This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491645

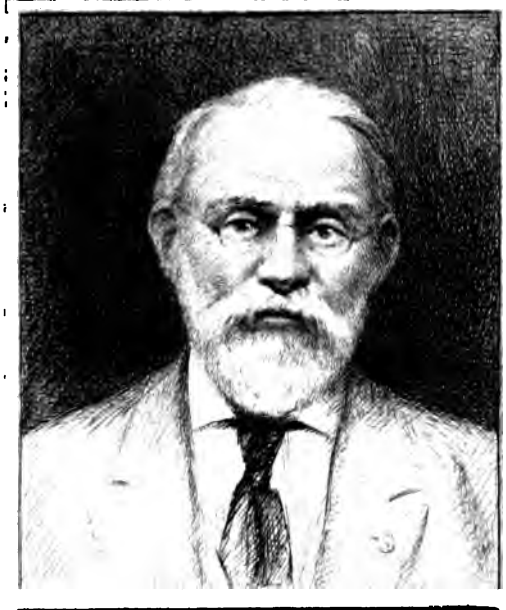

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

[redacted]

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN

CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1895

Dunning
Nijhoff
8-28-30
22489

MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE

EXPÉRIENCES D'ACOUSTIQUE

Par M. NEYRENEUF,

Professeur à la Faculté des Sciences,
Membre titulaire.

Les expériences dont il va être question sont faites soit avec le tube à tirage tel que celui que nous avons déjà employé (1), soit avec des appareils dont les dispositions reposent sur le même principe.

Deux tubes rentrant l'un dans l'autre permettent de faire varier la longueur totale d'un tuyau dont une extrémité est fermée, et dont l'autre, munie d'un conduit latéral pour l'accès du courant d'air, porte une anche dont les vibrations s'effectuent dans le sens de l'axe. Nous constaterons l'existence de variations de longueurs propres au son et au silence. Si a et b représentent deux variations successives, l'expérience montre que

$$a + b = \text{constante},$$

on en conclut que $a + b$ mesure la longueur d'onde du son propre à l'anche.

(1) *Annales de chimie et de physique*, IX, 6e série.

Imaginons, pour nous en rendre compte, un tuyau sonore fermé, produisant un son harmonique, c'est-à-dire divisé en un certain nombre de nœuds et de ventres. La masse d'air qu'il renferme est partagée en tranches dont les amplitudes de vibrations varient d'un maximum à zéro. Une lame mince promenée à l'intérieur participerait de l'effet de ce va-et-vient plus ou moins énergique et resterait en repos aux nœuds. L'action se produira encore si la lame mince, animée d'un mouvement propre, est l'origine même du mouvement vibratoire de l'air du tuyau et on aura simplement alors à considérer l'effet résultant de deux mouvements composants. C'est là le cas réalisé lorsqu'on fait varier la grandeur du tube à tirage muni d'une anche.

Plus le courant d'air sera fort, plus a sera grand et b petit, $a + b$ restant le même. La force du courant augmente en effet l'amplitude du mouvement originel de l'anche; mais il faut éviter un accès de l'air trop énergique, dont les irrégularités auraient une influence perturbatrice grande, et qui enlèverait à l'anche même son aptitude à bien vibrer. Dans les cas les plus défavorables, un déclanchement fort net signale le passage de l'anche par un nœud où se produit une variation du sens de la vitesse de vibration.

(I). — On pourra mesurer la longueur d'onde du son d'une anche dans un milieu gazeux quelconque et, par conséquent, répéter dans des conditions très simples la détermination de la vitesse du son dans les différents gaz faite pour la première fois par Dulong. Il suffira de remplir le gazomètre qui doit fournir le

milieu vibrant soit avec de l'air, soit avec de l'acide carbonique, soit avec de l'hydrogène ou du gaz d'éclairage, etc. On mesurera dans chaque cas $a + b$, et le rapport sera celui des vitesses de propagation. Biot, en effet, a démontré que le nombre des vibrations produites par une anche, dans un milieu gazeux quelconque, restait constant.

J'ai utilisé ce procédé pour déterminer la vitesse du son dans la vapeur saturée de l'eau, de l'acool et de l'éther. On pourrait l'étendre sans difficulté aux vapeurs d'autres liquides obtenus purs en assez grande quantité et dont le point d'ébullition ne serait pas trop élevé.

(II). — Adjoignons, à l'extrémité du tube mobile, un tube de verre renfermant de la poudre de lycopode ou du carbonate de magnésie et nous verrons se dessiner des stries en relation avec la distribution des nœuds et des ventres.

(III). — Fermons l'ouverture opposée à l'anche au moyen d'un disque sur lequel est tendue une membrane, et nous pourrons représenter l'effet qu'elle produit par la variation de longueur nécessaire pour ramener un état déterminé pour une fermeture complète.

Une cause importante d'erreur se trouve ici dans les variations de tension de la membrane en relation avec la force du courant d'air employé. J'ai dû, pour l'étude complète des phénomènes, recourir à une autre méthode (1).

(1) *Annales de chimie et de physique*, 1888.

(IV). — En disposant à l'extrémité du tube à tirage une sphère ou toute autre partie dilatée, il sera possible d'évaluer la perturbation apportée : il en sera de même dans le cas d'une partie contractée en relation avec les tuyaux dits à cheminée.

Une dilatation amène une diminution de la longueur et une contraction nécessite une augmentation. Ce résultat n'est constant dans les deux cas que pour de faibles variations, et il faut, afin de donner des faits précis, étudier les modifications apportées dans le cas d'une dilatation régulière, comme peuvent la fournir des cylindres de diamètres différents.

Recourbons l'extrémité du tube à tirage et adaptons-y un large cylindre de verre, maintenu vertical, et dans lequel nous pourrons, grâce à un vase communiquant, établir pour fond variable une surface d'eau. Il sera facile de remplir complètement le cylindre au début et de mesurer la longueur du tube L propre à un effet déterminé. On abaissera le niveau liquide d'une petite quantité α et on trouvera une longueur L-a, a étant plus grand que α. En continuant ainsi, on trouvera un abaissement limite α' à partir duquel la longueur L-a' reste constante.

Si l'on continue à faire écouler le liquide, on retrouve une région peu épaisse pour laquelle la plus faible variation du niveau donne une diminution considérable de L, qui finit par diminuer d'une quantité égale à la longueur d'onde du son de l'anche λ. L'indifférence se retrouve ensuite, suivie d'une nouvelle région active analogue à la précédente, et ainsi de suite.

L'intervalle de deux régions actives est égal aussi à λ.

Les expériences ont été faites avec deux anches dont les longueurs d'onde étaient 24 et 15 centimètres (1).

Les cylindres avaient environ un mètre de hauteur et comme diamètre 40 millimètres et 55 millimètres.

Le tube à tirage avait 25 millimètres de diamètre.

Le résultat a été le même avec les deux cylindres. Une réserve cependant est à faire en relation avec l'intensité du son de l'anche. Si celle-ci est très grande, on n'obtient plus par variation du tube à tirage que des minimas relatifs, et pas de silence absolu, à cause de l'affaiblissement du coefficient de la vibration d'autant mieux marqué que le cylindre est plus large. Il faut donc prendre de très faibles courants d'air.

(V). — Supprimons le tube à tirage et disposons au-dessus des cylindres une tubulure sur laquelle l'anche pourra être installée dans un sens ou dans l'autre. L'accès de l'eau sera assez rapide pour amener la formation d'un courant d'air, et l'anche chantera ou se taira suivant les niveaux auxquels le liquide sera parvenu. Intervertissons la position de l'anche et faisons écouler l'eau, nous retrouverons nos régions du son et du silence. Le système forme, comme on le voit, un véritable tube à tirage dont le diamètre peut être très grand.

(1) M. Mutin, notre organiste bien connu, m'a fourni des anches dans des conditions excellentes de fonctionnement. J'en étais réduit d'abord à me servir d'anches de trompettes d'enfants.

Il était intéressant de rechercher si il existe une limite de la section du cylindre, au-delà de laquelle l'anche fonctionnerait comme dans un milieu indéfini. J'ai, dans ce but, répété les expériences précédentes avec des cylindres de zinc dont les diamètres étaient

140 millimètres
200 »
400 »

bien supérieurs pour les derniers à 150, longueur d'onde de l'anche la plus aiguë, le résultat a encore été le même ; on perçoit pendant que l'eau se déplace un son, qui cesse complètement pour des régions équidistantes fort nettement déterminées.

On pourrait assimiler ces résultats à ceux obtenus par Savart, en notant les interférences produites par un son direct et le même son réfléchi sur un mur ; les expériences suivantes montrent que nous nous trouvons ici en présence de phénomènes d'un autre ordre.

Au lieu d'opérer avec les cylindres verticaux, inclinons-les d'un angle assez considérable, afin de donner au fond une obliquité assez grande par rapport à l'axe et de rendre impossible le retour vers l'ouverture du rayon purement réfléchi sur ce fond. Les résultats sont encore les mêmes ; les régions du silence ne sont plus aux mêmes endroits, mais elles existent avec leur équidistance précédente.

(VI). — Pour poursuivre l'étude de l'influence de la forme même du vase dans les phénomènes que nous

étudions, j'ai répété ces expériences avec deux réservoirs, l'un conique, l'autre sensiblement sphérique :

Un cône, dont la hauteur est 95 centimètres,
et le diamètre de base 54 centimètres,

porte l'anche sur son sommet et est muni à sa base d'une tubulure propre à l'introduction ou l'écoulement de l'eau.

Deux cas sont à distinguer : 1° l'axe du cône est vertical. Alors, tout se passe comme si le réservoir était cylindrique; 2° l'axe du cône est incliné. Les régions du silence existent toujours, mais leurs intervalles ne sont plus égaux. Pour une inclinaison de 45° avec l'anche aiguë, j'ai obtenu, comptés suivant l'axe, les intervalles 50, 32, 125, 60, 120 et 160 millimètres.

Le réservoir, sensiblement sphérique, était constitué par une grosse bonbonne de verre. Hauteur du col, 11 centimètres; diamètre, 50 centimètres; l'anche est installée sur le col, à côté d'un tube plongeant jusqu'au fond et propre au maniement de l'eau.

Le récipient étant maintenu droit, j'ai obtenu pour intervalles avec l'anche dont le $\lambda = 15$ centimètres, 70^{mm}, 88, 100, 80, 105, 45, en commençant par le haut; si la bonbonne est inclinée, on trouve :

70, 110, 40, 92, 15, 80 millimètres.

Citons encore les résultats obtenus avec trois tubes de lampes à gaz reliés entre eux par des cylindres de

plus petit diamètre : j'ai obtenu 130, 160, 120, 180 millimètres.

Il serait difficile de varier encore les expériences, et on peut admettre que le partage en régions analogues à celles qui caractérisent le fonctionnement d'un tuyau sonore se retrouve pour les masses gazeuses les plus irrégulières, avec cette particularité de l'inégale répartition des intervalles.

(VII). — Un tube à tirage a été disposé de la même manière que la coulisse d'un trombone, portant quatre retours bien rectangulaires, pour permettre de constater l'action spéciale que pouvaient produire des réflexions extraordinaires dans l'établissement des régimes vibratoires que nous étudions. Cette action est insensible et l'intervalle de deux extinctions du son, comprenant deux coudes de 90 degrés, est toujours égal à λ. Savare a fait remarquer depuis longtemps qu'un son peut revenir sur lui-même, en contournant un obstacle, sans modification apparente.

Un tuyau sonore renfermant des obstacles solides pourra donc se comporter comme un tuyau ordinaire plus long. J'ai vérifié cette conséquence par les expériences suivantes :

Les cylindres de verre de 40 et de 55 millimètres de diamètre ont été disposés comme dans le paragraphe V, après avoir été remplis préalablement soit de billes, de noyaux, de grenaille de zinc, etc. Les successions du son et du silence se produisent encore dans ce milieu troublé ; leurs intervalles sont égaux, mais notablement plus petits que dans une colonne normale d'air.

Ainsi pour $\lambda = 24$ centimètres, on obtient:

Avec tournure de zinc . . .	16 cent.
Fragments de tubes creux. .	16
Noyaux de prunes	18

On se trouve loin ici de la réalisation des mouvements parallèles que l'on compose pour l'établissement de la théorie des tuyaux sonores, et il y aurait sans doute lieu de recourir à des lois analogues à celle qui régit la diffraction de la lumière.

(VIII). — Une anche vibrant à l'extrémité d'un tuyau de grande longueur n'éprouverait qu'une action peu intense des ondes réfléchies, affaiblies par leur long parcours, et se comporterait comme dans un milieu indéfini.

Avec un tuyau de plomb d'une quinzaine de mètres, on constate avec un courant d'air modéré des maximas et des minimas, et il faut un son peu intense pour réaliser les silences absolus.

Un tuyau de caoutchouc de six mètres se comporte de manière à donner, comme un tuyau solide de même dimension, des effets très nets de son et de silence; quelquefois,au contraire, il y a comme déperdition de vibrations sonores par les parois et indifférence presque complète de la longueur. Je cherche à déterminer actuellement la cause qui modifie si complètement l'élasticité de cette substance.

En recherchant l'affaiblissement plus parfait dans des tubes de verre de petit diamètre, on arrivera à dé-

terminer la longueur limite pour l'indifférence et à pouvoir mesurer ainsi l'affaiblissement d'un son se propageant dans un tuyau cylindrique ; mes résultats ne sont pas encore assez nettement établis pour que je puisse entrer actuellement dans plus de détails.

Je signalerai, en terminant, une particularité en relation avec le déplacement un peu rapide du fond d'un tuyau, observée sur un tube étroit de verre fonctionnant à tirage par déplacement d'eau.

Si le fond se rapproche de l'anche, les intervalles sont diminués, et sont augmentés au contraire si il s'éloigne.

SUR UN PROBLÈME

RELATIF AU FROTTEMENT

Par M. A. de SAINT GERMAIN,

Doyen de la Faculté des Sciences,
Membre titulaire.

Dès qu'on fait intervenir des forces de frottement dans un problème de mécanique, il faut, si simple que soit l'énoncé, regarder les choses de près pour discuter un peu complètement la solution obtenue : je vais essayer de le faire pour un problème que j'ai proposé dans mon *Recueil d'exercices de mécanique* et sur lequel un savant étranger m'a fait l'honneur d'appeler mon attention. Il s'agit de déterminer dans un plan vertical une courbe (C), parfaitement polie et telle qu'une barre pesante et homogène AB, s'appuyant par son extrémité B sur la courbe (C) et par son extrémité A sur une horizontale dépolie X'X, soit, dans

toutes les positions qu'elle peut prendre, sur le point de glisser.

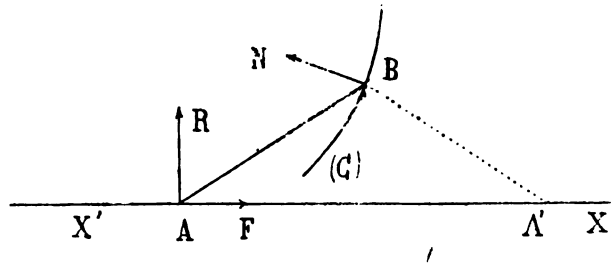

La barre A B doit être en équilibre sous l'action de quatre forces :

1° Son poids P, appliqué au milieu ;

2° La réaction normale N de (C) sur le point B ;

3° La réaction verticale R de X'X sur le point A, cette force étant comptée positivement quand elle est dirigée vers le haut ;

4° La force de frottement F, qui agit sur le point A et est égale à la valeur absolue de R tangφ, φ désignant l'angle de frottement ; elle sera dirigée vers la droite si l'on suppose que le point A tende à glisser vers la gauche sous l'action du poids de la barre ; je suppose en outre que le point A soit à gauche de la verticale du point B.

Prenons pour axes coordonnés la droite X'X et une verticale O Y dont je fixerai bientôt la position. Soit α l'angle que la tangente en B à la courbe (C) fait avec O X : la réaction N sera comptée positivement dans la direction qui fait avec celle de O X l'angle $90^\circ + \alpha$.

Nous obtiendrons les équations de l'équilibre limite de la barre en égalant à zéro la somme des projections horizontales et verticales des forces qui la sollicitent, ainsi que la somme de leurs moments par rapport au point B ; on trouve, a désignant la longueur AB.

$$R \operatorname{tang} \varphi - N \sin \alpha = 0, \tag{1}$$

$$R - P + N \cos \alpha = 0, \tag{2}$$

$$R y \operatorname{tang} \varphi + (\tfrac{1}{2} P - R) \sqrt{a^2 - y^2} = 0. \tag{3}$$

Éliminant N entre les équations (1) et (2), j'en tire

$$R = \frac{P \sin \alpha \cos \varphi}{\sin (\alpha + \varphi)}. \tag{4}$$

Si je développe $\sin (\alpha + \varphi)$ et si je remplace $\sin \alpha$ et $\cos \alpha$ par les différentielles dy, dx qui leur sont proportionnelles, x et y désignant les coordonnées du point B, je trouve

$$R = \frac{P\, dy}{dy + dx \operatorname{tang} \varphi} :$$

substituant cette valeur dans l'équation (4) et divisant par $\frac{1}{2} P \operatorname{tang} \varphi \sqrt{a^2 - y^2}$, nous obtenons l'équation différentielle de la courbe cherchée :

$$dx - dy \cot \varphi + 2 \frac{y\, dy}{\sqrt{a^2 - y^2}} = 0.$$

Intégrons en supposant l'origine choisie de manière

que la constante d'intégration soit nulle ; nous avons :

$$x - y\cot\varphi = 2\sqrt{a^2 - y^2}. \tag{5}$$

Si l'on rend cette équation rationnelle, on trouve

$$(x - y\cot\varphi)^2 + 4y^2 = 4a^2.$$

Cette équation représente une ellipse E, dont le

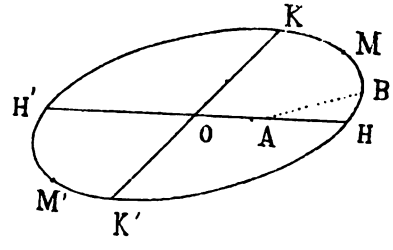

diamètre horizontal H'H est égal à $4a$; le diamètre conjugué K'K, égal à $\frac{2a}{\sin\varphi}$, fait avec H'H l'angle φ.

Il faut voir si l'ellipse tout entière convient à la question. Or, son équation a été obtenue après une élévation au carré ; mais c'est seulement le lieu défini par l'équation (5), c'est-à-dire l'arc K'HK' à droite de K'K, qui correspond aux équations d'équilibre ; il faut donc rejeter la moitié de E qui est située à gauche de K'K, au moins dans les conditions où nous nous sommes placés. D'autre part, pour écrire les équations d'équilibre, on a supposé expressément que R était

positive (le signe de N étant indifférent) et que, sous l'influence de la pesanteur, le point A tendait à glisser vers la gauche : voyons si cela est vrai pour toutes les positions de B sur l'arc K′HK. En premier lieu, l'équation (4) prouve que R serait négatif si $\alpha+\varphi$ était supérieur à 180° ; si donc M est le point pour lequel la tangente fait avec OX l'angle $180^\circ-\varphi$, il faut rejeter l'arc MK ; au point M lui-même, R et N seraient infinies Pour la seconde condition, eu égard à l'équation (5), on voit aisément que l'abscisse du point A est

$$\xi = y\cot\varphi + \sqrt{a^2-y^2}$$

y désignant l'ordonnée du point B : on en tire

$$\frac{d\xi}{dy} = \cot\varphi - \frac{y}{\sqrt{a^2-y^2}} ;$$

cette dérivée est positive tant que y est $< a\cos\varphi$; au point correspondant à $y = a\cos\varphi$ sur (C), on a $\frac{dx}{dy} = -\cot\varphi$; l'angle α est égal à $180^\circ-\varphi$: c'est donc le point M qui s'est présenté tout à l'heure ; donc, tant que B est sur l'arc K′HM, la pesanteur tendant à le faire tomber tendra en même temps à faire glisser A vers la gauche. Comme, d'ailleurs, les équations (1), (2), (3), sont vraies quel que soit le signe de y, l'arc K′HM convient à la question ; l'arc MK est à rejeter et nous verrons que ce rejet doit être définitif.

Supposons que la barre doive prendre une direction BA′ à droite de la verticale du point B, mais que l'ex-

trémité A′ qui s'appuie sur X′X tende toujours à glisser vers la gauche : les équations (1) et (2) subsisteront ; mais, dans l'équation (3), il faudra changer le signe de $\sqrt{a^2 - y^2}$, puisque les moments de P et de R changeront de signe. Le lieu du point B s'obtient en changeant le signe du radical dans l'équation (5); il n'est autre que la moitié de l'ellipse E qui est à gauche du diamètre K′K. D'ailleurs, il faut toujours que R soit positif et que l'abscisse ξ' du point A′ diminue en même temps que l'ordonnée du point B : on a évidemment

$$\xi' = y\cot\varphi - \sqrt{a^2 - y^2}, \quad \frac{d\xi'}{dy} = \cot\varphi + \frac{y}{\sqrt{a^2 - y^2}};$$

la dérivée est positive quand B est au-dessus d'un point M′ dont l'ordonnée est $-a\cos\varphi$; en M′, α est égal à $360^\circ - \varphi$, en supposant l'arc K H′ K′ parcouru dans le sens indiqué par les lettres. Enfin, comme sin α est négatif sur l'arc K H′ K′, l'équation (4) montre que, sur cet arc, R est positif tant que $\varphi + \alpha$ est $< 360^\circ$, c'est-à-dire de K en M′ : l'arc K H′ M′ convient à la question, M′ K′ est à rejeter. En somme les arcs K′H M, K H′ M′ satisfont aux conditions du problème.

Nous avons supposé que le point A tendait à glisser vers la gauche ; il pourrait aussi bien tendre à glisser vers la droite : on aurait à reprendre l'analyse précédente, sauf le changement de φ en $-\varphi$. On trouverait évidemment que les conditions de l'énoncé seraient satisfaites en assujétissant le point B à glisser sur une ellipse E_1 symétrique de E par rapport à une verticale,

en excluant, bien entendu, les arcs symétriques de M K et de M′K′; la barre A B devra être à droite ou à gauche de la verticale de B suivant que ce point sera sur la moitié de gauche ou de droite de l'ellipse E_1.

On est maintenant assuré que l'arc M K, par exemple, ne répond pas à la question : si l'extrémité B était quelque part sur cet arc, $\frac{d\xi}{dy}$ étant négatif, le poids de A B, qui tend nécessairement à diminuer l'ordonnée du point B, tendrait à porter A vers la droite; F serait dirigée vers la gauche et les équations de l'équilibre seraient celles qui conduisent à l'ellipse E_1 : il y aurait contradiction à supposer le problème satisfait pour un arc de E.

MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

LE RECRUTEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

EN ALLEMAGNE

LE PRIVATDOCENT

Par M. A. BÜCHNER

Professeur à la Faculté des Lettres

Membre titulaire.

Au moment où allait éclater la Révolution de 89, le père des doctrinaires politiques, l'abbé Sieyès, dans une brochure restée célèbre, se demanda : Qu'est-ce que le tiers état? Qu'est-ce qu'il doit être? A la première question, il répondit : Rien ! à la seconde : Tout ! On peut appliquer ce mot à un type dont il a souvent été question chez nous en ces temps derniers, à celui qui, après plusieurs métamorphoses, devint l'ornement des Universités tant vantées de nos voisins d'Outre-Rhin, au *Privatdocent* ou aspirant professeur de Faculté. Il est successivement *Rien* et *Tout*, comme le *tiers-état*. Ayant passé plus de dix ans de ma vie dans les Universités allemandes, soit comme étudiant, soit comme aspirant professeur, je me crois en mesure de

pouvoir consulter mes souvenirs et de vous communiquer ce que j'ai vu et connu, d'autant plus que cela n'a pas beaucoup changé depuis le temps de ma jeunesse.

Entre notre enseignement supérieur et celui de l'Allemagne, il y a cette différence capitale que le nôtre se recrute dans les Écoles spéciales, d'où sort également l'élite de l'enseignement secondaire, de sorte que les deux courants, dans le principe, ne font qu'une seule rivière, tandis qu'en Allemagne le professorat supérieur se sépare de l'autre dès le commencement de la carrière. Vous savez que dans ce dernier pays il n'y a guère d'Écoles spéciales, sauf pour les futurs officiers de l'armée. Les jeunes gens se destinant à l'enseignement sont formés dans les Facultés, de même que les théologiens protestants et quelquefois catholiques, ce qui fournit — soit dit en passant — à ces Facultés un tout autre contingent d'auditeurs que celui que nous réunissons, à droite et à gauche, avec mille peines. Un jeune homme qui se destine à l'enseignement prépare donc ses épreuves tout comme un autre, et dès qu'il a passé son examen dit de Faculté, il entre dans l'une ou dans l'autre des deux voies. Ce n'est que lorsqu'il vise l'enseignement supérieur qu'il lui faut le doctorat. Ce doctorat n'est ni aussi long, ni aussi coûteux que chez nous ; pourtant c'est assez difficile à obtenir dans le milieu auquel on appartient par la naissance. Pour les étrangers qui n'en peuvent dériver aucun droit dans l'état où ils ont pris leur grade, on est relativement indulgent. Cependant le temps est loin où un Anglais devenu docteur pour avoir payé les droits, envoya son cheval à une Faculté allemande

avec la somme voulue, demandant le même titre pour l'animal. « Nous regrettons, lui fut-il répondu, mais nous ne graduons que des ânes. »

Or, le jeune docteur aspirant aux Facultés se livre d'abord à des travaux personnels; car, pour pouvoir s'établir comme *Privatdocent*, il faut qu'il présente un travail ayant de l'originalité et prouvant quelque chose de nouveau, quand ce ne serait qu'un volume sur le rôle de l'aoriste second sous Ptolémée XV, ou sur la nécessité construite *à priori* d'une comète ayant accompagné notre lune il y a 30,000 ans. Ce nouveau n'est souvent que de l'extraordinaire, d'où le dicton que la différence entre le professeur ordinaire (en titre) et l'extraordinaire (très voisin du *Privatdocent*) consiste en ce que l'ordinaire ne sait rien d'extraordinaire et l'extraordinaire rien d'ordinaire. Ceci, Messieurs, à l'air d'une mauvaise plaisanterie dont je dois vous demander pardon ; pourtant il y a une vérité au fond : c'est que le professeur ordinaire déjà vieux ne connaît plus que le chemin battu par lui depuis longtemps, quand l'extraordinaire, arrivé d'hier, ne possède pas encore la routine qu'on n'acquiert que par l'exercice. La Faculté juge le travail de haute spécialité qu'on lui présente, sans autre contrôle que celui du recteur, qui n'est pas un administrateur nommé par le gouvernement, mais un professeur élu par les ordinaires dans leur sein pour un an. Le cas échéant, la Faculté confère au candidat la *venia legendi*, c'est-à-dire l'autorisation de faire des cours payants devant les étudiants de l'Université, à laquelle il appartient dès lors. Cette autorisation peut lui être retirée à tout moment par

une décision du Sénat, c'est-à-dire par l'assemblée des titulaires, quand il s'est permis de toucher aux traditions sacrées de l'enseignement, qui est pourtant censé être libre. De cette liberté mon frère Louis, l'auteur de *Force et Matière*, a fait l'expérience. Il était *Privatdocent* à l'Université de Tubingue, lorsqu'il publia le livre mentionné, que nous avions pourtant examiné à nous deux au point de vue de la morale sociale et politique, avant de le livrer à l'éditeur, sans y trouver de quoi fouetter un chat. Le Sénat de Tubingue pourtant en pensa autrement ; il y découvrit des théories subversives et retira à mon frère *la venia legendi*. Depuis ce temps, c'était en 1855, le livre a été traduit dans toutes les langues, même en turc ; il a eu je ne sais plus combien d'éditions en Europe et en Amérique, et néanmoins le vieux monde se trouve encore debout, se portant même mieux que jamais.

Messieurs, je vous demande pardon de cette digression que j'ai commise pour vous montrer quelle est la soi-disant liberté d'enseignement dans les Universités allemandes. Je reviens à mes moutons.

Un jeune homme devenu *Privadocent* jouit de la considération universelle et des honoraires que ses auditeurs lui payent, selon l'usage antique et solennel. Mais ne croyez pas qu'il y a toujours affluence. Dans les Facultés de Médecine et des Sciences, où il se fait encore du nouveau, cela arrive quelquefois et par exception ; mais au Droit et surtout aux Lettres la foule se porte vers les professeurs en titre qui, j'ai hâte de le dire, sont toujours membres des commissions d'examen et y ménagent de préférence leurs auditeurs. Ainsi un

Privatdocent n'ayant pas assez de fortune pour faire la guerre à ses frais, ne se rencontre que rarement. Exemples: J'ai connu un *Romaniste* qui se fit le raisonnement suivant : « J'ai une fortune d'environ cinquante mille francs. C'est trop pour mourir, ce n'est pas assez pour vivre. Mais en sacrifiant peu à peu le capital, je puis subsister dix ou quinze ans ; au bout de ce temps, le titulaire qui est devant moi finira par se faire mettre à la retraite, ou, se disait-il peut-être tout bas, il mourra ; alors je deviendrai son successeur et je rentrerai dans mes fonds. » Ces sages prévisions se sont réalisées, et, il y a quelque temps, j'ai retrouvé le *Privatdocent* d'autrefois devenu professeur titulaire, le ventre fort arrondi. Il faut donc savoir faire des sacrifices, mais avant tout il faut avoir de quoi en faire. Tel ne fut pas le cas d'un autre *Privatdocent* que j'ai connu, il y a bientôt cinquante ans, quand je faisais mon droit à Giessen, petite Université où nous autres, Hessois de naissance, étions obligés de passer au moins deux ans, parce que — autre preuve de liberté — c'était celle du pays. Il y avait un jeune philosophe, du nom de Kroenlein, homme distingué dans son genre, quoique ultramontain enragé, qui enseignait la logique à sa manière. Or, chaque étudiant était obligé d'assister à un cours de philosophie. La plupart allaient chez le titulaire, homme très distingué et père de Karl Hillebrand, qui, soit dit entre parenthèse, a appartenu pendant quelque temps à la Faculté de Lille comme professeur de littérature étrangère. Seulement trois ou quatre d'entre nous — j'étais du nombre — nous allions chez Kroenlein, pour « soutenir les jeunes ». Cela allait tant

bien que mal au commencement ; seulement bientôt les uns ou les autres firent défaut, et quand on n'était plus que trois à l'auditoire, y compris le professeur, on se serrait la main, on parlait de ceci et de cela, on proposait une promenade, et au bout d'un quart d'heure on se séparait ; c'était donc le cas de chanter :

« Der Herr Professor
« Liest heut kein Collegium.
« Drum ist es besser
« Man trink einstrum ».

Nous avions coutume d'inviter les ***Privatdocents*** à nos *commerces*, c'est-à-dire à des soupers solennels arrosés de beaucoup de bonne bière qui se renouvelaient périodiquement.

Kroenlein y vint [illegible] sa provision de pain, il en [illegible] au lieu [illegible] garçon de service. Le [illegible] le mot de la situation [illegible] philosophie qui [illegible] pain quotidien [illegible] famine pendant [illegible] nuira sa position pour [illegible] un journal clérical [illegible] en tout cas [illegible]

[illegible] Maurice [illegible] aujourd'hui [illegible] de la capitale de [illegible] choses se pas-

saient absolument comme chez son collègue Kroenlein; seulement il était riche pour le temps et le milieu, et en vertu de la thèse que la spéculation philosophique creuse l'estomac, il se nourrissait fort bien, de sorte que le bien-être resplendissait dans toute sa personne. C'était d'ailleurs un philosophe de salon, comme le personnage du *Monde où l'on s'ennuie;* il faisait volontiers des leçons devant les dames, pittoresquement appuyé à un guéridon à défaut de cheminée, faisant alors défaut chez nos voisins, et il se montrait souvent dans la capitale du pays, à Darmstadt, où demeuraient mes parents. Nous l'invitions quelquefois à prendre le café de l'après-midi. institution chère à toutes les âmes bien nées en Allemagne, et alors il débitait avec emphase ses leçons humanitaires en gesticulant vivement des deux mains. Or. il arriva qu'un jour, par un de ses gestes, il vint à attraper et renverser une énorme cafetière que la bonne venait d'apporter derrière lui, pendant qu'il criait de sa voix mielleuse : « Avant tout, mesdames, laissez-moi être homme ! » Ma mère ne lui pardonna jamais cette algarade et prit en grippe la philosophie de Hégel, qui bientôt ne fut plus de mode. Voilà le sort des systèmes les mieux établis; ils ne prévoient ni la chute des cafetières ni la leur. Lorsqu'en 1848, on convoqua un parlement préparatoire en vue d'une assemblée définitive, Carrière se mit sur les rangs pour être envoyé comme député des étudiants. Mais il avait un concurrent redoutable dans la personne du célèbre naturaliste Charles Vogt (1), que

(1) Actuellement professeur à Genève, le père du jeune homme qui nous a fait une conférence l'hiver dernier.

nous autres nous soutenions avec énergie. Carrière y alla quand même ; mais il n'y fit pas grand bruit, pas plus qu'au Parlement même, où il ne fut pas élu. Pourtant il sut se retourner du bon côté. A cette époque, la petite université de Giessen possédait un homme illustre, le grand chimiste Liebig, qui restait là par reconnaissance pour le grand-duc de Hesse, lequel lui avait fait faire ses études à ses frais. Liebig avait une jolie fille blonde, Agnès au long nez, comme nous l'appelions, et cette jeune personne, Carrière eut la bonne inspiration de l'épouser. Or, quand Liebig plus tard suivit un appel de l'Université de Munich, son gendre trouva moyen de s'y glisser aussi, et depuis ce temps, devenu titulaire, il publia de nombreux volumes, les uns plus gros que les autres, sur les destinées de l'humanité en général, qu'achètent toutes les bibliothèques et que personne ne lit. Telle peut être la *carrière* (*nomen et omen*) du *Privatdocent* quand il a du flair et de la chance, un beau-père et quelque talent ; mais elle n'est pas toujours aussi facile ni aussi gaie.

Un dernier exemple, c'est celui du *Privatdocent* éternel. Ce type a existé entre autres à Gœttingue. On l'avait surnommé *le frêne Yggdrassil*, en faisant allusion à l'arbre aux trois racines, l'une plantée dans le ciel, l'autre dans l'enfer, la troisième sur la terre, qui, dans la mythologie germanique, signifie l'universalité de la vie par la matière animée. J'ai appris à connaître le frêne Yggdrassil aux réunions annuelles de l'Académie allemande de Francfort (*das freie deutsche Hochstift*), où il était fort assidu : il avait 80 ans quand

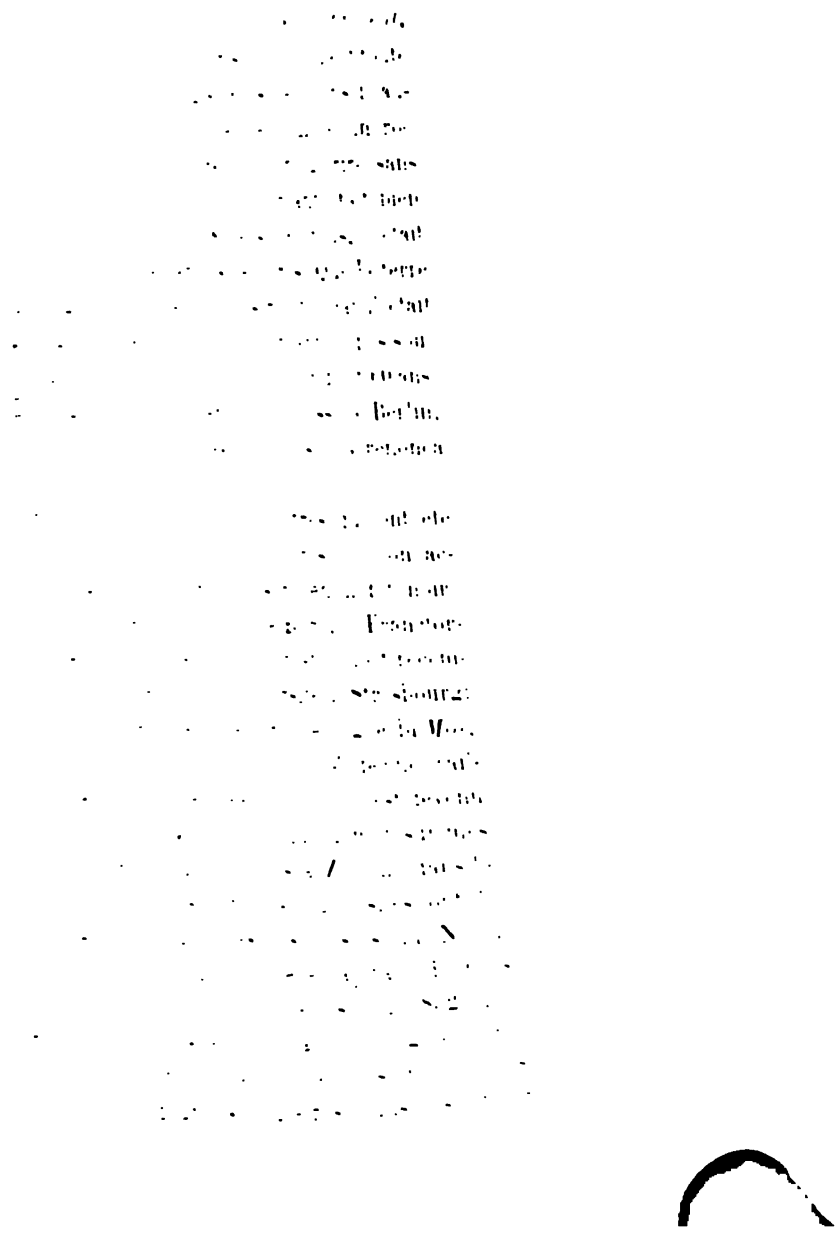

d'entrée des étudiants. Néanmoins, il y avait beaucoup d'hommes distingués, car le mouvement démocratique qui s'était produit en Allemagne à la suite de la révolution de Février et qui avait été vaincu par les armes des Prussiens et des Autrichiens, venait de mettre sur le pavé nombre de savants distingués, qui se réfugièrent en Suisse. A ce moment le gouvernement fédéral conçut l'idée de convertir l'Université cantonale de Zurich en une institution commune pour le pays entier. Cette nouvelle s'étant répandue, quelques jeunes gens, espérant y trouver l'occasion d'une carrière rapide, se rendirent à Zurich pour s'y *habiliter*, c'est-à-dire s'établir comme *Privatdocents*. Le géologue G. Volger, le futur fondateur de la libre Académie allemande de Francfort, et votre serviteur furent du nombre. Mais nous eûmes la déception de Perrette avec son pot au lait ; le projet de l'Université suisse échoua devant l'opposition commune des cantons catholiques et de ceux qui parlaient français ou italien. Elle fut remplacée par une école polytechnique, très florissante aujourd'hui ; seulement, moi qui n'ai jamais rien compris à la formule *A plus B*, etc., je n'y trouvais pas mon compte, et, de fil en aiguille, je suis arrivé à prendre du service en France, d'abord pour bien apprendre le français, et, au bout du compte, j'y suis resté — pour mon bonheur.

Ces faits vous montrent, Messieurs, que tout *Privatdocent* ne devient pas titulaire, mais on ne devient que rarement titulaire sans avoir été *Privatdocent*. En effet, des professeurs de l'enseignement secondaire passent quelquefois aux Facultés. De plus, les membres de l'Académie de Berlin ont le droit de faire des cours à

l'Université de cette ville. Mais généralement le recrutement a lieu des deux manières que voici : ou par ancienneté, ou par appel. Le premier est tout simple ; le jeune homme entre tout bonnement dans les souliers du professeur dont il tient le ressort, quand ce dernier se retire pour une raison ou pour une autre. Le Sénat le propose au gouvernement, et ce dernier le plus souvent confirme la nomination, car le candidat pour en être arrivé là, ne peut guère être *mal pensant*. Dans l'autre cas, le Sénat de telle Université où une vacance se produit, regarde autour de lui dans la République des Lettres, pour trouver quelque *Privatdocent* ou quelque professeur extraordinaire, voire même ordinaire, qui s'est distingué dans son milieu soit par la solidité de son enseignement, soit par son éloquence attirant un nombreux auditoire, soit par son zèle agréable au pouvoir, ou qui paraît désirable par les « connexions » et les protections qu'il peut avoir au sein de la Faculté. On négocie avec lui, on débat le prix, et enfin a lieu l'appel (*die Berufung*), chose toujours fort honorable pour celui qui est choisi ainsi. Quelquefois plusieurs Universités se disputent un jeune homme devenu célèbre, et alors c'est au plus offrant qu'échoit la palme. D'ailleurs, comme partout, les gros poissons avalent les petits, de sorte qu'il est rare qu'un homme en vogue ou en faveur arrive aux grandes universités, telles que Berlin, Munich, Leipzig, Breslau, sans avoir parcouru plusieurs étapes intermédiaires, toujours en renchérissant sur son prix.

D'après ce que j'ai dit, Messieurs, vous conviendrez que tout n'est pas rose dans la carrière du *Pri-*

vatdocent. Mais de ce que la médaille a son revers, il ne faut pas conclure qu'elle soit sans valeur. Il faut toujours songer que les trois quarts des professeurs de Faculté en Allemagne se recrutent dans ce milieu, et que cette méthode a procuré à ce pays l'élite du personnel savant, dont il se glorifie encore aujourd'hui. Il ne me reste donc qu'à la comparer avec la nôtre pour me demander s'il peut être utile de l'appliquer chez nous totalement ou en partie, comme on a adopté tant d'institutions de nos voisins avec plus ou moins de profit.

Et, tout d'abord, je n'entre pas dans la question de fond, qui est celle-ci : l'Enseignement supérieur n'a-t-il pas fait son temps depuis la diffusion des connaissances utiles accessibles à tout le monde, et ne vaudrait-il pas mieux le remplacer par des écoles spéciales préparant utilement la jeunesse aux carrières administratives et autres ? Ce sera certainement la méthode de l'avenir, mais pour le moment nous ne pouvons songer à commettre ce suicide, d'ailleurs déjà consommé à moitié. Voyons donc les côtés forts et faibles du système allemand. Jusqu'en 1848, il n'offrait guère que des avantages à nos voisins. Les Universités n'étaient pas encore des pépinières à fonctionnaires, où l'on *étudie ministre,* comme disaient quelques-uns. La science et les professeurs étaient à peu près indépendants au milieu de l'asservissement général; ce n'était qu'en Prusse, comprenant à peine un quart de l'Allemagne d'alors, que l'esprit de discipline bureaucratique se faisait sentir, et quand le mouvement de 1848 se produisit, les professeurs de Facultés, venus en grand

nombre au Parlement de Francfort, y tenaient le haut du pavé. Mais le mouvement national ayant échoué, les gouvernements prirent leur revanche ; nombre de professeurs libéraux furent privés de leurs places, et les autres se courbèrent sous le joug. Enfin, depuis que la question allemande a été résolue par *le fer et le sang*. la Prusse, devenue maîtresse universelle, réduisit le professorat au rôle des autres services de l'État. A peu d'exceptions près, le professeur devint l'esclave de l'État au lieu d'être le serviteur de la science; il n'était plus content de son titre, il lui en fallait d'autres, et dès lors il plut des diplômes de *Hofrath*, *Geheimerath* et autres chinoiseries pareilles, de même que des *Aigles rouges*, *noires*, et autres volatiles, qui les mettaient les uns au-dessus des autres et ne furent obtenus que par toutes sortes de bassesses et de flagorneries. L'ancien système des appels subsistait toujours : mais quand il s'agissait de choisir pour une chaire un *Privatdocent* qui s'était distingué, on se demandait d'abord, si ce n'était pas un mécontent compromis d'une manière ou d'une autre, un mécréant nourri en secret des doctrines les plus perverses, et le *Chancelier* de l'Université, organe officiel du gouvernement, veillait avec soin à ce que les *mal pensants* fussent écartés en temps utile. Dans les *appels* en particulier les portes furent grandement ouvertes au népotisme et aux *connexions*, protections et autres mobiles, et dès lors le professeur ne devint qu'un rouage de plus dans le mécanisme compliqué et tout-puissant de l'administration prussienne. Les professeurs de Médecine et de Science n'ont guère souffert

de ce nouvel ordre des choses, parce qu'ils pouvaient se renfermer dans leurs spécialités inabordables, d'où ils ne sortaient pas, ne se préoccupant nullement de politique. Au contraire, pour le Droit et l'Histoire, les nouvelles doctrines de l'État qui est son propre but (*Selbstzweck*), de même que de la mission providentielle de la Prusse et de la maison qui la gouverne, prirent le dessus sans résistance, et ce terme de l'*histoire faussée pour un but politique* (*Geschichtsfaelschung*) est devenu même populaire pour désigner ces tendances funestes. Dans l'enseignement universitaire, toutes les anciennes traditions surannées en matière de religion, de politique, de sociologie, d'économie, ont repris vie ; la jeunesse actuelle écoute ces leçons d'une oreille avide, et la nation allemande, le peuple de penseurs, devient peu à peu un produit artificiel fabriqué à l'école et à la caserne. La résistance est devenue impossible devant cette action toute-puissante de l'État, ou plutôt ne se fait plus sentir que dans le mouvement toujours formidable et grossissant du socialisme, réunissant bon gré mal gré tous les débris des anciens éléments de l'opposition libérale écrasée.

Mais je m'arrête, car nous ne faisons pas de politique ici, et par tout ce que j'ai dit, je n'ai voulu montrer qu'une chose, c'est que l'imitation, en matière d'enseignement supérieur, du système allemand ou plutôt prussien, est contraire à l'esprit de notre temps, de même qu'à nos traditions nationales. Faut-il remonter avec eux le courant des siècles, ou le suivre comme nous l'avons fait jusqu'à présent? Toute la question est là. La réponse ne saurait être douteuse.

Jetons donc un dernier regard sur ce qui se passe chez nous.

Nous avons vu que chez nos voisins, dans un milieu essentiellement aristocratique et conservateur, la carrière du professeur de Faculté dépend de sa fortune ou des protections, des camaraderies et des coteries qu'il a pour lui : dans notre milieu démocratique et égalitaire au contraire, on n'arrive que grâce à l'intelligence et au travail. On parle quelquefois de favoritisme et de népotisme; mais ces aimables institutions sont tellement dans la nature humaine qu'on les retrouve partout, et chez nous moins qu'autre part. Le milieu dans lequel se meuvent nos jeunes professeurs certes est trop étroit ; l'administration centrale pèse un peu trop sur eux, mais toujours est-il qu'il leur faut avoir fait leurs preuves jugées impartialement, et qu'en attendant la récompense ils ne sont pas obligés de « crier famine » comme le *Privatdocent* dont je vous ai parlé. La concurrence est libre, elle l'est devenue surtout depuis que nous avons la République, qui a fait pour nous ce qu'aucun autre gouvernement n'aurait voulu ni pu faire. Enfin il n'y a pas entre les enseignements supérieur et secondaire un abîme presque infranchissable comme en Allemagne. Les deux branches se confondent constamment en se soutenant réciproquement, puisqu'elles sortent d'un seul et même tronc. Aussi le professeur est-il rarement perdu dans les nuages d'une spécialité inapprochable ; il connaît par l'expérience de son enseignement secondaire, par lequel il doit passer, le public auquel il aura affaire ; il a, en un mot, la mesure de l'élève et sait

approprier son enseignement aux besoins de ce dernier. Ajoutons à cela la facilité de la parole, libre et élégante, qui orne notre enseignement, quand chez les Allemands, celui qui sait dire trois mots de suite sans broncher passe déjà pour un orateur distingué, et nous resterons convaincus que chez nos voisins il y a peu à prendre et beaucoup à laisser en cette matière.

LA LANGUE

DU DROIT CIVIL

Au XIXe Siècle

Par M. J. MARIE,

Professeur à la Faculté de Droit.

MESSIEURS,

La science du droit se développe et sa langue se transforme avec le temps. Cette transformation plus ou moins aperçue est à la fois le résultat et l'expression des besoins successifs des sociétés, dont l'état ne se reflète nulle part ailleurs mieux que dans leur droit civil. Or, on dirait que, depuis trente ans, nous assistons à l'une de ces évolutions qui marquent dans l'histoire juridique et littéraire d'un pays. En effet, à l'École et au Palais, sous l'influence de causes fort complexes, le culte de la forme et l'élégance du style, objet de tant de recherches autrefois, semblent faiblir et compter moins aujourd'hui que le simple exposé des

faits : chacun veut arriver vite et presque sans effort à la solution désirée ; les livres, on les consulte plus qu'on ne les lit; parfois on ne les apprécie qu'en raison du service immédiat qu'on en retire et il semble qu'en droit, comme en histoire, en peinture et bien ailleurs, une érudition froide et exclusivement utilitaire tend à renouveler et à dominer tout le reste.

Ainsi s'accomplit lentement, pour notre style juridique, un changement qui rappelle, à quelques égards, les modifications subies par la langue de Cicéron et d'Hortensius. Les grands jurisconsultes romains, vous le savez, Cicéron à leur tête, ne furent pas moins admirables comme écrivains que comme dialecticiens : bon nombre de leurs chefs-d'œuvre littéraires, en effet, sont des œuvres de métier, des consultations et des plaidoiries, quelques-unes sur le mur mitoyen, ou sur des sujets qui, pour le pathétique, approchent de celui-là, à ne considérer que les sujets en eux-mêmes; à ce point qu'on a pu tirer de l'auteur de la *Milonienne* un traité (1) presque complet de droit civil et le proposer comme un modèle de composition et de style. Plus tard même, quand, au second siècle de l'empire romain, la décadence se fait sentir, les jurisconsultes, chose étonnante ! gardent, plus longtemps que les historiens et les poètes, le goût de l'antique pureté de langage. Labéon, Gaïus et Papinien sont encore des écrivains d'élite, à une époque où Rome n'en compte presque plus ; ce n'est guère qu'avec Dioclétien que la

(1) Textes de droit civil, recueillis par M. de Caqueray, professeur de droit romain à la Faculté de Rennes.

langue du droit, comme les autres institutions romaines, tombe dans un abaissement dont elle ne se relèvera plus. Alors une pompe affectée l'enfle et l'obscurcit, en même temps que sa vigueur native s'altère. Des novateurs malavisés, sous prétexte de la rajeunir, lui enlèvent l'une après l'autre la plupart de ses qualités; elle devient monotone, prétentieuse, et l'emphase des Novelles de Justinien fait regretter la sève un peu sauvage, mais robuste, de la loi des XII Tables.

Comme la langue latine, dont elle est fille, notre langue nationale est merveilleusement propre à exprimer le droit. Sans doute, elle doit cette propriété à son génie fait de clarté et de bon sens. Le droit, en effet, traduit sous une forme durable les rapports, qu'à travers les vicissitudes des sociétés la justice éternelle établit entre les hommes; il trouve donc naturellement dans notre langue un instrument souple et précis, moins brillant peut-être que sûr, et qui, pour être manié comme il convient, exige une pensée parfaitement maîtresse de son objet. Il n'en va pas autrement, du reste, des principales applications de l'esprit humain : notre langue s'y prête avec une justesse admirable. Est-elle au service d'un écrivain, qu'il s'agisse d'œuvres d'imagination ou de sciences exactes, on y retrouve ses qualités fondamentales : la clarté et la logique. Ce qu'elle était il y a deux siècles avec Pascal et Domat, elle l'est encore chez Claude Bernard, décrivant l'empoisonnement par le curare, dans la *Statique des êtres organisés* de J.-B. Dumas; chez Aubry et Rau, quand ils déterminent les effets de la surenchère après la vente. Le sujet a beau être aride et tout

spécial, comme la forme employée pour le rendre est d'une convenance parfaite, un observateur de goût reconnaît, dans ces maîtres divers aussi bien que dans une page de Voltaire ou de M^me^ de Sévigné, l'exacte proportion entre le terme et l'idée. Les manifestations de la pensée diffèrent ; mais entre toutes, il y a comme un air de famille, une inspiration dominante, où se révèlent à la fois la marque de l'écrivain et l'imprescriptible beauté de notre langue.

Si l'on voulait avoir une vue complète de la langue du droit civil, en France, au XIX^e^ siècle, il conviendrait d'étudier en même temps le style des jurisconsultes, celui des arrêts de justice et le genre qui successivement a prévalu au barreau. Les causes criminelles sont à mettre à part, avec leur tour oratoire particulier, les passions qu'elles soulèvent d'ordinaire dans les masses, et le renom, plus ou moins passager, qu'elles donnent aux orateurs. On a publié, mais presque pas encore étudié, les plaidoyers civils de Jules Favre, d'Allou et de la plupart des maîtres du barreau contemporain. Et pourtant, quels trésors se trouvent là, cachés malheureusement, si ce n'est pour un petit nombre ! Quelle leçon (1) à offrir à notre

(1) « Comment, a écrit Jules Favre, celui qui est chargé de persuader dédaignerait-il les séductions de la pensée ? Comment repousserait-il le secours décisif que lui apportent la pureté du langage, la grâce du tour, la noblesse de l'expression, la vivacité du trait, l'éclat des images, le rapprochement ingénieux des aperçus ? C'est la forme qui commande l'attention du juge : en l'intéressant, elle l'entraîne. Les plus rebelles subissent son charme ; ils voudraient se révolter ; les voilà pris

jeune génération, si avide de succès faciles ! et quelle preuve sans réplique contre ceux qui prétendent que la langue des affaires doit être renouvelée de fond en

et captifs..... Noble et vaillant labeur qui élève la créature humaine au-dessus des limites mêmes des régions infinies où la nature se transforme ! Puissantes et fécondes méditations, dans lesquelles poursuivant avec une ardeur infatigable le rêve qu'elle entrevoit malgré sa faiblesse, la pensée s'échauffe et comble l'âme de joies presque célestes ! Voluptés ineffables, dont nulle langue humaine ne saurait rendre la force et la douceur ! La poésie leur a donné un symbole, en immortalisant le sublime délire de l'artiste qui sent palpiter le cœur de la femme sous le marbre que tourmente son ciseau et se prosterne, éperdu d'amour, devant cette œuvre sans nom pour l'enfantement de laquelle sa main s'est rencontrée avec celle de Dieu. »

Jules Favre n'avait acquis qu'au prix d'un travail acharné l'élégance et la pureté dont il est resté l'un des modèles admirables :

« Si j'étais, disait à l'Académie Française, le 7 avril 1881, M. Rousse, son successeur, si j'étais dans notre vieux Palais de Justice, parlant à notre chère jeunesse, je lui ferais voir de plus près encore, pour la défendre contre le mensonge des succès faciles, par quelles épreuves Jules Favre a conquis son éloquence. Je le lui montrerais tel qu'il n'a pas craint de se peindre, répétant jusqu'à dix fois un projet de discours, variant autant que possible les détails et arrivant à des effets qui le surprenaient lui-même, s'exaltant dans ces exercices solitaires, sentant un frisson nerveux qui s'emparait de tout son être et ses yeux se remplir de larmes. Ce frisson et ces larmes c'était la fièvre de l'éloquence, celle que vous connaissez, maîtres de la parole, de la forme et de la pensée, orateurs, artistes, écrivains et poètes, vous tous qui savez ce que coûte l'amour de l'éternelle beauté, à quel prix elle se donne et comment on lui arrache ses trésors. »

comble, affinée, d'après les subtilités à la mode, et qu'il est temps enfin de substituer désormais une froide symétrie à l'ordonnance ingénieuse du style des d'Aguesseau, des Merlin et des Demolombe !

Demolombe, que je viens de nommer, Troplong, Aubry et Rau, Toullier, pour ne parler que des morts et des plus illustres entre les morts, résument exactement les différentes manières de style juridique au XIXe siècle. Le Premier Président Troplong a presque en tout des mérites opposés à MM. Aubry et Rau, les derniers et les plus célèbres maîtres de la Faculté de droit de Strasbourg. L'ampleur, ce n'est pas dire assez, la majesté de son style, rappelle Buffon. A l'exemple de Cicéron, il mêle avec éclat les considérations de la philosophie la plus haute aux théories arides de la propriété et des contrats : *ex intima penitus philosophia juris disciplinam esse hauriendam.* Les préfaces de Troplong sont renommées : ce sont des modèles du genre. La beauté des images, le souffle d'une inspiration toujours spiritualiste et souvent chrétienne, élèvent et ravissent l'âme du lecteur. Hors-d'œuvre magnifiques que tout cela, a-t-on dit parfois, et néanmoins hors-d'œuvre véritables ! Mais cette critique méconnaît, à son tour, l'une des prérogatives de l'écrivain. Celui-ci ne doit pas, sans doute, faire entrer violemment dans un sujet des aperçus étrangers, eussent-ils une forme achevée ; car la convenance et les proportions en souffriraient ; la violence littéraire, aussi bien que toute autre violence, ne fonde rien de durable. Mais on rétrécit injustement l'horizon du jurisconsulte et l'on méconnaît une partie de sa mis-

sion, quand on prétend le confiner aveuglément dans l'analyse méthodique et toute sèche des affaires. Car, lorsque, comme d'elle-même, la nature du sujet porte celui qui écrit, son style peut s'élever libre et fier. Pourvu que la chaleur qui l'anime ne soit pas forcée, elle communique à la pensée je ne sais quelle vivacité pénétrante et généreusement contagieuse. C'est par là que Troplong a excellé, et voilà pourquoi il reste dans ses *Traités*, malgré tout ce qui a vieilli, des parties magistrales toujours saines et belles, que ne se lassent point de méditer ceux qui goûtent la richesse harmonieuse de notre langue.

Tout autre est la manière des jurisconsultes Aubry et Rau : leur style, d'une sobriété qui désespère les débutants, a quelque chose de limpide comme le cristal. Il est d'une justesse implacable, comme on a dit de Mérimée. Mais aussi, depuis les jurisconsultes de l'école des Proculiers, personne n'a parlé la langue du droit avec une précision supérieure à celle qui marque l'œuvre d'Aubry et Rau. Pas un ornement, mais pas un défaut sur cet édifice, dont les lignes ont une pureté géométrique. Chaque mot porte : la pensée maîtresse, exprimée seule, vous force à penser personnellement sur tout le reste, et il semble qu'on ne pourrait rien retrancher, rien remplacer dans ce style, clair pourtant non moins qu'il est concis. Comme ces constructions romaines que nous admirons encore, dont toutes les pierres sont liées par un ciment inaltérable, le *Traité de droit civil* d'Aubry et Rau est destiné à survivre aux révolutions juridiques les plus profondes; car l'idée du droit y a trouvé une forme que, dorénavant, nul jurisconsulte ne sera dispensé de connaître.

Toullier est un peu oublié aujourd'hui (1) ; si le dessein de cette simple esquisse n'était pas d'exclure ce qui est d'ordre purement juridique, que je serais tenté d'essayer un parallèle entre Toullier et Demolombe, à tant d'égards semblables et séparés ! Chefs d'école, l'un et l'autre, et en possession d'une immense renommée ; celui-là plus écrivain, celui-ci plus jurisconsulte, tous deux également fidèles, durant une très longue carrière, au noble culte du droit, et ayant laissé inachevé le commentaire de notre Code civil, objet des études de toute leur vie !

Breton de pure race, né dans ce coin de pays (2) qui a donné aux lettres françaises Lamennais, Châteaubriand et Broussais, des penseurs et des écrivains, s'il en fut, Toullier avait, en 1771, étudié quelque temps à l'Université de Caen. Il ne commença à écrire qu'à près de soixante ans ; il en avait plus de quatre-vingts, lorsqu'en 1831, il publia son dernier volume. On ne s'en étonnera guère, du reste, si l'on réfléchit qu'en Bretagne les fleurs et les fruits viennent tard : mais sous ce rude climat, poussant dans un sol de granite, à l'abri

(1) Voy. l'excellente et très intéressante étude que lui a consacrée un de ses successeurs, M. A. Eon, doyen de la Faculté de droit de Rennes, *Un ancien doyen. Toullier et son temps*, Paris, Chevalier, Marescq et C^ie^. 1893 ; — et aussi *Les anciennes Facultés de droit de Rennes*, par E. Chénon, aujourd'hui professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris (Rennes, Caillière, édit. 1890).

(2) Toullier naquit le 21 janvier 1752, à Dol de Bretagne, arrondissement de Saint-Malo. Il mourut à Rennes le 19 septembre 1835.

des chênes, ils durent plus qu'ailleurs. Si les théories du jurisconsulte breton ont été plus ou moins renversées, le style de Toullier a résisté à l'injure des années; dans la carrière du droit, nul en ce siècle ne l'a surpassé comme écrivain Voici de lui une page, la seule que je citerai, qui fait penser à Montesquieu :

« Il est de la plus grande importance pour le public que la liberté personnelle soit religieusement respectée. Si le premier magistrat avait la faculté de faire emprisonner tous ceux que ses ministres ou leurs subalternes jugeraient à propos, tous les autres droits des citoyens seraient bientôt anéantis; leur vie même ne serait plus en sûreté : c'est pour cela qu'on a prétendu, peut-être avec raison, que les attentats contre la vie et la propriété du citoyen, formés par la volonté arbitraire du premier magistrat, ou de ses ministres, étaient pour la société d'une conséquence moins dangereuse que les attentats contre la liberté personnelle. Priver un homme de la vie par violence, confisquer ses biens et s'en emparer, contre les dispositions de la loi qui les protège, seraient des actes de tyrannie si manifestes qu'ils jetteraient l'alarme dans tous les esprits et les prépareraient à la résistance. Mais arrêter secrètement une personne, la conduire dans une prison impénétrable, l'y laisser ignorée de sa famille et de ses amis, souvent même oubliée de ceux qui avaient ordonné sa détention, c'est un acte qui, étant plus caché, fait aussi moins de sensation et devient par là même plus dangereux pour la liberté publique. »

Cette page écrite en 1810, supprimée alors par la censure impériale, fut rétablie et parut pour la pre-

mière fois dans l'édition de 1819; à ce titre, elle intéresse presque autant l'historien politique de notre pays que les écrivains et les jurisconsultes.

Le style de Toullier a de temps en temps la saveur un peu âpre du terroir; mais il réunit l'élégance et le coloris : il est naturel, varié, abondant. Plus soutenu que celui de Pothier, moins incisif, mais plus égal que celui de Merlin, il se plie avec la même aisance aux sujets les plus divers : propriété, obligations, successions. Toullier, du reste, n'était parvenu à cette correction et à cette élégance qu'à force de travail. D'un caractère presque rude, il dédaignait d'ordinaire les ménagements, se plaisait à l'attaque, ripostait avec brusquerie et s'aventurait volontiers à travers les systèmes. Mais dès qu'il ne s'agissait plus que d'écrire, ce novateur téméraire redevenait fidèle à la tradition des maîtres; alors il ne risquait plus rien. Défiant de ses forces, il consultait ses amis, leur soumettait de longs fragments de son ouvrage, en remaniait les pages avec une opiniâtreté toute bretonne, jamais pleinement content de lui et s'excusant presque d'oser écrire après les anciens. Cette modestie l'a bien servi d'ailleurs; car les ayant étudiés toute sa vie, il a écrit comme eux.

Quoique moins de dix ans nous séparent de M. Demolombe, on peut affirmer que déjà il appartient à l'histoire. Tout a été dit sur son *Traité de droit civil*, monument à nul autre pareil, dont les proportions, l'étendue et l'utilité ne seront jamais trop admirées. Le style n'a pas peu contribué à en accroître le succès. Car professeur incomparable, à la différence de Toul-

lier, qui fut un professeur ordinaire et parfois même un peu moins qu'ordinaire, Demolombe revit dans son livre, dont la magie nous enchante. Vous souvient-il des leçons de Demolombe il y a trente ans? Comme l'orateur antique, le voici qui entre lentement sur le champ de bataille, dont il a mesuré d'avance tous les points d'attaque. Peu à peu, sa parole s'anime, elle devient colorée, ardente. Les moindres détails de l'action oratoire ont été par lui étudiés avec un soin dont il a pris le secret aux rhéteurs antiques : les images se succèdent saisissantes, inattendues. La thèse adverse vient d'être dressée debout, complète, inexpugnable, ce semble. Tout à coup, la figure en feu, le bras tendu, le maître fond sur son adversaire; il le presse, l'ébranle, le jette à terre; puis, avec un geste large, dans un style majestueux, il résume, ne pourrait-on pas dire? il chante sa victoire. Car c'est bien à une bataille et à une victoire que nous avons assisté, quand Demolombe exposait ses théories sur la filiation naturelle, sur le contrat de mariage, quand il disciplinait la légion des privilèges et, aux applaudissements d'un auditoire transporté, animait les controverses les plus ardues d'un souffle qui nous fait presque frissonner encore.

Tel était le maître à l'école : tel est l'écrivain dans son livre. C'est là une des causes de son influence, mais, oserai-je le dire? c'est de là aussi que vient la faiblesse, qui peut être surprise de temps en temps chez l'écrivain. En effet, ce style abondant et plein de chaleur n'est ni assez varié ni assez châtié. L'auteur a voulu tout épuiser : on trouve tout dans son livre,

disent quelques-uns, qui croient le louer par là; comme si le premier devoir d'un auteur n'était pas au contraire de me laisser le mérite et la joie de découvrir après lui et de penser par moi-même. Ajoutez à cela que si le style de Demolombe a un éclat qui éblouit, parfois aussi il fatigue par sa cadence monotone et ses longueurs. Nouvelle preuve des dons particuliers qu'exige l'art d'écrire, le plus difficile de tous, peut-être. Car la tâche de l'écrivain, plus ingrate que celle de l'orateur, demande une souplesse, une variété d'aptitudes et un effort persévérant, que l'enthousiasme tout seul ne donne pas. A ce point de vue, du reste, Demolombe se rapproche quelque peu de Berryer : quiconque a entendu l'un à la barre, l'autre dans la chaire de l'École de droit, les a connus parfaitement et, s'il ne fallait considérer que leur gloire, suffisamment connus.

Vous le voyez, Messieurs, la science du droit civil a trouvé chez nous, au XIXe siècle, une langue admirablement appropriée, juste dans sa variété, sobre et riche à la fois et si claire de son fonds, qu'il faut la torturer, ou ne point savoir penser juste pour la rendre obscure.

C'est cette langue que nous avons à conserver et à défendre, car elle est en péril, contre les négligences voulues et les nouveautés exotiques, contre l'érudition encombrante des dictionnaires et des encyclopédies. Nos Écoles de droit n'ont pas toujours, peut-être, suffisamment résisté à la vogue de ces entreprises littéraires; on aurait pu proscrire, avec moins de mollesse, ces procédés d'analyse un peu prétentieuse, qui dissi-

mulent mal des idées confuses, ou encore ces compositions sans lien, sans ordre et sans mesure, où ne se reconnaît plus la netteté de l'esprit français. Il est vrai que, par ce temps de fièvre électrique, le plaideur vous harcèle, de son côté, demandant avant tout ce qu'a jugé la Cour et comment on lui fera gagner son procès; car, pour lui, foin du reste. De là l'habitude de considérer la forme comme de peu de conséquence et bonne tout au plus pour les délicats qui ont le temps de limer des mots! Que nous sommes loin de l'époque où Louis XIV appelait Racine à revoir le style d'une ordonnance administrative! C'est que tout le monde croyait alors que pour bien exprimer une idée, on doit arriver à posséder cette forme, unique, définitive, auprès de laquelle toutes les autres ne sont que des équivalents plus ou moins imparfaits. Cette forme les seuls écrivains la cherchent et la découvrent, dans le droit comme ailleurs.

Laisser croire que cette perfection du style n'a plus qu'un intérêt inférieur dans une société démocratique comme la nôtre, affairée, ménagère du temps et qui ne goûterait plus rien que ce qui est positif et exclusivement pratique, ce serait du même coup calomnier et appauvrir notre pays. En effet, si dans un entraînement universel vers l'utile, on ne donnait plus que par grâce une place de jour en jour plus étroite au culte de l'idéal, il faudrait se résigner à mener bientôt le deuil de notre influence nationale. Car un pays a beau multiplier les progrès de l'industrie, reculer le domaine des sciences pures, étendre la sphère de toutes les activités matérielles, il descend, fatalement, la

pente de la décadence, s'il cesse de pouvoir exprimer toutes les idées selon le type éternel du beau; si seulement il devient moins capable de goûter dans le fini de la forme, la splendeur du juste et du vrai, dont le beau ne fait qu'aviver l'éclat et garantir la durée.

LE TRAVAIL

ÉTUDES MORALES

Par M. CHAUVET.

Professeur honoraire de la Faculté des Lettres de Caen,
Membre titulaire.

MESSIEURS,

Invité par notre secrétaire à contribuer au prochain volume de l'Académie, je cède à la tentation d'écrire une dernière page avant de disparaître. Et parce que j'ai exposé dans de précédentes études (1) que la femme n'est pas faite pour le travail proprement dit, mais bien pour le travail intérieur, familial, domestique, je voudrais esquisser de celui-ci une description complète et fidèle. Que si vous pensez, comme je le pense moi-même, qu'il faudrait, pour y réussir, une plume plus alerte, un esprit plus délicat, et des connaissances plus

(1) *Mémoires de l'Académie*, 1884, p. 361 ; — 1890, p. 250.

spéciales, je vous prierai d'excuser cette fantaisie d'un vieillard qui, épris de la famille, et sentant qu'il va falloir la quitter, se fait une suprême joie d'en parler encore une fois, et de la saluer d'un mélancolique adieu.

Le travail intérieur, familial, domestique, en un mot, le travail féminin, est double: c'est d'abord le travail de l'épouse, c'est ensuite celui de la mère. Épouse et mère, tel est en effet le double aspect sous lequel nous apparaît la femme dans l'enceinte sacrée de la famille.

I.

L'ÉPOUSE.

Ce qui fait la famille, c'est le foyer. Là où il y a un foyer, c'est à-dire un centre d'où rayonnent la chaleur et la vie avec l'amour, il y a une famille; là où manque le foyer, la famille manque aussi. D'où je conclus que le travail de l'épouse consiste en ces trois choses : créer le foyer, le conserver et le gouverner.

Je dis: créer le foyer. Vous n'imaginez sans doute pas, Messieurs, que le foyer se compose purement et simplement d'une maison quelconque et d'un mobilier quelconque, ni même d'une maison magnifique et d'un mobilier somptueux. Ce sont bien là les matériaux du foyer, mais les matériaux seulement. Il faut quelque chose de plus, quelque chose qui n'est rien et qui est tout : quoi donc ?

Cela se sent bien et se dit mal. Il faut ce qui imprime à cette maison, à ces meubles, à ces mille objets divers, une certaine forme particulière, un certain caractère spécial, une certaine physionomie originale : — il faut ce qui réunit tous ces éléments en un ensemble harmonieux et agréable; — il faut ce qui séduit et ce qui sourit ; — il faut la vie, il faut l'âme, il faut, si je puis le dire, la personnalité. Voilà ce qui constitue proprement le foyer : où cela se trouve, fût-ce la cabane d'un bûcheron, il y a un foyer ; où cela ne se trouve pas, fût-ce une demeure princière, il n'y a pas de foyer.

Or, qui est ce qui imprime cette forme, ce caractère, cette physionomie ? Qui est-ce qui fait cet ensemble harmonieux et agréable ? Qui est-ce qui met partout la séduction et le sourire ? Qui est-ce qui apporte la vie, l'âme, la personnalité ? La femme, l'épouse. Elle seule a ce pouvoir, et le devoir de l'exercer.

Le mari n'en a ni le temps, ni le talent. L'extérieur, la profession ou la fonction, le travail, les intérêts privés et publics le réclament sans cesse : il faut qu'il trouve le foyer prêt à le recevoir. Pût-il ou voulût-il le constituer, l'édifier, le consacrer, il n'y réussirait pas, sa nature s'y refuserait. Son esprit s'élance d'abord aux généralités, et ce qu'il lui faudrait, pour cette œuvre, c'est le sens des détails. Il excelle par l'intelligence, et ce qu'il lui faudrait surtout, c'est la sensibilité ; par la volonté, et ce qu'il lui faudrait surtout, c'est l'instinct. En un mot, il est la force, et il faudrait qu'il fût la grâce. Mais ce qu'il n'est pas, la femme l'est, et ce qu'il n'a pas, la femme l'a. Autant il est incapable de fonder et d'organiser le foyer, autant la femme y est apte.

Et cela est tellement vrai que là où l'épouse n'est pas, le foyer n'est pas. C'est ce qui ne paraît que trop dans la classe ouvrière des villes de grand commerce et de grande fabrication. Autrefois, le travail proprement dit, celui des mains, se faisait surtout à domicile, et quand la femme était dans la nécessité de travailler ainsi, elle travaillait entre son mari et ses enfants. Mais le progrès, qui a toujours un revers, a apporté à cet état de choses un premier changement. Des machines puissantes ont été inventées, de vastes ateliers, d'immenses manufactures ont été installés, et le travail au logis n'a plus été que la très rare exception. La femme néanmoins eût pu rester chez elle, en se contentant d'un moindre gain. Mais l'inconduite du mari ne le lui a pas permis. Celui-ci ayant contracté la généreuse habitude d'employer trois jours de la semaine à dissiper dans de sales orgies le salaire des trois autres jours, il a fallu bon gré malgré que la malheureuse, pour ne pas mourir de faim, elle et ses enfants, allât s'offrir dans les fabriques. Elle a dû se faire ouvrière, au sens technique de ce mot. Or, Messieurs, savez-vous ce que c'est que l'ouvrière? Une femme qui part le matin, avant le jour, travaille douze heures, si ce n'est plus, et ne rentre qu'après la nuit close, fatiguée, écrasée, découragée, n'aspirant qu'à une chose : se reposer. L'ouvrière, c'est l'épouse absente du logis, étrangère et indifférente au logis. Eh bien, quand on visite ces logis-là, qu'y trouve-t-on ? Une chambre (quand ce n'est pas une cave ou un grenier), une chambre sale, nue, désordonnée, où il fait sombre, où il fait froid, au moral comme au physique. Je ne dis pas qu'il n'y a

pas là-dedans des époux, mais qui se connaissent à peine, des enfants, mais qui connaissent à peine leurs parents. Point d'union, point de vie commune, point d'arrangement qui plaise et qui fasse du bien, point de demeure aimée, familière, où l'on soit heureux de se retrouver, où l'on se presse cœur contre cœur, où l'on se sente chez soi, comme en un port tranquille, après une traversée orageuse. Non ; vous cherchez une famille, et vous ne trouvez qu'une troupe ; vous cherchez un foyer, et vous ne trouvez qu'un bouge.

Voulez-vous une autre preuve de cette proposition qui a pour moi l'évidence d'un axiome : point d'épouse, point de foyer? Les célibataires, les vieux garçons, comme on dit en style vulgaire, vous la fourniront amplement. Il y a de ces vieux garçons qui vivent en l'air, comme l'oiseau sur la branche, toujours prêts à voltiger d'arbre en arbre, c'est-à-dire de gîte en gîte. Je ne vous proposerai pas de chercher un foyer chez ceux-là. Mais il est d'autres vieux garçons, ordinairement plus vieux que les précédents, qui éprouvent, soit lassitude, soit découragement, le besoin de se poser, de se caser. Ils ont une maison, qui est leur maison, des meubles, qui sont leurs meubles, un ménage, qui est leur ménage. Il y a même une femme, ou quelqu'un d'analogue, qui range tout cet attirail, et qui l'administre. A distance, vous diriez un homme marié ; vous diriez un foyer. Mais approchez et regardez bien : quelle déception ! Il peut y avoir dans ce logis une propreté parfaite, un ordre irréprochable, je ne dis pas non. Il existe des vieux garçons très réguliers, et ils le sont même généralement jusqu'à la manie ; il

existe des ménagères très entendues, surtout quand il y va de leur intérêt ; mais comme tout cela est terne, est gauche, est raide ; comme tout cela est guindé ; comme tout cela est froid, glacé et glacial ; vous vous sentez frissonner jusque dans la moelle ; vous vous sentez saisi d'un ennui incommensurable. Involontairement vous vous mettez à penser à ce fameux coursier : il avait toutes les qualités, mais il était mort. Ainsi de ce que vous avez sous les yeux : c'est un corps sans vie, une maison sans âme. C'est une retraite, une tente, un asile, un repaire quelquefois ; enfin c'est tout ce que vous voudrez, ce n'est pas un foyer.

Donc le foyer est l'œuvre propre de l'épouse ; il naît par elle, et je dirais presque il naît d'elle. Et elle est d'autant plus obligée de l'instituer qu'elle en est seule capable. Mais comment obtiendra-t-elle ce résultat ?

La première condition, dont la nécessité saute aux yeux, c'est sa présence. N'est-il pas en effet clair comme le jour qu'il faut qu'elle soit là, assidue au logis, pour tout arranger, tout disposer, tout ordonner ; pour marquer les choses à son empreinte ; pour leur communiquer sa vie ; pour leur insinuer son âme ; pour les associer à sa personnalité ; pour en faire enfin le foyer ? Qu'elle s'éloigne sans cesse, qu'elle passe sa vie çà et là, partout, excepté chez elle, quelle action voulez-vous qu'elle exerce sur des objets avec lesquels elle n'a que de fugitifs rapports ? Elle ne transforme sa maison, elle ne se l'assimile qu'en y séjournant, et d'autant plus complètement qu'elle y séjourne davantage.

Je peux paraître naïf en réclamant une chose si

simple. Mais, Messieurs, vous le savez, cette chose si simple est devenue assez rare, et tend à le devenir de plus en plus. Dans les classes distinguées, les relations sociales, ou plutôt mondaines, se sont à tel point multipliées, en perdant sans cesse de leur gravité et de leur intérêt, qu'aujourd'hui une femme comme il faut, et surtout une femme à la mode, ne s'appartient plus, ni à son mari, ni à ses enfants : elle appartient à tout le monde, c'est-à-dire à tout son monde ; n'habite plus sa propre maison : elle s'en sert seulement en passant, en courant, pour dormir, manger et s'habiller. Sauf cela, son existence s'écoule en allées et venues.

Certes, Messieurs, mon dessin n'est pas de faire le procès à la société. Je ne suis pas un sauvage, du moins à la manière de Jean Jacques. Mais je fais des distinctions. Je distingue d'abord la société, par où j'entends l'état social, c'est-à-dire l'état contraire à l'isolement des animaux dans les forêts, et le *monde*, terme emphatique par lequel l'usage désigne cette petite fraction de la société qui, ayant beaucoup de temps disponible, le passe agréablement dans un échange peu nécessaire de visites oiseuses et de conversations banales. Or, de la société je fais un cas infini.

Que serait l'homme hors du milieu social ? Un être sans moralité, car, connût-il ses devoirs, les occasions de les pratiquer lui manqueraient. Un être sans intelligence, car comment la pensée se développerait-elle en lui, sans la parole qui fixe les idées et les communique, sans le témoignage et la tradition qui les transmettent comme un héritage, auquel chaque génération apporte de nouveaux accroissements. Que dis-je, un être sans

moralité et sans intelligence? Un être incapable de vivre, qui ne respirerait un instant que pour mourir l'instant d'après, car est-il rien de plus chétif, de plus infirme, de plus impuissant à se venir en aide, que cette misérable et vagissante créature qu'on appelle un nouveau-né, et que peut-elle devenir autre chose que la proie du néant, sans la famille qui la protège, sans la société qui protège la famille?

Donc je professe pour la société la plus sincère estime, la plus profonde reconnaissance. Quant au *monde*, je demande à distinguer encore. Je demande à distinguer entre l'abus et l'usage. L'usage, je ne l'interdis à personne, et surtout je ne l'interdis pas aux femmes. Il peut leur être doux de temps en temps d'aller voir et se faire voir, d'échanger quelques mots piquants sur le temps qu'il fait, ou qu'il ne fait pas. C'est un plaisir innocent. Mais ce que je blâme de toutes mes forces, c'est l'abus. L'abus, je vais, pour le rendre plus sensible, le peindre dans toute son exagération. Il y a telle femme qui, six jours sur sept, se pare de la tête aux pieds, puis s'en va en grande pompe de porte en porte, d'étage en étage, de salon en salon, répéter les mêmes révérences, et redire les mêmes riens, ou les mêmes malices. Cette infatigable visiteuse, cette mondaine hors ligne, vous la rencontrerez aujourd'hui dans une douzaine de salons connus pour ouvrir aujourd'hui, demain dans une autre douzaine de salons connus pour ouvrir demain, et ainsi de suite. Mais chez elle, point, jamais. Elle est sortie, encore sortie, toujours sortie; c'est sa profession, sa raison d'être. Je me trompe: il y a un septième jour où elle ne sort pas.

Par une juste réciprocité elle reçoit à son tour celles qui l'ont reçue. Mais on ne peut pas dire précisément qu'elle soit chez elle pour cela. D'abord, elle se tient au salon, et c'est la pièce la plus impersonnelle du logis, c'en est comme la place publique. Ensuite, elle est toute à ses visites, nullement à elle-même, nullement à son mari. Comment serait-elle à elle-même, sans cesse occupée à se lever et s'asseoir alternativement pour répondre au salut des arrivantes, des partantes, à chercher, à trouver pour chacune le mot juste, le mot agréable, qui lui prouve l'intérêt qu'on lui porte, le cas que l'on fait de sa fortune, de son hôtel, de ses chevaux, de son état dans le monde? Quant au mari, à la rigueur, il pourrait être admis à faire sa visite comme un autre, mais en général il décline cet honneur : si le temps le permet, il prend la clef des champs ; si la pluie fait rage, il se retire dans son cabinet, mettant encore entre lui et l'avalanche du salon la garantie des verrous, par surcroît de prudence.

Messieurs, un détail intéressant à noter, c'est que l'espèce de ces perpétuelles visiteuses, de ces éternelles *sorteuses*, n'est nullement nouvelle. On la retrouve jusque dans l'Antiquité, jusque chez les Grecs. Cela vous étonne sans doute, car chez les Grecs la femme, enfermée dans le gynécée, n'avait guère le droit d'en franchir le seuil. Mais il paraît qu'elle s'émancipait quelquefois, et les poëtes comiques nous montrent plus d'un mari au désespoir d'avoir épousé une femme sorteuse. « Femme, dit un personnage de comédie, tu « passes les bornes tracées à une épouse honnête, la « porte de la maison... La franchir pour courir se faire

« insulter dans la rue, c'est oublier toute vergogne. » Mais il y a une différence entre la sorteuse antique et la sorteuse moderne : la première sortait par curiosité, pour aller voir ce qui se passait dans la rue ; la seconde sort par savoir-vivre, pour aller poser dans un salon. Il y a progrès.

Or, Messieurs, pour ne nous occuper que de notre époque et de notre civilisation, je ne m'inquiète pas, en ce moment, du compte que nos dames pourront avoir à rendre d'une vie ainsi gaspillée. Je n'essaie pas de me les représenter au jour solennel des Assises divines : « Qu'avez-vous fait sur la terre? — J'ai fait des visites. « — Et encore ? — J'en ai reçu. — Et après ? — Après ? rien. » Non, cela n'est pas mon affaire. Mais je dis ceci : Ces femmes qui ne s'arrêtent jamais chez elles, qui ne font que traverser leur maison à la hâte, comme un voyageur un hôtel, comment la transformeraient-elles ? Comment la façonneraient-elles à leur image ? Comment l'échaufferaient-elles de leur vie ? Comment l'animeraient-elles de leur âme ? Comment l'empreindraient-elles de leur personnalité ? En un mot, comment y créeraient-elles un foyer ? C'est impossible, parce que pour cela il faut d'abord la présence.

J'ajoute : il faut la présence effective. Il y a en effet, tout en étant chez soi, une manière de n'y être pas. C'est de s'absorber complètement dans une occupation étrangère au mari, au ménage, aux intérêts communs. Il me faut encore toucher à un point délicat. Et, comme tout à l'heure, je vais encore procéder par distinctions. Donc je distingue entre les beaux-arts et la culture des beaux-arts. Il est trop clair que je ne puis avoir l'in-

tention de médire des beaux-arts. Ils ont pour origine les plus nobles besoins de la nature humaine ; en même temps qu'ils nous procurent les plus délicieuses satisfactions, ils nous élèvent, ils nous moralisent ; enfin, ils sont notre gloire française la plus pure, la plus vraiment immortelle. Autre est la culture des beaux-arts : à ce point de vue, je compte trois catégories de femmes-artistes : celles qui ont du génie, celles qui ont du talent, celles qui n'ont rien du tout. Je mets hors de cause les artistes de génie : ce sont de très rares exceptions, devant lesquelles je m'incline profondément. Je ne m'embarrasse pas beaucoup des artistes nulles : ce sont généralement de jeunes demoiselles qui aspirent, avant le mariage, à se donner un talent de désagrément, et qui, après le mariage, n'y songent plus guère, ce dont je félicite le mari. Mais les artistes de talent, ah ! celles-là me donnent du souci. Le talent est certes une belle chose, dont on a droit de se relever, et dont il ne peut être défendu de faire usage. Qu'une femme mariée soit artiste de talent, je ne blâme pas cela, au contraire ; — mais à une condition : c'est qu'elle ne donne à la culture de son art que ses loisirs Or, voilà le point difficile, je dirais presque le point impossible. Le talent a d'irrésistibles entraînements. Une femme qui aime son mari, qui sait ses devoirs, et s'y plait, résistera d'abord à la tentation. Un peu plus tard, elle cédera. Ce sera peu de chose d'abord : une heure, dont elle aura fait tort à son intérieur. Mais il n'y a que la première heure qui coûte, et il arrivera fréquemment que le ménage, la vie commune seront tout à fait sacrifiés à la fin. La musicienne fera sans cesse reten-

tir la maison de ses mélodieux accords ; on ne rencontrera chez elle que professeurs et amateurs ; ses après-midi seront absorbés par des matinées musicales et ses soirées par des concerts La femme-peintre, barbouillée de couleurs et d'essence, ne sortira pas de son atelier ; et la femme-écrivain, de beaucoup la pire des trois, de son cabinet, ou plutôt de son sanctuaire, car, visiblement, il est habité par les neuf Muses. Que sera-ce, Messieurs, si votre épouse, trop favorisée du ciel, cumule ces trois dons ! Ce phénomène n'est pas introuvable. Je sais une femme (j'en puis parler sans indiscrétion, elle réside aux antipodes), une femme pleine de verve et de feu, qui chante, qui peint, et qui écrit. Elle chante la chansonnette légère, la romance sentimentale, le petit et grand opéra, ce qu'il y a de plus sombre et de plus gai dans la musique religieuse ; elle peint à l'aquarelle, à la sépia, à l'huile, voire à l'encre de chine, également habile à manier la plume et le pinceau ; elle écrit des feuilletons, des historiettes, des nouvelles mélodramatiques à faire dresser les cheveux, des romans religieux, pleins d'édification et d'ennui. C'est admirable, quoiqu'il lui manque de faire des vers. Ah ! mais, par exemple, ce qui se passe chez elle, elle ne le sait pas plus que moi, et ce que devient son mari, elle ne s'en doute pas plus que vous.

Ces femmes-là, on ne peut pas dire qu'elles ne sont pas présentes chez elles : elles n'en sortent guère, ou n'en sortent pas, mais elles sont présentes de corps seulement ; leur pensée, leur cœur, leur âme, et aussi leur activité, tout cela est ailleurs. Ce nest pas la pré-

sence vraie, réelle, féconde, celle qui se marque par des résultats. Aussi, étrangère à sa maison, la femme artiste y est-elle presque toujours sans influence. Banale elle l'a trouvée en y entrant, et banale elle l'a laissée. Il y a des chambres, abandonnées aux soins des domestiques ; il n'y a pas plus de foyer que d'épouse.

La présence, la présence effective, est-ce assez ? Non, Messieurs ; une troisième chose est nécessaire : c'est à savoir l'industrie propre à la femme, et que j'appellerais volontiers l'industrie domestique. Mais pardon, en écrivant ce mot, j'en sens l'impropriété ; cette industrie là est plus que de l'industrie, c'est de l'art, dans le sens vrai et esthétique de ce terme. On parle de l'art de construire les maisons extérieurement, on l'appelle l'architecture ; de l'art de les orner extérieurement, on l'appelle la sculpture ; et il n'y aurait pas un art de les construire et de les orner en dedans ; de les approprier aux besoins, aux désirs, aux aspirations de la famille ; de les modeler, si je puis ainsi dire, à sa taille, à sa mesure, à ses goûts, à son cœur, à son âme, à toute sa personne ; il n'y aurait pas l'art de créer le foyer ! Une telle supposition se réfute d'elle-même. Oui, cet art existe, et toute femme le possède, plus ou moins ; il lui est inné.

Cet art, Messieurs, il se manifeste quelquefois d'une façon bien soudaine et bien sensible. A qui de nous n'est-il pas arrivé d'aller passer quelques semaines au bord de l'Océan, pendant les rares beaux jours de nos années occidentales ? c'est la mode, et par exception une mode raisonnable. Vous arrivez dans une maison de pêcheur. C'est nu, c'est triste, et pour tout

luxe à peine la propreté. Vous vous sentez atteint et froissé. Un mois là-dedans, ce sera bien dur ! Cependant, laissant votre femme à ses affaires, vous courez à la plage, impatient de remplir vos oreilles de la grande voix de la mer, vos yeux de ses spectacles imposants, et tous vos pores de son air salubre. Vous revenez : une heure à peine s'est écoulée, et vous trouvez le logis métamorphosé. Avec les mêmes objets, ou au plus quelques objets nouveaux, il y a tout ce qui manquait ; vous respirez plus à l'aise ; vous vous épanouissez ; vous vous sentez bien, et chez vous (1). Et qui a fait ce miracle ? La baguette du génie féminin, l'art de la femme : de rien, ou de presque rien, elle vous a improvisé un foyer.

Cet art, en quoi consiste-t-il ? Messieurs, un philosophe peut bien poser cette question, mais la résoudre, non. C'est un art essentiellement féminin, donc essentiellement le secret de la femme. Elle seule pourrait le divulguer, et encore le pourrait-elle ? Je crois qu'elle n'a pas conscience de ses procédés, qu'elle ne s'en rend pas compte, qu'elle agit instinctivement, et d'autant mieux qu'elle sait moins ce qu'elle

(1) Ceci est de l'histoire ancienne. Dans nos villages du littoral, il n'y a plus ni maisons de pêcheurs, ni mobiliers rudimentaires. Ce ne sont que chalets et villas, avec des mobiliers dont la somptuosité égale la banalité. Il n'y a là rien à ranger, et on ne range rien. Ni foyer, ni souci du foyer. On mène d'ailleurs la vie accoutumée : mêmes toilettes, mêmes visites, mêmes concerts, bals et spectacles. Je me demande pourquoi ces gens-là se déplacent ? Peut-être, au retour, se font-ils l'illusion d'avoir quitté la ville !

fait. A le savoir, elle y perdrait. Car telle est la nature de l'instinct : tant qu'il s'exerce de lui-même, d'une manière aveugle, il fait merveille ; s'avise-t-il de raisonner, il hésite, il tâtonne, il s'égare, il a toutes les imperfections de notre imparfaite raison.

Donc, je ne demande pas à la femme de nous enseigner son art : à quoi bon ? mais de le pratiquer. Qu'elle ne craigne pas de descendre; c'est son office le plus naturel, le plus utile et à tout prendre le plus beau. Je ne dis pas qu'elle ne puisse pas se faire aider par les domestiques ; cela est de toute évidence ; mais je dis qu'elle ne doit pas se faire suppléer, en se réservant seulement une surveillance rare et à distance. Ce serait tout compromettre. Il faut qu'elle aille aux détails, et qu'elle y mette la main, au moins la dernière main. Tout est là, car le vrai foyer, digne de ce nom, est à ce prix.

La création du foyer, voilà le premier devoir de l'épouse ; la conservation du foyer, voilà son second devoir. Mais, Messieurs, vous le voyez bien, l'un ne diffère pas essentiellement de l'autre.

Il est bien clair en effet que la femme conserve le foyer aux mêmes conditions qu'elle le crée. Il faut qu'elle soit présente, car comment pourrait-elle conserver, n'étant pas là ? Il faut qu'elle soit présente effectivement, car comment pourrait-elle conserver si, tout en étant là, elle demeurait étrangère à tout ce qui l'entoure ? Il faut enfin qu'elle mette en œuvre son industrie, ou plutôt son art, car avec quoi conserverait-elle, si ce n'était avec cela ? Je ne m'arrête pas à démontrer ces trois évidences, et

j'arrive sans retard inutile au seul point qui mérite de vous être exposé.

Autrefois le foyer, une fois installé, pouvait être embelli d'année en année, ou accru selon les exigences d'une famille plus nombreuse ; mais au fond il demeurait invariablement le même. Les premiers meubles étaient aussi les derniers : on vivait avec eux, on jouissait et on souffrait avec eux, on vieillissait et on mourait avec eux. On les considérait et on les traitait comme des témoins sympathiques, comme des serviteurs fidèles, comme des compagnons qui avaient partagé la bonne et la mauvaise fortune, comme des amis sur lesquels on avait doucement pris l'habitude de compter. Les pères les transmettaient même aux fils, qui les recevaient et les conservaient avec une sorte de filial respect. Il y a mieux, la maison même où l'on s'était établi, on ne la quittait plus, sauf le cas de nécessité. On s'y attachait, et on finissait pour ainsi dire par faire corps avec elle. On lui donnait son nom, qui lui restait. En ce temps-là, les maisons avaient des noms propres, au lieu d'avoir des numéros.

Nous avons fort changé tout cela. Aujourd'hui nous errons sans cesse de maison en maison, et de quartier en quartier ; notre vie est comme un déménagement perpétuel. Notre fortune s'accroît-elle, si peu que ce soit, il nous faut incontinent chercher une autre rue, ou descendre d'un étage. Et nous en usons de même avec notre mobilier. Dès que nos ressources le permettent, nous envoyons les anciens meubles chez le fripier, et à la place nous en introduisons de magnifiques, qui ne le sont pas assez au gré de notre vanité.

Cette manie, cette erreur a même donné à l'un de nos écrivains comiques en renom l'idée d'une pièce dont l'intérêt est peut-être un peu languissant, mais dont l'intention morale est excellente.

Eh bien, Messieurs, c'est là, comme je le disais, une aberration d'esprit et même de cœur, qui, selon moi, n'est pas de peu de conséquence, et sur laquelle j'appelle toute l'attention de l'épouse. C'est elle qui préside au foyer, c'est donc elle que cela regarde spécialement. Qu'elle ne cède pas à l'entraînement général, et si par hasard le mari était tenté d'y céder, qu'elle résiste. Qu'elle protège, qu'elle défende les vieux meubles, la vieille maison : il y va de son intérêt, il y va de l'intérêt commun.

Et cela est facile à concevoir Le foyer n'existe que par la convenance qui se forme entre l'habitant et l'habitation. Cette convenance, c'est la femme qui la fait par l'art qui lui est propre, mais le temps y aide, et les circonstances aussi. A la longue, il se produit une influence indéfinissable, mais réelle, du logis sur nous, comme de nous sur le logis ; en sorte que, à un moment donné, nous nous trouvons faits l'un par l'autre et l'un pour l'autre. Ainsi des meubles. Chacun de ces meubles est façonné à nos besoins, à nos goûts, à nos habitudes et, d'autre part, l'usage et les souvenirs nous le rendent cher. A ce point, le foyer existe autant qu'il peut exister, au plus haut degré. Changer cela, c'est le renverser, pour le reconstruire sur nouveaux frais ; c'est détruire notre bonheur, pour le refaire, en courant la chance de le manquer. Au contraire, tout conserver, pieusement, religieusement, c'est se

recueillir au port, en un port sûr et tranquille, à l'abri des vents et des orages.

Heureux l'époux qui doit à la vertu et à l'habileté d'une épouse sédentaire d'avoir un foyer selon ses vœux et son cœur ; plus heureux si son existence s'écoule parmi des meubles familiers qui, outre les émotions qu'ils lui rappellent, se prêtent, grâce à un long usage, avec une sorte de complaisance, à ses besoins, à ses désirs ; plus heureux encore s'il lui est donné de vivre où il est né, de mourir où il a vécu ! Il aura connu les douceurs du véritable foyer ; il en aura connu l'intimité et la sécurité ; il aura été privilégié entre tous.

Mais ce n'est pas tout encore que de créer et de conserver le foyer ; un troisième devoir reste à l'épouse, celui de le gouverner, en termes plus précis, celui d'administrer le ménage.

Qu'est-ce qu'administrer le ménage ? Certainement, Messieurs, une dame, même la moins adonnée à la philosophie, répondrait mieux que moi à cette question. Cependant convenons aussi qu'un homme, par les jouissances ou les privations qu'il éprouve chez lui, suivant que la maîtresse de céans est plus ou moins habile, plus ou moins attentive, finit par acquérir quelques idées à peu près justes sur l'art d'administrer le ménage.

Administrer le ménage, c'est présider à la vie intérieure ; c'est préparer, assurer, ordonner la satisfaction des besoins, et d'abord de ceux que j'appelle les besoins nécessaires.

Il y a principalement deux besoins nécessaires, celui de se vêtir et celui de se nourrir.

Or, Messieurs, je ne demanderai pas, au moins dans les catégories aisées de la société, que la femme confectionne elle-même les vêtements et le linge. Je sais, si peu pratique que je sois, qu'il existe de par le monde des tailleurs, des couturières et des lingères; je sais aussi combien est précieux le temps de nos dames et que leurs journées sont remplies jusqu'au bord. Mais j'estime, et je ne craindrai pas de descendre à ce détail, parce qu'il importe extrêmement aux maris, j'estime qu'une femme qui tient à honneur de bien administrer son ménage doit veiller à ce que vêtements et linge soient toujours en bon état, et pour cela ne s'en rapporter qu'à elle-même. Personne ne peut la suppléer convenablement dans ce soin essentiel. Il ne me déplairait même pas de lui voir parfois une aiguille à la main, non pour exécuter quelque petite inutilité de luxe, mais pour remettre tout à point. Les Romaines, ces augustes matrones, filaient parmi leurs esclaves; une Française peut coudre parmi ses enfants sans déroger.

Il existe un ouvrage du moyen-âge intitulé : *Le ménagier de Paris*. Ce ménagier est un honnête homme, trop vieux, qui a épousé une honnête femme, trop jeune, et qui lui donne d'excellents conseils. Voici, dans notre vieux langage du XIV^e^ siècle, la paterne exhortation qu'il lui adresse relativement au linge et aux vêtements :

« Aimez la personne de votre mary songneusement,
« et vous pry que vous le tenez nettement de linge, car

« à vous en est (car cela vous regarde), et pour ce que « aux hommes est la cure et soing des besongnes du « dehors, et en doivent les marys soignier, aller, venir « et racourir de ça et là, par pluies, par vens, par « nèges, par gresles, une fois mouillié, autre fois sec, « une fois suant, autre fois tremblant, mal peu (repu), « mal hébergié, mal chauffié, mal couchié. Et tout ne « lui fait mal, pour ce qu'il est réconforté de l'espé- « rance qu'il a aux cures que la femme prendra de luy « à son retour, aux aises, aux joies et aux plaisirs « qu'elle lui fera ou fera faire devant elle ; d'estre des- « chaux à bon feu, d'estre lavé les pieds, avoir chaus- « ses et soulers frais (bas et souliers frais), bien peu, « bien abreuvé, bien servi, bien seignouri (traité en « seigneur), bien couchié en blans draps et couvre- « chiefs blans, bien couvert de bonnes fourrures, « et assouvi des autres joies et esbattement dont je me « tais. Et le lendemain, robes-linges et vestements « nouveaux. »

De même que je n'ai pas demandé tout à l'heure que la femme prenne la place du tailleur ou de la lingère, je ne demanderai pas maintenant qu'elle se substitue au cuisinier ou à la cuisinière. Quand elle peut s'en dispenser, j'approuve fort qu'elle s'en dispense. Une femme est mieux placée et plus agréable à voir dans la chambre des enfants, ou même au salon, qu'à côté du fourneau économique, où elle se brûle la figure et se salit les mains. Mais ce n'est pas une raison pour se désintéresser absolument du choix des mets et de l'arrangement des repas, comme il arrive trop souvent, surtout dans les maisons opulentes. Je ne sais si les

dames se rendent bien compte de l'influence des repas sur le bonheur domestique. Je le leur dirai franchement : elle est extrême. Non seulement parce que le palais est un organe très sensible, et qui devient facilement très délicat, parce que l'estomac est un viscère considérable, et dont toute la machine dépend, puisque c'est lui qui la répare, mais parce que les hommes, de leur nature, ferai-je cet aveu ?... sont gourmands. Il y a des exceptions, mais c'est la règle. Les hommes en général aiment les repas à leur gré, comme les femmes aiment les toilettes à leur avantage. On a remarqué que ce goût, très innocent. ma foi, est surtout prononcé chez les financiers, les médecins, les gens de lettres et les dévots. L'observation est probablement juste pour les autres, elle l'est certainement pour les gens de lettres, auxquels j'adjoindrais les artistes. Or, cela posé, n'est-il pas évident qu'une femme fera bien de donner des ordres à l'office et à la cuisine, et de veiller à ce que la table, sans prodigalité ni excès, soit servie de façon à plaire à cet homme qui va rentrer fatigué, harassé, et peut-être découragé ? Si, comme cela se voit dans les romans anglais et américains, où il y a une certaine science positive de la vie pratique, si elle a quelque talent culinaire, si elle possède quelque recette merveilleuse, si elle excelle à préparer quelque mets succulent, à façonner quelque gâteau exquis, qu'elle s'y emploie avec entrain. Ces attentions vont sûrement au cœur d'un mari, par le canal de l'estomac, deux organes qui communiquent directement, quoi qu'en dise l'anatomie. Et alors il y a de la joie à la maison, des causeries douces, des rêveries tendres.

Avez-vous lu, Messieurs, un roman de Fielding qui porte un nom aujourd'hui ridicule : Paméla ? Le fait que je vous signale y est très heureusement traduit en action. Deux frères se sont mariés. Or, à l'heure du repas, voici généralement ce qui arrive. L'aîné, le lord, entre par une porte, sa femme par l'autre. Ils s'asseoient à une table magnifique sans se regarder, et mangent sans se parler. Les laquais partis, un mot prononcé par hasard amène une querelle, et les deux époux furieux s'en vont chacun dans son appartement méditer sur les douceurs du veuvage. Le frère puiné, l'époux de Paméla, prend place à côté de la jeune femme dans une salle modeste, mais qui reluit de fraîcheur et de netteté. Les mets sont simples, mais choisis et préparés avec les intentions les plus délicates ; le repas est frugal, mais à souhait. Aussi, comme on mange à belles dents, comme on jase à cœur ouvert, comme on rit à plein gosier ! Les époux se retirent la main dans la main, les yeux dans les yeux, et l'on sent qu'ils ont fait mieux que réparer leurs forces : ils ont renouvelé leur amour. Je prend la liberté de recommander l'exemple de Paméla aux Françaises du XIX^e^ siècle.

Au-dessus des besoins nécessaires, il en est d'un autre ordre, plus distingués, et qu'une épouse qui entend ses devoirs et ses intérêts doit se préoccuper de satisfaire. Il y a le besoin de se renouveler, de se récréer, de se distraire enfin de la fatigue d'un travail trop continu et de la monotonie d'un tête à tête trop prolongé. Je disais tout à l'heure : il ne faut pas qu'une femme déserte sa maison, je dis maintenant : il ne faut

pas qu'elle s'y renferme seule. Non, il faut qu'elle l'ouvre, d'une manière discrète, qu'elle l'entr'ouvre, si vous voulez. Il faut que la société y pénètre, et y apporte avec elle le changement, la diversité, les plaisirs du monde dans ce qu'ils ont d'irréprochable. Il faut surtout que la femme consulte, sans trop le laisser voir, les goûts de son mari. C'est ainsi qu'elle lui fera de son foyer une agréable et douce retraite, une fraîche oasis, un Eden, moins le serpent. Si tant de femmes sont délaissées, si le cheval est devenu une passion, si les cercles se multiplient et regorgent d'habitués, si les plaisirs entre hommes sont une des plaies du siècle, est-ce la faute aux maris seulement ? Les femmes ont-elles toujours administré le ménage de manière à le leur faire goûter ? N'ont-elles pas un peu trop donné à leur vanité ? N'ont-elles pas eu plus de souci d'éblouir les étrangers que d'agréer à celui qui devrait toujours être le premier dans leurs pensées et leurs sentiments ? N'ont-elles pas trop souvent sacrifié l'être au paraître, le confort, comme on dit aujourd'hui, le bien-être solide, à je ne sais quelles parades dont le but est de faire illusion aux badauds de la bonne société ? Voilà ce qu'il faut corriger au plus tôt, si l'on veut rappeler au foyer la vertu et le bonheur, qui me paraissent en train de s'en aller à vau-l'eau.

J'ai dit le bonheur, Messieurs, car sachez-le bien, ou plutôt que les femmes le sachent bien, c'est ici surtout que le bonheur réside dans l'accomplissement du devoir. A cette activité, à cette vigilance, dans la sphère pour laquelle elle a été faite, et en vue d'un noble but, comment la femme ne gagnerait-elle pas, avec la

santé du corps, le contentement de l'esprit ; et ne sont-ce pas là les plus solides éléments du bonheur ? D'ailleurs, la femme qui se conduira de la sorte, créant, conservant, gouvernant le foyer comme je l'ai dit, ne fera-t-elle pas tout autour d'elle des heureux, et comment ferait-elle des heureux sans être heureuse elle-même ? La femme est un être éminemment impressionnable, sa félicité se compose de celle qu'elle donne ; c'est le rejaillissement de celle qu'elle a procurée aux autres, et qui lui revient sympathiquement.

II.

LA MÈRE.

La tâche de la mère se résume par un mot : l'éducation.

En effet, il est deux choses qu'on ne peut nier : que c'est l'éducation qui fait l'homme ; que c'est la famille, et plus particulièrement la mère, qui fait l'éducation.

L'importance, la nécessité de l'éducation pour protéger, développer, perfectionner l'enfant, pour l'élever pas à pas, d'âge en âge, et d'exercice en exercice, à toute l'excellence humaine, n'est pas, grâce à Dieu, une thèse à démontrer, c'est une vérité évidente à tous les regards, une vérité de sens commun. Mais ce qui n'est pas moins vrai, et ce qu'oublient beaucoup trop ceux-là mêmes qui ne le contestent pas, c'est que l'éducation est *domestique*, ou n'est pas. et j'irais jusqu'à dire, c'est que l'éducation est *maternelle*, ou n'est pas. Certes je ne nie pas la juste part de la société

et de l'école dans l'éducation, mais je dis que cette part est secondaire. C'est à la famille, c'est à la mère surtout, à donner avec le concours de l'école et de la société l'éducation, parce que, seules, elles peuvent la donner pleine et entière. Otez la famille, vous réduisez l'éducation à rien ; ôtez la mère, vous tronquez, vous désemparez l'éducation, vous en faites je ne sais quoi d'incomplet, d'impuissant et d'informe. Il n'y a d'éducation vraie et solide, digne de ce nom, qu'au foyer, sous les regards et par les soins maternels.

Et en effet où l'enfant trouvera-t-il cette chaude et vivifiante atmosphère d'amour, de tendresse, de dévouement, hors de laquelle il ne saurait croître et prospérer, si ce n'est au foyer? Où trouvera-t-il cette vigilance de tous les instants, attentive à interroger l'horizon, cette prévoyance presque surnaturelle, habile à deviner le péril, cette activité toujours en éveil pour l'écarter, si ce n'est au foyer ? Où trouvera-t-il ces enseignements en actions, ces préceptes en exemples, dont l'impression est si profonde et si durable, si ce n'est au foyer ? Où apprendra-t-il à aimer ce qui est aimable, à honorer ce qui est honorable, à élever son âme en haut, et à prier, à jouir, à souffrir, à espérer, à se résigner, si ce n'est au foyer ? Où apprendra-t-il le prix et le sens de la vie, la nécessité et le charme de la vertu ; où recueillera-t-il ces chers souvenirs, ces saintes émotions, ces conseils attendris, que nous gardons comme un trésor, et qui sont notre viatique dans ce voyage terrestre à travers hommes et choses, où, si ce n'est au foyer ? Le foyer est la première école, la grande et pieuse école, que les autres

ne sauraient jamais suppléer, et qui, à la rigueur, pourrait les suppléer toutes.

Mais au foyer même, n'est-ce pas la mère qui est l'agent par excellence de l'éducation ? Certes, je ne méconnais nullement le rôle du père; je ne méconnais même pas celui des grands parents, même pas celui des frères et sœurs ; mais je dis que la part de la mère est incomparablement plus grande, que c'est véritablement elle qui élève l'enfant, et même l'adolescent, et même le jeune homme, et que tout ce petit monde sympathique qui l'entoure ne fait que coopérer à son œuvre.

L'enfant a vu le jour, mais il faut conserver, développer, fortifier cette jeune vie, prête à s'éteindre comme la flamme d'une lampe à peine allumée, et qui vacille sous le souffle du vent : qui fera cela? Cherchez, et vous reconnaîtrez qu'une seule personne au monde en est capable, la mère.

L'enfant a grandi, il lui faut s'instruire. Là-bas, il trouvera des maîtres pour lui apprendre ceci et cela, toutes choses et même plus encore, mais qui lui apprendra à apprendre ? Si la leçon publique a glissé sur son intelligence, qui l'y fera pénétrer par une ouverture secrète ? Si la vérité a été reçue froidement, qui la rendra vivante, intéressante, attachante, en l'enveloppant et la parant de je ne sais quelle chaleur, de je ne sais quelle sensibilité ? Cherchez, et vous reconnaîtrez qu'une seule personne au monde en est capable, la mère.

L'enfant a grandi, il lui faut se former au devoir, à la vie morale. Or qui est en état de le diriger dans

cette voie? Qui connaît le fort et le faible de cette jeune âme inexpérimentée? Qui suit d'un œil scrutateur et clairvoyant l'éclosion et le développement des passions, de celle surtout où toutes les autres s'alimentent, l'amour, si fécond dans le bien et dans le mal? Qui sait approprier les remèdes aux fautes, ôter aux avertissements ce qui blesserait, donner aux conseils ce qui persuade? Cherchez, et vous reconnaîtrez qu'une seule personne au monde en est capable, la mère.

La mère, voilà donc l'ouvrière-née de l'éducation, et c'est à la donner entière, complète et parfaite, qu'elle doit travailler de toute la tendresse de son cœur, de tout l'effort de son intelligence et de sa volonté. Tel est le naturel emploi, le légitime but et le sérieux honneur de sa vie.

Mais pour donner l'éducation entière, complète et parfaite, que doit-elle faire?

Pour mettre de l'ordre dans mes explications, je distingue l'enfant, l'adolescent, le jeune homme, et j'expose tour à tour comment la mère doit élever l'enfant, comment l'adolescent, comment le jeune homme.

Ce que la mère doit à l'enfant avant toutes choses et par dessus toutes choses, ce dont il ne lui est permis de le priver que dans le cas de nécessité absolue, bien et dûment constatée, c'est l'allaitement. Or, si je ne sais pas de devoir maternel plus essentiel que celui-là, je n'en sais pas non plus de plus souvent enfreint, de plus indignement foulé aux pieds. Cela date de loin, et l'Antiquité aussi avait ses mauvaises mères. Il

nous est resté un discours d'un philosophe, Favorinus, à la femme d'un sénateur romain, qui trouvait au-dessous de sa dignité de nourrir elle-même l'enfant qu'elle avait cependant daigné mettre au monde. Même aberration chez nous aux plus beaux temps de notre histoire. Vous connaissez les savantes démonstrations de Buffon, les éloquentes invectives de J.-J. Rousseau. On assure que l'allaitement par la mère devint alors une mode. Cette mode-là était trop conforme à la nature et au devoir pour durer longtemps : elle a fleuri l'espace d'un matin. A l'heure où j'écris, le mal est plus grand que jamais, plus grand qu'on ne saurait le croire quand on n'en a pas fait une étude spéciale. Il a pris des proportions qui font frémir un ami de l'humanité. Pour commencer par la belle société, comptez les jeunes mères : vous n'en trouverez pas une sur vingt qui soit assez mère pour nourrir son enfant ; on se sait riche, on trouve plus commode d'acheter le lait et les soins d'une étrangère et de vaquer tranquillement à ses plaisirs. Voilà comme on fait dans le monde. Longtemps on a agi plus naturellement et plus maternellement dans le peuple ; mais les fabriques, qui n'ont plus permis aux ouvrières de vivre chez elles, et différentes causes, qu'il ne s'agit pas d'énumérer maintenant, ont fait, ici comme ailleurs, de l'allaitement maternel la très rare exception. Les femmes du peuple, en ce temps-ci, se séparent du nouveau-né de gré ou de force, et, moins heureuses que les mères opulentes, l'envoient loin d'elles s'abreuver du lait d'un animal, sous la surveillance de nourrices, qui ne surveillent pas plus qu'elles ne nourrissent, faisant de la plus

sainte des fonctions la plus criminelle des industries. Aussi ces malheureux petits enfants, livrés aux mains de ces mégères, meurent-ils par milliers. Un médecin estime qu'en France il meurt chaque année de *cent à cent vingt mille nourrissons*. Et il ajoute : « Presque « partout la mort de ces enfants est due à la faim, à la « misère, à l'absence de tous soins. Voilà le tribut que « l'industrie des nourrices prélève tous les ans sur la « population infantile de la France ». Tels sont les ravages de ce fléau que, sur les points les plus menacés, des *Sociétés protectrices de l'enfance* se sont formées pour recommander l'allaitement maternel, et pour le rendre praticable par des secours aux mères indigentes ; et que nos *Assemblées* elles-mêmes ont cru devoir créer une *Inspection médicale* chargée de surveiller les nourrices et de protéger les nourrissons contre les périls de toute sorte que l'abandon des mères a suspendus sur leurs têtes innocentes.

Voilà comment les femmes pratiquent aujourd'hui le premier et le plus doux de leurs devoirs. LES MÈRES NE NOURRISSENT PLUS, les unes parce qu'elles ne *peuvent* pas, les autres parce qu'elles ne *veulent* pas. Car si dans les classes ouvrières la misère est la principale coupable, plus haut on ne trouve plus, mal dissimulés sous de vains prétextes, que la lâcheté de la femme, l'égoïsme ou l'indifférence du mari et la complaisance du médecin. J'ai dit cela il y a quelques années, j'ai fait mieux, je l'ai écrit et imprimé ; on me l'a reproché : je me fais un devoir et un honneur de le redire et de le maintenir énergiquement.

Je ne vous répéterai pas, Messieurs, la démonstration

que j'ai faite autrefois dans le petit livre dont j'avais le tort de me souvenir tout à l'heure (1) ; je ne vous répéterai pas que la nature, en donnant du lait à la mère, a évidemment voulu qu'elle nourrit; que le lait de la mère, qui se modifie de mois en mois dans un progrès parallèle à celui de l'enfant, qui se prépare dans les mêmes entrailles, dans le même laboratoire où l'enfant a été formé, est le seul qui lui convienne ; qu'on chercherait vainement ailleurs ce doux instinct maternel, ce tendre amour qui anime pour ainsi dire et parfume le lait de la mère, tandis qu'elle le prodigue pieusement à la petite créature adorée ; qu'une nourrice est toujours une femme fort imparfaite et grossière, qu'elle peut être malade avec les apparences de la santé, que c'est le plus souvent une fille-mère, donc vicieuse, et qu'il se fait de la nourrice à l'enfant une sorte de transmission morale aussi bien que physique ; non, je ne veux pas me répéter ; je ne veux qu'ajouter deux choses aux considérations que je viens de rappeler : une considération nouvelle, et une réponse aux objections qui m'ont été adressées par des journaux et des revues.

La considération nouvelle, c'est que la mère qui refuse cruellement son sein gonflé de lait aux petites lèvres de l'enfant qui le cherche, n'est pas coupable seulement envers son enfant à elle, mais envers celui de la nourrice qu'elle paie pour manquer à son devoir. On dira ce qu'on voudra, l'enfant de la nourrice est un enfant abandonné, mal soigné, nourri d'un lait

(1) *L'Éducation*, p. 78-84.

qui n'est pas fait pour lui, ni pour un enfant quel qu'il soit ; c'est en un mot un enfant qui a mille chances de mourir, et qui meurt presque toujours. La statistique est là, qui l'affirme. Or, en supposant nos jeunes dames aussi faibles, aussi défaillantes qu'elles prétendent l'être (1), où prennent-elles le droit d'enlever une femme à sa tâche, une mère à son enfant ; d'exposer celui-ci à une mort probable, simplement pour se tirer d'affaire ? Où est la morale qui justifie cette conduite ? Mais on se garde bien de consulter la morale ; on ne consulte que son intérêt et son bon plaisir ; et véritablement, ce serait naïveté de vouloir qu'une femme qui n'hésite pas à compromettre la santé et la vie de son propre enfant s'arrête devant la pensée de compromettre la santé et la vie d'un enfant étranger !

Quant aux objections qui m'ont été faites (et elles me sont venues en général de médecins ou de femmes de médecins, c'est-à-dire d'intéressés), elles se réduisent à ceçi : LES FEMMES DE NOTRE SIÈCLE SONT TROP NERVEUSES ET TROP TENDRES POUR NOURRIR ELLES-MÊMES LEURS ENFANTS. Remarquez, je vous prie, Messieurs, l'habileté de cet argument. On pourrait croire que ces dames ne nourrissent pas dans l'intérêt de leur santé ou de leurs plaisirs. Eh bien, pas du tout ! Elles sacrifieraient leurs plaisirs, voire même leur santé avec enthousiasme ; c'est par dévouement à leurs enfants qu'elles leur refusent le sein : leur lait serait pour eux un poison, agitées qu'elles

(1) Elles ne le sont plus du tout, quand il s'agit de passer la nuit au bal, plusieurs fois la semaine, pendant les mois les plus rigoureux de l'année.

sont par leurs nerfs et leur tendresse, toujours tremblantes, frémissantes, pour cette petite créature bénie. Et voilà pourquoi elles lui achètent le lait calme d'une femme sans tendresse et sans nerfs. — Quelle injure à la vérité et au bón sens ! D'abord, je ne m'aperçois pas que ces dames soient si nerveuses et si tendres que cela, et il me semble qu'elles ne s'en aperçoivent elles-mêmes que lorsqu'elles se trouvent dans l'alternative de nourrir ou de ne nourrir pas. Ensuite, si elles se savent si nerveuses et si tendres, pourquoi ne prennent-elles pas les moyens de l'être moins ? Que ne raffermissent-elles leur cœur, en fortifiant leurs nerfs ? Il y a pour cela un régime à suivre, qui n'a rien de fâcheux, et que leur tracera, si elles le demandent, ce médecin si dévoué. Enfin, la nourrice que ces dames se procurent à prix d'argent n'est-elle pas susceptible d'avoir également ses nerfs et sa tendresse ? Elle aussi est mère, son enfant est au loin, ne se tourmentera-t-elle pas ? Qu'il soit malade, et qu'elle le sache, la voilà dans les transes ; qu'il meure, la voilà dans le désespoir. Ou si elle reste impassible, qu'attendre des soins de ce monstre ? Mais à quoi bon tant raisonner quand il est incontestable que ces dames ne nourrissent pas tout simplement parce qu'elles préfèrent ne pas nourrir, ne cherchant en cela que leur agrément personnel, sans regard à une tendresse et à des nerfs qui m'ont tout l'air de les laisser fort tranquilles ?

Les nerfs ! n'est-ce pas plaisant, Messieurs, le rôle qu'on leur fait jouer de nos jours, à ces malheureux nerfs ? Ah ! ils ont bien détrôné les *vapeurs*, qui, du reste, ne se prêtaient pas si bien à toute sorte d'expli-

cations et de justifications. Il me revient à ce propos un souvenir que vous me permettrez de vous communiquer, puisqu'aussi bien ceci est une causerie entre confrères. C'était dans un de ces petits villages de nos côtes océaniques, où il fait si bon végéter en ne pensant à rien. J'étais assis au seuil de ma masure, lorsque passèrent un monsieur et une dame. Pourquoi je les suivis du regard ? Peut-être un pressentiment vague qu'il allait arriver quelque chose. Que vis-je en effet ? Une horreur que je n'ose écrire : la canne du monsieur se leva deux fois et deux fois retomba sur les blanches épaules de la dame ! C'est invraisemblable, mais c'est vrai. Comme le soir je racontais mon indignation, une dame charmante me dit d'une voix gracieuse : « Mon Dieu, le cas ne me paraît pas si grave ; je connais le monsieur à la canne, c'est un artiste, et *les artistes ont les nerfs si susceptibles !* » Je me suis toujours souvenu de cet argument, et je m'en souviens aujourd'hui pour vous dire : il est vrai que les nerfs de nos jeunes mères les autorisent à se faire remplacer par des nourrices, comme il l'est que les nerfs de nos artistes les autorisent à *canne-ter* leurs femmes.

J'écarte donc les nerfs, avec la tendresse, et j'affirme de nouveau que la mère qui ne nourrit pas obéit tout simplement à son intérêt, ou à ce qu'elle croit son intérêt. Du reste, vous allez en avoir incontinent la preuve.

La preuve, c'est qu'il est, après l'allaitement, un second devoir auquel la tendresse et les nerfs ne font rien, ils lui seraient au contraire on ne peut plus favorables, et ce devoir-là les jeunes mères ne l'observent pas plus que le précédent.

Ce devoir, c'est de surveiller l'enfant, de le surveiller la nuit, le jour, sans cesse et partout.

Tous ceux qui savent combien est faible et chétif un petit enfant pendant les premiers mois de la vie, et même longtemps après ; à quels accidents de toute sorte il est exposé, de quelles maladies terribles menacé ; tous ceux qui savent combien plus tard il est propre et prompt à recevoir par l'ouïe et par la vue mille et mille impressions bonnes ou mauvaises, lesquelles peuvent avoir sur son intelligence et sur son cœur les plus heureuses ou les plus fâcheuses influences, tous ceux-là comprendront combien est sérieux et important ce devoir des jeunes mères que je viens d'énoncer : surveiller l'enfant, le surveiller la nuit, le jour, sans cesse et partout. L'enfant n'est en sûreté, physiquement d'abord, bientôt intellectuellement et moralement, que sous les yeux de la mère. Dès qu'elle s'éloigne, il a tout à craindre. Il peut être étouffé la nuit, écrasé le jour, brûlé par le soleil, et on meurt d'une insolation, glacé par le vent du nord, et on meurt d'une bronchite, d'une fluxion de poitrine, du croup, cet effroi des familles ! Il peut entendre les plus hideux propos de ses oreilles innocentes, voir les plus affreux spectacles de ses yeux limpides. De sorte que la mère qui n'est pas là, à son poste, c'est-à-dire à côté de l'enfant, met en péril cette chère existence, cette chère âme, et se joue de son plus vrai bonheur en se jouant de ses plus saints devoirs.

Eh bien, dans la belle société, les mères se font-elles les compagnes assidues et attentives de leurs enfants ? Point du tout, mais point du tout ! Comme elles ont eu

une nourrice qui allaitait pour elles, elles ont maintenant une bonne qui surveille pour elles. Le soir, elles vont à leurs fêtes : l'enfant est livré à la bonne, qui ne s'en soucie guère, et même le laisse quelquefois, pour aller visiter ses connaissances et se gaudir avec elles. La nuit, ces tendres mères ont trop besoin de dormir pour s'en priver ; l'enfant est livré à la bonne qui, de son côté, s'abandonne tranquillement au sommeil, sans s'inquiéter de l'infortunée créature, qui criera si elle veut et finira bien par se taire de guerre lasse. Le jour, il y a les visites à faire et à recevoir, la modiste, la couturière à interroger, à aiguillonner, et ces mille misères qui font pitié avec lesquelles les femmes comme il faut tuent le temps : l'enfant est encore livré à la bonne, qui le promène comme il lui plaît, bien plus curieuse de se satisfaire elle-même, que de satisfaire ce pauvre abandonné. J'ai vu quelquefois de mes yeux comment les choses se passent, comment ces demoiselles se réunissent entre elles, pour deviser de leurs maîtres, c'est-à dire les déchirer, et comment, pendant ce temps-là, les enfants laissés à leur libre arbitre, c'est-à-dire au hasard, ont chaud, ont froid, se poussent et se bousculent, tombent et se blessent, et souvent rapportent au logis le germe d'un mal où ils succomberont. Et il m'arrivait alors de maudire ces malheureuses filles qui remplissaient si mal leur fonction. Mais je les excusais bientôt, car je me disais : comment aimeraient-elles des étrangers plus que les mères leurs enfants, et les entrailles que celles-ci n'ont pas, comment les auraient-elles ?

Je voudrais bien savoir comment les mères qui s'ex-

cusent sur leurs nerfs ou leur tendresse de ne pas nourrir, s'excuseraient de ne pas surveiller ? Je n'en ai jamais pu tirer que des énigmes : « Je ne peux pas ; — on ne fait pas l'impossible ; — les jours sont si courts, etc. » Le mot de ces énigmes, je le devine sans peine, et je vais le dire : c'est qu'elles s'aiment mieux elles-mêmes que leurs enfants ! Voilà la vérité nue, et triste. Eh bien, qu'elles aillent à leurs vanités et à leurs mondanités, ces femmes qui ne sont faites ni pour allaiter ni pour surveiller, mais qu'elles sachent bien que si tant d'enfants meurent, c'est leur faute ; qu'elles sachent que si elles avaient eu le courage de faire leur devoir, il y aurait moins de petites tombes là-bas, dans ces cimetières épars qui font à cette ville comme une funèbre ceinture ; il y aurait parmi nous un plus grand nombre de ces petites têtes blondes et souriantes, auxquelles nos peintres n'ont besoin que d'ajouter deux petites ailes blanches pour en faire des anges du bon Dieu !

Je veux encore signaler aux mères un devoir trop peu ou trop mal observé envers l'enfant. Ce devoir, c'est de s'appliquer à exercer et à développer bien plus le corps que l'esprit. L'éducation, pendant toute l'enfance, et surtout pendant les premières années, doit être à peu près exclusivement physique. Il faut d'abord veiller à la vie, condition de tout le reste ; il faut d'abord donner à l'intelligence et à l'âme un bon instrument ; c'est-à-dire il faut d'abord entourer le corps de soins. Le reste viendra utilement et fructueusement *après*, au milieu de conditions plus favorables. Donc, beaucoup de jeux, et de jeux qui mettent en mouve-

ment tous les organes, tous les muscles à la fois; donc, des courses fréquentes, des promenades prolongées, au grand air, dans des endroits spacieux et élevés, où l'on respire joyeusement et bruyamment, où l'on s'enivre pour ainsi parler de gaz vital, d'espace et de liberté. Ce n'est pas le temps de la lecture, de l'écriture, de l'étude. Un enfant bien portant, bien fort, et passablement ignorant : voilà l'idéal.

Or, voilà précisément ce que les mères n'entendent pas. Il leur tarde de jeter ces pauvres petits êtres dans les livres et les paperasses. Elles mettent leur vanité à en faire de petits beaux-esprits, de petits savants, et, selon l'expression consacrée, de petits prodiges. Qu'arrive-t-il? En sacrifiant le corps à l'âme, elles sacrifient l'enfant. Un peu plus tôt ou un peu plus tard, la force lui manque pour vivre, la force lui manque pour penser, la force lui manque pour aimer et pour vouloir. Le premier des enfants, il devient le dernier des hommes. Ah! ce n'est jamais sans un serrement de cœur que je les vois enfermer dans une chambre ou une classe ces jolis petits êtres, si bien faits pour l'air, la lumière et le mouvement, pour la vie des petits oiseaux, dont ils ont le gazouillement, s'ils n'en ont pas les ailes. De grâce, que les mères les laissent aux doux ébats de leur âge, et pour les instruire, qu'elles attendent que la nature ait sonné l'heure de l'instruction.

L'adolescence, voilà proprement l'âge de l'étude. Or, ici, la tâche de la mère devient moins lourde, et sa responsabilité moins grande, parce que le père la par-

tage, ou doit la partager avec elle. Cela n'empêche pas, toutefois, qu'elle n'ait encore à remplir de très graves et très sérieux devoirs.

Le premier, selon moi, est d'envoyer l'adolescent à l'école, — par où j'entends toute espèce d'établissement, laïque, clérical, ou autre, où se donne toute espèce d'enseignement, primaire, secondaire, supérieur, ou autre. Les études des garçons ne se peuvent faire convenablement dans la famille, par les soins d'un précepteur; et ce n'est qu'à l'école, c'est-à-dire parmi la multitude de ses semblables, que l'adolescent trouve l'éducation physique, intellectuelle, morale, dont il a besoin.

Il faut le nombre, la foule, la lutte et la rivalité pour exercer les organes et les muscles avec plaisir et avec fruit. Si bien que l'on fasse, le corps languit et s'étiole dans la solitude. — Il faut un établissement public, pour que les diverses spécialités soient représentées par des professeurs différents, et enseignées avec une égale compétence; pour que l'esprit soit réveillé, excité, aiguillonné, en recevant d'année en année une instruction qui se renouvelle en même temps que les hommes qui la donnent; pour que l'émulation ajoute à l'effort individuel, et augmente le succès avec le courage. — Il faut une vaste et libre institution, pour que l'adolescent, accoutumé à trop d'indulgence, contracte enfin la mâle habitude de la discipline, de la justice et de l'égalité; pour que son cœur se fortifie; pour que son caractère se trempe; pour qu'il saisisse successivement toutes les armes dont il doit être armé, avant d'entrer dans l'arène sociale et de combattre le combat de la

vie. Voilà ce que la mère doit se dire à elle-même, et voilà par quelles solides raisons elle doit se déterminer à envoyer loin d'elle l'enfant devenu adolescent. J'accusais tout à l'heure la négligence des mères, j'accuserais volontiers maintenant leur tendresse à contretemps. Elles résistent ordinairement tant qu'elles peuvent à cette séparation nécessaire ; elles devraient s'y résigner de bonne grâce, et fortifier le jeune étudiant par leurs exhortations, au lieu de l'amollir par leurs larmes.

Mais l'adolescent parti, il ne faut pas croire que la famille, ayant abdiqué entre les mains de l'école, ne lui doive plus rien. La famille a encore des devoirs. La mère a encore des devoirs. Il faut d'abord qu'elle seconde l'école dans ce qu'elle fait, en s'associant à son action, en y aidant par ses exemples, sa sollicitude, ses conseils, ses éloges et ses réprimandes. Il faut ensuite qu'elle supplée l'école dans ce qu'elle ne fait pas. Il est des choses en effet qui ne sont pas du ressort de l'école. L'école ne développe pas l'esprit de famille ; elle n'inspire pas la tendresse, la charité, la compassion du faible ; elle ne donne pas l'esprit pratique, le sens du particulier. Eh bien, tout cela que l'école ne donne pas, ne peut pas donner, la mère doit s'unir au père pour le cultiver dans l'esprit et dans l'âme de l'adolescent. Ce doit être son constant objet, sa vive sollicitude pendant les heures de visite au parloir, les jours de congé et tout le temps des vacances.

La jeunesse amène pour la mère d'autres devoirs

encore. Quand l'adolescent se fait jeune homme, il se trouve tout à coup au milieu de mille périls. Ils viennent de lui, ils viennent des autres. Ce sont ses passions qui s'enflamment, toutes les puissances qui se développaient, qui fermentaient en lui, et qui, impatientes du frein, s'échappent et se précipitent à l'aventure. C'est la société qui s'ouvre devant ses pas, avec ses mille sentiers vers le bien, vers le mal, avec ses tentations, ses illusions, ses amorces, ses occasions sans cesse renaissantes. Or, dans cette crise redoutable, où se joue la destinée du jeune homme, se peut-il que la mère n'ait pas des obligations nouvelles ?

Sans doute, c'est au père à donner au jeune homme, peu à peu, graduellement, cette liberté qu'il aura nécessairement tout entière étant homme, c'est-à-dire demain ; à lui mesurer, d'une part, le travail, car c'est le temps des études spéciales, et sans le travail, comment résisterait-il au torrent ; et, d'autre part, les distractions, car les distractions sont un besoin, une nécessité de cet âge. Mais voici ce que la mère seule peut faire, donc doit faire. Elle doit veiller, afin de surprendre ce qui se passe dans cette âme bouillonnante, et en pressentant le mal, de le prévenir. Elle doit s'appliquer à calmer des ardeurs trop grandes, à consoler des tristesses soudaines, des découragements vagues, visibles seulement à un œil maternel. Elle doit, en mêlant discrètement sa vie à celle du jeune homme, lui offrir sans cesse la sainte image d'une femme pure, afin de le dégoûter de celles qui ne le sont pas. S'il y a lieu de donner un conseil, d'infliger une réprimande, elle doit assumer cette tâche délicate,

afin d'envelopper le conseil dans la douceur qui touche, et la réprimande dans l'attendrissement qui désarme l'orgueil ou la colère. Elle doit se tenir sans cesse entre le père et le fils, pour tempérer la sévérité de l'un, pour modérer la fougue de l'autre. En un mot, elle doit être comme une Providence visible, une Providence domestique, sans cesse occupée à préparer, protéger, défendre par sa sollicitude le bonheur du jeune homme, comme elle fait par son amour à toute épreuve celui de l'époux.

Voilà, Messieurs, dans quelle mesure et de quelle manière la mère doit concourir à l'éducation de l'adolescent et du jeune homme. Elle a des obligations plus étroites et plus compliquées envers la jeune fille, car ici elle ne doit plus seulement coopérer à l'éducation, c'est un soin qui la regarde uniquement.

Or, le plus essentiel devoir d'une mère vis-à-vis d'une jeune fille, c'est de la retenir au logis. J'ai dit qu'elle doit se séparer de l'adolescent, je dis qu'elle doit garder sa fille chez elle, près d'elle. Cela tient à la différente destination de l'homme et de la femme. Celui-là est fait pour le travail, c'est-à-dire pour la société : donc qu'il aille apprendre la vie sociale au lycée ; celle-ci est faite pour la vie intérieure : donc qu'elle reste à apprendre la vie intérieure au foyer. C'est l'intérêt du frère de prendre son vol loin du nid natal ; c'est l'intérêt de la sœur de tenir ses ailes pliées et de s'y recueillir tout entière : ce double et contraire intérêt trace le devoir de la mère.

Gardant sa fille dans l'ombre du foyer, la mère doit

l'instruire elle-même, ou du moins devrait l'instruire elle-même. L'idéal de l'éducation, c'est une mère sachant tout ce que la femme a besoin de savoir, par conséquent tout ce que sa fille a besoin de savoir, et le lui enseignant. Dans la réalité, cela est rarement possible. La mère n'est pas assez instruite, il lui faut recourir à des maîtres. Mais alors je demande instamment que ces maîtres-là soient des maîtresses. Pourquoi des hommes, c'est-à-dire (pour ne pas parler des autres inconvénients) des professeurs dont la tournure d'esprit diffère totalement de la tournure d'esprit de l'élève? Tout au plus permettrais-je des conférences publiques faites par des hommes, en attendant que les femmes qui se livrent à l'enseignement, si distinguées déjà, le soient assez pour n'avoir pas besoin d'auxiliaires (1). Mais dans tous les cas, que l'enseignement, d'où qu'il vienne, soit essentiellement féminin, c'est-à-dire essentiellement fait pour l'esprit féminin. Le caractère distinctif de l'esprit féminin, c'est le goût et le sens du concret et du particulier; c'est aussi la prédominance de l'ima-

(1) Je dois dire un mot des lycées de jeunes filles. Je les préfère aux pensionnats laïques et même religieux, que je trouve détestables à titre de pensionnats. Il m'est impossible de les préférer à l'éducation domestique par la mère, ou sous les yeux de la mère. Mais enfin ils ne prennent la jeune fille que quelques heures matin et soir, et ils ont l'avantage d'être à la portée des petites fortunes: l'éducation privée est fort chère, c'est son seul défaut. Donc j'accepte les lycées de jeunes filles, comme pis aller, mais à l'expresse condition que les programmes d'enseignement en seraient modifiés et les professeurs de l'autre sexe éliminés le plus tôt possible.

gination. Donc peu de sciences (1), et peu de généralités. La littérature et l'histoire sont à une jeune fille un domaine assez étendu, et qui lui convient parfaitement. Et encore je voudrais qu'on lui fît apprendre la littérature dans les meilleurs écrivains des plus grands siècles de l'humanité, en l'exerçant à les lire et à les juger; je voudrais qu'on lui concentrât l'histoire dans les événements et les personnages hors-ligne, en glissant vite sur l'antiquité, et en appuyant sur les temps modernes. Quoique philosophe, je lui ferais grâce de la philosophie, c'est-à-dire des parties abstraites et techniques de la philosophie (2). Mais je ne mettrais pas pour cela sur elle ce grand éteignoir dont beaucoup de mères françaises usent et abusent encore aujourd'hui. Je voudrais qu'elle apprît à se servir de son esprit et à penser; je voudrais qu'elle entendît parler

(1) Précisément le contraire de ce qui a lieu dans nos lycées de jeunes filles, où les sciences ont le pas sur les lettres, et les plus abstraites sur celles qui ont leurs objets dans la réalité. Les mathématiques y sont triomphantes. On nous fabrique des femmes algébristes et géomètres ou trigonomètres. Je sais une petite fille qui n'a pas fait sa première communion à qui on enseigne les propriétés des triangles. On ne saurait plus outrager le bon sens, qui crie à ceux qui ont des oreilles que les femmes ont tout juste besoin de savoir assez de chiffres pour tenir les comptes de leur ménage.

(2) Il y a quelques années, le hasard mit sous mes yeux un cours de logique rédigé par une jeune fille. La théorie du syllogisme s'y étalait tout à son aise, avec les figures d'Euler, et les mots barbares du moyen-âge. La malheureuse enfant, intelligente cependant, n'avait rien compris à ces horreurs, et sa composition était à mourir de rire.

de morale, des devoirs de la famille et de la société, et qu'elle n'entrât pas dans la vie sans rien savoir de la vie : ce qui lui donne quelquefois l'air effarouché d'un oiseau de nuit qui, forcé tout à coup de voler en plein jour, et aveuglé par la lumière, se heurte aux objets, au risque d'y blesser et d'y briser ses ailes.

Enfin lorsque la jeune fille aurait franchi la dernière limite de l'adolescence, et serait définitivement entrée dans la jeunesse, je demanderais à la mère de parfaire cette éducation, et de mettre le sceau sur son œuvre, par deux pratiques qui semblent se contrarier, mais qui ne se contredisent qu'en apparence. Qu'elle lui fasse voir le monde, comme cela s'appelle, parce que c'est chez la jeune fille un désir naturel, qu'il est juste de satisfaire ; parce que c'est pour elle une école où elle apprend quelque chose de la vie où il lui faudra bientôt marcher seule, et des hommes parmi lesquels il lui faudra bientôt faire un choix ; parce qu'il est bon qu'elle le connaisse, tandis que sa mère veille sur elle, pour pouvoir s'y diriger plus tard, et qu'elle en apprécie les vanités et les misères, pour savoir s'en passer dans la saison des grands devoirs. Mais en même temps, chose plus essentielle encore, et qui fera d'ailleurs contrepoids, que la mère associe plus étroitement la jeune fille à sa vie active, à sa vie de maîtresse de maison. Qu'elle la forme, qu'elle l'exerce à tous les soins du ménage, à mettre délicatement la main à tout, pour tout ranger, tout ordonner, pour embellir le foyer de ses grâces naïves. En un mot, qu'elle prépare en elle, non par une vaine théorie, mais par une constante pratique, la future épouse d'un galant homme, la future mère d'enfants bénis.

Telle est, Messieurs, si je ne m'abuse, la tâche de la mère. Ajoutez-y la tâche de l'épouse, ci-devant décrite, et vous aurez dans toute son étendue la tâche de la femme, c'est-à-dire ce travail domestique que je m'étais proposé d'exposer. Il doit être maintenant évident que ce travail-là est assez compliqué pour occuper tous les instants de la vie, et que la femme qui s'y dévoue, comme c'est son devoir, n'est pas moins laborieuse que le plus laborieux des travailleurs proprement dits. Et comme lui, plus que lui, elle peut se complaire dans son œuvre, car est-il une plus belle œuvre, et plus glorieuse, qu'un époux heureux et des enfants bien élevés?

BOSSUET

DISCOURS
SUR
L'HISTOIRE UNIVERSELLE

Par M. J. DENIS,

Professeur honoraire à la Faculté des Lettres,
Membre titulaire.

Il y a des hommes et des œuvres qui se sont emparés tellement de l'admiration universelle que toute critique paraît à leur égard un paradoxe, pour ne point dire un blasphème. Ainsi, l'on ne juge pas l'auteur du *Discours sur l'histoire universelle;* on l'admire, on l'exalte, on l'adore, on est en extase devant lui, on croit avoir besoin de paraître ressentir des transports ; et le moins déclamateur des hommes, parce qu'il en fut peut-être le plus éloquent, n'a été que trop souvent le sujet des plus fastueuses déclamations. La vérité parle d'une manière à la fois plus simple et plus forte ; et dans tous les cas je ne crois pas que la critique littéraire doive être un *magnificat* éternel.

Loin que le *Discours sur l'histoire universelle* soit parfait au point de vue de l'histoire et de la philoso-

phie, j'ose dire qu'il ne me paraît point sans défaut quant à la composition. Non seulement la première partie *(Les Époques)* est aussi insuffisante et par moments, malgré quelques grands traits et quelques pages éclatantes, aussi sèche que l'abrégé de l'*Histoire Romaine* par Florus ; mais elle semble une base bien étroite pour porter les deux autres parties (la *Suite de la Religion* et la *Suite des Empires*). De plus, ces deux autres parties si merveilleuses d'ordonnance, d'éclat et de grandeur, prises en elles-mêmes et chacune à part, ne se tiennent que par un lien artificiel et assez lâche ; ce qui est heureux, sans doute, parce que le dogmatisme théologique de la seconde partie du *Discours* n'altère pas trop la vérité historique de la troisième ; mais c'est un grave défaut d'art, les parties d'un discours devant être les membres d'un même corps, et non des corps différents. Or, quoi qu'on fasse, l'explication du génie de la Grèce et de Rome, de leurs institutions et de leur caractère, des causes de leur grandeur et de leur décadence, n'a qu'un rapport très éloigné avec les fondements de la religion, et par conséquent avec l'histoire du peuple Juif, de ses prophéties et de leur accomplissement ; et je ne connais rien de moins vrai que ces paroles de Dussault : « Le livre *(Discours sur l'histoire universelle)* est sorti tout entier de la tête de l'écrivain par l'activité continue d'une seule et même inspiration. comme les poètes nous peignent la sagesse s'élançant toute complète du cerveau de Jupiter » (1). Mais je n'entends pas insis-

(1) Une assertion du cardinal Beausset expliquerait ce défaut que je signale en passant, si elle était vraie Il écrit, ch. XXIII,

ter sur cette critique purement littéraire : elle s'éclaircira assez d'elle-même par la suite de mon examen.

Bossuet s'est proposé d'écrire une histoire universelle, ou tout au moins d'en tracer les lignes principales, comme l'indique le titre même de son ouvrage. Mais que faut-il entendre par histoire universelle. Est-ce une série d'histoires particulières, mises bout à bout, sans autre rapport les unes avec les autres, que celui de succession? A ce compte Diodore, Nicolas de Damas et Trogue Pompée auraient composé chacun une histoire universelle. Mais je ne crois pas qu'on accorde un tel honneur à ces personnages. Pour faire, pour concevoir même une histoire universelle, il faut quelque idée supérieure et maîtresse qui ramène à l'unité la multiplicité infinie des faits. C'est ce qui a manqué à toutes les histoires que les anciens ont décorées de ce titre magnifique (1). Les *Muses* d'Hérodote se rapprochent

de son IVe livre de l'*Histoire de Bossuet*: « Lorsqu'il conçut la première pensée de son *Discours sur l'histoire universelle*, il ne se proposa d'abord que de donner un abrégé de l'histoire ancienne, pour que Monseigneur le Dauphin pût conserver plus facilement le souvenir de ce qu'il en avait appris. Les réflexions qui devaient en être le résultat étaient réservées pour servir de *préface* à ce tableau historique. Mais Bossuet ayant fait lire cette préface à des amis éclairés, qu'il était dans l'usage de consulter, ils l'engagèrent à donner plus d'étendue à ses réflexions. C'est ainsi que ce qui n'était dans le premier plan que l'accessoire devient dans l'exécution l'objet principal. » Mais je ne veux point me prévaloir de ce fait dont le cardinal ne nous indique pas la source.

(1) Je ne veux pas dire, comme je l'ai entendu à la Sorbonne de la bouche d'Ozanam, que les anciens étaient incapables de l'idée d'histoire universelle, parce qu'ils n'avaient pas celle

davantage du but, sans faire d'aussi hautes promesses. Par un instinct admirable, et comme s'il eût pressenti que Marathon, Salamine, Platées, seraient, aux yeux de l'avenir, les plus grandes journées de la civilisation ou de l'humanité, il avait fait converger toutes les histoires des anciens temps autour du petit peuple héroïque qui venait d'arrêter pour jamais l'expansion de l'empire barbare (1) des Médo-Perses, et qui, ayant recueilli, grâce à sa position géographique, les germes de civilisation éclos en Égypte et en Asie, avait su les défendre victorieusement, grâce à la configuration de son territoire, autant qu'à son intelligence et à son courage. C'est déjà le plan de Bossuet qui fait des Juifs, ce qu'Hérodote fait des Hellénes, le centre et le pivot de son histoire. Que si l'on ajoute le souffle religieux qui traverse toute l'œuvre d'Hérodote comme celle de Bossuet,

d'humanité. Car cette preuve est radicalement fausse; et la raison qu'ajoutait Ozanam pour la fortifier ne l'est pas moins: c'est que jamais les anciens ne se sont occupés des esclaves dans leurs histoires. Elle est de plus malheureuse. C'était pour glorifier l'auteur du *Discours sur l'Histoire universelle* qu'Ozanam hasardait ces assertions. Or Bossuet ne dit mot des esclaves et, d'un autre côté, on lit dans Diodore un long morceau emprunté à l'historien Agatharchide, sur les condamnés aux mines ou esclaves publics.

(1) M. Maspéro ne veut pas que la Grèce ait sauvé la civilisation! Les Perses n'étaient pas des barbares. — Non, pas plus que les Égyptiens. Mais ces civilisations primitives ont cela de propre qu'après une poussée vigoureuse, elles s'arrêtent tout à coup, comme si le principe du mouvement et du progrès leur manquait. Les Médo-Perses en étaient là: création — au moins quant aux principes fondamentaux, — de traditions sacrées, art de construire, rudiments des autres arts et des sciences, et puis plus rien.

la ressemblance entre les deux écrits se dessine encore davantage. Mais, malgré ces analogies incontestables, ils se séparent par une différence capitale. Les *Muses* d'Hérodote sont une pure œuvre d'art, sans rien d'oratoire ni de dogmatique, et l'on dirait qu'à l'instar des poètes qui, selon Platon, profèrent les plus grandes vérités sans savoir ce qu'ils disent, Hérodote, dans sa charmante naïveté, ne se doute pas de ce qu'il fait et n'a point conscience des principes supérieurs qui le dirigent. Au contraire le *Discours sur l'histoire universelle* est avant tout une œuvre théologique et dogmatique, dont l'idée mère, partout présente, renferme comme dans un cercle tracé d'avance toute la série multiple et mobile des révolutions de ce monde. Tout y va, tout y concourt à la démonstration d'un seul fait, l'établissement et la perpétuité de l'Église ; tout y part d'un principe d'unité, la volonté miséricordieuse de Dieu, qui se sert des causes secondes comme d'instruments aveugles pour préparer, avancer, affermir le règne de son fils. Prédit et promis dès la chute d'Adam, attendu par les patriarches, figuré par Abel, par Noé, par Joseph et par Melchisédec comme par l'unité du temple et par toute l'économie de la Loi, révélé peu à peu et avec une clarté toujours croissante avec toutes les circonstances de sa vie terrestre, de sa mort, de sa résurection et de son triomphe éternel aux derniers jours, le Verbe incarné, homme et Dieu tout ensemble, attendu ardemment et méconnu par les Juifs, lorsqu'il descendit parmi les hommes, est le point fixe autour duquel tournent toutes les destinées morales de l'humanité. Comme Dieu qui n'agit que pour sa propre gloire, ne peut avoir pour but dans la création

et le développement de l'univers que le règne de son fils ou l'établissement de l'Église, il semble naturel et conséquent que toutes les fins se rapportent à cette fin dernière, et que les causes secondes n'aient de sens qu'autant qu'elles contribuent à la servir ou qu'elles paraissent la contrarier. Que nous voilà loin d'Hérodote avec sa doctrine poétique de la Providence et son exposition en apparence si capricieuse ! Aussi bien, quelles que soient les analogies qu'on peut relever entre son œuvre et celle de Bossuet, il est constant que la conception première du *Discours sur l'histoire universelle* vient d'une autre tradition que la tradition classique.

Il serait curieux de suivre cette conception depuis l'auteur du livre de Daniel et les plus anciens Sibyllistes usqu'à saint Augustin, Salvien et Paul Orose, et depuis cette époque, au travers du moyen-âge, jusqu'aux temps modernes et à Bossuet. Je me bornerai à rechercher quel usage il en a fait. On lui a vivement reproché de parler comme s'il avait assisté aux conseils de Dieu et de faire lui-même ce qu'il blâme en Luther, dans ce passage des *Variations:* « Lorsqu'il menaçait quelqu'un des jugements de Dieu, il ne voulait pas qu'on crût qu'il le fît comme un homme qui en avait seulement des vues générales. Vous eussiez dit qu'il lisait dans les décrets éternels. On le voyait parler si certainement de la ruine prochaine de la Papauté que les siens n'en doutaient plus.... Le règne papal devait omber tout à coup sous le souffle de Jésus-Christ, c'était à dire, par la prédication de Luther. Daniel y était exprès ; saint Paul ne permettait pas d'en douter,

et Luther, leur interprète, l'assurait ainsi ». Or, dit-on, le principe de Bossuet est gros de ces témérités qui lui paraissent si extravagantes dans Luther et qui lui font prononcer ces sévères paroles : « On connaît le génie des peuples, et il les faut toujours fasciner par les mêmes voies ». Mais, ajoute-t-on : il n'est pas moins hasardeux de prophétiser le passé que de prophétiser l'avenir, et quiconque prétend expliquer les mystères des conseils de Dieu, lorsque Dieu n'a pas parlé expressément, se range parmi les fascinateurs qui donnent les fantaisies de leur cœur pour les volontés de la Providence.

Mais parler ainsi, c'est confondre Bossuet historien avec Bossuet faiseur d'oraisons funèbres. S'il eût poussé son histoire universelle au-delà de la chute de l'Empire Romain et qu'il eût expliqué les événements comme il explique la révolution d'Angleterre dans l'oraison de la duchesse d'Orléans, on pourrait lui dire justement : « Montrez vos titres ; établissez votre mission d'interprète et d'associé de Dieu ». Je ne connais pas en effet d'abus plus criant, ni d'usurpation plus flagrante sur la science insondable de Dieu, que des explications de cette sorte : « Pour la donner (Henriette d'Angleterre) à l'Église, il a fallu renverser tout un grand royaume. La grandeur de la maison d'où elle est sortie n'était pour elle qu'un engagement plus étroit dans le schisme de ses ancêtres.... Mais si les lois de l'État s'opposent à son salut éternel, Dieu ébranlera tout l'État pour l'affranchir de ces lois. Il met les âmes à ce prix. Il remue le ciel et la terre pour enfanter ses élus ; et comme rien ne lui est cher que

ces enfants de sa dilection éternelle.... rien ne lui coûte pourvu qu'il les sauve ».

Mais l'auteur du *Discours sur l'histoire universelle* est-il vraiment tombé dans cet excès ? Il suffit pour répondre à cette question, de faire une remarque, qui peut être la condamnation du titre de l'ouvrage, mais qui est indispensable à l'intelligence de Bossuet, afin de ne pas pousser sa pensée au-delà des limites qu'il lui a lui-même données ; c'est qu'il ne parle que des peuples qui ont été directement en rapport avec le peuple élu (Juifs et Chrétiens), depuis les temps les plus reculés, jusqu'à celui où l'Empire Romain fait place à celui de Charlemagne, et que les conseils qu'il prête à Dieu sur les nations, il les tire non de son imagination propre, mais des Écritures. Or, quoique la *Suite des Empires* soit bien dans son esprit une dépendance de l'histoire de la Religion, il ne force et n'outre jamais cette dépendance. Pour que les Empires entrent dans le plan de la Providence, il lui suffit que « Dieu se soit servi des Égyptiens, des Assyriens et des Babyloniens pour châtier le peuple Juif, des Perses pour le rétablir, d'Alexandre et de ses premiers successeurs pour le protéger, d'Antiochus Epiphane et des rois Syriens qui l'ont suivi, pour l'exercer, des Romains pour soutenir sa liberté contre les rois de Syrie qui ne songeaient qu'à la détruire. » Voilà par quels liens toute l'histoire ancienne tient à celle de l'Église jusqu'à la venue du Christ. L'unité de l'Empire si favorable à la diffusion de l'Évangile, l'extermination du peuple Juif par les Romains, qui prêtent sans y penser les mains à la vengeance divine

contre les meurtriers du Messie, les persécutions qui ont confirmé et glorifié la foi chrétienne, Rome vaincue par la parole du Crucifié et devenant le siège du catholicisme, enfin les barbares qui ont détruit l'Empire s'empressant de se faire les fils les plus dévoués de l'Église, voilà les rapports constants de l'histoire profane et de l'histoire ecclésiastique depuis l'Incarnation jusqu'aux temps nouveaux, comme les appelle Bossuet; et l'on ne peut dire que l'auteur de l'*Histoire universelle* en ait imaginé d'autres.

Mais de quel droit affirme-t-il que ces relations des nations avec les Juifs d'abord, avec les Chrétiens ensuite entrent expressément dans le plan de Dieu? Parce que Dieu a lui-même révélé ce plan par les prophètes : « Dieu, dit Bossuet, qui avait dessein de se servir des divers empires pour châtier par eux ou pour étendre et pour protéger son peuple, voulant se faire connaître pour l'auteur d'un si admirable conseil, en a découvert le secret à ses prophètes et leur a fait prédire ce qu'il avait résolu d'exécuter. C'est pourquoi comme les empires entraient dans l'ordre des desseins de Dieu sur le peuple qu'il avait choisi, la fortune de ces empires se trouve annoncée par les mêmes oracles qui prédisent la succession du peuple de Dieu ». Que si l'on admet l'authenticité et le sens de ces prophéties, comme Bossuet ne pouvait pas ne point le faire, il faut avouer qu'il ne hasarde rien de son chef et qu'il se contente de lire le plan divin dans les oracles exprès du Saint-Esprit. Jérémie marque Nabuchodonosor comme celui qui doit punir les Juifs infidèles après avoir châtié leurs ennemis, Sidon, Tyr,

l'Idumée, dont Isaïe avait chanté par avance la ruine. Isaïe nomme Cyrus deux cents ans avant sa naissance comme celui qui doit abattre l'orgueilleuse Babylone et rétablir le Temple ; restauration dont Jérémie fixe la date précise 70 ans d'avance. Les critiques les plus estimés de nos jours rejettent la seconde partie du livre attribué à Daniel ; mais Bossuet était obligé de l'admettre après toute la tradition ecclésiastique, et il y voyait passer sous ses yeux l'empire des Babyloniens, celui des Médo-Perses, celui d'Alexandre et des Grecs, qui devait faire place à celui des Romains. Celui-ci devait tomber à son tour, et l'auteur de l'Apocalypse prédit la ruine de cette Babylone enivrée du sang des martyrs. Quant au siège de la foi nouvelle fixé non plus à Jérusalem, mais à Rome, cet ancien centre des fausses religions, s'il n'est annoncé par aucune prophétie, c'est au moins une tradition presque universelle que saint Pierre y fut évêque et qu'il y apporta la primauté dont il avait été revêtu par Jésus-Christ pour lui et pour ses successeurs.

Bossuet se tient donc exactement dans les limites de la tradition. Qu'on dise, si l'on veut, que cette philosophie de l'histoire est singulièrement étroite ; il n'en reste pas moins établi qu'il ne mérite pas l'accusation de témérité et qu'il ne pouvait, sans sortir de son personnage, concevoir d'autre philosophie de l'histoire que celle qu'il a embrassée. Je sais bien que ses principes vont plus loin que l'application qu'il en fait, que l'on est en droit jusqu'à un certain point de demander à un écrivain dogmatique non ce qu'il dit, mais ce qu'il doit dire, et que c'est sur la rigueur des consé-

quences qu'un système s'apprécie ; mais il faut bien distinguer ce qu'on impose à un auteur par les nécessités de la logique de ce qu'il dit lui-même et ne pas accuser de témérité et de présomption celui à qui l'on pourrait à meilleur titre faire un reproche de trop de circonspection et de trop de timidité.

Il y a dans Bossuet une audace d'expression, une véhémence de tour, un accent d'autorité et d'empire, une assurance et une hauteur de ton qui font illusion ; au fond, il est l'homme des idées établies, et je ne dirai pas des compromis, il est trop sincère pour cela, mais des opinions moyennes et dominantes ; il n'a pas moins d'aversion pour les conséquences extrêmes des idées, quoique rigoureuses, que pour les nouveautés. Je ne dirais donc pas comme Jouffroy : « De la hauteur de son point de vue, Bossuet explique l'histoire comme s'il l'avait faite ; convaincu des desseins qu'il prête à la Providence, les événements ne sont à ses yeux que des moyens dont elle s'est servie pour les accomplir : il n'a qu'à le faire voir, ce qui n'est jamais bien difficile quand on a le dénoûment pour soi et le mystère de la pensée de Dieu pour complice ». Cela supposerait que Bossuet procède dans la *Suite des Empires* comme il procède dans la *Suite de la religion :* supposition profondément erronée. On dit ce qu'il aurait pu et peut-être dû faire, s'il avait voulu être plus philosophe ; on ne dit pas ce qu'il a fait effectivement. Un esprit plus hardi et plus rigoureux, mais moins droit, se laissant emporter à ses principes, aurait forcé les faits pour les plier bon gré mal gré à un système. Bossuet avait trop de respect pour la tradition, quelle qu'elle

fût, pour lui faire cette violence. Aussi je ne comprends pas ces paroles de Jouffroy : « Ce qui éclate dans Bossuet, dans Vico, dans Herder, c'est le mépris de l'histoire. Les faits plient comme l'herbe sous leurs pieds, prennent sous leurs mains hardies toutes les formes possibles et justifient avec une égale complaisance les théories les plus opposées ». Cette assertion est à coup sûr très inexacte en ce qui concerne Bossuet. Après avoir marqué çà et là par les textes de l'Écriture les rapports d'Israël avec les autres peuples, il les résume dans le premier chapitre de sa troisième partie, puis il explique par des causes naturelles et sans plus en appeler à l'intervention immédiate de la Providence, l'histoire des Égyptiens, des Assyriens, des Perses, des Grecs et des Romains. Ces explications sont fausses peut-être parce qu'elles sont insuffisantes, et non parce qu'elles sont trop systématiques et façonnées à plaisir pour répondre à des vues préconçues. La logique égare moins Bossuet que le respect exagéré de la tradition. C'est ainsi qu'il admet sans réserve la prétendue sagesse des Égyptiens et qu'il suit plus souvent Diodore qu'Hérodote, parce que cette tradition de la sagesse égyptienne, presque générale chez les Anciens, est plus décidée dans le compilateur que dans le Père de l'histoire. C'est ainsi encore que dans sa comparaison du génie d'Athènes avec celui de Sparte il se fie plus à l'opinion commune, propagée par les rhéteurs et, il faut le dire, par les philosophes, qu'aux fortes et profondes réflexions de Thucydide. De même, s'il y a quelques erreurs graves dans son chapitre, encore si solide, sur les Romains, c'est moins dans ses vues dogmatiques que dans sa fidélité trop grande à la tradition latine,

qu'il en faut chercher les causes. Il n'a aucun doute sur les premiers temps de Rome ; Montesquieu n'en a pas davantage, quoique le livre de Beaufort eût déjà paru, quand furent composées ses *Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains*. Il accepte sans réserve les beaux dires de Tite-Live et des autres historiens ou écrivains latins sur la vertu romaine, sur la haute sagesse du sénat, sur les fortes maximes qui dirigeaient sa politique, et cela, dès les temps les plus reculés. Non, il n'invente pas l'histoire; il en a fait au contraire une étude attentive, mais sans plus de critique que la plupart de ses contemporains. Il a reçu des historiens de l'antiquité de vives impressions qui, se mêlant naturellement à son génie admiratif et tout oratoire, communiquent à son exposition une rapidité et une grandeur, que nos esprits, partagés par le doute, ne sauraient plus rencontrer. Il aime de plus à se donner le spectacle du néant des choses humaines, et, par suite, des grandes fortunes suivies de grandes ruines. Son *Discours sur l'histoire universelle* n'est à beaucoup d'égards que *l'oraison funèbre des empires*. N'est-ce pas là au fond presque toute la philosophie de l'histoire chez les anciens ? Ce que Bossuet appelle Providence, eux ils l'appellent fatalité; et comme ils ont presque tous écrit au moment des grandes révolutions de leur pays, ils sont remplis de cette pensée que les empires ne s'élèvent que pour tomber d'une chute plus profonde

Tolluntur in altum
Ut casu graviore ruant.

Bossuet n'a fait qu'en extraire le suc et la moelle.

Nous voulons aller plus avant; nous contrôlons curieusement les récits des anciens ; nous rejetons leurs opinions comme partiales ou précipitées, pour ne nous attacher qu'aux enseignements qui résultent des faits et de leur comparaison ; nous refaisons l'histoire, et nous avons raison, mais, c'est à nos risques et périls. Bossuet la reçoit toute faite de ses devanciers éloquents de la Grèce et de Rome ; et quoi qu'on en ait dit, il a un sentiment très vif de l'antiquité, mais un sentiment pareil a celui que l'antiquité avait d'elle-même. Je ne lui en fais ni un tort ni un mérite, je constate seulement qu'il ne dénature pas la tradition antique pour l'accomoder à la tradition chrétienne ; il les reçoit toutes les deux, comme il accepte la nature et la grâce, sans trop se travailler à les concilier ; et loin de lui reprocher d'être trop systématique, je lui reprocherais volontiers de ne l'être pas assez, si l'on considère son Discours comme une philosophie de l'histoire.

Voltaire, justement et injustement tout ensemble, reproche plus d'une fois à Bossuet de n'avoir donné sous le titre spécieux d'histoire universelle que l'histoire du peuple Juif. Laharpe répond aigrement que cette accusation est ridicule et que l'histoire universelle n'est pas celle du peuple Juif, mais celle de la Providence. Mais de quelle providence ? Pour moi, j'en trouve au moins deux, comme je trouve deux œuvres dans le *Discours* de Bossuet, l'une théologique et l'autre historique. C'est tantôt l'action immédiate de Dieu, se manifestant par des prophéties et par des miracles, pour une œuvre qui est en dehors et au-des-

sus de la nature. C'est tantôt l'action indirecte de Dieu, n'agissant sur la nature que par la nature même, selon les lois inviolables qu'il lui a lui-même imprimées. Les rhéteurs à la manière de Laharpe, qui répètent sans sourciller que l'histoire universelle est celle de la Providence, n'ont pas l'air de se douter qu'ils parlent de deux choses différentes, et différentes au point de paraître à la raison incompatibles entre elles ; que dans tous les cas la nature de l'histoire change complètement, selon qu'il s'agit de providence générale ou de providence particulière. Je m'explique : que deviendrait la physique, si Dieu dérogeait continuellement aux lois de la nature par des volontés arbitraires ou par des raisons qu'il ne nous est pas donné de connaître ? Une série de phénomènes isolés, sans liaison et sans lumière, quelque chose d'analogue aux annales des grands pontifes romains, dans lesquelles Jupiter tonnait, faisait des tremblements de terre, éclipsait le soleil ou la lune, ajoutait au nombre des astres, produisait des monstres et des prodiges, au gré et à la convenance des chefs du Sénat. Chercher les lois ou la nature des choses dans cette fantasmagorie mobile et capricieuse, ce serait le comble de la folie. Eh bien ! la généralité, la stabilité des lois naturelles qui est nécessaire à la science ne l'est pas moins à l'histoire, à moins que l'histoire ne soit une vaine curiosité, indigne d'occuper un esprit sérieux. Le passé éclaire le présent et l'avenir, mais à la condition qu'on puisse faire fonds sur quelque chose, c'est-à-dire que la nature humaine, nonobstant sa versatilité infinie, agisse sous l'impulsion de lois constantes, que les

causes aient leurs effets et que ces effets ne soient pas sans cesse démentis par l'intervention d'une cause extérieure à la nature et à l'humanité. Que me parlez-vous de coutumes, d'institutions, des qualités et des forces respectives des peuples, si dans la balance où se pèsent les destinées, il y a toujours un poids inconnu, incalculable, qui fait pencher irrésistiblement l'un des plateaux? Qu'ai-je besoin de connaître les talents ou l'incapacité, les vertus ou les vices, la prudence ou l'imprudence dans les conseils, la bonne ou la mauvaise conduite des nations et de leurs conducteurs, s'il est écrit, réglé, prédéterminé qu'indépendamment de ces circonstances l'événement ne peut manquer de se produire? Le spectacle historique peut subsister, mais la science historique n'est plus, puisqu'elle ne consiste que dans l'enchaînement naturel et rationnel des faits agissant et réagissant les uns sur les autres. Dire que l'histoire universelle est l'histoire de la Providence, c'est dire qu'elle n'est pas une histoire, dans le cas où Dieu n'agit que par des miracles. Il n'y a, il ne peut y avoir d'histoire que de la providence générale ou de celle qui procède par les lois naturelles. Dira-t-on que le coup de maître et la supériorité de Bossuet, c'est d'avoir mêlé heureusement l'une et l'autre providence, la nature et la grâce, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, le fait et le miracle? S'il l'eût fait, il n'aurait réussi qu'à tout corrompre, le miracle devenant fait naturel, et le fait naturel devenant miracle. Mais il ne l'a pas fait, ni tenté de le faire, il a mis à côté ou à la suite l'un de l'autre les deux ordres de choses sans se mettre en peine de combler l'abîme qui les sépare, ici

théologien, là historien, jamais l'un et l'autre en même temps, parce qu'il a trop de bon sens pour chercher à concilier ce qui paraît inconciliable. Mais aussi lorsqu'on dégage le fond de la forme, son œuvre ne paraît plus qu'un monstre à deux têtes, qui se dévoreraient mutuellement, si elles n'avaient soin de se tenir chacune à sa place, à une distance respectueuse l'une de l'autre. C'est que Bossuet n'est pas un raisonneur intrépide comme Pascal ; il est toujours, en histoire, comme en philosophie, l'homme qui tient les deux bouts de la chaîne, mais qui ne fait aucun effort pour saisir les anneaux intermédiaires par lesquels cette chaîne se continue. Je ne m'étonne donc pas que son style ait un si grand air, que son génie se déploie avec tant d'ampleur et de majesté, que son exposition s'épande si largement et avec tant d'aisance, comme un grand fleuve coule sur un lit uni et sans brisants. C'est qu'il n'y a point de difficulté qui l'arrête et contre laquelle il s'évertue : il fait profession de mépriser les difficultés sans les résoudre.

Une réflexion m'est souvent venue en lisant le *Discours sur l'histoire universelle*, c'est que peut-être on y a trouvé ce que Bossuet n'y a pas mis, et que, lorsqu'on fait de lui le fondateur de l'histoire universelle ou de la philosophie de l'histoire, au lieu de rehausser par là son mérite, on court risque de le compromettre aux yeux de ceux qui ne donnent leur admiration que sur de bons titres. Bossuet écrit bien cette grande parole qu'il « est honteux pour l'honnête homme d'ignorer le genre humain » : ce qui semble promettre une histoire vraiment universelle, qui suit

l'activité humaine et son développement dans toutes les grandes directions. Mais il paraît s'être proposé un but beaucoup plus particulier. Évêque et précepteur du fils du roi, il semble n'avoir eu clairement en vue que deux choses, auxquelles correspondent parfaitement les deux parties principales de son discours, former le chétien, former le prince ; et comme les princes ne sont à ses yeux que des évêques du dehors ou des ministres de Dieu, le précepteur évêque s'efforce d'inculquer à son élève que l'histoire des Empires n'est qu'une dépendance du plan divin qui a pour dernier et suprême objet la religion catholique. « Il importe, dit-il au Dauphin avec une parfaite netteté, que vous appreniez à rapporter les choses humaines aux ordres de cette sagesse éternelle dont elles dépendent. Dieu ne déclare pas tous les jours ses volontés par des prophètes touchant les rois et les monarchies qu'il élève ou qu'il détruit. Mais l'ayant fait tant de fois dans ces grands empires dont nous venons de parler, il nous montre par ces exemples fameux ce qu'il fait dans tous les autres, et il apprend aux rois ces deux vérités fondamentales : premièrement que c'est lui qui forme les royaumes pour les donner à qui il lui plaît ; et secondement qu'il sait les faire servir dans les temps et dans l'ordre qu'il a résolu, aux desseins qu'il a sur son peuple. » Voilà toute la philosophie de l'histoire pour Bossuet. Vous lui donnez pour l'exalter un objet philosophique, et c'est un objet théologico-politique qu'il poursuit : toutes ses visées vont à faire un Constantin, un Théodose, un roi selon le cœur de Dieu ou des évêques, le futur auteur de la révocation

de l'édit de Nantes, à moins que son père, le grand Louis, ne lui vole cette gloire en prenant les devants (1).

Je ne sais en vérité si une philosophie de l'histoire est possible ; mais je ne puis en reconnaître une dans le *Discours sur l'histoire universelle ;* et quarante-cinq ans après l'apparition de l'œuvre de Bossuet, Vico avait le droit, je crois, de publier son livre sous le titre de *Science nouvelle.* Le légiste napolitain cherche, comme le théologien français, à saisir le règne de Dieu dans l'histoire. Mais quelle différence ! Bossuet, se renfermant dans le point de vue théologique et mettant toutes les destinées de l'humanité dans celles de l'Église, s'attache principalement à la Providence particulière. Il ne peut faire un pas qu'autant que la révélation le conduit comme par la main ; dès qu'elle vient à lui manquer, ou il reste court, à moins de se hasarder, ce qu'il ne fait pas, dans un abîme de conjectures et de visions ; ou bien il est obligé d'abandonner son principe, d'expliquer humainement et naturellement le cours naturel des choses humaines, et de s'en tenir à expliquer le développement des causes secondes, sans penser même à en rechercher la loi, en reléguant la cause première, dont il fait d'abord tant de bruit, dans un lointain obscur et mystérieux, très favorable à l'éloquence et à la poésie, mais dont la philosophie ne saurait se contenter sans abdiquer. Nulle méthode

(1) Si l'on veut être plus amplement édifié sur ce point, qu'on relise la dernière page du ch. XXXI de la seconde partie, à partir de : « Je n'ai pas besoin de vous parler de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis », — jusqu'à la fin de ce chapitre.

certaine, parce qu'il n'y a qu'une voie pour connaître les volontés particulières de Dieu, je veux dire la révélation, et que la révélation se borne à un petit nombre de cas, et qu'alors même qu'elle les embrasserait tous, ce ne serait toujours que des cas particuliers, un magnifique spectacle ou un grand panorama, plutôt qu'une science. La marche de Vico peut être aventureuse, irrégulière, embarrassée ; cela ne tient pas à son idée première, mais à l'inexpérience et à la fermentation d'esprit qui caractérisent presque toujours les inventeurs. Sa conception de la science emporte celle de la méthode. Dès lors que Dieu n'agit sur l'humanité que par elle-même et non par des péripéties soudaines ou par des coups de théâtre, il s'ensuit que cette action invisible et présente ne se manifeste que dans et par la série des faits humains toujours accessibles à notre raison, et non dans un nombre restreint de prodiges et de miracles, qui ne sont pour l'esprit que d'inexplicables mystères. Il s'ensuit de plus que, si les choses humaines ne sont pas abandonnées au hasard, mais soumises à des lois aussi générales, aussi immuables, aussi efficaces que celles des mouvements du ciel et de la terre, on ne peut saisir ces lois que par l'analyse et la comparaison des faits. Car elles ne s'appliquent pas à ces faits comme du dehors, on ne sait pour quelles raisons ; mais elles y sont contenues et immanentes, comme des choses signifiées dans leurs signes, comme des causes dans leurs effets. De même donc que la physique n'est que l'interprétation des phénomènes naturels par de longues et patientes observations, de même la *Science nouvelle* n'est

que l'interprétation des phénomènes humains par des procédés analogues. Peu importe que Vico ait insuffisamment appliqué cette méthode, il n'en a pas moins posé le principe ; et ce principe a sur celui de Bossuet l'avantage d'être plus sûr et plus scientifique, il a encore l'avantage d'être plus étendu et plus fécond.

Il est plus étendu : car il n'exclut nécessairement ni aucun peuple, ni aucun élément de l'humanité dans chaque peuple. Non que les connaissances historiques de Vico dépassent ou même égalent celles de Bossuet. Ils ne parlent guère l'un et l'autre pertinemment que de la Grèce et surtout de Rome. Ils n'ont fait qu'entrevoir l'Égypte, l'Assyrie, la Chaldée et la Perse ; ils ont oublié l'Inde et la Chine, c'est-à-dire tout le haut Orient, quoi qu'on commençât à en parler beaucoup de leur temps ; ils mettent, quoique pour des raisons différentes, le peuple hébreu hors de la loi commune ; le reste du monde n'existe pas pour eux. De plus, l'antiquité est seule de leur domaine. Bossuet ne parle qu'incidemment des peuples modernes, et le peu qu'en dit Vico n'est que pour l'acquit de sa conscience. Mais l'un était condamné à ces bornes par les nécessités de son système ; l'autre, uniquement par son ignorance et par celle de son temps. Bossuet qui ne voit dans le monde que l'Église, et dans l'antiquité que le peuple hébreu, souche et figure du peuple chrétien, était conduit naturellement à ne s'occuper que des peuples qui avaient été en contact avec Israël, soit pour le châtier, soit pour l'éprouver, soit pour le protéger et le défendre : autrement, Égyptiens, Assyriens, Chaldéens, Mèdes, Perses, Grecs et Romains auraient

mérité le même silence que le reste de la terre. Il y a plus : Bossuet, à la fin de son ouvrage, avait promis un second discours qui devait être pour les temps modernes ce que le premier est pour l'antiquité ; et s'il n'a pas tenu sa promesse, son historien, le cardinal Beausset, nous dit que c'est à cause de la multiplicité et de l'accablement de ses occupations. Non ; s'il n'a pas fait ce second discours, c'est qu'il aurait été fort embarrassé pour le faire. Je ne veux pas dire seulement que la matière de ses réflexions n'était point là préparée par les chroniques modernes, comme elle l'était pour l'antiquité par les historiens anciens ; mais encore et surtout il ne rencontrait pas dans les histoires modernes un grand fait qui pût servir de centre à ses considérations générales ; et d'ailleurs les religions nouvelles, les schismes ou les grandes hérésies triomphantes, Mahomet, Photius, Luther et Calvin, dérangeaient le plan de son tableau. Je ne parle pas de ces innombrables populations de l'Asie, du centre de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, privées si longtemps des grâces de la Rédemption, non par leur faute, mais simplement parce qu'elles étaient inconnues ou n'avaient point entendu parler du christianisme. Voilà, en partie, les raisons qui ne permettaient pas à un écrivain sincère comme Bossuet d'écrire le second discours qu'il avait promis ; et ces mêmes raisons condamnaient son histoire universelle à n'être qu'une histoire particulière. Vico, au contraire, n'exclut nécessairement aucun peuple de ses spéculations. Sa *Science nouvelle* ou, comme il l'appelait encore, son histoire idéale, avait dans sa pen-

sée l'universalité de la géométrie ou de la mécanique rationnelle ; et comme les lois des grandeurs ou des mouvements sont de telle nature qu'elles s'appliquent non seulement à ce monde-ci, mais qu'elles s'appliqueraient à tous les mondes possibles et imaginables, Vico avait la ferme confiance que, si, par impossible, un nouvel univers était créé avec une nouvelle humanité, les lois qui ont régi et qui régissent la formation et le développement de nos sociétés, présideraient encore à la vie des sociétés de cet autre univers. Car son ambition était de faire pour l'histoire ce que Descartes paraissait avoir fait pour la nature.

La conception première de Vico présente une autre sorte d'universalité que ne comporte pas celle de Bossuet, en dépit de ce qu'on a pu écrire à ce sujet. C'est que la *Science nouvelle* reçoit et embrasse facilement dans son sein tous les éléments les plus divers de la nature humaine. Il est vrai qu'en sa qualité de jurisconsulte, Vico semble ne s'attacher qu'à ce qui concerne les relations sociales ; mais il ne faut pas s'y tromper et dire, par exemple, avec Cousin, que « le point de vue de Vico est l'élément politique, comme celui de Bossuet est l'élément religieux ».

Ce que l'auteur de *La Science nouvelle* développe surtout, ce n'est pas l'élément politique proprement dit, c'est tout ce qui constitue la sociabilité : le langage, la religion, la poésie, tout aussi bien que l'état de la famille, celui de la tribu et enfin celui de la cité. Seulement, comme il se sent irrésistiblement poussé par la curiosité infinie de l'érudit et de l'homme de science, il s'attaque de préférence aux points les plus

obscurs, aux origines et aux causes secrètes qui font passer la société d'une forme à une autre ; il insiste donc sur l'âge divin et sur l'âge héroïque des peuples, tandis qu'il passe rapidement sur la période où brillent la philosophie, les sciences et les arts nés de la réflexion. Il y a donc outre l'insuffisance de l'expérience qui sert de fondement à ses inductions, de graves lacunes dans Vico. Mais je ne reprocherai jamais à une philosophie de l'histoire d'avoir oublié telle ou telle chose, à moins que cet oubli ne soit une conséquence nécessaire de son principe. Or, c'est le cas, si je ne me trompe, de celle de Bossuet. Il a adopté pour fondement de son histoire universelle un principe tellement exclusif que l'humanité n'y saurait entrer avec tous les éléments qui la composent, et que même ce n'est que par une inconséquence manifeste qu'il donne une si large place aux considérations politiques dans sa *Suite des Empires.* Car il est trop évident que les institutions d'Athènes, de Sparte ou de Rome n'ont aucun rapport essentiel avec le développement de la religion ou de l'Église. Ce n'est pas assez dire : quand Cousin et Jouffroi avancent que Bossuet « a traité de l'élément religieux de l'humanité », ils commettent une équivoque. Bossuet n'a point parlé de la religion en général, mais d'une religion particulière ; et la philosophie des religions doit briser le cercle étroit où l'évêque se renferme, si au lieu d'être une simple apologie du christianisme, elle veut pénétrer, expliquer, développer l'élément religieux et ses différentes phases. Bossuet en reste toujours avec les premiers pères de l'Église à ne voir dans les croyances et les cultes antiques que

des fables de poètes, des inventions de législateurs ou que les suggestions des démons. Il soupçonne parfois, mais jamais il ne voudrait admettre qu'elles aient pu avoir leur raison d'être dans la nature humaine, qu'elles se produisent d'elles-mêmes dans des esprits qui ne sont que sens et imagination, et qu'elles aient été un bienfait, le premier lien social entre les générations qui les conçurent. Une telle impartialité de vues était bonne pour un jurisconsulte, mais n'était point faite pour un théologicien. Toute la philosophie de l'histoire des religions consiste pour Bossuet à croire que les descendants de Noé, à mesure qu'ils s'éloignaient de la date du déluge, allèrent s'enfonçant de plus en plus dans l'erreur et dans les ténèbres, et à prononcer de grandes paroles éloquentes, qui n'éclairent que médiocrement l'histoire du genre humain, comme ce mot souvent cité : « Tout était Dieu, excepté Dieu même ».

Le dirai-je ? Son histoire particulière de la religion juive manque de lumière sur certains points délicats. Il a vu (et le fait est trop manifeste pour se refuser à l'apercevoir) que la croyance d'une autre vie devient plus vive et plus claire après la captivité. Il répète, après tous les Pères, que les Israélites n'étaient conduits auparavant que par des craintes et des espérances toutes temporelles ; mais il se garde bien d'avouer que Moïse ne parle nulle part d'une destinée future, et que les prophètes, au moins jusqu'au faux Daniel, ne sont pas plus explicites que le législateur (1).

(1) Ce fait a paru si singulier à l'évêque anglican Warburton

Il se garde bien de chercher à déterminer avec précision la date où cette croyance a pénétré dans le mosaïsme. Il se garde bien surtout d'indiquer les ressemblances frappantes que ce dogme de la résurrection présente chez les Perses et chez les Juifs, leurs sujets et leurs protégés.

Enfin, l'œuvre de Vico et celle de Bossuet ne sauraient se comparer au point de vue de la fécondité. Voltaire a dit du *Discours sur l'histoire universelle* que « c'est un ouvrage sans modèle et sans imitateurs ». *Sans modèle*, peut-être, quoi qu'il ait eu certainement des antécédents et que l'exécution seule en appartienne à Bossuet. Je ne serais pas étonné qu'il ait eu des imitateurs oubliés et dignes de l'être. Mais, à coup sûr, il ne pouvait faire école. Le principe en est infécond en lui-même par son étroite particularité. Ni la religion n'est tout l'homme, ni les Juifs et les chrétiens ne forment toute l'humanité. Comment donc le christianisme et la destinée des fidèles pourraient-ils expliquer l'histoire universelle? Il en est tout autrement de la *Scienza nuova*. Ses exagérations mêmes et ses erreurs ont été fécondes. Vico a précédé Wolf sur la question homérique et, généralisant son opinion sur ce point particulier, il a donné naissance à toute une étude nouvelle des poésies primitives. Avant Creuzer et

qu'il le considère comme un miracle qui prouve la divinité de la mission de Moïse. Si les récompenses et les peines d'une autre vie sont la sanction nécessaire des lois, et si la loi de Moïse a subsisté sans cela, c'est qu'elle a été soutenue miraculeusement par une force divine. Tel est l'argument sur lequel Warburton a bâti tout son livre.

Gœrres et tous ceux qui se sont occupés de l'élément religieux, il a fait voir des idées et des symboles dans les figures héroïques ou divines des anciens âges, et il est ainsi le père de la théorie scientifique des mythes. Avant Montesquieu et Gans, se fondant sur un mot échappé à Platon, il a montré comment le droit dérive des mœurs des peuples et représente fidèlement tout le progrès de leur histoire. Ce que Niebuhr, fécondant les résultats trop négatifs de notre compatriote Beaufort, devait retrouver par ses vastes recherches, il l'a deviné. C'est lui qui le premier a relevé la Rome patricienne et a fait revivre ses *curiæ* et ses *gentes*. C'était le renouvellement de toute la science historique (1).

Je n'ai dressé cette comparaison de Bossuet et de Vico, du sublime écrivain et du profond novateur, qu'afin de faire sentir ce que le *Discours sur l'histoire universelle* n'est pas, ce qu'il ne pouvait pas être ; reste à expliquer ce qu'il est.

Nous avons donné à entendre qu'il forme un tout assez artificiel, composé de trois parties, qui pourraient facilement être détachées l'une de l'autre et faire le sujet de trois ouvrages à part : Un abrégé synchronique de l'antiquité, une apologie ou plutôt une démonstration de la foi chrétienne, et enfin des ré-

(1) Certes, dit ingénieusement Michelet, si Pythagore se rappela qu'il avait combattu dans une vie première sous les murs de Troie, ces illustres Allemands auraient dû peut-être se souvenir qu'ils ont jadis vécu tous en Vico. Tous les géants de la critique tiennent déjà et à leur aise dans ce petit pandémonium de la *science nouvelle*.

flexions générales sur les anciens empires et sur les causes de leur élévation et de leur décadence.

Il y a peu à insister sur *les Époques*, qu'on ne lit plus guère, à moins d'y être obligé par des nécessités de métier. Voilà pourtant ce qu'on lit dans un critique illustre qui a le parti-pris de tout admirer dans Bossuet, et qui, non content de pallier les défauts qui s'y peuvent trouver, se donne la tâche de les transformer en qualités. « La première (partie) laisse quelque étourdissement. Il est donné à peu d'esprits d'avoir cette force de regard qui saisit au passage et sans se troubler les grands traits de tant d'événements et de tant d'hommes. Cette chronologie donne le vertige ». Ne croirait-on pas, en vérité, que c'est notre faute et non celle de l'auteur, si ce morceau d'histoire nous rebute ? Eh bien ! Malgré quelques passages d'éclat, mais tout d'imagination et sans fondement historique, comme l'invention ou la renaissance des arts après le déluge (II[e] Époque), malgré quelques autres qui sont des modèles de résumés historiques, rapides et complets, comme la grande page commençant à « Les deux rivaux » et se terminant par « Tout l'univers vit en paix sous la puissance d'Auguste ; et Jésus-Christ vient au monde », il faut le dire, toute cette première partie est d'une insuffisance et d'une sécheresse notoire. Aussi bien, c'était une gageure impossible à gagner que l'entreprise de ramasser dans un si court espace toute l'histoire du monde connu des anciens, jusqu'au couronnement de Charlemagne comme empereur. Je n'ai rien à dire de la chronologie de Bossuet : elle est en grande partie périmée. Je ne ferai qu'une réflexion sur

les *Époques ;* c'est que c'est seulement dans cette partie que le point de vue historique et le point de vue théologique se confondent et forment un singulier mélange. On est déconcerté par ces têtes de chapitres : Époque IV, Moïse ou la loi écrite ; V, Guerre de Troie ; VI, Salomon ou construction du Temple; VII, Romulus ou Rome fondée ; VIII, Cyrus ou le Temple rétabli ; IX, Scipion ou Carthage vaincue, qui par leur disparate font éclater celle des faits, les uns indiscutables parce qu'ils ont été consignés dans l'Écriture par le Saint-Esprit ; les autres toujours discutables et soumis à toutes les conditions de la critique. Il n'y a rien de pareil dans les deux dernières parties : elles se développent parallèlement, sans jamais s'embarrasser mutuellement, l'histoire politique ne venant jamais se mêler à la théologie, ni la théologie, quoi qu'on en ait dit, brouiller et dénaturer l'histoire politique (1).

Nous passerons sur la *Suite de la Religion* presque aussi rapidement que sur *les Époques*, quoique ce fût aux yeux de Bossuet la pièce capitale de l'ouvrage. Mais ce qui en faisait le prix pour l'auteur et pour ses contemporains est précisément ce qui nous permet de négliger ce grand morceau ! Nous y cherchons l'historien et nous n'y trouvons que le théologien et le controver-

(1) Ce n'est certes pas cette phrase qui est pour me contredire : « Le Saint-Esprit n'a pas dédaigné de marquer ceci (la sagesse du Sénat Romain) dans le livre des Machabées, ni de louer la haute prudence et les conseils vigoureux de cette sage compagnie, où personne ne se donnait de l'autorité que par la raison et dont tous les membres conspiraient à l'utilité publique sans partialité et sans jalousie. » Seulement,

siste. Bossuet, du reste, n'aspirait qu'à la gloire de défenseur éloquent de la tradition, et c'est ce que ses contemporains attendaient surtout de lui. Je ne veux pas d'autre preuve de cette double assertion que la page suivante des Mémoires de l'abbé Ledieu, son secrétaire : « Ce qu'il (l'abbé Ledieu) y (1) remarquait de plus extraordinaire était d'y trouver un recueil fidèle et complet de toutes les preuves de la religion, tirées des apologies des premiers Pères de l'Église et surtout du bel ouvrage de *la Cité de Dieu*, que saint Augustin avait composé dans le même dessein. — Cela est vrai, lui répondit Bossuet, telle était ma pensée, et j'ai voulu réunir à l'autorité des premiers apologistes et de saint Augustin tout ce qui se trouvait répandu dans toute la tradition. Mais il y a plus : après avoir épuisé l'Écriture et les Pères, j'ai voulu combattre les philosophes anciens et les païens par des raisons qui n'ont jamais été dites et que je tire le plus souvent de mes adversaires mêmes ». Deux mois avant sa mort, relisant son œuvre dans la troisième édition avec le même abbé

Bossuet prête un peu de sa propre admiration au Saint-Esprit, comme le prouve le texte du 1er liv. des Machabées, ainsi traduit par Sacy : « Judas avait appris que les Romains avaient établi un Sénat parmi eux, et qu'ils consultaient tous les jours les 320 sénateurs, tenant toujours conseil sur les affaires du peuple, afin qu'ils agissent d'une manière digne d'eux ;

« Et qu'ils confiaient chaque année la souveraine magistrature à un seul homme pour commander dans tous leurs États, et qu'ainsi tous obéissaient à un seul sans qu'il y eût d'envie ni de jalousie » (Mach., I, ch. VIII, vol. 15, 16).

(1) Dans le *Discours sur l'histoire universelle*, IIe partie.

Ledieu, il s'arrêta principalement sur les ch. XXVII et XXVIII, l'un considérablement augmenté et l'autre tout nouveau (1), et dit naturellement : « C'est là où se trouve le fort de tout l'ouvrage, c'est-à-dire la preuve complète de la vérité de la religion et de la certitude de la révélation des livres saints contre les libertins ; que là paraît véritablement ce qui est la pure production de son esprit : car ce sont de nouveaux arguments qui n'ont pas été traités par les saints Pères : nouveaux, puisqu'ils sont faits pour répondre aux nouvelles objections des athées ». Voilà bien le fonds et le but de la seconde partie du *Discours sur l'histoire universelle*. C'est avant tout une apologie fondée sur l'exégèse traditionnelle ou sur l'interprétation généralement reçue des principaux textes bibliques que l'Église a appliqués à Jésus, le tout entremêlé de fragments purement dogmatiques, soit pour expliquer psychologiquement, autant que faire se peut, certains dogmes, tels que la Trinité (2), soit pour relever la supériorité du Dieu de Moyse sur le Dieu des philosophes (3), ou des croyances chrétiennes sur la nature de l'âme et sur son immortalité, comparées aux opinions des Gentils et de leurs sages (4).

(1) La seconde édition, donnée en 1682, n'est que la reproduction à peu près textuelle de la première, qui parut en 1681.

(2) Ch. XIX.

(3) Ch. Ier, ch. XXVI.

(4) Ch. Ier. — Ch. XIX. — Je n'ai pas à discuter toutes ces assertions. Je me contente de citer une page du chapitre XIX, pour montrer comment Bossuet élude les difficultés, et cela avec une entière bonne foi « .... Moïse ne donnait à l'homme qu'une première notion de la nature de l'âme et de la félicité. Nous

L'histoire n'a qu'une place très secondaire dans ces explications plus ou moins métaphysiques, et, comme on le pense bien, n'y est jamais discutée ni soumise aux règles de la critique. Il faut l'accepter, quelques difficultés qu'elle présente, telle qu'elle est racontée dans les livres saints; car les écrits historiques des Hébreux ne sont pas moins dictés en toutes lettres par le Saint-Esprit que les livres prophétiques. A peine y rencontre-t-on l'effet de ce que les théologiens appellent

avons vu l'âme au commencement faite par la puissance de Dieu aussi bien que les autres créatures, mais avec ce caractère particulier qu'elle était faite à son image et par son souffle, afin qu'elle entendît à qui elle tient par son fond et qu'elle ne se crût jamais de même nature que les corps ni formée par leur concours. Mais la suite de cette doctrine et les merveilles de la vie future ne furent pas alors universellement développées, et c'était aux jours du Messie que cette grande lumière devait paraître à découvert.

Dieu en avait répandu quelques étincelles dans les anciennes Écritures. Salomon avait dit que, de même que le corps retourne à la terre d'où il est sorti, l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné. Les patriarches et les prophètes ont vécu dans cette espérance ; et Daniel avait prédit qu'il viendrait un temps où ceux qui dormaient dans la poussière s'éveilleraient, les uns pour la vie éternelle, les autres pour une éternelle confusion. Mais, en même temps que ces choses lui sont révélées, il lui est ordonné de sceller le livre et de le tenir fermé jusqu'au temps ordonné de Dieu, — afin de nous faire entendre que la pleine découverte de ces vérités était d'une autre saison et d'un autre siècle.

Encore donc que les Juifs eussent dans leurs Écritures quelques promesses des félicités éternelles et que, vers les temps du Messie où elles devaient être déclarées, ils en parlassent beaucoup d'avantage, comme il paraît par les livres des

causes secondes, c'est-à-dire quelques traces (1) de l'esprit historique, tandis que l'esprit théologique y domine, depuis le premier mot jusqu'au dernier. C'est pourquoi je crois ne pas devoir m'arrêter d'avantage à la *Suite de la Religion* (2).

Aussi bien tout le discours sur l'histoire universelle est pour la plupart des lecteurs modernes dans la troisième partie intitulée la *Suite des Empires :* à tort, sans doute, si l'on ne considère que le talent d'exposition déployé ; car à ce point de vue la seconde partie égale si elle ne surpasse la troisième ; mais celle-ci a le grand avantage d'être moins dix-septième siècle et plus humaine, par cela même qu'elle n'est plus purement ecclésiastique. L'auteur quitte les prophètes et les livres sacrés pour les historiens profanes de l'antiquité, la cause première pour les causes secondes ; et s'il n'entre pas dans le détail des Annales de l'Égypte, de l'Assyrie, de la Chaldée, de la Perse, de la Grèce et

Machabées et de la *Sagesse ;* toutefois, cette vérité était si peu un dogme formel et universel de l'ancien peuple, que les Sadducéens sans la reconnaître, non seulement étaient admis dans la synagogue, mais encore élevés au sacerdoce ·. Malgré les palliatifs et les adoucissements, il n'en reste pas moins ce fait brutal que la vie future ne faisait point partie essentiellement de la religion du peuple de Dieu.

(1) Dispersion des Juifs parmi les Gentils ; traduction des Écritures en grec et diffusion de la connaissance de l'œuvre de Dieu en Israël ; philosophie grecque (de quelque source qu'elle vînt — Bossuet voudrait bien qu'elle ne fût qu'un plagiat des livres saints), comme préparation à l'Évangile (XV) ; préoccupation croissante de la vie future (XIX).

(2) Je reviendrai à ce morceau capital et si remarquable dans le chapitre plus spécialement consacré à Bossuet théologien.

de Rome, il cherche dans certaines causes générales le principe d'où les événements sont sortis et se sont développés naturellement. Si ce n'est pas encore de la philosophie de l'histoire, c'est du moins de l'histoire raisonnée et philosophique, et l'on ne peut nier que l'histoire ainsi entendue ne fût une nouveauté. Sans doute, la plupart des considérations dont se compose le discours de Bossuet se rencontraient déjà dans les historiens anciens. Mais elles y étaient dispersées et éparses. Les recueillir, les rapprocher, les combiner les unes avec les autres, de manière qu'elles se soutinssent et s'éclairassent mutuellement, c'était vraiment les inventer à nouveau, et faire connaître avec plus de lumière le génie des peuples et leur part dans le développement de la civilisation. Il y avait là de plus un premier acheminement vers la philosophie de l'histoire. Elle me paraît en effet impossible et chimérique tant qu'un travail analogue à celui de Bossuet, mais plus suivi et plus complet, ne sera pas fait sur les principales nations. Quelques lacunes donc qu'on puisse signaler dans le *Discours sur l'histoire universelle*, l'auteur n'en a pas moins la gloire d'avoir mis au jour une nouvelle forme de l'histoire, qui, sans être cette science que Vico a entrevue, en est l'introduction préalable et nécessaire.

Malheureusement, tout cela est je ne dirai pas très superficiel et au-dessous de la discussion, comme l'avance injurieusement Cousin, mais très incomplet. Nous savons déjà qu'en s'en tenant strictement au point de vue traditionnel de l'Église, Bossuet n'était pas en mesure de traiter les religions anciennes avec

une impartialité sympathique ; à peine s'il en dit un mot en caractérisant l'esprit des peuples qu'il passe en revue. Il ne tient pas beaucoup plus de compte du droit, bien qu'un critique illustre ait écrit : « Ni Cujas ni Pothier n'auraient mieux montré le sens des lois romaines ». Ce serait tant pis pour Pothier et pour Cujas. Car je ne crois pas qu'on soit un jurisconsulte bien pénétrant pour avoir écrit cette unique phrase : « Si les lois romaines ont paru si saintes que leur majesté subsiste encore malgré la ruine de l'empire, c'est que le bon sens, qui est le maître de la vie humaine, y règne partout et qu'on ne voit nulle part une si belle application des principes de l'équité naturelle ». Vico, ce me semble, a fait un tout autre usage de sa science du droit pour éclaircir la vie sociale et les institutions de Rome. L'économie politique ne manque pas moins à Bossuet qu'à Vico. Je ne parle ni des considérations sur l'influence des climats, déjà touchées par Hippocrate et par Aristote, et dont Bodin avait même commencé à abuser au XVI^e^ siècle, ni de celles de l'influence de la configuration du sol sur les destinées des peuples. Les anciens en avaient donné quelques beaux exemples, Thucydide dans sa topographie de l'Attique, Cicéron et Pline dans leur éloge de l'heureuse situation géographique de Rome et de l'Italie, Posidonius, cité par Strabon, dans sa description raisonnée de la Gaule. Mais cet ordre d'idées était trop étranger aux hommes du XVII^e^ siècle, et Bossuet s'en tient à des considérations presque exclusivement politiques. C'est dans ces limites seulement qu'on doit examiner son intelligence de l'histoire.

Il annonce qu'il dira peu de chose des Éthiopiens et de l'antique empire des Scythes ; il ne fait guère en effet que les nommer. Mais il s'arrête avec complaisance sur les Égyptiens. Ce peuple grave et réglé, qui avait laissé de si grands et de si étranges monuments de ses arts et de sa puissance, convenait à son génie amoureux de la discipline et de la grandeur en toutes choses. Il a un goût si décidé pour l'ordre ou pour ce qui y ressemble qu'il regarde comme une excellente police, aussi favorable à la perfection des arts qu'à la hiérarchie qui tient tout le monde en sa place, la loi qui ordonnait au fils de faire le métier de son père, comme si les aptitudes et les talents dépendaient du hasard de la naissance. Cette loi d'ailleurs, comme d'autres que Bossuet emprunte à Diodore et qu'il admire, me paraît assez douteuse. Mais il n'y avait à l'époque de Bossuet personne qui pouvait parler plus exactement que lui de l'Égypte ; il n'y a personne qui en puisse parler avec plus d'éloquence et de grandeur. Quel effet ne produiraient pas les résultats des recherches modernes, si on les lisait, résumées et immortalisées dans ce grand style ? « Il n'y avait rien que de grand dans leurs desseins (des Égyptiens) et dans leurs travaux. Ce qu'ils ont fait du Nil est incroyable. Il pleut rarement en Égypte ; mais ce fleuve, qui l'arrose toute par ses débordements réglés, lui apporte les pluies et les neiges des autres pays. Pour multiplier un fleuve si bienfaisant, l'Égypte était traversée d'une infinité de canaux d'une longueur et d'une largeur incroyables. Le Nil portait partout la fécondité avec ses eaux salutaires, unissait les villes

entre elles et la Grande mer avec la mer Rouge, entretenait le commerce au dedans et au dehors du royaume et le fortifiait contre l'ennemi ; de sorte qu'il était tout ensemble le défenseur et le nourricier de l'Égypte. On lui abandonnait la campagne ; mais les villes, rehaussées avec des travaux immenses et s'élevant comme des îles au milieu des eaux, regardaient avec joie, de cette hauteur, toute la plaine inondée et tout ensemble fertilisée par le Nil. Lorsqu'il s'enflait outre mesure, de grands lacs creusés par les rois tendaient leur sein aux eaux répandues. Ils avaient leurs décharges préparées ; de grandes écluses les ouvraient ou les fermaient au besoin ; et les eaux ayant leur retraite ne séjournaient sur les terres qu'autant qu'il fallait pour les engraisser. »

Avec quelle grandeur Bossuet parle des Pyramides ! Avec quel enthousiasme et quelle magnificence de tant d'autres monuments à la fois immenses et innombrables ! Un voyageur français, Thévenot, avait vu et décrit des temples et des palais qui subsistaient presque entiers dans le Saïde (ancienne Thébaïde). Sa relation avait tellement frappé Bossuet, que dès lors, il invite la France à faire ce qu'a commencé l'expédition d'Égypte, ce que Champollion a continué, ce qu'ont poursuivi et poursuivent encore des savants infatigables, les Mariette, les Rougé, les Maspéro. « Maintenant, dit-il, que le nom du roi pénètre aux parties du monde les plus inconnues et que ce prince étend aussi loin les recherches qu'il fait faire des plus beaux ouvrages de la nature et de l'art, ne serait-ce pas un digne objet de cette noble curiosité de découvrir les beautés que la Thébaïde renferme dans ses déserts, et que d'enrichir

notre architecture des inventions de l'Égypte ». Il vaut mieux s'arrêter sur cette grande et généreuse pensée (1) que de relever l'insuffisance des considérations morales et politiques que Bossuet tire de l'histoire d'Égypte et dont plusieurs portent à faux, à cause de l'incertitude ou de la fausseté de la tradition (2).

Quant à l'histoire de l'Assyrie et de la Chaldée, de Ninive et de Babylone, sauf ce qui concerne Nabuchodonosor, Bossuet semble avoir le sentiment qu'il marche sur un terrain moins solide encore que pour les affaires de l'Égypte. Non qu'il soupçonne la nature fabuleuse des récits de l'antiquité classique sur Ninus, Sémiramis, Ninias et Sardanapale ; il les accepte au contraire. Mais il ne voit pas où l'on pourrait placer dans l'histoire traditionnelle telle qu'on la lit dans Justin, abréviateur de Trogue Pompée, et telle que Trogue Pompée l'avait faite d'après Ctésias et d'autres écrivains de moindre autorité encore, les événements des règnes de Sargon, de Sénacherib, de Téglath-Phalasar, de Salmanasar et autres personnages nommés par l'Ancien Testament ; et sa foi absolue

(1) Elle appartient bien en propre à Bossuet. On la chercherait vainement dans le projet que Leibniz proposait à Louis XIV d'une expédition en Égypte.

(2) Pour me borner à ces deux exemples, les réflexions de Bossuet sur le jugement des rois à leur mort et sur les conquêtes et la vie de Sésostris manquent de base certaine. Rien de plus douteux que le jugement posthume et solennel sur les rois. Quant à la biographie de Sésostris ou Ramsès II, elle est un tissu de confusions, d'exagérations nationales et populaires, auxquelles rien ne répond dans les inscriptions actuellement déchiffrées.

dans l'Écriture éveillant ici le sens critique en lui, il faisait observer judicieusement que, même en ne tenant pas compte de l'inspiration du Saint-Esprit et à ne considérer les choses qu'humainement, l'autorité des historiens hébreux devait être tenue pour très supérieure, surtout pour des faits qui touchaient aux intérêts vitaux de leur pays et dans lesquels plusieurs avaient été acteurs ou témoins oculaires, à celle d'un Ctésias et tous les écrivains grecs et latins qui ont répété ses contes incroyables. C'est, je crois, cette pointe de scepticisme historique, si peu conforme à son génie et à ses habitudes, qui l'a rendu si réservé au sujet des Assyriens et des Babyloniens, c'est-à-dire des deux peuples qui se trouvent le plus mêlés à l'histoire d'Israël. Dans tous les cas, il est remarquable que ses réflexions sur les causes de force et de faiblesse, de grandeur et de décadence des empires, très abondantes sur l'Égypte, se réduisent presque à rien dans le chapitre consacré à Ninive et à Babylone (1).

On peut relever une lacune moins considérable et qui, celle-là, ne s'explique pas, dans ce qui concerne l'histoire raisonnée de l'Empire médo-perse. Et d'abord pour la religion. On conçoit que Bossuet condamne sommairement et sans s'y arrêter les cultes de l'Assyrie et de l'Égypte comme idolâtriques ; mais les Mèdes et les Perses n'étaient pas moins iconoclastes que les Juifs. S'ils souffraient des images dans les temples de leurs sujets, ils n'avaient eux-mêmes dans leur culte ni images ni temples ; et ce serait une grave erreur que

(1) L'orgueil de Babylone et sa confiance en elle-même ne suffisent pas pour expliquer sa ruine subite.

de confondre le masdéisme avec les autres religions de l'Asie dont Bossuet oppose les divinités avec celles de la Grèce dans une comparaison plus brillante peut-être que solide. Bossuet n'a peut-être pas échappé à cette erreur (1).

Il y a plus : dans une histoire universelle aussi imprégnée de religion, on n'aurait pas dû oublier les croyances des Médo-Perses sur la vie future ; ni leurs opinions sur la lutte des deux principes du bien et du mal, sur leur triomphe alternatif et enfin sur la purification et le salut universel (2). Mais laissons ces questions d'histoire religieuse, puisque Bossuet n'a pas voulu les traiter. Aussi bien toute la troisième partie de son discours est consacrée aux causes politiques qui élèvent ou abaissent les empires. D'où vient donc qu'il est si peu explicite et si incomplet sur les développements du dernier et du plus considérable des grands empires de l'Orient? On ne voit ni comment les Mèdes dans l'affaissement de Ninive forment un empire rival à côté de celui de Babylone, ni comment les Perses succèdent aux Mèdes dans l'hégémonie de l'Asie (3).

(1) Le masdéisme comprenait un certain nombre de superstitions et un riche panthéon de génies bons ou mauvais, réminiscences (génies comme superstitions) des religions naturalistes, et cependant il n'était, à proprement parler, ni une religion naturaliste, ni un polythéisme.

(2) Bossuet aurait pu profiter de *la Religion des Perses* du savant anglais Hyde. Je ne sais s'il en a eu connaissance. Mais lorsque les idées de cet érudit furent reprises vingt ans plus tard, c'est-à-dire l'année même de sa dernière édition, par le P. Couleau, il les combattit vivement.

(3) Je ne puis considérer comme une explication les lignes

Une fois la conquête lancée, et elle le fut dès qu'elle trouva un homme capable de réunir dans sa main et de mettre en valeur les forces vives des populations aryennes de la Médie et de la Perse, Bossuet vit bien qu'elle suivrait d'elle-même son cours, même sous un insensé comme Cambise, à plus forte raison sous un prince aussi vaillant et aussi prudent que Darius, et qu'elle ne s'arrêterait, ou qu'en rencontrant un obstacle insurmontable, ou qu'en s'affaissant sous son propre poids. Mais il se hâte trop de faire entrevoir cette impuissance et cette ruine, sans expliquer suffisamment les causes de force et de solidité relative qui maintinrent plusieurs siècles le vaste empire des Achéménides. Il méconnaît même cette solidité. « Il est vrai, écrit-il, que (les Perses) ne sont jamais arrivés à la connaissance parfaite de cette sagesse qui apprend à bien gouverner. Leur grand empire fut toujours régi avec quelque confusion. Ils ne surent jamais trouver ce bel art, depuis si bien pratiqué par les Romains, d'unir toutes les parties d'un grand état et d'en faire un tout parfait. Aussi n'étaient-ils presque jamais sans révoltes considérables ». Laissons là les Romains, sur la parfaite sagesse desquels il y aurait beaucoup à redire. Mais, comparé aux grands empires orientaux qui l'avaient précédé, l'empire

suivantes : « Les Mèdes qui avaient détruit le premier empire des Assyriens, détruisirent encore le second..... Mais, à cette dernière fois, la valeur et le grand nom de Cyrus fit que les Perses, ses sujets, eurent la gloire de cette conquête. En effet, elle est due entièrement à ce héros..... accoutumé dès son enfance à une vie sobre et militaire ».

médo-perse est le premier dans lequel paraisse un vrai principe de gouvernement, au moins depuis Darius, fils d'Hystaspe, ou depuis le système des satrapies. Si chaque satrapie avait peut-être une trop grande étendue, si elle conservait ses gouvernements et ses usages locaux, le satrape, maître seulement dans une certaine mesure de la force armée, n'était qu'un délégué du pouvoir central, nommé par le souverain et toujours révocable. On vit des intrigues et des révolutions de palais changer l'ordre de succession ; on ne vit point de guerres civiles porter au trône des chefs d'armée. Il y eut des révoltes même de la part des fonctionnaires royaux, et plus d'un satrape se rendit, pour des années, indépendant dans le domaine de son commandement ; mais, sauf Cyrus le jeune, je n'en connais pas qui ait entrepris de se rendre maître de tout l'empire. La plupart du temps, grâce à un certain loyalisme (1) profondément empreint dans l'esprit des Perses, le révolté périssait de la main de ses subordonnés sur un simple bref royal. Dans tous les cas, on ne vit pas, comme en Assyrie, en Chaldée, et même en Égypte, l'empire se démembrant à chaque fin de règne, ou le prince forcé de courir sans cesse d'un bout à l'autre de son royaume pour l'empêcher de se disloquer.

Mais je n'ai pas l'impertinente prétention de corriger et de refaire l'œuvre de Bossuet. Je me contente de signaler quelques lacunes et quelques inexactitudes

(1) Sentiment ou principe qui fit toujours défaut dans l'empire romain.

graves de ses explications, inexactitudes et lacunes qui viennent en partie du tour oratoire que prend naturellement sa pensée (1).

Comme tous les hommes éclairés de son temps, Bossuet connaît mieux et entend mieux les affaires de la Grèce que celles de l'Orient, surtout celles des temps des guerres médiques et celles de la guerre du Péloponnèse. Il ne remonte guère au-delà, parce qu'il n'aime pas à s'enfoncer dans les obscurités des origines, et que son tempérament et ses habitudes d'orateur s'accommodaient mal de ces questions délicates et compliquées que les origines soulèvent. Bossuet fit bien d'ailleurs, avec son respect extrême pour la tradition et son peu de critique, de ne pas s'aventurer dans les temps antérieurs à l'âge vraiment historique de la Grèce. Le peu de pas qu'il fait dans ces régions à demi-fabuleuses me paraissent autant de fausses démarches. Ainsi il écrit : « Les Grecs, naturellement pleins d'esprit et de courage, avaient été cultivés de bonne heure par des rois et des colonies venus d'Égypte, qui, s'étant établis dès les anciens temps en divers endroits du pays, avaient répandu partout cette excellente police

(1) Ce tour oratoire réagit jusque sur la *composition*. Ainsi, le ch. v est formé de trois comparaisons, comparaison des Grecs et des Asiatiques, de Sparte et d'Athènes, de Darius (Codoman), et d'Alexandre, sans compter la courte comparaison subsidiaire des divinités asiatiques et des divinités grecques. Mais le parallèle ou la comparaison est un procédé d'exposition aussi dangereux que brillant. Il porte naturellement à atténuer ou à grossir les qualités ou les défauts des objets comparés.

des Égyptiens » : comme s'il y avait jamais eu en Égypte des citoyens et non des sujets (1). Mais, des guerres médiques à Alexandre, l'historien marche sur un terrain moins glissant et plus solide, et quelque brèves et rapides que soient les considérations de Bossuet, elles étaient plus que suffisantes pour les hommes de son temps. Personne n'avait jamais parlé avec cette netteté et cette éloquence de la liberté, de la souveraineté de la loi et non d'un homme, de ce que Bossuet appelle civilité (2), de la supériorité de l'intelligence et du courage sur l'impétuosité brutale et aveugle, enfin de ces armées grecques, si médiocres à la vérité quant au nombre, mais si disciplinées et si solides. Si Bossuet n'énonce que les causes morales de la supériorité des Grecs sur les barbares, c'était l'esprit de son temps ; et l'on ne doit pas lui faire un reproche ni s'étonner qu'il ait négligé les causes physiques, par exemple la différence de l'armement et de l'habille-

(1) A la fin du même paragraphe, nous lisons : « Les anciens rois que la Grèce avait eus en divers pays, un Minos, un Cécrops, un Thésée, un Codrus, un Témène, un Chresphonte, un Eurysthène, un Patrocle et les autres semblables, avaient répandu cet esprit (de liberté soumise à la loi) dans toute la nation. Mais Minos, Cécrops, Thésée, même Codrus, ne sont pas moins mythiques et légendaires que Danaus, Pelops et autres.

(2) Hérodote signale à plusieurs reprises l'infériorité des armes des Perses et les inconvénients de leur costume ample et embarrassant. Arrien répète la première partie de cette remarque : « Enfin, dit-il, les gens d'Alexandre l'emportent (au Granique), tant par la force et l'expérience que par l'avantage de leurs piques solides (il aurait dû ajouter « et plus longues ») opposées à de plus faibles » (et plus courtes); l. I, ch. IV.

ment des troupes chez les deux peuples (1), et surtout la configuration du sol de la Grèce, si pleine de pièges pour l'ennemi et si propre à la défensive sur terre et sur mer.

On a beaucoup cité, beaucoup admiré la comparaison de Sparte et d'Athènes, et il faut avouer qu'outre la beauté littéraire de ce passage, il contient assez de vérité pour justifier cette admiration. Pourtant, ce ne sont ni les Athéniens ni les Spartiates soit de l'oraison funèbre attribuée à Périclès, soit des discours que l'on prête aux Corinthiens. Je sais que Thucydide étonne un peu, lorsqu'on vient de lire Plutarque ou même les *Helléniques* de Xénophon. On se figure — et c'est le caractère que leur prête Bossuet — les Spartiates comme ambitieux, hardis et entreprenants, parce que Sparte ne semble faite que pour la guerre par sa constitution. On est surpris de les trouver lents et timides, hésitant à déclarer la guerre, malgré les sollicitations des Péloponnésiens qui les excitent contre Athènes (2), tandis que la hardiesse et l'esprit d'entreprise sont tout entiers du côté des Athéniens. Mais lorsqu'on vient à se représenter l'aristocratie ombrageuse et jalouse qui fait le fond de la législation de Lycurgue et qui prévalut surtout depuis le développement de

(1) Hérodote.

(2) Ce sont toujours les mêmes hommes qui, pressés par Aristagoras de Milet de défendre les Ioniens et de faire la guerre à Darius, lui enjoignent d'être dans les vingt-quatre heures hors du territoire de la République, et cela, parce qu'il fit la faute de leur dire que Suze était à trois mois de marche de la mer.

l'éphorat, on conçoit que l'esprit de conquête fut longtemps étouffé par cette surveillance de tous les instants, sans laquelle des lois aussi rudes et parfois aussi étranges que celles de Sparte seraient bientôt tombées. L'esprit aristocratique et l'esprit de conquête, qui s'uniront si merveilleusement à Rome, se contrariaient à Sparte, et c'est le premier qui paraît l'avoir emporté et qui relégua l'autre au second plan, depuis la trahison de Pausanias jusqu'au dernier tiers de la guerre du Péloponnèse. On ne s'en douterait guère en lisant Bossuet. Le caractère qu'il prête aux Spartiates ne devient vrai que lorsque Gylippe et Lysandre sont à la tête des armées. Et encore le vieil esprit d'espionnage qui rendait la politique spartiate si timide, subsiste toujours et résiste. On en voit d'assez frappants effets dans les ordres par lesquels les éphores rappellent Lysandre et même leur bon ami Agésilas, de leur commandement en Asie.

D'un autre côté, Bossuet n'explique qu'à demi les divisions de la Grèce et, par suite, son impuissance pour une vigoureuse offensive contre les barbares, en attribuant le mal à la rivalité de Sparte et d'Athènes. Ces divisions, un moment contenues par la terreur des guerres médiques, existaient partout en Grèce ; hostilités des cités de langue dorienne et des cités de langue ionique ; hostilités des villes maritimes et commerçantes entre elles, par exemple, Corinthe ou Égine contre Athènes ; et, dans chacune de ces petites républiques, hostilités de l'aristocratie et de la démocratie. Qu'Athènes et Sparte eussent disparu du milieu de la Grèce, il se serait infailliblement trouvé d'autres

cités (Corinthe, Argos ou Thébes) pour jouer leur rôle. La division et les luttes intestines étaient une des nécessités de la constitution politique de la Grèce, issue elle-même de la configuration du sol.

Bossuet parle avec enthousiasme d'Alexandre. Sans doute il n'explique pas ses plans et ses campagnes avec la précision de Montesquieu dans *l'Esprit des Lois* (1). Mais il se plaît à reconnaître les qualités supérieures du héros Macédonien. Non seulement, il vante ce « génie perçant et sublime, la hauteur et la fermeté de ce courage invincible qui se sentait animé par les obstacles, cette ardeur immense d'accroître tous les jours son nom..., enfin cette confiance qui lui faisait sentir au fond de son cœur que tout lui devait céder, comme à un homme que sa destinée rendait supérieur aux autres ». Mais il ne fait aucune difficulté de lui accorder la prévoyance, la conduite, le génie organisateur et administratif. « Car il faut dire à sa gloire, écrit-il, que si jamais homme a été capable de soutenir un si vaste empire, quoique nouvellement conquis, ça été sans doute Alexandre, puisqu'il n'avait pas moins d'esprit (2) que de courage Il ne faut donc

(1) L. X., ch 14.

(2) Dans le langage de Bossuet *esprit* signifie vivacité et profondeur d'intelligence. C'est ce qu'il y a de plus élevé dans le bon sens, lequel marche alors plus par inspirations ou illuminations soudaines que par lentes et pénibles déductions. Montesquieu explique ici Bossuet. « Alexandre, dit-il, dans la rapidité de ses actions, dans le feu de ses passions mêmes, avait, si j'ose me servir de ce terme, *une saillie de raison* qui le conduisait ». Esp. des Lois, l. X, ch. 13.

pas attribuer à ses fautes, quoiqu'il en ait fait de grandes, la chute de sa famille (et nous pouvons ajouter le démembrement de son empire), mais à la seule mortalité ». On regrette seulement de trouver, dans une histoire universelle, une belle déclamation de moraliste ou de prédicateur sur la fragilité des choses humaines, au lieu d'un examen raisonné des conquêtes d'Alexandre et de leurs résultats. « Il revint à Babylone, lisons-nous dans Bossuet, craint et respecté, non pas comme un conquérant, mais comme un Dieu. Mais cet empire formidable qu'il avait conquis ne dura pas plus longtemps que sa vie, qui fut fort courte. A l'âge de trente-trois ans, au milieu des plus vastes desseins qu'un homme eût jamais conçus et avec les plus justes espérances d'un heureux succès, il mourut sans avoir eu le loisir d'établir ses affaires, laissant un frère imbécile et des enfants en bas âge, incapables de soutenir un si grand poids, etc. ».

Qu'un satirique, dans une brillante sortie contre la folle vanité de nos désirs, s'écrie :

Æstuat infelix angusto limite mundi :
Sarcophago cotentus erit,

à la bonne heure. Mais on attend autre chose d'un historien, et l'on trouve fâcheux que l'auteur inconnu d'une déclamation égarée dans les œuvres de Plutarque ait montré, dans l'appréciation de l'œuvre civilisatrice d'Alexandre, plus de philosophie que Bossuet. Je veux citer, malgré sa longueur, le passage principal de cette déclamation. En le comparant avec le morceau de

Bossuet, on comprendra mieux ce que l'auteur du Discours sur l'histoire universelle aurait pu faire. Après avoir cité quelques-unes des villes nombreuses fondées par le conquérant dans sa course à travers l'Asie, notre rhéteur continue: « Il ne suivit pas le conseil de son maître Aristote, qui lui disait de se conduire en prince envers les Hellénes, en maître avec les barbares, de prendre soin des premiers comme d'amis et de proches, de traiter les autres en brutes: conseil dont l'accomplissement aurait rempli son empire de guerres civiles, d'exils, de séditions et de haines. Mais, pensant qu'il était divinement envoyé pour être le conciliateur et l'arbitre commun de toutes les nations, forçant par les armes à (entrer) dans la communauté ceux qu'il ne pouvait point par la parole, il rassembla tous les peuples en un seul corps, mêlant dans la coupe de l'amitié les habitudes, les mœurs, les mariages et le régime de vie; il fit regarder à tous la terre habitable comme leur patrie, son armée comme leur citadelle et leur lieu de recours, les bons pour leurs parents et les méchants comme des étrangers, ne distinguant pas le barbare et l'Helléne par le costume et par les armes, mais l'Helléne par la vertu, le barbare par le vice. Il voulut qu'ils eussent mêmes vêtements, même table, mêmes droits de mariage, même manière de vivre, et que tous ces liens fussent formés par le sang et par la progéniture.

Démarate de Corinthe, hôte de Philippe, père d'Alexandre, voyant celui-ci à Suze, se sentit saisir d'une grande joie et s'écria en versant des larmes : ils ont été privés d'une grande joie, les Hellénes morts

avant ce jour, puisqu'ils n'ont pas vu Alexandre assis au trône de Darius. Pour moi, ce n'est pas ceux qui ont vu ce spectacle que j'estime heureux. Mais, que j'aurais voulu voir ce beau jour, ce jour sacré des fiançailles, lorsqu'Alexandre réunit dans une tente qui était tout ornée d'or, cent jeunes Persanes et autant de Macédoniens et d'Hellénes, leurs fiancés (1); qu'il les reçut dans des pénates communs, à une table commune, et que lui-même s'avançant à leur tête, ceint de bandelettes, il entonna le chant d'hyménée, comme un cantique d'amour mutuel, et unit ainsi par le mariage de cent jeunes couples deux grandes et puissantes nations, fiancé lui-même et servant aux autres de guide, de prêtre et de père » (2).

Certes, ce style orné et papilloté jusqu'au ridicule n'est pas du Bossuet; mais l'excellente page (3) que Montesquieu a tirée de ce morceau montre que le fond en est meilleur que la forme ; et ce sont des considérations de ce genre qui convenaient surtout, ce semble, dans un ouvrage où l'on aspirait à faire sentir comment la suite naturelle des empires, quoique dépendant de la suite surnaturelle de la Religion, aidait pourtant au

(1) Ce mariage d'Alexandre et d'une centaine de ses amis et officiers avec des femmes du pays n'est qu'un exemple. Car Arrien, qui rappelle ce fait (Anabase, l. VII, ch. II), ajoute : « Alexandre dota ces Persanes (mariées avec ses amis) et fit aussi des présents de noce à tous les Macédoniens qui épousèrent des Asiatiques et dont les noms incrits sur des registres se montaient à plus de dix mille ».

(2) *Du courage et de la vertu d'Alexandre.*

(3) *Esp. des lois*, l. X, ch. XIII.

développement du plan divin, à l'insu et sans l'intention, même souvent contre l'intention des hommes. Il est certain que l'espèce de catholicité politique rêvée et commencée par Alexandre prépara celle de l'empire romain, laquelle ne fut pas sans importance pour l'établissement et la propagation de la catholicité religieuse. Tout ce qui détruisait ou affaiblissait les anciennes nationalités, avec leurs coutumes et leurs lois si diverses, ouvrait la voie à des croyances et à des cultes cosmopolites.

Quoi qu'il en soit, quelques lacunes qu'il y ait dans les explications de Bossuet sur le rôle de la Grèce et d'Alexandre, le chapitre qu'il consacre aux Perses et aux Grecs reste encore assez vrai pour que les lettrés le lisent avec plaisir. Mais, évidemment, là n'est pas le cœur de Bossuet. Les Grecs sont un peuple trop remuant et trop spéculatif pour son tempérament conservateur et sacerdotal.

C'est donc avec une sorte de joie et d'allégresse que Bossuet arrive aux Romains, comme le voyageur qui a parcouru des mers inconnues et qui touche au port : *Italiam ! Italiam !* « Nous sommes enfin venus à ce grand empire, s'écrie-t-il, qui a englouti tous les empires de l'univers, d'où sont sortis les plus grands royaumes du monde que nous habitons, dont nous respectons encore les lois et que nous devons par conséquent mieux connaître que tous les autres empires ». Homme d'autorité et de gouvernement, Bossuet entend mieux les latins que les Grecs, et Rome qu'Athènes ; et comme en théologie son génie sympathise plus avec Augustin, avec Ambroise, avec Tertullien, qu'avec

Jean Chrysostome, Grégoire de Nazianze, Basile et Origène, il s'accomode mieux en histoire et en politique, de Salluste, de Tite-Live et de Tacite que d'Hérodote et de Thucydide (1). Il y a dans les Latins une gravité et une majesté qui devaient mieux lui convenir que la subtile pénétration des Grecs. Les Romains ne sont pas seulement le plus grand peuple de l'antiquité par l'étendue et la durée de leur puissance ; ils ont encore dans leur politique, dans leur gouvernement, dans leurs arts et dans leur littérature, enfin dans tous les monuments qu'ils ont laissés, les sévères qualités les plus conformes au tour du génie de Bossuet. C'est par excellence le peuple conservateur et sentencieux, le peuple de la discipline et de la loi, et toutes leurs œuvres sont marquées au coin de l'autorité et de la grandeur. Rome, de plus, eut la double fortune d'être enfin le centre de l'unité des anciens peuples civilisés et de devenir le centre de l'unité de la foi chrétienne ou du catholicisme. C'est donc, si je puis le dire, la ville selon le cœur de l'évêque historien, outre, comme il le dit très justement, qu'elle est comme la mère commune dont la plupart des états modernes ont pris naissance et dont ils ont plus ou moins reçu les germes de leurs lois et de leur civilisation. Aussi Bossuet semble-t-il ramasser toutes ses forces pour expliquer ou plutôt pour célébrer ses

(1) L'historien grec qu'il goûte le plus, c'est Polybe, qui est déjà tout romain par certains côtés, et après Polybe, Xénophon, et (chose singulière et qui montre son peu de critique) le Xénophon, non des Helléniques, mais de la Cyropédie, qui n'est qu'un roman, de l'aveu même des anciens.

grandeurs, et je ne crois pas que jamais Romain ait parlé de Rome d'un style plus fier et plus magnifique. On a appliqué a Corneille ce vers de Sertorius :

Rome n'est plus dans Rome ; elle est toute où je suis.

Je ne sais si ce vers ne conviendrait pas mieux à Bossuet, tant il est imbu de l'esprit romain, c'est-à-dire de l'esprit du Sénat ou de ce qu'il y avait de plus romain dans Rome.

Le temps de la sévère et froide critique n'était pas encore venu pour l'histoire de cette ville, où l'on s'était habitué à voir quelque chose de surhumain : le ton était à une admiration sans bornes. Le sceptique Montaigne n'a pour Rome que vénération et enthousiasme. Balzac, ce Bossuet manqué, tend pour ainsi dire tous les ressorts de sa rhétorique pour se guinder jusqu'à la conception du Romain. Le fin et léger S^{t}-Evremond devient sérieux à la seule pensée de la grande cité et de ses citoyens. Corneille leur prête des accents qui auraient fait tressaillir Brutus, ou des vues que n'eussent pas désavouées les politiques du Sénat. Les *Horaces*, *Sertorius*, *Nicomède*, *Cinna*, *Pompée*, représentent avec une puissance singulière les divers traits de cet idéal que la lecture assidue des écrivains latins avait imprimé dans tous les esprits cultivés. Bossuet ne fit que développer le même thème, mais avec une majesté qui n'appartient qu'à lui et qui égale celle de la ville éternelle.

On voit par avance le bien et le mal de cette façon d'entendre l'histoire. Il y a une illusion d'optique à laquelle tous les historiens de Rome dans l'antiquité,

et même tous les écrivains, poètes, orateurs, philosophes, qui en ont parlé, ont été sujets, et dont Bossuet ne se défend pas davantage, parce qu'il ne la soupçonne pas. Voyant le faîte étonnant où était montée la fortune de leur patrie, tous les écrivains latins l'ont considéré comme la destinée promise dès l'origine aux bandits ou aux pâtres qui fondèrent Rome, et poursuivie au travers de tous les obstacles avec une volonté inflexible par le Sénat, confident et dépositaire des secrets des Dieux. Dès lors, ils ont prêté naturellement aux premiers romains les sentiments, les maximes, les vues, qui ne se formèrent et ne se développèrent que peu à peu avec la fortune de Rome, et, jugeant en quelque sorte de l'enfant par l'homme fait, ils ont vu le peuple romain avec tous ses caractères dans les bandes qui venaient mettre leur chétif butin à l'abri dans l'asile ouvert par Romulus. Ils ont donc été conduits à croire que ces pâtres, qui ne pensaient d'abord qu'à vivre aux dépens d'autrui et dont l'ambition et les desseins ne s'accrurent que par le succès, portaient déjà dans leur pensée et dans leur courage toute la grandeur du peuple roi (1). Or, comme ils écrivaient à une de ces époques de révolution et de misère où les esprits, surtout dans les états aristocratiques, se retournent plus fortement vers les choses qui meurent,

(1) Je raisonne comme si la légende de la fondation de Rome était certaine, ce qui n'est rien moins qu'avéré. Mais, de quelque manière que Rome ait été fondée, les considérations que j'émets ici subsistent. Rome, comme toutes les choses humaines, ne s'est formée et développée que par degré, ainsi que ses qualités et ses vertus.

ils se prirent d'un immense regret pour le passé ; et ce regret, redoublant leur admiration superbe, ajouta d'autant à la sagesse, à la vertu, à la magnanimité de leurs pères. Rien, sans doute, n'est plus favorable que ces sortes de préjugés à la beauté littéraire de l'histoire; mais rien n'est plus propre à en altérer la vérité. On confond toutes les époques. On transporte à l'époque religieuse et héroïque les habitudes et les vertus de l'époque politique. Les effets sont pris pour des causes, et ainsi cette fermeté romaine tant vantée, qui n'est que le résultat des mœurs patriciennes et de succès presque constants, est donnée comme la cause même de ces succès.

On pense bien que Bossuet — (je ne cesserai de le répéter) — est trop attaché à la tradition, de quelque part qu'elle vienne, pour sentir et penser autrement que Tite-Live ou que les autres historiens de Rome; et le cardinal de Beausset, son biographe, se fait une singulière idée de la critique, lorsqu'il écrit que Bossuet « est remonté aux premières sources, et que ce n'est qu'après avoir soumis les traditions à la plus sévère critique qu'il les a fait entrer dans son tableau historique. » Je ne sais de quelles sources premières il entend parler, et je cherche la critique sévère à laquelle les a soumises l'auteur du *Discours sur l'Histoire universelle*. Romulus, Numa et les autres rois sont admis par Bossuet sans réflexion et sans réserve, tels que les représentent Tite-Live, Denys d'Halycarnasse et Plutarque. Les contes d'Horatius Coclès, de Mucius Scevola, de Clélie, de Camille, renversant les balances dans lesquelles va être pesée la rançon

des Romains du Capitole, sont pour lui autant de traditions certaines et vraiment historiques. Que dis-je ? Il va même jusqu'à croire, sur la foi de Denys, que Servius Tullius pensait à établir la République, sans doute pour les ridicules raisons spéculatives longuement déduites dans les *Antiquités Romaines* du rhéteur grec ; et je ne sais sur quelle autorité, sans doute sur celle du rhéteur, il avance à plusieurs reprises, sans sourciller, qu'on suivit les *Mémoires* de Servius pour la constitution de la République, après l'expulsion des rois. Ne parlons donc pas de critique : toute celle de Bossuet consiste à recevoir toutes les traditions, sans examen, sans contrôle, par cela seul qu'elles sont consignées dans les anciens historiens, eux-mêmes si éloignés de faits qu'ils rapportent, à recevoir vivement l'impression de ces écrivains éloquents et à la rendre avec la même vivacité et la même éloquence. Périzonius et quelques autres avaient déjà élevé quelques doutes sur les premiers temps de Rome ; mais Beaufort n'était pas encore venu les soumettre à une critique raisonnée et hardie, dont le seul tort est d'être trop purement négative, de tout détruire, sans aucune vue qui puisse nous aider à saisir quelque point fixe et solide, au milieu de ces traditions sans consistance. Bossuet fait ce que faisaient à peu près tous les hommes instruits de son temps, qui s'occupaient de l'histoire de Rome : il l'accepte, les yeux fermés et avec la foi la plus robuste, prêt à tout admirer. Voilà le mal. Mais, lorsqu'il s'agit d'un aussi grand peuple que le peuple romain et d'une destinée aussi prodigieuse que la sienne,

l'admiration est une partie de l'intelligence historique, et personne ne l'emporte en cela sur Bossuet, ni parmi les anciens, ni parmi les modernes. Je ne connais pas de plus grandes pages, ni à beaucoup d'égards de plus vraies, que celles qu'il a consacrées aux causes de l'élévation de Rome. Supposez qu'il ne s'y agisse des Romains qu'à partir de la guerre de Pyrrhus jusqu'à la conquête de la Macédoine et de l'Asie, le morceau pourra paraître incomplet; cependant, le principal y est expliqué nettement et fortement; et l'on n'en peut demander davantage à un rapide discours sur l'histoire universelle.

Quel magnifique et simple début ! « De tous les peuples du monde, le plus fier et le plus hardi, mais tout ensemble le plus réglé dans ses conseils, le plus constant dans ses maximes, le plus avisé, le plus laborieux, et enfin le plus patient a été le peuple romain.

De tout cela s'est formée la meilleure milice et la politique la plus prévoyante, la plus ferme et la plus suivie qui fut jamais.

Le fond d'un Romain, pour ainsi parler, était l'amour de sa liberté et de sa patrie. Une de ces choses lui faisait aimer l'autre ; car, parce qu'il aimait sa liberté, il aimait aussi sa patrie comme une mère qui le nourrissait dans des sentiments également généreux et libres ». Voilà bien, rendue dans un style ferme et plein, qui est le modèle achevé de la grande prose française, l'impression générale que l'histoire romaine nous laisse d'abord dans l'esprit. L'auteur ne nous apprend rien ; il ne fait que nous rappeler ce que nous avons senti comme

lui-même ; mais qui pourrait le dire comme lui et nous rendre ainsi nos propres sentiments avec plus de précision et de force que nous ne les avons éprouvés ?

Mais Bossuet va se surpasser lui-même : « Qui peut mettre dans l'esprit des peuples la gloire, la patience dans les travaux, la grandeur de la nation et l'amour de la patrie, peut se vanter d'avoir trouvé la constitution d'état la plus propre à produire de grands hommes. C'est sans doute les grands hommes qui font la force d'un empire. La nature ne manque pas de faire naître dans tous les pays des esprits et des courages élevés, mais il faut lui aider à les former. Ce qui les forme, ce qui les achève, ce sont des sentiments forts et de nobles impressions, qui se répandent dans tous les esprits et qui passent insensiblement de l'un à l'autre..... Quand on a commencé à prendre ce train, les grands hommes se font les uns les autres, et si Rome en a plus porté qu'aucune autre ville qui ait été avant elle, ce n'a point été par hasard ; mais c'est que l'État romain, constitué de la manière que nous avons vu, était, pour ainsi parler, du tempérament qui devait être fécond en héros ».

Il me parait superflu d'insister sur la hauteur et sur la justesse en général de ces considérations. Je trouve plus utile de relever ce qui y manque. Il y a une idée inexacte dans ces paroles : « Qui peut mettre dans l'esprit des peuples, etc. » Car elles supposent, comme on le faisait généralement au XVII^e^ siècle, qu'une telle impulsion dépend d'un homme ou de quelques hommes, tandis qu'elle doit avoir son origine dans des causes plus cachées et plus profondes, dont la politique et les

lois ont profité, mais qui ne viennent ni des lois, ni de la politique, ni de la sagesse d'un homme et de plusieurs. Bossuet ne fait donc que constater, avec autant de vérité que de magnificence, que Rome était du tempérament le plus propre à former de grands hommes; mais il n'explique pas d'où lui venait ce tempérament. S'il eût creusé plus avant, s'il eût mieux connu la nature de la famille patricienne, qui est comme le type ou le patron sur lequel Rome entière s'est formée; s'il eût vu que cet esprit de discipline, plus profond et plus persistant à Rome qu'il n'a été ailleurs, n'était que l'esprit de la discipline domestique étendu à tout le corps de l'État, et que cette discipline de la famille patricienne était une sorte de religion, il serait arrivé à se rendre compte du grand fait qu'il signale et qui en explique tant d'autres, mais qu'il ne sait lui-même comment expliquer. Le *pater familias*, juge, roi, prêtre parmi les siens, portait au Sénat et dans la vie publique la fierté et l'autorité qu'il exerçait dans sa maison ; de sorte que le Sénat, comme le disait Cinéas, semblait vraiment une assemblée de rois. Or, comme le patron était la règle du client, le modèle sur lequel il se formait, on peut dire que le Sénat ou plutôt le patricien était la règle et le modèle de Rome même tout entière. Cherchez bien, et dans le plébéien vous retrouverez le patricien, c'est-à-dire l'orgueil démesuré, la dureté pour les autres et aussi pour soi-même, l'esprit d'autorité, la constance, le dévoûment à l'intérêt général et cette foi absolue dans le nom romain et dans les destinées de Rome, qui remplissait chefs et soldats d'une

indignation furieuse contre l'ennemi assez insensé, que dis-je ? assez pervers pour oser résister à l'impérieuse cité et aux volontés des Dieux (1).

Continuons, puisque nous y sommes, nos réflexions sur le caractère romain et sur ce qu'une science plus exacte a ajouté aux impressions si justes d'ailleurs de Bossuet. « La liberté, dit-il, leur était donc un trésor qu'ils préféraient à toutes les richesses de l'univers. Aussi, avez-vous vu que dans leurs commencements, et même bien avant dans leur progrès, la pauvreté n'était pas un mal pour eux ; au contraire, ils la regardaient comme un moyen de garder leur liberté plus entière, n'y ayant rien de plus libre et de plus indépendant qu'un homme qui sait vivre de peu, et qui, sans rien attendre de la protection ou de la liberalité d'autrui, ne fonde sa subsistance que sur son industrie et son travail ». Voilà un coin du caractère romain, mais peut-être trop déguisé et trop embelli. Non, ce n'était point par amour de la liberté que les Romains estimaient la pauvreté ; mais l'esprit aristocratique était chez eux si profond que le patricien pauvre et capable n'en était pas moins estimé, uniquement parce qu'il était patricien et que c'était là une marque de dignité que rien ne pouvait effacer. D'ailleurs, il ne faut point dire que les Romains aimaient et admiraient la pau-

(1) Il est bien entendu que cette superbe confiance dans la supériorité divine de Rome ne fut d'abord que le sentiment de la supériorité de Rome sur ses plus proches voisins, puis sur les peuplades italiennes un peu plus éloignées, puis, après les guerres puniques, sur l'univers. Mais d'abord l'univers ne s'étendait qu'à quelques lieues de Rome.

vreté (1); à toutes les époques de leur république, ils se montrent avides et avares, et même, dans leurs plus beaux temps, ils sont économes plus par avarice que par vertu. Les lois terribles sur les dettes, les ergastules, les cruautés de toute sorte exercées par les créanciers sur leurs débiteurs, l'usurpation enfin de tous les domaines de l'État par les patriciens, ne sont que des témoignages trop assurés de leur prodigieuse cupidité. Avide et se privant de tout, tel fut longtemps le fond du Romain. La seule chose qui puisse paraître étonnante, c'est que tout un peuple se soit si longtemps tenu à l'abri des tentations du luxe et du bien-être qu'inspire la richesse. Cela vient peut-être de la royauté du *paterfamilias*, lequel passait presque toute sa vie sur ses terres, sans autre société que sa famille, hommes libres ou esclaves, sur lesquels il exerçait un empire absolu. Mais le fait que Bossuet relève d'après les anciens n'en est pas moins remarquable ; et cette économie du paysan cupide et avare, qui prend sur ses besoins et qui se dérobe à soi-même le plus qu'il peut, fut tellement le fond du Romain que, pour dire un homme de bien, on disait communément *homo frugi*.

Je passe des détails sur la magnificence des Romains en public, sur la discipline militaire, sur la légion comparée à la phalange macédonnienne, sur l'état de la constitution de Carthage, opposé à celui de la cons-

(1) Une vie pauvre, oui; mais une vie pauvre peut se concilier facilement avec la passion des richesses. Elle ne prouve que l'avarice de celui qui s'y soumet.

titution de Rome, et sur bien d'autres choses, quelque importantes qu'elles soient ; j'arrive et je m'arrête aux considérations sur le Sénat romain.

Ce grand corps, dépositaire des traditions de l'État et qui en appelait sans cesse aux coutumes des ancêtres, devait être l'objet des prédilections d'un homme en qui l'esprit conservateur semble s'être incarné. Mais ici l'admiration sans réserve n'est le plus souvent qu'intelligence et justice. Il est parfaitement vrai qu'à prendre le Sénat dans les bons temps de la République, il n'y eut jamais d'assemblée où les affaires fussent traitées plus mûrement, ni avec plus de secret, ni avec une plus longue prévoyance, ni avec un plus grand concours et avec un plus grand zèle pour le bien public..... C'est une chose surprenante dans la conduite de Rome, ajoute Bossuet, d'y voir le peuple regarder presque toujours le Sénat avec jalousie, et néanmoins lui déférer tout dans les grandes occasions et les grands périls. Une longue expérience avait appris aux Romains que de là étaient sortis tous les conseils qui avaient sauvé l'État. C'était dans le Sénat que se conservaient les anciennes maximes et l'esprit pour ainsi dire de la République. C'était là que se formaient les desseins qu'on voyait se soutenir par leur propre suite ; et ce qu'il y avait de plus grand dans le Sénat, est qu'on n'y voyait jamais des résolutions plus vigoureuses que dans les plus grandes extrémités... De ce même esprit sont sorties les résolutions, tant de fois prises dans le Sénat, de vaincre les ennemis par la force ouverte, sans employer les ruses ou les artifices, même ceux qui

sont permis à la guerre ; ce que le Sénat ne faisait ni par un faux point d'honneur, ni pour avoir ignoré les droits de la guerre, mais parce qu'il ne jugeait rien de plus efficace pour abattre un ennemi orgueilleux, que de lui ôter toute l'opinion qu'il pouvait avoir de ses forces, afin que, vaincu jusque dans le cœur, il ne vît plus de salut que dans la clémence du vainqueur ». Voilà bien ce qu'il y a de plus général dans la conduite du Sénat au dehors, et l'on ne pouvait le caractériser plus justement, du moment que la nature de son ouvrage interdisait à Bossuet les détails et la distinction des époques. L'étonnement, d'ailleurs, pour la prodigieuse fortune de Rome ne cesserait pas lors même qu'on expliquerait plus particulièrement les faits, non plus que l'admiration pour la politique profonde et si ferme du Sénat.

Mais je ne sais s'il est permis de dire que la conduite du Sénat, si forte contre l'ennemi, n'était pas moins admirable au dedans. Bossuet cite quelques exemples de justice et de condescendance envers le peuple. Mais, à moins d'être patricien, on ne peut dissimuler qu'il y eut dans la conduite des sénateurs à l'égard de la plèbe une obstination d'égoïsme qui n'était dictée ni par l'équité, ni par la prudence. Qu'on admire, avec Machiavel, l'art avec lequel les patriciens surent longtemps éluder les justes réclamations du peuple ou leurs propres promesses, donnant d'une main et retirant de l'autre ; leur ténacité à ne rien relâcher que peu à peu de leurs privilèges surannés, ou que lorsqu'ils y sont réduits par des nécessités invincibles ; leur concert à défendre les prérogatives

de leur ordre, en faisant taire pour cela les haines, les rivalités, les jalousies et les opinions particulières qui pouvaient les diviser : on pourra avoir raison. C'est là le caractère de toutes les aristocraties, dont le patriciat romain mérite d'être considéré comme le modèle achevé. Habileté, fermeté, condescendance à propos, quand les résistances auraient tout perdu, légalité apparente, chicanes juridiques, artifices, coups de vigueur, crimes même, le Sénat a tout mis en usage avec une rare politique, pour contenir le peuple et pour le satisfaire, ou le jouer selon les occasions. Mais ce n'est pas dans Bossuet qu'il faut aller chercher cette tactique du Sénat ; il est vague et plus qu'insuffisant sur ce point capital, à peine indiqué dans ses réflexions sur l'histoire romaine. Il n'a pas l'entente du jeu des institutions libres que possède, au contraire, à un degré si remarquable l'auteur des Discours sur les Décades de Tite-Live.

Mais il y a une chose qui a échappé à Machiavel aussi bien qu'à Bossuet, et que Vico a du moins indiquée. C'est l'esprit surprenant de légalité qui préside à toutes les contestations du Sénat et du peuple. On n'y voit point deux partis toujours prêts à en venir aux mains pour s'opprimer réciproquement et tour à tour, comme dans la plupart des cités helléniques, mais pour ainsi dire deux plaideurs qui défendent leur droit pied à pied et par des procédures légales. Les patriciens et le Sénat se portent bien de temps en temps, quoique assez rarement dans les bons temps de la république, à des actes de violence, lorsqu'il s'agit des lois agraires ; en

toute autre circonstance, il n'en appelle qu'aux lois, qu'au *more majorum*, qu'à la sainteté de la religion dont ils doivent compte à leurs aïeux et à leur postérité. Quant au peuple, jamais de voies de fait de sa part; s'il se retire en armes sur le mont Aventin, c'est dans le plus grand ordre et sans paraître même penser à employer la force qu'il a entre les mains. Il résulte de là que le peuple obtint tout ce qu'il voulait ou tout ce qui était équitable dans ses volontés, lentement, graduellement et sans secousse; et ce fut là, comme le remarque Vico, la force de la Constitution romaine, qui changea sans cesse, mais par des progrès presque insensibles, lesquels, au lieu de l'ébranler, l'affermirent en l'étendant.

L'admiration sans réserve de Bossuet pour le Sénat le conduit naturellement à une erreur plus grave, qui n'est pas une simple faute d'omission, comme disent les théologiens. Au lieu de reconnaître la vigueur que les rivalités des patriciens et des plébéiens donnèrent à la république, il n'y voit qu'une cause de désordre et de ruine : « Malgré cette grandeur du peuple romain, écrit-il, malgré la politique profonde et toutes les belles institutions de cette fameuse république, elle portait en son sein la cause de sa ruine dans la jalousie perpetuelle du peuple contre le Sénat ou plutôt des plébéiens contre les patriciens ». De plus, il explique assez mal, quoique d'une manière spécieuse, la cause de ces luttes intérieures (cette jalousie) « se réveillait en diverses occasions; mais la cause profonde qui l'entretenait était l'amour de la liberté. La maxime fondamentale de la république

était de regarder la liberté comme inséparable du nom romain. Un peuple nourri dans cet esprit, disons plus, un peuple qui se croyait né pour commander aux autres peuples et que Virgile, pour cette raison, appelle si noblement un peuple-roi (1), ne voulait recevoir de loi que de lui-même ». En admettant que la principale cause des querelles intestines fût la rivalité de la plèbe et du patriciat, quoique ce furent en réalité d'autres causes qui agirent sous ces noms, après les guerres puniques et depuis le tribunat des Gracques, il faudrait encore reconnaître que la liberté ne fut pas la cause de ces luttes, à moins qu'on ne veuille dire par là, non la liberté que le peuple avait, mais celle qu'il lui restait à conquérir. Il n'y eut vraiment un commencement de liberté politique pour le peuple que lorsqu'ils eurent des tribuns, d'égalité que lorsque les plébéiens eurent arraché le droit de parvenir aux emplois publics, de liberté et d'égalité que lorsque le droit, dont les patriciens gardaient la connaissance avec un soin jaloux, fut devenu du domaine de tous. C'est donc mal à propos qu'on s'en prend à la liberté des éternelles divisions des deux ordres. Mais surtout, ce qu'il ne faudrait point méconnaître, ce que Machiavel et Vico ont indiqué, ce que Montesquieu devait plus tard développer, c'est que, loin d'être une cause d'affaiblissement et de ruine pour la république, la liberté fut une des principales

(1) C'est un faux sens, généralement admis. Virgile ne dit pas *populum regem*, mais *populum late regem*, c'est-à-dire *late regnantem*, c'est-à-dire le peuple qui règne, qui domine au loin.

causes de ses prodigieux agrandissements. Bossuet était trop de son pays et de son siècle, il avait trop peu d'habitude et d'intelligence de la vie des peuples libres, trop d'admiration enfin et d'engoûment pour l'ordre mécanique de ce qu'il appelle la sujétion légitime, pour entendre et admettre que les luttes politiques sont un élément essentiel des états libres, que là où elles n'existent pas, c'est que la vie manque, qu'elles ne sont funestes que lorsque les partis ne sont plus que des factions qui abandonnent les moyens légaux pour la violence, ou que, ce qui n'eut pas lieu à Rome, mais était si commun en Grèce, ils appellent l'étranger dans leurs querelles.

Je reviens aux considérations de Bossuet sur la politique romaine au dehors, et ce sera ma dernière citation. « Les Grecs, dit-il, avaient tort de s'imaginer, du temps de Polybe, que Rome s'agrandissait plutôt par hasard que par conduite... Mais Polybe, que son étroite familiarité avec les Romains faisait entrer si avant dans le secret des affaires et qui observait de si près la politique romaine durant les guerres puniques (1), a été plus équitable que les autres Grecs et a vu que les conquêtes des Romains étaient la suite d'un dessein bien entendu. Car il voyait les Romains, du

(1) Légère inexactitude. Polybe ne fut spectateur que des affaires qui suivirent la seconde guerre punique. Il ne le fut pas certainement de la première. Il put suivre d'un œil attentif les dernières années de la seconde. Il doit être cependant considéré comme un témoin contemporain des faits qu'il rapporte, même pour ces grands événements. Ils étaient tout récents, et ses rapports intimes avec les familles des Fabius et des Scipions le mettaient à même de les bien connaître.

milieu de la Méditerranée, porter leurs regards aux environs jusqu'aux Espagnes et jusqu'en Syrie; observer ce qui s'y passait ; s'avancer régulièrement et de proche en proche ; s'affermir avant de s'étendre ; ne se point charger de trop d'affaires ; dissimuler quelque temps et se déclarer à propos ; attendre qu'Annibal fût vaincu pour désarmer Philippe, roi de Macédoine, qui l'avait favorisé ; après avoir commencé l'affaire, n'être jamais las ni contents jusqu'à ce que tout fût fait ; ne laisser aux Macédoniens aucun moment pour se reconnaître et, après les avoir vaincus, rendre, par un décret public, à la Grèce, si longtemps captive, la liberté à laquelle elle ne pensait pas ; par ce moyen, répandre d'un côté la terreur et de l'autre la vénération de leur nom : c'en était assez pour conclure que les Romains ne s'avançaient pas à la conquête du monde par hasard, mais par conduite ».

Il me parait impossible de penser plus juste et de mieux dire. Mais il fallait s'arrêter là, et ce que Bossuet ajoute me paraît très contestable : « C'est ce qu'a vu Polybe dans le temps des progrès de Rome. Denys d'Halicarnasse, qui a écrit après l'établissement de l'empire et du temps d'Auguste, a conclu la même chose, en reprenant dès l'origine les anciennes institutions de la république romaine, si propres de leur nature à former un peuple invincible et dominant ». Il est très facile de juger après coup que Rome devait conquérir le monde et que ses institutions étaient dès le principe excellemment appropriées à cette fin. Mais ceux qui ne se piquent pas de connaître à fond les institutions de Romulus, ni

même celles des premiers temps de la république, doivent être très sobres de pareilles affirmations. Dès le temps de Pyrrhus, sans doute, c'est-à-dire lorsque l'Italie était déjà sous la domination romaine, un homme clairvoyant comme Polybe aurait pu voir la force qui poussait irrésistiblement Rome à toujours s'agrandir, et conjecturer, d'après son histoire et ses institutions, la conclusion finale de cette ambition qui ne pouvait plus s'arrêter. Mais lorsque Rome luttait péniblement autour de son berceau, lorsqu'elle combattait avec les Éques, les Volsques et autres peuplades voisines; lorsqu'elle était balayée d'un seul coup par l'invasion gauloise comme par un ouragan; lorsqu'elle était aux prises avec les énergiques populations du Samnium, il aurait fallu être bien hardi pour avancer que telles étaient les institutions de cette république, qu'elle ne pouvait manquer d'être à la longue maîtresse de l'univers. Cela n'empêche pas que les prévisions de Polybe fussent fondées et que le morceau de Bossuet que j'ai cité soit supérieur à celui de Polybe qu'il imite.

Bossuet, d'ailleurs, indique sommairement et comme en courant, mais une avec précision suffisante, les principaux moyens dont usaient les Romains pour étendre et consolider leurs conquêtes, leur application à secourir leurs alliés contre ceux qui ne l'étaient pas, les exécutions terribles qu'ils faisaient sur les villes et les peuples qui leur opposaient trop de résistance, leur mansuétude plus apparente que réelle à l'égard de ceux qui se défendaient mollement, les colonies qu'ils établissaient dans les pays vaincus, le droit de

cité qu'ils accordaient, ou à des villes, ou à un certain nombre des habitants de telle ou telle ville ; il ajoute la douceur et la justice des gens qu'ils envoyaient dans les provinces pour les gouverner. Mais j'avoue n'avoir pu trouver le temps où peut se placer cette justice ou cette douceur dont parlent tous les historiens latins, si ce n'est peut-être à l'époque où la domination romaine n'avait pas franchi les bornes de l'Italie. Quoi qu'il en soit, tout ce qui concerne les causes de la grandeur de Rome forme un grand morceau qui n'a pas cessé d'être vrai, malgré les lacunes qu'on y peut signaler ; on y trouve un sens historique très réel uni au sentiment des grandes choses et qui en vient ; et si l'auteur eût développé les causes de la décadence avec la même supériorité, il aurait laissé bien peu de chose à faire à Montesquieu. Tout le chapitre VII, 3^{me} partie, se lit encore avec plaisir et avec fruit.

L'histoire ainsi entendue était une nouveauté, qui dut surprendre et enlever les contemporains. C'était une manière inconnue aux anciens, et dont je ne sache pas qu'un moderne eût encore donné l'exemple et le modèle.

Il est vrai qu'on pourrait citer Machiavel : ses *Discours sur les Décades de Tite-Live* présentent en effet une série de considérations sans suite, mais très remarquables et d'une rare pénétration sur la politique romaine. Mais il n'y a pas de rapport entre le but de Machiavel et celui de Bossuet. Machiavel est moins un historien qui explique les causes des faits et leur enchaînement qu'un politique qui pense et réfléchit à

propos de l'histoire. Ce qu'il cherche, c'est la conduite que les hommes ont tenue dans telle circonstance donnée, les résultats nécessaires de cette conduite, les leçons qu'on en peut tirer. C'est moins l'ancienne Rome que Florence, que l'Italie de son temps qu'il a en vue. Les Romains usaient de la religion de telle manière, et la religion était utile, au lieu de nuire au gouvernement de la République ; les Italiens en usent autrement ; aussi, voyez les déplorables conséquences. Rome n'avait que des armées formées de citoyens, et il explique les avantages de cette coutume, puis il fait ressortir la différence qu'il y a entre de telles armées et celles des condottieri. Il explique, si l'on veut, la politique romaine, mais non pas pour elle-même et en vue de la vérité historique : il lui faut une vérité immédiatement applicable. Les Discours sur les décades de Tite-Live, quoi qu'en ait dit Descartes, contiennent déjà *le Prince ;* Machiavel n'y est ni plus moral, ni plus scrupuleux. Il aime les coups politiques bien joués; il les comprend à merveille, il les analyse avec amour et il en met tous les ressorts sous les yeux. C'est un artiste en coups d'État. Cela donne à son livre un caractère particulier et profondément original. Mais on ne peut nier que cela ne rétrécisse et ne fausse souvent la vérité historique. Il n'a pas moins d'admiration pour Rome que Bossuet ; c'est évidemment à ses yeux le peuple modèle, dont les descendants devraient, autant que possible, pratiquer les leçons. Il lui prête peut-être trop de desseins, de subtils artifices, de petites ruses, et, tandis qu'il les développe avec cette complaisance de l'homme d'État en

disponibilité qui ne cesse de faire des plans, il y a une chose dont le sens lui échappe, et cette chose est la principale au gré de Bossuet et selon la vérité : c'est le principe moral de tous ces événements que Machiavel est porté à n'attribuer qu'à l'habileté. Bossuet n'a pas, à beaucoup près, la finesse et la profondeur politique de Machiavel ; il est cependant plus vrai que lui. Car, supprimez ce que Bossuet appelle vertu romaine, je veux dire ce fond d'orgueil et de patriotisme, de mépris pour l'étranger et d'amour superbe de sa propre ville, poussé jusqu'au sacrifice complet de soi-même, et je ne comprends plus Rome et sa fortune, malgré toutes les habiletés et toute la suite de vues de son Sénat. Il y avait sans doute beaucoup de ces finesses et de ces artifices dans lesquels se délecte le génie de Machiavel. Mais il y avait aussi une grandeur qu'on sent dans Bossuet, qu'on ne sent pas dans Machiavel, et qui frappait les peuples étrangers d'une sorte de stupeur et de paralysie politique. Les Romains, à force d'adoration pour leur cité éternelle, en étaient venus à se croire au-dessus de l'humanité, et les autres nations partageaient ce sentiment, qui avait pour effet de les vaincre jusque dans le cœur, selon l'énergique expression de Bossuet. Je ne crois pas que l'auteur français ait connu le grand Florentin ; du moins, il paraît en avoir peu profité, tant leur manière de sentir et de penser est différente. Bossuet n'aime que les grandes choses, qui émeuvent l'imagination et qui élèvent les cœurs ; Machiavel, que les affaires dextrement ourdies qui ne sont saisissables qu'au flair exercé de l'homme politique ; et j'avoue

que l'enthousiasme de l'un me paraît plus près de l'intelligence historique que l'extrême pénétration de l'autre. Mais, dans tous les cas, comme je l'ai donné à entendre, Machiavel n'a fait de ses discours sur Tite-Live qu'une sorte de manuel politique, tandis qu'il y a déjà, dans le Discours sur l'histoire universelle, un commencement d'histoire philosophique.

On a refait avec plus de science et l'on refera encore l'histoire raisonnée des Romains ; les pages pourtant que Bossuet leur a consacrées (trente à peine) subsistent et subsisteront toujours vivantes, parce qu'elles rendent, avec autant de vérité que de grandeur, la première impression que nous laissent les historiens latins. En interrogeant César, Salluste, Tite Live, Tacite, et en s'identifiant avec leurs sentiments, même avec leurs préjugés, il a retrouvé l'âme de la grande république, et l'a dégagée de tout ce qui pouvait la cacher ou en diminuer la majestueuse splendeur. Vico, Montesquieu, Niebuhr, Momsen, Michelet, Duruy ajouteront à nos connaissances ; ils ne changeront rien à l'œuvre de Bossuet. Je tenais à cette déclaration, comme rançon des nombreuses critiques de détail dont je n'ai pu me dispenser.

D. Manuel Godoy

Par M. G. DESDEVISES DU DÉZERT,

Professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand.

Tout le monde connaît la vie romanesque de D. Manuel Godoy qui, pendant seize ans, gouverna l'Espagne au nom de Charles IV, et passa dans l'exil, et presque dans la misère, les quarante-trois dernières années de sa vie. Mais il est encore très difficile de se faire une idée juste de ce personnage extraordinaire ; pour le comprendre, il faut le bien mettre dans son milieu et l'étudier comme diplomate, comme administrateur, et comme homme.

L'Espagne de la fin du dix-huitième siècle nous présente les contrastes les plus étranges, et le plus bizarre assemblage de traditions vieillies et d'aspirations révolutionnaires, de routine et d'esprit de réforme, de grandeur et de faiblesse.

La date de 1700 ne marque pas seulement en Espagne la fin d'une dynastie, elle marque aussi la fin d'un système. L'État cesse d'être inféodé à l'Église et terrorisé par l'Inquisition. La noblesse perd à peu près toute

influence dans le gouvernement. La royauté bourbonnienne entreprend de se passer à la fois de l'Église et de l'aristocratie, et prétend faire à elle seule le bien du peuple. Les rois ont été en général au-dessous de leur tâche : Philippe V a été presque fou, Ferdinand VI était hypochondriaque, Charles III, le plus grand des rois d'Espagne depuis Philippe II, ne fut guère qu'un bureaucrate régulier et bien intentionné, Charles IV n'est pas autre chose qu'une caricature de notre Louis XVI. Malgré l'insuffisance des maîtres, jamais la théorie du « *bon despote* » n'a été enseignée avec plus d'aplomb et plus largement pratiquée, c'est un dogme politique admis par tous les hommes d'État espagnols. Le roi pensait et voulait pour tous, l'Espagne était une sorte de couvent où tous devaient révérence et obéissance au Père Abbé, c'est-à-dire au roi, protecteur et tuteur de la nation. Quand le roi était par hasard intelligent, il s'entourait d'hommes instruits et honnêtes. Quand le roi était médiocre, il choisissait ses ministres à sa ressemblance, et l'État tout entier pâtissait de la sottise du monarque. La petite minorité des gens savants et habiles, qu'un roi bon politique eut appelés au pouvoir, protestait bien en secret contre l'indignité des favoris, la masse de la nation restait indifférente au choix des ministres ; c'était un troupeau suivant docilement tel ou tel côté de la route, et n'ayant d'autre sentiment qu'une horreur instinctive pour tout chemin nouveau et inconnu.

Dans cette monarchie qui rappelle par tant de côtés les monarchies orientales, l'histoire de Godoy présente de grandes analogies avec celle de tel ou tel grand-

vizir turc ou persan ; mais ici ce n'est pas le sultan qui a choisi le grand-vizir, c'est la sultane qui l'a imposé à son époux ; et, nouvelle singularité, le sultan a fini par avoir en son favori une confiance si entière et si aveugle que la passion de la sultane a été moins profonde et moins fidèle que l'amitié du sultan et qu'après avoir commencé par trahir son maître, le vizir a fini par lui vouer une affection et une reconnaissance beaucoup plus sincères que l'amour qu'il avait d'abord éprouvé pour la sultane.

I.

D. Manuel Godoy naquit à Badajoz le 12 mai 1767. Il était fils d'un hidalgo de médiocre fortune, qui le fit instruire aussi bien qu'on pouvait l'être dans une petite ville d'Espagne à cette époque, et le fit entrer, en 1784, aux Gardes du Corps où servait déjà son frère aîné, D. Luis. Godoy était un fort séduisant cavalier ; souple, bien pris, les traits réguliers, le teint mat, de beaux yeux, il réalisait un type à la fois très gracieux et très commun en Espagne. La princesse des Asturies, Marie-Louise de Parme, était alors âgée de trente-trois ans et mère de quatre enfants. Dès 1789, l'année même de son avènement au trône, l'ambassadeur de Russie Zinowiew la dépeignait sous les traits les moins flatteurs : « Des accouchements répétés, des indispositions, « peut-être même un germe de maladie qu'on dit être « héréditaire, l'ont complètement flétrie. Son teint « devenu olivâtre et la perte de ses dents, pour la « plupart remplacées artificiellement, ont porté à ses

« traits le dernier coup ; elle le comprend bien, et le « roi de son côté le remarque aussi. Souvent, bien « qu'en plaisantant, il lui dit qu'elle est une laideron, « et qu'elle devient vieille.... cependant S. M. est loin « de renoncer à l'amour. » Marie-Louise avait déjà remarqué D. Luis Godoy, D. Manuel lui plut encore davantage, et devint son favori du vivant même de Charles III. Une fois reine, elle se contraignit moins encore ; bientôt le roi fut seul à ignorer ses débordements. Le comte de Florida-Blanca voulut lui ouvrir les yeux, la reine le fit chasser de la Cour et exigea du comte d'Aranda, son successeur, qu'il acceptât Godoy dans son ministère (août 1791). Un an plus tard, Aranda était réduit aux fonctions de président du Conseil d'État, et D. Manuel, créé duc d'Alcudia, obtenait la présidence du Conseil des ministres (15 novembre 1792).

Parvenu à ce haut degré de puissance, Godoy fit quelques efforts pour mériter la faveur dont il venait d'être l'objet. Il chercha à s'instruire, se montra laborieux et affable, mais donna presque aussitôt la mesure de sa maladresse et de sa légèreté.

La France était en pleine Révolution, Louis XVI était prisonnier au Temple, son procès s'instruisait à la Convention. Qu'allait faire l'Espagne en face de la France révolutionnaire ? Abandonner Louis XVI à son malheureux sort était peu charitable, le défendre était imprudent. Godoy penchait pour le premier parti, et Charles IV pour le second. Godoy eût voulu s'arranger avec les Jacobins pourvu que sa sûreté fût assurée, Charles IV désirait sauver son parent. Godoy ne sut ni

arracher Louis XVI à la mort, ni conserver la paix avec la France. Il se laissa déclarer la guerre par la Convention le 7 mars 1793, et fut tout un mois avant d'en prendre son parti ; la guerre ne fut déclarée par le roi d'Espagne que le 4 avril.

Chose étrange, Godoy fut alors pendant quelques mois l'homme le plus populaire de l'Espagne. Royaliste et catholique comme elle l'était, l'Espagne accepta avec enthousiasme la perspective d'une guerre contre la France athée et régicide, et, par un coup inespéré de la fortune, Godoy bénéficia d'une situation qu'il avait subie bien plutôt qu'il ne l'avait créée.

Godoy resta partisan de la guerre aussi longtemps qu'Aranda, partisan de la paix, demeura au Conseil. Quand il eut réussi à l'en éloigner (mars 1794), il commença à incliner vers les idées pacifiques, dont les victoires françaises démontrèrent bientôt la nécessité.

Mais Godoy était incapable de prendre une résolution virile, et de même qu'il avait fait la guerre tout en désirant conserver la paix, au moment de signer le traité de Bâle, il se laissa troubler par les menaces de l'Angleterre, des émigrés français et des dévots espagnols, et continua inutilement la guerre pendant quatre mois. Après la signature du traité de Bâle (22 juillet 1795), Godoy, créé Prince de la Paix, crut en avoir fini avec toutes les difficultés de la politique et n'avoir plus qu'à jouir tranquillement de sa haute fortune ; mais le parti dévot regardait la paix de Bâle comme un acte scandaleux et forma contre Godoy une dangereuse conspiration, où la reine elle-même parut un moment décidée à entrer. Dans une suprême entrevue, Godoy

reconquit sa maîtresse ; la peur qu'il avait eu le rejeta dans l'alliance française, et rejeta l'Espagne dans la guerre (27 juin 1796).

Déjà très obérée par la guerre qu'elle venait de soutenir contre la France, l'Espagne était hors d'état de tenir tête à l'Angleterre. Au premier échec (février 1797), Godoy désespéra du succès et songea de nouveau à se rapprocher de l'Angleterre. De son côté, le Directoire entendait bien garder l'alliance de l'Espagne, et dès qu'il eut compris le double jeu de Godoy, il résolut sa chute. Il parvint assez facilement à le renverser, parce que Godoy était alors en grand froid avec la reine. Le roi avait voulu marier son cher Manuel, et lui avait donné pour femme sa propre cousine germaine, Dona Maria-Teresa de Vallabriga-Borbon, fille de l'infant D. Luis, frère de Charles III. Godoy avait profité de son mariage pour délaisser la reine, et délaissa bientôt sa femme pour Dona Josefa Tudo, qui devait être la grande passion de sa vie. Marie-Louise, indignée, abandonna le Prince de la Paix, qui offrit lui-même sa démission au Roi pour ne pas s'exposer à un pire malheur. Le roi, qui n'était point au courant de toutes ces intrigues et qui continuait à avoir en Godoy la confiance la plus absolue, lui conserva tous ses honneurs, appointements et émoluments, lui laissa ses entrées à la Cour, et couvrit de fleurs le ministre qu'on le forçait à abandonner. « Je vous assure, lui écrivait-« il, que je suis extrêmement satisfait des témoignages « d'affection, de zèle et d'habileté que vous m'avez « donnés dans l'exercice de votre ministère ; je vous en « serai reconnaissant toute ma vie, et dans toutes les

« circonstances, je vous en donnerai des preuves pour « récompenser vos services signalés » (28 mars 1798). Le crédit du Prince de la Paix ne parut jamais plus assuré qu'au moment même de sa disgrâce ; les courtisans ne s'y trompèrent pas, un cortège considérable accompagna l'ancien premier ministre dans tout son trajet du Palais-Royal à son hôtel.

Pendant deux ans et demi, Godoy resta éloigné des affaires, toujours très bien vu du roi, boudant la reine, et n'attendant qu'une occasion favorable pour rentrer au ministère. Il suivait attentivement les péripéties de la politique européenne et crut, malheureusement pour lui, à la défaite prochaine de la France. Tandis que son successeur Urquijo suivait docilement les inspirations du Directoire, Godoy ne déguisait pas les sentiments hostiles dont il était animé à l'égard de la France. Le coup d'État de Brumaire ne suffit pas à changer ses dispositions, et il fallut la victoire de Marengo pour lui ouvrir enfin les yeux. Il comprit alors que la France avait un maître, et que ce maître serait bientôt tout puissant en Espagne ; il résolut de s'attacher à sa fortune et de rentrer au pouvoir.

Pour cela, il lui fallait avant tout regagner la reine, et les relations entre les deux anciens amants étaient devenues des moins courtoises, si l'on en croit une curieuse anecdote racontée par notre ambassadeur Alquier. La reine avait accordé ses faveurs à un officier de la Garde, appelé Mallo, pour lequel elle dépensait des sommes énormes. Un jour que Godoy était au Palais, le roi lui demanda naïvement : « Sais-tu, Manuel, « ce que c'est que ce Mallo ; on ne lui connaît aucune

« fortune, et cependant il mène un train de prince ? « — Sire, répondit Godoy, ce Mallo est l'amant d'une « vieille femme laide qui vole son mari pour entretenir « son galant. » Le roi rit beaucoup de cette bonne histoire, et, se tournant vers la reine, il lui demanda joyeu- « sement : — Eh bien, Louise, que penses-tu de cela ? — « Tu sais, Charles, fit la reine, que Manuel est tou- « jours plaisant. »

Malgré ses incartades et ses infidélités, Godoy était sûr de rentrer dans les bonnes grâces de la reine dès qu'il le voudrait. Bonaparte, qui connaissait son crédit, le flatta habilement, lui promit un cadeau princier, une armure complète (qu'il ne lui donna d'ailleurs jamais), lui fit espérer vaguement une principauté souveraine et héréditaire. Quand Godoy se crut bien assuré de la faveur du Premier Consul, en un jour il regagna le cœur de la reine et rentra au ministère plus puissant que jamais (septembre 1800).

Si Godoy avait cru vivre en paix en se faisant l'homme de Napoléon en Espagne, ses illusions ne furent pas de longue durée. Le Premier Consul attendait de lui un dévouement absolu et sans réticences, et une obéissance complète. Le 21 mars 1801, Bonaparte imposa à l'Espagne le traité d'Aranjuez, qui lui coûtait la Louisiane, l'obligeait à déclarer la guerre au Portugal, et la récompensait de ses sacrifices par l'érection de la Toscane en royaume d'Étrurie, au profit de l'infant de Parme, gendre de Charles IV. Le bon roi était ravi d'avoir trouvé un royaume pour son gendre, mais il eût bien voulu ne pas faire la guerre au régent de Portugal son parent. Godoy fut créé gé-

néralissime et mit trois mois à se préparer. Les Portugais n'étaient pas plus belliqueux que les Espagnols : « Pourquoi nous battre ? disait le duc de Lafoes, généralissime portugais, au général espagnol Solano. « Le Portugal et l'Espagne sont des mulets de charge, « l'Angleterre nous a lancés, la France vous aiguillonne, sautons, agitons nos grelots ; mais, au nom « de Dieu, ne nous faisons pas de mal, on rirait trop « à nos dépens. » Cependant, il fallait se décider à commencer les hostilités ; le général Leclerc était entré en Espagne avec un corps auxiliaire de douze mille Français, et avait établi son quartier-général à Ciudad-Rodrigo. Obligé, malgré lui, de faire la guerre, Godoy songea dès le premier jour à faire la paix, et la conclut à Badajoz, juste dix-sept jours après l'entrée des troupes espagnoles en Portugal. Rien n'était fait tant que le Premier Consul n'avait pas accepté l'arrangement. Godoy acheta Lucien Bonaparte, ambassadeur de France à Madrid, et réussit à obtenir la ratification consulaire le 29 septembre 1801. La signature de la paix d'Amiens (26 mars 1802) aplanit les dernières difficultés, et Godoy se crut encore une fois libre de tout souci Un an s'était à peine écoulé que la France déclarait de nouveau la guerre à l'Angleterre (17 mai 1803) et que l'Espagne était sommée de prendre parti dans le duel engagé entre les deux nations.

Cette fois, Godoy voulut résister. L'intérêt de l'Espagne était d'accord avec son intérêt particulier pour lui conseiller de garder une stricte neutralité ; mais Godoy ignorait qu'un pays ne peut demeurer neutre entre deux nations belligérantes que s'il est en état de faire

respecter sa neutralité. Il ne voulait pas voir qu'il n'avait pas à choisir entre la paix et la guerre, mais seulement entre la guerre à l'Angleterre avec l'alliance de la France, ou la guerre à la France avec l'alliance de l'Angleterre. Il se crut de taille à négocier avec Napoléon ; il crut pouvoir le leurrer avec de belles promesses, comme Napoléon l'avait leurré lui-même. C'était un rêve dangereux : le réveil fut pour Godoy la plus désagréable des surprises.

Quand Napoléon fut bien convaincu que Godoy cherchait à le duper, il résolut d'employer contre lui une arme qui eût été déloyale contre tout autre, mais dont l'usage s'explique à la rigueur contre un homme de cette sorte. L'ambassadeur de France à Madrid, Beurnonville, reçut l'ordre de remettre aux mains de Charles IV, en audience solennelle, une lettre du Premier Consul, où Bonaparte dévoilait au roi d'Espagne tous les scandales de son palais, la honte de la reine et du favori. Averti du coup terrible qui le menaçait, Godoy fut assez heureux pour persuader à Charles IV de ne pas ouvrir la lettre de Napoléon ; mais l'inutilité de la résistance lui était désormais démontrée et, le 23 octobre 1803, il s'engageait à fournir à la France pendant toute la durée de la guerre un subside de quatre millions de réaux par mois.

Godoy s'estimait encore heureux de conserver la paix en payant tribut ; ni Bonaparte ni Pitt n'entendaient les choses ainsi, et lorsque l'Angleterre n'espéra plus détacher Godoy de l'alliance française, elle donna elle-même le signal des hostilités en attaquant, sans déclaration de guerre, quatre frégates espagnoles qui

revenaient des Indes à Cadix (1er octobre 1804). Après avoir vainement demandé satisfaction au cabinet britanique, Charles IV déclara la guerre à l'Angleterre (11 décembre 1804).

L'affront avait été si grand que la nation tout entière partagea l'indignation du roi contre les Anglais. Des efforts prodigieux furent faits pour mettre la flotte en état de tenir la mer, et de coopérer au succès des desseins gigantesques de Napoléon. L'incapacité maussade de Villeneuve, le désastre de Gibraltar, les brutalités de Napoléon changèrent en moins d'un an les dispositions des Espagnols. Il leur parut que la France les entraînait dans une guerre sans fin, dont elle sortirait peut-être victorieuse, mais dont l'Espagne sortirait certainement ruinée et asservie. Godoy, qui n'avait jamais été partisan de la guerre, était de plus en plus las du joug de Napoléon. En 1806, il crut le moment venu de faire la paix avec l'Angleterre et de se retourner contre l'homme qui l'avait humilié et qu'il haïssait. Le 5 octobre 1806, il adressa à la nation un manifeste belliqueux, où il faisait appel à son loyalisme contre un ennemi qu'il ne nommait pas, et qu'il était trop aisé de deviner, contre Napoléon. Neuf jours après la publication de l'imprudent manifeste, Napoléon était victorieux à Iéna, et Godoy, foudroyé par cette nouvelle, se voyait en butte à une attaque générale de tous ses ennemis. Cependant, Napoléon parut accepter les excuses du Prince de la Paix, et affecta de croire que la levée de boucliers ordonnée par Godoy devait se faire en sa faveur.

Dix-sept mois séparent la bataille d'Iéna de la révo-

lution d'Aranjuez (14 octobre 1806 — 19 mars 1808). C'était pour Godoy un sursis inespéré. Au lieu d'en profiter pour se ménager une retraite en cas de danger, Godoy commit une série de fautes lourdes qui achevèrent d'exaspérer l'Espagne contre lui.

Le 13 janvier 1807, il accepta le titre d'Altesse sérénissime, qui l'égalait presque aux princes de la maison royale. Le roi le nomma Grand Amiral, et lui donna la haute main sur la marine, comme il l'avait déjà sur l'armée depuis 1801. Il eut une garde particulière comme le souverain. Il parut résumer en sa personne tout le gouvernement de l'Espagne, et ces honneurs inouïs, cette absurde accumulation de titres et de dignités le désignèrent à la colère de la nation.

Depuis longtemps, Godoy se savait haï par l'héritier présomptif de la couronne, le prince des Asturies, D. Fernando. Il fut assez présomptueux pour proposer au prince de devenir son beau-frère, en épousant Dona Luisa de Vallabriga Borbon, sœur de la Princesse de la Paix. Le refus irrité de Ferdinand lui fit connaître combien il s'était trompé dans ses calculs.

A la même époque reparut à la Cour, après quelques mois d'exil à Tolède, un personnage médiocre dont l'ambition et les intrigues devaient coûter cher à Godoy et à Ferdinand. D. Juan Escoïquiz, chanoine de Saragosse et ancien précepteur du prince des Asturies, n'aspirait à rien moins qu'à supplanter le Prince de la Paix et à gouverner l'Espagne sous le nom de Ferdinand. Il s'était jadis montré très hostile à la France, les victoires de Napoléon l'avaient fait changer d'avis; il conseilla à son élève de demander directement à

l'Empereur la main d'une princesse de sa famille. Godoy eut vent de la démarche de Ferdinand et crut trouver l'occasion longtemps cherchée de perdre le prince dans l'esprit du roi; mais Ferdinand s'humilia si complètement devant son père et sa mère, Charles IV fut si touché de son repentir, le Conseil de Castille se montra si indulgent pour les complices de Ferdinand que la fameuse « *Conspiration de l'Escorial* », dénoncée avec tant de fracas par Godoy, n'eut d'autre résultat que de le déconsidérer lui-même aux yeux de toute la nation. L'Espagne avait reporté toutes ses espérances sur le prince des Asturies; elle ne pardonna pas au favori d'avoir espionné, compromis, avili celui qu'elle regardait déjà comme son sauveur.

Godoy se sentit tellement menacé qu'il résolut de reprendre pour son propre compte le projet d'Escoïquiz, et fit demander officiellement à Napoléon la main d'une princesse impériale pour le prince des Asturies (18 novembre 1807).

Des négociations étaient entamées depuis le mois d'août entre la France et l'Espagne, Napoléon se montrait tout à la fois très exigeant et très magnanime. Il avait supprimé d'un trait de plume le royaume d'Étrurie (23 octobre 1807), il avait exigé que l'Espagne abandonnât complètement le Portugal, il avait fait occuper Lisbonne par Junot, il rassemblait des corps d'armée sur les Pyrénées; mais il offrait à la reine détrônée d'Étrurie de la faire reine de Lusitanie septentrionale, il offrait à Godoy de le faire prince des Algarves, il offrait à Charles IV de le reconnaître comme empereur des Indes! Le bon Charles IV croyait fermement ne

pas avoir de meilleur ami que l'Empereur des Français, et pensait qu'une alliance de famille ne ferait que resserrer encore cette précieuse amitié. Godoy ne partageait peut-être pas toutes les illusions du roi, mais tâchait de faire bonne figure à mauvais jeu, il souscrivait servilement à toutes les demandes de Napoléon; chaque jour de nouvelles troupes françaises pénétraient en Espagne; Saint-Sébastien, Pampelune, Barcelone recevaient des garnisons françaises, les bourgeois de Valladolid regardaient avec admiration les conscrits français faire l'exercice sur le Campo Grande.

A la fin de février 1808, D. Eugenio Izquierdo y Lezaun, agent secret de Godoy à Paris, revint à Madrid et dévoila à Godoy les véritables intentions de Napoléon. On ne peut se figurer le trouble où la relation d'Izquierdo jeta le favori; ses courtisans le voyaient passer de l'abattement le plus profond à la jactance la plus ridicule, il s'emportait en vaines récriminations, parlait de son pouvoir, de sa grandeur, comme un homme affolé et hors de sens. C'est que Napoléon demandait toutes les provinces du Nord de l'Espagne jusqu'à l'Ebre, ou la concession d'une route militaire allant de la frontière française à la frontière de Portugal. Godoy savait quelle explosion de fureur accueillerait en Espagne les propositions de l'Empereur, il ne redoutait pas moins la colère de Napoléon; il n'osait ni refuser, ni accepter, et il pensa à se dérober par la fuite au double danger qui le menaçait. En se retirant à Séville, Charles IV pouvait continuer à négocier avec Napoléon ; si les circonstances l'exigeaient, il pouvait gagner Cadix et de là les Canaries ou les Baléares.

Mais si Godoy avait pris trop longtemps les Français pour ses alliés, c'était maintenant Ferdinand qui voyait en eux des libérateurs, et quand le voyage de Séville fut décidé, le prince des Asturies sut en empêcher l'exécution.

Une émeute éclata à Aranjuez dans la nuit du 17 au 18 mars, aux cris de : « *Mort à Godoy !* » Le 18 mars, un décret royal déclara le favori déchu de tous ses titres et emplois. Godoy avait été assez heureux pour se soustraire à la fureur du peuple ; le 19, au matin, la faim et la soif le forcèrent à sortir de sa retraite ; reconnu tout aussitôt et assailli par la populace, il ne dut la vie qu'à la compassion de quelques gardes du corps, qui réussirent à grand peine à l'emmener à leur quartier. Le même jour, à sept heures du soir, sous la pression d'une nouvelle émeute, Charles IV abdiquait, Godoy était prisonnier d'État et Ferdinand VII était roi d'Espagne.

La carrière politique de Godoy se termine à la révolte d'Aranjuez; elle n'est point faite pour donner tort à ceux qui le représentent comme un ambitieux vulgaire et comme un favori sans mérite.

Porté au pouvoir par de honteuses intrigues, il s'y conduisit en égoïste et en épicurien, et s'y montra vaniteux, avide et voluptueux.

Il voulut avoir plus de titres que n'en avait aucun grand d'Espagne ; non content d'être comte d'Evoramonte, duc d'Alcudia, prince de Bassano, prince de la Paix, Grand d'Espagne, Altesse Sérénissime, Généralissime et Grand Amiral, il s'intitulait encore « régidor « perpétuel de la cité de Santiago, secrétaire de la

« reine, protecteur de l'Académie royale des Beaux-« Arts, du Cabinet d'Histoire naturelle, du Jardin « botanique, du Laboratoire de chimie et de l'Obser-« vatoire astronomique ».

Ses richesses étaient immenses, et il ne dédaignait pas de les augmenter en spéculant sur les fonds publics. Il habitait à Madrid un élégant palais, où s'est installé depuis le Ministère de la Marine; il s'en faisait construire un plus vaste lorsqu'il fut renversé. Il aimait les riches vêtements, les belles armes, les joyaux, les pierreries, les meubles somptueux; il avait réuni une collection d'un millier de tableaux, il possédait une splendide argenterie et de magnifiques équipages. Il donnait des fêtes dont l'éclat contrastait avec la monotone simplicité de la vie de Cour.

Amant de la reine, marié à une princesse du sang royal, il avait pour maîtresse en titre Dona Josefa Tudo, qu'il fit créer comtesse de Castillo-Fiel, et qu'il finit par épouser. Maître de satisfaire tous ses caprices et toutes ses fantaisies, il mena pendant seize ans la vie d'un vizir tout puissant, il eut une cour, des flatteurs, des complaisants.

Toute sa politique se borna à conserver le poste avantageux où la fortune l'avait placé. Il ne se rendit jamais compte des vrais intérêts ni des besoins de l'Espagne, il n'eut jamais une ligne de conduite sûre et définie, il jeta étourdiment son pays dans trois guerres désastreuses, au hasard de son caprice, et dans son intérêt particulier; toujours hésitant entre la France et l'Angleterre, il n'inspira jamais confiance à ses alliés et se fit mépriser de ses ennemis.

Les ambassadeurs étrangers, le russe Zinowiew, le prussien Sandoz-Rollin, l'anglais Hookham-Frère, les français Pérignon, Truguet, Alquier et Beurnonville le jugent tous fort sévèrement et sont d'accord pour l'accuser de légèreté, de paresse, d'indiscrétion et de versatilité ; il était capable de saisir assez vite une idée générale, mais il s'arrêtait rarement à un parti ; lorsqu'il avait pris quelque décision, il apportait dans l'exécution une lenteur et une mollesse extrêmes, et finissait souvent par se désintéresser de ce qui avait paru d'abord le passionner. Il est bien vrai que la situation de l'Espagne, au moment où il la gouverna, était des plus difficiles, et que le génie d'un très grand ministre n'eût pas été de trop pour éviter les écueils qui se dressaient de tous côtés ; mais Godoy n'eut même pas ces vulgaires qualités de bon sens, d'ordre et d'application par lesquelles se recommandent encore tant de gens médiocres ; ce n'est point le juger trop durement que de dire qu'il fut un pitoyable homme d'État.

II.

Le rôle intérieur de Godoy mérite, au contraire, une sérieuse attention. L'Espagne a fait d'immenses progrès pendant son administration : l'esprit public s'est éveillé, la culture générale s'est développée ; les lettres, les sciences, les arts ont repris une activité qu'on ne leur connaissait plus depuis bien longtemps. Des établissements considérables et utiles ont été créés et dotés, des réformes importantes ont été opérées dans les finances, dans la justice, dans la marine et dans l'armée. Il n'est

que juste de reconnaître que le mérite d'un grand nombre de ces innovations revient au Prince de la Paix. Il l'a si bien compris lui-même qu'il a réuni dans ses mémoires apologétiques tous les faits qui peuvent donner une idée avantageuse de son zèle réformateur, et qu'il s'est étendu avec une complaisance marquée sur cette partie de son œuvre, tandis qu'il a glissé sur les épisodes les plus caractéristiques et les plus importants de sa vie politique.

Si Godoy a été le plus libéral des ministres de l'ancienne Espagne, on doit l'attribuer en partie à quelques dons heureux qu'il avait reçus de la nature. Il était sensible à la beauté littéraire et artistique : un poëte comme Melendez, un artiste comme Goya furent ses amis et trouvèrent toujours en lui un protecteur généreux et dévoué. Ses plus grands ennemis lui ont toujours accordé au moins une vertu, l'humanité. On ne peut lui reprocher la mort de personne ; il n'a été ni vindicatif, ni cruel. Son caractère le rendait accessible aux idées philanthropiques, qui étaient si fort à la mode à la fin du dix-huitième siècle. Il a songé, comme beaucoup de ses contemporains, à améliorer le sort du plus grand nombre, à éclairer et à enrichir sa nation.

Ses vices mêmes n'ont pas été étrangers à son libéralisme : s'il eût été un honnête homme dans toute l'acception morale de ce mot, il eût subi indubitablement l'influence de l'Église, et l'Église espagnole d'alors était l'ennemie née de toute liberté. La vie licencieuse de Godoy en faisait aux yeux des dévots un personnage scandaleux, les intrigues du parti clérical le menaçaient sans cesse et l'auraient obligé à ménager

les libéraux, quand même sa tendance naturelle ne l'y eût point porté.

Godoy prit un soin réel de l'enseignement public : il fit traduire en espagnol un très grand nombre de livres étrangers relatifs aux sciences, à l'économie politique, à la jurisprudence ; il fit réimprimer les classiques latins, il proposa des prix aux auteurs des meilleurs manuels scolaires, il favorisa la publication des ouvrages les plus sérieux écrits par des auteurs espagnols. Il créa *le Journal hebdomadaire d'agriculture*, où les propriétaires et les laboureurs trouvaient une mine de renseignements précieux sur la nature des terres, leur mode de culture, l'emploi des engrais et des instruments aratoires. Les curés reçurent l'ordre de recommander le nouveau journal à leurs paroissiens ; pour le mettre à la portée de toutes les bourses, on en permit l'achat au numéro et à la série. Un autre journal, *le Semainier érudit de Salamanque*, offrit aux curieux une revue encyclopédique, dont la méthode laissait assurément à désirer, mais qui faisait passer sous leurs yeux un grand nombre d'idées et de faits. Plusieurs savants obtinrent des missions à l'étranger.

Les sciences reçurent encore plus d'encouragements que les lettres. Godoy fonda, en 1796, l'*Institut des ingénieurs cosmographes de l'État*, pourvu de onze chaires, où l'on enseignait l'astronomie théorique et pratique, les sciences mathématiques et physiques dans leurs rapports avec la géométrie, la navigation et l'agriculture. Un *Cabinet géographique*, un *Dépôt hydrographique*, centralisèrent les documents d'étude

et permirent au public de suivre les progrès de la science. Une publication populaire, *Le Voyageur universel*, contribua à répandre le goût de la géographie, et détruisit plus d'un préjugé par les comparaisons qu'il suggérait au lecteur. Publié par petites livraisons, *Le Voyageur universel* trouva des milliers de souscripteurs, mais il excita aussi de violentes colères, et Godoy dut intervenir pour protéger l'éditeur contre ses ennemis.

L'histoire naturelle avait toujours été en honneur en Espagne, Godoy continua à en favoriser l'étude, fit publier aux frais du roi les travaux d'Ortega, de Ruiz et Pavan, et de Cabanilles, et établit un beau jardin d'acclimatation à S. Lucar de Barraméda.

Une grande École de médecine, fondée à Madrid en 1795, fit une large place dans son enseignement à la physiologie, à la clinique et à la chimie, malgré l'opposition forcenée des théologiens, qui voyaient dans ces nouvelles doctrines « des sciences maudites, plus dangereuses même que la magie ». Les médecins eurent leur Revue savante, *Le Journal des nouvelles découvertes des sciences physiques relatives à l'art de guérir*. Une École supérieure d'art vétérinaire fut installée à Madrid en 1793. La pharmacie et la chirurgie firent également de grands progrès, et les ignorants praticiens qui exerçaient dans les campagnes furent soumis au contrôle de l'État.

Les sociétés des Amis du Pays avaient réussi à créer un enseignement scientifique et rationnel à côté de l'enseignement suranné des Universités. Godoy protégea ces utiles associations, et défendit plus d'une fois leurs

membres les plus distingués contre la haine du parti réactionnaire. Les Universités elles-mêmes finirent par être réformées ; on supprima les petites, les sciences trouvèrent une place plus large dans celles qui furent conservées ; le droit national hérita d'une partie des heures consacrées jadis au droit romain.

La presse commença à se développer en Espagne et aux Indes. Les journaux ne furent soumis qu'à une censure peu rigoureuse ; on laissa tout dire, pourvu que la religion et le principe monarchique ne fussent pas attaqués. Il ne faut point chercher dans les journaux de l'époque de grandes discussions politiques, ni des polémiques de parti ; mais ces feuilles contiennent déjà d'intéressants articles économiques et littéraires, des renseignements commerciaux fort curieux et même des résumés des grands événements qui occupaient alors toute l'Europe. Une publication, intitulée : *Esprit des meilleurs journaux de l'Europe*, initia les Espagnols au mouvement de la presse étrangère.

En 1802, Godoy créa, sous le nom de Direction de l'encouragement *(fomento)*, un véritable ministère de l'intérieur, où furent centralisés tous les renseignements intéressant la prospérité du pays.

L'influence du ministre se fit sentir dans presque toutes les branches de l'administration.

La publication de la *Novisima Recopilacion* (Madrid, 1805, 5 vol. in-4°) dota les pays de droit castillan d'un code relativement commode et bien ordonné.

Le nombre des gens de justice fut réduit. On rappela les anciens règlements qui défendaient aux juges de recevoir des épices, et aux officiers ministériels de

percevoir des taxes illégales. Le régime des prisons fut amélioré, des juntes de charité se formèrent pour secourir les prisonniers. La torture, tombée depuis longtemps en désuétude, fut supprimée officiellement.

L'Inquisition trouva dans Godoy un véritable ennemi personnel ; il arrêta un grand nombre dè poursuites commencées par le Saint-Office et pensait même à réformer l'Index de l'Inquisition quand il fut renversé.

La mauvaise politique extérieure suivie par l'Espagne de 1792 à 1808 fut une cause permanente de ruine pour ses finances. On doit néanmoins reconnaître que, malgré les difficultés croissantes de la situation, l'Espagne fit honneur jusqu'au bout à ses engagements et put acquitter pour trois cents millions de réaux de *vales* ou bons du trésor. Godoy osa toucher aux immunités du clergé et aux biens de mainmorte, il fit mettre en vente les biens dépendant des hospices et des œuvres pies. Il allait, en 1808, faire procéder à la mise en vente d'une partie des biens du clergé régulier.

L'armée reçut une organisation nouvelle. Godoy essaya de régulariser le recrutement, autorisa l'engagement pour un temps limité, augmenta la solde et assura la pension de retraite des officiers, forma de nouveaux bataillons d'invalides et adoucit la discipline. Il créa l'École militaire de Zamora, dota l'armée d'un service de santé très bien conçu, créa le corps du génie et donna à l'artillerie une organisation qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. L'armée espagnole comptait, en 1808, 109.000 hommes ; elle n'avait, il est vrai, ni grande instruction théorique, ni expérience de la guerre ; mais, grâce à la sobriété, à l'endurance et au

courage du soldat, elle constituait une force respectable où la guerre devait promptement faire revivre l'esprit militaire.

La marine ne fut qu'un an sous la direction de Godoy, et elle était à cette époque (1807-1808) à peu près complètement ruinée ; cependant, il essayait d'y remettre un peu d'ordre lorsque les événements de 1808 le firent tomber du pouvoir.

Ce serait une grande illusion de prendre toutes ces réformes au pied de la lettre. On décréta beaucoup et on exécuta peu ; plus d'une mesure fut prise à la légère, plus d'une demeura à l'état de déclaration platonique : c'était fort bien fait, par exemple, d'augmenter la solde des officiers, mais c'eût été mieux encore de la payer régulièrement, et la détresse du trésor ne le permit pas toujours. Il n'y eut aucune proportion entre les revenus de la monarchie et ses dépenses ; mais on sait que l'observation de ce juste rapport est le moindre souci des gouvernements, et Godoy fut en somme un administrateur curieux de progrès, libéral et bien intentionné.

III.

Même comme homme, Godoy n'était point aussi méprisable que son histoire pourrait le faire supposer. C'est un homme médiocre et sans caractère, auquel la fortune a souri ; il n'a pas su résister à ses avances, il a joui de ses faveurs en sybarite et n'a jamais compris qu'on pût l'en blâmer. Bien peu de gens en Espagne oseraient lui jeter la première pierre. On peut plaider

en sa faveur l'inconscience et l'irresponsabilité ; sous le dévergondage de ses mœurs, on retrouve en lui l'hidalgo de province, magnifique et vaniteux, vertueux par principe et débauché par occasion, modéré par paresse, ambitieux effrené sitôt que la chance s'offre à lui ; si Godoy eût vécu à Badajoz dans le monde paisible où il était né, il eût été le don Juan de sa petite ville, se serait fait dévot sur le tard, et aurait laissé une partie de son bien à l'Église pour assurer le repos de son âme; son malheur a été de vivre à la cour et d'être aimé par une reine.

La nature de ses sentiments pour Marie-Louise est très difficile à définir. Il est bien probable que le beau Garde du Corps n'a jamais eu d'amour vrai pour la reine, déjà vieille et laide au moment où commença sa faveur. Les rapports diplomatiques nous apportent l'écho de fréquentes querelles entre les deux amants ; nous savons que Godoy ne ménageait pas toujours les injures à sa complice et eut parfois avec elle d'étranges violences. Cependant, jamais le sujet ne perdit complétement le sens du respect vis-à-vis de la Majesté Royale. Les exigences de l'etiquette obligeaient Godoy à garder à l'égard de Marie-Louise l'attitude la plus correcte ; si crédule que fût Charles IV, il fallait éviter d'éveiller ses soupçons ; vingt ans d'hypocrisie créèrent entre Godoy et la reine une liaison d'un caractère très curieux, où le respect et la passion s'étaient fait chacun leur part et s'étaient pour ainsi dire fixé leurs heures. Comme le roi ne s'occupait de rien, c'est avec la reine que Godoy traitait les affaires de l'État; Marie-Louise ne manquait ni d'intelligence,

ni d'esprit ; Godoy dut admirer plus d'une fois sa finesse et son habileté. A défaut d'estime, il finit par avoir pour elle une sorte d'affection reconnaissante et respectueuse, assez semblable à celle d'un vieux serviteur honoré de l'entière confiance de ses maîtres.

La correspondance de Godoy avec la reine est conservée en grande partie aux Archives Centrales d'Alcalà de Hénarès (1). Le ton général est celui qui convient à deux amis intimes. Godoy écrit à la reine qu'il a mal à la tête, qu'il a eu un accès de fièvre, qu'il va prendre un bain et un verre d'orgeat pour se faire transpirer ; il lui donne des nouvelles de sa femme, de sa maîtresse, de ses enfants ; il se plaint des médecins de Cour ; l'un d'eux, Nunez, n'a-t-il pas permis à la Princesse de la Paix de boire un verre de sirop, alors qu'elle avait mal à la gorge et que tout rafraîchissement lui était interdit ; Godoy est furieux contre Nunez. « Pour Dieu « et pour Marie très sainte, écrit-il, que V. M. ordonne « à son médecin Nunez de ne plus soigner ma femme « ni ma fille ! » (22 mars 1804). Il aime à parler de ses travaux et de ses tribulations. Il lui écrit, le 11 janvier 1805 : « Si Dieu me donnait une couronne avec « l'obligation de travailler comme je le fais présente- « ment, j'y renoncerais à n'importe quel prix. Je suis « occupé toute la journée à lire des paperasses, à dé- « cider, à corriger, à prévoir ; je n'ai pas un instant de

(1) *Estado*. Legajos 2,821 — 2,834. — Les lettres écrites par la reine à Pepa Tudo et à Godoy dans les années 1814-1819 étaient interceptées par ordre du duc de Vergas, ambassadeur de Ferdinand VII à Rome, et transmises au roi. Ce sont ces copies qui existent aujourd'hui aux Archives d'Alcalà.

« liberté ». Le 30 septembre 1806, il se vante d'avoir travaillé tout le jour aux affaires militaires. Le 29 novembre, sa lettre reflète naïvement les préoccupations qui l'assiègent : « Je suis moulu et sans tête ; tant de « gens s'en prennent à moi ! Enfin, Dieu merci, voilà « une semaine de passée ! » Il explique à la reine les mesures politiques qu'il a prises. Un jour il a fait une râfle sur les vagabonds de Madrid, il en a mis 600 à l'hospice, il en a envoyé une centaine à l'armée, et autant sur les vaisseaux du roi ; il conclut philosophiquement : « les malades reposent dans leurs hôpitaux « respectifs, Madrid est guéri de sa plaie, les rues sont « libres de mendiants et les maisons libres de fripons » (8 janvier 1805). Une autre fois, il annonce à la reine qu'il avait essayé de former des régiments mixtes avec des miliciens et des vétérans, mais qu'il faut y renoncer, parce que les vétérans se moquent des miliciens et les appellent *Pablos*. Les allusions aux relations particulières de Godoy et de la reine sont naturellement très rares ; on en trouve cependant des traces, comme dans cette curieuse lettre où Godoy semble répondre au reproche d'indiscrétion : « Madame, je re- « mercie V. M. de son sermon, quoique je ne sache pas « trop comment en faire l'application. L'honneur de « l'homme subsiste aussi longtemps que les secrets de « son cœur ne s'ouvrent pas à l'intelligence de la foule. « Toute calomnie est une injure horrible pour l'homme « s'il n'obtient pas de celui qui la profère ou la publie « la satisfaction qu'exige l'honneur. Que V. M. soit « bien convaincue que personne ne méconnaît le ca- « ractère sacré de mes obligations, au point d'y souiller

« la pudeur de la vertu, et que bien malheureux serait « celui qui oserait se mêler de semblables secrets ». A travers ce galimatias, on devine un aveu ; Charles IV n'y eût vu qu'un lien commun philosophique. La reine parle quelquefois du roi à Godoy, et Godoy répond sérieusement : « Que S. M. connaît bien l'opinion « qu'il a du roi son seigneur, opinion fondée sur une « parfaite connaissance de toutes ses vertus » (23 janvier 1805).

Il ne faudrait pas voir une ironie dans ces paroles ; elles sont fort sincères. Godoy a réellement aimé Charles IV, il lui a donné toute la sympathie, toute l'affection dont il était capable, comme il a donné tout son amour à Dona Josefa Tudo.

L'amitié de Charles IV pour Godoy a été profonde et a résisté aux plus terribles épreuves. Il l'appelait son véritable ami, son seul ami. Au lendemain des émeutes d'Aranjuez, le vieux roi détrôné ne pense qu'à une chose : assurer le salut de Manuel, tirer Manuel des mains de Ferdinand VII. A Bayonne, Napoléon et Joséphine invitent le roi et la reine d'Espagne à dîner : « Et Manuel, sire, dit Charles IV, et Manuel ? » — Et Napoléon ordonne, en souriant, d'ajouter un couvert pour Godoy. A Compiègne, à Marseille, à Rome, Manuel suit ses maîtres en exil, et Marie-Louise et Charles IV se consolent d'avoir perdu leur couronne, puisque leur cher Manuel leur est demeuré. Avec l'âge, les infirmités et le malheur, les anciennes passions se sont assoupies ; il n'y a plus ni amant, ni maîtresse, ni femme adultère, ni mari trompé : il n'y a plus que trois vieux amis qui attendent paisiblement la fin d'une vie

tourmentée. La bonne Josefa est leur confidente, la reine et Godoy lui écrivent affectueusement. Lorsque la reine est sur le point de mourir, c'est Godoy qui l'avertit de songer à son salut ; il annonce en hâte à Josefa que la reine s'est confessée, qu'elle doit communier le lendemain, et qu'elle reposera en paix (2 janvier 1819).

Jamais un remords ne vient troubler ces consciences endormies. Josefa connaît « la religion, la droiture et « l'honneur de Godoy. » Elle sait « qu'avec ces trois « bases d'un noble caractère, jamais l'homme ne man- « que à ses devoirs » (12 décembre 1818). Godoy, un moment très malade, philosophe à plaisir sur les vicissitudes des choses humaines ; ses lettres à Josefa respirent la résignation et la sérénité : « J'ai concentré « tout mon esprit sur les lois de notre sainte religion, « je n'ai pensé qu'à mon âme qui sera bientôt en « présence du Créateur. J'ai accompli mes devoirs de « chrétien. J'ai reconnu que j'étais tombé dans bien « des erreurs mondaines, mais je n'ai jamais oublié un « seul point de mes obligations de droit ou d'affection « vis-à-vis des gens qui dépendaient de moi. J'ai vu de « mes yeux la fausseté de certaines personnes qui, me « croyant incapable de surmonter la maladie, laissaient « voir une indifférence bien offensante pour moi, « quand je comparais leur conduite aux obligations « qu'elles m'avaient. Je m'en suis plaint à elles-mêmes, « parlant le langage d'un moribond, et, quoique je les « connaisse maintenant, je ne laisserai pas de leur « faire du bien, comme elles l'auraient éprouvé même « après ma mort » (7 janvier 1819). Dans une autre

lettre, il semble faire appel à la justice divine : « Un « jour viendra, comme disait Moratin à sa mère, un « jour viendra ! si les Cieux ne connaissent pas de co- « lère éternelle ».

Ce jour, que la colère des Cieux eût bien pu lui refuser, Godoy le vit luire. Après la mort de Charles IV, il put épouser Josefa. Retiré à Paris et pensionné par Louis-Philippe, il publia, en 1834, des mémoires médiocres, chef-d'œuvre de « style réfugié », qu'il eut la satisfaction de voir traduire immédiatement en français, en anglais et en allemand. Le 31 mai 1847, la reine Isabelle le réhabilita solennellement, et il mourut à Paris le 5 octobre 1851, sans être rentré en Espagne, mais bien vengé de ses ennemis. Ferdinand VII et Calomarde avaient fait regretter Charles IV et Godoy.

LES CAUSES MORALES ET SOCIALES

DU

SOCIALISME CONTEMPORAIN

Par M. Edmond VILLEY,

Membre titulaire.

Un vent de socialisme a soufflé en tempête sur le monde. Un mot qui n'était pas encore né il y a un demi-siècle est aujourd'hui dans toutes les bouches, et la chose, ou plutôt les choses, extrêmement variées, qu'il exprime, sont devenues la préoccupation de tous.

Le problème mérite d'appeler l'attention. Il ne s'agit plus des élucubrations plus ou moins fantaisistes de quelques rêveurs, ni même d'une explosion soudaine et passagère comme en 1848; voici toute une classe sociale, la plus nombreuse, au nom de laquelle on réclame, avec force prétention scientifique, une refonte complète de société ; voici les plus hautes autorités, laïques et ecclésiastiques, qui élèvent la voix en faveur de cette classe ; voici les éducateurs officiels des jeunes générations, les socialistes de la chaire, qui font ins-

tamment appel à l'État pour corriger les vices de l'organisation sociale ; voici les gouvernements qui se mettent en branle et posent eux-mêmes la question devant le monde civilisé ; voici enfin le socialisme, dans sa forme la plus radicale, la plus brutale, s'installant dans les municipalités des grandes villes, entrant en rangs serrés dans le Parlement, étalant chaque jour à la tribune ses doctrines subversives de l'organisation actuelle et entretenant, dans les masses rurales et urbaines, une agitation incessante.

Que sortira-t-il de ce grand mouvement d'opinion ? Bien téméraire, celui qui voudrait aujourd'hui jouer le rôle de prophète !

Mais, si les idées sont des forces, il semble impossible d'admettre qu'un mouvement aussi puissant n'exerce pas une influence profonde sur l'organisation sociale.

Comment s'exercera-t-elle et jusqu'où ira-t-elle ? Voilà la question capitale pour tous !

Comment s'exercera-t-elle ? Par une évolution pacifique, ou une révolution violente ? L'évolution est franchement dessinée déjà ; jadis la législation était défiante et parfois injuste envers les classes inférieures ; aujourd'hui, toutes les inégalités légales dont elles souffraient ont disparu ; la sollicitude constante du législateur se manifeste en leur faveur ; toute une législation nouvelle, la législation ouvrière, prend place dans les codes, et cela, non ici et là, mais partout.

Mais beaucoup trouvent que tout cela n'est rien ; que l'organisation économique est radicalement mauvaise et qu'il faut briser ; les uns disent : tout de suite

et par la révolution ; les autres : le plus tôt possible, par la conquête du pouvoir ; et, pour qui réfléchit, ceux ci ne sont guère plus rassurants que ceux-là : le jour où, les idées morales mises de côté, les *autorités sociales* seraient composées, non des individualités les plus éminentes au point de vue intellectuel et moral, mais des avocats de tous les appétits, la société serait bien près de périr ! Or, qui pourrait nier qu'on ne se soit avancé dans cette voie ? Qui pourrait nier l'abaissement du niveau des assemblées représentatives ? Et d'où vient cela, sinon de ce que les *intérêts* et les *appétits* tendent à supplanter la *raison* et le *droit ?*

Et voilà pourquoi il est difficile de dire jusqu'où ira le mouvement.

Il y a, dans toute organisation sociale, des bases fondamentales et une foule de circonstances contingentes.

Ces dernières peuvent être changées, et il y a là un vaste champ d'action pour les novateurs.

Mais si l'on prétend, et c'est ce qu'on prétend, changer les bases fondamentales résultant de la nature de l'homme : la *liberté*, la *propriété*, la *concurrence*, on peut affirmer que cette tentative avortera, mais peut-être après une effroyable tempête !

Jamais problème ne fut posé plus grave, ni plus pressant !

Nous nous proposons de rechercher ici les causes de ce grand mouvement. Il faut expliquer et ce courant socialiste, qui menace de devenir torrent, et sa direction, son caractère actuel : l'antagonisme et la lutte des classes.

Or, voici deux groupes de causes qui me semblent de nature à expliquer les deux phénomènes :

1er GROUPE : *a.* L'exaltation de l'idée d'État et la démocratisation progressive des gouvernements ; — *b.* Le développement du fonctionnarisme et de la bureaucratie ; — *c.* La pulvérisation de la famille ; — *d.* L'exagération et la perversion de l'esprit de nouveauté ; — *e.* L'instinct d'imitation et la mode.

2e GROUPE ; *a.* Les illusions produites par l'égalité politique ; — *b.* L'accroissement des besoins, du luxe et du désir de jouissances ; — *c.* L'affaiblissement des croyances religieuses et des idées morales ; — *d.* Le relâchement des liens sociaux et l'inaction des classes dirigeantes.

Le premier groupe nous explique le mouvement socialiste en lui-même ; le deuxième, son caractère moderne, l'antagonisme des classes à l'état aigu.

a. La première cause signalée est l'exaltation de l'idée d'État et la démocratisation progressive des gouvernements, deux idées connexes.

L'État et l'Individu sont, au point de vue du développement des attributions, deux rivaux, deux ennemis. L'État, c'est l'*autorité ;* l'individu, c'est la *liberté :* deux termes qui se limitent, se circonscrivent ; l'exaltation de l'État a pour conséquence forcée l'anéantissement de la liberté individuelle. Jamais l'idée d'État ne fut plus exagérée que dans la cité antique ; jamais non plus la liberté individuelle ne fut plus maltraitée. Écoutons Fustel de Coulanges : « C'est une erreur singulière entre toutes les erreurs humaines que d'avoir cru que, dans les cités anciennes, l'homme jouissait de

la liberté ; il n'en avait pas même l'idée ! Le gouvernement s'appelle tour à tour monarchie, aristocratie, démocratie ; mais aucune de ces révolutions ne donne aux hommes la vraie liberté, la liberté individuelle. » Et, en effet, considérez la religion, la puissance paternelle, le mariage, le foyer domestique, toutes ces choses qui semblent relever exclusivement de la liberté individuelle : vous trouverez partout, dans la société antique, la main de l'État !

Voici, plus près de nous, l'exaltation de l'idée d'État, personnifié dans un homme, comme sous les empereurs romains ; Louis XIV peut dire : « *L'État c'est moi !* » Et, en effet, toute l'administration passe aux mains des intendants ; la vie locale s'éteint ; les États-Généraux sont réduits au silence depuis 1614 ; les campagnes sont désertées et une Cour servile s'assemble autour du Maître ; l'industrie et le commerce sont écrasés sous des règlements de plus en plus oppressifs ; le Roi prend même la direction des Lettres, des Sciences et des Arts. Voilà ce qu'on a appelé le Grand Siècle et le Grand Roi ! L'histoire, telle qu'elle a été faite dans le passé, est un guide trompeur ; elle ne relate que les faits éclatants, les faits et les gestes de l'État ; une petite société libre, pleine de sève individuelle, pratiquant les vertus domestiques, travaillant comme une ruche d'abeilles et jouissant des bienfaits de la paix, n'a pas d'histoire ; mais c'est elle qui est dans la vérité et la bonne voie ! Le Play, dans la *Réforme sociale*, a bien raison de faire remonter à l'absolutisme des derniers Valois les maux dont nous souffrons encore aujourd'hui, ces alternatives de despotisme et de licence entre les-

quelles nous sommes ballotés depuis un siècle. C'est le résultat de l'exaltation d'État, qui, quand il est le maître, ne connaît plus de frein, et de l'amoindrissement de l'individu, qui, quand il arrive à secouer le joug, manifeste une violence d'enfant sans éducation et sans discipline !

On se trompe du tout au tout si l'on croit que la force peut venir de l'État aux individus ; c'est le contraire qui est vrai. Or, la vie publique ne peut se développer qu'au détriment de la vie privée ; et l'exaltation de l'État est fatale à la vie privée.

Quels ont été les résultats de cette exaltation de l'État sous la monarchie absolue ? L'État a sombré bientôt sous ses propres excès, ses prodigalités, sa corruption. Et les individus ? Si l'on écarte le décor extérieur, les splendeurs de la Cour et les hauts faits d'armes, bientôt suivis de désastreuses défaites, on constate l'abaissement général des caractères, la paralysie de l'initiative et de l'énergie individuelles, et finalement la misère générale, dont Labruyère, Vauban et autres nous ont laissé des peintures saisissantes.

Eh bien ! cette exaltation de l'État, qui s'était faite autrefois comme spontanément, fruit de la guerre et de la conquête ou de l'ambition des rois, a été entreprise en ces derniers temps théoriquement et de propos délibéré, notamment par l'école allemande. On a représenté la société comme un organisme vivant, un être supérieur, et l'État comme le cerveau de la société. Tout cela est creux et vide. L'État est une pure abstraction, la collectivité des individus, n'agissant que par l'entremise d'individus, ne vivant que de la sève

des individus et des richesses individuelles. C'est l'évidence même ! Mais tout cela a faussé la véritable notion de l'État et a singulièrement contribué au succès du socialisme. Seulement, les socialistes contemporains ont pris dans l'État, ainsi glorifié, ce qui leur convenait et rejeté le reste. L'État offre à l'esprit deux idées : l'idée d'*autorité* et l'idée de *patrie ;* et c'est souvent la seconde qui fait accepter la première ; les socialistes renient carrément l'idée de *patrie ;* l'internationalisme est le trait caractéristique et affligeant de l'école ; ils gardent seulement l'idée d'*autorité* et de contrainte légale, dont ils prétendent se servir pour arriver à leurs fins. Or, si l'exaltation de l'idée de *patrie* (idée dominante dans État antique) ne peut produire que dévouement et héroïsme, l'exaltation de l'idée d'autorité et de contrainte ne peut amener que dépression et affaissement de l'individu : c'est le caractère propre de l'esclavage.

Par un autre côté encore, l'exaltation de l'État moderne est bien plus pernicieuse qu'elle ne l'était jadis, dans des sociétés vivant surtout de guerre et de conquêtes. Pour faire la guerre, il faut surtout du dévouement, entretenu par l'idée de la patrie, de l'abnégation et de la discipline. Dans les sociétés industrielles modernes, vivant du travail, sous le régime de la concurrence, il faut de l'initiative, de l'originalité, de l'énergie, du jugement, de la prévoyance ; en un mot, le plus large développement de toutes les facultés de l'individu. L'exemple du magnifique essor économique pris par l'Angleterre et par les États-Unis sous le régime de la liberté, de l'initiative et de l'aide par soi-

même, n'est-il pas assez concluant? L'œuvre la plus essentielle aujourd'hui, est de rectifier la notion de l'État, de rejeter les idées creuses et dangereuses d'organisme vivant, de montrer que l'État n'est que la « nation politiquement organisée » et disposant de la force de l'association ; que, par conséquent, l'État est une force, point une intelligence ; que cette force a besoin de direction et qu'elle est, en fait, dirigée par le Gouvernement, qu'il faut se garder de confondre avec l'État.

Mais, le Gouvernement aujourd'hui, dans les pays démocratiques, n'est-ce pas le peuple lui-même? Pourquoi mettre des limites si jalousement à son pouvoir? Nous sommes amenés par là à l'examen d'un phénomène politique et social qui a grandement favorisé le développement des attributions de l'État et de l'idée socialiste.

C'est un fait constant que, depuis la Révolution française et particulièrement depuis la seconde moitié de ce siècle, tous les Gouvernements ont de plus en plus incliné vers la décromatie. En France, après un abaissement progressif du cens, le suffrage universel a été proclamé, et l'on a pu constater en ces derniers temps une tendance marquée à la domination directe du peuple. Aux États-Unis, toutes les conditions primitives de cens ont peu à peu disparu. En Espagne, en Portugal, en Grèce, au Mexique, dans la République Argentine, au Brésil, en Belgique, le suffrage universel a successivement triomphé. En Italie, en Autriche, le cens s'est abaissé ; en Angleterre, le suffrage s'est progressivement élargi, et la Chambre des Lords est gran-

dement menacée. Il y a là un phénomène à peu près universel et qui semble irrésistible.

Ce phénomène a puissamment contribué au développement du socialisme : par l'opinion que l'on s'est faite du Gouvernement démocratique et par son fonctionnement même.

Et d'abord, cette transformation du principe d'autorité a singulièrement contribué à vulgariser la croyance qu'il n'y a pas de limites au pouvoir du Gouvernement. Beaucoup ont dit, avec un de nos plus brillants publicistes : « Qu'importe à un peuple d'être beaucoup gouverné, quand ce peuple est à lui-même son Gouvernement? (1) » — C'est là un des plus dangereux sophismes des temps modernes. H. Spencer l'a fort bien caractérisé quand il a dit : « La grande superstition de la politique d'autrefois, c'était le droit divin des Rois ; la grande superstition de la politique d'aujourd'hui, c'est le droit divin des Parlements. L'huile d'onction, semble-t-il, a glissé, sans qu'on y prenne garde, d'une seule tête sur celle d'un grand nombre, les consacrant eux et leurs décrets. »

Peut-on soutenir sérieusement que les Gouvernements, en se démocratisant, acquièrent plus de moralité et de lumières? Il faudrait être doué d'une forte dose d'optimisme. Ce n'est, certes, ni aux États-Unis, ni en France, que cette thèse trouverait un appui dans les faits. Il faut donc dire, avec Spencer : « La fonction du libéralisme dans le passé a été de mettre une limite au pouvoir des Rois. La fonction du vrai libéra-

(1) Dupont-White, *La centralisation*

lisme dans l'avenir sera de limiter la puissance des Parlements. »

Par une autre raison encore, qui se rattache à la précédente, la démocratisation des Gouvernements a grandement favorisé le socialisme. Le peuple, arrivant à l'exercice du pouvoir, a voulu qu'il fût exercé en sa faveur. Les classes dirigeantes avaient donné l'exemple, et elles le font encore aujourd'hui, en appelant l'État à leur aide, pour qu'il leur assure des profits convenables au moyen de la protection douanière. Seulement, les besoins et les appétits des classes inférieures sont naturellement plus nombreux et plus variés, à raison de l'infériorité même de leur condition ; de là ces appels multipliés à l'État.

De plus, la démocratie a fait surgir une classe de plus en plus nombreuse de politiciens, qui, sans mérite personnel, ne peuvent arriver qu'en flattant le peuple, en lui faisant de pompeuses promesses, et qui n'ont d'autre moyen de se maintenir que de solliciter en faveur de leurs électeurs. Avec cela, le régime parlementaire, tel qu'il a été pratiqué, a abouti à mettre le Gouvernement à la merci des représentants du peuple ; au lieu de gouverner, il s'est laissé gouverner et, comme il est beaucoup plus difficile de ressaisir les rênes que de ne pas les laisser aller, quand il a voulu les reprendre, il a été renversé.

Il y a, dans nos mœurs électorales et parlementaires, un grave péril ; d'autant plus que le mal est à la racine même du pouvoir et que les pouvoirs n'aiment pas à abdiquer, ni à se diminuer. Cependant, il faudra de toute nécessité y remédier ; la plaie est visible pour

tous les esprits réfléchis, et, en s'étendant, elle menace de gâter tout à fait le régime parlementaire et le Gouvernement ; il faudra, sous peine de tomber dans l'anarchie, puis dans le césarisme, que la constitution donne au pouvoir exécutif plus de force et d'indépendance vis-à-vis des représentants : le seul moyen d'enlever du crédit aux politiciens est de paralyser l'action qu'ils n'ont que trop exercée sur la marche gouvernementale.

b. La deuxième cause que nous avons indiquée est le développement du fonctionnarisme et de la bureaucratie.

Tout le monde sent ce mal, tout le monde le dénonce, et cependant le mal va toujours en s'étendant ! Le Play, dans la *Réforme sociale*, a admirablement mis en lumière les causes du développement et les nuisances de la bureaucratie.

La bureaucratie prit un immense développement sous Colbert, avec le règne des intendants, par le moyen desquels l'État se substitua de proche en proche aux pouvoirs locaux, aux corporations et aux familles, et envahit tous les domaines de la vie privée ; et, après une aspiration puissante vers la liberté en 1789, la centralisation, avec la bureaucratie, fut portée à outrance sous le Gouvernement révolutionnaire. Depuis lors, les Gouvernements ont bien souvent changé ; la bureaucratie est restée et s'est développée, suivant la tendance naturelle de tout organisme permanent. Ses progrès peuvent être suivis pas à pas dans le budget des dépenses depuis trente ans.

Or, la bureaucratie développe, avec les fonctions

publiques, l'idée socialiste, surtout par la direction imprimée à l'opinion et aux aspirations du peuple. Grâce à la dépression des énergies individuelles, le goût des fonctions publiques, offrant la sécurité et demandant peu d'initiative, s'est répandu dans la nation, d'autant plus que le nombre se multipliant indéfiniment, tous ont cru pouvoir y prétendre, et que ces fonctions ont pris plus d'importance.

Les fonctionnaires en sont arrivés à occuper dans l'opinion une place prépondérante ; les professions libres ont été déconsidérées et délaissées. C'est l'observation qu'on peut faire chaque jour : le fils du laboureur cherche un emploi dans le fonctionnarisme ou dans les professions libérales qui y mènent ; le fils du fonctionnaire ou de l'avocat ne retourne pas aux champs. Ainsi, le défaut d'énergie et l'ambition poussent vers les fonctions publiques. Cependant, le nombre des emplois publics est limité, le nombre des candidats ne l'est pas ; les conséquences sont l'abaissement des caractères, le développement du favoritisme, des germes nombreux de mécontentement par suite d'ambitions déçues, et surtout une armée de déclassés, inaptes aux professions libres, armée où se recrute la cohorte des politiciens, pour lesquels le socialisme devient un *tremplin* et une *profession*.

c. Nous avons indiqué, comme troisième cause, la pulvérisation de la famille. C'est là un des plus grands vices de l'organisation sociale en France. Le Play, dont on peut ne pas partager toutes les vues, a eu raison de voir là la base de la réforme sociale.

Naturellement, la famille a deux tâches capitales :

discipliner et former l'homme ; recueillir et soutenir les infirmes et les incapables.

Discipliner et former l'homme : c'est la plus pressante des nécessités sociales. Ceux qui ont cru l'homme naturellement bon ne comprennent pas cela ; mais c'est le plus dangereux des sophismes. L'homme est doué d'instincts naturels aveugles, étrangers à toute idée de moralité et de droit. Abandonné à ses instincts, il agira donc au mépris du droit et de la moralité ; il méconnaitra la règle et la contrainte ; c'est-à-dire qu'il se montrera antisociable ; car l'état social ne se peut maintenir que par la règle et la contrainte ; si la règle n'est pas librement acceptée, il faudra qu'elle soit imposée ; d'où une cause incessante de trouble social.

Or, ce n'est que par l'éducation que s'apprennent la règle et la contrainte que l'homme est obligé de s'imposer constamment ; et l'éducation, œuvre laborieuse et longue, œuvre d'amour et de dévouement, ne peut être que l'œuvre de la famille. C'est la fonction la plus essentielle de la vie sociale. Pour cela, il faut que la famille soit fortement constituée, que l'autorité soit forte et respectée. Or, ne constatons-nous pas tous les jours un relâchement général du respect de l'autorité ? Pour que l'autorité soit respectée, il faut qu'on apprenne à la respecter dans la famille : c'est l'école primaire du respect.

Une autre fonction essentielle de la famille consiste à recueillir et à soutenir les membres infirmes et incapables. Qui pourrait nier que cette tâche incombe naturellement à la famille ? L'hérédité, la solidarité familiales sont des lois naturelles éclatantes. Le patrimoine

familial est le gage de cette obligation naturelle. Pour cela, il faut que la famille soit permanente, que le foyer soit stable et durable. Or, la famille française moderne est essentiellement instable. Il y a, à cet égard, un contraste frappant entre l'état actuel et l'ancien et avec la constitution de la famille dans d'autres pays, comme l'Angleterre, où la famille est forte et durable ; chez nous, elle est réduite en poussière à chaque génération ; dès lors, les membres infirmes et incapables tombent forcément à la charge de la société, de l'État ; et, parce que la famille n'existe plus que comme une institution éphémère, on se tourne vers l'État, qui est permanent, et on lui demande de remplir le rôle qui appartient naturellement à la première.

En résumé, pour que la famille puisse remplir sa double mission, il faut une autorité paternelle forte et respectée, un foyer stable et permanent ; or nous n'avons plus rien de tout cela, et c'est là une cause très active du développement du socialisme. La famille n'a pas d'ennemis plus acharnés que les socialistes !

d. Une autre cause encore, c'est l'exagération et la perversion de l'esprit de nouveauté. C'est le trait le plus caractéristique de notre époque. Parce que l'esprit de nouveauté a produit, dans les sciences, d'admirables effets, on l'a porté dans tous les domaines de l'activité humaine, inconsidérément, à outrance, sans remarquer qu'il est aussi stérile et dangereux dans certaines sphères que fécond dans les sciences. Le monde physique comprend une multitude d'éléments primordiaux, se groupant selon des combinaisons infiniment variées, susceptibles de modifications sans limite ; c'est un do-

maine immense offert à l'exploration humaine ; chaque pas en avant amène une découverte utile : la physique, la chimie, l'astronomie offrent à l'invention humaine un champ illimité.

Croire qu'il en est de même dans les arts, les lettres, la philosophie, la politique, est une erreur grossière. Là, l'homme doit tirer tout de son propre fonds : ou, s'il a besoin de modèles, comme dans les arts, ou d'expérience, comme dans la politique, ces modèles et ces expériences lui ont été fournis depuis le commencement du monde.

Si l'art vrai consiste dans la plus parfaite représentation de la nature, la nature est aujourd'hui ce qu'elle était il y a dix ou quarante siècles.

Si l'éloquence vraie consiste dans la plus parfaite expression des sentiments, les sentiments sont aujourd'hui ce qu'ils étaient au début des sociétés. Je ne veux pas nier la perfectibilité humaine ; mais elle consiste dans une direction meilleure, dans un objet plus élevé des sentiments, d'ailleurs indestructibles, puisqu'ils sont naturels.

Si la philosophie vraie consiste dans la plus parfaite connaissance de l'homme, de ses instincts, de ses sentiments, de ses devoirs, l'objet à observer a été, depuis le commencement, à la portée de l'homme, et il est peu probable qu'on y découvre un nouveau monde.

Si la politique vraie consiste dans la plus parfaite organisation sociale, dans celle qui peut le mieux mettre l'homme en valeur, toutes les organisations sociales ont été tour à tour et à maintes reprises essayées, et il n'y a qu'à choisir et à perfectionner.

La preuve en est dans les résultats : cette soif d'innovation, cette fièvre de notre époque, qu'a-t-elle produit ?

Dans les arts, des monstruosités ridicules et grotesques, des lumières artificielles, des contrastes heurtés, une débauche d'imagination qui semble un défi à la nature et qui n'attire quelque attention que parce que le goût est, par ce besoin général, profondément altéré.

Dans les lettres, cette littérature ridicule des décadents et des symbolistes, que personne ne comprend et qui paraît à quelques-uns d'autant plus belle, véritable insulte au bon sens français et qui ne mérite pas l'honneur qu'on s'occupe d'elle, même pour la critiquer.

Dans la philosphie, un enfantement d'entités fantastiques, chimériques, que nous avons signalées : on a donné un corps, une âme, une conscience, des sentiments à une foule de choses qui n'ont qu'un tort, c'est de n'exister que dans l'imagination de leurs créateurs.

Dans la politique, cette même soif d'innovation a provoqué ce débordement de critiques passionnées et sans mesure et de projets d'organisations artificielles, qui est le fond du socialisme. On pourrait juger de l'état d'esprit des socialistes modernes par leur langage : jamais l'amour du néologisme n'a été poussé plus loin ; et il faut remonter à l'époque révolutionnaire, période d'exaltation de la personnalité humaine, pour trouver des exemples de la rhétorique ampoulée, de la métaphysique creuse, qui caractérise les productions de bien des socialistes contemporains.

Dans tous les domaines, croyant faire mieux, l'homme

a déserté et faussé la nature ; mais, comme la nature a des droits imprescriptibles, il a faussé le bon goût et altéré le bon sens ; le bon sens et le bon goût, ces deux qualités si françaises ne triompheront-elles pas de toutes ces tentatives ridicules ou téméraires ?

e. Il semble contradictoire d'indiquer comme une autre cause de développement du socialisme l'imitation et la mode. Cependant ces deux causes se concilient très bien et coexistent. L'esprit d'imitation est un instinct naturel de l'homme, beaucoup plus puissant qu'on ne se l'imagine, et dont M. Tarde a récemment exposé les lois. Ces nouveautés étranges ne sont que les écarts de quelques individualités originales et ambitieuses, qui aspirent à donner le ton aux autres, *à se faire imiter.*

Ainsi, l'influence de l'Allemagne sur les pays environnants, et notamment sur l'Autriche, est incontestable ; la Conférence de Berlin a été la réponse à la convocation de la Suisse ; les tendances du haut clergé américain ont inspiré l'Encyclique *rerum novarum*, etc. ; on pourrait multiplier les exemples.

L'instinct d'imitation est indestructible et général. Nous ne l'aurions pas spécialement mentionné ici, s'il ne s'était manifesté sous une forme particulièrement dangereuse dans le monde, même dans les classes les plus éclairées, et contre laquelle il est possible de réagir, la *mode*.

J'ai vu et je vois beaucoup de socialistes, ou soi-disant tels, qui ne le sont que par mode ; c'est bien porté, le mot est nouveau ; on se distingue du commun ; de convictions réelles, point ; d'études, fort peu ; mais

ces hommes parlent bien, et, comme le public n'y entend pas grand'chose, ils passent facilement pour sérieux ; le plus souvent, ce sont des sceptiques ; le scepticisme est notre grand péril aujourd'hui, en science sociale comme en religion.

Les socialistes par mode ne sont pas méchants, mais ils sont dangereux, parce que le public les croit et les suit. Il faut respecter toutes les convictions sincères ; mais il faut blâmer ceux qui, en un pareil moment et dans une question aussi grave, sans études suffisantes, sans convictions arrêtées, se font les apôtres de théories dangereuses, dont ils ne voient et ne montrent que les côtés originaux et séduisants.

Nous arrivons au deuxième groupe de causes, à celles qui expliquent le caractère du socialisme contemporain : l'*antagonisme* et la *lutte des classes*.

a. Ce sont d'abord les illusions produites par l'égalité politique.

On a, depuis la Révolution, accouplé ces deux mots : *Liberté*, *Égalité*, et on a ainsi faussé l'opinion : il n'y a pas de régime plus propre à produire l'*inégalité* que le régime de la *liberté*. Sous tous les régimes de communauté et de contrainte (propriété collective, maîtrises et jurandes, famille patriarcale), l'individu s'élèvera moins haut et tombera moins bas ; sous le régime de la liberté, les individualités éminentes s'élèveront rapidement, tandis que les incapables et les vicieux, non soutenus, tomberont non moins vite.

Le régime de la liberté a pour conséquence logique l'*égalité des droits* ; mais il est plus propre que tous les régimes de contrainte à développer les *inégalités de*

fait, résultant de l'inégalité des aptitudes physiques, intellectuelles et morales.

Il est curieux d'observer que les tentatives faites depuis 1789 pour imposer l'égalité coïncident avec une recrudescence de l'esprit d'inégalité, une soif de distinctions, de titres, de situations privilégiées plus grandes qu'en aucun autre pays : en refusant de reconnaître les supériorités sociales naturelles, fondées sur le talent et la vertu, on favorise les supériorités factices, fondées sur la fortune ou la faveur ; et celles-ci excitent l'envie et la révolte ; d'autant plus que les supériorités factices sont généralement plus oppressives et intolérantes que les supériorités naturelles et légitimes ; les *parvenus* traitent généralement avec une hauteur particulière leurs égaux de la veille.

Tout cela prouve qu'on lutte vainement contre la nature des choses, quand on essaie de soumettre les hommes à un nivellement que la nature repousse : l'égalité, telle qu'on l'entend aujourd'hui chez nous, est un faux dogme, qui ne pourrait être mis en pratique que par l'abolition complète de la liberté et de la civilisation. Aucune inégalité factice ne doit être créée par la loi ; aucune inégalité naturelle ne doit être comprimée par elle.

b. Une deuxième cause, qui a contribué beaucoup à donner au socialisme son caractère actuel, est l'accroissement général des besoins, du luxe et du désir de jouissance.

Il serait superflu de démontrer un fait qui éclate aux yeux sous les formes les plus variées.

Nous n'avons pas à l'apprécier ici au point de vue

moral et économique, ni à distinguer le bon et le mauvais luxe, mais à montrer son influence sur le développement de l'antagonisme social.

Cette influence s'est exercée de deux manières : 1° à mesure que le luxe se développe chez les riches, les indigents sentent plus vivement leur dénûment et la distance qui les sépare des premiers ; ils se persuadent aisément que le superflu des autres est pris sur leur nécessaire ; d'où des sentiments d'irritation et d'envie, bien naturels, hélas ! chez l'homme affamé en présence du faste qui s'étale sous ses yeux ; 2° d'autre part, l'exemple a propagé le luxe dans toutes les classes de la société. Les formes sont différentes ; toutes procèdent du même besoin de jouissances ; malheureusement, dans les couches inférieures, le luxe affecte trop souvent une forme grossière, cause active de dégradation en même temps que de misère. Celle qui a pris le développement le plus rapide et le plus inquiétant est l'alcoolisme, un péril social des plus graves, que tout le monde sent, mais contre lequel on ne fait rien !

C'est un des nombreux symptômes irrécusables du développement universel des besoins, du luxe et du désir de jouissances. Mais ce désir, qui s'étend à tous par la contagion de l'exemple et par l'habitude, engendre naturellement, chez beaucoup, qui n'ont pas les moyens de le satisfaire, des sentiments d'envie et des velléités de révolte : la vue des jouissances des uns, aggravant les privations des autres, accentue la séparation des classes et l'antagonisme social, d'autant plus que certaines formes grossières du luxe ont abaissé la moralité publique.

D'autre part, le désir de jouissance coïncide naturellement avec le désir d'éviter l'effort, qui n'en est qu'une autre forme ; de là, une tendance universelle à la diminution, non seulement de la durée de la journée de travail, mais du travail et de l'effort. C'est un fait constant, attesté par toutes les enquêtes, que l'intensité du travail a beaucoup diminué. L'enquête de 1884, sur la crise industrielle, a été particulièrement instructive à cet égard ; on y a entendu les témoignages les plus autorisés, qui s'accordent sur ce point. Du reste, il suffit d'ouvrir les yeux pour voir ! Eh bien ! cela a contribué beaucoup à l'antagonisme dans l'atelier industriel et l'antagonisme a contribué à aggraver le mal. Dès que les ouvriers croient avoir des intérêts contraires à ceux des patrons, la lutte des classes est inévitable, et elle ne cessera que le jour où on aura fait cesser l'opposition d'intérêts.

c. L'affaissement des croyances religieuses et des idées morales est probablement la cause la plus active de l'antagonisme social, parce qu'elle agit sur toutes les classes de la société et sur *tous les liens naturels.*

Montesquieu a dit : « Chose admirable ! La religion « chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité « de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-« ci. » C'est qu'elle règle admirablement les devoirs des classes sociales les unes à l'égard des autres, et que l'absence d'idée religieuse ne laisse en présence que des intérêts et des appétits !

La religion prescrit : aux riches et aux puissants, la charité, l'assistance, la douceur, le dévouement ; aux pauvres et aux humbles, la résignation, le respect, la

probité ; or, si ces sentiments ne règnent pas dans les différentes classes sociales, l'harmonie sociale est impossible, l'antagonisme et la lutte sont à l'état chronique, la société marche à la dissolution ! A tous, la religion prêche le devoir, devoir différent, mais également impérieux, et la charité, qui est l'huile indispensable pour le fonctionnement de la machine sociale. L'athéisme et le matérialisme n'ont d'autre mobile à proposer que l'instinct ; et, si l'homme s'abandonne sans frein à ses instincts, la société ne peut être qu'un champ de bataille de sauvages.

On a peine à s'expliquer la contradiction inouïe d'hommes prétendant fonder l'ordre social sur l'*altruisme* et proscrire la religion, qui seule peut l'inspirer ; car, prétendre que dans l'homme, abondonné à ses instincts, l'amour d'autrui peut primer l'égoïsme, c'est faire trop bon marché de la méthode d'observation !

Le scepticisme, l'athéisme, le matérialisme, répandus dans le peuple, ont été les causes les plus actives de la désagrégation sociale et de la lutte des classes. On peut constater que le déclin des croyances a coïncidé chez nous avec un malaise social de plus en plus intense ; la relation des deux phénomènes a paru assez évidente à beaucoup de jeunes penseurs, pour que la nécessité du retour aux croyances et aux idées morales ait été courageusement affirmée par eux.

Ce sont les classes dirigeantes qui ont donné l'exemple de l'indifférence et du scepticisme ; elles ont fait plus, elles ont parfois déclaré la guerre à l'idée religieuse. Comme le disait naguère M. J. Lemaître : « Il s'est ren-

contré des bedeaux et des capucins de la libre pensée » ; il s'en est rencontré beaucoup trop ; et c'est là la plus grande faute, même politiquement, des temps modernes. Les classes dirigeantes recueillent aujourd'hui, avec les fruits amers de l'antagonisme social, ce qu'elles ont semé ; ce sera à elles de restaurer l'idée religieuse et morale; malheureusement, il est plus facile d'oublier la règle et la discipline que de s'y soumettre.

d. Nous avons signalé encore le relâchement des liens sociaux et l'inaction des classes dirigeantes. Cette cause est la suite et, en partie, la conséquence de la précédente. Pour le maintien de l'état social, il faut quelque chose qui relie les individualités juxtaposées et qui maintienne chacune dans sa sphère naturelle ; ce sont les *liens sociaux*. La vie sociale n'est rien autre chose que la combinaison d'activités individuelles : ce qui nécessite une discipline des volontés individuelles. Cette discipline peut être imposée ou librement acceptée ; c'est-à-dire qu'elle peut résulter de deux principes : l'*autorité* ou la *bienveillance*, dans le sens le plus large du mot.

Le principe d'autorité, si fort jadis dans la famille, dans l'atelier et dans le gouvernement, n'existe plus dans l'atelier et est singulièrement relâché dans la famille et dans le gouvernement.

A défaut d'autorité, il faudrait la bienveillance (qui peut très bien se concilier avec l'autorité). Le mot *bienveillance*, appliqué à des situations très diverses, a nécessairement un sens très large : l'humanité est composée d'un nombre restreint d'individualités fortes et éminentes, qui constitue l'avant-garde du progrès,

et d'une masse profonde d'individualités vulgaires, qui est le gros de l'armée, qui suit plus ou moins péniblement et parfois se traine à l'arrière-garde ! La bienveillance s'appellera d'un côté charité, assistance, dévouement, patronage ; de l'autre, reconnaissance, respect, confiance. Or, sous l'influence notamment du déclin des croyances religieuses et des idées morales, tous ces sentiments se sont singulièrement affaissés. Voyez les relations de domesticité aujourd'hui et autrefois : la différence est typique ; car elle est le résultat, non de telle ou telle institution, mais des mœurs exclusivement ; nul n'oserait prétendre qu'elles soient meilleures qu'autrefois ; les relations de domesticité sont l'objet d'une plainte universelle. Eh bien ! d'un bout à l'autre de l'organisation sociale, les mêmes causes produisent les mêmes effets !

Nous constatons sans peine, chez les inférieurs, la perte du respect, de la confiance envers les autorités naturelles et sociales, les sentiments d'envie et de haine ; en un mot, l'oubli du *devoir*. Mais faisons-nous le nôtre ? Que font les classes dirigeantes pour l'amélioration morale et matérielle des classes inférieures, qu'elles ont si mal dirigées souvent et dont le relèvement ne peut venir que d'elles ? Fort peu de chose ! Notre société est très charitable ; elle donne beaucoup, mais elle *fait* très peu. L'aumône n'est qu'un baume, souvent un narcotique ; quelquefois, faite sans discernement, elle aggrave le mal qu'elle prétend guérir : elle dégrade celui qui la reçoit et sépare les classes sociales au lieu de les rapprocher.

Ce rapprochement, cette *pénétration* ne peut être

que l'œuvre des classes dirigeantes : que faisons-nous pour cela ?

Cependant, que de choses pourraient être faites !

Dans une société où les liens sociaux sont relâchés à ce point, le socialisme se développe naturellement comme l'ivraie dans une terre non travaillée. Cette situation met en présence quelques individus puissants et riches et une masse beaucoup plus nombreuse, faible et sans secours : il est tout naturel, quand les institutions politiques l'ont appelée à l'exercice du pouvoir, qu'elle cherche dans le pouvoir, dans l'État, un appui à sa faiblesse et une providence.

Voilà les principales causes du socialisme et de son caractère moderne. Les signaler, c'est indiquer les véritables remèdes applicables au mal, dont on parle beaucoup, mais qu'on laisse se développer d'une manière inquiétante pour l'avenir de notre société.

ÉTYMOLOGIE ORIENTALE

DE QUELQUES TERMES

DU VOCABULAIRE BASQUE

Par M. le comte de CHARENCEY,

Membre correspondant.

Au nombre des hypothèses les plus étranges suscitées par le désir d'expliquer l'origine de l'euskara, il convient de mentionner celle qui consiste à en faire un dialecte sémitique. L'examen le plus superficiel suffit à démontrer son peu de fondement. Il n'y a, en réalité, que fort peu d'éléments syro-arabes dans l'idiome basque. Cela semblera d'autant plus étrange que, pendant plusieurs siècles, les montagnards pyrénéens durent se trouver en lutte constante avec les envahisseurs musulmans.

L'on peut répartir en différents groupes les mots basques d'abord déclarés apparentés à l'hébreu ou à l'arabe.

Le premier comprendra des termes n'ayant entre eux qu'une analogie purement fortuite, ainsi que le démontre l'étude des lois phonétiques. Citons p. ex. le basque *hiria*, « ville », rapproché bien à tort de l'hébreu-phénicien *hir*. En effet, la forme primitive

était certainement *ili*. C'est ce que prouve le nom de *iliberri* ou *iliberi*, litt. « ville neuve », porté par plusieurs cités de l'antique Ibérie. Le durcissement de la liquide en gutturale constitue un phénomène d'apparition plus récente.

Une deuxième classe sera constituée par les vocables dont l'origine sémitique est, sinon parfaitement inadmissible, du moins fort douteuse. Donnons comme exemple *nerubea*, « serviteur », litt. « homme inférieur, en dessous », de *be*, « sub, subtùs », et *nerkatoa* ou *neskatoa*, « servante. » Voudra-t-on rapprocher le radical *ner* qui existe dans ces mots de l'hébreu *naar*, « garçon, enfant », et *naar kathon*, « infans, puerulus »? Mais, est-ce qu'une racine toute semblable n'existe pas aussi dans le domaine indo-européen? Rappelons le sanskrit *nâra*, « vir, homo », d'où *vanâra*, « simius », litt. « sicut homo », aussi bien que le grec ανήρ. Qui nous dit que le même vocable n'ait pas jadis existé en gaulois, auquel les indigènes des Pyrénées purent fort bien l'emprunter?

Rangeons dans notre troisième liste certains termes basques visiblement sémitiques, mais pris par l'intermédiaire des dialectes romans. Tel est p. ex. le cas pour *zaragoila* « culotte », dérivé sans doute de l'arabe *sera*, *wâl*, en passant par l'espagnol *zaragüelles*. Ajoutons, par parenthèse, que l'origine sémitique du mot arabe, certainement apparenté au grec βαραβαρα, reste bien problématique. Tout ce que l'on en peut dire, c'est qu'il est plus probablement perse.

Il en sera de même pour *gisua*, « chaux », venu de l'arabe *giz*, « craie », par le canal du portugais *gis*, lequel a le même sens.

Enfin, n'est-ce pas simplement le français *séide* que l'on retrouve dans *sehia*, « serviteur, domestique » ? Ce n'était, suivant toute apparence, à l'origine, que le nom d'un affranchi bien connu de Mohammed.

Passons maintenant à la liste, fort courte d'ailleurs, des éléments lexicographiques du Basque vraisemblement, sinon certainement, de provenance orientale.

On a déjà rapproché, et avec toute raison suivant nous, le premier élément du locatif ou inessif basque *baithan*, *baitan*, du substantif hébreu et arabe *beith*, « maison ». Il ne s'emploie que lorsque l'on parle d'êtres doués de raison. L'on dira p. ex. plus correctement *nere-baitan*, « in me », litt. « in domo meâ », que *nitan* ou *neretan*, formes qui cependant se rencontrent quelquefois usitées. A quelle époque est-il entré dans la langue ? C'est ce que le défaut de renseignements ne permet guère de préciser.

Un autre mot euskarien, que nous n'hésitons pas à déclarer pris aux dialectes des enfants de Sem, c'est *nagusia*, « le maître », lequel se présente aussi sous les formes dialectales *nausia*, *nabusia*. L'on y reconnaîtra sans peine l'Éthiopien *negusch*, « seigneur, prince », que vraisemblablement les conquérants maures firent connaître aux habitants des Pyrénées. Il devint, dans leur idiome, synonyme du terme plus ancien *yauna*, qui, comme nous nous sommes efforcé de l'établir dans un précédent travail, pourrait bien n'être qu'une corruption de l'espagnol *don*.

Quelques autres emprunts auraient plus vraisemblablement été faits aux vieux dialectes indigènes du Maghreb. L'on résisterait, par exemple, difficilement à la tentation de rapprocher le basque *akherra*, « le bouc »,

des termes désignant le mouton chez diverses tribus de sang kabile. Pour ce mot, l'on a *ikherri* en zonaoua, comme le fait remarquer M. Basset, *akheri* en beni-menacer, *akha* en kélouï (dialecte de l'oasis d'Asben). On sait combien le mouton et la chèvre se rapprochent l'un de l'autre au point de vue de l'histoire naturelle.

Du reste, faisons remarquer que ces vocables chamitiques pourraient bien avoir eux-mêmes une origine sémitique. Que l'on se rappelle l'hébreu-phénicien *karr*, « mâle du menu bétail, bélier ou bouc », l'assyrien *kirrou*.

Il serait difficile d'ailleurs de ne pas rattacher à la même souche le béarnais *quirou*, « bouc ». Ce serait donc un de ces rarissimes noms d'animaux de nos dialectes européens auxquels on peut, sans trop de témérité, attribuer une origine orientale.

Sans oublier à quel point la prudence est de rigueur, lorsqu'il s'agit d'étymologies proprement verbales, pouvons-nous croire que c'est par pur hasard que *sar* possède le sens de « entrer », à la fois en beni-menacer et en basque. Qu'on ne s'étonne pas qu'un terme si usuel ait pu être emprunté. Est-ce que *sortire*, dans le sens de « sortir », ne constitue pas un gallicisme assez récemment introduit en italien ? Tout nous porte à croire d'ailleurs que, bien avant l'apparition des Maures et peut-être même des Phéniciens, les tribus de la côte nord de l'Afrique entretenaient des relations aussi étroites que suivies avec l'Ibérie. Un savant anthropologiste retrouve aujourd'hui encore des types Berbers à peu près purs chez beaucoup d'Andalous.

NAPOLÉON

et la Disette de 1812

A PROPOS D'UNE ÉMEUTE AUX HALLES DE CAEN

Par M. Gaston LAVALLEY,

Membre titulaire.

I.

C'est en parcourant la correspondance de Napoléon 1er, pendant les années 1811 et 1812, que l'on peut le mieux se faire une idée de la prodigieuse activité de son esprit et de son incomparable ubiquité intellectuelle. A ce moment décisif de son règne, celui qui devait ouvrir l'ère des grandes catastrophes, la plupart des lettres de l'Empereur sont consacrées à l'organisation de la Grande armée. Pour assurer le succès de sa gigantesque entreprise contre la Russie, à tout instant il adresse de longues notes à ses généraux et maréchaux, principalement au maréchal Davout, qui commandait le corps d'observation de l'Elbe à Hambourg, au duc de Feltre,

ministre de la guerre, ou au vice-amiral Decrès, ministre de la marine. Là, dans l'ordre des choses militaires, on le voit calculant tout, avec une rigueur presque mathématique, depuis l'ensemble des combinaisons, qu'il ne perdait jamais de vue, jusqu'aux plus infimes détails, gourmandant au besoin le comte Daru, auquel il écrit qu'il « n'approuve pas qu'on ne mette que 600 livres de poids dans un grand caisson d'ambulance, tandis qu'on peut en mettre 1,500 ».

Comme pour se délasser par de petits intermèdes du grand drame qu'il préparait, il daigne appliquer ses admirables facultés aux plus minuscules intérêts de son immense empire.

Au Ministre de la marine, qui lui propose de nommer membres de la Légion d'honneur deux auditeurs au Conseil d'État, qui viennent d'accomplir avec succès une mission à Batavia, il répondra : « Ils sont trop jeunes. Si je donne la Légion d'honneur pour avoir été aux colonies, qu'aurais-je donc à donner à ceux qui prendront des bâtiments anglais? » Au comte de Montesquiou, grand chambellan de Paris, il écrira : « Je vous renvoie la liste des jeunes gens et des demoiselles qui sont invités aux bals, sans l'approuver. Toutes les demoiselles dont les mères ou tantes sont invitées peuvent venir. Il serait inconvenant d'inviter des demoiselles dont les mères ne seraient pas priées. »

Un jour, il dictera une note au Conseil du commerce sur les betteraves, une autre fois il exigera la révocation d'un agent français, parce qu'il « vit à Copenhague avec une fille » (16 févr. 1812) ; ou bien il s'occupera d'un secours de 6,000 francs à donner au compositeur

Zingarelli, qui se trouve dans un état de détresse à Paris.

En lisant cette correspondance du commencement de 1812, on s'étonne qu'une intelligence, capable, au milieu de conceptions colossales, de ne rien négliger des infiniment petits de la politique intérieure, reste, pour ainsi dire, indifférente aux souffrances occasionnées par une famine qu'aggravait le chômage, résultant de la crise industrielle qui désolait la France. Parmi toutes ces lettres, qui touchaient à tant de questions, depuis les plus infimes jusqu'aux plus élevées, on ne trouve en effet, à la date du 8 février, qu'une simple note pour faire distribuer à Paris 30,000 livres de pain et 30,000 soupes économiques. Il est vrai qu'à titre de « principal propriétaire de ces cantons », l'Empereur ordonne en même temps des distributions à Versailles, Saint-Cloud, Saint-Germain, Compiègne, Rambouillet, Fontainebleau. Mais, comme il le laisse entendre lui-même, ce n'est là, en quelque sorte, qu'un don gracieux de suzerain, qui fait une impériale charité aux vassaux de ses domaines.

Paris et une partie de sa banlieue auront ainsi à manger pendant quelque temps. Mais le reste de la France, que va-t-il devenir ?

C'étaient justement les contrées les plus voisines de la capitale qui avaient eu le moins à souffrir de la mauvaise récolte de 1811, telles que la Brie et la Beauce. Au contraire, dans les départements du Nord et du Midi, surtout en Normandie, le mal était extrême (1).

(1) *Mémoires du chancelier Pasquier*, tome 1er, pages 497 et 498.

A Caen, à la fin de février 1812, le blé se vendait 66 francs le sac, environ le double du prix ordinaire. « Ce n'était pas encore la famine, mais l'éloignement de la récolte et la hausse qui se produisait régulièrement à chaque marché donnaient de légitimes inquiétudes. La misère était grande et se compliquait encore des rigueurs de l'hiver (1). »

Comment s'expliquer cette sollicitude de l'Empereur pour Paris et son indifférence pour la province ? Faut-il croire qu'il ne se préoccupait tant d'assurer leur pain quotidien aux Parisiens que parce qu'il redoutait, au moment d'entreprendre la campagne de Russie, de laisser derrière lui quelque prétexte de mécontentement dans la grande ville qui fut tant de fois le foyer d'insurrections aussi formidables qu'inattendues ? L'histoire n'enseignait-elle pas que le mauvais exemple vient toujours de Paris, et que la province ne se met jamais en branle, tant que la capitale reste calme !

Si telle était la pensée du maître de la France, un tout petit événement se chargea bientôt de donner tort à son calcul égoïste et d'imprimer une nouvelle orientation à sa politique. Soudain, sans transition, la correspondance, qui, jusque-là, avait gardé un silence significatif sur la disette dont souffraient les départements, la correspondance s'inquiète de la cherté du blé et du mauvais approvisionnement des halles dans les différentes villes de l'Empire.

Le 10 mars 1812, premier cri d'alarme. Napoléon

(1) Canivet: *Émeute du 2 mars 1812, à Caen.*

rappelle au comte Collin de Sussy, ministre des manufactures et du commerce, qu'il reste 710,000 fr. disponibles sur le million destiné au service des subsistances. « Comme nous sommes dans l'époque la plus fâcheuse de l'année, lui écrit-il, il est convenable que vous me présentiez un projet pour la répartition de ce reste de fonds ».

Dès le lendemain, 11 mars, il dicte une note sur les subsistances au conseil des ministres. « Sa Majesté, dit la Correspondance, se fait rendre compte de la ressource qu'offrent, pour les secours à la classe indigente du peuple, les soupes à la Rumford qui n'exigent point de blé. Il faudrait ordonner à l'administration des villes et aux préfets de faire établir partout une grande quantité de fourneaux pour les soupes, non seulement à délivrer gratis, mais encore à vendre ...».

L'Empereur ajoute à ces observations les questions suivantes: « Quelle est la manière de se procurer dix millions pour subvenir aux besoins de la classe indigente de la France, pour l'indemniser de la hausse du blé ?... »

Le 17 mars, lettre au comte Daru pour se plaindre des retards apportés aux affaires par la maladie du Ministre de l'Intérieur. « Il y a huit jours, dit-il, qu'un conseil de subsistances doit avoir lieu ; pendant ce temps, le peuple souffre d'un mal auquel on ne porte point de remède ».

Le 27 mars, nouvelle lettre au comte Collin de Sussy. « Le procès-verbal de la séance du conseil des subsistances du 24 mars ne me fait pas connaître la situation des choses. Demandez au comte Maret d'y faire insérer

les renseignements accoutumés, c'est-à-dire la situation des achats, les quantités de farine, de blé, et les lieux où tout cela se trouve, afin que je puisse me faire une idée de notre situation actuelle ».

Ainsi, du 10 au 27 mars, après plusieurs mois d'indifférence, voilà en quelques jours quatre lettres ou avertissements de l'Empereur, pour harceler les fonctionnaires et leur indiquer les moyens de fournir des subsistances aux départements où sévissait la famine.

Une si ardente commisération pour les misères du peuple, succédant subitement à un si long interrègne de sensibilité, serait bien fait pour étonner, si ce réveil de pitié n'était expliqué par un tout petit événement, qui parut cependant gros de menaces au conquérant. Sur le point de quitter la France, où il ne laisserait qu'une poignée de vétérans pour veiller au salut de l'Empire, de l'impératrice et du roi de Rome, Napoléon, avant de s'enfoncer dans les steppes de la Russie, ne put apprendre sans un mouvement de colère qu'il ne fallait plus compter sur l'impassibilité de la province.

Qu'était-il donc arrivé? Tout simplement une échauffourée à la halle de Caen, ce que l'on appelait sous l'ancien régime une émotion populaire. Des cris, des discours, des huées, deux ou trois fonctionnaires un peu malmenés, conspués, comme disent aujourd'hui les mutins de nos écoles; puis, un moulin envahi et quelques sacs renversés ou volés. Ce fut tout; mais cela suffit pour donner lieu à une répression sans exemple dans l'histoire des crimes légaux. Car l'Empereur jugea qu'il fallait d'abord terrifier le pays.

Toutefois, tandis qu'il expédiait en toute hâte de

Paris une commission militaire, chargée à l'avance (1) de prononcer huit condamnations à mort, sans compter les travaux forcés et la réclusion, il savait profiter de la leçon que lui avaient donnée les émeutiers de Basse-Normandie. Immédiatement il se mettait à la besogne et sans répit, comme nous l'atteste sa correspondance, après avoir effrayé, il s'efforçait d'apaiser la bête déchaînée en lui jetant le morceau de pain, qu'on avait jusque-là négligé de lui accorder.

C'était par là qu'on aurait dû commencer. Mais il semblerait vraiment, à voir la marche des choses historiques, que rien de juste ne peut se conquérir sans plus ou moins d'injustice. Les pauvres diables de la halle de Caen en firent la triste expérience. Sans leur rébellion, le pouvoir central aurait probablement continué de fermer les yeux sur les cruelles souffrances du peuple en province. Sous un gouvernement moins despotique, on se serait contenté d'infliger aux plus coupables quelques peines correctionnelles. La disproportion entre la faute et le châtiment en fit des martyrs.

(1) D'après M. Le Sénécal, les officiers de l'expédition, dans leur visite à l'École d'équitation, auraient dit « qu'à leur départ de Paris, ils savaient que le nombre des victimes était fixé et devait être rempli ».

M. Charles Le Sénécal, qui avait été dans sa jeunesse témoin des principaux faits de l'émeute de 1812, a laissé sur cet événement des souvenirs inédits, dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque de Caen. Il est intitulé : *Prétendue révolte de la famine ayant eu lieu à Caen le 2 mars 1812 et objet du prétendu jugement ci-annexé*. Ce titre semblerait indiquer un pamphlet ; mais le récit qui le suit est sincère, et l'auteur y prend toujours le soin de nous avertir quand il se fait l'écho d'un « on-dit », recueilli de la bouche des contemporains.

II.

Au commencement de l'année 1812, malgré les distributions de soupes qui se faisaient au dépôt de mendicité, situé à l'Abbaye-aux-Dames, les pauvres de Caen souffraient cruellement de la cherté du pain. A cette cause locale de misère s'ajoutait, comme dans tout le reste de la France, le manque d'ouvrage qui résultait de la crise industrielle. Cependant, la classe ouvrière, si rudement éprouvée, ne paraissait pas s'agiter. On n'avait signalé aucune tentative de violence contre les boulangers ou les agents des subsistances.

Mais cette tranquillité n'était qu'apparente, et la révolte se préparait sourdement dans les esprits. Tous les vieux préjugés populaires sur les accaparements commençaient à troubler les cervelles, probablement excitées par des agitateurs, personnages louches que soudoient les partis, ou qui travaillent pour leur compte en spéculant sur le désordre.

Les premiers grondements de l'émeute se firent entendre, dans la matinée du 2 mars, sous les voûtes de l'ancienne église Saint-Sauveur, transformée en halle aux grains depuis 1791. L'heure était singulièrement choisie, car ce jour-là, paraît-il, (1) le marché était

(1) Lettre du Commissaire spécial, à la date du 3 mars. Archives du Calvados. Nous devons exprimer ici à M. Bénet, l'érudit archiviste du Calvados, tous nos remerciements pour les renseignements qu'il a bien voulu nous fournir, à l'occasion de recherches dans des liasses de documents qui attendent encore leur classement définitif.

fort bien approvisionné, et le blé, moins cher, avait entraîné naturellement une baisse sensible sur le prix du pain. Mais rendez-vous avait été pris sans doute à l'avance. Des attroupements, nombreux et menaçants, se formèrent entre les lourds piliers de la halle. Les femmes surtout se montraient très animées. Elles entourèrent les cultivateurs effrayés, en demandant à grands cris que le blé fût taxé à 40 francs et l'orge à 22 francs. D'autres exigeaient que les sacs fussent partagés à l'instant entre les personnes qui se cotiseraient pour les acheter. C'était, suivant eux, la seule manière pour le peuple de se défendre contre les accapareurs, qui faisaient monter facticement le prix du pain.

Le principal orateur de la bande était un certain Lhonneur, maître d'écriture sans élèves, homme peu considéré, d'une instruction rudimentaire, mais parlant facilement. Vêtu d'une longue redingote gris sale, la tête couverte d'un chapeau rond déchiré, la barbe longue et roussâtre, les yeux petits, le teint blême, il dominait la foule de sa haute taille. Par son air misérable, il se rapprochait des pauvres diables qui l'entouraient, tandis qu'il semblait les dépasser de tout le prestige de l'intelligence et de la force physique. Aussi se pressait-on autour de lui. Un cercle bruyant hurlait, ou applaudissait ses déclamations furibondes contre les fermiers et les agents des subsistances.

Vers une heure de l'après-midi, dès qu'il fut informé des troubles de la halle, M. Lentaigne-Logivière, maire de la ville, s'empressa d'aller à la préfecture pour en conférer avec le baron Méchin, préfet du Calvados. Celui-ci fit aussitôt part de la nouvelle

au colonel Guérin, commandant la 2e légion de gendarmerie, qui concourait avec lui aux opérations du Conseil de recrutement.

Escortés de deux gendarmes, les seuls qu'on put rencontrer en ce moment, les trois fonctionnaires se rendirent en toute hâte sur la place du marché Saint-Sauveur, où les scènes de désordre avaient commencé dans la matinée.

« Nous trouvâmes, dit le préfet (1), aux portes de la halle une foule très agitée, tandis que l'intérieur retentissait de vociférations. A l'extrémité, à droite, je me fis faire place et me transportai sur ce point où je trouvai un groupe d'une quarantaine de femmes furieuses et, parmi elles, quelques hommes qui paraissaient les animer. Ma présence suspendit un instant leurs cris. Je leur représentai le mal qu'elles se faisaient à elles-mêmes par une semblable démarche et tâchai de leur faire comprendre que ce n'était que par le maintien du bon ordre qu'on pouvait attirer l'approvisionnement, qu'il n'était au pouvoir de qui que ce fût de faire que le bled fût à meilleur compte... Après de longs efforts, je commençais à être entendu favorablement, lorsqu'une femme me cria : « J'ai six enfants et pas un quarteron de pain à leur donner, point d'argent pour en acheter ». Elle accompagnait ces mots de tous les signes de la rage. Je lui demandai pourquoi, n'ayant pas d'argent pour acheter du bled, elle venait à la halle. Je ne fus pas compris. L'état de cette mal-

(1) Lettre du 3 mars au Ministre de la police générale. Archives du Calvados.

heureuse me toucha et je lui donnai une pièce de 1 franc, en lui ordonnant de se retirer. Au même instant, toutes les autres femmes levèrent les mains pour obtenir quelques pièces. J'avais environ 18 francs de cette monnaie et je les leur jetai. Cette libéralité, que je confesse intempestive (mais j'avais à dissiper ce noyau contre lequel je n'étais point en mesure d'employer la force), augmenta momentanément le désordre par l'avidité avec laquelle hommes et femmes se ruaient les uns sur les autres pour ramasser quelques pièces tombées à terre. Pendant ce temps M. le Maire était à mes côtés, opposant beaucoup de sangfroid aux invectives dont on l'accablait.

« Je parvins enfin à ramener la tranquillité dans la halle et à la faire évacuer par les turbulents. M. le colonel Guérin secondait mes efforts sur un autre point et avec un succès égal.

« Je m'indignais surtout de voir dans la halle une foule d'enfants de 12 à 13 ans, qui n'étaient certainement pas attirés dans ce lieu par le besoin d'y faire des achats.

« On me demanda de prolonger d'une demi-heure la tenue de la halle. Après m'être consulté avec M. le Maire, nous jugeâmes imprudent de faire cette concession, et les sacs furent fermés.

« Je me disposais à me retirer lorsque, passant par la porte latérale qui donne dans la rue voisine, je vis un fort groupe d'enfants s'efforcer de rentrer et qui luttaient contre le commissaire de police Oyon. Cet acharnement à mettre les enfants en avant ne me permit plus de douter que le mouvement ne fût dirigé. Je

m'avançai seul vers cette porte. J'ordonnai à ces enfants de se retirer et au commissaire de police Oyon de signaler les plus mutins, en déclarant que ceux qui persisteraient à vouloir forcer la consigne seraient arrêtés. A ce mot, une femme d'une quarantaine d'années, le visage enluminé, le bonnet presque arraché, se précipite sur le premier enfant qu'elle rencontre devant elle, en criant : « On veut mettre nos enfants à Bicêtre ! » A ces mots, toute la foule s'émut. Le commissaire de police Oyon, indigné, se jeta sur cette femme pour l'arrêter, et ce trouble prit sur le champ un caractère fort alarmant. Je n'hésitai pas à m'interposer entre le commissaire de police, qui ne m'abandonna pas, et les séditieux. Je me trouvai bientôt au milieu de la rue, et les femmes favorisaient de tout leur pouvoir la fuite de celle sur qui le commissaire avait mis la main. Je fis entendre à celles qui m'entouraient que je n'avais d'autre intention que de causer avec celle pour qui elles redoutaient un acte de sévérité, que sans doute elle avait une pétition à me présenter. J'étais près de l'atteindre, lorsqu'un homme s'approcha de moi, en disant qu'on n'arrêterait pas cette femme, que ce n'était pas la prison, mais du pain qu'il fallait donner au peuple, que les coquins étaient les maîtres, mais que cela allait cesser. Et en même temps, il me poussa par l'épaule contre une boutique qui est située vers la place, à l'extrémité de la rue de Saint-Sauveur ; je crois que c'est une boutique de faïencerie. La marchande était derrière moi et me pressait d'entrer chez elle. Je lui répondis que je ne craignais rien et que j'étais au milieu de gens qui ne manqueraient point au

respect qu'ils devaient à mes fonctions, et qui d'ailleurs étaient tous mes amis. Ces paroles furent applaudies. Je perdis de vue mon homme à barbe roussâtre et rentrai dans la halle au bout d'une demi-heure. Tout me paraissait tranquille dans l'intérieur ; je sortis par la grande porte avec M. le colonel Guérin et les deux gendarmes qui nous avaient suivis. A peine eus-je fait une vingtaine de pas sur la place Saint-Sauveur, que je fus suivi d'une foule immense, précédée d'une multitude d'enfants, et tous criant avec fureur : « Du travail et du pain ! »

« J'avais lutté pendant plus de deux heures, j'étais excédé de fatigue : j'entrai chez M. le Premier Président de la Cour impériale, où je me reposai environ cinq minutes... »

Le récit du préfet nous semble absolument digne de foi, car il y confesse lui-même ingénûment la maladresse qu'il avait commise en jetant des pièces de monnaie à la foule. Il en ressort donc avec évidence qu'il manqua, sinon de courage, au moins de sangfroid.

Jusque-là, rien de bien grave. Des cris, des huées, quelques bousculades où la dignité du premier fonctionnaire du département aurait été compromise.

Des faits rapportés par la tradition paraîtraient charger un peu plus les auteurs du désordre. D'après elle, un équarrisseur de 19 ans, Samson, surnommé Bon-Appétit, aurait crié en s'inspirant, peut-être par plaisanterie, de son état : « Passez-moi le préfet, que je l'écorche comme un vieux cheval ! ». Une femme Provost aurait frappé le baron Méchin au visage. Enfin le maire, petit homme dont la mine étrange et le cos-

tume démodé prêtaient à rire, aurait été victime aussi de la brutalité d'une femme qui le renversa sur un sac de blé. Mais nous ne devons accueillir ces racontars qu'avec la plus grande réserve : car on n'en trouve aucune trace dans les pièces officielles du temps, telles que les rapports du commissaire spécial de police, où les prévenus de l'émeute de 1812 ne sont pas cependant ménagés.

Tandis que le préfet cherchait un refuge chez M. Lemenuet, premier président, le maire regagnait son domicile, suivi de quelques séditieux qui jetèrent des pierres dans les fenêtres de sa maison.

Seul, le colonel Guérin resta sur la place S^t^-Sauveur en face de la foule, qu'il réussit à contenir par sa fière attitude.

C'était, dit M. Le Sénécal « un beau et grand vieillard, robuste comme un chêne, blanc comme un cygne, brutal comme Henriot et non moins redouté. » Malgré sa courageuse contenance, il était temps que l'arrivée d'un détachement de la compagnie de réserve lui apportât l'appui d'une force matérielle. Avec cette petite troupe, il parvint à faire vider entièrement la halle, dont on ferma les portes, après y avoir laissé une garde composée de deux gendarmes et de quelques hommes de la compagnie de réserve.

Le danger, loin d'être conjuré, n'était qu'ajourné. L'attroupement, en se dissipant, se répandit comme un flot dans les rues voisines. Le malheur voulut qu'une partie des émeutiers débouchât dans la rue Écuyère, au moment où le préfet y arrivait avec le président de la Cour impériale, qui venait de lui donner une courte

hospitalité. A la vue du baron Méchin, les cris redoublèrent. On le suivit jusqu'aux bureaux de la préfecture, en demandant avec fureur du pain et du travail. Parmi les plus acharnés, le fonctionnaire avait remarqué « une jeune femme de taille médiocre, grêlée, mal vêtue, échevelée », dont il donna plus tard le signalement. Un jeune homme, qui lui déclara être *basestamier* (1), l'accosta en lui disant que « le défaut d'ouvrage était la cause du tumulte, que personne ne lui en voulait, mais qu'on était courroucé contre le maire et qu'on en aurait justice. »

Lorsque le préfet eut pénétré dans les bureaux, dont on referma précipitamment la porte, la foule lança des pierres dans les vitres. Elle n'abandonna la rue qu'en apprenant qu'une autre bande de séditieux gagnait les promenades du Grand-Cours, avec l'intention d'envahir les moulins de Montaigu.

« Chez Motelay ! » criait-on de toutes parts. Et, obéissant à cette sorte de mot d'ordre, qui courait de bouche en bouche, le rassemblement tourna le dos aux bureaux de la préfecture.

Ce Motelay, dont le nom avait eu le dangereux privilège de détourner la fureur de la foule, était propriétaire des moulins de Montaigu, situés sur la rive droite de l'Orne, à l'extrémité de la promenade du Grand-Cours. « Meunier de son état, il avait introduit, dit M. Canivet, dans les procédés de mouture, quelques perfectionnements qui faisaient affluer les grains à son moulin. On eût passé à moins pour un accapareur, dans un temps où le peuple en voyait partout. »

(1) En patois normand : ouvrier qui fait des bas.

Nous ajouterons que le peuple, dans cette circonstance, n'avait peut-être pas tout à fait tort. Car nous voyons dans un rapport du 27 mars 1812, adressé au préfet par le capitaine commandant la gendarmerie du Calvados (1), « qu'un commissaire de police de Falaise avait fait arrêter les nommés Picot et Gallot, envoyés par le sieur Motelay, parce qu'ils achetaient le blé au prix demandé... » Et le sous-préfet de Falaise, en signalant la conduite de ces agents à son chef hiérarchique dans une lettre du 30 mars, ajoutait, après avoir dit que c'était insulter à la misère publique : « Il y avait, ce jour-là, très peu de blé à la halle et tout fut enlevé en un instant sans marchander. On fut obligé, à la fin, d'inviter un cultivateur à partager son sarrasin en petites portions pour satisfaire une partie des petits consommateurs qui n'avaient pas pu acheter (2). »

Bien que le sieur Motelay, comme cela ressort de ces pièces officielles, fût peu digne d'intérêt, les autorités n'en avaient pas moins le devoir de le protéger contre les violences de la multitude. Aussi, le préfet

(1) Archives du Calvados.

(2) Une pièce qui semble encore plus accablante, c'est une lettre au préfet par le général de brigade, baron de l'Empire, commandant les départements du Calvados et de l'Orne, datée du 20 mars 1812 :

«... On m'assure que le nommé Motelet, contre lequel on a tant crié et chez qui on s'est porté le 2 mars, a des magasins énormes de grains dans une ferme au-delà de son moulin. On sait que, depuis sa banqueroute, il n'est soutenu que par des agioteurs qui ne s'engraissent que de la misère publique... » — Archives du Calvados.

s'empressa-t-il de prendre des dispositions pour réunir une force armée suffisante. Il était trop tard. Déjà la foule était arrivée à l'extrémité du Petit-Cours, sur les bords de l'Orne. Elle se divisa en deux bandes, dont l'une passa la rivière sur des barques, tandis que l'autre traversait le pont de Vaucelles pour remonter la rive droite jusqu'aux moulins de Montaigu.

Le colonel Guérin, qui s'était multiplié pendant cette journée, essaya, avec un détachement de la compagnie de réserve, de s'interposer entre l'usine de Montaigu et les séditieux. Mais il fut débordé par le flot populaire.

Le sieur Motelay n'eut que le temps de se sauver, abandonnant son moulin, qui fut immédiatement envahi et mis au pillage. Le soir était venu et, de l'autre côté de la rivière, sur le Grand-Cours, des promeneurs (1) purent apercevoir des lumières circuler devant les fenêtres de l'usine, d'où partait un brouhaha comparable à celui d'écoliers sortant de la classe. Point de cris de fureur, mais de grands éclats de rire. Après avoir vidé quelques sacs de farine d'orge, pour y substituer de la farine de froment, qu'on voulait emporter, la foule commençait à s'amuser, et l'émeute se terminait par des gamineries.

Les séditieux se dispersèrent en jetant quelques pierres inoffensives à une escouade de remplaçants de la garde nationale, qui venait d'arriver un peu tard, comme les carabiniers.

L'aspect de cettre troupe n'était pas de nature à effrayer. Au contraire. Elle se composait de pauvres

(1) Manuscrit Le Sénécal.

diables, la plupart âgés, qu'on payait pour ce service, et qui jetaient sur leurs guenilles quelques vieilles capotes de rebut, dont ils trouvaient un dépôt dans les corps de garde.

Telle était la principale force militaire dont l'autorité pouvait disposer à Caen. Tous les hommes valides étaient aux armées. De l'aveu même du préfet (1), quand il essaie, dans la soirée du 2 mars, de prendre des dispositions pour assurer l'ordre, il ne parvient à réunir que « 12 gendarmes, dont 9 montés ; 113 « hommes de la compagnie de réserve, dont la moitié « se compose de recrues admises depuis 8 jours ; des « gardes d'honneur à cheval et à pied, mais en très « petit nombre et mal armés. »

Et, dans un autre passage de cette même lettre, le préfet ajoute naïvement que « les armes manquent et « que le peu qu'on possède n'est pas en état. »

Malgré cette pénurie d'hommes et d'armes, le baron Méchin aurait dû se rassurer. Tout était bien fini à Caen dans la soirée du 2 mars. Le calme était rétabli. Et les patrouilles, qui parcoururent la ville à partir de 7 heures du soir, suffirent à dissiper certains attroupements de femmes qui s'étaient formés dans les rues de la Poste et des Quais, moins peut-être pour tenter quelque nouvelle échauffourée, que pour commenter les événements de la journée.

Les jours suivants, tranquillité complète. La ville avait repris sa physionomie habituelle. Dès le 4 mars,

(1) Lettre du baron Méchin au ministre de la police générale, 3 mars 1812, 1 h. du matin. — Archives du Calvados.

le baron Méchin pouvait écrire au sous-préfet de Caen : « Mon cher collaborateur, vous aurez sans doute été déjà instruit des troubles qui nous ont affligés dans cette ville ; et ils vous auront été exagérés. L'ordre est parfaitement rétabli... (1). »

De son côté, le commissaire spécial, dans une lettre du 5, donnait les assurances suivantes au ministre de la police : « Le calme se maintient. Quelques-uns des mutins, sans doute inquiets des mesures énergiques que l'on a prises, témoignent un repentir tardif. Plusieurs d'entre eux ont même été reporter chez le sieur Motelay le grain qu'ils y avaient volé (2). » Le lendemain, les cultivateurs, reprenant confiance, vinrent en grand nombre à la halle, qui fut très suffisamment approvisionnée. Ils y retrouvèrent intacts les sacs de blé qu'ils y avaient laissés en prenant la fuite, le jour de la bagarre.

En somme, l'émeute s'était bornée à quelques rassemblements tumultueux, grossis par un certain nombre de conscrits du Calvados et des départements voisins (3), heureux sans doute de saisir cette occasion de manifester leur mécontentement contre l'abominable système de recrutement par anticipation qui avait épuisé la France. Mais cet élément de trouble disparut, dès le lendemain matin 3 mars, avec le départ de ces victimes des levées à outrance.

(1) Archives du Calvados.

(2) Id.

(3) Lettre du préfet, du 3 mars (1 heure du matin). — Arch. du Calv.

Le peuple de Caen, réduit à ses propres forces, renonça à une nouvelle manifestation. Et les plus compromis dans l'affaire ne cherchèrent même pas à se dérober par la fuite à une répression, qui ne leur paraissait pas devoir dépasser les peines d'une condamnation correctionnelle.

Quel était en effet l'acte le plus répréhensible de la journée du 2 mars? Évidemment l'envahissement des moulins de Montaigu. Il y avait eu là vol et pillage (1). On avait brisé des vitres, endommagé le mobilier, répandu des sacs de grain sur les planchers, emporté de la farine. Mais il n'y avait point eu, comme l'avait affirmé trop légèrement le préfet sur un rapport de police, de bestiaux égorgés et jetés à la rivière. Après avoir examiné la réclamation faite par les syndics provisoires, gérant l'établissement des moulins de Montaigu, le Conseil municipal de Caen, dans la séance du 11 avril, n'accorda que 6,064 francs d'indemnité. Et, dans cette somme étaient compris le salaire des experts et les pertes résultant pour l'usine d'un *chômage de quinze jours*. Les dégâts causés par l'émeute ne devaient donc pas être d'une grande importance. Quant aux personnes, elles n'avaient subi

(1) Dans une lettre du 7 mars au préfet, le maire de Caen lui apprend « qu'il a su, par le chef du poste du moulin de Montaigu, que, dans l'après-midi du 6, un petit garçon de 10 ans a rapporté une culotte de velours bleu, une bague en or, s'ouvrant en trois, et un sac de toile. Il a déclaré que ces objets lui avaient été donnés par une femme qu'il ne connaît point et qui se trouvait trop chargée. Ces objets sont restés entre les mains de la dame Motelay ».

aucune violence. Tout s'etait borné à des cris, à des huées, à quelques pierres lancées sur une patrouille.

Traduits devant la Cour d'assises de la Manche le 23 juin 1812, les auteurs d'une sédition analogue, qui avait eu lieu le 20 février, furent tous acquittés, en considération de leur misère, de leur ignorance et de leur sexe (1).

Les mêmes arguments auraient pu être invoqués en faveur des émeutiers du 2 mars. Ils se trouvèrent naturellement sous la plume du secrétaire qui rédigea le procès-verbal de la délibération du Conseil municipal de Caen, à la date du 9 mars, cinq jours seulement après le pillage des moulins de Montaigu. Le Conseil y reconnaît en effet « que la misère, d'une part, et, de l'autre, le défaut d'instruction » sont les principales causes des désordres qui ont affligé la ville.

Si les émeutiers du 2 mars étaient poursuivis, comme cela devait être, il y avait donc lieu d'espérer que les plus coupables d'entre eux obtiendraient au moins des circonstances atténuantes.

Nous allons voir quelle justice leur fut rendue.

III.

Le lendemain de l'émeute, le maire de Caen faisait afficher, dans tous les quartiers de la ville, une lettre que venait de lui adresser le préfet du Calvados.

« La journée d'hier, y disait entre autres choses le baron Méchin, a été une journée de deuil : la voix des magistrats a cessé d'être entendue ; des hommes égarés

(1) *Papiers de M. Chemin.* Archives municipales

ont violé les propriétés et commis des excès déplorables.

« Au moment même où la halle était complètement approvisionnée, où le prix du grain baissait par une concurrence heureuse qui promettait une diminution plus forte encore, des femmes, des furieux sont accourus troubler les opérations, élever des prétentions absurdes, et, par des déportemens inconsidérés, ont fait tout ce qu'il faut pour éloigner de la ville l'abondance que la liberté du commerce peut seule y entretenir...

« On ose dire qu'il se fait des exportations. Les colporteurs de ces bruits doivent être arrêtés et punis exemplairement; ce sont des imposteurs et des séditieux : non, il ne se fait, il ne s'est pas fait d'exportations de grains depuis qu'elle est défendue...

« Et pourquoi mettrait-on moins de confiance dans les magistrats que dans les hommes qui n'écoutent que leurs passions, qui dans tous les temps ont entraîné dans l'abyme ceux qui les ont écoutés ? Peut-on croire un seul instant, mus par un sentiment excusable, ceux qui, sous prétexte de se plaindre d'une cherté que leurs fureurs augmentent, se sont gorgés de pillage; qui, disant qu'ils ne cherchaient que des subsistances, ont été trouvés par la police saisis de linge et d'effets précieux ?

« Monsieur le Maire, il faut que de telles indignités ne se reproduisent plus, il faut que les magistrats ramènent à leur devoir les hommes qui se sont laissés séduire et fassent punir ceux qui les ont séduits. Croient-ils donc que nulle force ne pourra les réduire ? Ne connaissent-ils donc plus l'énergie du Gouvernement ?

Se persuadent-ils que la sagesse cédera à la fureur ? et que, sous le règne du plus grand et du plus puissant des Monarques, on renouvellera impunément les scènes des temps d'anarchie ?..... »

Si l'on en croit le commissaire de police spécial, Moreau de La Rochette, cette publication était destinée à produire le meilleur effet. « Actuellement, écrivait-il au ministre de la police (1), tout semble rentré dans l'ordre. La garde d'honneur à pied et à cheval s'est ralliée à l'autorité et fait un service actif dans la ville. On est fondé à espérer que cette force armée et la publication de la lettre énergique écrite cette nuit par M. le Préfet à M. le Maire de Caen vont faire rentrer les mutins dans le devoir, et qu'enfin la formation d'ateliers sur les routes, où 400 individus trouveront dès demain du travail, détruira les prétextes de la révolte ».

Animé du plus sincère esprit de conciliation, après avoir menacé les artisans de révolte, le baron Méchin, qui compatissait aux misères réelles du peuple, s'engageait à rechercher les moyens les plus rapides de procurer de l'ouvrage aux ouvriers sans travail.

« Je me propose d'établir des ateliers publics, disait-il. Nous touchons à la belle saison ; les travaux des campagnes vont s'ouvrir. Tout est donc pour nous un motif d'espérance ».

Cette promesse était comme une porte ouverte sur un avenir moins sombre. Le préfet pouvait croire qu'elle contribuerait à l'apaisement des esprits. Et il était d'autant plus autorisé à compter sur les heureux

(1) Lettre du 3 mars 1812, à midi. — Archives du Calvados.

effets de cette tentative de conciliation qu'il s'était assuré, pour cette tâche, la précieuse collaboration de l'évêque de Bayeux. Peut-être même avait-il déjà sous les yeux l'épreuve de la *Lettre pastorale aux fidèles de la ville de Caen*, qui devait être publiée le lendemain 4 mars.

Employant à peu près les mêmes arguments que le préfet, mais avec l'onction qui convenait à ses fonctions évangéliques, l'évêque s'écriait en s'adressant aux révoltés : « Vous désirez que le prix des grains soit plus modéré. Ah ! N. T. C. F., nous le désirons comme vous ; c'est le vœu de toutes les âmes honnêtes et sensibles : mais est-ce donc par des clameurs indécentes, par des assemblées illicites, par des voies de fait criminelles, par des attentats contre l'autorité légitime, que vos désirs pourront s'accomplir ? Ne voyez-vous pas, au contraire, qu'en mettant des entraves à la liberté du commerce des grains, vous forcez les cultivateurs à ne plus en apporter dans votre ville, que vous exposez par là à une disette réelle ?

« Ah ! si l'esprit de la religion vous animait, si vous étiez de vrais chrétiens, vous mettriez votre confiance en Dieu, qui nourrit les oiseaux du ciel, et qui ne permettra jamais que le juste soit abandonné. Soumis avec respect à l'autorité de notre auguste Empereur, vous attendriez avec sécurité l'exécution des mesures que sa sagesse lui suggère pour assurer la subsistance de ses sujets, qui sont tous ses enfants (1). »

(1) Extrait d'une *Lettre pastorale de M. l'Évêque de Bayeux aux fidèles de la ville de Caen*. Bayeux, 4 mars 1812. In-4° de 3 pages.

Mais, tandis que le préfet, avec le concours de l'évêque, s'efforçait de ramener le calme dans son département par des moyens pacifiques, un coup de foudre l'arracha subitement à son beau rêve.

A minuit, le 3 mars, un huissier lui apportait une lettre du ministre de la police générale, qui répondait à celle que le baron Méchin lui avait adressée, le même jour, à une heure du matin.

« J'ai reçu, Monsieur le baron, lui disait le duc de « Rovigo (1), le courrier extraordinaire que vous « m'avez adressé. Le rapport dont il était porteur a « été soumis à Sa Majesté. Je ne puis qu'applaudir aux « mesures que vous avez prises, qui sont sages, et qui « ont été promptes. Vous avez bien fait de ne rien « brusquer dans le moment de l'effervescence, mais il « ne faut y rien perdre lorsqu'elle sera calmée; et « c'est là que le colonel Guérin doit particulièrement « être employé. Il ne faut point faire grâce aux sortes « de propos qui ont été tenus, tels que ceux dont vous « me rendez compte, par exemple la provocation à « l'assassinat en rappelant le meurtre de M. de Bel- « zunce.

« Puisqu'on s'en souvient, il faut saisir cette occa- « sion de châtier sévèrement ceux qui ont le projet de « renouveler cette scène. L'Empereur envoie à Caen le « général de division Durosnel, son aide-de-camp, qui « partira demain matin à 8 heures. L'intention de S. M. « est que vous veniez vous-même à l'avant-dernière « poste, à la rencontre du général Durosnel, pour con-

(1) Archives du Calvados.

« férer avec lui et recevoir sa direction, puisqu'il se « rend dans le pays, chargé des pouvoirs de l'Empe- « reur. Il commandera la 14e division militaire. S. M. « fait diriger sur le Calvados environ 4,000 hommes « de troupes, qui y arriveront trois ou quatre jours « après lui.

« Je fais partir de Paris plusieurs agens de police « qui seront à ses ordres, et je vous invite à mettre « également à sa disposition tous ceux de la police de « Caen. M. le commissaire Moreau de La Rochette ira « également prendre ses ordres, et vous lui ferez con- « naître mes intentions à cet égard. Je ferai face à « toutes les dépenses nécessaires à la recherche des « hommes que le général Durosnel aura jugé à propos « de faire arrêter.

« Rovigo. »

Le baron Méchin n'était pas cependant resté inactif. Il s'était empressé de nommer un conseil d'administration et de discipline pour former immédiatement un corps d'élite de la garde nationale, que l'on composerait avec des jeunes gens connus, la plupart propriétaires, et par cela-même intéressés au rétablissement et au maintien de l'ordre (1). A quoi bon ce déploiement de forces qui lui paraissait excessif, pour ne pas dire inquiétant? C'était tout un petit corps d'armée qu'on lui annonçait. Pourquoi aussi l'arrivée prochaine du général Durosnel, avec les pouvoirs exceptionnels de l'Empereur?

(1) Lettre du commissaire spécial, du 4 mars. — Arch. du Calv.

Il ne devait connaître, hélas ! que trop tôt les secrets desseins de Sa Majesté. Car, à partir de sa première entrevue avec l'aide-de-camp de Napoléon, il ne fut plus qu'un instrument entre les mains d'une volonté implacable.

C'est dans la matinée du 6 mars, à 8 heures du matin, que le baron Méchin, accompagné du commissaire spécial de police, se rencontra avec le général Durosnel dans la commune de Notre-Dame d'Estrées, presque à la frontière du département. La conférence fut courte, mais, selon toute vraisemblance, cruellement instructive. Après avoir écouté le rapport succinct du commissaire spécial sur l'esprit public de la capitale de la Basse-Normandie, l'aide-de-camp de l'Empereur ordonna au détachement du 4e d'infanterie de retourner à Caen, qu'il avait quitté le 3 mars.

Lui-même, sans débrider, prit le chemin de cette ville. où il arriva vers neuf heures du matin. A l'entrée des faubourgs, il trouva M. de Mathan, chambellan de Sa Majesté, qui était venu au-devant de lui avec la garde d'honneur à pied et à cheval, qu'il commandait. Accompagné de cette force militaire et de 22 gendarmes d'élite qu'il emmenait de Paris, le général fit une entrée solennelle à Caen au bruit du canon.

Digne lieutenant de l'Empereur, dont il connaissait la dévorante activité, l'aide-de-camp ne perdit pas son temps en vaines représentations. Il commença d'abord par faire arrêter plusieurs chefs de la révolte. Puis il examina les notes de police sur les émeutiers les plus marquants de la journée du 2. Sur la liste, 47 noms figuraient, avec des remarques très détaillées sur cha-

cun d'eux. A cette liste, M. Moreau de La Rochette, commissaire spécial à Caen, avait joint, comme il le dit naïvement, ou cyniquement : « les griefs existant « contre chacun des *coupables*. Il ne s'agira plus que « d'entendre les témoins et de comparer leurs décla- « rations avec les faits qui m'ont été révélés (1). »

Le policier, comme on le voit, était à la hauteur du (2) justicier auquel il fournissait la pâture. Déjà, pour lui, avant tout examen, les prévenus sont des *coupables*, et il ne *s'agira* plus que d'entendre, pour la forme, quelques témoins.

Cette première besogne expédiée, le général Durosnel réunit un conseil chez lui, à 4 heures du soir. Après de vifs débats, il y fut décidé qu'on ferait cerner par l'infanterie le domicile des mutins, et qu'on les arrêterait au point du jour, au moment où ils se disposeraient à sortir.

A minuit, nouvelle conférence chez M. Pantin-Wilder, capitaine commandant la gendarmerie du Calvados, qu'on avait nommé rapporteur, avant même que la Commission militaire n'eût été instituée.

En même temps, la police ne restait pas inactive et le commissaire spécial, aux premières lueurs du jour, faisait procéder aux arrestations des principaux prévenus. « J'ai la satisfaction de pouvoir vous annoncer que toutes les dispositions prises ont eu un plein suc-

(1) Lettre au ministre de la police, 7 mars. — Arch. du Calv.

(2) On ne saurait trop regretter que le général Durosnel, qui fut un des plus brillants officiers du 1er Empire, ait terni sa renommée militaire en acceptant la mission que lui imposa Napoléon en 1812.

cès dans leur exécution, écrivait-il le 7 mars au ministre de la police... Cet acte d'une rigueur nécessaire a jeté la ville dans la consternation. Déjà le peuple s'attend à des punitions sanglantes ; les familles des séditieux sont attérées (1). »

Malgré cet état de l'opinion, le général Durosnel n'osait pas encore porter le grand coup. Car, dans la lettre même où il venait de rendre compte du succès de son opération, le commissaire spécial s'empressait d'ajouter, en parlant du général : « Il n'attend que la présence du 1er détachement de la gendarmerie d'élite, qui doit arriver aujourd'huy, pour convoquer un conseil de guerre. »

Dès que les premiers détachements de cavalerie furent arrivés, le représentant du gouvernement, se sentant fort avec l'appui des baïonnettes et du sabre, fit placarder, sur les murs de la ville de Caen et des autres communes du département, une circulaire comminatoire du préfet, adressée aux maires.

Ce n'était plus la lettre digne et conciliante du 3 mars, inspirée par des sentiments de commisération pour la misère du peuple. On y découvrait trop visiblement que le baron Méchin ne l'avait écrite que sous la dictée de l'exécuteur des hautes œuvres de la volonté impériale.

« Vous aurez su, y disait-il entre autres aménités, que le 2 de ce mois la ville de Caen a été le théâtre de désordres déplorables ; vous aurez su qu'une multitude insensée, après avoir méconnu l'autorité des magistrats, insulté à la demeure du chef de l'adminis-

(1) Archives du Calvados.

tration, s'est rendue coupable de pillage. Il faut que vous appreniez aujourd'hui que l'ordre a été aussitôt rétabli que troublé, que les séditieux les plus effrénés sont sous la main de la loi, et vont être exemplairement punis.

« Ces excès ont été commis le lundi, et la nuit du mercredi au jeudi n'était pas encore achevée, que déjà un officier général d'une haute distinction, envoyé du sein de la Cour par l'Empereur lui-même, et suivi de forces imposantes, était à nos portes.

« Hier matin, M. le comte Durosnel, général de division, aide-de-camp de Sa Majesté, et chargé de ses pouvoirs, a fait à neuf heures son entrée solennelle dans cette ville.

« C'est ainsi que le bras tout-puissant de l'Empereur se fait sentir soudainement à toutes les distances, soit que les ennemis du dehors, soit que les séditieux du dedans le forcent à lancer la foudre.

« Cette puissance à qui tout cède, et cette activité qui n'eut jamais d'égale, sont l'effroi des méchans, et le gage de la sécurité des gens de bien.

« Toujours la multitude agit en sens inverse de ses intérêts. Quel funeste et solennel exemple en avons-nous eu tout à l'heure sous les yeux ? Parmi les propriétés désignées au pillage, celle qui a été attaquée la première est une usine importante, précieuse pour l'approvisionnement de la ville, et qui, par le mécanisme ingénieux qui la fait mouvoir, assure une mouture facile et économique dans toutes les saisons de l'année.

« Quelques sacs de grains de diverses espèces ont

été trouvés dans les greniers : et ne faut-il pas qu'il y ait du bled dans un moulin ? et ce bled n'était-il pas la propriété de ceux qui l'avaient confié au meunier pour le réduire en farine ? On a vu dans ce pillage des hommes, qui se disaient affamés, jeter la farine en l'air ; le lendemain, les abords de cette propriété en étaient blanchis, et couverts de grains épars ; des hommes, qui se disaient affamés, égorgeaient des bestiaux et les jetaient dans la rivière ; des hommes, qui demandaient du pain, enlevaient du linge et des objets précieux.

« Le pain n'a point manqué, il ne manquera jamais sur aucun point du département ; les boutiques des boulangers ont été constamment approvisionnées, elles continueront à l'être ; mais il faut qu'on accorde aux magistrats la confiance qui leur est due, et qu'on les environne du respect que commandent leurs fonctions.

« Méconnaître leur caractère, c'est violer les lois, c'est outrager la majesté du Prince, qui prouve, par les mesures rigoureuses qu'il développe dans cette circonstance, qu'il a vivement ressenti l'insulte qu'il a reçue dans la personne de ceux qui exercent l'autorité en son nom...

« Messieurs, le gouvernail est entre des mains toujours triomphantes et toujours vigoureuses ; le vaisseau de l'État ne peut s'égarer dans sa course, au gré des passions et de l'ignorance.

« Vous voudrez bien donner lecture de cette lettre, qui sera affichée dans toutes les communes.

« Vous rappellerez à vos administrés qu'autant je m'empresse à accueillir des réclamations faites avec

décence et mesure, autant je dois être sévère à l'égard de quiconque s'écarte des devoirs qui lui sont imposés, comme citoyen du Grand Empire, et sujet du premier Monarque du monde (1). »

IV.

Avec la publication de ce placard le règne de la Terreur commençait officiellement à Caen. Car, en réalité, cette façon de gouverner s'était manifestée dès l'arrivée dans la ville du général Durosnel, dont la présence, suivant l'expression pittoresque du commissaire spécial, avait déjà fait « une impression salutaire sur les esprits (2). »

Après avoir écrit au ministre de la police qu'on avait fait plusieurs arrestations dans le courant de la journée du 7, entre autres celle d'un individu prévenu d'avoir crié : « Nous vivons sous un gouvernement féroce », le même commissaire ajoute : « Le peuple sent profondément ses torts et attend sans murmurer la justice du Prince (3). »

Il eût été, en vérité, bien difficile au peuple de se plaindre. Le duc de Rovigo avait envoyé à Caen, dès le 5 mars, un commissaire général de police, nommé Fournier, accompagné d'agents chargés d'exercer une surveil-

(1) *A Messieurs les Maires.* Affiche in-fol., imprimée à Caen chez G. Le Roy, datée du 7 mars 1812 et signée : *Le baron Méchin.*

(2) Lettre du 6 mars au conseiller d'État Réal. — Arch. du Calv.

(3) Du 8 mars. Arch. du Calv.

lance étroite dans la ville. Suivant leurs instructions, ils ne devaient opérer qu'avec le plus grand mystère. Le résultat de leurs recherches serait communiqué à M. Moreau de La Rochette, qui seul pourrait procéder ostensiblement aux perquisitions ou aux arrestations (1).

Pour appuyer les opérations des agents de la police secrète, qui prêtaient l'oreille dans les rues ou dans les cabarets, on avait expédié de Paris de forts détachements de grenadiers de la garde, commandés par un colonel, de dragons de l'impératrice et de lanciers rouges, commandés également par des officiers supérieurs. Toutes ces troupes, en tenue de combat, traversèrent la ville en fourgons et descendirent aux abords de la place Royale, où elles furent passées en revue par leurs chefs.

Pendant toutes les nuits, on entendait le bruit des patrouilles. Le jour, des postes de lanciers rouges, placés dans le voisinage du Château, obligeaient les passants à circuler. Et lorsque les voisins se montraient à leurs fenêtres, ou sur le seuil de leurs portes, les officiers leur ordonnaient d'un ton rude de rentrer dans leur maison.

Les gens du peuple, qui se sentaient plus particulièrement menacés, n'osaient plus sortir. Les rares passants, qu'on apercevait dans les rues, appartenaient à la classe aisée. Ils s'arrêtaient rarement et évitaient de former des groupes. Si deux personnes de connaissance venaient à se rencontrer, elles échangeaient à voix basse quelques paroles et se séparaient

(1) Lettre du duc de Rovigo au préfet. — Arch. du Calv.

aussitôt, en jetant autour d'elles des regards inquiets, comme si elles avaient craint d'être signalées (1).

Au milieu de ce grand silence d'une ville où l'effroi avait tout paralysé, aucune voix ne se faisait entendre pour rassurer les esprits, ou du moins pour leur apprendre ce qu'il y avait réellement à redouter. Car un malheur prévu est encore préférable aux angoisses du doute. Le *Journal du Calvados*, le seul qui se publiât à Caen, comme tous les organes du reste de l'Empire, ne se serait pas permis d'insérer une nouvelle, eût-elle été en apparence la plus inoffensive, sans l'autorisation de la préfecture. Or, sur l'émeute du 2 mars, il n'avait soufflé mot. Il n'en avait même pas parlé pour la blâmer. Il ne sort de sa réserve que pour insérer dans son numéro du 8 mars cet entrefilet :

« M. le général comte Durosnel, aide-de-camp de l'Empereur, est arrivé hier dans cette ville, chargé par Sa Majesté d'une mission importante dans la 14e division militaire. Il a été reçu avec les honneurs dus à son rang. »

Et ce fut tout. Mieux eût valu continuer de se taire. Car cette communication n'apprenait rien, laissant au délégué de l'Empereur son angoissante attitude de sphinx, prêt à dévorer peut-être, comme celui de la fable, quelques-uns de ceux qui ne pouvaient deviner l'énigme.

Malgré la peur qui régnait en ville ou, plutôt, à cause même de cette effroyable compression, on y parlait parfois trop librement sur le gouvernement auquel

(1) Manuscrit Le Sénécal.

on supposait les plus mauvais desseins. C'est le juste châtiment d'un despotisme effrené, que les armes qu'il emploie pour terroriser se retournent contre sa propre autorité. Le silence imposé n'est bon pour personne, encore moins pour les gouvernements que pour les particuliers ; car c'est la source la plus abondante des fausses nouvelles et des bruits exagérés.

Les agents, qui avaient la mission de surveiller secrètement la ville de Caen, en eurent bientôt les preuves les plus fréquentes et les plus alarmantes, puisque leur chef responsable, M. Moreau de La Rochette, se crut obligé d'en informer le ministre de la police.

« La malveillance, lui écrivait-il le 10 mars, toujours active et féconde à forger des bruits controuvés, répand que le conseil de guerre s'occupe nuitamment depuis dimanche de juger les mutins, qu'il y en a déjà plusieurs de condamnés et que l'exécution en sera également faite de nuit et sans éclat (1). »

Ces sortes d'avertissements arrivaient si fréquemment aux oreilles du duc de Rovigo, qu'il en conçut de l'inquiétude et adressa de sévères instructions au préfet même du Calvados.

« Je vous engage, lui dit-il (2), à faire une sérieuse attention à tous les propos que l'on répand dans le public pour égarer l'opinion. Il faut, pour anéantir ces propos, se servir des moyens d'insinuation, parce que les écrits, les journaux et les imprimés ont trop d'inconvénients. »

(1) Archives du Calvados.

(2) Lettre du 14 mars. — Arch. du Calvados.

Toujours cette inepte défiance de la presse, dont Napoléon avait fait le guide-âne de ses agents à tous les degrés de l'échelle hiérarchique ! Nous ne savons quelle pouvait être la recette du duc de Rovigo et ce qu'il entendait par des *moyens d'insinuation*. Mais, s'il s'agissait ici de persuasion, nous allons voir comment le général Durosnel la comprenait.

« Monsieur le baron, écrivait-il au préfet (1), si j'apprends d'une manière positive que quelque fonctionnaire public, ou tout autre particulier, se permet des propos indécents sur les opérations de la commission militaire, je le ferai arrêter sur le champ et conduire en poste au ministre de la police générale. Veuillez bien me faire connaître ceux qui vous seraient signalés pour avoir tenu de pareils propos. »

Le malheureux préfet, non moins terrorisé que ses administrés, n'osait rien faire sans demander au préalable l'avis du redoutable délégué de l'Empereur.

Après la réception de la lettre du ministre de la police, relative aux bruits qui circulaient dans la ville, il crut devoir demander conseil au général Durosnel, qui lui fit la réponse brutale que nous venons de citer. Mais l'infortuné fonctionnaire ne pensait pas que cette attitude humiliante suffit à lui concilier les bonnes grâces de l'aide-de-camp, auquel l'Empereur avait conféré ses pleins pouvoirs. Comme les peuplades craintives qui réservent leurs adorations pour quelque Ahriman, il s'imagina qu'il ne pourrait se la rendre favorable qu'en brûlant de l'encens aux pieds de l'idole qui le faisait trembler.

(1) Lettre du 15 mars. — Arch. du Calvados.

Nous n'exagérons pas, et nous apportons la preuve de cette triste situation morale.

Dans sa délibération du 9 mars, le Conseil municipal de Caen approuva la proposition faite par le maire de « remercier Sa Majesté d'avoir employé avec une rapidité qui tient du prodige des moyens aussi puissants de rétablir l'ordre et de rassurer les bons citoyens. »

En vertu de la délibération précédente, le lendemain, le Conseil, de nouveau réuni, adopta un projet d'adresse à l'Empereur, dont nous détachons le passage suivant :

« Sire, votre bonne ville de Caen a été profondément affligée des désordres qui ont éclaté dans son sein le deux de ce mois. Ils ne lui appartiennent point ; elle les désavoue, et son désespoir serait au comble si elle pouvait croire un instant qu'elle s'est rendue indigne de la bienveillance de votre Majesté.

« Mais comment concevrait-elle des craintes à cet égard, lorsqu'à peine nous pensions que votre Majesté fût instruite de notre position, un général, formé à la victoire dans ses camps et sous ses yeux, apparut au milieu de nous, suivi de nombreux détachements de cette garde fidèle qui veille sans cesse autour du trône impérial et ramenant celui de nos compatriotes qu'une juste considération a fait placer par votre Majesté auprès de sa personne sacrée... »

Ce projet d'adresse ne parut pas suffisant au préfet qui, dans une lettre du 11 mars au maire, donna des instructions et conseils qu'on pourrait prendre pour une leçon à un petit écolier.

« Je renvoye à Monsieur le maire le projet d'adresse

Il faut qu'elle soit copiée sur très beau papier vélin et écrite par une belle main.

« Il convient en outre qu'une députation soit chargée de la remettre à M. le comte Durosnel.

« Je pense qu'il sera bon que le Conseil municipal vote des remercîments à M. le comte Durosnel... (1). »

Ainsi, appeler le délégué de l'Empereur « un général formé à la victoire », ce n'était pas assez. L'éloge paraissait maigre au baron Méchin. Il lui semblait que le représentant de celui qu'il appelait le « premier monarque du monde » devait avoir son adresse spéciale, ses compliments *ad hominem*.

Dans l'art de flatter celui qui pouvait « lancer la foudre » impériale, comme avait dit aussi ce même fonctionnaire, le préfet eut bientôt des imitateurs.

« Hier, écrivait le commissaire spécial de police (2), on jouait au théâtre une pièce d'un amateur de cette ville. On y chanta trois couplets analogues (*sic*) à la circonstance, en l'honneur de M. le général comte Durosnel et des braves militaires qui sont à sa suite. Ces couplets furent vivement applaudis, quoiqu'ils n'eussent d'autre mérite que celui de l'à-propos. »

Nous voulons croire, pour l'honneur de la ville de Caen, que le soi-disant amateur n'était pas de la ville, et que les couplets, applaudis sans doute par les agents de la police secrète, étaient dus à l'un de ces bravi de la plume, qu'on paie pour les œuvres inavouables,

(1) Archives municipales.

(2) Lettre du 12 mars au ministre de la police. — Arch. du Calv.

qu'il s'agisse de salir une belle action ou d'en louer une mauvaise.

Quel honnête homme aurait consenti à faire l'éloge d'un officier général, qui avait accepté la mission de terroriser une ville, où *le calme était déjà rétabli*, suivant l'aveu même du Conseil municipal, dans son adresse à l'Empereur ? Quelle conscience indépendante aurait même pu excuser celui qui osa constituer une commission militaire sans lui donner, au moins, l'apparence d'une autorité légale par la formalité de la mise en état de siège ?

Pour lui trouver des circonstances atténuantes, dirait-on que le comte Durosnel n'était que l'instrument aveugle des volontés de l'Empereur? Mais, dans ce cas, tout en exerçant le terrible pouvoir dont il était dépositaire, il se serait efforcé de rester humain dans son œuvre implacable de répresssion. Toute la ville de Caen assistait au contraire, dans une muette indignation, aux barbares préparatifs d'une affaire qui devait dépasser, par son odieuse parodie de la justice, les jugements des tribunaux révolutionnaires. Elle savait qu'on avait fait des arrestations en masse et enfermé, soit au Château, soit dans la maison de justice, plusieurs femmes séparées brutalement d'enfants en bas âge.

Deux de ces malheureuses, les femmes Frémont et Bourge, après avoir laissé quatre enfants à leur domicile, avaient dû emmener avec elles en prison leur dernier né, qu'elles allaitaient (1). Cette situation pitoyable

(1) État estimatif des individus arrêtés comme séditieux. — Arch. du Calvados.

leur valut la commisération du commissaire spécial de police, qui écrivit au préfet qu'il serait *nécessaire* au moins de leur procurer du *bouillon* et des *matelas* (1). S'apitoyant sur le sort de ces infortunées, le baron Méchin demanda la mise en liberté provisoire des deux femmes nourrices. Et voici la réponse qu'il reçut, le 8 mars, du général Durosnel : « Leur culpabilité paraît telle jusqu'à présent que je ne puis pas user de clémence envers elles (2). »

Que fallait-il donc pour paraître innocent aux yeux de l'aide-de-camp de l'Empereur ? A la fin de l'instruction, l'une des nourrices, qui n'avait peut-être pas encore eu de matelas, fut libérée ; l'autre comparut devant la commission militaire, et fut acquittée. Or, on peut se figurer quelle preuve d'innocence on devait apporter, pour être acquitté, devant un tribunal qui trouva le moyen de condamner à mort un pauvre fou dont tout le crime s'était borné à crier, en voyant passer l'émeute : « Qu'est-ce que me veulent tous ces Jacobins-là ? »

Les procédés du général Durosnel avaient inspiré une telle épouvante, même au dehors, que les cultivateurs hésitaient à apporter leur blé à Caen. Au marché qui suivit l'émeute, ils avaient approvisionné abondamment la halle. Depuis l'arrivée des troupes de Paris, envoyées pour rétablir l'ordre, ils n'osaient plus se hasarder dans une ville où les paroles les plus insignifiantes pouvaient être incriminées par les agents de

(1) Lettre du 8 mars. — Arch. du Calvados.
(2) Id.

la police secrète. A la halle du 13 mars, il n'y eut que 121 sacs de blé, vendus avec une hausse qui fit augmenter de 5 centimes le prix du pain (1).

En ville, la frayeur était si grande que l'on se tenait renfermé dans les maisons pour éviter d'être mêlé, de près ou de loin, dans le procès qui s'instruisait ! Cet état des esprits mit le capitaine rapporteur de la Commission militaire dans un singulier embarras, lorsqu'il interrogea les séditieux dans la nuit du 9 mars.

« Il paraît, écrivait le commissaire spécial (2), qu'il éprouverait quelques difficultés à trouver des témoins pour atteindre les coupables, si ceux-ci ne se chargeaient pas entre eux. Il serait fâcheux qu'on fût réduit à requérir les déclarations publiques des commissaires de police et des gendarmes, qui ont été les principaux agents dans cette affaire... »

Nous voudrions croire que cette crainte, exprimée par M. Moreau de La Rochette à son chef hiérarchique, ne fut pas seulement inspirée par l'intérêt du bon renom de la justice, mais aussi par un sentiment d'humanité. Car, dans cette atroce affaire, on aimerait à rencontrer un homme qui aurait fait preuve d'indépendance, ou de quelque respect pour la vie des autres.

Cet homme-là, nous sommes enfin heureux de pouvoir le signaler. Ce fut le capitaine de gendarmerie, Pantin-Wilder, rapporteur de la Commission militaire.

(1) Lettre du commissaire spécial de police, à la date du 14 mars. — Arch. du Calv.

(2) Id., à la date du 10 mars.

En priant le maire de Caen de lui donner des renseignements sur un des prévenus, le sieur Vesdy, il prouva, par les termes mêmes de sa lettre, qu'il prenait son rôle de juge d'instruction au sérieux et qu'il n'était pas décidé à voir, à l'avance, un coupable dans les prisonniers que lui amenait la police.

« Monsieur, écrivait-il au maire de Caen le 9 mars, un nommé Vesdy (Jacques), ancien frère eudiste, demeurant rue Montaigu, arrêté pour propos séditieux contre le gouvernement, a été amené devant moi et interrogé. Un déluge de paroles insignifiantes et des contradictions multipliées m'ont fait croire que cet individu, s'il n'avait l'esprit aliéné, l'avait au moins très faible. C'est pourquoi je vous prie, avant que je le traduise devant la Commission militaire, de me faire savoir l'opinion publique et la vôtre sur la moralité et le degré de raison de cet individu. »

Le rapporteur avait bien deviné le caractère du prévenu. Jacques Vesdy n'était, en réalité, qu'un déséquilibré, atteint d'une sorte de délire de la persécution. Voici en peu de mots l'histoire de ce pauvre diable. Frère servant au séminaire des Eudistes de Caen, Jacques Vesdy n'avait pu se consoler de la fermeture de sa communauté, dont le local et le mobilier avaient été confisqués par la Révolution. Troublé par ces événements, irrité contre les procédés révolutionnaires, religieux jusqu'au fanatisme, il crut prendre une revanche légitime contre un gouvernement qu'il détestait, en dérobant un certain nombre d'objets mis en séquestre et ayant appartenu aux Eudistes. Jamais l'idée de se les approprier n'était entrée dans son esprit.

Espérant des temps meilleurs, il les cacha avec la pensée de les rendre à la communauté, lorsqu'une réaction, qu'il appelait de tous ses vœux, en aurait fait rouvrir les portes. Mais son trésor (onze burettes et trois plats d'argent) fut par hasard découvert. Informé de ce fait, Vesdy réclama hautement l'argenterie aux personnes qui l'avaient trouvée, en leur assurant qu'elle appartenait aux Eudistes, dont il avait la confiance. Et ce qui prouve son entière bonne foi et sa sincérité, c'est qu'il donna un reçu des objets que l'on consentit à lui rendre.

Malgré ces circonstances atténuantes, le malheureux fut condamné à quatre ans de fer par un *jugement du tribunal criminel du département du Calvados* (1), du 26 frimaire an II. Outre la peine principale, Vesdy subit une exposition publique sur une des places de la ville de Caen.

Il n'en fallait pas davantage pour achever de tourner une cervelle déjà profondément troublée. A partir de ce moment, l'ancien frère servant des Eudistes se crut entouré d'ennemis, que son imagination désorientée lui représentait toujours sous la forme de clubistes révolutionnaires. Lorsqu'il sortit de prison, pour gagner sa vie, il s'établit blanchisseur de coton filé, dans la rue de Montaigu. Le jour de l'émeute de 1812, il travaillait au bord de la rivière et, en voyant passer la foule bruyante qui allait envahir les moulins du sieur Motelay, il s'écria, tout obsédé par son idée fixe : « Qu'est-ce que c'est que tous ces Jacobins-là ? »

(1) Placard in-folio. Caen, de l'Imp. Nat. du département, 1794. Arch. municipales.

Ce fut tout son crime, et, certes, il eût été facile au maire de Caen, puisqu'on lui demandait son avis, de soustraire cette innocente victime aux rigueurs du Conseil de guerre. Mais, obéissant à l'on ne sait quelle mauvaise inspiration de son amour-propre aigri, M. Lentaigne-Logivière, qui ne pardonnait pas sans doute au peuple de Caen la haine qu'il lui avait trop ouvertement manifestée, chargea à outrance le malheureux Vesdy. Dans sa réponse au rapporteur de la Commission militaire, il le peignit sous les plus sinistres couleurs. Il ne se contenta pas de rappeler sa condamnation à quatre ans de fer, dont il aurait dû atténuer la portée en en faisant ressortir le caractère politique; il le représenta comme un fanatique, un fou furieux, qui se ferait plutôt assommer que de ne pas mal parler du Gouvernement. Et il terminait cette mercuriale en déclarant que la prudence exigeait, selon lui, de le tenir renfermé comme un homme dangereux.

Si l'infortuné Vesdy fut, quelques jours après, condamné à mort, son sang doit donc retomber sur la tête de celui qui l'avait imprudemment chargé de méfaits supposés. Quant au rapporteur du Conseil de guerre, et c'est ce que nous voulions prouver, il fit tout son possible pour le sauver.

Le capitaine Pantin-Wilder se montra-t-il aussi soucieux des antécédents des autres prévenus? C'est ce que nous ne saurions dire, puisque, dans cette affaire, toutes les pièces de la procédure — s'il en a même jamais existé — furent détruites par ceux qui avaient intérêt à cacher la vérité.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'instruction, com-

mencée le 7 mars, était terminée le 13. Or, il en résulta que 61 prévenus étaient mis en état d'accusation, et qu'on avait dû entendre 76 témoins à charge et à décharge (1). C'était mener les choses militairement, tambour battant.

V.

« Les principaux coupables, dit le commissaire spécial de police, dans une lettre du 14 mars, avaient été renfermés dans la maison de justice. Ils ont été transférés ce matin au Château, où siège le Conseil de guerre, avec une escorte peu considérable, sans qu'on ait entendu aucuns murmures. »

Suivant un contemporain, les choses se seraient passées autrement.

« Vers deux heures du matin, dit M. Le Sénécal, plu-
« sieurs personnes de la rue Saint-Pierre avaient
« entendu le bruit sourd et régulier d'un nombreux
« cortège marchant au pas. Ces personnes avaient
« ouvert leurs fenêtres et les avaient subitement refer-
« mées sur l'injonction brutalement lancée d'en bas :
« *Fermez vos fenêtres !* Mais elles avaient eu le temps
« de voir sommairement l'ensemble du cortège. Deux
« files de soldats marchaient, précédées d'agents de
« police portant des torches. Au milieu était la file des
« prisonniers ; chacun desquels était tenu à la corde
« par un sous-officier ayant le sabre nu à la main. »

(1) Lettre du commissaire spécial, du 14 mars. — Arch. du Calvados.

Le même jour, c'est-à-dire le 14 mars, à 8 heures du matin, la Commission militaire avait ouvert la séance dans une des salles du Château. Elle était composée de MM. Jouy, major du 46e régiment d'infanterie de ligne, membre du conseil de recrutement, président ; Bongini, chef de bataillon au 113e régiment d'infanterie de ligne ; Mercier, capitaine aux dragons de la garde impériale ; Dodeman, capitaine d'artillerie de 1re classe ; Labbé, lieutenant en premier de la gendarmerie d'élite ; Souvrain, maréchal-des-logis chef aux dragons de la garde impériale ; Pantin-Wilder, capitaine, commandant la gendarmerie impériale au département du Calvados, faisant fonctions de rapporteur et de procureur impérial ; tous nommés par M. le général de division, comte Durosnel, aide-de-camp de l'Empereur, assistés du sieur Morin, gendarme, greffier nommé par le rapporteur.

Que se passa-t-il dans cette terrible audience? Nul ne saurait le dire. Le jugement, publié par l'administration le lendemain de l'affaire, se borne à de pures formalités de procédure. Des interrogatoires des prévenus, des moyens de la défense, du réquisitoire, de la physionomie des débats, aucune trace. Toutes les pièces officielles ont disparu. Quant à la presse, naturellement elle n'était pas représentée ; d'ailleurs elle n'aurait pu rien dire.

Nous savons seulement par deux lettres de M. Moreau de La Rochette, commissaire spécial de police à Caen, qu'il y eut 3 défenseurs officieux et 76 témoins pour 61 prévenus (1). C'était peu en vérité, et, lorsqu'on se

(1) Lettre du 14 mars au ministre de la police.—Arch. du Calv.

rappelle la difficulté que le rapporteur avait éprouvée à obtenir des renseignements autres que ceux fournis par les agents de la force publique, il est permis de croire que le Conseil de guerre n'entendit qu'un son, celui du glas qui annonçait la prochaine agonie des condamnés à mort de 1812. Car il n'est question, dans une des lettres du commissaire spécial, que de la déposition des agents. « On doit rendre justice, écrit-il le 15 mars (1), au zèle, à l'énergie et au dévouement des commissaires de police qui ont osé accuser, en face du Conseil de guerre, les chefs de la sédition et rendre un hommage éclatant à la vérité. »

Un tel éloge ferait sourire, s'il ne s'agissait de circonstances si graves. Quelle audace ! C'est comme si l'on vantait le courage du rabatteur qui pousse le gibier sous le fusil des chasseurs ?

Grâce aux souvenirs d'un contemporain, nous avons comme un écho, bien atténué, de la séance du Conseil de guerre. M. Le Sénécal était tout jeune alors et, intimidé, comme de plus grands sans doute, il n'osa pas malheureusement pénétrer dans la salle où se déroulait le drame judiciaire.

« Vers midi, dit-il (2), j'allai au Château. Le pont-levis était abaissé comme d'ordinaire et la porte ouverte. Mais il n'y avait pas l'ombre d'affluence dans l'enceinte de la place. Le Conseil siégeait dans un bâtiment situé sur la droite de la voie. L'entrée de la salle avait lieu par un couloir. Pas le plus léger bruit n'en parvenait

(1) Au conseiller d'état Réal. — Arch. du Calvados.
(2) Manuscrit de la Bibliothèque de Caen.

à l'extérieur. Des militaires entraient et sortaient, affairés, paraissant agir pour le service. Pas un ne disait un mot. On leur laissait la voie libre comme si leur contact eût été un danger. Vingt-cinq à trente personnnes stationnaient sur la gauche, en silence, échangeant à peine un mot insignifiant. Toutes ces personnes étaient d'âge mûr et bien mises. Elles attendaient sans nul doute l'occasion d'entrer. Nul individu de la classe du peuple ne paraissait nulle part. Il n'y avait pas cinquante étrangers aux abords ou dans l'enceinte du Château. Je me glissai jusque vers le milieu du couloir sans être arrêté par une injonction de la sentinelle. Mais, intimidé par l'immobilité des hommes sérieux qui attendaient, et non moins par la circulation et le silence des soldats, je revins sur mes pas et sortis de l'enceinte du Château, sans avoir recueilli un seul mot... Je ne rencontrai pas une seule patrouille. Elles étaient en effet bien inutiles. La terreur leur suppléait. Le drapeau noir semblait étendu sur la ville. »

Dans la soirée, M. le Sénécal fut plus heureux. Il apprit que les principaux témoins, pour ne pas dire les seuls, furent le préfet, le maire et le colonel de gendarmerie, Guérin. Le baron Méchin paraissait très modéré et s'efforçait d'atténuer la gravité des rapports adressés au Gouvernement. Le maire répondait comme un écho docile aux questions de juges prévenus ; le colonel Guérin se montrait rude et inflexible comme devant l'émeute. Le rapporteur, M. Wilder, esssayait d'accorder une liberté relative à la défense. Mais le major Jouy et ses assesseurs, repoussant tout moyen dilatoire, ne demandaient qu'à sabrer l'affaire.

Et ils la menèrent si vite en effet que, suivant une lettre du commissaire spécial (1), le conseil de guerre termina ses opérations à une heure du matin. Les interrogatoires de 61 accusés, les dépositions des témoins, le réquisitoire, les plaidoiries, la délibération à huis clos, les réquisitoires pour l'application de la peine, la minute du jugement qui comprend dans l'imprimé 16 pages in-quarto, tout cela fut exécuté en 17 heures !

Résultat de cette justice expéditive : 8 condamnations à mort ! Lhonneur, 41 ans, maître d'écriture ; Samson, 19 ans, équarrisseur ; Barbanche, 33 ans, marin ; Françoise Gougeon, 28 ans, dentellière ; femme Prévost, 48 ans, dentellière ; Jacques Vesdy, 51 ans, blanchisseur ; fille Trilly, 20 ans, rentière, contumace ; femme Retour, filassière, 28 ans, contumace.

Huit condamnations aux travaux forcés, neuf à cinq années de réclusion. De plus, vingt-cinq des prévenus mis sous la surveillance spéciale de la haute police pendant cinq ans, onze seulement acquittés.

Il est bon de faire remarquer tout d'abord que l'article 91 du Code des délits et des peines, en vertu duquel on avait condamné à mort huit des accusés, ne permettait d'appliquer cette peine qu'aux émeutiers convaincus d'avoir porté *la dévastation, le massacre et le pillage dans une ou plusieurs communes*. Or, s'il y eut, jusqu'à un certain point, *dévastation* et *pillage* dans l'affaire du 2 mars, on se demande quel massacre y fut commis, à moins que les juges n'aient considéré comme tel un certain nombre de vitres brisées à la préfecture ou aux moulins de Montaigu.

(1) Du 15 mars, au conseiller d'État Réal. — Arch. du Calv.

Mais un mot de plus ou de moins dans un article du code, qu'importe? Les juges de la Commission militaire n'y regardaient pas à deux fois. Ils étaient si pressés que, d'après M. Le Sénécal, ils levèrent séance sans avoir ni rédigé, ni signé le jugement. Une simple note, portant le nom des condamnés, aurait été remise par un gendarme à l'adjudant de place chargé de procéder à l'exécution.

Cette légèreté, ou plutôt ce mépris cynique des formalités ordinaires de la justice, aurait eu, s'il faut en croire les mêmes traditions, une conséquence horrible.

M. Lemaître, alors secrétaire général de la préfecture, qui était à portée de bien connaître les choses, aurait assuré à plusieurs personnes dignes de foi, entre autres à M. Chemin, que Vesdy n'avait pas été condamné à mort. Après l'exécution on fut obligé de faire, corriger, chez l'imprimeur Leroy, l'épreuve du jugement, où l'on substitua son nom à celui du véritable condamné, qui bénéficia ainsi de l'erreur commise par l'adjudant chargé de procéder au supplice.

Le fait, si atroce qu'il soit, est rendu vraisemblable par deux lettres, l'une du général Durosnel, l'autre du commissaire spécial de police, toutes les deux à la date du 15 mars. Dans la première, l'aide-de-camp de l'Empereur menace de faire arrêter et conduire en poste au ministère de la police générale le fonctionnaire public qui se serait permis des *propos indécents* sur les opérations de la Commission militaire. La lettre du commissaire spécial n'est pas moins comminatoire.

« J'ai enjoint expressément aux agents de police, écrit-il au conseiller d'État Réal, de surveiller les

groupes, de les dissiper, et surtout de recueillir avec soin ce qui pourrait être dit à l'occasion de cet événement. Déjà quelques propos ont circulé relativement à cette exécution. S'ils se renouvelaient et que je parvinsse à en découvrir les auteurs, je les livrerais sur le champ à M. le général comte Durosnel, *quelle que fût la classe* à laquelle ils appartiendraient. »

Cette dernière partie de la phrase est particulièrement significative, quand on la rapproche des termes de la lettre du délégué de l'Empereur. C'est un personnage, un fonctionnaire qu'elle désigne, probablement le secrétaire général de la préfecture qui, dans le premier moment d'indignation, n'avait pu retenir le cri de sa conscience révoltée. Mais, informé du danger qu'il courait, il se tut sans doute, réservant pour plus tard les confidences qu'il fit à M. Chemin et à M. de La Chouquais, mort président de la Cour de Caen.

Le rapprochement de deux autres lettres nous autorise aussi à penser qu'il dut y avoir un retard imprévu dans la composition du jugement destiné à être affiché.

Dans la matinée du 15 mars, le général Durosnel adressait copie du jugement au préfet avec injonction d'en ordonner immédiatement l'impression. Il ajoutait qu'il était urgent d'en « répandre des exemplaires non seulement dans le département du Calvados, mais encore dans tous ceux de la 14ᵉ division militaire (1). » L'affichage immédiat du jugement après l'exécution devait en effet compléter le système de terrorisme employé jusque-là par l'aide-de-camp de l'Empereur.

(1) Archives du Calvados.

Et cependant, malgré le zèle non douteux du préfet, nous voyons, d'après une lettre du commissaire spécial, datée du 16 mars à midi (1), que le jugement n'avait pas encore été placardé, à cette heure, sur les murs de Caen. Pourquoi ce retard?

Nous ne posons ici qu'un point d'interrogation; car il serait impossible de répondre affirmativement. Dans tous les cas, que la tradition ait tort ou raison, il nous semble qu'une erreur après l'arrêt, si atroce qu'elle eût été, pèserait moins sur la mémoire des juges de 1812 que la condamnation du malheureux Vesdy, fusillé pour avoir tenu quelques propos incohérents.

La lecture du jugement aux condamnés, en présence de la garde assemblée sous les armes, donna lieu aux scènes les plus déchirantes. Ce fut d'abord de la stupeur. Puis des cris de désespoir et de rage. Leurs gémissements et leurs lamentations, durant toute la nuit, troublèrent le repos des habitants qui demeuraient dans le voisinage du Château.

« Ils redoublèrent encore, dit M. Canivet (2), quand le matin arrivèrent les soldats, dont la présence annonçait que l'heure fatale était venue. Lhonneur, Barbanche, la femme Prévost et la fille Gougeon parurent enfin se résigner. Le jeune Samson criait à tue-tête : « Ne me tuez pas, ne me tuez pas ! envoyez-moi plutôt à l'armée, on n'en revient jamais ! » mot amer et dont le malheureux ne comprenait sans doute pas la portée; sanglante condamnation du régime de chair à canon

(1) Au comte Réal. — Arch. du Calvados.
(2) *Émeute du 2 mars 1812, à Caen.*

qui pesait alors sur la France. Vesdy fit d'abord quelque résistance, prétendant n'être pas au nombre des condamnés, puis il se résigna et se mit à entonner un cantique, semblant ainsi marcher au martyre plutôt qu'à la boucherie. »

Au moment du départ des malheureux, Adolphe Prévost, fils de l'une des femmes condamnées à mort, âgé seulement de 17 ans, presque un enfant, vit passer sa mère, que l'on conduisait au supplice. Il en fut tellement troublé qu'il tomba malade. L'infortuné faisait partie des détenus condamnés à la surveillance spéciale de la haute police pendant 5 ans. Son état parut si grave au capitaine, commandant la gendarmerie du Calvados, que cet officier en écrivit à M. Moreau de La Rochette pour lui faire donner des secours (1). Voulait-on compléter le système d'intimidation en laissant passer le lugubre cortège sous les yeux des émeutiers acquittés, qui auraient dû être mis en liberté immédiatement après le jugement? On serait autorisé à le croire, puisque ces derniers auraient eu le temps de sortir de prison avant l'exécution, qui eut lieu à 9 heures et demie du matin (2).

A cette heure, on abaissa le pont-levis de la *Porte des Champs* ou *de Secours*, qui s'ouvre vers le Vaugueux, sur une campagne déserte. L'endroit était bien choisi pour se débarrassser, presque à huis clos, des six condamnés à mort. Car on se doutait bien que la popu-

(1) Lettre du 17 mars. Arch. du Calvados.

(2) C'est l'heure indiquée par les registres de l'état civil et par la lettre du commissaire spécial, du 15 mars.

lation, terrifiée, n'oserait pas se risquer dans les cours intérieures du Château en y pénétrant par la porte du Sud, située en face du portail de l'église Saint-Pierre. Cette porte, d'ailleurs, avait-elle été ouverte? M. Le Sénécal prétend qu'elle était restée fermée et que le dernier acte n'eut pas de témoins. Il se trompe. L'exécution eut lieu, d'après le commissaire spécial, en présence d'un petit nombre de personnes.

« Elle a plongé le peuple dans la stupeur, dit-il (1) dans une lettre du 15 mars. Les rapports de tous les agents de police, qui n'ont cessé d'être sur pied dans cette affaire, s'accordent à cet égard. »

Avant de franchir le pont-levis, les six condamnés purent voir, sur la droite, une petite charrette qui attendait leurs cadavres. Lorsqu'ils furent en dehors de l'enceinte, on les conduisit, à quelques pas de là, contre le mur du jardin de M. Formigny de La Londe. Après le feu de peloton, leurs corps tombèrent dans un fouillis d'herbes et d'horties, dont le terrain était couvert. Le mur, contre lequel on les avait placés, porta longtemps la trace des balles. Quinze jours après l'exécution, M. Le Sénécal y vit encore des taches de sang et de cervelle. On lui montra même, dans une pierre de taille, l'empreinte qu'y avait laissée un projectile, après avoir traversé la tête de la malheureuse femme Prévost.

« Les groupes ne tardèrent pas à se dissiper après l'exécution, dit le commissaire spécial (2). Le soir, il

(1) Lettre au Ministre de la police. Arch. du Calv.

(2) Lettre au comte Réal, du 16 mars. — Arch. du Calvados.

n'y eut aucuns rassemblements sur les places publiques; les cabarets ont été déserts. Quelques propos recueillis ça et là étaient insignifiants. La halle est peu approvisionnée en blé à l'instant où j'écris; mais il faut observer que les arrivages se font jusqu'à 1 heure et que le mauvais état des chemins les a nécessairement retardés. »

Du 16 au 24 mars, l'état des chemins n'avait cependant guère eu le temps de changer et, à cette première date, d'après une note adressée de Caen au comte Réal (1), la halle de Caen se trouvait remarquablement approvisionnée.

C'est que les cultivateurs n'osaient plus se hasarder dans une ville où régnait la terreur. C'est qu'ils ne revinrent en grand nombre aux halles qu'après le départ du général Durosnel et des détachements de la garde impériale, qu'on avait pourtant envoyés sous prétexte d'y rétablir l'ordre. Le terrible aide-de-camp de l'Empereur quitta Caen le 16 mars, suivi le lendemain par les troupes qui l'avaient accompagné (2).

A peine se fut-il éloigné, que la ville et les campagnes environnantes commencèrent à respirer. Comme après un affreux cauchemar, on se sentait encore troublé, presque tremblant. Mais si les sentiments d'indignation, qui étaient au fond de tous les cœurs, n'éclataient pas ouvertement, dans l'intérieur des maisons, au foyer, on critiquait avec colère les mesures prises par les autorités, les illégalités commises, les cruautés

(1) P ar le commissaire spécial. — Arch. du Calv.
(2) Idem.

du conseil de guerre. L'esprit aussi reprenait ses droits et adoucissait, par des jeux de mots, la férocité du blâme. L'un des exécutés portant le nom de Lhonneur et l'un des condamnés aux travaux forcés étant connu sous le sobriquet de Lafrance, on disait couramment alors que l'*on avait mis la France aux fers et qu'on avait perdu l'honneur*.

L'administration locale aussi se ressaisissait peu à peu de son libre arbitre, après l'horrible tutelle qu'elle venait de subir. Par des mesures d'humanité, elle essayait de faire oublier ses faiblesses et ses involontaires complicités. C'est ainsi que le maire et le préfet ordonnèrent de distribuer des secours aux familles des pauvres gens condamnés par la Commission militaire. Mais, quand il s'agit de transférer à l'hôpital général les enfants que les parents n'étaient pas en état de soutenir, trois seulement de ces petits abandonnés y furent recueillis (1). Les autres mères, *quoique dénuées de ressources*, mais instruites sans doute par l'expérience, refusèrent d'accepter les propositions de l'administration, dont elles craignaient les bienfaits.

S'inspirant des exemples de modération donnés par la préfecture, la police elle-même, dans un état estimatif des individus condamnés à cinq ans de réclusion, accompagne chaque nom de notes favorables, qui ont la plupart cette conclusion, « qu'on aurait pu se contenter de les mettre en surveillance (2). »

(1) Note du commissaire spécial au préfet, du 19 mars. Arch. du Calvados.

(2) Commissariat spécial de Caen : « État nominatif des individus des deux sexes, qui, ayant pris part à la sédition arrivée

Quelle plus sanglante flétrissure que cette leçon de justice donnée rétrospectivement par la police aux juges de 1812 !

VI.

M. Le Sénécal, dans ses souvenirs manuscrits, et M. Canivet, dans sa notice imprimée sur l'*Émeute du 2 mars 1812*, n'hésitent pas à faire peser sur la mémoire du baron Méchin les responsabilités de la sanglante répression qui terrifia la ville de Caen. Suivant eux, le préfet, sous l'impression des insultes qu'il avait reçues, aurait eu le tort d'exagérer les faits. Son rapport au ministre, écrit dans des termes alarmants, aurait manqué de mesure et trompé le pouvoir central, qui se serait cru sous la menace d'un véritable mouvement révolutionnaire.

Ces honorables écrivains se sont fait l'écho inconscient d'une légende, mise en circulation, à l'origine, par des haines locales, et, depuis, grossie et accréditée par les polémiques de la presse ultra-royaliste.

La première lettre du baron Méchin au ministre de la police générale, celle qui décida l'Empereur à envoyer immédiatement à Caen le général Durosnel avec les détachements de la garde, fut écrite le 3 mars, à une heure du matin, quelques heures seulement après l'envahissement des moulins de Montaigu. Le fonctionnaire, qui tenait la plume à ce moment, était

le 2 mars 1812 à la ville de Caen, ont été condamnés à 5 ans de réclusion, avec des notes sur chacun d'eux. Fait à Caen, le 27 mars 1812. » — Arch. du Calvados.

encore tout vibrant au souvenir des outrages qu'il avait reçus de la foule. Certes, il eût été bien excusable de se laisser entrainer en pareil cas, dans le récit des événements dont il avait été la première victime, à quelque mauvaise humeur, pour ne pas dire même à quelque violence de langage. Au contraire, il sait si bien se posséder que son rapport est rédigé avec la plus louable mesure. C'est la simple exposition des faits.

Dans sa seconde lettre, où il donne plus de détails, et qu'il a écrite dans l'après-midi du 3 mars, même réserve, même sang-froid. Peut-être eut-il le tort de conclure en laissant supposer que l'émeute aurait bien pu être préméditée.

« Cette sédition est-elle spontanée ? disait-il en terminant. Est-elle un simple résulat du malaise de la classe indigente ? Y a-t-il derrière le rideau des chefs et des agitateurs ? C'est ce que les renseignements qu'on recueillera chaque jour apprendront, et surtout les débats judiciaires qui auront vraisemblablement lieu. Je dois ajouter que, parmi les séditieux, j'ai vu beaucoup d'hommes et de femmes en état d'ivresse, et généralement les personnes qui formaient l'attroupement ne portaient pas la livrée de l'extrême misère. »

Sauf cette dernière insinuation, en somme assez innocente, la deuxième lettre du préfet ne contient rien qui puisse avoir motivé les sanglantes mesures prises par le Gouvernement impérial contre les émeutiers du 2 mars.

Malgré sa conduite honorable, le baron Méchin n'en resta pas moins, pour beaucoup de gens, l'auteur responsable de l'affreuse boucherie de 1812. Il fut proposé dès le lendemain de l'affaire à la vindicte de l'opinion

par les ennemis du régime impérial; et plus tard la mauvaise foi des partis le pousuivit de ses invectives jusque dans la vie privée, où il était rentré depuis le second retour de Louis XVIII.

C'est ainsi qu'en 1821 un journal ultra-royaliste de Caen, *l'Observateur Neustrien*, l'attaqua grossièrement, dans son numéro du 26 mai, à propos d'un projet de loi sur les indemnités à accorder aux donataires, qui avaient perdu les dotations que Napoléon leur avait distribuées en pays étranger.

« Les *grosses dotations*, dit *l'Observateur*, c'est-à-dire la presque totalité, furent la proie des valets de l'usurpateur et des lâches instruments de sa tyrannie. Par exemple, on cita un ancien pacha impérial qui, par tempéramment, ne fut jamais rien moins que militaire, et dont le courage civil ne jeta pas même un éclat bien vif dans l'occurence dont nous allons parler. »

Suit un récit de l'affaire de 1812, où le véridique journaliste représente son *pacha*, le baron Méchin, fuyant lâchement devant la foule et se *vengeant* plus tard *de sa frayeur* en faisant fusiller huit malheureux, *hommes, femmes et adolescents*.

S'il fallait en croire la feuille royaliste, qui avait d'ailleurs précédemment exercé plusieurs fois sa méchanceté aux dépens de l'ancien préfet, le baron Méchin ne serait rien moins qu'un monstre.

Cependant, lorsqu'on examine les deux portraits du baron Méchin (1), conservés encore aux Archives du

(1) L'un de ces portraits est une lithographie d'Aug. Bry, l'autre un dessin à la mine de plomb.

Calvados, on est tout étonné de voir la bonne et loyale figure que ce monstre offre aux regards de ceux qui l'observent, même superficiellement. Car ce qui frappe tout d'abord dans cette tête, un peu trop ronde, mais néanmoins fort jolie, c'est une extraordinaire expression de bonté. Les yeux, prodigieusement grands, sont d'une douceur incomparable. Tout l'ensemble de cette physionomie respire le calme, la placidité, allant peut-être jusqu'à la naïveté. Et la rondeur qu'on remarque dans les traits, on la devine dans le caractère.

Telle est bien, en effet, la concordance que l'on trouve entre le visage de l'homme et ce que nous connaissons de sa vie.

Alexandre-Edme Méchin, né à Paris en 1772, fut d'abord chargé de diverses commissions près l'Assemblée nationale. Nommé ensuite commissaire supérieur de l'armée du Nord, chef de divisions ministérielles, liquidateur des dépenses de la guerre, commissaire du gouvernement à Malte, contrôleur général des dépenses de l'armée de Rome et de Naples, il fut, après la création des préfectures, promu successivement à celle des Landes, de la Roërr, de l'Aisne et du Calvados. Il avait quarante ans en 1812, lorsque l'émeute du 2 mars vint troubler tout-à-coup le calme d'une existence qui s'était partagée jusque-là entre les devoirs administratifs et les travaux littéraires.

Car le baron Méchin n'était pas seulement un administrateur capable, très instruit dans toutes les parties de l'économie politique, dont il avait fait dans sa jeunesse une étude spéciale. C'était encore un auteur de mérite, à qui l'on doit plusieurs ouvrages politiques ou

littéraires, parmi lesquels il faut citer le *Précis de mon voyage et de ma mission en Italie*, et une bonne traduction en vers des *Satires de Juvénal*.

Plus d'une fois même, l'écrivain mit son talent au service de l'administrateur. En 1813 par exemple, lors du passage de l'Impératrice Marie-Louise à Caen, il composa une fantaisie de circonstance (1), qui lui valut une critique maladroite, d'un certain M. Barley, inspecteur de la loterie impériale. Et, si nous rappelons cet incident de peu d'importance, c'est qu'il nous apporte un trait de caractère qui fait honneur au baron Méchin.

On sait quelle est en général la susceptibilité ombrageuse des gens qui ont la prétention d'écrire. Eh bien, loin de s'offenser du blâme qu'on lui infligeait, le préfet du Calvados adressa à son critique une lettre pleine de courtoisie. dont nous citerons ce passage significatif :

« Ce qui est livré à la connaissance du public est abandonné à son jugement, et il lui est assurément bien permis de l'exprimer avec la plus entière indépendance (2). »

Et comme rien sous l'Empire ne pouvait se publier sans l'autorisation du préfet, le baron Méchin, pour mettre en pratique sa haute leçon de libéralisme, accordait, par la même lettre, à son critique, la permission de faire insérer son article dans le *Journal du Calvados*, l'organe même de la préfecture !

(1) *Bouquet offert à l'Impératrice reine et régente par le département du Calvados, le 24 août 1813.* Caen, Le Roy ; in-4°.

(2) Lettre autogr. du 31 août 1813. Arch. du Calvados.

Voilà certes un rare exemple de justice, exercée par un homme qui aurait pu, en refusant l'insertion demandée, couvrir la petite vengeance de l'écrivain sous les exigences professionnelles de l'administrateur tout-puissant.

Le baron Méchin ne pardonnait pas seulement les offenses. Il devait avoir une nature tout en dehors, portée aux épanchements, aux confidences intimes. Sa correspondance avec son ami Réal nous a même prouvé que sa confiance n'était pas toujours très bien placée, et qu'elle pouvait l'exposer aux plaisanteries les plus inconvenantes.

« Au demeurant, lui écrivait Réal (1) pour répondre aux doléances du préfet, qui se plaignait des ennuis que lui causait la question des subsistances dans le Calvados, je suis désespéré de voir la belle et bonne M^me^ Méchin dans tout ce tapage Il paraît, mon ami, d'après ce que tu me dis, qu'elle t'a procuré quelques moments de consolation. C'est bien fait à elle. Ainsi, sous les draperies de soye comme sur la paille, cette *misère*, calomniée comme la foudre, est donc comme le coup de tonnerre, favorable à la population. Mets-moi aux genoux de ta charmante consolatrice, et dis-lui que, prosterné devant une belle vierge de Raphaël qui lui ressemble, je prie cette bonne mère de Dieu d'accorder à ta femme un garçon qui ait la santé brillante et le bon esprit de sa mère, ou une fille qui ait sa grâce et sa bonté. »

(2) Lettre autographe du 6 juin 1812. Arch. du Calvados. Voir aux *Notes* cette curieuse lettre que nous y publions *in extenso*.

Cette lettre nous démontre clairement quelles profondeurs de naïveté il y avait dans l'âme toute droite du baron Méchin. C'était un homme de premier élan, sincère, mais simple, à qui il aurait fallu d'autres amitiés que celle du policier Réal et d'autres départements à diriger que ceux où grondait l'émeute.

Administrateur actif et laborieux, mais ami de la tranquillité, comme tous les lettrés qui se plaisent à philosopher aux heures de loisirs, il se trouva tout décontenancé le jour où la ville de Caen, habituellement si paisible, lui donna le spectacle d'une foule affolée qui réclamait à grands cris du pain. Touché par tant de misère, et obéissant à ce premier mouvement de pitié compatissante qui était le fond de sa nature, croyant aussi peut-être apaiser ainsi les passions populaires, il eut le tort de jeter à ces malheureux tout l'argent qu'il avait sur lui. Comme particulier il eût bien agi, comme premier administrateur du département, il avait fait une lourde maladresse.

Dans cette journée difficile, le baron Méchin ne fut donc pas à la hauteur de sa tâche. Il manqua d'énergie. « C'est parce que l'on est quelquefois sévère qu'on n'est jamais cruel », lui écrivait ironiquement son ami Réal deux mois après l'événement (1). La leçon était bonne, quoique tardive. Avec un peu plus de fermeté en présence de l'émeute, le préfet du Calvados aurait pu éviter peut-être l'affreuse répression que lui imposa le gouvernement. Là fut sa faute.

On pourrait aussi lui reprocher d'avoir subi la direction

(1) Lettre autog. du 6 juin 1812. — Arch. du Calv

tyrannique du général Durosnel. S'il avait eu le courage de donner sa démission, personne ne l'aurait accusé d'avoir trempé ses mains dans les représailles sanglantes, qu'au fond du cœur il désapprouvait. Mais fonctionnaire jusqu'au bout des ongles (1), comme les Ponce-Pilate de tous les temps, malgré la douceur de son caractère, il se prêta hiérarchiquement à des exécutions dont il se croyait autorisé à décliner la responsabilité. Nous verrons plus tard tous les efforts qu'il fit pour expier sa faiblesse, en essayant d'obtenir la grâce des séditieux, qui n'avaient été condamnés qu'aux travaux forcés ou à la réclusion.

Ce n'était pas d'aillleurs la première fois que le préfet du Calvados avait vu commettre sous ses yeux des excès de pouvoir, auxquels il n'avait pris aucune part.

Précédemment, sous son administration, par mesure de haute police, on avait procédé à des arrestations arbitraires. M. et Mme Desessarts, la dame Amfrie, MM. Filleul et Pouilli furent détenus illégalement et subirent, pendant plusieurs mois, l'horreur d'un secret rigoureux. Le baron Méchiu n'y était pour rien ; il eut même le courage de protester et de manifester son mécontentement.

C'était un tort; il n'avait pas le droit de se plaindre, puisque le gouvernement impérial, agissant sans le consulter, lui avait fait l'honneur de croire qu'il ne se

(1) Au premier retour des Bourbons, le baron Méchin, pour conserver sa place de préfet, faisait écrire au Roi le 6 novembre 1814 par le Commerce de Caen : « Nous recommandons à V. M. le père de 4 enfants, un magistrat sans fortune, qui compte 20 ans d'administration. » *Journal du Calvados* du 15 avril 1820.

prêterait point à des mesures illégales. Les arrestations avaient été faites, d'après l'ordre formel et direct du ministre de la police générale, par M. Moreau de La Rochette, auditeur au Conseil d'État, alors commissaire spécial à Caen, et depuis préfet du département de la Vienne.

En 1812, c'est encore le même commissaire spécial qui, par ses rapports exagérés, va donner l'éveil à la police soupçonneuse de Napoléon. S'inspirant des leçons du maître, toujours inquiet depuis le 18 brumaire, il s'imaginait, comme lui, découvrir sous la moindre agitation quelque complot des Jacobins, ou quelque tentative de restauration des Bourbons.

« Au fort du pillage, écrivait-il le 3 mars (1), on a distingué ces vociférations : « Nous sommes régis par des lois tyranniques ; nous renouvellerons, s'il le faut, les scènes de Belzunce et nous promènerons des têtes. »

Dans ce style déclamatoire, il est difficile de reconnaître les cris qui partent habituellement du milieu des foules. Admettons toutefois que le commissaire spécial, un peu gâté par le mauvais goût des tragédies classiques du temps, ait voulu habiller à sa façon, pour les rendre présentables à l'oreille de l'Empereur, les exclamations trop naturalistes des émeutiers. Soit, il y eut des menaces et l'on rappela le nom de Belzunce, égorgé à Caen, en 1789, dans des circonstances particulièrement atroces.

Mais que penser de ce passage du rapport du 4 mars ?

« ... Cette émeute aurait un caractère important et

(1) Lettre au ministre de la police générale. — Arch. du Calv.

se rattacherait à la politique. Il est à remarquer que le jour même où elle a eu lieu, on assurait que les Anglais croisaient devant la côte et menaçaient d'une descente. On disait que S. M. l'Empereur était dangereusement malade, par suite d'une inflammation considérable aux jambes et de la décomposition du sang (1). »

C'est avec ces ragots politiques, comme il doit s'en faire dans une loge de portier, que le pouvoir central va être appelé à se former une opinion sur la portée de l'émeute du 2 mars à Caen. Ces bavardages seront cependant pris au sérieux par un homme qui avait de l'esprit, et s'en croyait encore plus, par le comte Réal. Il ne se contenta pas d'accueillir les abracadabrants racontars de son inférieur. Après les avoir acceptés, il y ajouta d'autres contes ineptes, tirés de ses vieux cartons de policier.

« J'ai reçu, Monsieur, dit-il au commissaire spécial de Caen le 9 mars (2), votre bulletin de police du 1er de ce mois et les lettres des 3 et 4, par lesquelles vous m'avez fait connaître les détails de l'émeute populaire survenue à Caen, sous le prétexte de la cherté des grains au moment où ils éprouvaient une baisse et où le marché se trouvait bien approvisionné. Ces deux dernières circonstances, jointes aux propos séditieux qui se sont fait entendre, doivent décider la police à tout mettre en usage pour remonter à la cause de ce mouvement et en découvrir les véritables auteurs. Je me repose à cet égard sur votre dévouement et votre

(1) Lettre au ministre de la police générale. — Arch. du Calv.
(2) Arch. du Calvados.

sagacité. Vous vous montrerez sans doute jaloux de faire preuve de zèle dans une occasion aussi importante.

« *P. S.* — J'ai signalé, il y a plusieurs années, à M. le Préfet du Calvados, une espèce de société ou association qui, sous le nom de *frères Lubins*, réunissaient les anciens *Carabauds* qui, à Caen comme à Rouen, ont tant fait parler d'eux dans les 1ers jours de la Révolution, ont brisé des métiers, pillé des grains, etc. Cette populace n'a jamais été bien matée. Veuillez bien, Monsieur, vérifier si ce n'est pas parmi ces gens-là que s'est organisée la révolte. »

Pour un grand chef de la police, Réal était bien mal informé. Car il n'y a jamais eu rien de commun entre les scélérats, qui déshonoraient par leurs crimes les mouvements révolutionnaires, et la Société des *Carabots*, organisée à Caen en 1789, pour s'opposer aux excès des démagogues. C'est qu'il ne faut pas confondre l'histoire avec les légendes, sorties des rapports plus ou moins erronés d'agents subalternes.

La lettre de Réal n'était, d'un bout à l'autre, qu'un tissu de faussetés, qui n'en servirent pas moins à accréditer ce bruit absurde que l'émeute de 1812 avait un caractère essentiellement politique. Trompé lui-même, il était probablement de bonne foi, et son erreur entraîna celle du ministre de la police, le duc de Rovigo, qui s'empressa d'envoyer à Caen des agents de la police secrète, chargés d'exercer une surveillance active non seulement sur la ville, mais encore sur la *côte*.

La participation de l'Angleterre à la petite bagarre de la halle aux blés de Caen ne faisait plus de doute pour la police, qui se crut en face d'une formidable

conspiration. Et Napoléon qui, avec la prétention de régler tout lui-même, ne voyait les hommes et les choses que par les yeux d'un Fouché ou d'un Rovigo, Napoléon le crut aussi.

Au moment de partir pour la campagne de Russie, il resta convaincu que dans ce petit événement, demesurément grossi, il y avait une menace pour le salut de l'Empire. Et il jugea qu'il était nécessaire de frapper un grand coup, de terroriser le pays d'où partait ce signal du désordre. Huit condamnations à mort n'étaient pas de trop pour consterner l'esprit de révolte. La nécessité d'état commandait ce sacrifice humain. Il le pensa, et l'exécution suivit sa pensée, comme le coup de foudre suit l'éclair.

En vain essaierait-on de rejeter la faute, ou le crime, comme il plaira de l'appeler, sur quelque fonctionnaire imprudent, ou mal informé. Napoléon, qui voulait et pouvait tout, n'avait pas le droit de se tromper. C'est lui qui rédigeait tous les journaux de l'Empire par la main de ses préfets; c'est lui qui pensait et croyait pour la France; c'est lui qui lui imposait son credo religieux; c'est lui qui rédigeait son catéchisme, lui qui y faisait insérer, comme conclusion aux devoirs des chrétiens envers lui : « Dieu, en comblant notre Empereur de dons, soit dans la paix, soit dans la guerre, l'a établi notre souverain, l'a rendu le ministre de sa puissance et son image sur la terre. Honorer et servir notre Empereur est donc honorer et servir Dieu lui-même (1). »

(1) *Catéchisme à l'usage de toutes les églises de l'Empire français*, Paris, Mame, 1808. Leçon VII de la seconde partie.

Les suppliciés du 15 mars 1812 n'auraient donc pu sans impiété maudire leurs juges, puisqu'ils avaient été frappés par un arrêt du Tout-Puissant.

VII.

Napoléon n'était pas cruel à la manière des Empereurs romains, dont l'histoire nous a conservé les traits de férocité maniaque. Il ne frappait pas pour le plaisir de frapper ; mais, comme il avait su se mettre au-dessus des lois, il ne reculait devant aucun moyen quand il s'agissait de se débarrasser d'un ennemi, ou seulement d'intimider un adversaire. « Il n'a jamais eu, dit le chancelier Pasquier, de haines, ni d'affections que celles qui lui ont été commandées par son intérêt. »

Or, après le feu de peloton des fossés du Château de Caen, lorsqu'il eut donné la preuve de la rapidité des coups qu'il savait porter, son intérêt immédiat lui conseillait de ne pas s'aliéner, par de nouvelles rigueurs, une population dont il ne pouvait ignorer les réelles souffrances.

Déjà, dans son adresse du 10 mars, le Conseil municipal de Caen ne lui avait pas caché la gravité de la situation. Entre deux éloges au souverain, la pièce officielle, tout en blâmant énergiquement les excès du peuple, faisait un tableau navrant de sa misère, qui résultait, non seulement de la cherté toujours croissante des grains, mais encore du défaut de travail et de l'insuffisance des salaires.

Et cet avis, qui lui venait de Caen, l'Empereur le

recevait de cent autres localités où sévissait la disette. Il ne suffisait donc plus de se faire craindre ; il était grand temps d'apporter des soulagements à la classe indigente.

Aussi voit-on paraître au *Moniteur*, dès le 24 mars, un décret qui a pour but d'organiser temporairement un nouveau service de bienfaisance. Dans tout l'empire, à dater du 1er avril jusqu'au 1er septembre, on procédera à une distribution journalière et gratuite de deux millions de soupes à la *Rumfort*, ou d'autres espèces d'aliments économiques. Une somme de 22 millions 500,000 francs, présumée nécessaire, fut inscrite au budget. Mais, en réalité, elle devait être payée par un emprunt, ou une addition d'impôts à la charge des communes.

Comme la mesure était provisoire, il ne fallait guère y voir, en quelque sorte, qu'une bouchée de pain jetée dans la bouche d'un grand peuple affamé. Ce qu'il était urgent d'obtenir à tout prix, c'était l'approvisionnement régulier et complet des halles. Mais comment ? On allait se heurter à la résistance, au mauvais vouloir des propriétaires et des fermiers ? Qu'importe ! que pouvaient peser quelques mécontents, dépouillés administrativement, aux yeux d'une justice qui les mettait dans un des plateaux de sa balance, tandis que l'autre était abaissé par le poids formidable de la masse populaire ? C'était celle-là qu'on devait bien se garder d'irriter, au moment de quitter la France et de s'enfoncer, avec la Grande Armée, dans les steppes de la Russie.

Et les lois de l'économie politique ? Et les principes ?

Qu'allaient donc penser ceux qui avaient compté sur le Premier Consul et l'Empereur pour rétablir l'ordre en toutes choses? Ah! les niais! Ils ne savent donc pas que Napoléon n'est plus Bonaparte. Les principes? il n'y a que ceux qui servent à la fortune d'un grand homme. Bonaparte était républicain jusqu'au 18 brumaire; Napoléon sera conservateur en politique jusqu'au jour où le socialisme d'État lui sera nécessaire pour raffermir son trône ébranlé.

« La question des blés, disait-il à l'heure où les émeutes pour les grains compromettaient la sécurité de l'Empire, est la plus importante et la plus délicate pour les souverains. Les propriétaires ne sont jamais d'accord avec le peuple. Le premier devoir du souverain, dans cette question, est de pencher pour le peuple, sans écouter les sophismes des propriétaires (1). »

Comme chez lui, maître absolu des destinées de la nation, l'acte suivait de près la parole, le 16 avril 1812, il fait envoyer aux préfets des instructions, où il développe sa nouvelle manière de comprendre les devoirs des cultivateurs envers les classes populaires.

La véritable cause de la hausse, selon sa pensée du jour, est beaucoup moins dans la rareté de la denrée que dans la terreur qui a frappé les consommateurs en présentant à leur imagination, comme prochain, le moment où les marchés cesseront d'être approvisionnés.

Le moyen de remédier à ce malheur est de donner aux consommateurs une garantie certaine de l'approvisionnement du marché jusqu'à la récolte.

(1) *Napoléon, par Antoine Guillois*, tome II, page 191.

Comment obtenir ce résultat? Par un procédé très simple. Chaque préfet fera signer aux principaux fermiers, ou propriétaires de grains de son département, l'engagement de conduire aux marchés, qui leur seront désignés, la quantité de blé pour laquelle ils auront été compris dans l'état de distribution.

De plus, on demandera aux mêmes fermiers de s'assurer la reconnaissance de leurs concitoyens en s'obligeant à ne pas vendre le froment au-dessus de 33 francs l'hectolitre. Il ne faudrait pas voir là une *taxe*, grand Dieu! mais une *souscription*.

Comme l'Empereur, à l'avance, ne paraissait pas trop compter sur le patriotisme des cultivateurs, il recommandait à ses préfets de le représenter comme le seul défenseur des personnes et des propriétés.

« Si vous trouviez, disait-il (1) comme mot de la fin comminatoire, quelques opposants à une mesure que commandent les circonstances et la justice, alors vous leur déclarerez que *telle est la volonté formelle de l'Empereur,* et vous leur ferez connaître que cette volonté est dans leur intérêt, puisqu'elle aura pour résultat d'éviter des désordres et des excès, toujours inséparables de la pénurie des subsistances, et dont les effets pourraient compromettre la tranquillité de ceux qui se seraient refusé à cet acte de bienfaisance et de patriotisme. »

Il était impossible d'indiquer plus clairement aux

(1) ***Instructions données à MM. les Préfets du rayon de Paris le 16 avril 1812.*** Pièce signée par le comte Collin de Sussy, ministre des manufactures et du commerce. — Arch. du Calv.

récalcitrants qu'on les abandonnerait aux représailles des foules, qui trouveraient les marchés mal approvisionnés, ou le prix du blé trop élevé.

Cependant, la menace qui concernait leur sécurité dut moins intimider les cultivateurs que celle qui compromettait leurs intérêts. A quelque temps de là, en effet, l'Empereur se vit contraint, pour en obtenir l'application, de donner force de loi au système qu'il avait essayé de faire accepter par la persuasion.

Ce fut d'abord le décret du 4 mai, dont l'article 1er proclamait la libre circulation des grains. Seulement, l'article 2 obligeait tout commerçant à faire ses achats publiquement, après une déclaration au préfet ou au sous-préfet ; l'article 3 défendait d'emmagasiner les grains achetés et d'en faire un objet de spéculation. Les articles 4 et 5 soumettaient tous les propriétaires de grains à conduire dans les marchés les quantités qui leur seraient indiquées par l'administration. L'article 8 prohibait tout achat ou vente des grains hors des marchés. L'article 9 n'autorisait les négociants à faire leurs achats que lorsque les habitants et les boulangers se seraient approvisionnés.

Enfin, brochant sur le tout, le décret du 8 mai fixa un maximum de 33 francs l'hectolitre pour le prix des blés dans les départements où la récolte suffirait aux besoins de la consommation. Quant aux autres, qui s'approvisionnaient au dehors, le maximum serait à l'appréciation des préfets.

Sauf ces restrictions, le commerce des grains était libre, comme la presse du monologue de Figaro. Ennemi autrefois des doctrines révolutionnaires et du

maximum, qu'il avait poursuivis de ses sarcasmes, Napoléon venait de les appliquer avec le même arbitraire que la Convention. Mais son nouveau décret était promulgué le 8 mai et, le lendemain, il partait pour prendre le commandement de la Grande Armée. Au moment de quitter la France, il voulait assurer l'ordre à l'intérieur par une série de mesures qui lui paraissaient propres à prévenir le retour des émeutes. Qu'importait la prospérité du commerce et sa liberté ! C'était la classe indigente qui le préoccupait à cette heure. Pour l'apaiser et prendre à ses yeux le rôle d'un souverain paternel, il léguait, en s'éloignant, à ses préfets, le soin de se débrouiller dans le chaos d'un système, où il n'avait vu qu'un moyen de reconquérir une popularité déjà compromise par les excès de la conscription.

Les tribulations du préfet du Calvados avaient cependant commencé bien avant la promulgation des décrets du 4 et du 8 mai. Dès le 8 mars, quelques jours après l'émeute, il recevait, de Vire, une lettre de menaces, où la façon de comprendre la liberté du commerce des grains prouve combien Napoléon avait habilement flatté, dans ses mesures d'actualité, les préjugés et les passions populaires.

« Ah ! celerats de Méchin, lui disait l'anonyme (1), « nous croyons avoir un père dans toi ; nous en avons « un meurtrier qui nous faits mourir de fain nous et « nos enfans ; mais si tu ne mais fin à nos peine par « un areté qui empeche la circulation des grains a six « lieux de la mer et des ports, tu peux faire une acte

(1) Archives du Calvados.

« de contritions; car, devant paque, nous aurons ta tete,
« coquin ! cest dù complots de plus de 30000 ame !
« Je te le jure. »

Tandis qu'il avait à souffrir des préjugés et de l'irritation de la « sainte canaille », comme devait l'appeler plus tard le poëte des *Iambes*, le baron Méchin luttait avec non moins d'énergie contre l'égoïsme affolé des classes aisées. C'est ainsi qu'à la halle de Caen du 23 mars, malgré l'abondance des grains qu'on y avait apportés, le double hectolitre de blé se vendit au prix moyen de 86 fr. 52, c'est-à-dire avec une augmentation de 8 fr. 52 sur le dernier marché. Et cette hausse provenait uniquement de ce qu'un grand nombre de particuliers, dans la crainte d'une disette, se disputaient la denrée avec un empressement dont les cultivateurs profitaient (1).

Avant de chercher le remède à une si triste situation économique, il fallait d'abord venir en aide aux indigents. Avec l'approbation du préfet, le Conseil municipal de Caen s'occupa d'organiser des secours prompts et extraordinaires. Chacun de ses membres se transporta au domicile des habitants pour solliciter des souscriptions volontaires.

Mais, en présence d'une misère qui ne tenait pas seulement à la cherté des subsistances, mais surtout à la stagnation des affaires et au défaut d'industrie, les ressources qu'on demandait à la charité devaient être bientôt épuisées.

(1) Lettre du 24 mars 1812 au comte Réal. — Arch. du Calv.

Malgré cela, le préfet informe la municipalité qu'il va publier un arrêté pour ordonner la continuation des quêtes publiques. Il prétend se conformer ainsi à l'intention du souverain, qui a dit formellement, le 30 mars, dans sa réponse au collège électoral du département de l'Eure : « Les abondants secours que les propriétaires fournissent doivent être continués. »

Il y eut sans doute résistance de la part du maire, au nom des contribuables que l'on allait mettre en coupe *déréglée*. Car, le 5 avril, le préfet lui adressait une lettre (1) où il semblait répondre à des objections antérieures.

« Vous présumez trop défavorablement de vos concitoyens, lui disait-il en un style autoritaire, et j'en ai une tout autre idée, parce que j'ai éprouvé plusieurs fois les bons sentiments qui animent cette cité ; parce que tout homme éclairé sent que, dans les circonstances extraordinaires où nous sommes, ce n'est pas seulement de son superflu, mais encore de son nécessaire, qu'il faut sacrifier, que si, dans l'obligation imposée à la société de secourir ceux de ses membres qui souffrent, une taxe proportionnelle peut et doit être établie, ceux qui, par leur aisance, sortent de la classe des contribuables ordinaires, ont, indépendamment de leur part dans la dette commune, une dette spéciale à acquitter ; parce qu'un don est irrévocable de sa nature ; parce qu'enfin il n'est personne qui, *une fois sa signature engagée*, ne veuille y faire honneur.

« La délibération que prendra le Conseil municipal

(1) Lettre du 5 avril 1812. — Archives municipales.

sera soumise à S. Exc. le Ministre de l'Intérieur. Il est possible qu'il rectifie mon opinion ; mais, en attendant, je ne puis agir que selon *celle* dont je suis profondément pénétré... »

Le baron Méchin voulait parler ici de la façon dont l'Empereur comprenait actuellement l'expropriation forcée en matière de charité publique. C'était une question d'ordre à l'intérieur que l'on prétendait obtenir à tout prix, c'est-à-dire aux dépens des gens aisés.

Le Conseil municipal de Caen ne partagea pas cette manière de voir, et il sut le dire en termes très dignes dans sa délibération du 8 avril. Suivant lui, « les souscriptions dictées dans l'intérêt du maintien de l'ordre public, autant que par un sentiment d'humanité, n'offrent point un résultat juste, ni proportionnel, puisque souvent le riche a refusé de s'imposer, tandis que l'homme d'une fortune médiocre a pris sur son nécessaire. » Et il concluait ainsi : « L'avis unanime du Conseil municipal a été que les souscriptions ne pourraient être équitablement exigées à titre de pur don de tout citoyen qui se refuserait à les abandonner, mais qu'elles pourraient être converties en un emprunt, autant toutefois qu'on ne pourrait pas se procurer de fonds, d'après le mode indiqué par le décret du 24 mars dernier, assez à temps pour satisfaire aux dépenses courantes, et dans le cas encore où le fonds accordé serait insuffisant. »

Ainsi se débat lamentablement le pauvre baron Méchin, sûr de ne contenter personne quoiqu'il fasse, injurié par le peuple qui accuse l'administration de l'affamer, maudit par les gens aisés qui le considè-

rent comme un ennemi de la propriété. Va-t-il enfin être plus heureux lorsque les décrets du 4 et du 8 mai lui auront tracé officiellement sa voie et préparé un champ d'action plus solide ?

Hélas ! la taxe sur le prix des grains, dont on attendait tant de merveilles, ne tardera pas à changer la joie des premiers jours en une consternation profonde. Les commerçants ne viennent plus aux marchés. La denrée se cache et disparaît. Pour approvisionner les halles, le préfet est obligé de recourir à des mesures coercitives.

« L'approvisionnement des halles, écrit-il à ses sous-préfets (1), doit occuper toute votre pensée. Vous avez peu à espérer d'y parvenir par les voies ordinaires. Il n'y a donc pas à hésiter. Il faut frapper de réquisitions et en maintenir l'exécution... Nommez un certain nombre de porteurs de contraintes provisoires que vous placerez chez les récalcitrants à raison de 5 francs par jour, indépendamment de la nourriture. »

A côté des récalcitrants, il y a les fraudeurs qui font des déclarations mensongères. Ceux-là, on les traduit devant les tribunaux. Mais l'administration n'a guère à gagner à ces sortes de procès. Certains avocats profitent de la circonstance pour faire de l'opposition au gouvernement, outrager les employés de la régie chargés de la vérification des récensements, et ameuter le public contre les droits réunis (2).

Aux prises avec des difficultés presque insurmon-

(1) Lettre du baron Méchin, du 20 mai, au sous-préfet de Caen. — Arch. du Calv.

(2) Plainte du directeur de l'Administration des droits réunis à M. le baron Méchin, du 24 juin 1812. — Arch. du Calvados.

tables, le baron Méchin avait d'autant plus de mérite à lutter qu'il n'était pas partisan du *maximum* qu'on lui imposait. Dès les premiers jours, quand il eut fait afficher le décret impérial du 8, il y joignit un arrêté qui inaugurait, à titre d'essai, un tarif provisoire. Car il pensait, avec beaucoup de raison, que l'expérience seule pourrait le mettre à portée de corriger ce qui serait reconnu défectueux (1). Après une série de tâtonnements, il crut probablement nécessaire d'abaisser son premier tarif et de le ramener au prix fixé dans le décret du 8, pour les départements où la récolte suffisait aux besoins de la consommation. Ce n'était pas le cas du Calvados, et l'initiative du baron Méchin lui valut la colère du maître.

De son quartier général de Posen, d'où il se préparait à envahir la Russie, Napoléon ne perdait pas de vue la question des grains en France et l'application de ses décrets. A la date du 1er juin, il adressait une lettre furibonde au ministre des manufactures et du commerce : « Monsieur le comte de Sussy, la taxation du blé par le préfet de Caen à 33 francs l'hectolitre est fort extraordinaire. Je ne conçois pas comment ce préfet a ainsi méconnu le principe. Je m'attendais à ce que vous me disiez un mot des motifs qui l'ont décidé... »

C'était vraiment jouer de malheur. L'infortuné fonctionnaire, qui mettait tant de zèle à l'approvisionnement des halles de son département, ne devait pas se consoler d'avoir encouru la censure de l'Empereur. Crai-

(1) Instructions du baron Méchin au sous-préfet de Caen, du 16 mai. — Arch. du Calv.

gnant sans doute une disgrâce, il s'empressa de chercher un appui auprès du général Durosnel, avec lequel il était resté, depuis l'affaire du 2 mars, dans les meilleurs termes. Comme cet officier supérieur avait suivi Napoléon dans la campagne de Russie, le baron ne pouvait trouver de plus sûr paratonnerre pour le protéger contre le coup de foudre qu'il redoutait.

Il était d'aillleurs difficile d'imaginer une occasion plus favorable. Pour un parent, un ami, ou une créature, l'aide-de-camp de l'Empereur venait de solliciter la perception de Saint-Julien-sur-Calonne. Belle entrée en matière pour une longue lettre (1) qui allait devenir, sous la plume du préfet menacé, une sorte de mémoire justificatif.

C'est, en effet, un exposé complet de la misère du département et des efforts du baron Méchin pour lui fournir des grains. Dans le pays d'Auge, la famine sévit si cruellement que nombre de pauvres n'y vivent que d'herbe et de son. Le grand malheur, c'est que les cantons s'isolent et retiennent leurs produits. Si le préfet contracte des marchés au-dehors, chaque département, inquiet pour lui-même, se dessaisit avec peine d'une denrée que l'on se dispute. Et, pour ajouter à ses peines, le Directeur général des vivres le fait requérir de fournir à la manutention militaire la subsistance des troupes !

L'auteur de ce plaidoyer le termine par quelques phrases qui prouvent bien qu'il avait l'espoir d'être entendu par l'oreille du maître.

(1) Voir cette lettre aux *Notes et pièces justificatives.*

« Plaignez-nous, Monsieur le comte. Mais, s'il arrivait que Sa Majesté eût occasion de vous parler de la Basse-Normandie, veuillez l'assurer que je ne manquerai ni de tête, ni de cœur. Ceux qui ont le bonheur de combattre sur les bords de la Vistule, sous les yeux du monarque, au lieu de voir leur vie se consumer dans les soucis et les chagrins, ne courent que la double chance d'une vie brillante ou d'une mort glorieuse (1). »

Nous ne savons quelle fut la réponse du général Durosnel aux lamentations épistolaires du baron Méchin. Mais il est probable qu'elle n'apporta pas au préfet embarrassé de notables éclaircissements sur la conduite qu'il avait à tenir. Comment devait-il interpréter les fameux décrets du 4 et du 8 mai, sans s'exposer à mécontenter leur atrabilaire et tout puissant auteur? Tel était le point d'interrogation qui se dressait, comme une potence, au bout de laquelle le fonctionnaire, hanté par le cauchemar d'une disgrâce, croyait voir s'agiter un spectre, étranglé dans ses rêves ambitieux.

Pour échapper à cette obsession, le malheureux préfet demande conseil à ceux de ses amis qu'il croit le mieux en état de l'arracher à sa cruelle perplexité. Voici d'abord la réponse étonnante que lui adresse Rœderer :

« Monsieur le baron (2), la disposition du décret qui autorise à taxer suivant les distances des lieux, d'où il

(1) Brouillon d'une lettre du baron Méchin, 4 juin 1812, à M. le comte Durosnel. — Arch. du Calvados.

(2) Lettre autographe de Rœderer, sans date. — Arch. du Calv.

faut tirer le blé, autorise à le taxer *au cours,* ou de s'en approcher à Caen même. Si le maximum donne la famine, la famine doit ramener les vrais prix. Il y a dans le décret une haute sagesse. Car il dit au peuple : Vous voulez le maximum et les récensements et les réquisitions, eh bien! essayez. Mais en même temps, il dit aux préfets : Si cela ne réussit pas, vous profiterez de la lumière qui aura frappé le peuple pour lui rendre la cherté à la place de la pénurie absolue. Il y a dans ce décret l'art de forcer le peuple à implorer les hauts prix qui sont inévitables, au moment où il allait se porter aux derniers excès contre les hauts prix. Je crois que j'entends assez bien le décret en l'entendant ainsi. J'en ai conféré, votre lettre à la main, avec M. l'arch. Ch. (1) (ceci soit dit entre nous). Votre mal n'a été très cuisant, ces jours passés, que parce que vous avez taxé trop bas. Osez, et ne me nommez pas; car je ne suis pas une autorité, ni ne veux l'être. »

Cette interprétation, non moins fantaisiste que sceptique, de la pensée qui avait conçu les décrets de mai, était bien digne de l'homme politique, dont Mallet du Pan a dit plus tard : « Il a serpenté avec succès au travers des orages et des partis, se réservant toujours des expédients, quel que fût l'événement. »

Elle ne devait pas contenter l'âme sincère et tourmentée du baron Méchin, qui se plaignait surtout à son ami Réal des ennuis que lui donnait l'application des décrets du mois de mai. Le comte Réal, qui était le bras droit du ministre de la police, n'abusa pas de la con-

(1) Il s'agit ici de l'archi-chancelier : Cambacérès.

fiance de son naïf correspondant. Comme lui, il blâmait l'emploi du maximum ; mais, courtisan spirituel, il lui donnait une leçon de bonne conduite en l'avertissant qu'il *ne raisonnait plus devant un décret rendu.*

Cette lettre confidentielle, pleine de verve, qui mériterait d'être citée dans son intégralité (1), se terminait par ce conseil :

« Recense donc, et fais porter tout ce que tu pourras sur les grands marchés. Point de mollesse. Obtiens même par la force, de ton propre sol, le grain qui te sera nécessaire pour atteindre le moment de l'arrivée du secours que tu devras chercher au loin.

« Tu as été trop faible et trop indulgent pour ce factieux qui s'est montré à la tête de la populace de Honfleur ; il faut que ce mauvais sujet soit arrêté, enlevé, envoyé à Bicêtre, et qu'on le sache bien. »

Le baron Méchin avait peut-être besoin de ce coup de fouet. Administrateur trop débonnaire, selon son ami, le voilà parti maintenant sur la pente si rapide de l'autoritarisme, où les fonctionnaires du premier Empire se laissaient d'autant plus facilement entraîner qu'ils se savaient certains d'être soutenus en toute occasion.

Déjà ce n'est plus le même homme. Lorsqu'il apprend que les réquisitions, même soutenues de garnisaires payés à raison de 7 francs par jour, ne produisent plus de résultat, le baron Méchin se fâche. Lorsqu'enfin on lui apporte cette nouvelle qu'à la halle de Troarn, sur 82 hectolitres requis, aucun n'a été apporté sur le carreau, il s'emporte tout à fait et jette feu et flamme.

(1) Voir aux *Notes* cette lettre, datée de Paris, le 6 juin 1812.

« Cette résistance systématique, s'écrie-t-il (1), doit être sévèrement punie. Elle est la preuve du plus mauvais esprit et ne peut-être considérée que comme un complot contre la tranquillité publique. C'est un crime d'État et, sous ce rapport, je me propose de solliciter du ministre des *mesures de haute police* contre les coupables... »

Mais tant de fureur ne pouvait entrer longtemps dans l'âme pacifique du préfet du Calvados. Pour ne plus appliquer les rigueurs dont il menaçait les contrevenants, il renonce aux réquisitions et imagine d'autres manières de donner la pâture à son département.

Outre les achats de froment qu'il achète en France et jusqu'à Aix-la-Chapelle, il fait des approvisionnements considérables de riz qu'il réussit à introduire dans les campagnes, où l'on avait tout d'abord montré beaucoup de répugnance pour cet aliment (2). De plus, il est constamment en quête des moindres incidents qui peuvent lui apporter des ressources inattendues. C'est ainsi qu'il eut la bonne fortune de s'entendre avec une maison de commerce pour faire mettre en vente 1,992 barils de farine, provenant du navire américain *Congress*, capturé et conduit à Cherbourg par le corsaire français l'*Épervier* (3).

Malgré toute son activité, le préfet n'obtenait encore

(1) Lettre au sous-préfet de Caen, du 16 juin 1812. — Arch. du Calvados.

(2) Lettre au général Durosnel.

(3) Lettre d'un certain Victor Le François au préfet du Calvados, à la date du 24 mars 1835. — Arch. du Calv.

que de médiocres résultats. C'est alors qu'il se décide à employer un remède radical : la suppression de la taxe. Cette initiative audacieuse eut un succès inespéré. Subitement, comme au coup de baguette d'une fée, les halles, jusque-là mal approvisionnées, voient renaître l'abondance. Le 10 août, pour ne citer qu'un exemple, la halle de Caen reçut 149 hectolitres de seigle et 511 hectolitres de blé froment.

En apprenant que la taxe avait été levée, de tous les côtés les cultivateurs s'étaient empressés de porter leurs produits au marché, dans l'espoir de profiter des hauts prix. Une telle concurrence avait naturellement amené la baisse.

Le baron Méchin recevait en même temps les nouvelles les plus satisfaisantes sur les promesses de la récolte prochaine. Les blés avaient la meilleure apparence, les épis étaient bien fournis et les grains d'une grosseur extraordinaire. Si le temps favorisait la moisson, on aurait une année d'abondance.

L'infortuné préfet eut un soupir de soulagement, suivi d'un véritable cri de triomphe (1). « Nous voilà donc, écrivait-il au ministre du commerce, hors de cette détresse qui a pendant 5 mois rendu si douloureuse la condition des administrés et si pénible celle des administrateurs. Il ne me reste plus qu'à rendre compte de mes opérations. Mes matériaux sont réunis, et je crois que le moment d'une justice entière est arrivé pour moi. »

Le brave homme se trompait. Il eut encore à souffrir

(1) Brouillon d'une lettre du 11 août 1812. — Arch. de Calv.

de la mauvaise fortune, et il lui fallut aussi compter avec la sottise et la méchanceté.

Par un singulier renversement des lois de l'économie politique, l'abondance de la dernière récolte n'amena pas de baisse sur le prix des blés dans le courant d'octobre. Ne pouvant s'expliquer la persistance de la cherté des céréales par l'empressement que chacun mettait à s'approvisionner, le préfet du Calvados n'était pas éloigné de penser qu'il se faisait des opérations illicites sur le commerce des grains, et il ordonna à ses sous-préfets de surveiller secrètement les halles (1).

Le public, qui souffrait de cette situation bizarre des marchés, se livra bientôt aux commentaires les plus malveillants et les plus absurdes.

Tantôt, on dit que le gouvernement veut avoir le monopole des grains, comme il a déjà celui des tabacs. Tantôt on prétend que des magasins sont établis au bord de la mer pour l'exportation. Tantôt — et c'est le bruit le plus accrédité — on représente les recherches, que font les préfets sur la dernière récolte, comme un récensement avant-coureur d'une nouvelle taxe.

Sur ce dernier point, le baron Méchin, trop sincère et s'appuyant sur son expérience, eut la franchise, pour ne pas dire l'imprudence, de donner son avis en signalant l'inutilité et le danger des états demandés par trois ministres sur la récolte de 1812.

« Votre expérience, Monsieur, lui répondit brutalement le ministre (2), n'est que locale, tandis que celle

(1) Lettre confidentielle au sous-préfet de Caen, du 15 octobre. — Arch. du Calv.

(2) Lettre du comte de Sussy, du 19 octobre. — Arch. du Calv.

du Gouvernement s'étend sur tout l'Empire. Or, il lui a été démontré que jusqu'à ce moment il n'a reçu, sur le véritable produit des récoltes, que les renseignements les plus erronés. Il a donc fallu recourir à d'autres moyens, et vous devez vous conformer très exactement au tableau que je vous ai adressé...»

Décidément, cette question des subsistances devait être jusqu'à la dernière minute, pour le préfet du Calvados, un long et douloureux chemin de la croix. On peut même ajouter qu'elle fut le tourment de sa vie. Car les approvisionnements, qui lui coûtèrent tant de travail et d'ennuis, furent la source des accusations mensongères qui le poursuivirent jusque dans les dernières années de la Restauration.

Dès la première heure cependant, au retour des Bourbons, ce fut sous la présidence de M. Séguier, successeur du baron Méchin, que la comptabilité de l'ancien préfet subit l'examen d'une commission départementale, nommée pour apurer ses comptes. C'étaient donc des adversaires, sinon des ennemis, qui étaient appelés à juger le fonctionnaire de 1812.

On ne put le trouver en faute et l'épreuve tourna à son avantage. Mais la calomnie ne désarme jamais. Au contraire, le temps la sert en consacrant la légende par l'illusion de l'éloignement. Le baron Méchin, proclamé honnête homme par les royalistes de 1814, avec les années, était devenu un concussionnaire pour les ultras de 1820.

VIII.

Au milieu de ses déboires, le préfet du Calvados n'oubliait pas les victimes du jugement impitoyable de la Commission militaire. Avec une persistance et un zèle qui font honneur à ses sentiments d'humanité, il ne cessa de s'employer auprès des pouvoirs publics pour obtenir la grâce des deux femmes contumaces, qui n'avaient échappé à la mort que par la fuite, et la commutation de peine des autres condamnés.

Dès le 27 septembre, il écrivit au ministre de la justice (1) pour attirer son attention sur le sort lamentable d'une des femmes condamnées à mort, la fille Trilly, âgée seulement de 19 ans, qui menait une vie errante et misérable. Ses parents, honnêtes gens, bons ouvriers, d'une conduite irréprochable, tremblaient pour l'avenir de leur enfant, que la moindre imprudence pouvait conduire devant un peloton d'exécution ou sur un échafaud. L'arrêt du Conseil de guerre ne frappait donc pas seulement une pauvre fille, égarée plutôt que coupable; elle atteignait dans leur existence deux vieillards respectables. S. M. daignerait-elle exercer un acte de clémence en faveur de cette malheureuse? L'Empereur ne serait-il pas en outre disposé à adoucir la peine des autres condamnés? Un peu d'indulgence ne concourrait-il pas à affermir la tranquillité que l'on devait déjà à une juste rigueur?

Après ce plaidoyer, dont nous résumons les princi-

(1) Brouillon d'une lettre. — Arch. du Calv.

paux arguments, le préfet s'adressa au procureur général de la Cour de Caen (1), afin de lui demander quelles démarches la fille Trilly aurait à faire pour purger sa contumace.

Mais toutes ces tentatives et celles qui suivirent durent échouer. Le baron Méchin n'avait obtenu, en effet, aucune promesse sérieuse jusqu'au passage de l'impératrice Marie-Louise à Caen, le 24 août 1813.

L'occasion parut excellente au préfet pour renouveler ses démarches. Afin de bien disposer le cœur de la souveraine à l'acte de clémence qu'il croyait pouvoir en attendre, le baron Méchin intercala dans l'*allégorie*, qu'il avait composée pour célébrer la fête de Marie-Louise, les vers suivants :

Normands, chantez cette douce puissance,
Ce sceptre dont la majesté
Ne s'annonce au monde enchanté
Que par la bienfaisance.

C'était habilement préparer le terrain que d'y semer une flatterie. Mais le préfet ne se contenta pas de sa préface littéraire. Il sut bien choisir le moment où il remettrait sa demande en grâce.

Dans la matinée du 2 septembre, avant de quitter l'hôtel de la préfecture, l'Impératrice voulut bien recevoir la baronne Méchin et ses enfants (2). Et c'est à l'instant des adieux, quand Marie-Louise donnait à son

(1) Brouillon d'une lettre du 12 octobre. — Arch. du Calv.

(2) Lettre du 2 septembre 1813 au ministre de la police. — Arch. du Calv.

hôtesse des témoignages d'affectueux intérêt, que le préfet remit entre les mains de la souveraine le rapport qu'il avait rédigé en faveur des condamnés de 1812.

« Ces malheureuses, y disait-il en parlant de la fille Trilly et de la femme Retour, contumaces, sont en proie aux anxiétés, aux terreurs, du fond de la retraite ignorée où elles traînent leur déplorable vie. Elles osent implorer leur grâce.

« La juste sévérité qui fut déployée lors des troubles a imprimé un effroi salutaire, contenu les malveillans et assuré peut-être le repos intérieur de tout l'empire. Mais en quoi la mort de deux infortunées, qui élèvent les mains vers le trône de votre Majesté, pourrait-elle ajouter à l'impression profonde qu'a laissée la punition des autres coupables? Leur supplice ne serait-il pas maintenant sans objet?

« Le même jugement condamne 9 individus à la peine de huit années de travaux forcés et 10 à celle de la réclusion pendant cinq années J'ai classé ces individus dans le tableau ci-annexé. La grâce de l'un, ou l'adoucissement de sa peine, semble devoir entraîner la même faveur pour les autres. L'occasion se présente, Madame, où votre Majesté peut exercer un grand acte de clémence et faire usage de la plus belle prérogative du trône. »

L'impératrice reine et régente, comme on disait alors, accueillit avec bonté la demande du préfet et promit de s'occuper de l'affaire.

Plein d'espoir, le baron Méchin attendait avec impatience une réponse favorable, lorsqu'il reçut du Mi-

nistre de la police la singulière communication suivante (1) :

« Des personnes considérées de Caen m'assurent, Monsieur le baron, qu'au passage de Sa Majesté l'Impératrice par cette ville, fort peu de personnes de la haute société se sont trouvées chez elles et que presque toutes étaient à la campagne. Je désirerais beaucoup savoir quelle en est la raison, et si cela tient ou à de la mauvaise volonté, ou seulement au défaut d'invitation, qui aurait été faite à celles de ces personnes dont les propriétés ne sont point trop éloignées, de se trouver à Caen pour le moment de ce passage... »

Ce fut comme un coup de tonnerre dans un ciel sans nuages. Comment obtenir quelque grâce d'une souveraine qu'on a mécontentée sans s'en douter ? Il faut croire que le baron Méchin, qui avait mis tout le zèle imaginable à bien recevoir Marie-Louise, n'eut pas beaucoup de mal à se justifier auprès du ministre de la police. Car nous le voyons recommencer avec insistance son métier de solliciteur en faveur des séditieux condamnés à la suite de l'émeute du 2 mars.

Il écrit au grand juge, ministre de la justice, pour lui demander si on lui a renvoyé le mémoire, que l'Impératrice avait bien voulu accepter lors de son passage à Caen. « J'attache personnellement, disait-il (2), beaucoup de prix au succès de ma démarche, et je ne puis douter que la grâce des coupables, ou l'adoucissement de leur peine, ne fît ici un très heureux effet. »

(1) Lettre du duc de Rovigo, du 15 sept. 1813. — Arch. du Calv.

(2) Brouillon d'une lettre. — Arch. du Calvados.

Le brave homme ne tarda pas à éprouver une cruelle déception. Peu de jours après, le 18 décembre 1813, le grand juge, Molé, lui répondait qu'il n'avait reçu aucun mémoire. Et la lettre se terminait par cette trop évidente invitation à cesser toute démarche :

« Je vous observe que plusieurs des individus condamnés, par suite de la révolte dont il s'agit, se sont pourvus en grâce, mais que leurs demandes ont été rejetées, attendu que la nature et les circonstances du crime ne permettent pas d'user d'indulgence à leur égard. »

Impossible d'exprimer plus clairement que la volonté de l'Empereur était bien de rester impitoyable. Malgré toutes les sollicitations de son cœur, le baron Méchin, devant une telle injonction, dut se résigner au silence. Il le regretta, non seulement pour lui, mais surtout pour le gouvernement qu'il voyait s'engager dans une voie contraire à ses propres intérêts.

S'il n'eût pas su par expérience que la clémence est moins une vertu pour le pouvoir qu'une habileté, le parti royaliste se serait chargé de le lui apprendre. Sous prétexte de porter des consolations à des malheureux, mais en réalité pour faire de l'opposition, la haute société de Caen avait pris l'habitude de rendre visite à ceux des condamnés du 15 mars qui avaient été renfermés, à la Maladrerie, dans la maison de détention de Beaulieu. Souvent, des voitures de maître déposaient à la porte de la geôle des femmes élégantes, qui venaient distribuer des secours aux onze détenus.

Parmi ces prisonniers, on distinguait surtout la femme Bertaud, que son passé recommandait particu-

lièrement à l'attention du monde aristocratique. A l'âge de six ans, cette femme avait, en effet, connu Charlotte Corday à l'Abbaye-aux-Dames. Elle racontait que la fameuse héroïne lui avait appris elle-même son métier de dentellière, en lui indiquant la manière de se servir du bloquet. Elle ajoutait aussi des détails intéressants sur Charlotte Corday. « Elle était gravée, « disait-elle, plutôt grande que petite et pas belle ; « mais elle avait un air si doux, qu'avant qu'elle eût « parlé, on l'aimait déjà. C'était un ange du bon « Dieu ! (1) ».

Ainsi, au lieu d'intimider ses ennemis par des répressions inexorables, l'Empire leur procurait un moyen inattendu de lui faire la guerre. On le représentait comme cruel et prolongeant inutilement le supplice de malheureux prisonniers, qui n'avaient plus rien à espérer que du retour des Bourbons.

L'heure prédite, tant désirée, ne tarda pas à sonner. Le 9 avril 1814, le baron Méchin et ses conseillers de préfecture, dans leur acte d'adhésion, « saluent l'aurore de paix et de bonheur qui luit sur la France ; rendent des actions de grâces aux magnanimes puissances alliées et se rallient avec le plus vif empressement au sceptre de l'auguste fils de Henri IV. »

Le 15 avril, le duc de Berry est reçu par la ville de

(1) Ce propos et les détails qui l'accompagnent ont été recueillis, le 10 mai 1852, par M. Georges Mancel, ancien conservateur de la Bibliothèque de Caen, qui les tenait de la femme Bertaud, alors âgée de 76 ans, et qui habitait le Vaugueux, à Caen. — Le tout était consigné sur une note au crayon, trouvée par M. Courtin dans les papiers de M. Georges Mancel.

Caen comme un libérateur. Au banquet, donné à l'hôtel-de-ville par le Corps municipal, l'enthousiasme fut tel que le prince dit à ceux qui lui versaient à boire : « Ménagez-moi ; car je me sens déjà ivre de joie (1). »

Au milieu du délire général qui se manifestait à tout instant en présence du duc de Berry, le préfet du Calvados ne perdait pas de vue les prisonniers, dont il avait inutilement demandé la délivrance au gouvernement impérial. Habilement, il avait préparé à l'avance l'ordre motivé de relâcher les onze condamnés de 1812, détenus à la maison de détention de Beaulieu. Le duc de Berry n'eut que la peine de signer la pièce suivante (2), qu'on lui présenta le 17 au moment où il allait quitter la ville :

« Je me suis fait rendre compte de la condamnation encourue par quelques individus qui, le 2 mars 1812, se sont portés à des excès condamnables. Mais ils les ont expiés par une peine sévère et prolongée.

« Je désire que ma présence dans cette ville les délivre, qu'ils jouissent provisoirement de leur liberté, à charge de se représenter à la première réquisition ; je n'excepte pas les deux femmes condamnées à mort par contumace et les détenus au bagne de Cherbourg.

« Caen, le 17 avril 1814.

« CHARLES FERDINAND. »

(1) *Journal du Calvados*, du 18 mai 1820.

(2) Pièce écrite de la main du baron Méchin et suivie de la signature du duc de Berry. — Arch. du Calv.

Sur le champ, dans la journée, les victimes de la justice impériale virent s'ouvrir les portes de leur prison (1).

La veille, comme préface à cet acte de clémence, on avait imaginé une petite mise en scène, destinée à le rendre populaire.

Le soir, au théâtre, on jouait *La partie de chasse d'Henri IV* devant le duc de Berry. Son altesse avait été accueillie par les applaudissements frénétiques de l'assemblée, où l'on remarquait beaucoup la toilette des femmes, vêtues en blanc pour rappeler les couleurs du nouveau drapeau qu'on avait arboré depuis deux jours à toutes les fenêtres de la ville. Pendant un entr'acte, la toile se lève. A l'avant-scène, sous le rideau, on aperçoit un groupe d'hommes et de femmes à genoux, joignant les mains, ou étendant les bras, par un geste reconnaissant, vers la loge du prince. Ce sont les prisonniers qui viennent publiquement implorer la miséricorde de l'auguste spectateur.

Une gravure, qui parut dans un ouvrage (2), publié en 1820 pour célébrer les grandes actions du duc de Berry, représente le prince assis au premier rang d'une loge du théâtre de Caen. La main droite sur son cœur, la gauche dirigée vers la scène, il se retourne pour désigner les prisonniers à un groupe de trois personnages, parmi lesquels il est facile de reconnaître le

(1) Lettre de M. Fouché, directeur de Beaulieu, accompagnée d'un état nominatif des condamnés. — Arch. du Calv.

(2) *Le duc de Berry, ou vertus et belles actions d'un Bourbon*, par Édouard Hocquart. Paris, Didot, 1820. In-4°. fig.

baron Méchin. Dans la salle, à tous les étages, des spectateurs se lèvent pour acclamer, de leur place, le duc de Berry, que les femmes saluent en agitant leur mouchoir. Suivant la légende de la gravure, Son Altesse aurait versé des larmes d'attendrissement.

Dans tous les cas, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il profita de l'occasion pour assurer de nouveau « que la famille royale rentrait en France avec la ferme volonté de se consacrer au bonheur du peuple et au rétablissement de la liberté. »

Personne ne douta de la sincérité de ses paroles; car tout le monde était las de ce régime despotique, qui avait rempli les forts et les prisons de suspects, enfermés la plupart sans jugement, par simple mesure de haute police. On avait horreur des levées sans merci, de la guerre, des arrestations illégales. On croyait que les Bourbons ramenaient la paix, la justice. Et le peuple le croyait si sincèrement, au moins en Normandie, qu'un menuisier de Caen adressait, le 17 avril, au royal voyageur, une pétition dont nous donnons seulement cet amusant début : « Monseigneur, sées dans sées bau-« jour ou les habitants de la ville de Caen jouisse « du bonneur de vous posseder dans leur murs, que « chaque citoyen paisible peut enfin respirer et jouire « de sa vrais liberté, et ou chaqu'un peut devant un « bon prince, vottre altesse Royalle, faire sées juste « réclamations (1)... »

Ce qui prouve quelle foi naïve le digne homme devait avoir en l'esprit de justice des Bourbons, c'est l'objet

(1) Pétition du sieur Le Blondel. — Arch. du Calv.

même de sa pétition. Il demandait au duc de Berry de lui faire payer (ce qu'il n'avait pu obtenir encore de l'administration) sa part de travail à la construction d'un arc de triomphe pour le séjour à Caen de Napoléon Ier en 1811.

Il y avait donc, à ce moment, communion complète entre le gouvernement qui revenait, et la nation qui l'acclamait. Si les Bourbons avaient eu l'art de conformer leur politique aux vœux du pays, ils auraient, les premiers, fondé en France un régime qui se serait appuyé sur la base inébranlable d'un accord parfait entre les gouvernés et les gouvernants. Mais cette union, tant désirée, ne devait même pas avoir la durée d'une lune de miel. Dès le 25 avril 1814, on dénonçait à ses chefs un simple brigadier de gendarmerie, qui n'avait pas montré assez d'enthousiasme à la *fête de Saint-Louis* d'une commune rurale (1). Quant aux fonctionnaires de première volée, qui s'étaient ralliés au nouveau gouvernement, on ne tarda pas à les traiter en suspects. C'est ainsi que l'excellent baron Méchin, auteur de l'article ultra-élogieux qui parut (2) sur le séjour à Caen du duc de Berry, en fut bientôt pour ses

(1) « J'aurais désiré, écrit l'adjoint du bourg de Creully, le 25 avril 1814, au sous-préfet de Caen, que le sieur Soret, brigadier de gendarmerie, eût manifesté le même enthousiasme que les habitants d'ici. Son *inconduite* m'a forcé de rédiger procès-verbal contre lui... Je vous prie d'en référer aux autorités compétentes pour y donner les suites nécessaires. » — Arch. du Calv.

(2) *Journal du Calvados*, du 20 avril 1814. Le brouillon de l'article, qui remplit 6 colonnes, est en entier de la main du baron Méchin. — Arch. du Calv.

frais de rédaction. Le 2 décembre 1814, il dut ouvrir les portes de la préfecture du Calvados à son successeur, le marquis de Séguier.

Jusque-là rien de trop anormal. Pour placer ses créatures, la première Restauration se débarrassait d'anciens fonctionnaires de *l'usurpateur*, dont elle avait mille raisons de se défier. Mais voilà que recommencent bientôt les procédés tyranniques et sanglants de l'Empire. En 1817, une disette est l'occasion de nouveaux désordres, comme en 1812. Et, pour les réprimer, Louis XVIII, tout en reconnaissant qu'on se trouvait en face « d'hommes plus égarés que coupables », n'hésita pas à les faire exécuter à l'issue même des marchés, où les troubles avaient eu lieu. Sa justice, comme celle de Napoléon, oubliant les promesses de l'avènement, employa moins souvent la cour d'assises que les cours prévôtales.

Était-ce donc bien la peine de changer de gouvernement si l'on ne changeait pas de régime? La France a fait, depuis un siècle, plus d'un essai de ce genre. Tous les pouvoirs qu'elle a renversés ont été tout d'abord amenés ou ramenés par les fautes de leurs prédécesseurs, jusqu'à ce qu'ils fussent emportés à leur tour par leurs propres excès. Dans le flux et reflux des événements politiques ne faudrait-il donc voir qu'une stérile agitation, où les révolutions joueraient le rôle des tempêtes, qui détruisent sans reconstruire?

NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

La lettre du baron Méchin au comte Durosnel, aide-de-camp de l'Empereur, est d'une importance capitale pour la question des subsistances pendant la disette de 1812. Ce n'est pas seulement un plaidoyer *pro domo*. Elle démontre clairement, en s'appuyant sur des faits, quel gâchis économique on pouvait attendre des récents décrets de Napoléon.

4 juin 1812.

M. le comte (1), je réponds le 4 juin à votre lettre du 4 avril, j'en meurs de honte. Mais je dois pourtant dire, à ma décharge, que je voulais vous annoncer la possibilité de me conformer à vos désirs ; et j'ai eu quelques obstacles à lever. Et puis je suis accablé des plus tristes affaires du monde. Elles sollicitent pour moi votre indulgence. Votre candidat pour la perception de Saint-Julien-sur-Calonne est présenté aujourd'hui à S. Exc. le Ministre des finances. Sa nomination me

(1) Le brouillon de cette lettre du baron Méchin est conservé aux Archives du Calvados.

paraît certaine. Je ne laisse pas ignorer au Ministre l'intérêt que vous portez au sujet proposé.

Ce pays-ci, M. le Comte, vous a trop d'obligations pour que vous ne lui conserviez pas un intérêt particulier. On aime toujours ceux de qui on a bien mérité; et certes le Calvados ne peut oublier la conduite ferme, noble et mesurée que vous avez tenue dans une époque importante pour sa tranquillité. Vous ne trouverez pas mauvais que je vous donne quelques détails sur notre position actuelle. Ils sont affligeants et sans doute les Ministres les ont déjà fait connaître à Sa Majesté.

Depuis le 2 mars le prix du blé a toujours augmenté et il est enfin parvenu à un taux excessif. L'hectolitre est payé jusqu'à 75 fr. Cependant l'ordre public n'a point été troublé. L'exemple *imposant* qui venait d'être donné a contenu la multitude. Mais la misère augmenta rapidement, elle fut bientôt à son comble. Des secours nombreux furent assurés aux indigents et je mis tous mes soins à les porter autant que possible au niveau de leurs besoins. Le succès avait répondu à mes efforts.

Les décrets qui taxent le prix des grains répandirent une vraie allégresse, mais qui ne tarda pas à être suivie d'une consternation profonde. Sur le champ, la denrée disparut. Le recensement, que j'avais dû faire faire d'après les ordres ministériels, révéla une affreuse vérité et nous fit connaître notre détresse, bien que ce recensement fût inexact. Cependant, en y ajoutant un tiers de son total, j'ai eu la conviction que, si le commerce ne venait à notre secours, nous ne pourrions atteindre le 5 juin. Mes calculs se vérifient. Aussitôt les décrets publiés, les halles ne purent être approvision-

nées que par réquisitions qui frappent maintenant sur la provision nécessaire aux cultivateurs. A quelques exceptions près, les réquisitions ne sont point complètement exécutées. Des garnisaires sont à l'instant établis chez les récalcitrants, des vérifications s'opèrent sur tous les points ; les faux déclarants sont arrêtés et livrés aux tribunaux. Mais sous peu de jours nos tableaux de recensement seront épuisés. Le faible produit des vérifications ne tardera point à l'être. Les réquisitions dès lors frapperont au hasard et l'approvisionnement public est incertain. Je ne peux penser sans effroi aux malheurs qui pourraient nous accabler, s'il venait à manquer un seul jour.

Le haut prix des grains avait entretenu dans la halle une demi abondance. On y apporte jusqu'à l'épuisement, et il est des *cultivateurs que l'avidité* a aveuglés au point de leur faire vendre l'orge et le sarrazin indispensables pour l'ensemencement de leurs terres.

Les cantons s'isolent et retiennent les denrées. Les halles ne sont plus des marchés, mais des entrepôts où les communes apportent et dont elles retirent leur contingent proportionnel, que leur délivre un officier public. Plus de transports, plus de circulation. Et *rarement j'ai dans mon tarif accordé des prix plus élevés aux contrées qui ne rapportent point de blé.* Comme l'approvisionnement des halles ne s'opère que par la force et qu'il est à peine suffisant pour la consommation locale, il ne reste rien pour l'exportation hors du canton.

La vallée d'Auge, tous nos pays d'herbages, sont conséquemment dans la position la plus cruelle.

Il ne nous arrive rien des halles des départements

voisins, de sorte que Lisieux et Honfleur, qui recevaient leur subsistance du département de l'Eure, ne vivent que des rares secours que je puis leur envoyer.

Dans cette douloureuse situation, je fais tout ce que le zèle, le dévoûment et quelque aptitude des affaires m'inspirent. J'ai pensé qu'il convenait d'abord d'approvisionner les villes, et parce qu'elles *sont toujours le foyer des troubles* et que d'ailleurs leur consommation, ne pesant plus sur les campagnes, celles-ci respireront. J'ai de même pris des mesures pour l'approvisionnement des établissements publics. Mais, pour atteindre ce but, il faut contracter des marchés au dehors. J'ai fait des commandes à Rouen, à Chartres, à Paris, à Soissons, à Saint-Quentin et jusqu'à Aix-la-Chapelle. Déjà quelques secours nous sont arrivés de Rouen et de Soissons. Les villes ont réalisé des fonds et des valeurs. Le ministre du commerce m'a prêté une somme de 230,000 francs. J'y ai réuni les fonds départementaux dont l'emploi peut se différer de deux mois, le peu de fonds que je possède personnellement. Mais les achats sont fort difficiles parce que chaque département, inquiet pour sa subsistance, se dessaisit avec peine d'une denrée que l'on se dispute. Au moment où je comptais sur Soissons, une réquisition du gouvernement est venu suspendre mon opération. Enfin, malgré mes soins et l'offre de payer comptant, je n'ai pu encore obtenir que 1050 sacs de farine et 765 hectolitres de grains, secours bien faible, bien insignifiant dans notre position.

Le ministre du commerce, que j'avais supplié de m'accorder quelques bateaux de grains pour la vallée d'Auge, m'a répondu qu'il était dans l'impossibilité de le faire et qu'il m'engageait à presser mes achats. Mais

si le Ministère ne peut en faire pour nous, que dois-je, que puis-je espérer ? Pour ajouter à mes peines, M. le Conseiller d'État, Directeur général des vivres, me fait requérir de fournir à la manutention militaire la subsistance des troupes qui vont occuper le département. Eh bon Dieu ! où prendre la denrée ?

J'ai fait des achats considérables de riz. Je les renouvelle, et je répands partout cet aliment pour lequel la population des campagnes avait de la répugnance.

Le département de la Manche n'est pas plus heureux que nous.

Enfin, M. le Comte, je n'épargne ni jours ni veilles ; j'ai eu le bonheur d'inspirer quelque confiance au public et je lui dois, au moins en partie, la résignation avec laquelle on attend la récolte qui s'annonce avec magnificence ; mais qui peut répondre des suites du désespoir ? Nous sommes tout à l'heure proches de la disette.

Plaignez-nous, M. le Comte. Mais s'il arrivait que S. M. eût occasion de vous parler de la Basse-Normandie, veuillez l'assurer que je ne manquerai ni de tête, ni de cœur. Ceux qui ont le bonheur de combattre sur les bords de la Vistule, sous les yeux du Monarque, au lieu de voir leur vie se consumer dans les soucis et les chagrins, ne courent que la double chance d'une vie brillante ou d'une mort glorieuse.

Ma femme, sa sœur et toute la famille, se rappelle à votre bon souvenir et vous présente ses civilités. Je vous prie d'agréer l'assurance de ma haute considération et de mon respectueux attachement.

II.

Nous publions ci-dessous la très curieuse lettre inédite de Réal à son ami Méchin, qu'il raille agréablement comme mari et comme fonctionnaire.

Paris, le 6 juin 1812.

En attendant, mon cher Méchin, une réponse officielle à tes diverses lettres, tant à celles du 23 et du 30 mai que tu as adressées à S. Exc., qu'à celles du 30 mai et premier juin que tu m'as écrites, reçois cette causerie confidentielle, qui t'arrivera probablement avec une réponse officielle.

Tu donnes beaucoup trop d'importance à un article de journal ; qu'importe qu'il se lise dans le *Journal de l'Empire :* il n'y a de journal officiel que le *Moniteur.* Et puis, mon cher, nous sommes, ce me semble, un peu loin du temps où les journalistes étaient presque des magistrats et prononçoient des arrêts. Nous sommes encore plus loin du temps où, sur un article inséré dans un journal, le peuple souverain pendoit *provisoirement* un administrateur ; tu as, sur tout cela, un peu beaucoup exagéré l'inquiétude. Et l'importance que tu as donnée à cette bagatelle dans les deux in-folio, plantés d'échalas (1), que tu as adressés au ministre et à moi, nous conduiroit

(1) L'écriture du baron Méchin, dont les lettres, longues et épaisses, ressemblent à des bâtons, est ici très exactement et spirituellement caractérisée.

à croire, si nous n'avions ici dix fois plus d'esprit que chez vous, que les autres questions traitées par toi pèchent par la même exagération.

Si tu n'avois pas été tourmenté du besoin d'avoir peur, n'aurois-tu pas dû lire dans cet article qu'on n'y parloit que d'une époque antérieure au décret du 8, antérieure au *maximum*. La faute du rédacteur a été d'avoir oublié l'insertion de cette date. Si donc, mon cher, le journal à la main on se présente pour te pendre, avant d'être pendu, proteste de nullité ; nous nous chargerons de prouver que tu as été mal et mal à propos pendu. Quoi qu'il en soit, j'ai insisté auprès de Son Excellence sur la légèreté et même sur l'indiscrétion de l'art. inséré; et le ministre a mandé, séance tenante, le rédacteur qui sera plus circonspect à l'avenir.

Sur le reste de tes causeries, je suis et j'ai toujours été d'une opinion semblable à la tienne; mais je *ne raisonne plus devant un décret rendu*. Je sais que tu n'es pas sur des roses ; mais il nous semble ici que tu t'occupes un peu trop du mal et pas assez du remède.

Il nous semble encore que tu n'as pas cherché d'assez bonne heure, ni assez loin, le secours dont tu avais besoin. Quand tu as eu tourné tes regards sur Rouen, sur Paris, ou sur Soissons, tu as cru avoir assez fait. Ce n'est pas là, mon cher, que tu pourras trouver les ressources qui te sont nécessaires. Il auroit fallu envoyer dans la Roer où le blé est encore à 28 fr. Aujourd'hui, et surtout pour le besoin actuel, il seroit trop tard d'envoyer dans ce département chercher des blés qui ne pourroient arriver que dans deux mois au plus tôt ; mais encore ferois-tu bien de te hâter de diriger de ce

côté tes agents pour y obtenir les secours dont tu auras besoin en août et même en septembre.

Quant à présent, dirige tes achats dans la Belgique et même dans la Hollande. Consulte promptement M. le comte Maret. Peut-être qu'en donnant des fonds à ceux de ses agents qui achètent pour lui dans ces pays, tu pourrois obtenir promptement quelque secours.

En attendant, tu dois, autour de toi, *presser l'éponge*, et trouver dans ton propre pays un mois ou six semaines de vivres, et de tranquillité, qui puisse te permettre d'attendre les secours que tu pourras tirer des pays plus éloignés. Ne viens pas, n'envoye pas tes agents dans notre rayon ; tu nous trouveras intraitables pendant ces derniers mois, où chacun fait en subsistances son solde de compte et l'inventaire bien exact de ses magasins.

Malheureusement, la moisson de l'an 12 sera retardée d'un mois ; et celle de l'an 11 a été avancée d'un mois ; de sorte que cette moisson de l'an onze qui a été d'un quart d'une récolte ordinaire a dû cependant suffire à quatorze mois.

Recense donc, et fais porter tout ce que tu pourras sur les grands marchés. Point de mollesse. *Obtiens même par la force*, de ton propre sol, le grain qui te sera nécessaire pour atteindre le moment de l'arrivée du secours que tu devras chercher au loin.

Tu as été *trop faible et trop indulgent* pour ce factieux qui s'est montré à la tête de la populace de Honfleur ; il faut que ce mauvais sujet soit arrêté, enlevé, envoyé à Bicêtre, *et qu'on le sache bien*.

Mon ami, c'est par ce que l'on est quelquefois sévère, qu'on n'est jamais cruel.

Au demeurant, je suis désespéré de voir la belle et bonne M^me^ Méchin dans tout ce tapage. Il paraît, mon ami, d'après ce que tu me dis, qu'elle t'a procuré quelques moments de consolation. C'est bien fait à elle. Ainsi, sous les draperies de soye comme sur la paille, cette *misère* calomniée comme la foudre, est donc, comme le coup de tonnerre, favorable à la population. Mets-moi aux genoux de ta charmante consolatrice, et dis lui que, prosterné devant une belle vierge de Raphael qui lui ressemble, je prie cette bonne mère de Dieu d'accorder à ta femme un garçon qui ait la santé brillante et le bon esprit de sa mère, ou une fille qui ait sa grâce et sa bonté.

Tout à toi,

RÉAL.

P. S. — Toutes réflexions faites, à la place de *ou*, dans ma dernière phrase, je mettrai *et* dans ma prière; il me semble que dans ce cas la copulative vaut mieux que la disjonctive ou l'alternative.

III.

La correspondance entre Réal et le baron Méchin paraît avoir été assez suivie; et il n'est guère de lettres du fameux conseiller d'État — du moins celles que nous connaissons — où il ne soit question de la beauté

de la baronne. Réal en parle toujours sur un ton admiratif et plaisant. — A son sujet il lutine constamment le mari, quand il ne s'en moque pas ouvertement. Tel est un passage de sa lettre du 12 novembre 1811, qu'on nous saura gré de publier ici in extenso; car c'est un pur chef-d'œuvre d'humour, où le gai policier raconte spirituellement comment une fausse nouvelle naît, se propage, et, bien qu'échappée à une malveillance notoire, ou sortie d'une bêtise épaisse, parvient à se faire accepter de gens d'esprit.

Paris, le 12 novembre 1811.

Des trois nouvelles dont tu me parles, mon cher Baron, deux seulement étoient parvenues à mes oreilles et avoient éveillé mon inquiétude; je n'ai point entendu parler de la troisième, et je n'aurois pu y croire. Il est donc vrai que l'on a dit qu'il y avoit une grande sédition dans la ville de Caen, je ne sçais quel lundi, et que les habitants de Caen, pour tuer le tems, avoient massacré le Préfet, et même le maire; je ne vois pas pourquoi cette nouvelle auroit moins qu'une autre mérité croyance; nous en avons vu bien d'autres, bien plus incroyables, qui se sont trouvées vraies; mais on ne s'est pas avisé de me dire que M^me^ la Baronne avoit perdu de sa beauté, et même (comme tu oses le blasphémer) étoit devenue laide; cette nouvelle n'auroit trouvé que des incrédules.

Je vais te conter par le menu toute cette niaiserie; car je l'ai vue naître.

Je me trouvais, le 22, sur les onze heures et demie, chez notre ministre ; un huissier interrompt notre conversation en annonçant le comte Regnaud. Il entre, et, tout ému, nous annonce la nouvelle de la sédition pour les blés et de ton *hachis*, et de la pendaison du maire. C'est de Lenoir que je tiens cette nouvelle, nous dit Regnaud. Lenoir l'a reçue d'un *Cannais*, qui la tenoit directement d'un de ses compatriotes ; Lenoir est là, voulez-vous l'entendre ?

Lenoir est introduit.

Tu connois ce grand coquin de Lenoir. C'est un de nos amis. Ce jour là sa figure s'étoit encore allongée de moitié par une médecine qu'il avoit prise, et par l'effroi que la nouvelle lui avait causée ; un de ses amis, de Caen, nommé je crois Henry, était venu le voir le matin, lui avoit demandé s'il savoit une nouvelle qu'il avoit apprise la veille sur le soir, l'insurrection, etc., etc. Lenoir annonce qu'il ne sçait rien, et voilà Henry qui lui donne les détails de toute l'affaire. Il les tenoit de sa cuisinière ; et il ne doutoit pas que sa cuisinière ne les eût appris de deux de ses amis, comme lui *originaux* de Caen, et qui, jadis ses voisins, auroient sans doute été rencontrés par sa cuisinière. Il annonça à Lenoir qu'il alloit à la recherche de ses compatriotes, et qu'il leur demanderoit avec précision les détails que leur auroit procurés leur correspondance. Il offre ses services pour Caen, et Lenoir lui donne une lettre pour le ministre.

Cependant Lenoir, resté seul avec sa médecine, délibéroit s'il sortiroit pour venir instruire le ministre de ce qu'il venoit d'apprendre. Lenoir ne doutoit pas que tu ne fusses au moins pendu, et doutoit encore moins que

la nouvelle de ta tragique aventure ne fût arrivée à la police. Le monologue, qui échappa dans ces circonstances à sa sensible sagacité, ne dépareroit pas un de nos mélodrames. Enfin il *laisse là* sa médecine, et va chez Regnaud.

La nouvelle y est racontée, et comme une nouvelle doit toujours gagner quelque chose dans un second récit, il arriva qu'à ce que je t'ai déjà dit Lenoir ajouta que son ami étoit allé chercher des détails dans les lettres que ses amis *avoient* (ce n'étoit plus *auroient*) reçues.

Ce qui avoit été dit chez Regnaud est dit, redit et encore redit chez le ministre ; j'étois confondu. Je retourne bien vite chez moi; pas une seule lettre de Caen. J'accours chez le ministre, et je voulois que ce silence fût une preuve de la fausseté de la nouvelle. Point du tout, me disait-on, il la confirmeroit. J'avois beau dire que l'on ne pouvoit avoir tout tué, qu'il restoit un commissaire spécial, des adjoints du maire, un secrétaire général, etc., etc. On me répondait : ils sont cernés, la ville est fermée, le courrier est arrêté. Je répondois encore : mais les villes voisines ont pu écrire. On me répondoit : elles n'auront écrit que le lendemain. Mais, disois-je, puisque les amis de l'ami de Lenoir ont reçu des lettres..... on répondait : le commerce est toujours plus tôt instruit que l'autorité ; et me voilà commençant à être aussi ébranlé que les autres ; et, tout en disant : c'est impossible, me laissant aussi gagner par la nouvelle, et finissant par faire du souvenir et de l'érudition, en disant avec la gravité d'un de nos gobe-mouches de la petite Provence : « Messieurs, ce sont les *Carabauds* de Caen qui ont commencé la révo-

lution en Normandie » ; et peut-être que, dans le moment où je fesois cette savante observation, je n'aurois pas été très fâché que la justesse en fût confirmée par les détails qui nous auroient officiellement appris que mon ami Méchin auroit été bien pendu, ou bien taillé par ces Carabauds ou Carabots, que je ressuscitois si à propos.

Le ministre, qui ne perdoit pas la tête, ne trouvant ni chez Desmarets, ni chez Saulnier, ni chez moi, aucune lettre dont la date et le contenu pussent démentir cette nouvelle, envoya promptement à la gendarmerie et chez M. de Lavalette. Celui-ci nous tranquillisa sur le champ en nous annonçant que les lettres reçues ne parloient d'aucun mouvement, que le courrier lui-même interrogé avoit déclaré qu'il avoit laissé, le dimanche à 2 heures après midi, la ville de Caen dans un calme profond, et jouissant d'une grande abondance.

Nous avons cherché les auteurs du bruit ; la cuisinière, mieux consultée, a conduit chez le boucher, et le boucher nous a dirigé sur des inconnus, et la seule chose qui soit restée bien démontrée, c'est que certaines gens profitent de toutes les circonstances pour amener des troubles et que de tous les côtés la malveillance sème des bruits où l'on trouve non ce qu'elle peut, mais ce qu'elle désire.

Présente mes respects à ta belle et bonne, et crois moi pour la vie,

Ton ami,

RÉAL.

PHILIPPE LE CAT

OU LE COTENTIN EN 1429

Par M. Émile TRAVERS,

Membre titulaire.

Ad majorem majorum gloriam.

I.

Des Veys de Saint-Clément jusqu'aux caps de la Hague,
Dont le granit s'écroule aux assauts de la vague,
Le Clos du Cotentin est aux mains des Anglais.
Ces maudits ont l'injure à la bouche et la dague
Au poing. Un peuple râle et de ces jours mauvais
Le sombre souvenir ne s'éteindra jamais.

Nos pères ont lutté longtemps. La Normandie
A vu tomber, après les villes, les châteaux.
Dans le sang, aux lueurs fauves de l'incendie,
Les soudards ennemis ont baigné leurs chevaux.

Plus d'un noble a péri sur le champ des batailles ;
Les autres, moins heureux, brutalement chassés,
Ont pris le dur chemin de l'exil. Les broussailles
Ont voilé les créneaux des donjons renversés.

PHILIPPE LE CAT

OU LE COTENTIN EN 1429

Par M. Émile TRAVERS,

Membre titulaire.

Ad majorem majorum gloriam.

I.

Des Veys de Saint-Clément jusqu'aux caps de la Hague,
Dont le granit s'écroule aux assauts de la vague,
Le Clos du Cotentin est aux mains des Anglais.
Ces maudits ont l'injure à la bouche et la dague
Au poing. Un peuple râle et de ces jours mauvais
Le sombre souvenir ne s'éteindra jamais.

Nos pères ont lutté longtemps. La Normandie
A vu tomber, après les villes, les châteaux.
Dans le sang, aux lueurs fauves de l'incendie,
Les soudards ennemis ont baigné leurs chevaux.

Plus d'un noble a péri sur le champ des batailles;
Les autres, moins heureux, brutalement chassés,
Ont pris le dur chemin de l'exil. Les broussailles
Ont voilé les créneaux des donjons renversés.

Aux cités, où jadis a régné l'opulence,
Tout est morne. Devant l'oppresseur, les bourgeois
N'ont point courbé la tête. A leur tour, en silence,
Avec des pleurs amers, ils ont quitté leurs toits.

D'autres sont plus à plaindre. Enchaînés à la terre,
Comme elle, les vilains ont pour maître un vainqueur.
Chaque jour plus pesant, le joug héréditaire
Étreint leur front, meurtrit leur chair, brise leur cœur.

Ces humbles, ces petits souffrent sans espérance.
Eux n'ont pu fuir, ils sont abandonnés de tous ;
Leur âme garde encor son amour pour la France.
De ces infortunés la haine a fait des loups.

On les a vus avec Blondel, Bazan, La Haye,
Hier puissants barons, aujourd'hui partisans,
Fondre sur l'ennemi, bondissant de la haie,
Mal armés, presque nus, nos braves paysans !

Et, malgré sa cuirasse et sa cotte de mailles,
Où s'émoussent la lance et l'estoc affilé,
Au fond d'une bastille aux épaisses murailles,
L'Anglais, chef ou soldat, bien souvent a tremblé.

Mais, après chaque alerte, en troupes plus serrées,
Viennent d'autres Saxons, féroces maraudeurs,

Voulant aussi leur part des sanglantes curées,
S'enivrant sans remords de meurtres et d'horreurs.

Ah ! malheur à celui qui porta la croix blanche ;
Ils l'appellent « larron, meurtrier, traître au Roi ».
L'échafaud a la hache ou le chêne une branche
Pour punir ce héros, « brigand » mis hors la loi.

Là-bas, au milieu de la grève,
Dans le Mont-Saint-Michel au péril de la mer,
Les derniers de nos preux, géants bardés de fer,
Pour la France luttent sans trêve ;
Et, sur le monastère où l'Archange apparut,
Les bannières fleurdelisées
Flottent aux flèches pavoisées,
Symbole radieux d'espoir et de salut.

II.

Le beau soir de printemps et la douce contrée,
Par les derniers rayons du soleil empourprée,
Dans le cadre bleu des lointains,
Des marais infinis et des forêts ombreuses
Et des ruisseaux jaseurs, où les vertes yeuses
Se mirent aux flots argentins.

L'ombre vient ; et soudain, à travers la ramée,
Quelqu'un marche, évitant la sente accoutumée,
L'œil inquiet, sondant la nuit.
Eh bien ! c'est un héros, lui qui se cache et semble
Un faon craintif, perdu dans les bois, et qui tremble
Et qui s'arrête au moindre bruit.

Une feuille qui bouge, un oiseau qui s'envole,
C'est tout ; mais point d'Anglais. Ailleurs on tue, on vole,
Ce soir-là. Libre est le chemin.
L'homme d'un pas prudent a gagné la clairière,
Où devant lui se dresse une pauvre chaumière.
A l'huis il frappe de la main.

— Qui va là ?
— Votre ami.
— Tiens, fit une voix d'homme,
C'est Philippe Le Cat, Philippe que l'on nomme
Le Harpeur de Cherbourg. Entre.
— Salut à tous !
— Salut. Qui te ramène ? On devenait jaloux :
Nous as-tu délaissés pour les gens de la ville ?
Si notre toit est pauvre, il est un sûr asyle,
Quand avec nous on a combattu l'étranger
Et partagé la peine et bravé le danger.
— C'est vrai, mais j'étais loin.
— Sais-tu quelque nouvelle ?

Chassera-t-on l'Anglais ?

— En vain on le harcèle.

C'est à douter du ciel ! Il est toujours vainqueur.

Mais, que m'importe à moi ? Je ne suis qu'un chanteur ;

Je ne sais que chanter, je chante.

— Ce langage,

Philippe, est un blasphème en ta bouche. Au village,

Nous espérons encor.

— Non, tout cède au Saxon.

— Honte et malheur !

— J'ai faim, écoutez ma chanson.

Dans les buissons, sous les ramées,
Des oiseaux s'éveille la voix
Et, par les sentes parfumées,
Les amoureux s'en vont au bois.
La terre se fait jeune et belle ;
Le soleil rit dans le ciel bleu.
C'est l'Avril, la saison nouvelle,
Le temps que bénit le bon Dieu.

Vaillant moissonneur, reprends la faucille,
Alerte, au travail ! Redis ma chanson.
Aiguise le fer ; que sa lame brille.
Bientôt va mûrir la blonde moisson.

Le souffle attiédi de la brise
Réchauffe les larges sillons.

Le flot du ruisseau qu'il irise
Gazouille au fond des frais vallons.
L'arbre refleurit. Dans la plaine
L'épi penche sous le ciel bleu.
Demain la grange sera pleine
Du blé que bénit le bon Dieu.

Vaillant moissonneur, reprends la faucille.
Alerte, au travail ! Redis ma chanson.
Aiguise le fer ; que sa lame brille.
Bientôt va mûrir la blonde moisson.

Salut, Printemps, où l'espérance
Verse dans un rêve enchanteur
Et l'oubli de toute souffrance
Et l'allégresse à notre cœur,
Où l'amante semble plus belle,
Quand le soleil rit au ciel bleu.
Salut, Avril, saison nouvelle,
O temps que bénit le bon Dieu.

Vaillant moissonneur, reprends la faucille.
Alerte, au travail ! Redis ma chanson.
Aiguise le fer ; que sa lame brille.
Bientôt va mûrir la blonde moisson.

Elle fut longue la veillée.
Tandis qu'on écoutait les chansons du harpeur

Dont les refrains joyeux se répétaient en chœur,
L'aïeule en cheveux blancs filait sa quenouillée.
C'était l'oubli profond des misères du jour,
Le rêve consolant ; et, de leurs bouches roses,
Les filles souriaient, car on parlait d'amour.
Ce Philippe, il savait si bien dire les choses !

Et tous ces malheureux, fatigués du labeur,
Qui, sous un ciel de feu, les courbe vers la terre,
Demeuraient suspendus aux lèvres du trouvère.
Ils sentaient murmurer doucement dans leur cœur
Ta voix, divine poésie
Des prés, des champs, des bois, des vastes horizons,
Qu'un crépuscule d'or pare de fantaisie
Dans le prisme éclatant des jeunes floraisons.

On faisait circuler la cervoise à la ronde ;
La gaité devenait plus bruyante.

Un vieillard,
Au large front, creusé d'une ride profonde,
Pensif, loin du foyer, se tenait à l'écart.
Alors, tout frémissant de colère : — Silence !
Silence ! cria-t-il. Tes refrains autrefois,
Philippe, nous parlaient de notre douce France,
Et du gentil Dauphin, noble fils de nos Rois.
Au cœur de ces enfants pourquoi verser l'ivresse

De tes chants? Veux-tu faire oublier aux vaincus
Les effroyables temps que nous avons vécus,
Et la douleur qui nous oppresse,
Et le deuil des aïeux vaillants qui ne sont plus,
Morts en soldats pour la patrie,
Les lys et la France meurtrie
Sous les coups de la trahison ?
L'or des Anglais a donc répandu son poison
Partout ? On t'a payé, je le gage. On t'envoie
Pour endormir la haine en nos âmes. Satan
Seul put rêver un crime aussi lâche. Va-t'en !

Les hommes menaçaient, la main haute. La joie
Sur le front calme et pur de Philippe éclata.
— Bien, dit-il, mes amis, bien ! j'aime vos colères.
Bien ! les Normands toujours sont dignes de leurs pères.
Il reprit sa harpe et chanta :

Tout là-bas de vagues murmures
Font frissonner l'écho lointain.
C'est le cliquetis des armures,
Le signal d'un nouveau destin.
C'est le réveil de notre France ;
Les lys d'or brillent au ciel bleu.
C'est l'heure de ta délivrance,
Peuple que bénit le bon Dieu.

Vaillant moissonneur, reprends la faucille.
Alerte, au travail ! Redis ma chanson.

Aiguise le fer ; que sa lame brille.
Bientôt va mûrir la rouge moisson.

Debout ! Voici la moisson mûre,
Elle s'empourpre au clair soleil.
La terre a repris sa parure,
Tout est vermeil.

Debout ! Pauvre vassal qu'opprime
Le maître insolent, le vainqueur.
Cette fois, tu paieras la dime,
La joie au cœur.

Debout ! Une moisson humaine
Sous les coups pressés de ta faux
Demain va tomber dans la plaine
Et dans les vaux.

Debout ! Charles donne la chasse
A ces léopards que tu hais.
Gars normand, reprends ton audace,
Sus à l'Anglais !

— Oh ! que dis-tu, Philippe ?
— Aux rives de la Loire,
L'étranger a rougi les ondes de son sang.

Les nôtres font entendre un long cri de victoire,
Et l'étendard français flotte resplendissant.
Or, voici la nouvelle étrange, mais certaine :
Une Vierge, par Dieu suscitée en Lorraine,
— Elle se nomme Jeanne et c'est presque une enfant, —
Fait fuir l'Anglais devant son regard triomphant.
Elle commande avec La Hire, avec Xaintrailles,
Et le Roi, qu'elle guide au plus fort des batailles,
Suit, par l'ordre de Dieu, sa bannière où sont peints
La Bienheureuse Mère et l'Archange et des saints.

Demain verra la délivrance
D'Orléans, rempart de la France,
Et dans Reims, au lieu vénéré
Où Clovis reçut le baptême,
Bientôt le roi Charles septième,
Victorieux sera sacré.

Bientôt vous la verrez, frères, l'heure bénie
Qui viendra mettre un terme à la longue agonie
D'un peuple qu'écrasait le joug de l'étranger.
Lorsqu'on a tant pâti, qu'importe le danger ?
Votre fourche est de fer et votre main est sûre,
Et dans plus d'un buisson vous cachez une armure.
O fidèles amis, gardez bien nos secrets.
L'appel va retentir ; des chefs vaillants sont prêts.
Voici des croix, prenez cette blanche livrée
Et notre Normandie est demain délivrée.
— Nous fûmes, tu le sais, toujours des gens de cœur ;

On peut compter sur nous.

— Certes, dit le chanteur.

— Des crimes de l'Anglais nous tirerons vengeance
Ou nous saurons mourir pour le Roi, pour la France !

Tous, invoquant la Vierge et Monsieur saint Michel,
Simplement, d'une voix grave, le cœur sans crainte,
Ils firent, étendant la main vers la croix sainte,
De vaincre ou de périr le serment solennel.

III.

Pendant de longues nuits, de village en village,
Le trouvère s'en fut répétant ses chansons
Et ses ardents refrains réveillaient le courage.

A ceux qui combattraient il donnait des leçons.
Il disait comme il faut marcher à la bataille,
D'un choc rompre les rangs des gens de pied saxons,

Frapper avec l'épée et d'estoc et de taille,
Parer les coups, percer au poitrail les chevaux,
Franchir la palissade, assaillir la muraille.

Partout on aiguisait les haches et les faux ;
On fourbissait l'acier des cuirasses ternies,
Prises sous les débris écroulés des châteaux

Ah ! vous alliez cesser, misères infinies
Des vaincus torturés depuis quinze ans ! — Hélas !
Combien de trahisons demeurent impunies !

On attendait en vain. Le signal ne vint pas.

IV.

Un matin, des Anglais, en rampant dans la brousse,
Avaient surpris un homme endormi sur la mousse.
Vingt contre un, ils avaient pu l'attaquer sans peur.

Un traître avait vendu Philippe le Harpeur.

Le prisonnier, avant que le jour ne s'achève,
Fut mené dans Cherbourg. La justice fut brève
Et l'exécution prompte. Jean Marescot,
— C'était, nous le savons, le bourreau de Valognes,
Qu'on appelait souvent pour de telles besognes, —
De sa hache, d'un coup, sur le sanglant billot,
Aux hourras des Saxons, fit rouler une tête.
Puis le bailli du Roi commença son enquête
Sur l'avoir confisqué de Philippe, — en chantant,

Il ramassait du pain, jamais d'argent comptant, —
Et l'on dut constater par un acte authentique
Qu'au logis du trouvère existait pour tout bien
Une méchante harpe et qu'on n'en offrait rien.
Les Anglais des vaincus aimaient peu la musique.
Un pauvre chapelain demanda l'instrument.
Brisé, vibrant encore d'une grande pensée,
Et promit de prier Dieu très dévotement
Pour la victime trépassée.

V.

O drames oubliés, martyres inconnus !
Héros purs dont le sang a coulé pour la France,
Paysans, grands aïeux, qu'ennoblit la souffrance,
Par l'histoire vos noms ne sont pas retenus !

Nulle voix n'a chanté votre légende épique.
Mais voilà qu'aujourd'hui de nobles écrivains
Révèlent du passé l'œuvre patriotique
Et disent les grandeurs de vos exploits lointains.

De vos mâles vertus les sublimes exemples
Et le récit cruel des maux jadis soufferts,
Que la Grèce eût gravés au fronton de ses temples,
Montrent que l'on peut vaincre après mille revers.

Alsace, souviens-toi ! Lorsque, sous la croix blanche,
Le fidèle Normand combattait sans secours,
Pour ses fils il rêvait l'heure de la revanche.

Elle est lente à venir ; mais elle vient toujours.

AOUT [1]

Par M. G. LE VAVASSEUR,

Membre correspondant.

Au bas de la côte, avec un bruit doux,
Tout le long du pré dont il mouille l'herbe,
Un humble ruisseau court sur les cailloux ;
Certains l'ont connu bruyant et superbe ;

Il a fait jadis tourner un moulin
Au temps des seigneurs et des privilèges,
A peine aujourd'hui si son lit est plein
Vers le mois de Mars, aux fontes des neiges.

En s'insinuant sous ses bords étroits,
A l'abri discret qu'offre la ramure,
Il s'écoute vivre et pendant trois mois
Le poète entend son gentil murmure.

(1) Notre confrère. M. Gustave Le Vavasseur, publie en 1896 son cinquième volume de vers : *Senilia*. Nous en extrayons la pièce suivante dont il a bien voulu nous communiquer l'épreuve.

C'est l'asile aimé des petits poissons
Qu'un rayon furtif de soleil enivre,
Qui, loin des brochets et des hameçons
Dans un filet d'eau sont heureux de vivre.

On voit scintiller des pauvres petits,
Entre les cailloux, l'écaille irisée ;
Un bibet suffit à leurs appétits,
Et leur soif s'étanche avec la rosée.

On entend encore en Juillet parfois
Un sanglot perdu dans l'herbe flétrie ;
Mais dans la mollière et le long du bois
En août tout se tait. La source est tarie.

Il reste par ci par là quelques trous ;
A défaut de l'eau vivante qui coule
Et semble courir après les cailloux,
De petits étangs dorment sous la houle.

Dans le limoneux et trouble horizon
Le même fretin, surpris, s'éternise,
Faute de pouvoir sortir de prison,
Il languit d'abord, puis il agonise.

Dans mon esprit leste, ardent et viril,
— C'était, Muse, au temps de nos fiançailles, —

Un ruisseau clairet courait en Avril,
Le long du côteau parmi les broussailles.

Muse, il t'en souvient, la main dans la main,
A son gazouillis nous prêtions l'oreille,
Et, sans s'épuiser, chaque lendemain
L'eau recommençait le chant de la veille.

Les poissons avaient un reflet changeant
Cent fois plus joli qu'on ne saurait dire ;
Leurs écailles d'or, de moire et d'argent
Nous faisaient rêver, aimer et sourire.

Notre ruisselet coula tout l'été
Sous l'abri discret de rives amies ;
Sûr d'être compris, sûr d'être abrité ;
Peut-être a-t-il fait des économies.

Mais la saison marche et voici venir
L'heure où le moulin est dans la détresse ;
Entre l'espérance et le souvenir,
Résignons-nous, Muse, à la sécheresse.

L'herbe rosoyante et le vert roseau
Ont l'aspect pantois d'une humble litière.
Et les cailloux blancs où cascadait l'eau
Ont l'air d'os roulés dans un cimetière.

Le gentil fretin qui tant frétillait
Languit altéré dans de tristes hâvres,
Et le long du bord si frais en Juillet
Surnagent déjà de petits cadavres.

Tous ne mourront pas, il faut peu de temps
Pour grossir le flot et remplir la tonne.
Mais reverrons-nous un nouveau Printemps,
Muse ? En attendant, saluons l'Automne.

Août 1895.

JEANNE D'ARC

SONNET

Par M. Edmond SAUTEREAU,

Membre titulaire.

A François Coppée.

Avoir, à l'appel de son Dieu,
Aux jours d'épreuve et de souffrance,
Pour défendre et sauver la France,
A ceux qu'on aimait dit adieu ;

Humble fille, avoir au saint lieu
Puisé la foi sans défaillance,
Qui ressuscite la vaillance
Et des cœurs ravive le feu ;

Avoir servi dans les batailles
D'exemple aux Lahire, aux Xaintrailles,
Vu cent fois la mort, sans broncher ;

S'appeler Jeanne la Lorraine,
L'héroïque, la surhumaine,
Ciel ! et mourir sur le bûcher !

POMMIERS EN FLEURS

SONNET NORMAND

Par le même.

Vous êtes jolis, pommiers roses,
Parmi les brumes du matin.
A votre aspect, vite au lointain
Fuit le spleen des rêves moroses.

Vos fraîches corolles mi-closes,
Dont l'abeille aime le satin,
Mieux que les œillets et le thym
Font penser aux plus douces choses.

Oui, sous le voile virginal
Du léger brouillard matinal
Vous avez l'air d'une épousée,

Quand sa grâce, à l'aube du jour,
Et, comme vous, blanche et rosée,
Sourit aux regards de l'amour.

LA POÉSIE

Par le même.

A. M. Émile Travers.

Vierge entre toutes choisie
Et fleur d'immortalité,
Honneur à la Poésie !
C'est l'exquise fantaisie,
C'est l'idéale beauté.

Aussi fraîche que la rose,
Elle a l'âge du printemps.
Aux lieux où son pied se pose,
Le sol rit, le ciel est rose ;
Les vieillards même ont vingt ans.

Plus belle qu'on ne peut dire,
Elle a le charme et l'humour.
Dans son cœur vibre une lyre,
Et sa lèvre a le sourire
De la grâce et de l'amour.

Ses yeux pour toute souffrance
Ont des larmes de pitié.
Elle est la foi, l'espérance.
Pour la faiblesse et l'enfance
Tout en elle est amitié.

Nid d'oiseau dans la charmille,
A l'ombre du vert figuier,
Ou, ruche humaine, famille,
Mieux que le faste qui brille,
Lui plaisent : C'est le foyer.

Elle aime les fiançailles
Des jeunes gens bien épris,
Et sourit aux épousailles
Plus qu'aux sanglantes batailles,
Dont les lauriers sont le prix.

Elle aime en sa métairie
Le laboureur courageux,
De qui la moisson fleurie
Lentement pour la patrie
Mûrit sous le ciel joyeux.

De son âme virginale,
Qui de l'aube a la blancheur,
Une clarté matinale,

Discrète, et jamais banale,
Répand sur tout sa fraîcheur.

Sa voix caressante et chère
Semble bercer dans son vol
La brise errante et légère,
Où flottent dans le mystère
Les soupirs du rossignol.

Cette voix jamais ne prête
Sa verve aux chants libertins,
Et se plaît dans toute fête
A chanter la joie honnête,
Non l'ivresse des festins.

Son cœur est la douceur même.
Pure, elle vit dans le bleu,
Et ne sait dans son poème
Enfermer que ce qu'elle aime,
Le beau, la nature et Dieu.

Mais l'innocente magie
Qui respire dans ses chants
Soudain devient énergie,
Pour flétrir la pâle orgie
Ou l'audace des méchants.

Tendre, elle n'est pas moins fière :
Faut-il venger d'un affront

La patrie et sa bannière ?
La vierge se fait guerrière ;
Elle embouche le clairon ;

Et comme un nouveau Tyrtée,
Dont les chants font des vainqueurs,
Elle ramène, indomptée,
La victoire disputée,
En régénérant les cœurs.

A UN PEINTRE

Par M. Ach. MILLIEN,

Membre correspondant.

Mai, frappant du pied le flanc des collines,
Fait jaillir la sève en nouveaux bourgeons...
Babille, fontaine aux eaux cristallines;
Gazouille, fauvette, au milieu des joncs!

Les jeunes taureaux, joyeux et folâtres,
Beuglent de plaisir dans le fond du pré,
Et le son perçant des flûtes des pâtres
Résonne au retour du soir empourpré.

Auprès de son nid voilé de ramure,
Le merle siffleur s'ébat; ce matin,
Je l'ai vu piquer une fraise mûre,
Vermeille parmi la mousse et le thym.

Vous qui contemplez d'une âme fervente
Et le champ paisible et la dune en deuil;
Vous qui comprenez la voix émouvante
Du vent dans les bois, du flot sur l'écueil.

Ami, partez vite ! autour des villages
Les faneurs déjà s'en vont, les bras nus,
Et, la plaine calme et les rudes plages
Réclament déjà vos pinceaux connus.

Vous êtes de ceux que ne courbe guère
Du destin jaloux l'injure ou l'affront,
Et vous repoussez le renom vulgaire
S'il faut l'acheter en baissant le front.

Laissez les vendeurs, comme un flux qui monte,
Étalant leur art de mauvais aloi,
Envahir le temple, apostats sans honte,
Et pour un succès renier leur foi.

Vous cependant, maître au talent robuste,
Sans les envier, sans faiblir jamais,
Vous allez, guidé par la muse auguste
Dont le libre essor vous porte aux sommets !

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1^er^ NOVEMBRE 1895.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1894-1895

MM.

BEAUJOUR, *président.*
BERJOT, *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

BEAUJOUR, *président.*
GASTÉ, *secrétaire.*
CARLEZ, *vice-secrétaire.*
} membres de droit.

BARETTE,
BÜCHNER,
FAYEL,
TRAVERS,
DE BEAUREPAIRE,
DENIS.
} membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

Date de l'élection.	MM.
1866 26 mai.	BÜCHNER, prof. à la Fac. des lettres.
1866 24 juin.	FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1869 27 mai.	DE BEAUREPAIRE, anc. conseiller à la Cour d'appel.
1869 24 déc.	LE GENTIL, anc. prof. au Lycée.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1870 29 janv.	DE FORMIGNY DE LA LONDE, vice-président de la Soc. d'Agriculture.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.
1873 24 juin.	CAREL, prof. à la Fac. de droit.
1873 24 juin.	GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.
1876 28 janv.	TESSIER, doyen de la Fac. des lettres.
1877 28 déc.	GUILLOUARD, prof. à la Fac. de droit.
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Fac. des sciences.
1878 29 mai.	BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection

1880 27 fév. NEYRENEUF, prof. à la Faculté des sciences.

1881 24 juin. HOUYVET, premier président à la Cour d'appel.

1881 24 juin. GUERLIN DE GUER, chef de la 1re division à la Préfecture.

1882 28 déc. VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.

1884 22 fév. TESNIÈRE, artiste peintre.

1884 25 avril. BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.

1886 26 mars. LEBRET, député, prof. à la Fac. de droit.

1886 28 mai. HETTIER (Ch.), trésorier de la Soc. des Antiq. de Normandie.

1887 28 janv. VAUDRUS, avocat général.

1887 25 fév. GIDON (Dr), prof. à l'Éc. de médecine.

1889 25 janv. LIGNIER, prof. à la Fac. des sciences.

1889 22 fév. LETELLIER, prof. au Lycée.

1889 22 mars. SAUTEREAU, prof. au Lycée.

1891 27 fév. BARETTE (Dr), professeur à l'École de médecine.

1891 27 fév. LEREBOURS-PIGEONNIÈRE, avocat général.

1891 26 déc. CAREL (Pierre), avocat.

1892 26 fév. SAINT-QUENTIN (COMTE DE), député, présid. de la Soc. d'Agric. et de Commerce.

1892 26 fév. LUMIÈRE, vice-président de la Soc. des Beaux-Arts.

Date de l'élection

1892 25 mars. VIGOT (Dr), prof. à l'Éc. de Médecine.

1892 24 juin. BIGOT, chargé du cours de géologie à la Faculté des sciences.

1893 27 janv. COLIN (A.), prof. agrégé à la Faculté de droit.

1893 24 mars. BIVILLE, prof. agrégé à la Faculté de droit.

1894 27 avril. MARIE, prof. à la Faculté de droit.

1895 22 fév. POUTHAS, proviseur du Lycée Malherbe.

1895 26 avril. LANGLOIS, président de la Société des Antiquaires.

MEMBRES HONORAIRES

Date de l'élection ou de la nomination.

MM.

1850 25 nov. LE BOUCHER (1), prof. honor. de la Faculté des sciences, à Livry, près Caumont.

1861 26 avril. CHATEL (Eug.) (2), ancien archiviste du Calvados, Paris, 5, rue Vavin.

1869 22 janv. Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.

1873 24 juin. MAHEUT (3), prof. honoraire à l'École de médecine.

(1) Date de l'élection de M. Le Boucher, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

(3) Date de l'élection de M. Maheut, comme membre titulaire.

Date de l'élection ou de la nomination.

1853 25 nov. GIRAULT (1), prof. honoraire à la Fac. des sciences.

1872 26 janv. CHAUVET (2), prof. honoraire à la Fac. des lettres.

1866 24 juin. DENIS, doyen honoraire de la Fac. des lettres (3).

MEMBRES CORRESPONDANTS

Nommés pendant les années 1894-95.

Date de la nomination.

MM.

1894 26 janv. RIVIÈRES (baron DE), secrétaire adjoint de la Soc. archéol. du Midi, à Albi.

1894 27 avril. DURO (don C. Fernandez), à Madrid.

1894 25 mai. LE VERDIER, secrétaire de l'Ac. des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

1894 25 mai. GOSSART, professeur adjoint à la Fac. des sciences de Bordeaux.

1894 22 juin. BROWNING (Oscar), historien, prof. à l'Université de Cambridge.

(1) Date de l'élection de M. Girault, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

(3) Date de l'élection de M. J. Denis, comme membre titulaire.

NÉCROLOGIE (1894-95)

Membre honoraire

FAUVEL (Adolphe), juge de paix honoraire.

Membres titulaires

FAUVEL (Charles), président du Tribunal civil de Caen.

BOURIENNE (Dr), directeur honoraire de l'École de médecine et de pharmacie.

Membres correspondants

DE LA SICOTIÈRE, sénateur de l'Orne.

BOULATIGNIER, ancien président de section au Conseil d'État.

MARCHAND (Eug.), pharmacien honoraire à Fécamp, associé national de l'Académie de médecine de Paris.

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. »
(Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854).

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface*).

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs**, dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886).

FRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au Bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir, et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891).

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

I. PARTIE SCIENTIFIQUE.

Pages.

EXPÉRIENCES D'ACOUSTIQUE, par M. NEYRENEUF, membre titulaire 3

SUR UN PROBLÈME RELATIF AU FROTTEMENT, par M. A. DE SAINT-GERMAIN, membre titulaire . . 13

II. PARTIE LITTÉRAIRE.

LE RECRUTEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN ALLEMAGNE. LE PRIVADOCENT, par M. A. BUCHNER, membre titulaire. 4

LA LANGUE DU DROIT CIVIL AU XIX^{e} SIÈCLE, par M. J. MARIE, membre titulaire. 19

LE TRAVAIL. ÉTUDES MORALES, par M. CHAUVET, membre titulaire. 33

BOSSUET. DISCOURS SUR L'HISTOIRE UNIVERSELLE, par M. J. DENIS, membre titulaire. 78

D. MANUEL GODOY, par M. G. DESDEVISES DU DÉZERT, membre correspondant 151

LES CAUSES MORALES ET SOCIALES DU SOCIALISME CONTEMPORAIN, par M. Edmond VILLEY, membre titulaire. 180

ÉTYMOLOGIE ORIENTALE DE QUELQUES TERMES DU VOCABULAIRE BASQUE, par M. le comte DE CHARENCEY, membre correspondant 205

NAPOLÉON ET LA DISETTE DE 1812. A PROPOS D'UNE ÉMEUTE AUX HALLES DE CAEN, par M. Gaston LAVALLEY, membre titulaire 209

POÉSIES

PHILIPPE LE CAT OU LE COTENTIN EN 1429, par M. Émile TRAVERS, membre titulaire. . . . 323

AOUT, par M. G. LE VAVASSSEUR, membre correspondant. 337

JEANNE D'ARC. SONNET, par M. Edmond SAUTEREAU, membre titulaire 341

POMMIERS EN FLEURS. SONNET NORMAND, par le Même 342

LA POÉSIE, par le Même 343

A UN PEINTRE, par M. Ach. MILLIEN, membre correspondant. 347

LISTE DES MEMBRES AU 1er NOVEMBRE 1895. . 349

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE CAEN . . 355

Caen, Imp. HENRI DELESQUES, rue Froide, 2 et 4.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN

CAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR DE L'ACADEMIE

RUE FROIDE, 2 ET 4

—

1896

MÉMOIRES

I. — PARTIE SCIENTIFIQUE

NOTES

sur l'Organisation générale

ET SPÉCIALEMENT

SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA BOTANIQUE

DANS LES UNIVERSITÉS

de Liége, de la Vallée du Rhin et de Wurtemberg

Par M. O. LIGNIER,

Professeur à la Faculté des Sciences,
Membre titulaire.

Ayant, au cours d'un voyage récent (octobre-novembre 1895), visité l'Université de Liége, la plupart des Universités allemandes de la région du Rhin et de Wurtemberg, ainsi que celle de Bâle, j'ai été tout naturellement amené à les comparer à celles de France, à constater les points de ressemblance qu'elles ont avec celles-ci et surtout à noter certains points plus ou moins importants par lesquels elles s'en distinguent.

De cette comparaison me paraissent ressortir quelques faits intéressants que je compte exposer rapidement, simplement à titre d'observations isolées et sans avoir la prétention de faire en cela une œuvre complètement coordonnée. Ce sont des notes de voyage consciencieusement prises, mais non le résultat

d'une étude longuement mûrie. Peut-être cependant, malgré leur insuffisance, pourront-elles paraître intéressantes ou même être de quelque utilité.

Mes observations, faites presque uniquement dans les Instituts botaniques, ont porté plus spécialement sur les points suivants : Installation des Instituts botaniques et enseignement de la botanique ; Bibliothèques ; Rapports de la botanique pure avec la botanique appliquée; Recrutement et avancement du personnel enseignant; Recrutement des Étudiants.

Installation des Instituts botaniques.

Il semble universellement admis dans l'Allemagne rhénane, ainsi d'ailleurs qu'à Liége et à Bâle, que les sciences expérimentales doivent être installées chacune dans des instituts séparés. — Je n'ai en effet rencontré plusieurs de ces sciences réunies dans le même local que là où l'on a dû utiliser des bâtiments anciens. — Il est même quelquefois remarquable de voir, comme par exemple à Tubingue, l'esprit de suite avec lequel s'est faite cette installation d'instituts séparés. Les premiers, ceux de botanique et de chimie, y furent construits en 1844, en dehors de la ville, dans des prairies. Depuis cette époque, on a groupé autour d'eux la physique, la chimie organique, la clinique des yeux, la physiologie, la pathologie, l'hôpital, la clinique des femmes, la clinique chirurgicale, etc., dans des bâtiments complétement isolés les uns des autres, séparés par des jardins (1).

(1) Il m'a été affirmé qu'à Tubingue, quand la construction

Parmi ceux que j'ai visités, l'institut botanique le plus largement installé, tant au point de vue du bâtiment central que des collections et des dépendances, est certainement celui de Strasbourg. Cependant le professeur déplore qu'on y ait beaucoup trop sacrifié l'utile aux beautés architecturales.

Partout le professeur ordinaire de botanique habite son institut (1), et cette habitude donne, paraît-il, les meilleurs résultats. Elle permet en effet une surveillance constante des services et assure leur plus grande rapidité, non seulement dans l'institut, mais encore dans le jardin des plantes et les serres qui y sont souvent annexés et sont placés sous la direction immédiate du professeur. Elle offre en outre à celui-ci la facilité de faire des expériences scientifiques de longue durée et pour lesquelles une surveillance de nuit est indispensable.

Les Jardins botaniques dépendent, non des Villes comme cela a toujours lieu en France, mais de l'État ou de l'Université. Aussi les instituts sont-ils, toutes les

d'un nouvel institut est décidée, on envoie le professeur spécialiste et l'architecte visiter ensemble les meilleurs instituts connus du même genre, afin qu'ils puissent l'un et l'autre acquérir toutes les données de l'expérience et fournir un plan qui tienne compte des derniers perfectionnements.

C'est une méthode qui, tout en paraissant coûteuse à première vue, possède certainement de trop grands avantages pour n'être pas signalée.

(1) Le professeur de botanique de l'Université de Liége fait, il est vrai, exception à cette règle. Mais sa situation constitue une exception à Liége même, où la plupart de ses collègues de la Faculté des Sciences sont logés dans leurs instituts.

fois que cela a été possible, placés dans les jardins botaniques qui sont eux-mêmes, ainsi que je viens de le dire, sous la direction du professeur. De cette façon, les produits des cultures soit de serre, soit de pleine terre, sont complétement et facilement au service des laboratoires.

L'installation intérieure des instituts botaniques est excessivement variable suivant les Universités, mais on peut dire qu'en général, tout en offrant quelquefois certaines particularités intéressantes, elle ne m'a pas paru présenter la supériorité qu'on est habitué à leur attribuer en France. L'amphithéâtre qui y est annexé est même quelquefois remarquablement inférieur, comme à Bonn; d'ordinaire, il est vrai, il est bien installé, parfois même il présente des aménagements heureux : c'est ainsi qu'à Liége, à Heidelberg, on peut y faire instantanément l'obscurité et des projections. Mais seul l'amphithéâtre de l'institut de Heidelberg mérite une mention spéciale. En effet, une serre y est contiguë; elle communique avec lui par une porte et en est séparée par un large vitrage. Cette serre est d'un précieux secours pour les leçons de physiologie; elle permet d'y préparer facilement et dans de bonnes conditions les expériences délicates qu'on apportera ensuite sans peine dans l'amphithéâtre ou qui pourront même être suivies directement par les élèves regardant à travers le vitrage.

Dans les laboratoires proprement dits, l'installation est en général bonne et telle que chaque élève ait une place attitrée, bien éclairée, munie de ses instruments de travail. Mais, dans ces conditions, ce qui surprend

immédiatement le visiteur, c'est de voir combien le nombre des places est en général restreint, si on le compare à celui des auditeurs du cours. Tel institut, qui reçoit 100 et 120 auditeurs dans son amphithéâtre, n'a au plus qu'une quinzaine de places convenables dans son laboratoire. Nous montrerons plus loin que les laboratoires ne sont en effet fréquentés que par une petite partie des auditeurs du cours.

L'institut botanique de Liége est le seul dont le laboratoire reçoive de nombreux pratiquants et soit admirablement installé à cet effet. La salle des travaux pratiques y est en hémicycle; elle est pourvue d'un haut vitrage sur toute sa face circulaire, et un grand tableau noir, attaché au-dessus d'une petite estrade, occupe le milieu de sa face plane. Plusieurs rangées de tables distribuées concentriquement, parallèlement au vitrage, les unes sur le plancher, les autres sur une galerie, permettent d'installer un nombre considérable d'élèves. Ceux-ci peuvent d'ailleurs, à volonté, et simplement en changeant leur chaise, se tourner du côté du vitrage, c'est-à-dire du côté du jour, pour faire leurs manipulations, ou du côté du tableau noir devant lequel le professeur donne les explications générales.

Les collections conservées dans l'alcool, ou les herbiers, n'occupent en général qu'un espace assez restreint dans ces instituts. Aussi là où, comme à Strasbourg, à Bonn, à Tubingue, elles ont une réelle valeur, cela tient beaucoup plus à la qualité des échantillons qui les composent qu'à leur nombre. Cette petite défectuosité est d'ailleurs compensée en grande partie par la situation de l'institut au milieu du jardin botanique et

à proximité des serres, et aussi par la facilité avec laquelle le Muséum de Berlin met, paraît-il, ses richesses au service des travailleurs.

Les instruments de toutes sortes sont, comme en France, achetés par le professeur sur des crédits qui lui sont alloués chaque année. Il en résulte, à ce point de vue, une organisation essentiellement variable avec les tendances de chaque professeur.

Nous avons dit que les jardins botaniques sont dirigés par les professeurs universitaires et entretenus par l'État. Ils sont à peu près tous divisés en deux parties bien distinctes : l'arboretum et les familles, auxquels peut s'ajouter l'alpinum ; quelquefois même, comme à Bonn, il y a en plus une partie physiologique où les plantes sont rangées soit suivant leurs usages (potagères, médicinales, horticoles, industrielles, etc.), soit suivant leurs propriétés (plantes à lait, plantes grimpantes, piquantes, etc.). A peu près partout, le rangement des familles en plates-bandes a été abandonné et remplacé par le système qui consiste à grouper chaque famille en des ronds ou des ovales qui sont eux-mêmes distribués suivant les affinités des familles qu'ils représentent. Ce système semble d'ailleurs, comme moyen d'instruction, de beaucoup préférable à celui des plates-bandes; il donne davantage les notions d'ensemble.

Enseignement de la botanique.

L'enseignement de la botanique est fait par un professeur ordinaire, auquel sont presque toujours adjoints

un ou quelquefois deux professeurs extraordinaires et un ou plusieurs privatdocents.

Le nombre des leçons et cours fournis chaque semaine par le professeur allemand m'a paru variable selon les Universités : peut-être est-il réglé par des nécessités spéciales répondant soit à l'importance du personnel, soit à des besoins locaux. D'ailleurs, la distribution des services entre les différents professeurs et privatdocents d'une Université est d'abord réglée par les intéressés entre eux, puis approuvée par la Faculté et acceptée par le Sénat (Conseil de Faculté) ; cette distribution est donc variable suivant les temps et les lieux, et dépend en réalité du professeur ordinaire qui fait à peu près ce qu'il veut. Le seul fait qui paraisse général, c'est que le professeur ordinaire se réserve les grandes leçons, c'est-à-dire celles de botanique générale, qui intéressent le plus d'étudiants, peut-être simplement parce que, ainsi que nous le montrerons plus loin, ce sont celles qui rapportent le plus. Les professeurs extraordinaires et les privatdocents sont en général chargés de cours spéciaux et des exercices pratiques, les premiers s'occupant plus spécialement de ce qui a rapport à la pharmacologie.

Les leçons données par le professeur ordinaire sont donc plus superficielles, par cela même qu'elles doivent être plus générales et s'adresser aux auditeurs les plus divers. Ceux-ci comprennent en effet, outre quelques amateurs ordinairement théologiens, des étudiants qui se préparent à la médecine, à la pharmacie, aux études forestières et agricoles. Il y en a en outre qui se destinent plus spécialement à la chimie, à la physique et

à la minéralogie, mais qui ont choisi la botanique comme complément dans leur examen de fin d'année. Il en existe encore un petit nombre qui se préparent au professorat soit des Gymnases, soit des Universités et Écoles supérieures. A Liége, à Bonn, à Heidelberg, à Tubingue, le nombre de ces divers auditeurs du cours de botanique générale peut atteindre 100, 120 et même davantage. Il y en a plus en été qu'en hiver.

La sanction des études de botanique est fournie par un examen qui se passe, à la fin de l'année, devant un jury comprenant les titulaires de plusieurs chaires et dans lequel les diverses sciences peuvent être unies dans des conditions qui paraissent varier suivant le choix des élèves, au moins dans une certaine mesure. Cet examen final est beaucoup plus faible que celui de la licence française et ne correspond peut-être même pas à celui qui termine l'année préparatoire en France, car, au moins pour les étudiants en médecine, il ne comporte aucune manipulation botanique.

Les seuls auditeurs du cours qui suivent en outre les exercices pratiques sont: en grande majorité, les étudiants en pharmacie et ceux qui se destinent aux sciences forestières; en très petit nombre, ceux qui veulent se préparer aux examens pour le professorat dans les Gymnases et ceux qui, s'occupant de botanique pure, désirent conquérir le titre de docteur pour devenir professeurs soit dans une Université, soit dans une École supérieure. Ces derniers paraissent travailler beaucoup plus sérieusement que les précédents; toutefois, il est de notoriété publique que les thèses allemandes de botanique sont bien inférieures aux thèses françaises.

Bibliothèques.

Dans toutes les Universités allemandes que j'ai visitées, il existe une bibliothèque générale installée dans un bâtiment central et une bibliothèque spéciale placée dans chaque institut. Le règlement qui autrefois tendait, paraît-il, à supprimer, ou au moins à réduire considérablement cette dernière, est partout tombé en désuétude; il a été modifié par l'usage de façon à rendre la bibliothèque de l'institut plus utile aux travailleurs. Toutefois cette transformation, s'étant opérée par la force des choses et sans idée préconçue, a produit des particularités qui varient d'une Université à l'autre. Voici d'abord les faits généraux.

Les livres de la bibliothèque centrale sont, comme en France, achetés sur un crédit général, conformément aux propositions du professeur; ceux de l'institut botanique sont payés sur les crédits dont dispose l'institut. A la bibliothèque centrale appartiennent surtout les ouvrages *anciens* ou *très spéciaux* dont l'usage est peu fréquent au laboratoire. La bibliothèque de l'institut renferme, au contraire, tous les ouvrages qui sont *d'un usage courant* pour les travaux devant être exécutés au laboratoire : ce sont, outre les traités généraux, les livres de technique anatomique ou physiologique, ceux de détermination des plantes actuelles et des plantes fossiles, les revues et publications périodiques (1), etc. Ces dernières sont, en effet, presque

(1) Il ne s'agit ici que des Revues traitant uniquement de botanique.

exclusivement suivies par les travailleurs assidus du laboratoire, et elles leur servent, non seulement en les tenant au courant des nouveautés botaniques, mais encore en leur permettant l'emploi facile et journalier des nombreux renseignements de technique nouvelle et de détermination qu'elles renferment. Ce partage des livres entre la bibliothèque centrale et l'institut est en réalité laissé à l'initiative du professeur, puisque c'est sur sa demande que sont achetés ceux de la première et que c'est lui qui, en toute liberté, achète ceux du second. En somme, dans la vie universitaire allemande, considérée au point de vue botanique, l'institut est le centre vers lequel tout converge; la bibliothèque centrale n'en est que la dépendance. C'est à l'institut que les travailleurs viennent mettre en œuvre tous les moyens de recherches (réactifs, instruments, livres, etc.); ce n'est qu'accidentellement qu'ils se transportent à la bibliothèque centrale.

En ce qui concerne le détail des rapports qui unissent l'institut à la bibliothèque centrale, je décrirai plus spécialement la façon dont se fait le service des livres dans l'Université de Bonn, l'une des plus prospères pour la science qui nous occupe.

Les professeurs ont à leur disposition le catalogue de la bibliothèque centrale; de même on trouve à la bibliothèque la liste de tous les ouvrages possédés par les instituts de la même Université, ainsi que le catalogue des bibliothèques des autres Universités. De cette façon, si un professeur (ou un travailleur de laboratoire) désire un livre qui ne se trouve pas à l'institut, mais qui existe à la bibliothèque centrale, il le demande

au bibliothécaire, et celui-ci le lui prête; de la même façon, d'ailleurs, le livre peut être prêté par l'institut à la bibliothèque centrale. Supposons maintenant que ce livre n'existe ni dans l'institut, ni dans la bibliothèque centrale. Le professeur (ou l'intéressé) le demande au bibliothécaire; celui-ci consulte ses catalogues. Si le livre se trouve dans un autre institut de l'Université de Bonn, le bibliothécaire en informe le professeur, qui l'emprunte directement. S'il n'existe que dans une autre Université, le bibliothécaire l'emprunte lui-même et l'envoie au professeur (1). Si enfin ce livre n'existe nulle part, le professeur le fait acheter quand il le juge convenable.

Il est facile de voir de suite les avantages que présente cette façon de comprendre le service des bibliothèques. Tout d'abord, les ouvrages d'un usage fréquent et même les Revues qui tiennent les travailleurs au courant de la science sont en dépôt là où ceux-ci sont appelés à s'en servir, c'est-à-dire à l'institut. En outre, grâce à l'existence et à l'emploi de divers catalogues (de bibliothèques centrales et d'instituts), il n'est pas nécessaire d'acheter plusieurs fois certains ouvrages coûteux et qui ne sont pas d'un usage absolument courant; cependant ces derniers sont, sans de trop grandes difficultés, à la disposition de tous les travailleurs de l'Université. Enfin ce système, qui met les livres d'un usage courant là où ils sont presque exclusivement

(1) Le prêt d'une Université à l'autre existe bien aussi théoriquement en France, mais en fait il est impossible par absence de catalogues.

employés, ne les refuse cependant pas aux rares personnes qui voudraient s'en servir à la bibliothèque centrale, puisque celle-ci peut les emprunter à l'institut.

Ce qui distingue par dessus tout la manière de faire allemande de la manière française, malgré une grande ressemblance apparente, c'est l'idée directrice. En France, la bibliothèque centrale doit être le centre ; les bibliothèques de laboratoire ne sont que des annexes les moins importantes possible ; en Allemagne, c'est absolument l'inverse, la bibliothèque centrale n'est qu'un dépôt annexé aux instituts.

Rapports de la Botanique pure avec les Sciences appliquées.

L'enseignement de la botanique dans les diverses Universités visitées ne semble guère présenter de rapports immédiats avec celui de la botanique appliquée, si ce n'est avec la médecine et la pharmacie. Les instituts d'agriculture, de sylviculture, de viticulture, les laboratoires bactériologiques, ceux de recherches sur la fabrication du vin, de la bière, du cidre, etc., sont en général installés d'une façon tout à fait indépendante, souvent même ils sont éloignés des villes universitaires ; cependant leurs directeurs ou attachés peuvent être recrutés directement dans les Universités. Les Polytechnicum et les Écoles supérieures sont les seuls centres d'enseignement supérieur où la botanique pure, la pharmacologie, la science agricole, forestière, bactériologique, etc., soient enseignées concurremment. Elles sont

même, dans ce cas, placées sous la direction d'un même professeur.

Rappelons cependant que quelques élèves se préparent par la fréquentation des laboratoires universitaires à la carrière forestière ou à d'autres carrières analogues.

Recrutement et avancement du personnel enseignant.

Nous avons déjà dit que le personnel de l'Université allemande comprend, pour la botanique, un professeur ordinaire, un ou deux professeurs extraordinaires, un ou plusieurs privatdocents. Il faut y ajouter les assistants, qui correspondent à peu près à nos préparateurs.

Les professeurs ordinaires, certains professeurs extraordinaires et les assistants ont un traitement fixe. Les premiers sont en outre rétribués directement par les élèves, en raison des cours qu'ils leur font, des exercices pratiques qu'ils dirigent et suivant un tarif établi par la Faculté. Les prix varient d'ailleurs d'une Université à l'autre et font partie de leurs moyens de concurrence (1).

Ce que nous avons dit sur la répartition des élèves

(1) A Tubingue, un élève paie 3 marcs (3 fr. 75) par semestre pour une heure de cours par semaine, si celui-ci ne comporte pas d'expériences; avec expériences, c'est 5 marcs (6 fr. 25). Pour plus de cinq heures de cours par semaine, la Faculté fait un rabais, peu important d'ailleurs.

dans les cours montre qu'en général ce paiement par les élèves profite surtout aux professeurs ordinaires, notablement moins aux professeurs extraordinaires et très peu aux privatdocents. Ces derniers sont donc à peine rétribués; aussi ne peuvent-ils se recruter que parmi les jeunes gens riches. Ajoutons que le droit d'enseigner doit leur être renouvelé chaque année par la Faculté dans laquelle le professeur ordinaire est tout puissant, et que c'est là bien fréquemment une source de favoritisme. Ce sont deux points très importants à noter, puisque l'institution des privatdocents est la base du recrutement des professeurs.

Même en dehors de cette question d'origine, le mode de recrutement et d'avancement des professeurs allemands est totalement différent de celui des professeurs français. Ils sont bien (à peu près comme en France) nommés par le Ministère, sur une liste de trois noms présentée par la Faculté, mais les circonstances qui entourent cette présentation sont tellement différentes de ce qui se passe en France que les effets n'en sont à peu près jamais comparables. Il intervient en Allemagne dans le recrutement, ainsi que dans l'avancement, une concurrence sérieuse, énergique, qui pousse en avant les hommes de valeur et les professeurs de talent. Cette concurrence a comme stimulants, d'une part, le paiement direct des professeurs par les élèves, et, d'autre part, la concurrence qui en résulte entre les différents États de l'Allemagne ou simplement entre les différentes Universités. C'est là un point que nous allons chercher à démontrer.

Nous venons de dire que les élèves paient directe-

ment le professeur suivant ce qu'ils reçoivent de lui, cours ou exercices pratiques. Il en résulte que chaque professeur perçoit, en sus de son annuité fixe, une somme qui est proportionnelle au nombre de ses auditeurs. Plus un professeur est renommé, tant pour la valeur de ses travaux que pour l'intérêt de ses leçons, plus il attire d'étudiants, plus il est rétribué. Or, les avantages qui résultent pour lui de ce grand nombre d'élèves se font encore sentir en faveur de ceux de ses collègues dont les mêmes élèves doivent également suivre les cours pour conquérir leurs diplômes. En outre, le renom de la Faculté tout entière en est accru, et c'est là un fait qui profite dans une mesure variable à tout son personnel enseignant. Ainsi donc *tous les professeurs d'une même Faculté ont un intérêt* MATÉRIEL *plus ou moins immédiat à posséder à côté d'eux des collègues de renom.* C'est cette solidarité d'intérêt qui nous a paru avoir une extrême importance au point de vue du bon recrutement des professeurs et de leur avancement. Voyons maintenant comment se font l'un et l'autre.

Supposons qu'une chaire soit vacante à la Faculté des sciences de l'Université de Tubingue. Tous les professeurs vont être appelés à présenter une liste de trois noms, parmi lesquels le Ministère choisira le futur titulaire. Or, nous venons de montrer que ces professeurs ont un intérêt matériel (1) à ce que leur futur collègue

(1) Nous n'entendons pas par là prétendre que le seul motif auquel obéissent tous les professeurs soit l'intérêt pécuniaire, mais nous voulons simplement dire que cet intérêt intervient

soit un homme de valeur et de renom. Ils prendront donc individuellement des informations en vue d'une bonne composition de la liste de présentation (1). Les noms inscrits en deuxième et en troisième ligne auront eux-mêmes une valeur presque égale à celle du premier, car, pour diverses raisons, il n'est pas certain que celui-ci soit finalement désigné par le gouvernement.

Supposons maintenant que la personne présentée en première ligne soit M. X., de l'Université de Fribourg dans le Grand-Duché de Bade. Le Ministère de Wurtemberg, duquel dépend Tubingue, va faire à M. X. des offres qui devront être suffisamment avantageuses pour le décider à quitter Fribourg, et M. X. en informera le gouvernement Grand-Ducal. Celui-ci laissera peut-être partir M. X., mais peut-être aussi cherchera-t-il à le retenir en lui faisant des offres plus avantageuses encore. D'une façon comme de l'autre, M. X. voit sa situation améliorée, et l'on peut dire que son avancement est dû uniquement à son mérite, à son travail et au soin avec lequel il a dirigé son enseignement.

Dans l'exemple ci-dessus, nous avons supposé que l'Université où la chaire est vacante et celle à laquelle appartient le professeur proposé dépendent d'États

d'autant plus puissamment auprès de la majorité d'entre eux, qu'il est d'accord avec leur devoir.

(1) En Allemagne ce ne sont pas, comme en France, les candidats qui viennent s'offrir, mais bien les titulaires de la Faculté à compléter qui font des offres aux professeurs et aux privatdocents les plus capables de remplir la chaire vacante.

concurrents. Mais il peut arriver aussi qu'elles appartiennent toutes deux à un même État, à la Prusse par exemple. C'est alors le ministère prussien qui agit seul de manière à produire à la manière précitée les bienfaits de la concurrence : il se fait en quelque sorte concurrence à lui-même. Aussi, dans ce deuxième cas comme dans le premier, M. X. obtiendra-t-il une amélioration de sa situation, soit qu'il consente à se déplacer, soit qu'il préfère rester là où il est. En résumé, dans un cas comme dans l'autre, l'État fera profiter M. X. de la présentation dont il a été l'objet dans une autre Université.

Ces deux exemples suffisent à faire comprendre comment il arrive : 1° que le recrutement des professeurs se fait parmi les personnes (privatdocents ou autres) jouissant déjà d'un certain renom, c'est-à-dire en général parmi des personnes qui méritent ce renom, tant par leur valeur scientifique que par leur succès professoral ; 2° que l'avancement est une récompense assurée uniquement aux professeurs qui entretiennent leur valeur scientifique et soignent leur enseignement ; 3° que ce mode d'avancement devient par suite un stimulant énergique, capable de maintenir les professeurs dans la voie du travail, capable aussi de les forcer à soigner tout particulièrement leur enseignement (1).

Cette méthode allemande offre, dans ses effets, un

(1) Cet avancement au choix n'empêche d'ailleurs pas l'action de l'ancienneté, de telle sorte qu'un même professeur peut avancer en même temps au choix et à l'ancienneté. On sait qu'en France, au contraire, ces deux modes s'éliminent l'un l'autre.

contraste bien frappant avec ce que nous voyons dans les Universités françaises. Ici, en effet, les candidats doivent faire acte de candidature et les professeurs de la Faculté n'ont qu'un intérêt moral assez vague dans la question. Il en résulte que la majorité de ces professeurs, à peu près indifférente à la valeur scientifique et professorale du candidat, se laisse souvent diriger dans son choix par des influences de milieu (1). Aussi la liste comprend fréquemment : 1° le candidat qui dirige les influences de milieu ; 2° un ami dont il a lui-même suscité la candidature afin que la liste puisse être formée. En somme donc, la liste n'existe qu'en apparence ; elle ne provoque aucune concurrence.

Je viens de montrer, par comparaison avec le système français, les avantages du système allemand, basé sur le paiement du professeur ou plutôt de ses leçons par les étudiants. Il est juste d'en indiquer maintenant les inconvénients.

1° Tout d'abord, le système semble porter atteinte à la dignité du professeur en faisant de lui un marchand de leçons.

2° Le système est injuste dans certains cas. En effet, certains enseignements. malgré tout le mérite du professeur, ne comportent qu'un petit nombre d'élèves, alors que d'autres, même avec des professeurs inférieurs, attirent toujours beaucoup d'étudiants.

(1) Je désigne par ce terme unique l'influence locale, la camaraderie, les influences familiales, etc., ou même simplement l'influence personnelle du candidat qui, nommé précédemment par le pouvoir central, soit comme maître de conférences, soit comme chargé de cours, a su, au bout d'un certain temps, se concilier la faveur des professeurs titulaires par des relations aimables.

3° Certains professeurs, malgré leur grand talent, ne pourront jamais arriver, soit parce qu'ils travaillent des sujets trop spéciaux, soit parce qu'ils n'ont pas un enseignement brillant; ou au moins ils seront dépassés par ceux qui, avec moins de mérite, auront plus de savoir-faire.

4° Le prix de la scolarité devient trop élevé et a le gros inconvénient d'arrêter les élèves de valeur, mais sans fortune (1). Par suite, ce système est contraire à l'esprit de la démocratie française.

5° Le professeur, ayant un intérêt matériel à attirer le plus d'élèves possible à ses leçons, aura tendance à faire baisser le niveau des examens de fin d'année.

Le personnel enseignant allemand a, plus que celui de France, des facilités pour produire des travaux importants, non seulement à cause de la centralisation qui existe dans les instituts, mais aussi en raison de la façon dont le temps scolaire est réparti (2). Tout d'abord, le baccalauréat n'existe pas en Allemagne, et le temps du professeur universitaire est partagé entre 7 mois de cours, pendant lesquels il peut se consacrer entièrement à son enseignement, et 5 mois de vacances (3) pendant lesquels il lui est facile de trouver non seulement le

(1) Dans certaines Universités allemandes, ces élèves peuvent être exemptés des frais de scolarité, ou au moins faire leurs études à crédit.

(2) Je ne les compare ici qu'à ceux de nos Universités provinciales qui ont deux semestres de cours, et non à ceux de Paris dont la situation est privilégiée.

(3) 15 jours à Noël; un mois et demi à Pâques; 8 jours à la Pentecôte; près de 3 mois (moins 8 jours) aux grandes vacances.

repos annuel indispensable, mais encore le temps nécessaire pour faire des travaux de longue haleine. Tous ceux qui ne peuvent employer aux recherches scientifiques qu'un temps morcelé par les cours, les conférences et les exercices pratiques, apprécieront l'immense avantage d'un tel système.

Recrutement des étudiants de botanique.

Un botaniste français, visitant une Université allemande, est immédiatement surpris de voir le grand nombre d'étudiants qui suivent les leçons du professeur ordinaire. Ce nombre n'est guère moins de 80; nous avons dit qu'il peut être de 100 et 120 dans des Universités moyennes.

A cela, il y a une première et principale raison : c'est que les leçons du professeur ordinaire sont, comme nous l'avons montré, très générales et s'adressent à des jeunes gens qui ne se spécialiseront qu'ultérieurement. Elles ne sont pas faites, comme en France, d'une part, uniquement pour les élèves faisant de la botanique pure (licence ès sciences naturelles), ou, d'autre part, uniquement pour ceux qui veulent faire ensuite de la médecine (année préparatoire). Elles s'adressent en même temps à ces deux sortes d'étudiants, et en outre aux futurs pharmaciens, aux futurs forestiers, aux futurs professeurs de Gymnases, etc.

A cette première raison vient s'en ajouter une autre. Les étudiants chimistes, physiciens et minéralogistes, peuvent choisir la botanique comme science complémen-

taire dans leur examen final, et ils viennent alors grossir encore le nombre des auditeurs de botanique.

Résumé.

Nous résumerons de la façon suivante cette petite étude sur les Universités de la vallée du Rhin, de Wurtemberg et de Liége.

La botanique y est enseignée et centralisée dans des instituts séparés renfermant : une salle de cours, des laboratoires (pour exercices pratiques, physiologie, travaux de recherches), des collections (ordinairement peu considérables), une importante bibliothèque (complétée par la bibliothèque générale) et le logement du professeur. Ces instituts sont le plus souvent construits au milieu d'un jardin botanique et dans le voisinage des serres, placées sous la direction du professeur.

Le programme de l'enseignement botanique dans les Facultés des sciences allemandes comprend : 1° un enseignement général, qui s'adresse à un grand nombre d'étudiants non encore spécialisés (médecine, pharmacie, carrière forestière, chimie, physique, minéralogie, professorat des lycées, doctorat, etc.); 2° des cours spéciaux et des exercices pratiques, qui ne sont suivis que par une partie des étudiants précédents (pharmacie, professorat des lycées, carrière forestière, doctorat). Les étudiants de la première catégorie sont seuls très nombreux.

Le service des instituts botaniques est assuré par un professeur ordinaire qui se charge des cours généraux; par un ou deux professeurs extraordinaires et un ou

plusieurs privatdocents, qui font ordinairement les cours spéciaux et dirigent les exercices pratiques; par un ou plusieurs assistants (sorte de préparateurs).

Le professeur ordinaire, certains professeurs extraordinaires et les assistants ont un traitement fixe. Tous, sauf les assistants, sont en outre payés directement par les étudiants en raison des leçons et exercices qu'ils dirigent.

Le paiement direct du professeur par les étudiants n'est pas sans inconvénient, mais il a du moins une heureuse influence sur tout le service universitaire. En particulier, il suscite entre les Universités une concurrence qui réagit à son tour en faveur du bon recrutement des professeurs. Il en résulte pour tout le personnel enseignant une stimulation réelle, tant dans la pratique des devoirs professoraux que dans celle des travaux de recherches.

L'année des professeurs se divise réglementairement en une période d'enseignement (7 mois), pendant laquelle ils se consacrent entièrement à l'instruction des étudiants, et une période de vacances (5 mois), pendant laquelle ils peuvent se livrer exclusivement à des recherches scientifiques.

Le recrutement et l'avancement des professeurs se font à la concurrence. Il existe en outre pour eux un avancement à l'ancienneté qui se superpose au précédent.

C'est parmi les privatdocents que se fait le recrutement; aussi ne s'adresse-t-il qu'à la classe riche. Les privatdocents ne peuvent en effet, non par les règlements, mais par la force des choses, se recruter que

parmi des personnes ayant de la fortune. La nécessité où sont ces privatdocents de demander chaque année à la Faculté l'autorisation d'enseigner, les met en outre sous la dépendance absolue du professeur ordinaire. La maîtrise de conférence française est donc infiniment plus démocratique que l'institution des privatdocents. Elle est aussi plus favorable à l'indépendance scientifique et philosophique des futurs professeurs.

VIBRATIONS CIRCULAIRES

DES CORDES

Par M. NEYRENEUF,

Professeur à la Faculté des Sciences,
Membre titulaire.

Une corde, soumise à l'action d'un courant d'air transversal, peut être animée d'un mouvement circulaire sensiblement uniforme. La vitesse de la rotation varie avec la force du courant, la grandeur et la tension de la corde.

Le mouvement circulaire ainsi produit se rattache facilement au mouvement vibratoire rectiligne, et on sait qu'on peut le considérer comme équivalent à deux mouvements vibratoires rectangulaires de même amplitude et d'une différence de phase déterminée. Aussi pourrons-nous le prendre comme point de départ de certaines expériences d'acoustique, réalisées actuellement dans des conditions moins commodes et plus dispendieuses.

(1) — Quant la région d'attaque est vers le milieu, il se produit un mouvement d'ensemble, qui peut se

changer en mouvements fractionnés, lorsque l'orifice du courant se rapproche d'une extrémité. On obtient dans le premier cas le *son fondamental* et dans les autres les *harmoniques*. L'expérience peut se faire facilement à l'aide d'une soufflerie (trompe, gazomètre, etc., et même soufflet d'appartement), agissant sur un fil de lin de deux ou trois mètres de longueur. Un petit cylindre léger (liège, et mieux, moëlle de sureau) que l'on peut faire glisser le long du fil, augmente l'action du courant d'air sans amener une dissymétrie trop pertubatrice. Le mouvement, rendu bien visible par de légers nœuds de laine colorée disposés sur le fil, n'est bien régulier que lorsque le courant d'air agit tangentiellement à la trajectoire, et l'on est obligé le plus souvent de donner au cylindre de sureau une légère impulsion initiale, puis d'écarter latéralement l'orifice du courant pour arriver à une uniformité satisfaisante.

La force du courant modifie la vitesse de rotation, la tension du fil et aussi la position nécessaire à donner à l'orifice, mais n'altère pas le mode de subdivision préalablement établi.

Il en est de même pour des variations de tension qui peuvent être considérables.

Il en est de même encore pour la longueur. Citons à ce sujet les résultats numériques suivants : un fil de lin de 2 mètres est fractionné en trois parties dont les longueurs, pour une tension déterminée, sont 72, 72 et 56 (1) centimètres. Si on allonge graduellement le fil

(1) La partie la plus courte est celle qui porte le cylindre de sureau.

par le déplacement du support voisin du poids tenseur, on voit les nœuds s'écarter petit à petit et le mode de division primitif persister après une variation de cinquante centimètres. Un mouvement inverse du support amène simplement le rapprochement des nœuds. Les trajectoires, dans les différents cas, ne restent pas circulaires ; elles deviennent elliptiques, et il faut un léger déplacement de l'orifice pour revenir aux conditions rigoureusement normales.

Un mode de division déterminé s'obtiendra facilement par l'emploi d'un morceau de carton, mis en contact avec le premier point nodal à produire. Le nombre des subdivisions, sans être illimité, peut être très grand en disposant le cylindre de sureau au voisinage d'une des extrémités de la corde.

On se rend facilement compte de toutes ces particularités en se reportant aux lois de l'inertie et en remarquant que le jet d'air donne des impulsions variant très rapidement pour de faibles variations des positions relatives et qui agissent très efficacement sur la tension du fil. Quoi qu'il en soit, un régime vibratoire bien établi conserve une allure bien uniforme que nous pourrons utiliser dans les expériences qui suivent.

(II) — Prenons un fil partagé, par exemple comme le précédent, en trois parties vibrantes et disposons, vers la région du premier nœud, un des *nicols* (1) de l'appareil Macé de Lépinay. Le mouvement circulaire

(1) C'est un cylindre massif portant une fente dans un plan axial, qui représente la *section principale*.

sera transformé au-delà du nicol en vibrations planes orientées dans la section principale et tournant avec elle, si on la déplace.

Si, dans la région du second nœud, nous plaçons un second nicol, nous pourrons constater comme avec l'appareil bien connu, où le fil est commandé par un diapason à électroaimant, l'extinction qui se produit quand les deux sections principales sont perpendiculaires.

Dans le cas des sections croisées, y a-t-il, au-delà du second nicol, disparition complète de tout ébranlement vibratoire? On n'a pour s'en assurer qu'à allonger le fil en laissant la tension constante et les nicols à leur place précédente. On voit alors la vibration plane reparaître parallèlement au mouvement qui a lieu entre les deux nicols; on constate du reste qu'il y a écart des nœuds, comme dans le paragraphe précédent, malgré la présence des deux nicols. Si on raccourcit le fil, au lieu de l'allonger, l'immobilité peut être assez facilement acquise sans doute par une coïncidence plus favorable des parties vibrantes et des sections formant obstacles (1).

(III) — Prenons toujours comme point de départ la division en trois sections vibrantes, de longueurs a, b et a_1 obtenues en disposant vers les deux extrémités deux morceaux de sureau identiques. Les deux nicols croisés, étant placés aux régions nodales, si l'on divise

(1) On se trouvera bien dans les expériences ordinaires de disposer le premier nicol un peu au-delà du premier nœud.

le courant d'air d'une trompe de manière à pouvoir agir à la fois sur a et sur a_1, on produira deux mouvements circulaires, qui se transformeront vers la région b en deux mouvements rectilignes rectangulaires, de même amplitude et de même période. La combinaison de ces deux mouvements donnera une trajectoire du genre ellipse.

Il suffira de faire varier l'angle des sections principales pour réaliser les transformations du genre.

Un léger déplacement de l'un des nicols dans le sens de la longueur permettra de produire facilement l'oscillation des figures acoustiques. Les expériences sont très nettes, très faciles à observer, eu égard à la grande amplitude possible des vibrations.

La composition des mouvements vibratoires se fera dans des conditions de facilité plus ou moins grande, suivant que a et a_1 tourneront dans le même sens ou en sens inverse, et la concordance ou la discordance dépendra du nombre de subdivisions adoptées. Il faut discordance pour la division en trois; il faudrait concordance si l'on prenait a, b, b, a', en faisant porter sur deux longueurs d'onde au lieu d'une l'action des deux nicols. Cette particularité se rattache certainement à l'isolement imparfait dont nous parlions paragraphe (II), et elle a pour effet la destruction sinon absolue, du moins efficace des actions réciproques de a et de a', sauf modification légère de la trajectoire originaire. Toutes les subdivisions planes paires ont, en effet, des vitesses de même sens; c'est le contraire si l'on considère une subdivision paire et une autre quelconque impaire.

(IV) — Les remarques précédentes vont trouver leur application dans une autre série d'expériences relatives à la production de figures de Lissajous plus complexes, pour lesquelles les mouvements des régions a et a' doivent être indépendants.

(a) — Soit pour fixer les idées, le fil partagé dans son mouvement en cinq parties a, b, b_1, b_2, a_1.

Plaçons les nicols croisés, le premier entre a et b, et le second entre b_1 et b_2, de telle sorte que les courants d'air agissant l'un sur a, l'autre sur $b^2 + a_1$.

La vibration de $b_2 + a_1$ que l'on provoquera sans subdivision est synchrône de celle de $b + b_1$, tandis que la vibration de a donnera toujours les subdivisions b et b_1. La composition des mouvements vibratoires correspondra donc entre les nicols à la courbe représentative du rapport $\frac{n}{n'} = 2$, n et n' étant le nombre de vibrations caractérisant chaque mouvement composant.

Le 8 bien connu ou ses modifications, en relation avec la différence de phases, sera surtout visible aux ventres des subdivisions résultant du mouvement de a; au nœud correspondant, la trajectoire est rectiligne et parallèle à la section principale du nicol placé entre b_1 et b_2.

Si les deux sections principales ne sont pas dans deux plans perpendiculaires, on aura oscillation des figures acoustiques que l'on obtiendra plus régulières par déplacement d'un nicol, comme dans le paragraphe III.

(b) — Prenons les subdivisions a, b, b_1, b_2, b_3, b_4, a_1,

posons les nicols entre b et a et entre b_2 et b_3, et nous pourrons réaliser la trajectoire relative à $\frac{n}{n'} = \frac{1}{3}$ et ainsi de suite.

On peut réaliser d'autres rapports en agissant par les courants d'air sur des masses et des longueurs inégales caractérisant a et a_1, et telles que la partie correspondante à l'intervalle entre les deux nicols se subdivise en 2, par exemple quand a tourne seul, et en 3 quand c'est a_1. On réalise alors le cas correspondant à $\frac{n}{n'} = \frac{2}{3}$.

Avec des rapports plus compliqués, l'amplitude des mouvements devient trop petite pour que les trajectoires soient aussi commodes à observer.

Il n'y a pas à utiliser les variations de vitesse que l'on pourrait réaliser avec des courants d'air de force plus ou moins grande, à cause de la difficulté même du fractionnement à opérer et des pertes d'énergie qu'il exigerait.

Caen, le 21 décembre 1895.

MÉMOIRES

II. — PARTIE LITTÉRAIRE

LA LÉGISLATION OUVRIÈRE

ET

L'INITIATIVE INDIVIDUELLE

Par M. J. MARIE,

Membre titulaire.

Le socialisme a pris depuis dix ans une part de plus en plus considérable dans les préoccupations des penseurs et des gouvernements. Ses théories sont exposées avec méthode, discutées avec ardeur; elles s'affirment à la tribune, dans la presse, s'emparent de l'attention des masses et jettent dans le pays une sorte d'angoisse, à la fois généreuse et vague, dont on ne saurait méconnaître les dangers. Elles revêtent d'ailleurs des formes diverses, que colorent des raisons en apparence séduisantes et parfois même je ne sais quelle inspiration de charité chrétienne. Leur progrès n'a guère lieu de nous surprendre ; car tout le but de l'homme étant d'être heureux, comme dit Bossuet, il n'est pas étonnant qu'aux prises avec des difficultés matérielles sans cesse

grossissant, le public écoute instinctivement les nouveaux réformateurs : pour le bonheur en effet, plus encore que pour la liberté, il suffit qu'on lui en montre le nom, pour qu'il suive en aveugle, presque toujours. Or, la plupart de ceux qui ont combattu les théories socialistes se sont d'ordinaire surtout attaqués aux doctrines elles-mêmes, à leurs contradictions et à leurs dangers ; c'est là l'aspect purement scientifique de la discussion ; et sur ce terrain, il n'est pas difficile de démontrer que le socialisme méconnaît autant la raison, qu'il viole la liberté humaine. On aura beau faire, ce n'est, en définitive, qu'une utopie, ou un aveu de faiblesse par des individus qui mendient à l'État ce qui rebute et décourage leurs propres efforts et le chargent volontiers du bonheur de tous comme à l'entreprise. Ce qui toutefois a été moins établi, peut-être, et ce qui n'est pas moins décisif, c'est l'effort constant fait par la législation et les mœurs publiques, depuis surtout un quart de siècle, pour élever le niveau matériel et moral de la génération contemporaine. Il n'est donc pas sans intérêt de mettre en face des revendications bruyantes d'aujourd'hui l'œuvre déjà accomplie et les moyens dont dispose l'initiative individuelle; on peut ainsi balancer en quelque sorte l'actif et le passif de notre société où, si l'on en croit ses détracteurs, tout serait à refaire de fond en comble. Et si d'un examen impartial et précis, il sort la preuve que les hommes surtout et non par les institutions sont en faute; que tous les progrès vraiment réalisables sont devenus possibles par le libre jeu des divers perfectionnements apportés à ce qu'on appelle souvent l'outillage natio-

nal, l'expérience s'ajoutera au raisonnement pour faire sentir le vide des systèmes dont se bercent les uns et dont on amuse les autres. Pour se livrer utilement au reste à cet examen, il n'est besoin que de sincérité et de bon sens : car il s'agit de montrer simplement et de reconnaître la vérité.

I.

Qu'on jette d'abord, si l'on veut, dans l'examen de cette statistique à la fois économique et sociale, un regard sur l'état actuel de la famille en France. Longtemps chez nous, la famille est restée comme enfermée dans un double sillon qui la contenait et la protégeait : l'autorité du mari, son chef, et l'indissolubilité du mariage. Or, le poids de cette autorité a paru trop lourd; on l'a donc allégé et il est question de le diminuer encore. C'est en faveur des ouvriers que cette première brèche a été faite, il y a quinze ans, à l'une des assises séculaires de la famille. Il est en effet désirable, a-t-on dit, que la femme de l'ouvrier puisse épargner, économiser, alors que son mari dissipe; donnons par conséquent à cette femme la faculté de faire des dépôts à la caisse d'épargne, sans l'assistance et même à l'insu de son mari (1) ; trop souvent celui-ci est insouciant, dé-

(1) La loi du 9 avril 1881 a permis aux « femmes mariées, quel que soit le régime de leur contrat de mariage, de se faire ouvrir des livrets sans l'assistance de leurs maris ; elles peuvent retirer sans cette assistance les sommes inscrites aux livrets ainsi ouverts, sauf opposition de la part de leur maris ».

Les textes et les documents, qui vont être cités, sont tous

pensier, enclin au désordre : il ne convient pas que, sous prétexte d'autorité, il annihile les bonnes volontés autour de lui, gaspille ce que la femme a pu gagner et donne le spectacle déplorable de l'égoïsme joint à l'inconduite. La femme mariée peut donc désormais se passer de l'autorisation maritale pour déposer et aussi pour retirer, sauf en ce cas l'opposition du mari, une somme quelconque à la caisse d'épargne : même faculté a été accordée aux mineurs. Par là, sans doute, l'esprit d'ordre est encouragé et la prévoyance récompensée ; mais n'a-t-on pas ainsi ébranlé, pour un intérêt matériel et secondaire, un principe essentiel à l'honneur de la famille, aussi bien qu'à sa durée ? Quelques-uns le craignent, et l'expérience ne semble pas avoir dissipé toutes leurs craintes. Néanmoins, ces idées trouvent faveur de plus en plus : on propose maintenant de laisser à la femme mariée la libre disposition de ses salaires, quel que soit le régime matrimonial auquel elle est soumise : c'est, aux yeux de plusieurs, le seul moyen de la défendre contre la paresse et l'ivrognerie d'un mari, trop souvent fainéant et lâche. Lorsque seule elle soutient le ménage et fait vivre les enfants, il n'est que juste, a-t-on affirmé, de lui rendre

authentiques et vérifiés. Mais comme il ne s'agit point ici d'une étude juridique, mais d'une vue d'ensemble sur l'état social, en France, à l'heure présente, on se bornera souvent à l'indication ou à l'analyse des documents invoqués. Mon désir est, en effet, d'écarter l'appareil scientifique proprement dit et d'exposer néanmoins avec une rigoureuse exactitude ce que tout esprit droit a intérêt à connaître et peut au surplus parfaitement apprécier par lui-même.

assez de liberté pour lui garantir la sécurité dans le dévoûment. Qui oserait donc défendre l'autorité du chef de famille, lorsque ce dernier, comme on le voit trop souvent, sans dignité et sans énergie, vit aux dépens de sa femme, et parfois d'autant plus exigeant qu'il a moins de souci de ses plus élémentaires devoirs? Il faut délivrer la femme mariée d'une tyrannie qui la décourage et qui expose à tout moment la famille à la gêne, peut-être à la misère.

Ce n'est pas tout, l'antique pouvoir du mari a reçu un coup plus direct encore. La séparation de corps prononcée a dorénavant « pour effet de rendre à la femme le plein exercice de sa capacité civile, sans qu'elle ait besoin de recourir à l'autorisation de son mari ou de justice (1) » ; et cela sans distinction entre la femme coupable et celle qui ne l'est pas. Séparée de corps, la femme, quoique encore mariée, est donc redevenue absolument capable. Pour elle, nul besoin de recourir à une autorisation dont naguère elle n'était jamais affranchie ; elle a reconquis ainsi une liberté d'action entière. On a cru par là rendre les divorces plus rares ; peut-être en résultera-t-il que les réconciliations entre époux séparés deviendront de moins en moins fréquentes. Quoi qu'il en soit, on ne voit pas comment la femme pourrait à l'avenir se plaindre d'être, malgré elle, réduite au divorce, ou de rester en butte aux taquineries et aux calculs d'un mari, qui vend son autorisation à beaux deniers comptants, puisque, après la séparation comme après le divorce, elle redevient pleinement maîtresse de ses droits.

(1) Art. 311 C. civ. mod. par la loi du 6 février 1893.

Le divorce ! s'il est de règle qu'on juge un arbre aux fruits qu'il donne, quelles révélations significatives nous fournit son histoire, vieille de dix ans à peine ! Au 31 décembre 1890, en effet, 38,377 divorces avaient été demandés aux tribunaux français depuis 1884, et 33,870 prononcés par eux. Il y a cinquante ans, en 1845, on comptait 1,127 demandes en séparation de corps : l'année 1890 en a vu former 2,041, tandis que le nombre des divorces réclamés s'élevait à 7,456 : or, il en est admis 93 pour cent, en moyenne. De sorte que pour mille mariages célébrés, nous avons présentement (1) 24 divorces et seulement 5 séparations de corps. Chose curieuse et maintes fois remarquée, moins la population

(1) Tous ces chiffres sont empruntés aux comptes-rendus officiels de l'administration de la justice en France. La comparaison des résultats suivants est saisissante :

Années	Séparations de corps prononcées	Nombre de demandes de divorce	Divorces prononcés
1845	817	. . . . .	. . . . .
1875	2,292	. . . . .	. . . . .
1885	2,122	4,640	4,123
1890	1,570	7,456	6,557

En 1845, le Calvados fournissait 45 séparations de corps; 52, en 1875; en 1890, il n'a plus donné que 32 séparations de corps; mais on y a compté 67 divorces prononcés.

En 1891, le nombre des demandes de divorce a encore augmenté: 7,745; celui des demandes en séparation est resté à peu près stationnaire: 2,059, au lieu de: 2,041, pour l'année précédente. En 1893, il y a eu 6 divorces dans les Hautes-Alpes, 10 dans la Creuse, 5 dans la Haute-Savoie, aucun dans la Lozère, — 87 dans le Calvados.

est aisée, plus les divorces sont rares. Ainsi, tandis que le Cantal compte, par an, 11 divorces et 3 séparations, la Haute-Loire, 6 divorces et 5 séparations, la Seine a 75 mariages dissous pour 1,000, soit, en 1890, 2,083 divorces, plus du tiers du chiffre total, et seulement 223 séparations de corps! Ce sont, du reste, les ouvriers qui réclament le plus fréquemment le divorce ; en effet, sur 62,748 affaires soumises en 1890 aux bureaux d'assistance judiciaire, 16,220 étaient relatives à des poursuites en divorce, les demandes en séparation de corps étant quatre fois moindres : sans doute, parce que l'ouvrier s'imagine que le divorce, cette institution, ou plutôt cette destruction nouvelle, est un remède à peu près assuré aux maux dont il souffre ; illusion funeste, dont il faudra revenir enfin bientôt ! car nul ne saurait prétendre que la famille française ait gagné en stabilité et en moralité depuis quinze ans. Et ni l'existence d'enfants, ni la longue durée du mariage n'arrêtent les époux ; on en a vu qui à quatre-vingts ans plaidaient en divorce (1); comme s'ils avaient voulu démontrer par là que la force de l'habitude, même la plus longue, est insuffisante pour retenir à elle seule l'homme dans les rudes sentiers de l'épreuve et du devoir !

(1) Dans les cinq départements de la Bretagne, lss séparations de corps l'emportent encore sur les divorces. Il en est de même des populations presque exclusivement agricoles de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze et de la Mayenne. En effet, les cultivateurs recourent au divorce moitié moins souvent qu'à la séparation, et, tandis que les ménages d'ouvriers figurent pour 52 pour 100 dans le chiffre total des divorces, les cullivateurs n'y sont comptés que pour moins d'un dixième.

Voilà donc où nous a conduits cette création si vantée contre le principe d'autorité, tel qu'on le comprenait jadis. Peu à peu, on a marché vers l'égalité à peu près complète de la femme et de l'homme : sous prétexte d'affranchir l'une, ou a amoindri l'autre et on les a livrés tous deux aux entraînements d'une liberté périlleuse et souvent déshonorante. On a parlé d'égalité, de prérogatives et de devoirs ; on s'est récrié contre l'apparente injustice des conséquences de l'inconduite du mari et de la faute de la femme (1) ; la loi a donc nivelé les chemins boueux de l'adultère : n'importe, loin de décroître, l'adultère a augmenté ; de 546, en 1881, les poursuites en adultère ont monté à 938, en 1890 : il y a plus, le théâtre, où nous entendions il y a vingt ans le cri retentissant : Tue-la, nous montre aujourd'hui (2) le pardon réciproque comme le résultat naturel de cette immoralité, où tour à tour les plus délicats piétinent, tombent et s'excusent mutuelle-

(1) Avant la loi du 27 juillet 1884, pour qu'il entraînât la séparation, l'adultère du mari devait présenter ce caractère que la concubine eût été entretenue dans la maison conjugale. Il n'existe plus de différence, quant aux effets légaux, entre l'adultère du mari et celui de l'épouse. Or, on peut affirmer, avec la raison et le sentiment, que cette assimilation est excessive et même funeste. Selon l'expression d'un critique ingénieux, « cette chimère d'égalité absolue et contre nature nous a conduits tout droit au divorce. La loi divine n'a pas besoin d'être ici aidée par la loi humaine; elle se résume en deux mots : Pardonne et attends ! »

(2) *Le Pardon*, comédie de M. Jules Lemaître, véritable œuvre, sinon d'art, au moins d'artiste, analyse fine et profonde d'une certaine face des mœurs contemporaines.

ment. Triste progrès, à travers lequel l'observateur le moins avisé démêle le signe d'une décadence sociale trop réelle ! Car dans ce monde élégant qui nous coudoie, on se trompe sans savoir pourquoi; on souffre d'amour-propre plus que d'amour; on ne se hait pas, on ne se plaint guère; et tout aboutit à une indulgence bienséante qui n'est qu'une forme raffinée de dépravation !

II.

Divorce et suicide semblent d'ailleurs se relier l'un à l'autre ; on dirait, en effet, que plus y a de divorces dans une contrée, plus les suicides s'y multiplient. Près de 8,500 personnes, la population d'une petite ville de province, se tuent annuellement; il n'y en avait pas 5,000 il y a trente ans. Or, les suicides, dans le département de la Seine, comprennent le sixième du chiffre total (1). Les villes comptent en général 28 suicides pour cent mille habitants, tandis que les campagnes n'en ont pas plus de 18. Et, constatation lamentable, des enfants de douze à quinze ans se tuent pour un rien, parfois avec une mise en scène étrange, tantôt à la dérobée, ou dans un accès de colère, tapageuse et mutine, qui mériterait le fouet tout au plus. Il n'y a pas bien longtemps encore, les suicides d'enfants étaient très rares, trente à peine par an ; depuis vingt ans, ils ont presque triplé, comme si le désespoir se plaisait à brûler les plus jeunes fleurs de son haleine empestée !

Quant aux causes, plus ou moins bien caractérisées,

(1) On a vu un peu plus haut que la Seine donne à elle seule le tiers des divorces.

qui mènent au suicide (1), elles ne varient que faiblement ; ce sont la misère, la jalousie, l'amour, la souffrance physique et presque au dernier rang, l'altération de l'intelligence. Mais, si les cas d'aliénation mentale augmentent tous les ans, la proportion des suicides, qui dérivent des maladies cérébrales, diminue, ce qui démontre (2) que le suicide est, de plus en plus, l'œuvre malsaine des gens lâches et découragés, que l'instruction la plus étendue n'a pas suffi à retenir et que la soif des jouissances achève de perdre misérablement.

III.

Il ne paraît pas que le désir de se soustraire aux poursuites des tribunaux soit un motif fréquent de mort volontaire, puisque moins de 3 pour 100 des suicides sont dus à cette cause. Et pourtant la criminalité demeure toujours fort élevée et la récidive ne diminue point ; loin de là : plus de cent mille individus déjà

(1) Les suicides ont désormais une place marquée dans les principaux journaux ; on y note les *suicides d'hier*, comme les courses et les mariages. Et la statistique municipale de Paris donne, chaque semaine, le nombre des suicides constatés : hélas ! il y en a souvent plus de deux ou trois par jour. Le suicide est ainsi devenu presque un banal fait-divers.

(2) « La proportion afférente aux suicides causés par des maladies cérébrales, lit-on dans le *Rapport sur la Justice criminelle* pour 1890, p. XXXIX, est descendue de 33 pour 100 année moyenne en 1876 à 26 pour 100, quand celle des cas d'aliénation mentale est montée de 20 pour 100 ; 55,325 au lieu de 45,993. C'est aux psychologues qu'il appartient de remonter aux causes de cette antinomie ».

condamnés comparaissent en effet, chaque année, devant les juges criminels de tout ordre. Les deux tiers des condamnés pour des crimes contre la propriété sont en récidive et, parmi les assassins, on compte moitié de récidivistes : du reste, la proportion est à peu près semblable pour les crimes les plus graves :

Récidivistes	assassins :	44	p. 100
—	meurtriers :	50	—
—	voleurs :	77	—
—	incendiaires :	50	—
—	mendiants et vagabonds :	78	—

ce qui mène à conclure, d'une part, à l'insuffisance de la répression pénale et, d'autre part, à l'opiniâtreté du malfaiteur dans le mal, puisque environ la moitié des condamnés de tout âge et de toute catégorie sont repris par la justice, après avoir été déjà une ou plusieurs fois frappés par elle. Le croirait-on ? près de dix mille personnes, 9,405 pour l'année 1890, comparaissent sous des inculpations successives et sont deux ou trois fois condamnées dans la même année et par le même tribunal. Apparemment, il y a là de quoi frapper, sinon décourager les moralistes (1). Sans doute, il serait ex-

(1) « On se demande, écrit le Garde des sceaux dans son rapport de 1890, si cette faiblesse dans la répression, qui s'accentue ainsi d'année en année, n'est pas pour beaucoup dans l'accroissement de la récidive ». Il reconnaît que les critiques, dont notre système de répression est l'objet, ne sont malheureusement pas sans fondement et il exprime le vœu qu'une « amélioration réellement désirable ne tarde pas à se manifester ».

cessif de ne considérer que ce sombre tableau dans l'état présent de la société française ; même il serait injuste de ne pas mettre immédiatement en regard la statistique, moins longue mais admirablement réconfortante, des actes de vertu, que l'Académie française publie chaque année et plus encore le nombre, incalculable et inconnu, des dévoûments et des mérites obscurs, que Dieu seul inspire et récompense. Mais à ceux qui ne voient guère que la surface d'une société comme la nôtre, instruite, polie, avide de bien-être matériel, fière de ses écoles et de tant de progrès d'ailleurs indéniables, on peut rappeler simplement que l'instruction, même développée, ne préserve point par elle-même du crime, puisque plus des trois qnarts des accusés (1) savent lire et écrire parfaitement, 3,221 sur 4,078 ; etque les criminels des villes égalent en nombre ceux des campagnes, alors que la population rurale est presque trois fois plus forte que la population urbaine. On peut rappeler encore ces fortes pensées d'un philosophe, plein de loyauté autant que d'expérience : « L'athéisme, disait-il, est le grand pourvoyeur des prisons ; une société sans Dieu, et par conséquent sans justice, n'est qu'une société de fait, un campement provisoire, une citadelle contre le droit (2) ». Et il ajoutait en homme d'État cette fois, plus encore qu'en philosophe : « Aimer, croire et servir. Le grand problème

(1) Sur 32 condamnés à mort, en 1890, 8 seulement étaient illettrés.

(2) M. Jules Simon, Éloge de M. Charles Lucas, prononcé à la séance annuelle de l'*Académie des Sciences morales et politiques*, le 1er décembre 1894.

politique est de faire la société sur cette base. Nos pères tremblaient devant ce problème ; nos enfants semblent le dédaigner ».

IV.

Si l'armée du crime présente ses escadrons compacts et jamais affaiblis, la population du pays n'augmente qu'avec une extrême lenteur. Or, l'accroissement du nombre de ses habitants est l'un des premiers signes de la force d'une nation. « On est honteux, remarque Bossuet, pour le royaume d'Israël, épuisé de peuple, quand on voit camper son armée comme deux petits troupeaux de chèvres, pendant que l'armée syrienne qu'elle avait en tête couvrait toute la face de la terre ». Malheureusement, la France, malgré la fécondité de son sol, parait être depuis longtemps en ce point inférieure à ses voisins (1). Ainsi, tandis qu'en Angleterre, l'accroissement physiologique annuel est de plus de 13 pour cent, il est chez nous à peine de 1,19. Encore est-il que nous avons récemment (2) traversé une période

(1) L'année 1893 a donné :

Mariages :	287,294
Divorces :	6,184
Naissances :	874,672
Décès :	867,526
Excédent de naissances :	7,146

La natalité moyenne pour toute la France est de 23 pour mille habitants. En Bretagne, où l'accroissement de la population ne s'arrête pas, cette moyenne atteint jusqu'à 33,5 dans le Finistère.

(2) En 1881, excédent de naissances : 108,229
— 1885, — — 87,661
— 1890, excédent des décès : 98,446
— 1892, — — 20,041
— 1893, excédent des naissances : 7,146

de décroissance continue. En 1873, pour 36,281,335 habitants, on avait compté 321,238 mariages. La population de 1893 s'élève à 38,133,385, mais il n'y a plus que 287,294 mariages. Et comme ces chiffres expriment avec une logique implacable la physionomie morale de l'une et de l'autre époque ! Il y vingt ans, en effet, 70,609 naissances illégitimes avaient été constatées ; pour l'année 1893, leur nombre a monté à 76,562, chiffre le plus élevé jusqu'à ce jour, donnant 8,8 naisssances illégitimes pour cent, ou un bâtard sur douze enfants (1). Ainsi, la faculté de divorcer n'a point multiplié les mariages, et comme ces derniers diminuaient, par une conséquence inverse et naturelle, le nombre des enfants illégitimes s'est accru (2).

(1) Population du Calvados, en 1893 :

Habitants :	429,417
Mariages :	3,031
Divorces :	87
Naissances :	8,924, dont 1,080 bâtards.
Décès :	9,951
Excédent de décès :	1,027

Malheureusement, les décès excèdent les naissances dans les trois départements du ressort de la Cour de Caen. Dans l'Orne, cet excédent atteint 2,336 ; il n'est que de 121 dans la Manche.

La mortalité a dépassé, pour 1893, la moyenne décennale de 1881 à 1890 de plus de 20,000 cas ; c'est dans les départements pauvres du centre que la mortalité est le plus faible ; on y rencontre 16 décès pour mille habitants, alors que dans la Seine la proportion est de 25.

Tous ces chiffres sont empruntés aux rapports officiels adressés, chaque année, au Ministre du Commerce et de l'Industrie. Voy. notamment *J. off.* 14 octobre 1890, — 12 janvier 1892, — 19 janvier 1895, — 22 janvier 1896.

(2) Est-ce à cet accroissement qu'il faut attribuer l'étrange

On sait combien de recherches ont été faites pour expliquer cette augmentation si faible de la population en France. A vrai dire, la cause en est fort complexe, à la fois physique, politique et sociale. On se marie moins et plus tard dans notre pays que dans la plupart des pays qui nous environnent (1). Surtout, les mariages y sont moins féconds. Qu'on dise que cela tient au tempérament, au caractère, au besoin du bien-être, à l'attachement au sol natal, à l'émigration des campagnes vers les grandes villes, au service militaire, au relâchement des mœurs, au scepticisme égoïste qui a succédé à la foi robuste et confiante de nos aïeux ; toutes ces raisons ont en effet leur part d'influence dans des résultats tant de fois constatés et déplorés. Mais faut-il en accuser principalement le législateur ? Ce serait, à coup sûr, une injustice et une faiblesse ; car on ne décrète ni le dévoûment, ni la vertu, ni l'honneur; l'État, le législateur politique et administratif peuvent, sans doute, favoriser, par des mesures sagement combinées, le développement de toutes les forces vives d'une nation. Mais, et sur ce point l'histoire a bien des fois répété ses leçons, chaque peuple doit avant tout à lui-même sa grandeur ou sa ruine; comme les individus, il finit toujours par tomber du côté qu'il aime,

proposition faite au Parlement et qui, nous ramenant brutalement à cent ans en arrière, assimile les bâtards aux enfants légitimes et rouvrirait de nouveau la porte à tous les scandales ? V. *J. off.* 21 février 1895 ; — Discuss. au Sénat, 18 mars 1895 et suiv.

(1) La France a 7,56 mariages par 1,000 habitants et à peu près 3 naissances par ménage.

amor meus, pondus meum; ou bien, au contraire, il retrouve dans son énergie native, après des crises plus ou moins violentes, souvent même après des catastrophes qui paraissaient sans lendemain, une nouvelle jeunesse et une grandeur inespérée.

V.

Si ce qui précède a pu donner quelque idée de l'état économique et moral de la société contemporaine, on pressent aisément que les donneurs de conseils n'ont pas dû manquer à cette dernière, car la place est grande et le champ presque sans limites pour les réformes et les expériences. Si vous en croyez l'un des plus convaincus (1), parmi les amis de nouveautés généreuses, il convient de simplifier les lois sur le mariage ; — d'assurer à la famille l'éducation professionnelle, en augmentant les salaires, pour que le mari soit à l'usine et la femme à la maison ; — la propriété ne doit être que le fruit du travail, non un moyen de jouissance, mais le rempart de la famille ; — il est temps de constituer en faveur des ouvriers un petit patrimoine, insaisissable et exempt de tout impôt; — la liberté d'association doit être complète ; — des caisses de chômage et de retraites seront instituées ; — l'État se chargera de faire observer les lois de l'hygiène, le repos du dimanche, la limitation du travail à huit heures par jour ; — les villes assainiront les quartiers pauvres et distribueront, sans distinction de culte, les secours de l'assistance publique ; — pour assurer

(1) M. l'abbé Lemire, député, confér, à Reims, 17 février 1895.

au peuple une prépondérance légitime, les pères de famille jouiront du vote plural dans toutes les assemblées politiques et locales.

Certes, ce programme est étendu, et encore plus séduisant qu'il n'est étendu. On nous dit bien, il est vrai, ce qu'il faut faire; on nous dit moins toutefois comment on doit le faire, ce qui pourtant n'est pas de minime conséquence, on en conviendra. Or, à côté du programme, voici la réalité; celle-ci permettra de juger avec mesure du chemin déjà parcouru et de ce qui demeure désirable et possible à l'avenir.

Quand on agite, un peu légèrement selon la méthode du jour, la masse presque immense des questions ouvrières, on mêle souvent, alors qu'il y aurait lieu de les distinguer avec soin, ce qui concerne l'ouvrier ordinaire, la situation des ouvriers de la grande industrie et l'état des ouvriers agricoles. Pour peu qu'on y réfléchisse, néanmoins, on reconnaît sans peine les différences profondes qui séparent inévitablement ces trois catégories de travailleurs; il faut donc les examiner l'une après l'autre, sous peine d'erreur. Mais toutes présentent ce caractère commun que le sort de l'ouvrier, quel qu'il soit, dépend du foyer, qu'il parvient à fonder et qui le recueille lui et les siens. Qu'est-ce donc que la loi fait aujourd'hui pour aider l'ouvrier à se créer un ménage et comment en défend-elle l'honneur et la paix?

VI.

A peine sorti de l'école, l'enfant devient apprenti: à l'atelier se prépare l'homme en même temps que s'ins-

truit l'ouvrier. Or, il y a quarante-cinq ans, un ministre, qui avait été apprenti dans une pharmacie d'Alais et que depuis nous avons vu présider aux savants du monde entier, M. Dumas, nous a dotés (1) de mesures, trop peu connues et qui ont pour objet de garantir la moralité, la santé et l'instruction technique du jeune apprenti. La rédaction du contrat est à peu près gratuite; elle peut être faite par les notaires, les greffiers de la justice de paix et les secrétaires des conseils de prud'hommes. Les contestations, s'il en naît quelqu'une, sont soumises au conseil des prud'hommes ou au juge de paix. La maison du patron remplaçant celle du père de famille, tout ce que l'apprenti y entendra, y verra, doit lui servir de leçon et d'exemple. Aussi le maître est tenu de surveiller sa conduite et ses mœurs au dedans et au dehors, d'avertir les parents des fautes graves ou des penchants vicieux qu'il découvrirait chez son élève ; l'instruction primaire, l'éducation religieuse de celui-ci doivent être développées et complétées. De son côté, l'apprenti doit à son maître fidélité, obéissance et respect, presque comme à ses parents : il doit l'aider par son travail dans la mesure de son aptitude et de ses forces. Et, précaution à la fois pratique et sage, les deux premiers mois de l'apprentissage sont considérés comme un simple essai, pendant lequel

(1) La loi du 22 février 1851 sur le contrat d'apprentissage appartient à cette période législative qui nous a laissé tant de mesures vraiment philanthropiques et utiles, telles que la loi du 10 décembre 1850 sur le mariage des indigents, — celle du 22 janvier 1851 sur l'assistance judiciaire, — celle du 7 août suivant sur les hôpitaux et hospices.

chacune des parties peut, à sa volonté, quitter l'autre et annuler le contrat (1).

Est-il devenu homme, capable de fonder lui-même une famille, l'ouvrier rencontre, sans doute, dans notre droit civil des exigences qui paraissent rigoureuses, des conditions et des formalités minutieuses et surannées, disent quelques uns. Mais qui ne voit, au contraire, que ces obstacles légaux protègent, en réalité, les parties dont elles tempèrent l'ardeur parfois irréfléchie? Quand l'engagement doit être irrévocable, est-ce trop d'exiger le calme et la maturité dans la résolution? Non, à coup sûr, et ceux qui se plaignent de vivre, comme malgré eux, en concubinage, parce qu'ils n'ont pu réunir les pièces et consentements nécessaires à leur mariage (2), essaient de s'abuser eux-mêmes, ou de repousser des reproches, dont ils sentent parfaitement la portée. Nul n'ignore, en effet, avec quelle sollicitude généreuse sont facilités les mariages des indigents. En ce cas, les extraits des registres de l'état civil, les actes de notoriété, de

(1) S'agit-il de l'enseignement professionnel, les écoles d'apprentissage sont encouragées, subventionnées avec une largesse à laquelle l'État, les départements et les communes concourent à l'envi. Voy. L. 10 décembre 1880; — L. 30 octobre 1886; — L. 18 juillet 1889, art. 3 et 4.

(2) Il n'est pas sans intérêt de signaler à ce propos les modifications apportées au Code civil par la loi du 8 juin 1893. Voy. notamment les art. 87-92 C. civ. sur les déclarations de décès en cas de naufrage. La constatation régulière de ces décès est désormais facile, rapide et presque sans frais. De là résulte la possibilité de nouveaux mariages pour les époux laissés veufs: on ne peut plus dire que ceux-ci sont en quelque sorte rivés, pour le reste de leur vie, à des unions irrégulières.

consentement, de publications, les délibérations de conseil de famille, les certificats de libération du service militaire, les dispenses de parenté ou d'âge, les actes de procédure, les jugements et arrêts sont dispensés de tous droits de timbre et d'enregistrement. La taxe des expéditions des actes de l'état civil qui peuvent être requises est réduite à cinquante, ou même à trente centimes, suivant qu'il y a ou non légalisation. Le Procureur de la République poursuit d'office toute procédure utile, avec le concours des maires, et quiconque paie moins de dix francs d'impôt direct est admis à réclamer cette intervention et ces immunités, auxquelles on ne voit pas bien ce qui pourrait être ajouté (1).

Faut-il maintenant, dans un ordre d'idées voisin, quoique un peu différent, signaler ces règles civiles, si vivement attaquées, qui semblent faire de parti pris à la femme, à la jeune fille, surtout quand elle est inexpérimentée et pauvre, une infériorité injurieuse et fausse ? Une simple promesse de mariage, même librement donnée, n'engage point celui qui la donne. Assuré qu'il est de l'impunité par la défense de rechercher la paternité, l'homme séduit une enfant naïve et qui n'a écouté que son cœur; puis il va, le front haut et la fortune en main, chercher près d'une autre, plus riche et mieux protégée, son propre plaisir et l'estime du monde. N'est-ce pas là joindre à la lâcheté la provocation ? Je ne méconnaîtrai point que des injustices n'aient sur ce point ravagé les familles et péniblement

(1) L. 10 décembre 1850.

attristé le public. Mais, d'une part, la pudeur et la retenue conviennent si naturellement à la femme, que jamais on ne peut trop lui faire sentir qu'elle est, après tout, au-dessus même de toutes les lois, la première et la plus sûre gardienne de son honneur. Et, d'autre part, la séduction caractérisée n'échappe plus à la juste sévérité de nos tribunaux; la Cour de Caen (1) la qualifie même de violation de l'hospitalité, quand elle est l'œuvre d'un homme, déjà reçu au foyer, dont son titre de fiancé lui imposait le respect et auquel il n'a laissé, en échange de doux serments d'amour, que la honte et des larmes. L'honneur de la famille est ainsi mieux défendu que par un texte qui bouleverserait l'art 340 du Code civil.

Lorsqu'un enfant paraît dans le ménage de l'ouvrier, y faisant pénétrer ce premier rayon de soleil qui éclaire et échauffe la plus humble demeure, la vigilance de l'autorité publique redouble ; elle multiplie les détails les plus minutieux pour protéger le nourrisson, qui bien souvent va être temporairement séparé de ses parents. En effet, tout enfant âgé de moins de deux ans, qui est placé, moyennant salaire, en nourrice, en sevrage ou en garde, hors du domicile de ses parents, devient par ce fait l'objet d'une surveillance de l'autorité publique ayant pour but de protéger sa vie et sa santé. Ainsi

(1) Par un arrêt du 4 février 1895, qui a eu quelque retentissement, la Cour de Caen a décidé que la séduction seule, même en l'absence d'une promesse formelle de mariage, oblige le séducteur à une réparation pécuniaire, quand celui-ci a pu être considéré et qu'il s'est conduit lui-même comme fiancé.

l'ordonne la loi (1) du 23 décembre 1874, dont le règlement d'administration publique du 27 février 1877 a complété l'œuvre, malheureusement un peu trop compliquée et par conséquent d'une exécution assez malaisée en pratique. Surveillance et inspection médicale des enfants, — déclarations (2) exigées des parents et des nourrices, — établissement de registres dans les mairies, de livres pour les médecins inspecteurs, de carnets pour les nourrices, telle est l'économie générale de la *Protection de l'enfance*. Les dépenses de ce service, réparties entre l'État et les départements, atteignent presque deux millions par an. L'État qui, en 1880, y contribuait pour 250,000 fr. seulement, fournit maintenant 800,000 fr., indépendamment des subventions allouées aux sociétés de charité maternelle et aux crèches (3). Comme la créance de la nourrice est, d'un

(1) La loi du 23 décembre 1874 est justement appelée *Loi Roussel*, du nom de son principal auteur. Voy. Rapp. *J. off.*, 2 février 1885, et Rapp. Direct. Ass. publique, 28 janvier 1889. Quoiqu'elle remonte à vingt années déjà, elle est encore incomplètement appliquée, et cela vient moins, peut-être, de l'insuffisance des ressources locales que des dispositions trop compliquées de la loi elle-même.

(2) Sur 1,108 enfants vivants déclarés, pendant une semaine, aux officiers de l'état civil à Paris, 802 étaient légitimes, 306 illégitimes, et parmi ceux-ci 37 seulement ont été reconnus immédiatement. De ces enfants, 341 ont été placés en nourrice, tous en dehors de Paris, à l'exception de 5; 75 devaient être nourris au sein, 266 autrement. Ces chiffres, donnés seulement à titre d'exemple, montrent de quelle importance est le service qui surveille les soins à donner aux enfants ainsi éloignés de leur famille dès leur naissance. Voy. *J. off.*, 18 janv. 1895, p. 312.

(3) Tous les ans, le budget du Ministère de l'Intérieur contient

autre côté, manifestement favorable, cette créance (1) a pris rang parmi celles dont la loi garantit le paiement par un privilège général sur les meubles du débiteur. L'innovation est ainsi doublement avantageuse aux petites bourses ; aux nourrices qui, dorénavant, ont moins à craindre de n'être point payées, aux ménages d'ouvriers eux-mêmes, dont la solvabilité est par là mieux assurée.

Jeune et pauvre, l'enfant est souvent exploité avec une indifférence coupable ou même avec un hideux égoïsme. Mais il n'est pour ainsi dire aucune position, si humble soit-elle, qui soit restée en dehors des prévisions de notre législation : visiblement inspirée de ce sentiment de solidarité humaine, qui ne fut, peut-être, jamais plus vif qu'à notre époque, la loi défend, jusque dans les baraques des saltimbanques de nos foires, toute entreprise qui serait de nature à ruiner la santé ou la moralité de l'enfance. Livrer, gratuitement ou à prix d'argent (2), un enfant de moins de seize ans à des vagabonds, à des gens sans aveu, mendiants de profession, tireurs d'horoscopes, c'est un délit; employer ces enfants à la mendicité habituelle, soit ouvertement,

des allocations et subventions de ce genre. Voy. chap. 42 et suiv. Budg. Int. 1894, L. 26 juillet 1893.

(1) L'art. 2101 C. civ. a été modifié en faveur des médecins et des nourrices, et ces modifications profitent, en définitive, aux ménages peu aisés, puisque les garanties de solvabilité qu'ils offrent sont ainsi augmentées et qu'ils peuvent espérer dès lors obtenir des soins plus vite et plus facilement. Voy. L. 23 déc. 1874, art. 14, et L. 30 novembre 1892, art. 12.

(2) L. 7 décembre 1874.

soit sous l'apparence d'une profession, est de même un délit, et quand ce délit est commis par des pères et mères, ceux-ci peuvent être déchus de la puissance paternelle.

Cette déchéance, timidement indiquée dans la loi du 7 décembre 1874, a été, quinze ans plus tard, l'objet d'une réglementation fort étendue, à la fois civile, pénale et administrative (1). Que de pères sont indignes de conserver l'autorité qu'il tiennent de Dieu et de la nature! que de ménages où l'enfant n'a sous les yeux que de déplorables exemples d'ivrognerie et de corruption! Le soustraire à cette atmosphère empoisonnée, c'est donc l'arracher à une démoralisation presque inévitable. Mais à qui le confier ? Comment subvenir aux frais de son éducation ? Et puis la mesure à garder est souvent délicate ; car une double écueil doit être évité : ce n'est jamais en effet qu'avec une extrême réserve qu'il faut découronner l'édifice de la famille et arracher du front d'un père même indigne le diadème qu'y posa la nature: et puis ce père, cette mère, plus ou moins égarés, peuvent redevenir honnêtes à leur tour ; ils mériteront peut-être un jour le pardon et leur réhabilitation ; il est donc à la fois juste et sage de les intéresser à leur propre relèvement moral par la perspective de leurs droits à reconquérir et, par suite, on doit laisser toujours libre l'accès qui conduit à cette réhabilitation.

Ces intérêts complexes, le législateur français les a assez heureusement conciliés; il a pour cela gravement modifié les règles habituelles du droit civil, — appelé

(1) L. 24 juillet 1889.

la mère à remplacer le père indigne, — permis à la seconde femme d'obtenir la puissance paternelle sur les enfants qui naissent du nouveau mariage, — distingué la déchéance forcée et celle qui n'est que facultative, — adouci l'ordinaire sévérité de la tutelle, — admis toutes les bonnes volontés à se charger des enfants malheureux et fixé une procédure qui, sans publicité et sans lenteurs, permet de suivre pas à pas les vicissitudes de la destinée du père et de l'enfant, la recherche du plus grand intérêt de celui-ci étant la règle suprême proposée à tous, aux conseils de famille, aux parents, aux tribunaux.

Avant même la loi du 24 juillet 1889, quelques administrations publiques, au premier rang le Conseil général de la Seine, avaient entrepris d'étendre aux enfants moralement abandonnés les bienfaits du service des enfants assistés. A l'heure présente, cette extension encouragée et facilitée a fourni dans tous les départements des résultats avantageux. La part de l'État dans la dépense n'est pas inférieure à 4,250,000 fr. par an, et il est telle association, par exemple, l'Union française pour le sauvetage de l'enfance (1), qui, depuis sa fondation remontant à quelques années, a recueilli plus de mille enfants et en compte encore 650 à sa charge. Quiconque consent à se charger de l'entretien, de l'instruction et des frais d'apprentissage d'un enfant, n'a plus à craindre de voir le père, usant et abusant de son droit, reprendre cet enfant à contre temps, puisque,

(1) Elle a pour président M. Jules Simon, et son siège social à Paris, 10, rue Pasquier.

dans l'intérêt de celui-ci (1), la puissance paternelle peut être déléguée au bienfaiteur charitable, à une association de bienfaisance, ou à l'assistance publique. Aussi bien peut-on raisonnablement espérer qu'avec le temps, surtout avec les ressources de plus en plus abondantes de la charité publique et privée, l'action bienfaisante de la loi du 24 juillet 1889 arrachera, de plus en plus, aux dangers de la rue, aux excitations de la débauche et à l'incurie de leurs parents ces générations en fleurs, qui sont, en réalité, le premier capital et l'espoir du pays.

VII.

Si la vie de famille trempe l'ouvrier, on peut dire que l'habitation influe gravement sur l'état de la famille. « Au point de vue moral, le logement malsain est le dissolvant de la vie de famille. Dans ces réduits, l'intelligence de l'enfant s'étiole ; à peine arrivé de l'école, il n'a guère qu'une idée, s'échapper de la chambre, où il étouffe faute d'espace. Revenu de l'atelier, le père se hâte de prendre son repas et d'aller rejoindre ses amis au dehors ; car le logement hideux est le pourvoyeur du cabaret. Quant à la mère, elle essaie de lutter quelque temps ; mais bien vite ses efforts s'épuisent et elle succombe à son tour découragée (2). » Il est donc

(1) Le titre II de la loi du 24 juillet 1889 contient des mesures qui dérogent aux règles les plus essentielles du Code civil ; mais ces dérogations sont toutes inspirées par une considération unique, l'intérêt de l'enfant, sous le contrôle de la justice.

(2) Prop. de M. Siegfried, 5 mars 1893, *J. off.* Docum. parl., p. 385.

d'une importance capitale de mettre l'ouvrier à même de se procurer une habitation saine, suffisamment étendue, d'un prix qui ne soit point excessif et où chaque membre de la famille aime à se retrouver. Pour y parvenir, ce n'est pas trop de l'ingénieuse activité de la femme, de la surveillance énergique des municipalités et de la perspicacité éprouvée des médecins et des moralistes. Déjà la loi du 13 avril 1850 a cherché à réaliser la salubrité des habitations ouvrières : malheureusement, presque partout, on l'applique avec mollesse ou même on ne l'applique point. La faute (1) en est principalement aux conseils municipaux et, comme on ne saurait prétendre qu'aujourd'hui les capitalistes seuls y sont admis, il serait peut-être de quelque iniquité de rejeter sur ces derniers les conséquences, à coup sûr fâcheuses, de la mise en oubli d'une réglementation pratique et facile à réaliser.

S'inspirant de l'exemple de la Belgique et de l'Angleterre, la loi française vient de mettre aux mains de l'initiative privée un moyen nouveau d'améliorer le logement des ouvriers. Il ne s'agit plus seulement de rendre salubre, d'aérer et d'assainir la mansarde ou la chambre qu'habite la famille et qu'elle paie 150 et parfois 200 francs par an. La loi du 30 novembre 1894 a pour but de favoriser la création de cités ouvrières, de permettre à l'artisan de se construire un logement à bon marché, et d'imprimer enfin un essor vraiment

(1) Presque dans toutes les villes, les commissions, nommées seulement pour la forme, ne fonctionnent point.

profitable aux essais déjà tentés dans quelques villes industrielles. L'idée de construire de vastes habitations, où plusieurs familles ouvrières vivent à côté l'une de l'autre, fut d'abord mise à exécution en Angleterre, il y a près d'un demi-siècle, grâce au prince Albert et à lord Shaftesbury. Cette idée rencontra au début une opposition fort vive ; les capitalistes hésitaient à engager leurs capitaux dans une spéculation qui semblait une utopie et une chimère, et les ouvriers eux-mêmes voyaient, avec défiance, une entreprise, où ils soupçonnaient quelque piège dressé à leur liberté individuelle. Avec le temps, les préventions et les craintes ont fait place à une émulation et à un assentiment unanimes, et la seule ville de Londres compte actuellement une trentaine de mille de familles, commodément installées dans des cités ouvrières, composées de vastes habitations communes.

En France, on a préféré la maison individuelle. Mulhouse et MM. Kœchlin et Dolfus ont mérité d'attacher leur nom à un système de petites habitations indépendantes, avec jardin, lequel, mieux que tout autre, donne à l'ouvrier le goût, la sécurité et la récompense de la propriété individuelle. L'exemple a été suivi dans plusieurs grandes villes manufacturières et, si l'on en juge par le décret du 20 février 1895, qui a constitué le *Conseil supérieur des habitations à bon marché*, l'œuvre dont il s'agit a réuni jusqu'à ce jour le concours d'hommes expérimentés (1) qui vont la faire prospérer de plus en plus.

(1) Le décret du 20 février 1895 a composé de 40 membres

Que faut-il rechercher en effet ? les moyens pratiques de fournir aux ouvriers une habitation simple et suffisante, dont ils seront ou locataires en commun, ou dont ils deviendront peu à peu propriétaires exclusifs : de là des procédés divers tendant à favoriser la construction de maisons individuelles ou d'habitations collectives, principalement dans les faubourgs des villes. De ces maisons, les unes sont destinées à être habitées par ceux qui les construisent pour leur usage personnel ; d'autres, construites par des sociétés ou par des particuliers, sont louées ou vendues, et le prix en est payé d'ordinaire par fractions ; dans tous les cas, on permet à l'ouvrier, au petit employé, vivant de son travail et moyennant un salaire limité, de posséder un logement salubre, pour une redevance qui n'excède point les ressources du budget de la famille. La valeur de ces habitations doit être en effet à la portée de toutes les

le Conseil supérieur des habitations à bon marché. Le Directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques au Ministère de l'Intérieur et le Directeur de la prévoyance et de l'assurance sociales sont au nombre des membre dc droit.

Parmi les membres nommés par arrêté ministériel du même jour, 20 février 1895, figurent :

Le Président de la Société rouennaise des logements à bon marché, — un administrateur de la Société havraise des cités ouvrières,— le Président de la Société des habitations salubres et à bon marché de Marseille, — le maire d'Épinal, membre de la Société anonyme des habitations ouvrières, — le Président de la Société des habitations ouvrières de Passy-Auteuil.

Ces noms seuls indiquent que, sur les points les plus divers de la surface du territoire français, la question des habitations ouvrières est étudiée et déjà utilement résolue.

bourses ; la loi du 30 novembre 1894 l'a donc fixée, d'après la population des communes, à un revenu brut de 120 francs minimum, de 500 francs maximum. Si le revenu dépasse de plus d'un dixième le taux prévu par la loi, l'habitation n'est plus considérée comme maison ouvrière et ne jouit plus des divers avantages exclusivement réservés à celle-ci. Mais, pour les habitations ouvrières, on a accumulé les encouragements et des facilités de toute sorte, véritables primes à la construction. L'État, les départements, les communes, les hôpitaux et les bureaux de bienfaisance fournissent ou peuvent fournir des subventions, des avances et des prêts hypothécaires ; des comités locaux doivent provoquer, éclairer et seconder toutes les initiatives généreuses. Le constructeur ou l'acquéreur est autorisé à s'assurer pour qu'en cas de mort le solde du prix restant à payer ne soit point à la charge de ses enfants et, comme c'est seulement dans la force de l'âge que l'ouvrier peut mettre de côté une petite réserve annuelle, le contrat d'assurance qu'il souscrit ne doit en aucun cas l'astreindre à payer des primes après soixante-cinq ans.

L'impôt foncier, celui des portes et fenêtres et des patentes, la taxe de main-morte, celle de quatre pour cent sur le revenu, les droits de timbre et d'enregistrement ont été ou remis ou très largement adoucis, en vue du développement des habitations à bon marché : et c'est à coup sûr un spectacle très rare que l'ensemble de ces immunités successives, que le législateur a prodiguées avec une libéralité habile et qui doivent, en échange de sacrifices pécuniaires pour le trésor, ré-

pandre à profusion l'air et le bien-être dans les quartiers ouvriers de nos villes (1).

Mais de toutes les dispositions de la législation nouvelle, la plus grave est, sans contredit, la dérogation apportée au droit successoral. En effet, pour les habitations ouvrières plus de partage imposé, au moins immédiatement ; plus de vente forcée à la demande de l'un des héritiers. L'indivision peut se prolonger après le décès. Le conjoint survivant peut conserver l'habitation, que son économie et son travail ont contribué à construire, et ainsi sont écartés deux des principes fondamentaux de notre législation civile, en matière de partage.

« Si, dit l'art. 8 de la loi du 30 novembre 1894, le défunt laisse des descendants, l'indivision peut être maintenue, à la demande du conjoint ou de l'un de ses enfants, pendant cinq années à partir du décès. Dans le cas où il se trouverait des mineurs parmi les descendants, l'indivision pourra être continuée pendant cinq années à partir de la majorité de l'aîné des mineurs, sans que sa durée totale puisse, à moins d'un consentement unanime, excéder dix ans. Si le défunt ne laisse pas de descendants, l'indivision pourra être maintenue pendant cinq ans à compter du décès, à la demande et en faveur de l'époux survivant, s'il en est copropriétaire au moins pour moitié et s'il habite la maison au moment du décès. Dans ces divers cas, le maintien de

(1) Au mois de novembre 1895, *La société caennaise des habitations à bon marché* a été fondée; elle est à l'œuvre maintenant et ne peut manquer de réussir.

l'indivision est prononcé par le juge de paix, après avis en conseil de famille ».

Quant à la vente par licitation, elle est, comme le partage, doublement préjudiciale à la stabilité de la famille de l'ouvrier, et par les frais qu'elle entraîne et par la ruine inopinée du foyer à peine fondé au prix de longs efforts.

De là, la faculté de reprendre cette maison et de continuer la vie de famille, dont elle est en même temps le symbole et le stimulant :

« Chacun des héritiers et le conjoint survivant, s'il a un droit de copropriété, a la faculté de reprendre la maison, sur estimation. Lorsque plusieurs intéressés veulent user de cette faculté, la préférence est accordée d'abord à celui que le défunt a désigné, puis à l'époux, s'il est copropriétaire pour moitié au moins. Toutes choses égales, la majorité des intéressés décide. A défaut de majorité, il est procédé par voie de tirage au sort. S'il y a contestation sur l'estimation de la maison, cette estimation est faite par le comité des habitations à bon marché et homologuée par le juge de paix. Si l'attribution de la maison doit être faite par la majorité ou par le sort, les intéressés y procèdent sous la présidence du juge de paix, qui dresse procès-verbal des opérations (1).

Voilà une faculté qu'on pourrait étendre à toutes les successions de moyenne importance et qui, une fois mise en œuvre, ferait plus pour la reconstitution de la famille que les théories de beaucoup de réformateurs !

(1) Ces dispositions sont celles mêmes de l'art. 8 de la loi du 30 novembre 1894.

Au même souci de la perpétuité du foyer domestique se rapporte une institution qui a des partisans convaincus dans les camps politiques les plus opposés, le *homestead* (1).

La question proposée par l'Académie des sciences morales et politiques a donné naissance à d'intéressants travaux (2). Il est prématuré de la discuter en ce moment ; le *homestead* est en faveur, on ne peut le méconnaître, et il est fort possible que, d'une manière ou d'une autre, il s'introduise légalement en France. Quelques publicistes, et non des moins bien renseignés (3), estiment que cette institution, utile peut-être pour des populations et des contrées nouvelles, convient peu à notre pays ; et ils font remarquer que les États-Unis eux-mêmes témoignent de moins en moins d'empressement pour elle, à mesure que les conditions de la culture se modifient. On n'a peut-être pas toujours, en effet, suffisamment distingué entre les différentes formes du *homestead*, tel qu'on le pratique aux États-Unis. Le *homestead act*, établi par la loi fédérale du 20 mai 1862, protège la concession faite à un immigrant. Le domaine concédé ne peut être frappé de

(1) Le 16 juin et le 18 juillet 1894, la Chambre des députés a été saisie de deux propositions sur la constitution d'un patrimoine immobilier, insaisissable, à l'image du *homestead* américain.

(2) Un des mémoires récompensés a pour auteur M. Ambroise Colin, l'un des plus sympathiques et des plus délicats esprits de l'Académie de Caen.

(3) Voy. Paul Bureau, *Le Homestead*, mémoire couronné par l'Institut, avec préface de M. Levavasseur.

saisie pour dettes contractées durant les cinq premières années de la concession, terme à l'expiration duquel l'immigrant peut devenir propriétaire. On a voulu par là favoriser la colonisation. Au contraire, le *homestead exemption* a pour objet la conservation de la petite propriété foncière et se règle d'après la loi particulière de chaque état. Le domaine (1) servant à l'habitation de la famille ne peut être saisi pour dettes, ni aliéné, ni hypothéqué sans le concours de la femme. Or, il est évident qu'en France, il n'existe pas de territoires inoccupés et dont il y ait lieu de favoriser la colonisation. Quant à déclarer insaisissable le petit domaine habité par le chef de famille, on peut se demander si cette faveur ne se retournerait pas bien souvent contre le propriétaire lui-même, dont le crédit serait par là même encore amoindri.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, on doit constater dès aujourd'hui que, dans l'intérêt des classes ouvrières, des dérogations très profondes ont été apportées à la législation française, tant au point de vue de la famille que relativement au régime de la propriété ; si l'on excepte le divorce, on ne voit pas en effet d'innovations d'ordre civil plus significatives que celles qui ont relâché la sévérité de l'autorisation maritale (2), rendu possible une délégation, plus ou moins étendue, de

(1) Le sujet a été traité, avec beaucoup de précision et d'élégance, par M. Milliard, substitut du procureur général, dans son discours de rentrée, à l'audience de la Cour de Caen, le 16 octobre 1895.

(2) L. 9 avril 1881, art. 6.

l'exercice de la puissance paternelle (1), et enfin introduit, dans notre système successoral (2), une amélioration qu'il est désirable de voir généralisée. A ne considérer que ces changements, les plus hardis n'ont pas, ce semble, à réprocher à nos institutions une immobilité systématique, toute de préjugés et de défiance contre l'ouvrier.

VIII.

Du foyer passez-vous à l'atelier, vous vous apercevrez immédiatement que la sollicitude pour la vie, la santé, la liberté de l'ouvrier a multiplié, presque à l'excès, la réglementation et ses mesures de toute sorte. Il y a quatre ans, on a créé l'*Office du Travail*, pour recueillir, centraliser dans un service public distinct, coordonner et publier toutes les informations relatives au travail, à la condition des ouvriers, en France et à l'étranger (3). Et, sous l'impulsion du Comité central d'hygiène, de l'Académie de médecine et d'autres corps savants, on a protégé les travailleurs contre l'indifférence ou l'impéritie de ceux qui les emploient. Qu'on se donne la peine de comparer les trois réglementations sur le travail dans les manufuctures, intervenues en 1841, en 1874 et en 1892, et l'on verra quels pro-

(1) L. 24 juillet 1889, art. 17 et 20.

(2) L. 30 novembre 1894, art. 8.

(3) Voy. L. 20 juillet et déc., 19 octobre 1891. Une publication spéciale, le *Bulletin de l'office du Travail*, a déjà fait connaître une foule de renseignements utiles.

grès ont été accomplis (1), et si à chaque pas en avant fait par l'industrie ne correspond pas une précaution légale destinée à veiller sur l'artisan, qui use maintenant et pour ainsi dire se joue des forces naturelles les plus redoutables, comme la vapeur, les gaz et l'électricité. Plus récemment encore, la loi du 13 juin 1893 et le règlement d'administration publique du 10 mars 1894 ont généralisé les mesures d'hygiène qui doivent former dorénavant la charte commune de toutes les industries :

« Les emplacements affectés au travail dans les ateliers et leurs dépendances doivent être tenus en état constant de propreté ; le sol est nettoyé à fond, au moins une fois par jour et jamais pendant le travail. Le cube d'air par ouvrier ne peut être inférieur à six mètres cubes.

« Et comme, en cette matière, il n'est aucun détail, si bas qu'on le suppose, qui n'ait une influence possible sur la santé et la moralité des ouvriers, il doit exister au moins un cabinet d'aisance par cinquante personnes et des urinoirs en nombre suffisant. Les cabinets ne doivent pas communiquer directement avec les locaux fermés où les ouvriers travaillent. Ils sont éclairés, abondamment pourvus d'eau ; le sol et les parois sont en matériaux imperméables, les peintures en ton clair.

« Pour les repas, les ateliers sont évacués; car il est interdit de laisser l'ouvrier prendre son repas dans

(1) Rien n'est plus instructif que l'étude comparée de la loi du 22 mars 1841, — de la loi du 19 mai 1874 et de celle du 2 novembre 1892, et des mesures d'application qui l'ont suivie.

l'atelier même, et le patron doit lui fournir un local pour manger, de l'eau de bonne qualité pour boire et les moyens nécessaires d'assurer la propreté individuelle.

« Les ouvriers et ouvrières qui ont à se tenir près des machines portent des vêtements ajustés et non flottants.

« Les pièces saillantes mobiles des machines, bielles, roues, volants, courroies, engrenages, sont munies de gaînes, tambours, grillages et autres appareils protecteurs. Les machines à scier, raboter, découper, hacher sont disposées de telle sorte que, de leur poste de travail, les ouvriers ne puissent les atteindre involontairement. Dans le maniement de la courroie en mouvement, on doit éviter l'emploi direct de la main. Les portes de sorties des ateliers s'ouvrent du dedans en dehors : le nombre des escaliers doit être tel qu'il permette l'évacuation immédiate et simultanée de tous les étages; le Ministre du commerce peut, le cas échéant, imposer la construction d'un escalier extérieur incombustible ».

Certes, si jamais la société française devait être pliée sous la règle inflexible et uniforme que rêvent pour elle certaines écoles collectivistes ou socialistes, on se demande ce qui pourrait être ajouté de plus aux précautions, minutieuses (1) presqu'à l'infini, dont on vient de lire un exemple !

Un ouvrier vient-il, malgré ces précautions, à être

(1) Pour avoir une idée un peu complète de l'état présent de notre législation en cette matière, il conviendrait d'ajouter la réglementation, si souvent retouchée, des ateliers dangereux,

blessé, tout accident doit être déclaré sur le champ par le patron ou par son préposé. La déclaration contient le récit détaillé de l'accident, le nom et les adresses des témoins (1); procès-verbal est dressé par le maire dans les quarante-huit heures. Un certificat médical sur la nature et les conséquences probables de l'accident est fourni par le patron, et le maire doit lui-même informer sur le champ l'inspecteur divisionnaire du département.

Quant à la responsabilité des accidents du travail, le Parlement est saisi de projets divers depuis longtemps. Les uns tiennent pour l'ouvrier contre le patron, à qui seul il incomberait de se garantir contre le risque professionnel; les autres inclinent pour l'assurance obligatoire, mais à la charge respective des patrons et des individus qui sont occupés par ces derniers; d'autres voudraient inaugurer certains systèmes plus ou moins complexes. Au fond, il se pourra bien que nulle innovation ne l'emporte sur les résultats auxquels le temps,

incommodes et insalubres, — les dispositions relatives aux appareils à vapeur, à terre, ou sur les navires, — les réglements sur l'exploitation des mines et des carrières, — les mesures applicables à toutes les branches de l'industrie des chemins de fer. On reconnaîtrait que les prévisions du législateur ont suivi pas à pas les progrès de la science et si, trop souvent encore, nous sommes épouvantés et attristés par des catastrophes, où périssent des centaines de victimes, c'est que l'homme, quoi qu'il fasse, ne parviendra jamais à supprimer entièrement le danger, pas plus que la peine, de son travail. Il aura beau maîtriser quelques-unes des forces naturelles, comme le héros antique, il sera toujours vulnérable par quelque endroit.

(1) L. 12 juin 1893, art. 11.

l'expérience, l'équité ont conduit nos tribunaux. On sait, en effet, que, présentement, c'est à l'ouvrier qui se plaint de prouver la faute de son patron : telle est, du reste, la règle ordinaire; par là, ni l'ouvrier, ni le patron ne sont dispensés d'être prévoyants, la prudence de l'un devant, sans nul doute, être plus rigoureusement exigée que celle de l'autre. Or, l'habitude du danger enhardit souvent l'ouvrier, au point de le rendre téméraire et oublieux des plus élémentaires précautions. Malgré cela et en dépit de tout, supposer toujours la négligence du patron, présumer aveuglément qu'en toute occurrence le maître a manqué à ses devoirs, ce n'est, en réalité, ni juste, ni habile; car on finira par rendre ainsi la situation de ce maître intolérable : et forcément, tôt ou tard, par quelque autre moyen, le patron voudra se rédimer de cet esclavage, s'affranchir et se venger ! Qu'on prenne garde de faire aux ouvriers un présent qui leur serait funeste.

D'autant mieux que l'assurance est là pour garantir à la fois le patron et l'ouvrier ; assurance que celui-là contracte afin de se mettre à couvert, autant que possible, et que, malheureusement, celui-ci néglige. Croirait-on, en effet, que, durant l'année 1893, il n'a été versé à la caisse, établie par la loi du 11 juillet 1868, que 1,768 cotisations, représentant ensemble 11,798 fr., et que, depuis son origine jusqu'au 1er janvier 1894, la caisse n'ait reçu, au nom de 34,880 assurés (1), que

(1) Le mécanisme de la caisse d'assurance en cas d'accidents a été établi par la loi du 11 juillet 1868 sur des bases très favorables aux ouvriers. Ceux-ci versent à leur choix, par an, 8 fr.,

218,000 francs, ce qui donne une moyenne annuelle de 1,395 personnes assurées seulement ? Ces chiffres si faibles s'expliquent, d'un côté, par l'insouciance trop fréquente chez les ouvriers et, d'un autre côté, par la pratique admise dans la plupart des chantiers. Le patron assure collectivement à une société particulière ses ouvriers, auxquels il retient 3 ou 5 centimes sur leur salaire quotidien : ceux-ci se reposant sur la prévoyance du patron, souvent, il est vrai en ce point, déçus dans leurs espérances plus ou moins exagérées, continuent de vivre au jour le jour, imprévoyants pour eux-mêmes et pour leur famille.

IX.

La liberté de l'ouvrier n'est en aucun cas plus respectable et n'apparaît jamais plus efficacement que quand il s'agit du salaire. Pouvoir fixer son salaire, en être le maître ; y puiser sa récompense, son indépendance et sa force, tel est le droit inviolable de l'ouvrier, tel est le

5 fr. ou 3 fr. Les accidents sont divisés en deux classes, selon qu'ils entraînent ou non une incapacité absolue de tout travail. Les plus faibles pensions ne peuvent être inférieures à 200 fr. et à 150 fr., selon la classe des accidents. En cas de décès, le secours alloué égale deux années de la pension. Les pensions viagères servies par la caisse d'assurance sont incessibles et insaisissables.

La moyenne des sinistres réglés est de 1,92 par 1,000 assurés.

Voy. *J. off.* 13 janv. 1895, p. 210. Rapport sur les opérat. et la situat. financière des caisses d'assurances en cas de décès et en cas d'accidents.

signe le plus évident de sa dignité personnelle. Pourtant, brisons la loi d'airain des salaires, avons-nous entendu dire ; car ce cri a retenti à côté de nous, appelant à la révolte et à leur propre ruine les travailleurs aveuglés. Grâces à Dieu, le bon sens de l'ouvrier français l'a préservé de la contagion de ces utopies, et nos lois se sont appliquées à lui fournir les moyens de discuter librement et de garder son salaire. N'est-ce pas, en effet, à ce résultat que tendent (1) à l'envi l'institution des syndicats, — de l'arbitrage, — la limitation de la saisissabilité des salaires? Réunis en syndicat, les ouvriers s'éclairent, se concertent, discutent, règlent leurs intérêts communs et peuvent organiser ou, ce qui vaut cent fois mieux, prévenir des grèves. Aussi a-t-on pu soutenir avec vérité que le bulletin de vote et le syndicat mettent aux mains de l'ouvrier deux armes à peu près irrésistibles. Malheureusement, ces armes peuvent se retourner assez vite contre ceux qui les emploient, car rien ne dispense des règles de la prévoyance et de la modération. Les syndicats peuvent être consultés sur tous les différends et toutes les questions se rattachant à leur spécialité, et leurs avis en matière contentieuse sont tenus à la disposition des parties, pour éclairer, contenir ou même diriger ces dernières. Ils fournissent ainsi tout naturellement des intermédiaires

(1) Voy. L. 21 mars 1884; — L. 27 décembre 1892; — L. 12 janvier 1895. On peut critiquer un plus ou moins grand nombre de leurs dispositions, comme peu pratiques, ou comme trop complexes Nul ne refusera d'y voir une inspiration philantropique, aussi sincère que généreuse.

pour la conciliation entre patrons et ouvriers; la loi du 27 décembre 1892 a donc achevé, à ce point de vue, l'œuvre de celle du 21 mars 1884. Nous n'avons pas sans doute comme en Angleterre, où ils existent depuis 1869, des conseils permanents d'arbitrage; mais la conciliation et l'arbitrage sont vivement recommandés et facilités, en vue de l'apaisement des conflits du travail. Un comité de conciliation peut toujours se réunir en présence du juge de paix et, sur la demande des parties en désaccord, régler à l'amiable le conflit qui existe ou qui est près d'éclater. Les arbitres et les délégués doivent être citoyens français. Mais les femmes elles-mêmes, pourvu qu'elles soient de nationalité française, peuvent être choisies comme déléguées, dans les industries qui les emploient. Que de grèves, que de journées de chomâge, que de malentendus peuvent être par là évités!

Si l'accord ne s'établit pas dans le comité de conciliation, le juge de paix invite les parties à recourir à un arbitrage.

En cas de grève, à défaut d'initiative de la part des intéressés, il fait d'office aux patrons et aux ouvriers une invitation de recourir à la conciliation et à l'arbitrage. Toutes les décisions qui peuvent intervenir sont délivrées gratuitement aux parties et transmises au ministre du commerce et de l'industrie.

Afin d'agir par l'exemple, on affiche au tableau des publications officielles des communes tous les actes relatifs à la conciliation et à l'arbitrage. Nul droit de timbre, nul impôt; même le budget des départements et des communes est tenu de faire face aux dépenses de local et de matériel.

Libre de débattre son salaire, libre de cesser de travailler, afin de peser sur la détermination de son patron et d'obtenir une hausse de prix, protégé, d'un autre côté, contre la tentation d'être gréviste malgré lui, ayant à sa portée la juridiction des prud'hommes et celle des arbitres, possédant, dans la loi civile aussi bien que dans la loi commerciale, un privilège qui vient d'être étendu tout récemment (1) encore, l'ouvrier est dorénavant sûr de garder la plus forte portion de son salaire. Plus de saisies répétées; la famille aura du moins toujours son pain, si le chef travaille : on ne pouvait pas enlever à celui-ci ses outils, on ne peut pas non plus maintenant saisir plus du dixième de ses salaires (2). En effet, quel que soit leur montant, les salaires des ouvriers et gens de service ne sont plus saisissables que jusqu'à concurrence du dixième. Il en est de même des appointements des commis, des traitements des fonctionnaires de tout ordre, lorsque ces appointements et traitements ne dépassent pas deux mille francs par an. Les salaires et appointements ne peuvent être cédés que pour un second dixième.

Le patron, créancier d'un ouvrier, ne peut opérer de compensation entre le salaire qu'il doit et ce qui lui est dû à lui-même, sauf quelques cas exceptionnels, et les retenues successives que l'ouvrier aura à subir pour le remboursement de ce qui lui a été avancé par son

(1) L. 6 février 1895 modif. art. 549 C. Com.

(2) L. 12 janvier 1895 sur la saisie-arrêt des salaires des ouvriers.

patron n'excédent pas un dixième du montant des salaires.

Quant aux formalités et aux frais de saisie, ils ont été simplifiés et réduits, de manière à ne plus imposer au débiteur que le paiement du strict nécessaire : le juge de paix statue sur la validité, la nullité ou la main-levée de la saisie, et un registre, tenu au greffe de la justice de paix, permet de suivre tous les incidents et de connaître toutes les décisions qui intéressent l'ouvrier et ses divers créanciers.

Les exploits, jugements, procès-verbaux et états de répartition sont rédigés sur papier non timbré et enregistrés gratis. Quant aux émoluments (1) alloués aux greffiers, ils sont bien modiques : 0,50 centimes pour toutes communications par lettres recommandées ; 2 fr. par chaque copie de l'état de répartition des sommes à toucher par les divers créanciers. On est bien arrivé cette fois à la justice gratuite !

X.

Que serait-ce, enfin, si l'on essayait seulement de résumer les dispositions arrêtées dans ces dernières années pour garantir la sécurité des ouvriers mineurs (2), instituer en leur faveur des caisses de retraites et de secours (3), encourager l'épargne (4), récompenser

(1) D. 10 février 1895.
(2) L. 8 juillet 1890.
(3) L. 29 juin et D. 25 juillet 1894.
(4) V. *J. off.*, 25 janvier 1895 ; *caisses d'épargne* en 1894.

les longs services dans le même atelier, établir l'assistance médicale dans les campagnes (1), résoudre le problème tant de fois essayé du crédit agricole (2) ? Vraiment, on n'en finirait point, si l'on voulait réunir dans un tableau complet ce qui, depuis moins d'un demi-siècle, a été fait par le législateur, proposé à l'effort des ouvriers, indiqué à l'initiative généreuse des réformateurs et des moralistes. C'est à ce point que, j'oserai l'affirmer, on trouverait qu'en définitive, sur presque tous les sujets, s'il existe des privilèges ou quelque chose d'approchant, c'est en faveur des ouvriers. On l'ignore ou bien on l'oublie, pourtant; et delà ces revendications retentissantes, ces reproches vagues et parfois violents, que je retrouve comme une sorte de refrain, dont il conviendrait au moins de vérifier la justesse.

(1) L. 15 juillet 1893.

(2) L. 5 novembre 1894. On sait que la superficie de la France est de 533,479 kilomètres carrés; que la culture du blé s'étend sur 7 millions d'hectares et que la population agricole totale peut être évaluée a 26 millions d'habitants au moins. Ces chiffres démontrent combien il serait utile d'organiser le crédit agricole. La loi du 5 novembre 1894 l'a tenté, en favorisant la création de sociétés dont le capital ne peut être formé par souscription d'actions. Ce capital est réalisé par des souscriptions des membres de la société, en parts égales ou inégales, transmissibles aux membres des syndicats avec l'agrément de la societé. Nulle distribution de dividendes ; les sociétés ainsi constituées sont commerciales, mais dispensées de la patente et de la taxe sur les valeurs mobilières. La responsabilité civile et pénale des administrateurs, la publicité des statuts et des opérations annuelles ont pour objet de garantir l'intérêt des tiers et celui des associés eux-mêmes.

« Autrefois, écrivait naguère un orateur brillant, la propriété féodale et ecclésiastique était l'objet principal des revendications de l'égalité. Aujourd'hui, la propriété foncière et industrielle excite au même degré les passions irritées par d'insurmontables abus. La lutte est ouverte entre deux classes, celle des salariés et celle de ceux qui possèdent les instruments de travail. Le peuple répète à son profit un mot célèbre : Qu'est-ce que le quatrième Etat ? — Rien. — Que doit-il être ? — Tout (1) ». On se figure aisément le succès, auprès des masses, de ces excitations enflammées : la vérité, c'est qu'il y a en France plus de 30 millions de cotes de contributions directes et moins de huit cents personnes qui aient plus de deux cent mille livres de rente (2). Cherchez dès lors un pays en Europe, même dans l'un et l'autre monde, où les petits propriétaires soient plus nombreux, vous n'en trouverez aucun. Comptez, d'un autre côté, le nombre des déposants aux caisses d'épargne (3), et dites, après cela, s'il est juste

(1) M. de Mun, en prenant la direction de l'Association catholique.

(2) Un orateur l'affirmait à la Chambre des députés le 1er décembre 1894 ; il n'a été contredit par personne.

Dans les opérations auxquelles l'administration des contributions directes a procédé, en 1887, pour fixer la valeur locative des immeubles bâtis, passibles de la contribution foncière, il a été constaté que, sur les 9 millions d'habitations existant en France, 82 pour cent ont une valeur locative inférieure à 200 fr.

(3) A la fin de 1894, les caisses d'épargne ordinaires comptaient 6,314,345 livrets ; 49,423 avaient été ouverts dans l'année. Le solde dû aux déposants atteignait 3,244,494,413 fr. Il y a une moyenne de 165 déposants par 1,000 habitants. La moyenne des

de représenter la France comme coupée en deux parties inégales : ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas.

Et néanmoins, le malaise social est réel et profond. Malgré tant d'institutions et de lois destinées à relever la condition de l'ouvrier, celui-ci souffre, se plaint et nous offre dans sa personne et sa famille la trace de meurtrissures parfois tristement saignantes. Dans toutes les directions sociales, à peu près tout a été recherché, et finalement les résultats n'ont répondu qu'imparfaitement à la variété ingénieuse des moyens. En un mot, nous comptons beaucoup d'excellentes lois ouvrières ; mais elles ont, de l'aveu de tous, moins réussi qu'on ne devait s'y attendre.

Pourquoi donc ? Évidemment, des causes fort complexes ont ici agi en sens divers et comme, dans les sociétés compliquées, rien n'est facile à faire, surtout le bien, il n'y a pas lieu de s'étonner que nous ayons abouti à tant d'échecs successifs. Car les peuples, non moins que les individus, vivent à la sueur de leur front et, de tout temps, il leur a fallu conquérir le plus

dépôts par habitant est de 81 fr. Plus de 860 millions ont été versés aux caisses d'épargne durant la seule année 1894.

Depuis 1881, le maximum de chaque dépôt a été porté de 1,000 à 2,000 fr. Cette mesure, critiquable à beaucoup d'égards, a pour résultat d'habituer le déposant à considérer l'État comme un banquier et le conduit trop souvent à se dispenser d'acheter une maison ou de chercher, à ses risques et périls, un placement qu'il devrait surveiller et renouveler. Mais la loi du 20 juillet 1895 a heureusement modifié, sur ce point et sur plusieurs autres, la législation antérieure.

petit progrès par de longs efforts. Toutefois, on ne se tromperait guère, si l'on reprochait à l'œuvre législative contemporaine en notre matière son formalisme malencontreux. C'est, en effet, une tendance universelle de notre temps et de notre pays que de tout réglementer à l'excès. Les détails, les justifications à produire, le contrôle à subir pour un intérêt minime, pour les affaires les plus simples, ne laissent presque plus rien à l'initiative personnelle. Celle-ci se rebute, ou se décourage. Il faudrait la stimuler, lui témoigner confiance et honneur. On fait presque toujours le contraire. Déplorable effet de cette centralisation, dont Alexis de Tocqueville a montré les racines dans l'ancien régime et à laquelle nous n'avons pour ainsi dire rien ajouté, rien retranché. Que de fois pourtant on nous a parlé de décentralisation ! Il y a bientôt vingt-quatre ans, l'Assemblée nationale étudiait le problème avec ardeur, mais sans résultat ; en ce moment-ci même, une grande commission extra-parlementaire est à l'œuvre ; sera-t-elle plus heureuse? Je le souhaite et nous devons l'espérer. Car, tant que la clarté, une clarté pratique et simple, n'aura pas définitivement prévalu dans notre système législatif et administratif, les meilleures volontés pourront se croire paralysées : c'est peu, en effet, d'avoir des lois prévoyantes et généreuses, si elles n'ont quelque chose de l'unité et de la simplicité, auxquelles, pour toutes les manifestations de l'esprit humain, se reconnaît la vérité même.

Mais il serait injuste de s'en prendre uniquement aux imperfections, quelque réelles qu'elles soient, de notre organisme administratif. Une cause plus profonde et plus générale a stérilisé en partie les efforts conju-

rés de tant de penseurs et de tant d'hommes d'État : l'absence d'initiative individuelle, la mollesse de chacun et l'indifférence commode où tous se réfugient. Considérez, en effet, ce qui arrive tous les jours : à peine une mesure utile est-elle promulguée, qu'elle va presque toujours rejoindre dans le gouffre silencieux, qui les confond, tant de lois et nouvelles et anciennes ; on dira bientôt comme Justinien : *multorum camelorum onus*. Par exemple, qui parle aujourd'hui de la loi sur le crédit agricole, vieille de cinq mois à peine? A-t-on seulement essayé d'en tirer une application pratique ? Non, hélas ! et il n'en va pas autrement de la loi sur l'assistance dans les campagnes et de cent autres mesures du même genre, oubliées ou négligées, surtout parce qu'elles nous convient à un effort énergique, parce que le bien ne se fait pas tout seul, et qu'en France nous aimons, tout en nous en défendant, les opinions toutes faites et les besognes qui flattent notre vanité et ménagent nos forces.

S'agit-il de l'ouvrier, celui-ci oublie trop vite que l'homme est avant tout l'artisan de sa propre destinée, que la loi de jouir se tempère par celle qui prévient l'abus et que l'inégalité, quoi qu'on fasse, est une règle inévitable de tous les êtres créés. La terre entière, en effet, a été établie le domaine de l'homme ; mais il y a des bornes à sa jouissance, comme il existe des limites à ses forces physiques et à son esprit. La variété des aptitudes de celui-ci n'est pas moindre que la différence de celles-là. Il suffit donc que l'activité de chacun se développe librement : tendre à une félicité de commande, sous la protection de je ne sais quelle loi automatiquement bienfaisante, c'est une chimère enfantine:

les courageux et les forts ne voudraient pas d'un pareil bienfait ; ils ne réclament que la liberté. Or, on l'a vu, jamais législation n'a garanti plus que la nôtre à l'ouvrier la liberté de travailler, d'épargner, de se grandir jusqu'aux sommets. Il en a presque tous les moyens, non pas sans doute tous d'un maniement facile et qui ne puisse être perfectionné, mais qu'il les emploie résolument ; il reconnaîtra bientôt qu'ils lui ont jusqu'à présent moins manqué qu'il ne leur a manqué lui-même, et que, pour rebuter ou améliorer un instrument, il faut commencer par s'en servir.

Plus encore que les ouvriers, l'élite de la société contemporaine, élite par l'intelligence, par le cœur, a besoin de se rappeler qu'un effort vigoureux fera plus pour la solution des questions sociales que les innovations théoriques les plus savamment conçues. A quoi du reste servirait-il d'innover violemment et à la légère, comme quelques-uns le demandent, puisque nous avons en main tous les facteurs du succès ? Au lieu de récriminer, qu'on prenne donc, l'une après l'autre, ces lois si diverses et si tenaces dans leur but généreux : qu'on les applique avant de les déclarer impuissantes et mauvaises, les soumettant du moins, comme tous les faits scientifiques, à la loi de l'expérience. A cette application obscure, persévérante et nécessaire, on trouvera peu de gloire, et peu de reconnaissance peut-être ; mais, sûrement, on y sentira grandir sa force morale, en procurant aux ouvriers le dégoût des déclamations vagues et la paix dans la recherche de ce qui est pratique et juste !

On montre au Musée de Naples, entre tant d'autres objets provenant de l'éruption du Vésuve, un morceau

de cuirasse, une lance et un casque, débris des armes de l'une des sentinelles placées aux portes de Pompéï, le jour de la catastrophe. Les cendres brûlantes couvraient la ville, fuyait qui pouvait : *quassatis circumjacentibus tectis, vulgus ingenti agmine abeuntes premit et impedit* (1). Le soldat n'avait qu'à jeter ses armes et à se sauver comme les autres. Il resta à son poste et il y périt. Son nom, nous l'ignorons : peu importe d'ailleurs; car la mémoire de ce soldat romain et son tranquille courage sont immortels.

Je ne sais pourquoi le souvenir du soldat de Pompéï me vient à la pensée, toutes les fois qu'il est question de la résistance aux erreurs qui menacent la vieille société européenne, Ne semble-t-il pas que notre atmosphère est obscurcie et brûlante parfois? on dirait que le sol tremble à certains jours et montre, par des fissures qui s'élargissent, les appuis séculaires de l'autorité et de la propriété déjà plus ou moins ébranlés. Et, comme pour accroître ce péril, je vois surtout, dans la mêlée, autour de nous, des exaltés ou des découragés. Revenons enfin aux réalités pratiques : ce qu'il faut à la société, qui se défend et qui ne périra point, c'est le courage impassible du soldat romain, fidèle à son poste obscur, sans souci de la vie, sans espoir de récompense ici-bas; c'est la conjuration de tous les hommes de bon sens contre les réformateurs pour rire, c'est l'union de ceux qui ont du cœur contre ceux qui n'ont que de l'ambition.

(1) Pline le Jeune, lettre à Tacite. VI, 20.

MALHERBE

Concessionnaire de terrains à bâtir

SUR LE PORT DE TOULON

Par M. Armand GASTÉ,

Membre titulaire.

Dans les curieuses *Recherches biographiques sur Malherbe et sur sa famille* de M. Roux-Alphéran, on lit ce qui suit (1) :

« Au mois de juin 1615, Malherbe, alors gentilhomme

(1) *Mém. de l'Acad. des Sc., Agric., Arts et Belles-Lettres d'Aix*, tome IV (1840), p. 392.— Cf. Lalanne (Malherbe, *Grands écriv. fr.*), tome I, p. XXVI, — et l'abbé Bourienne (*Malherbe*, points obscurs et nouveaux de sa vie normande), p. 99. — Il nous semble toutefois difficile d'admettre, avec M Lalanne, que les passages qu'il cite de deux lettres écrites à Peiresc par Malherbe en 1610 aient trait à la concession de terrains dont nous allons parler. Il est dit formellement, dans la pièce *inédite* que nous citons plus bas, que la requête de Malherbe pour obtenir cette concession a été présentée le 7 juin 1615. — De quelle faveur, accordée à Malherbe par la Reine, est-il question dans les lettres à Peiresc du 26 et du 28 juin 1610: « Mme la princesse de Conty, depuis trois ou quatre jours, est revenue au Louvre, et gouverne

ordinaire de la chambre du Roi, présenta un placet à Sa Majesté, tendant à obtenir en pur don un terrain où il se proposait de faire bâtir des maisons sur les deux côtés du port de Toulon. Le Roi ordonna le renvoi de cette demande aux trésoriers généraux de France établis à Aix, auxquels toutefois ce renvoi ne fut fait qu'au mois de juillet 1616, en vertu d'un arrêt du conseil d'État.

« Au mois d'octobre suivant, le Bureau des Finances députa un commissaire à Toulon, pour visiter les lieux, faire mesurer le terrain, en estimer la valeur, etc.

« Les consuls de Toulon, au nom de ladite ville, s'opposèrent vivement à cette concession; mais les trésoriers généraux de France ayant reconnu que le projet de Malherbe tendait *à l'embellissement de la ville, à*

la Reine plus que jamais. *Elle me fit hier accorder un méchant don*, voilà pourquoi j'en parle: je n'ai autre peur que de ma mauvaise fortune, qui pourroit bien, à l'accoutumée, me frustrer de cette espérance : il en sera ce que Dieu voudra... » — « Elle (la Reine) me fit cet honneur *de m'accorder, samedi dernier, une méchante affaire que l'on me dit valoir dix mille écus;* mais je suis si malheureux que je n'en dois rien espérer, et si on m'en offrait mille, ce seroit plus que je n'en puisse jamais avoir: j'en attends l'événement, nous verrons quel il sera. »

S'il s'agit ici (en 1610) de la concession des terrains de Toulon, pourquoi Malherbe aurait-il attendu cinq ans pour présenter sa requête au Roi, requête bien superflue, puisque la concession était déjà faite? D'ailleurs, est-il vraisemblable que Malherbe eût été disposé à céder pour *mille écus* des terrains où l'on pouvait bâtir *vingt-deux maisons?* Malherbe savait trop bien compter pour songer, même dans un moment de découragement, à faire ce marché de dupe.

l'assurance des murailles de l'enclos y aboutissant, et à la bonification du port d'icelle, d'autant que les vaisseaux s'y pourront loger à couvert des vents, le Roi par un brevet signé de sa main, et daté du dernier juin 1617, *voulant gratifier le sieur de Malerbe en considération de ses mérites et des bons et recommandables services qu'il a rendus et rend journellement à Sa Majesté*, lui fit don des places de vingt-deux maisons qui peuvent être bâties, dit le roi, dans l'enclos de la darsine (1) du port de Toulon, d'un et d'autre côté, à la charge, lorsqu'elles seront bâties, d'une cense annuelle de deux écus par maison, et des droits seigneuriaux, en cas d'aliénation, au profit de Sa Majesté, etc.

« Ce brevet fut suivi de lettres-patentes du Roi adressées aux cours souveraines de Provence, où elles furent enregistrées (2) au mois d'août 1618, malgré les nouvelles oppositions des consuls de Toulon (3) ».

Ces lettres-patentes que ne donne pas M. Roux-Alphé-

(1) *Darse* (espagnol et italien *darsena*), abri, bassin pratiqué dans un port. Ce mot, dit Littré, n'est pas usité sur l'Océan.

(2) Le Parlement d'Aix, où Malherbe comptait de nombreux amis, le tint quitte des *épices* dues à raison de l'enregistrement (Cf. LALANNE : *Malherbe*, I, XXVI, note 2).

(3) Les consuls durent enfin renoncer à leurs prétentions. Leurs réclamations se trouvent consignées dans douze pièces, formant ensemble *cent* pages de divers formats, qu'on peut consulter aux Archives de l'Hôtel-de-Ville de Toulon (Voir le *Catalogue des Archives de Toulon*, p. 290. « FF. *Procès contre M. de Malherbe au sujet de la concession de quelques terrains conquis sur la mer qui lui avaient été accordés par le Roi*, 1615-1619. 12 pièces) ».

ran, nous les avons fait copier aux Archives d'Aix. Les voici :

Lettres-pattantes octroyées par Sa Majesté au sieur de Malerbe pour le fère jouir du don des dictes places de maisons.

Louis par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, à tous présents et advenir Salut. Les défunts roys, nos prédécesseurs de louable mémoire ayant tousjours chéri et gratifié de leurs bienfaits ceux qui s'en sont rendus dignes, Nous avons à leur imitation désiré de recognoistre en quelque manière les bons et recommendables services faicts au feu Roy, nostre très honnoré seigneur et pere, et à Nous despuis nostre regne par nostre amé et féal le sieur de Malerbe, auquel effect le placet qu'il Nous avoit faict présenter le 7e jour de juin mil six cens quinze, afin qu'il nous pleut luy faire don des places de vingt-deux maisons qui peuvent estre baties aux deux costés du port fermé de nostre ville de Thollon, aiant esté renvoyé à nos amés et féaux conseillers, les Trésoriers généraux de France establis à Aix, nos dicts Trésoriers, sur la procédure et raport du commissaire par eux depputé, Nous auroient donné advis du 21 novembre dernier que, nonobstant l'opposition des consuls de la dicte ville fondée sur ce que pareil don leur auroit esté faict par lettres-pattantes du mois d'octobre mil cinq cens quatre vingt quinze, vérifiées en nostre Cour des Comptes, aydes et finances, et que le bail d'aucunes places faict par nostre dicte Cour à quelques particuliers auroit esté ensuite revocqué au proffit des dicts consuls par arrest de nostre Conseil du vingtiesme mars mil six cens six, ainsy qu'ils auroient faict apparoir, Nous

devions donner audict de Malerbes les dictes places et luy accorder d'autant plus libérallement la construction des dictes maisons, qu'elles seront l'ornement et décoration de la dicte ville, la seureté des murailles d'icelle et la deffense dudict port, à la charge toutesfois, icelles faictes, de la cense annuelle de deux escus pour maison et des droicts seigneuriaux à nostre proffit en cas d'allienation. Ce qu'ayant esté suivis par autres advis de nostre Conseil d'Estat du vingtiesme juin dernier, Savoir faisons que, veu lesdictes procédures et advis cy attaichés soubs nostre contrescel, et voulant donner moyen audict de Malerbes de Nous continuer ses fidèles services, à icelluy pour ces causes et autres à ce nous mouvant, avons en confirmant les dicts avis et de nostre grace specialle, pleine puissance et autorité royalle, donné, transporté et délaissé par ces présentes signées de nostre main, donnons, transportons, délaissons les places qui sont dans l'enclos de Ladarène (*sic*) du port de ladicte ville de Thollon d'un et d'autre costé, afin d'y faire bastir et construire les dictes vingt deux maisons, pour les dictes places et maisons que (*sic*) y seront basties, jouir et user par ledict de Malerbes, ses successeurs et ayans cause, et en faire et disposer comme de leur chose propre et loyal aquest, sans qu'ils en puissent estre dépossédés par réunion à nostre domayne ny autrement en quelque sorte et manière que ce soit, à charge, les dictes maisons faictes, de nous payer par ledict de Malerbes, ses successeurs et ayant cause deux escus par maison de cense annuelle et perpetuelle en mains du receveur de nostre domayne et les droicts seigneuriaux en cas d'allienation ou mutation de propriétaires, sellon la coustume du pays, nonobstant l'opposition des dicts consuls que nous avons declairé nulle et de nul effect. Sy donnons en mandement à nos amés et féaux Conseillers les gens tenents nostre Cour de Parlement, Cour des Comptes, aydes et finances, Trésoriers-généraux

de France establis à Aix et tous autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, chascun en droit soy, que ces présentes ils vériffient et fassent enregistrer et des dictes vingt-deux places et maisons qui y seront basties fassent, souffrent et laissent le dict de Malerbes, ses successeurs et ayans cause, jouir et user plainement, paisiblement et perpetuellement sans souffrir leur estre faict ou donné aulcun trouble ou empeschement au contraire, sellon et aux charges susdictes, et à ceste fin avons derrogé et derrogeons à toutes ordonnances, reglements, arrests et lettres au contraire et à la derrogatoire de la derrogatoire d'icelles, mesmes aux lettres obtenues par les dicts consuls au mois d'octobre mil cinq cents quatre vingt quinze, et tout ce qui s'en est ensuivi, de nostre mesme grace, puissance et auctorité que dessus, car tel est nostre plaisir, et afin que ce soit chose ferme et estable à toujours, nous avons faict mettre nostre scel à ces dictes présentes, sauf en autres choses nostre droict et l'aultruy en toutes. Donné à Paris au mois de juin, l'an de grâce mil six cents dix sept et de nostre règne le huictiesme. Signé LOVIS, et sur le repli, par le Roy, comte de Provence, Brulart, et au bout du dict repli : Visci, contentor Salomon (?). Ainsi signé et scellées du grand sceau de cire verte à lacs de soye rouge et verte avec son contrescel (1).

Il est douteux que Malherbe, concessionnaire d'une étendue de terrain assez considérable, soit devenu « entrepreneur », et ait bâti des maisons d'un côté ou de l'autre du port de Toulon.

Nous savons qu'il était à Aix en 1616, et qu'il partit de cette ville, le 19 avril de cette même année,

(1) Archives des Bouches-du-Rhône (Dépôt d'Aix). Lettres Royaux. Reg. 29, folio 619.

avec Guillaume du Vair, premier président au Parlement de Provence, qui venait d'être nommé garde des sceaux de France.

Nous savons également qu'il vint pour la dernière fois en Normandie en 1621, vers les premiers jours de juin. Les lettres qu'il adresse de Caen à son ami Peiresc sont assez nombreuses, du 8 juin au 18 décembre de cette année. C'est en 1621, le 13 septembre, qu'il vendit sa maison (1), « sise place de la Belle-Croix », à son parent Jean le Coustelier, pour le prix de 6000 livres tournois de principal et de 400 livres tournois de vin (2). Enfin, après avoir réglé toutes ses affaires à Caen, Malherbe quitta sa ville natale pour n'y plus revenir, et rentra à la Cour vers la fin de décembre 1621.

En 1622, au mois de mai, nous retrouvons pour la dernière fois Malherbe en Provence. Il n'y resta que quelques mois, puisqu'il était à Paris vers la fin de novembre.

Ce n'est ni pendant les six ou sept mois qu'il résida en Normandie, ni pendant son dernier séjour à Aix, séjour assez court, que Malherbe a pu s'occuper de faire bâtir des maisons sur les terrains que le Roi lui avait concédés à Toulon.

Rentré à Paris, il eut d'autres soucis, et beaucoup

(1) Voir, à ce sujet, le travail très intéressant de M. l'abbé V. Bourrienne, lauréat de l'Académie de Caen : *Malherbe, points obscurs et nouveaux de sa vie normande* (1895), p. 150 et suiv.

(2) Cette vente ne plut pas à la belle-sœur du poète, la veuve du « grand » Éléazar, laquelle, le 30 septembre, racheta à Jean le Coustelier la maison dont il ne fut propriétaire qu'une quinzaine de jours.

plus sérieux. Au mois de juin 1624, son fils Marc-Antoine, se prit de querelle avec un bourgeois d'Aix, nommé Audebert ou Audibert, et le tua en duel. C'et seulement en 1626, au mois de juin, que Malherbe, après d'incessantes sollicitations, obtint pour son fils, condamné à avoir la tête tranchée, des lettres de grâce qui ne furent entérinées que le 13 février 1627.

Quelques mois après, le 13 juillet, Marc-Antoine périssait dans une querelle — peut-être un guet-apens, — frappé par Gaspard de Covet et Paul de Fortia, seigneur de Piles.

Malherbe ne laissa pas, jusqu'à sa mort, passer un seul jour sans poursuivre ceux qu'il appelait les « assassins » de son cher Marc-Antoine. Malgré son âge avancé [73 ans], il ne craignit pas d'aller trouver le roi devant la Rochelle, pour le prier de ne point accorder à Gaspard de Covet et à Paul de Fortia les lettres de rémission qu'ils sollicitaient. Ce voyage, entrepris au moment des plus grandes chaleurs, devait lui être funeste. Il revint à Paris avec le germe de la maladie qui devait le terrasser le 6 octobre 1628 (1).

Malherbe, je le répète, au milieu des soucis de toute sorte qui ont tourmenté ses dernières années, n'a pas eu le loisir de songer à bâtir les maisons qu'il avait rêvé de voir s'élever sur le port de Toulon « pour l'ornement et la décoration de la dicte ville. »

Du reste, on peut lire dans le testament de sa veuve, en date du 1er août 1629 : « Je lègue à M. Me Jean-

(1) Et non le 16, comme le répètent, l'une après l'autre, les biographies du poète. Voir l'abbé BOURRIENNE, *op. cit.*, p. 183.

Baptiste de Bouyer, conseiller du Roy en la Cour de Parlement de Prouvence, mon neveu..... *tous les droits que je pourrois prétandre pour raison du don faict par Sa Majesté en faveur du dict sieur de Malherbe, mon mary*, DES PLACES DE MAISONS *en la ville de Toulon.....* »

« *Des places de maisons* », c'est assez clair. Deux ans (1) après la mort de Malherbe, il ne devait pas y avoir encore une seule maison bâtie sur le port de Toulon. Est-ce Jean-Baptiste de Boyer qui s'est chargé de réaliser les desseins de son oncle (2)? Si c'est lui, espérons qu'il a fait construire assez solidement ces maisons pour qu'elles puissent durer autant que les vers du poète caennais, c'est-à-dire « éternellement » (3).

(1) Madeleine de Coriolis, veuve du poète, mourut au mois de juin 1630.

(2) On doit trouver, à cet égard, des renseignements aux archives municipales de Toulon.

(3) Les ouvrages communs vivent quelques années :
Ce que Malherbe écrit *dure éternellement*.
(MALHERBE, *Sonnet au Roy*, 1624).

APPENDICE.

Le Portrait de Malherbe par Finsonius.

Dans le testament de Madeleine de Coriolis, Jean-Baptiste de Boyer est désigné comme père et légitime administrateur de la personne et biens de Vincent de Boyer, son fils, *héritier* du sieur François de Malherbe.

Vincent de Boyer, comme son père, fut conseiller au Parlement d'Aix. Il fut le père de Jean-Baptiste de Boyer, également conseiller au Parlement d'Aix, né en cette ville le 21 décembre 1645, et mort le 4 octobre 1709. « Jean-Baptiste de Boyer possédait une magnifique galerie de tableaux, où se trouvaient des originaux de Raphaël, d'André del Sarte, du Titien, de Michel-Ange Caravage, de Paul Véronèse, du Corrège, du Carrache, du Tintoret, du Guide, du Poussin, de Bourdon, de Lesueur, de Puget, de Rubens, de Van Dyck, etc. Il dessinait et peignait agréablement. Il avait même gravé plusieurs tableaux de sa galerie, qu'on trouve dans la première édition de ses estampes, publiées en 1709 par Coelmans et par Barras et qu'on regrette de ne plus trouver dans la même édition donnée

par Mariette, à Paris, 1744, in-fol. Jean-Baptiste est l'aïeul du célèbre marquis d'Argens ».

A cette note très intéressante de M. Roux-Alphéran, j'ajouterai quelques mots. Il est certain que le portrait de Malherbe, peint par Finsonius et gravé par Coelmans, se trouvait dans le « cabinet » de M. Boyer d'Éguilles, puisque dans la 2e édition du *Recueil d'estampes d'après les tableaux* de cette galerie (Mariette, 1744), on lit, page 11 : « Portrait de François de Malherbe, gentilhomme ordinaire du Roy... peint en 1613 par Finsonius, peintre flamand, peu connu hors de la Provence, où il avait établi son séjour, mais qui cependant a fait, dit-on, des portraits qui peuvent aller de pair avec ceux de Van Dick. Celui-ci, qui est un des plus beaux, est passé, à titre d'héritage, dans la famille de Messieurs Boyer avec les livres et les manuscrits de Malherbe. » M. Lalanne, dans son excellente édition de Malherbe (tome I, p. cxxv), pense que le portrait peint par Finsonius et gravé par Coelmans représente le poète à l'âge d'environ 30 ou 35 ans. Or, Malherbe, en 1613, avait 58 ans. Il faut donc croire, dit M. Lalanne, « ou que la date 1613 est fausse, ou, ce qui est plus probable, que Finsonius a copié un portrait fait une vingtaine d'années auparavant. »

Si Finsonius a fait son portrait de Malherbe d'après nature, la date de 1613 n'est pas et ne peut pas être exacte. En effet, il est facile de voir, par la correspondance du poète avec son ami Peiresc, que pendant *toute* l'année 1613 Malherbe a résidé à Paris.

Du reste, Malherbe, qui avait quitté la Provence au mois d'août 1605, n'y revint, avant sa mort, que deux fois, en 1616 et en 1622.

D'après les très intéressantes *Recherches* de M. de Chennevières-Pointel *sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France* (t. I, p. 3 et suiv.), Finsonius (ou Finson), né à Bruges en 1580, fut attiré à Aix par Peiresc, très probablement, vers l'année 1610. Le premier tableau *daté* de Finsonius est une *Résurrection de N.-S.* (église Saint-Jean d'Aix), peinte en 1610. En 1612, Finsonius est à Naples. De 1616 à 1624, il est à Bruges. En 1624, il revient en Provence où il reste jusqu'à sa mort (1632).

Il résulte de tous ces renseignements, qui me paraissent très exacts, que Finsonius n'a pu voir Malherbe à Aix que dans les premiers mois de l'année 1616, ou pendant l'année 1622; mais alors la difficulté augmente. M. Lalanne donne 30 ou 35 ans (1) au Malherbe peint par Finsonius en 1613, alors que le poète avait en réalité 58 ans. Or, en 1616, Malherbe aurait eu 61 ans, et en 1622, 67 ans ! Il n'est guère admissible que Finsonius ait rajeuni à ce point son modèle. Faut-il supposer que cette figure *rajeunie* ait été « dictée au peintre par Peiresc, Borilly, Boyer et tous les amis (de Provence) du poète ? » — M. de Chenevières-Pointel répond à cette question qu'il s'est lui-même posée : « A quoi bon cette idée ? elle ne s'appuie que sur le vague ».

Quoi qu'il en soit, peinte *ad vivum* et rajeunie par ordre, ou reproduite d'après un portrait antérieur, l' « effigie » du poète par Finsonius est très précieuse. Elle n'eût pas été admise, du vivant du poète, par sa

(1) Pour moi, je lui donnerais de 40 à 45 ans.

famille, et plus tard dans le célèbre cabinet de son petit neveu, si la ressemblance n'avait pas été de la plus grande exactitude.

Considérons donc le portrait de Malherbe par Finsonius comme l'image très vraie du poète caennais dans toute la force de l'âge, alors qu'il ne songeait pas encore à dire :

Je suis vaincu du temps, je cède à ses outrages.

LE TRAVAIL

ÉTUDES MORALES

Par M. CHAUVET,

Professeur honoraire de la Faculté des Lettres de Caen,
Membre titulaire.

MESSIEURS,

J'ai décrit précédemment (1) le travail féminin, lequel consiste essentiellement en ces deux choses : créer, conserver et gouverner le foyer : c'est la tâche de l'épouse ; nourrir et élever les enfants : c'est celle de la mère. Cette description a fait apparaître clairement cette vérité : que ce travail, si différent qu'il soit du travail proprement dit, du travail masculin, n'est ni moins réel, ni moins laborieux, ni moins absorbant ; comme l'autre, et plus souvent, il déborde du jour sur la nuit, et dans les circonstances critiques, il a des an-

(1) *Mémoires de l'Académie*, 1884, p. 361 ; 1890, p. 250 ; 1895, p. 33.

goisses que l'autre ne connaît pas. J'ajoute que dans certaines classes sociales le foyer est si étendu, l'éducation si compliquée, et les relations mondaines (qui sont, si vous voulez, le luxe de la vie sociale, mais un luxe nécessaire), si multiples, que la femme la plus zélée, la plus appliquée et la plus dévouée à ses devoirs, quoi qu'elle fasse, n'y saurait suffire seule : nécessairement, il faut que d'autres activités se joignent à la sienne, en s'y subordonnant, et coopèrent à son œuvre. Ces auxiliaires, qui entrent dans la famille et y prennent pied, qui sont de la maison, en latin *domus*, on les nomme, à cause de cela, des *domestiques*.

Messieurs, je viens vous entretenir des domestiques.

Et je ne crois pas devoir vous demander grâce pour l'humilité de mon sujet. Cette humilité n'est qu'apparente. Dans le cercle des choses familiales, il n'y a pas de petits sujets. La famille est si grande, si auguste, si sainte, soit en elle-même, soit dans son rapport à la société, que tout ce qui la touche participe en quelque mesure de ces caractères. Or, vous savez combien les domestiques la touchent, quelle place ils y tiennent, quel rôle ils y jouent, et ce qu'ils y peuvent apporter, ce qu'ils y apportent en effet d'ordre ou de trouble, de paix ou de discorde, de bien-être ou de souffrance. En vous parlant des domestiques, c'est encore de la famille que je vous parlerai. Cela suffit. D'ailleurs, est-il une question plus actuelle, plus palpitante, que celle de la domesticité? En est-il une plus négligée? Dans notre vie contemporaine si intense, les domestiques nous sont plus nécessaires que jamais, et moins que jamais ils ne se montrent disposés à nous rendre les

services qu'ils nous doivent, et que nous payons si cher. Il y a là un mal évident, un mal chaque jour grandissant. Tout le monde le constate, le déplore, et personne n'en cherche ni les causes ni les remèdes. Une étude de la domesticité n'est certes pas une étude banale. Que ce soit l'excuse de celle que je vous présente.

Je distingue dans la domesticité un double objet : l'institution et les personnes. Je vais parler d'abord de l'institution, c'est-à-dire de la domesticité en elle-même, et ensuite des personnes, c'est-à-dire des domestiques.

I.

A quelle époque et dans quelles circonstances la domesticité a-t-elle commencé de naître ? Comment s'est-elle modifiée et développée sous la triple action du temps, des lois et des mœurs ? Quelle est sa forme actuelle ? Sous cette forme, est-elle légitime, c'est-à-dire suffisamment respectueuse de la dignité humaine, ou doit-elle disparaître, par un dernier progrès, et se fondre dans le travail à la journée et à la tâche ?

Messieurs, la domesticité vient directement de l'esclavage, c'est là sa triste origine, son humble berceau.

Vous comprenez que l'esclavage, en se retirant de la société et des mœurs, n'y pouvait laisser sa place vide. Sans être, grâce à Dieu, le moins du monde nécessaire, il remplissait une fonction nécessaire Quand il cessa de la remplir, elle dut l'être par une autre institution. C'est alors qu'aux esclaves on vit succéder, dans un progrès plus ou moins lent, mais continu, les libres ouvriers et les libres domestiques.

Je dis les libres ouvriers et les libres domestiques, parce que les esclaves se partageaient naturellement en deux classes d'inégale étendue. Les uns, en plus grand nombre, étaient employés à des travaux de toute sorte, soit à la ville, soit aux champs, soit dans les mines, soit ailleurs : ceux-là furent remplacés par les libres ouvriers; les autres, moins nombreux, restaient dans l'enceinte de la maison, près de la personne des maîtres, donnant leurs soins aux hommes, aux femmes, aux enfants, initiés à la vie intérieure, et, malgré la bassesse de leur condition, faisant partie de la famille : ceux-là furent remplacés par les libres domestiques.

Entre ces deux catégories des libres ouvriers et des libres domestiques, héritières des fonctions de l'esclavage, mais non de ses injustices et de ses misères, il y a, outre beaucoup d'autres différences, celle-ci : les libres ouvriers, qui ont définitivement pris la place des travailleurs esclaves, existaient déjà du temps de ceux-ci. A toutes les époques, sauf en Orient, et encore je n'affirme pas l'exception, on trouve l'un à côté de l'autre le travail esclave et le travail libre. Ainsi, à Athènes, le travail esclave n'exclut pas le travail libre. Ainsi, à Rome, le travail esclave n'exclut pas le travail libre. Et comment l'exclurait-il? De quoi vivrait le peuple, s'il ne vivait pas de son travail? Sans doute, dans l'Antiquité, l'État, qui avait grand besoin du peuple, ne lui refusait ni les gratifications, ni les distributions; mais encore l'État n'était-il pas assez riche pour nourrir le peuple dans une complète oisiveté. Bon gré mal gré, il fallait travailler. Il y avait donc le travail libre comme il y avait le travail esclave. Mais voici la vérité : le travail

libre souffrait grandement de deux choses : de la concurrence que lui faisait le travail esclave ; de sa propre mauvaise volonté. Le travail libre était donc fort languissant, et sans véritable importance ; de sorte que, si les libres ouvriers existaient, ils existaient à peine. Néanmoins, la civilisation moderne ne les a pas mis au monde, et, en abolissant l'esclavage, elle leur a seulement livré une plus vaste carrière.

Il en est tout autrement des libres domestiques ; ils sont bien une création moderne. Cherchez dans toute l'Antiquité, vous ne trouverez jamais, dans la maison du maître, à côté des esclaves mêlés à la vie intérieure, des personnes libres occupées des mêmes soins. Ce contact perpétuel avec des esclaves dans des fonctions communes, ces fonctions mêmes, tout cela eût révolté la fierté républicaine de ces superbes citoyens de la Grèce et de Rome, superbes dans la misère comme dans le luxe, aux derniers comme aux premiers échelons de la société. Travailler comme un esclave, mais à part, chez soi, à ses heures et à sa convenance, c'était déjà bien dur, et il fallait ne pouvoir faire autrement pour s'y résigner. Mais servir comme un esclave, à côté de l'esclave, chez un autre, à sa volonté et à son caprice, cela eût été intolérable. J'oserais dire que l'idée n'en est jamais venue ni à un Grec ni à un Romain comme d'une chose seulement possible. Ainsi des esclaves dans les maisons, et point de libres domestiques. La civilisation moderne, en supprimant l'esclavage, a dû créer et a créé en effet, pour le remplacer, une institution nouvelle, complètement inconnue du Paganisme, et cette institution sans précédents, c'est la domesticité.

Messieurs, l'histoire, sans nous fournir sur les commencements de la domesticité autant de lumières que notre curiosité pourrait en désirer, nous permet cependant d'assister en quelque manière à sa naissance.

Elle doit dater du XI^e^ siècle. En effet, le XI^e^ siècle est généralement considéré comme le terme de l'esclavage dans l'Europe chrétienne, et singulièrement en France. Le trésorier de France, Perreciot, dans un livre intitulé : *De l'état civil des personnes et de la condition des terres dans les Gaules*, t. II, ch. xv, constate le fait de la disparition de l'esclavage à cette époque, et l'explique. La cause en aurait été les grandes famines qui désolèrent ce siècle. L'esclave, nous dit-il, qui naguère valait quatre chevaux, ne se vendait plus que le tiers d'un cheval depuis que le cheval était une viande. Bientôt le pain coûta plus cher que l'homme. Ce fut l'affranchissement de l'esclave. On ne voulut plus d'une marchandise si dépréciée et si onéreuse à nourrir. La liberté naquit de la misère. On peut trouver l'explication insuffisante, mais le fait demeure constant. Or, l'esclavage disparaissant au XI^e^ siècle, la domesticité dut paraître au XI^e^ siècle.

Comment s'est-elle peu à peu dégagée de l'esclavage pendant les siècles suivants, par quelle gradation successive et laborieuse s'est-elle peu à peu émancipée, c'est ce que je ne saurais dire, faute de renseignements. Ce qui est certain, c'est que la domesticité est constituée dans ce qui la caractérise essentiellement au XIV^e^ siècle.

Ce qui caractérise essentiellement la domesticité, en la distinguant de l'esclavage, ce sont les *gages*, c'est-

à-dire une certaine somme convenue pour un certain travail déterminé. On nourrit l'esclave, on ne le paie pas; on nourrit et on paie le domestique. Bien ou mal nourri, ou même pas nourri, l'esclave n'en demeure pas moins esclave; le domestique qui n'est pas payé cesse d'être domestique; il reprend de droit la libre disposition de sa personne et de son temps. Ce sont donc bien les gages qui font la domesticité. Or, au XIV^e^ siècle, les gages existent parfaitement, et on sent qu'ils sont déjà un vieil usage entré dans les mœurs. Par exemple, la chambrière touche par an trente sols, et ses chaussures; le vacher vingt sols, plus une certaine quantité de toile, le tout équivalant à cinquante sols. Voilà de vrais gages, et voilà la vraie domesticité.

Elle est nettement définie et distinguée de tout ce qui l'avoisine par l'auteur du *Ménagier de Paris*, qui écrivait à la fin du XIV^e^ siècle. Prenant le mot serviteur dans un sens très général, il en compte de trois espèces: 1° « ceux qui sont prins comme aides pour « certaine heure, à un besoin hastif, comme brouétiers, « lieurs de fardeauls, etc. »; 2° « ceux qui sont prins « à temps, et pour certain ministère, comme coutu- « riers, foureurs, boulangiers, etc. »; 3° enfin, « et les « autres sont prins pour être serviteurs domestiques, « pour servir à l'année et demourer à l'ostel ». Des serviteurs payés à l'année et qui demeurent à l'hôtel, ce sont bien les domestiques tels que nous les employons encore aujourd'hui.

Et ce qui prouve que dès ce temps-là la domesticité ressemble tout à fait à la nôtre, ce sont les conseils que donne ce bon ménagier de Paris à sa jeune femme relativement au choix des chambrières :

« Ne prenez aucunes que vous ne sachiez avant « où elles ont demouré, et y envoiez de vos gens pour « enquérir de leurs conditions sur le trop parler, sur « le trop boire ; combien de temps elles ont demouré : « quel service elles faisaient et sçavent faire : si elles « ont chambres ou accointances en ville : de quel païs « et gens elles sont : combien elles y demourèrent, et « pourquoi elles s'en partirent ; et, par le service du « temps passé, enquérez quelle créance ou espérance « l'on peut avoir de leur service pour le temps à « venir. »

Et un peu plus loin :

« Devant elles, faites par maistre Jehan le dépensier « enregistrer en son papier de la dépense le jour que « vous la retendrez, son nom, et de son père et de sa « mère, et d'aucuns de ses parents, et le lieu de sa na- « tivité, et ses plaiges (ses répondants) ; car elles « craindront plus à faillir pour ce qu'elles considére- « ront bien que vous enregistrez ces choses pour ce « que se elles deffuisaient de vous sans congé, ou « qu'elles feissent aucune offense, que vous en plain- « driez ou escririez à la justice de leur païs, ou à iceulx « leurs amis. »

De ce luxe de précautions tirez cette conséquence que la domesticité de cette époque est constituée de toutes pièces, et qu'il ne lui manque rien, pas même les défauts et les vices de la condition.

Je n'essaierai pas de suivre pas à pas la domesticité depuis la fin du XIV^e^ siècle jusqu'à la fin du XVIII^e^, c'est-à-dire jusqu'à la Révolution. Les documents me manqueraient pour entrer dans ces détails. Pendant cet

intervalle de quatre siècles, la domesticité, comme toutes les institutions quand elles sont une fois organisées, a dû grandir, prendre des forces, se poser plus nettement, plus carrément, en face des maîtres. Toutefois, dans cette société essentiellement féodale et monarchique, la domesticité reste dans une sujétion relativement très grande et qui rappelle quelquefois, par certains détails, cet ancien esclavage disparu, où elle eut son origine. Ainsi, d'après les *Pandectes* de Jean d'Arrérac, les maîtres pouvaient encore, au XV^e^ siècle, tenir leurs valets en prison, de leur propre autorité, en vertu de ce que la langue du droit moderne appellerait un droit de correction. Ainsi, les domestiques, non seulement au XV^e^ siècle, mais aux siècles suivants, pouvaient être battus, et l'étaient, toujours en vertu de ce même droit de correction. Les rois donnaient l'exemple. Louis XIII, dit le Juste, ne voulait pas, si l'on en croit Tallemant, que ses premiers valets de chambre fûssent gentilshommes, afin de les pouvoir battre à son gré. Louis XIV jeta un jour sa canne par la fenêtre pour n'en pas frapper Lauzun, parce que Lauzun était gentilhomme : s'il n'eût été qu'un homme, la canne royale se fût sans façon abattue sur ses épaules. Or, ce que les rois faisaient, les maîtres, qui n'étaient pas servis par des gentilshommes, le faisaient à tous les degrés de la hiérarchie sociale. L'abbé Fleury dit ingénument aux maîtres qui battent leurs domestiques, et qu'il approuve : « Vous leur devez tenir lieu de pères ». Et il pousse l'humanité jusqu'à ajouter : « Ne les maltraitez pas sans sujet ». Ce qui veut dire implicitement : ne vous gênez pas pour les maltraiter

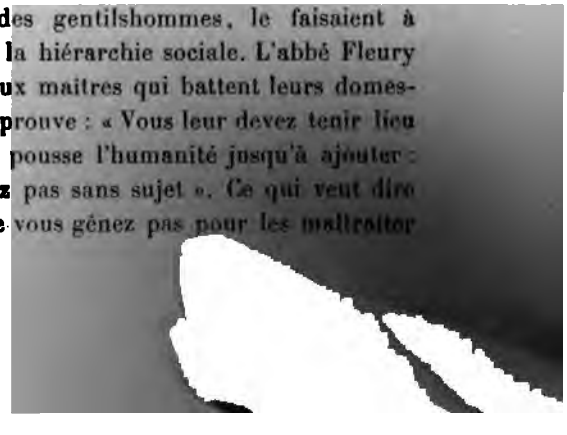

quand vous en aurez sujet. Un autre trait qui peint la domesticité de ce temps-là, c'est le tutoiement. Le tutoiement exprime, selon les cas, deux choses contraires : l'affection ou le mépris. On tutoie la personne que l'on aime, parce qu'on l'aime ; on tutoie l'animal, parce que ce n'est qu'un animal. C'est en ce dernier sens qu'alors on tutoyait les domestiques. Fort au-dessus des esclaves, ils étaient certainement un peu moins que des hommes. Et c'est ce qui paraît bien remarquablement dans certaines correspondances du XVIII[e] siècle (le siècle de la philosophie cependant), où l'on voit des grandes dames se dispenser d'avoir de la pudeur devant leurs valets, parce que ce ne sont que des valets.

Telle était la domesticité avant la Révolution : il ne se pouvait pas que la Révolution ne fît pas quelque chose, ou même ne fît pas beaucoup pour elle. D'ailleurs la domesticité, à ce moment-là, ne paraît pas disposée à se laisser oublier. Dès les premiers jours, les domestiques prennent leur part de l'émotion universelle. En septembre 1789, ils adressent une requête à la municipalité de Paris, afin d'être autorisés à constituer une société de secours mutuels, avec un bureau de douze membres. A quelque temps de là, ils établissent à l'hôtel-de-ville un club partagé en trois classes, qui répondaient à celles de la domesticité dans les anciens hôtels princiers : la bouche, la chambre, l'écurie. Quand les donations arrivaient de toutes parts à l'Assemblée nationale, pour essayer de combler le gouffre du déficit, les domestiques se distinguèrent par leur générosité. A la séance du 12 juin 1890, ils apportèrent le produit d'une collecte patriotique, et le coryphée de ce chœur

modeste fit un discours applaudi. Les domestiques entendaient bien marcher et monter avec les idées nouvelles.

Du reste, la Révolution, qui prétendait ouvrir l'ère de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, ne pouvait, sous peine de se contredire, vouloir maintenir la domesticité dans la dépendance relative où elle était restée jusque-là. Elle ne le voulut pas. Elle commença par dépasser le but, comme il arrive naturellement dans ces époques de grande effervescence. D'abord, elle supprima le mot : les domestiques durent s'appeler désormais les *officieux*. Ensuite, elle abolit les insignes : un décret (19 juin 1890) fit disparaître la livrée des habits des *officieux*. Enfin, elle essaya de détruire la chose même. La seconde Déclaration des droits de l'homme, préambule de la Constitution de 93, porte textuellement : « La loi ne connaît point de domesticité; il ne peut exister qu'un engagement de soins et de reconnaissance entre l'homme qui travaille et celui qui l'emploie ». Je l'ai déjà dit : c'était dépasser le but. Mais si la domesticité a survécu à la Révolution, avec son nom, qui n'a rien de fâcheux, et même avec la livrée, qui n'a rien de nécessaire, elle a survécu en s'émancipant. Peu à peu, les domestiques ont été mis en possession de tous les droits des maîtres, dont ils sont devenus effectivement les égaux devant la Loi et devant la Constitution. Les droits de l'homme, ils les ont, à savoir la liberté individuelle, la liberté de conscience, toutes les libertés fondamentales. Les droits du citoyen, nos révolutions successives les leur ont donnés. 1830 les a faits gardes nationaux; 1848 les a faits

électeurs. Ils déposent leur vote dans la même urne électorale que les maîtres, et ont une part égale dans le gouvernement du pays. Ces domestiques-là, non seulement ce sont, comme avant 89, plus que des esclaves; ce sont des hommes, des citoyens, de vrais hommes, de vrais citoyens, dans toute la signification des mots.

Que manque-t-il en eux à la dignité humaine? S'ils servent, c'est de leur plein gré, moyennant des gages discutés et consentis. Si les maîtres peuvent les congédier, ils peuvent remercier les maîtres, avec une réciprocité de conditions identiques, formellement inscrite dans la loi. Ils ne peuvent pas plus être emprisonnés par les maîtres que les maîtres par eux; ils ne peuvent pas plus être frappés par les maîtres que les maîtres par eux; c'est au juge à trancher leurs différends; la loi ne fait pas acception de conditions. Même aptitude à témoigner devant les tribunaux; même service militaire; mêmes droits électoraux. C'est l'égalité morale, c'est l'égalité civile, c'est l'égalité politique, c'est en un mot toutes les égalités *possibles*, car l'égalité sociale supposerait l'égalité naturelle, que Dieu seul pouvait faire, et n'a pas faite.

Cependant, même après tous ces progrès accomplis au profit de la domesticité, des publicistes, des moralistes conservent des scrupules, et se demandent encore, comme aux plus beaux jours de la Révolution, si la domesticité est une institution légitime, entourée de garanties suffisantes, où la personne humaine n'ait rien à souffrir, je veux dire ne soit ni amoindrie ni blessée, et qui doit subsister; ou si ce n'est pas plutôt une institution essentiellement vicieuse, indigne d'un homme et

d'un citoyen, et que la civilisation chrétienne doit définitivement balayer comme un dernier reste, une dernière scorie de la barbarie païennne. Ils se disent et ils disent que la condition du domestique est irrémédiablement inférieure à celle de l'ouvrier. L'ouvrier, en effet, soit qu'il travaille à domicile, ce qui est préférable, ou à l'usine, ce qui est plus lucratif, accomplit une certaine tâche, rigoureusement fixée à l'avance, suivant des règles convenues, qui ne varient pas, ou ne varient guère : il n'est donc soumis en quoi que ce soit à l'arbitraire d'une autre ou de plusieurs autres personnes. Il a un patron, il n'a pas de maître. Il travaille dans l'indépendance. De plus, il a une famille à lui, une demeure à lui, un foyer enfin ; et s'il quitte son foyer le matin, il le retrouve le soir; son exil est momentané, comme il est volontaire. Sans obéir précisément ailleurs, il a un chez soi, où il commande, où il règne. Rien de tout cela pour le domestique. Il n'a point de famille, point de doux asile, point de cher foyer. Sa vie s'écoule tristement dans une demeure qui n'est pas sa demeure, dans une famille qui n'est pas sa famille. Il vit en plein bonheur des autres, sans pouvoir approcher les lèvres de cette coupe qui déborde, vrai supplice de Tantale. Il a le devoir d'obéir à tout le monde, ou du moins à tous ceux qui l'entourent, sans avoir le droit de donner des ordres à personne. Son travail n'est presque jamais exactement délimité; le plus souvent, c'est de faire ce qu'on exige de lui. Point de règles invariables, ou à peu près; la règle, c'est de se conformer à la volonté d'autrui. Cette volonté, comme toute volonté humaine,

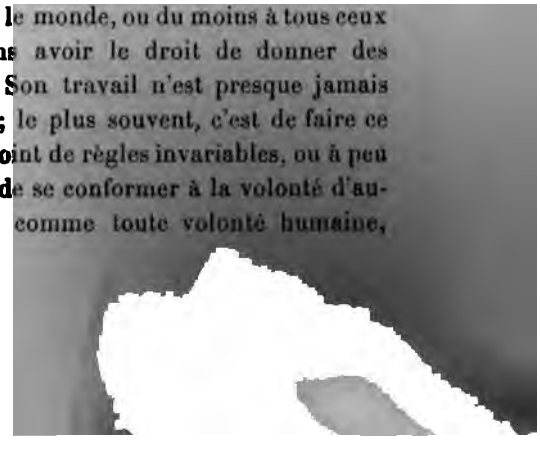

risque d'être capricieuse, déraisonnable, injuste, et, parce qu'elle se sait supérieure, n'admet guère la discussion. Tout cela ne fait-il pas au domestique, moralement l'égal de son maître, une situation fâcheuse? Sa liberté n'est-elle pas empêchée par trop d'entraves? Sa dignité personnelle ne reçoit-elle pas une trop grave atteinte? La domesticité, si éloignée qu'elle soit de l'esclavage, n'en retient-elle pas encore certains caractères? Le service n'est-il pas une dernière servitude, qu'il faut abolir, une dernière chaîne, qu'il faut briser; et la société qui s'y refuserait ne commettrait-elle pas un véritable crime, un crime de lèze-humanité?

Telle est la thèse des publicistes avancés et des moralistes délicats de nos jours, entre lesquels il faut compter A. Garnier, qui n'était pourtant pas un utopiste. Et alors, ayant condamné la domesticité à disparaître, ils proposent de la remplacer par le travail à la journée et à la tâche, de manière à transformer les domestiques en ouvriers. Ils montrent que le travail à la journée et à la tâche existe déjà dans nos maisons sous différentes formes. Les femmes de ménage sont un exemple du travail à la journée; les frotteurs, les serveurs, les aides-cuisine sont des exemples du travail à la tâche. Eh bien, il ne s'agit que d'étendre le travail à la journée et à la tâche, pour obtenir la besogne des domestiques sans domestiques. Et ainsi, où il y avait des maîtres, il n'y aura plus que des patrons; où il y avait des domestiques, il n'y aura plus que des tâcherons et des journaliers, c'est-à-dire des ouvriers; où il y avait l'assujettissement de l'homme à l'homme, il n'y aura plus que l'indépendance de tout homme, fût-ce le dernier, vis-à-

vis de tout homme, fût-ce le premier ; l'universel affranchissement sera enfin accompli, et nous serons glorieusement entrés dans l'ère démocratique, dans l'ère vraiment chrétienne, où la fraternité humaine, au lieu d'être un mot vide, sera une réalité vivante et palpitante.

Voilà comment certains esprits généreux jugent la domesticité et la remplacent. Que faut-il penser de ce jugement et de cette réforme ?

Je commence par constater qu'il serait infiniment regrettable que la domesticité ne fût que la dernière forme de la servitude, illégitime par conséquent au même titre, quoiqu'avec une moindre gravité. Et pourquoi ? Parce que la domesticité est un besoin, j'allais dire une nécessité, pour les classes élevées comme pour les classes inférieures de la société.

Vous représentez-vous, Messieurs, ce que deviendraient les classes élevées, la domesticité ôtée ? Où serait, je vous prie, l'emploi des grandes fortunes ? ces grandes fortunes dont on dit tant de mal, qui choquent, je l'avoue, notre irrésistible besoin d'égalité, en face de tant et de si cruelles misères, mais qui sont une des fatalités, et peut-être aussi une des conditions de l'ordre social. Où le savant, où le magistrat, où l'homme politique, où l'industriel aux vastes entreprises trouveraient-ils les loisirs nécessaires pour jouer leur rôle, s'il leur fallait chaque jour, et à chaque heure du jour, descendre aux petits détails de la vie matérielle, et prendre part aux soins honorables, mais assujettissants du ménage ? Comment, dans une situation qui la met nécessairement en vue, l'épouse, la mère, la maîtresse de

maison serait-elle en outre la femme du monde qu'elle doit être, qu'il est naturel et utile qu'elle soit, si elle n'avait au-dessous d'elle, mais à côté d'elle, et pour ainsi dire sous la main, une ou plusieurs personnes pour la seconder et lui venir en aide ? Quand on y réfléchit, on est confondu de trouver tout ce monde inférieur, et qui compte si peu (bien à tort) dans l'estime de certaines gens, on est confondu de le trouver si nécessaire à l'autre que sans lui tout devient impossible, que sans lui tous les mouvements si divers, tous les rouages si compliqués de ce mécanisme social si vaste et si grandiose, s'arrêtent tout à coup dans le repos, l'inaction et la mort.

Oui, je sais bien, le travail à la journée, le travail à la tâche ! Mais c'est se moquer, ou ne rien entendre au train d'une maison, à l'administration d'un ménage, que de supposer que le travail à la journée et à la tâche puissent jamais tenir lieu du service domestique. Il y a dans la vie de chaque jour, aux mille incidents, des choses imprévues, qui vous surprennent, et ne vous laissent pas le loisir d'aller chercher un journalier ou un tâcheron, qui d'ailleurs peuvent fort bien n'être pas disponibles. Il y a des besoins incessants, ou même des possibilités de besoins, qui rendent nécessaires des auxiliaires toujours présents, la nuit comme le jour, c'est-à-dire des domestiques. Certains de nos réformateurs ont senti cela, et se sont mis en peine de trouver des expédients. Les uns ont proposé de restreindre la domesticité au service des femmes, et d'autres à celui des enfants. Mais les femmes et même les enfants sont-ils moins que les hommes des personnes, et de quel

droit les retenir dans la domesticité si on en affranchit les hommes ? Mais les femmes sont-elles propres à tout, même à étriller les chevaux, même à monter sur le siège d'une voiture ? Mais les enfants ont-ils la force et l'habileté nécessaires, et ne sont-ils pas réclamés par une autre besogne, celle qui se fait à l'école, et qui s'appelle l'instruction, l'éducation ? Enfin une idée ingénieuse s'est fait jour dans quelques esprits, et on a songé à faire exécuter le service domestique par des machines. On a attesté ces petites tables de nos pères appelées *servantes*, et qui mettent la vaisselle à la portée des convives. On a fouillé l'histoire et raconté certaines fêtes royales, où l'on vit des tables toutes servies s'épanouir du parquet, ou descendre des frises dans un orage d'eaux odorantes. Fort bien ! Mais les petites tables appelées servantes, si elles présentent la vaisselle, ne la lavent pas ; et quant aux tables merveilleuses des fiançailles de Henri IV à Florence, elles ne sont pas à la portée de nos bourses démocratiques. On a même cité Aristote, qu'on ne s'attendait guère à voir paraître en cette affaire ; on a cité cette phrase du II^e^ chapitre du livre I^er^ de sa *Politique* : « Si chaque « instrument pouvait, sur un ordre reçu, ou même « deviné, travailler comme les statues de Dédale, ou les « trépieds de Vulcain, qui se rendaient seuls aux réu- « nions des Dieux, les maîtres se passeraient de servi- « teurs ». D'accord, mais quand inventera-t-on des instruments qui reçoivent, ou même devinent des ordres ? La domesticité remplacée par la vapeur ou l'électricité ; la vapeur faisant le lit de sa maîtresse, l'électricité goûtant les sauces et les assaisonnant, c'est bien l'utopie

des utopies, bonne tout au plus à égayer cette étude, un peu terne et plate, comme le sujet qu'elle traite.

La domesticité importe donc au dernier point aux classes élevées, qui l'emploient ; elle n'importe pas moins aux classes inférieures, où elle se recrute. Elle est une de leurs plus abondantes et plus précieuses ressources, surtout pour les femmes. Les classes laborieuses sont infiniment nombreuses, et c'est quelquefois pour l'ouvrier une difficulté de trouver le travail dont il a besoin pour lui et les siens. Cette difficulté ne fait que croître chaque jour par l'invasion de ces machines dont on parlait fort indûment tout à l'heure, lesquelles permettent de faire dix fois plus d'ouvrage avec dix fois moins d'ouvriers. Cette difficulté est encore beaucoup plus grande pour les femmes, grâce à la concurrence que les hommes leur font fort mal à propos dans des métiers qui sont surtout de la compétence de ces dernières. D'où il suit que la domesticité est un très utile débouché pour les classes où le travail proprement dit est la condition même de la vie. Fermer ce débouché serait multiplier immédiatement et déplorablement la misère. Et qu'on ne me réplique pas que les domestiques, au lieu de servir, travailleraient à la journée ou à la tâche. Ce travail à la journée ou à la tâche, à cause de ses difficultés et de ses ennuis, serait loin d'équivaloir au service, et d'employer le même nombre de bras et de personnes. Et comment les filles et les garçons de nos villages, surtout de nos villages éloignés, viendraient-ils travailler à la journée ou à la tâche dans nos villes ? Et la journée finie, ou la tâche accomplie, que deviendraient-ils ? Abandonnés à eux-mêmes le jour et la nuit

surtout, quels risques ne courraient pas leurs mœurs; et ne paieraient-ils pas bien cher cette plus grande liberté qu'on est si désireux de leur faire conquérir?

Donc la domesticité est un véritable bienfait pour les classes nécessiteuses, auxquelles elle procure l'abri, un abri tutélaire, en même temps que le pain, le vêtement, et même un peu de superflu; elle est un moyen indispensable, un instrument nécessaire, un auxiliaire que rien ne saurait remplacer, pour les classes riches, incapables, avec toutes leurs richesses, de se suffire à elles-mêmes. Ce serait donc un malheur public, et qui frapperait la société à tous les étages, si la société était obligée par la morale de se l'interdire.

Mais il n'en est rien. Il ne se peut pas qu'une chose si nécessaire soit une chose mauvaise; et les moralistes, les publicistes qui se sont inquiétés à la pensée que la dignité humaine était en souffrance dans l'état de domesticité ont montré une sollicitude qui les honore, mais qui n'a rien de fondé.

Et en effet, quelle est donc celle de nos libertés essentielles, nécessaires, qui trouve dans la domesticité des limites trop étroites, ou des entraves trop fâcheuses, ou des périls trop redoutables? Pour commencer par ce qui est le plus évident et le plus essentiel, serait-ce la liberté morale? Mais d'abord la domesticité n'attaque pas le libre arbitre en lui-même, directement, puisqu'il n'y a pas d'attaque directe possible. Le libre arbitre réside au fond de la conscience, comme en une citadelle imprenable. L'attaque-t-elle indirectement, par la voie oblique du sophisme ou de la passion excitée? Je ne vois pas comment cela pourrait arriver au sein

d'une famille honnête. D'où viendrait le sophisme, d'où l'excitation, et dans quel but? Le plus évident intérêt des maitres n'est-il pas de n'avoir à leur foyer que des personnes respectables et respectées? Et si l'on me dit : n'est-il donc pas des maîtres vicieux? Eh mon Dieu oui ! Mais n'est-il pas des hommes vicieux partout? Et puisqu'on regrettait tout à l'heure pour les domestiques la condition des ouvriers, l'ouvrière n'est-elle pas mille fois plus exposée dans la corruption de l'usine que la domestique dans la salubrité d'une maison honorée et digne de l'être ? Ne se sent-elle pas en sûreté ? qu'elle s'en aille.

Serait-ce la liberté civile ? Mais comment? par où ? en quoi ? Quelle est la loi faite pour l'ouvrier, avec lequel on voudrait identifier le domestique, qui ne protège pas également le domestique ? Quel est le droit dont jouit l'ouvrier, dont ne jouisse pas le domestique? Est-il, oui ou non, libre de se marier, comme l'ouvrier? libre de gouverner ses enfants et sa famille, comme l'ouvrier? libre d'acquérir des biens, meubles et immeubles, et d'en disposer, comme l'ouvrier ? Où est la différence, l'inégalité, l'infériorité? Qu'on me le montre.

Serait-ce la liberté politique ? Très évidemment non. A l'heure qu'il est, le domestique, ni plus ni moins que l'ouvrier, reçoit sa carte d'électeur, dépose son bulletin dans l'urne, et gouverne l'État pour une part égale à celle de n'importe quel membre de la société. Il est, non seulement comme l'ouvrier, mais comme son maitre, partie du souverain, et il exerce sa souveraineté dans la même proportion, sans avoir probablement les mêmes lumières.

Reste la liberté individuelle. Mais la domesticité donne-t-elle des chaînes, de véritables chaînes à la liberté individuelle ? Sans doute, le serviteur, une fois engagé, n'est plus maître de ses actions, ou du moins de la plupart d'entre elles; et la disposition de son temps, de ses bras, de sa personne, ne lui appartient plus complètement. Mais cette dépendance, il l'a volontairement recherchée en échange de certains avantages pécuniaires, et autres, qu'il a acceptés comme une suffisante compensation. De plus, ces obligations, consenties par lui, s'il les juge à l'essai trop onéreuses, il peut les rompre, en se conformant à certaines formalités, également protectrices pour les deux parties. Singulière servitude que celle-là, et qui ne doit pas peser d'un poids bien lourd sur ses épaules !

Cette servitude-là, mais elle existe partout, à tous les degrés de la hiérarchie sociale. Nous sommes tous libres, mais en même temps nous sommes tous subordonnés. Est-ce que l'ouvrier n'est pas lié au patron dans une certaine mesure ? Et dans une sphère plus élevée, dans les administrations, privées ou publiques, n'est-ce pas toujours la même coordination ? Est-ce que chaque fonctionnaire, placé haut ou bas, n'a pas un chef auquel il doit compte de son temps, de ses démarches, de sa conduite ? Est-ce qu'il dispose de ses mouvements, de ses actions ? Est-ce qu'il n'a pas des obligations qu'il lui faut nécessairement remplir ? Cependant il ne se plaint pas, et personne n'admet qu'il soit sous le joug. Pourquoi ? Parce que, s'il fait des sacrifices, il les fait librement; parce que le jour où les conditions qu'il a acceptées ne lui conviendront plus, il

sera maître de se retirer. Entre le fonctionnaire et le domestique, je ne crains pas de le dire, moi qui me fais honneur d'avoir été fonctionnaire pendant cinquante ans, la parité sous ce rapport est complète, et ils sont libres tous deux, ou esclaves tous deux.

Je crois donc à la parfaite légitimité de la domesticité. Le problème n'est pas de la *remplacer*, mais de l'*amender*.

II.

Pour guérir une plaie, il faut d'abord la sonder. Pour approprier et proportionner le traitement au mal, il faut connaître le mal, sa nature, sa gravité. Faisons donc l'examen de conscience de la domesticité; sachons ce qu'elle vaut aux points de vue moral et familial. L'histoire et l'expérience de ce qui se passe journellement sous nos yeux, et à notre foyer même, nous renseigneront surabondamment.

Soit qu'on regarde au passé ou au présent, il ne paraît pas que les domestiques aient jamais résisté aux tentations propres à leur état. Il y a ici un préjugé à combattre. On a coutume de mettre en parallèle les domestiques d'aujourd'hui et ceux d'autrefois, et d'adjuger à ceux d'aujourd'hui tous les vices, à ceux d'autrefois toutes les vertus. Outre que c'est une manière de donner une leçon aux gens qui nous servent, on obéit en cela à un instinct de la nature humaine. Il est dans nos goûts et nos penchants d'admirer ce qui apparaît dans le lointain du temps ou de l'espace. Dans les choses de l'histoire comme dans celles de la nature,

la perspective donne du relief et de l'attrait aux objets. C'est ainsi que les Germains, ces barbares du passé... et du présent, apparaissaient à Tacite, plongé dans la corruption de Rome, comme un peuple de mœurs guerrières, mais chaste, simple, probe, digne de servir de modèle au peuple-roi. C'est ainsi que tant de personnes, à l'heure de rénovation où nous sommes, tournent des regards admiratifs et désolés vers notre ancien état social, vers notre ancienne civilisation aristocratique et monarchique, à demi noyée dans les brumes de l'éloignement, et qui ne leur semblerait pas si belle, s'il leur était donné de la voir de près, avec ses injustices, ses fautes et ses malheurs. Les domestiques du temps jadis bénéficient de cette manière de voir et de sentir, au détriment des domestiques de l'heure présente. Je ne dis pas qu'on noircisse beaucoup ceux-ci, mais certainement on blanchit les autres, et l'on fait un tableau de fantaisie, où la vérité historique disparaît sous de fausses couleurs, ou des couleurs mal distribuées.

Ce qui devrait nous avertir, Messieurs, que les domestiques de l'ancien régime ne sont pas précisément des saints, ce sont les pièces de théâtre et les romans où nous les voyons figurer. Dans les pièces de théâtre d'avant la Révolution, les domestiques jouent un rôle bien plus considérable que dans les nôtres. Or, ce rôle leur fait-il honneur? Pas le moins du monde. Pensez à Molière, Dancourt, Regnard, Dufresny, Dallainval, Destouches, tous ces peintres de l'ancienne société : que sont les valets dans leurs comédies? « Des Scapins, des Crispins, des Labranches, c'est-à-dire des fripons, des faussaires, des entremetteurs, les complices ou les

corrupteurs des fils. Que sont les femmes de chambre? Des Martons, des Lisettes, c'est-à-dire les confidentes des jeunes filles, les messagères des correspondances amoureuses, des ennemies nées des maris et des pères (1). » Corrompus et corrupteurs, voilà le double aspect sous lequel se montrent dans notre ancien théâtre les domestiques des deux sexes. C'est encore la même chose dans les romans. Rappelez-vous le roman de Lesage, particulièrement instructif ici. Gil-Blas, qui commence et finit honnêtement sa vie, qu'est-il dans l'intervalle? un fripon et un débauché tour à tour, ou en même temps. Et ses amis, les autres domestiques, que sont-ils? des fripons plus fripons que lui, des débauchés plus débauchés que lui; toute la différence est dans la constance et le degré. Tels sont les domestiques de l'ancienne littérature; concluez hardiment : tels sont les domestiques de l'ancienne société.

Les preuves ne manquent pas, on n'a que l'embarras du choix. Vous vous rappelez le passage ci-dessus où le *Ménagier de Paris* recommande à sa chère femme, dans le choix des chambrières, de s'enquérir « *de leurs conditions sur le trop parler, sur le trop boire* ». Il paraît donc que, dès ce temps-là, il y avait des servantes dont la langue était trop bien pendue, et d'autres dont la soif était trop difficile à éteindre. Il lui recommande aussi, ce prudent *Ménagier*, de s'informer « *se elles ont chambres ou accointances en ville* ». Il paraît donc que, dès ce temps-là, il y avait des ser-

(1) Ern. Legouvé: *Les Pères et les Enfants au XIX^e siècle*, p. 168, 169.

vantes qui se ménageaient des endroits commodes pour déposer leurs larcins ou recevoir et fêter leurs amis.

Il faut croire que ces chambres ou accointances en ville, usitées dès la fin du XIVe siècle, avaient prospéré dans la suite des temps, puisque en 1778 l'autorité publique crut devoir intervenir. Une ordonnance défendit alors aux domestiques de louer aucune chambre à l'insu de leurs maîtres, et sans une déclaration au commissaire de police. Semblable déclaration était exigée des propriétaires. En cas d'infraction, les propriétaires étaient punis d'amende, les domestiques de prison.

Il y avait, en ce bon temps-là, des domestiques fort industrieux dans le métier de voler leurs maîtres. Témoin cette laveuse de vaisselle qui, voulant pêcher en eau grasse, y mêlait une liqueur corrosive, afin d'effacer le chiffre peint sur les diverses pièces de service. Cette coquine-là avait deviné la chimie. On ne fait pas mieux aujourd'hui.

Le vol sur les denrées était fort ordinaire, et se pratiquait de deux façons. Le premier procédé consistait à se les approprier, en tout ou partie, et à les vendre à son profit, ce qui est aussi clairement que naïvement exprimé dans ces petits vers :

N'as-tu pas confessé cent fois
Qu'il n'était pas jusques au bois,
Beurre, pain, sel, sucre, chandelle,
Vinaigre, vert-jus, et vaisselle,
Que tu ne prisses tout exprès
Pour les faire vendre par après ?

Le second procédé consistait à faire payer les denrées aux maîtres plus cher qu'elles n'avaient coûté, ce que confesse, sans beaucoup de contrition, une Ysabeau quelconque de l'époque :

Il est bien vray que seulement
Quand je vay à la boucherie,
Ou bien à la poissonnerie,
Quérir du vin, ou au marché,
Je ne pense faire péché,
Si parfois *la mule je ferre*.

Aujourd'hui, on fait *danser l'anse du panier*, en ce temps-là, ce qui est peu différent, ou *ferrait la mule*, à l'imitation des cochers qui escroquaient l'argent de leurs maîtres, en supposant qu'ils avaient fait ferrer les chevaux, quoi qu'il n'en fût rien.

Je n'ai pas parlé des mœurs des domestiques de l'ancien régime. Vous trouverez bon que je sois laconique sur ce point. Il suffit de nommer l'ancienne soubrette, pour faire songer incontinent à toute sorte de galanteries et de débauches, quelquefois élégantes, où les domestiques agissaient soit pour leur propre compte et à l'insu de leurs maîtres, soit de complicité avec ceux-ci et à leur profit.

Un auteur qui, bien que très ancien, vivait en pleine floraison des vices de la domesticité, comptait quatre classes de domestiques : ceux qui sont probes et adroits, lesquels, dit-il, n'existent pas; ceux qui ne sont ni probes ni adroits, et dont personne ne veut; enfin ceux qui sont fidèles, mais incapables, et ceux

qui sont capables, mais infidèles. C'est entre ce Carybde et ce Scilla domestiques que naviguaient les ménages, au risque de se briser à l'un ou à l'autre, ou à tous les deux alternativement.

Un autre auteur, s'inspirant du catéchisme, estime que les domestiques de son temps se rangent naturellement en sept catégories, répondant aux sept péchés capitaux. A l'orgueil répond le laquais, à l'avarice l'argentier, à la luxure le messager, à l'envie le page, à la gourmandise le confiturier, à la colère le spadassin, à la paresse le porteur de chaise.

Faisons la part de l'humour, il ne paraît pas, d'après ces faits et ces nomenclatures, que les domestiques anté-révolutionnaires eussent une moralité bien remarquable. Mais deux choses ont aidé à l'illusion. La première est la stabilité, la fixité, la permanence des anciens domestiques dans la même maison. Je parle en général, car si c'est là la règle dans les maisons des nobles, des *seigneurs*, c'était au contraire l'exception dans les maisons de ceux qui devaient être les bourgeois de l'avenir. Or, cette permanence semble témoigner en faveur des domestiques du passé. On est tenté de leur en faire une vertu. La vérité est qu'elle était bien moins le fait de leur volonté que des circonstances civiles et politiques au sein desquelles ils vivaient et servaient. Il ne faut pas oublier que la domesticité est alors essentiellement féodale, comme la société tout entière, de la base au sommet. Si le domestique n'est plus un esclave, il est plus ou moins un serf. Il est inféodé à la personne du maître, lequel est en même temps son seigneur. Né sur ses terres, sous sa loi, il lui appartient en quelque

manière. Le quitter ne lui serait pas facile, et il a au contraire tout intérêt à rester. Après une vie laborieuse, il aura du moins une vieillesse tranquille sur ce riche domaine, et peut-être recevra-t-il quelque legs qu'il pourra transmettre à ses enfants.

L'autre chose qui nous incline à voir l'ancienne domesticité sous un jour trop uniformément favorable c'est le dévouement, si souvent vanté, de ces domestiques du bon temps. Il faut cependant excepter ceux qui méritaient d'être comparés aux sept péchés capitaux. Le dévouement a toujours été chose rare, dans le passé comme dans le présent, chez les domestiques comme partout. Il y a eu autrefois des domestiques dévoués, je le reconnais avec empressement, comme je suis toujours prêt à reconnaître ce qui honore l'humanité, oui, il y a eu autrefois des domestiques dévoués, — mais en petit nombre, il faut le dire, parce que c'est vrai. J'ajoute que ces beaux dévouements appartiennent presque tous à l'époque de la Révolution, à la *tourmente* révolutionnaire, comme on appelle cela. Ce sont des domestiques qui sauvent leurs maîtres de l'échafaud, en les cachant ou favorisant leur fuite, non sans péril; ou de la ruine, en leur conservant leurs biens, quand ils pourraient se les approprier. Je ne veux rien ôter à ces actions de leur mérite; mais on me permettra bien de dire que dans ces jours d'excitations et de convulsions, il y avait comme une exaltation des facultés humaines, que les hommes étaient en quelque sorte soulevés au-dessus d'eux-mêmes par je ne sais quel souffle impétueux, et que tel domestique qui s'est trouvé un héros dans ces temps troublés, n'eût été que le premier venu dans des circonstances ordinaires.

Le résumé de toutes ces observations, Messieurs, c'est que si l'on met à part les exceptions, si l'on regarde les faits sous leur vrai jour, en les interprétant par l'histoire, on arrive à cette conclusion que les domestiques d'autrefois étaient très suffisamment pourvus de vices et de défauts, que la plupart d'entre eux n'avaient ni les mœurs très austères, ni les mains très nettes, ni le service très scrupuleux.

Que si maintenant, au lieu de porter nos regards au-delà de la Révolution, nous les ramenons en-deçà; si nous considérons les domestiques de l'heure présente, nos propres domestiques, nous serons bien tentés, au premier abord, de nous confesser à nous-mêmes que la différence n'est pas grande. Certes, nous aussi, nous avons des domestiques dont nous pouvons être fiers. Nous avons des domestiques vieillis dans la maison du maître, quelquefois d'un seigneur (il y en a encore, et même de bons), comme ce serviteur centenaire, dont un journal racontait l'édifiante aventure, comment pour fêter son grand âge et ses longs services, on lui avait célébré une messe solennelle dans l'église du village, comment il avait été ensuite reconduit processionnellement au château, et finalement servi à table par Monsieur le Baron lui-même, plus que septuagénaire; nous avons des domestiques vieillis dans la maison d'un bourgeois, ou même d'un fermier, comme en font foi les prix décernés par nos comices agricoles. Nous avons aussi, d'autre part, nos domestiques dévoués, dévoués jusqu'au sacrifice le plus absolu, à des maîtres tombés dans la maladie ou le dénûment, et cela sans l'excitation de circonstances exceptionnelles,

comme le prouvent les prix de vertu, dont la moitié au moins sont attribués à des serviteurs qu'on pourrait appeler les héros de l'obscurité. Cela, Messieurs, il faut le dire bien haut, parce qu'il faut toujours rendre hommage à la vérité, parce que c'est une espérance pour les maîtres, parce que c'est une leçon pour les serviteurs. Mais (il y a ici un terrible mais), mais si nous avons nos bons et loyaux domestiques comme nos pères avaient les leurs, comme eux aussi nous en avons de mauvais, et de bien mauvais, et dans quelle proportion, grand Dieu ! De sorte que, ainsi que je le disais tout à l'heure, entre les domestiques du présent et ceux du passé, la différence semble imperceptible.

Il y en a une cependant, Messieurs, et très notable, et qui vient en droite ligne de la Révolution, plus ou moins mal comprise. Cette différence, je l'exprime par un mot : l'indépendance, et pour être plus explicite et plus clair : l'indépendance dans le mal. En effet, il y a lieu de distinguer deux sortes d'indépendance, l'indépendance dans le bien, qui est excellente, l'indépendance dans le mal, qui est détestable. L'indépendance, c'est l'essence même de la nature humaine, puisque c'est elle qui fait la personnalité. Elle est donc la racine même de la vertu, — mais à la condition d'en faire bon usage. Rien de beau comme l'indépendance dans l'activité, dans la docilité, dans la probité, dans la sévérité des mœurs. Mais l'indépendance qui s'égare dans les excès est un fléau. Que fait-elle, en effet ? Elle transforme, elle transfigure le vice. Le vice était un abus, une erreur, une faute ou un crime, dont on rougissait : ajoutez-y l'esprit d'indépendance, il lève le

Le résumé de toutes ces observations, Messieurs, c'est que si l'on met à part les exceptions, si l'on regarde les faits sous leur vrai jour, en les interprétant par l'histoire, on arrive à cette conclusion que les domestiques d'autrefois étaient très suffisamment pourvus de vices et de défauts, que la plupart d'entre eux n'avaient ni les mœurs très austères, ni les mains très nettes, ni le service très scrupuleux.

Que si maintenant, au lieu de porter nos regards au-delà de la Révolution, nous les ramenons en-deçà; si nous considérons les domestiques de l'heure présente, nos propres domestiques, nous serons bien tentés, au premier abord, de nous confesser à nous-mêmes que la différence n'est pas grande. Certes, nous aussi, nous avons des domestiques dont nous pouvons être fiers. Nous avons des domestiques vieillis dans la maison du maître, quelquefois d'un seigneur (il y en a encore, et même de bons), comme ce serviteur centenaire, dont un journal racontait l'édifiante aventure, comment pour fêter son grand âge et ses longs services, on lui avait célébré une messe solennelle dans l'église du village, comment il avait été ensuite reconduit processionnellement au château, et finalement servi à table par Monsieur le Baron lui-même, plus que septuagénaire; nous avons des domestiques vieillis dans la maison d'un bourgeois, ou même d'un fermier, comme en font foi les prix décernés par nos comices agricoles. Nous avons aussi, d'autre part, nos domestiques dévoués, dévoués jusqu'au sacrifice le plus absolu, à des maîtres tombés dans la maladie ou le dénûment, et cela sans l'excitation de circonstances exceptionnelles,

« 4° Recevoir dans sa cuisine qui bon lui semble,

« 5° Ne pas permettre qu'on prenne connaissance « de ses lettres,

« 6° Demander une augmentation tous les trois mois,

« 7° Prendre deux congés de quinze jours par an, « soi-disant pour aller voir ses parents,

« 8° Quitter les maisons où l'on ne fait pas de cadeaux aux bonnes au bout de deux mois ».

Voilà, Messieurs, un fier langage, et les maitres n'ont qu'à se bien tenir. Il n'ont qu'à se bien tenir, car les institutions s'ajoutent, dans ce monde-là, aux déclarations, et en assurent en même temps qu'elles en régularisent l'application. Vous ne connaissez peut-être à Paris qu'une seule Bourse, celle des agioteurs? Ou plutôt vous n'en connaissez que deux, car il y a maintenant la bourse du travail, autrement dit, des travailleurs qui ne travaillent pas. J'ai l'honneur de vous apprendre qu'il en existe une troisième : la Bourse des cuisinières. Cette Bourse des cuisinières est naturellement une boutique de marchand de vin. Ces dames s'y réunissent de bonne heure, et, tout en buvant le mêlé-cassis (un breuvage indépendant comme elles, indépendant du palais), se mettent au courant des arrivages, marée, volaille, gibier. Des courtiers les renseignent. Après quoi, à la majorité des voix, on règle le *maximum de l'anse du panier*. Celles qui dépassent la mesure fixée, sont réputées porter atteinte à l'honneur des *gens de maison* (1). L'anse du panier voté à

(1) Depuis que nos domestiques sont armés de leurs droits jusqu'aux dents, ils ne s'appellent plus des domestiques; ce sont des gens de maison : traduction maussade d'un terme excellent qui, à le bien prendre, serait un titre d'honneur.

la majorité des voix, et s'imposant à lui-même une mesure, voilà bien un vrai droit constitutionnel. Les autres droits, pour n'être pas réglementés avec cette solennité et cette précision, n'en sont pas moins en plein exercice. Vous savez aussi bien que moi que la Déclaration ci-devant citée n'est pas un vain mot.

Voilà donc où en est aujourd'hui la moralité de nos domestiques, et par où elle diffère essentiellement de la moralité des domestiques d'autrefois : ce sont à peu près les mêmes vices et les mêmes défauts; mais jadis ces vices étaient simplement des vices, ces défauts simplement des défauts, qu'on cachait, qu'on dissimulait; ce sont désormais des droits, ni plus ni moins, des droits qui s'affichent, qui se crient sur les toits, et devant lesquels les maîtres, moitié le sachant, moitié l'ignorant, baissent pavillon.

Tel est le mal. Y a-t-il un remède, et quel remède ?

Messieurs, si nous attendons que nos domestiques se corrigent eux-mêmes, se guérissent eux-mêmes, nous risquons d'attendre longtemps, c'est-à-dire toujours. D'abord, les malades en général ne sont guère en état ni de se rendre compte de leur maladie, ni de découvrir et d'appliquer le remède convenable. Il leur faut un médecin et un pharmacien. Mais ici il y a cette circonstance aggravante que le malade ne s'avoue pas à lui-même sa maladie, qu'il se juge au contraire extrêmement bien portant. Comment donc irait-il chercher des médicaments dont il croit n'avoir que faire, et se soumettrait-il à un régime dont il ne sent pas l'opportunité ? Évidemment, ce n'est pas sur la domesticité qu'il nous faut compter pour opérer la cure dont il s'agit entre nous.

Sur qui donc? Messieurs, un peu sur tout le monde, et beaucoup sur nous-mêmes.

Par tout le monde j'entends d'une part la Société même, et d'autre part le Gouvernement ou l'État. Je crois que la Société et l'État ont un rôle à jouer ici, et qu'ils doivent travailler, chacun à sa manière, à relever la moralité de nos domestiques.

Je lis dans plus d'un livre que la société qui s'intéresse à tous les faibles, à tous les déshérités de la fortune et de l'instruction, ne prend pas plus souci des domestiques que s'ils n'existaient pas. Ce jugement est certainement un oubli ou une injustice. La société se préoccupe des domestiques dans une certaine mesure, puisqu'elle leur distribue des prix dans les *Comices agricoles*, dont j'ai déjà parlé, à l'*Académie française*, comme je l'ai déjà dit, et à la *Société d'encouragement au bien*, que j'aurais dû nommer plus tôt. C'est quelque chose cela, et ce serait davantage si l'on avisait au moyen de donner à ces récompenses si méritées une assez grande notoriété pour qu'elles vinssent aux oreilles de tous les intéressés. D'autre part, des écrivains, même des plus illustres, n'ont pas dédaigné d'écrire, à l'usage des domestiques, des romans où le héros est un domestique, un domestique modèle, bien entendu. Nous avons tous lu la *Géneviève* de Lamartine; quelques-uns d'entre nous connaissent le livre de M^me^ Carraud, intitulé : *Une servante d'autrefois*. C'est bien, et ce serait encore mieux, si ces excellents livres étaient conçus d'une façon plus simple, si les héros étaient moins héroïques, et par conséquent d'une imitation plus facile, si le style était plus modeste, et par

conséquent plus à la portée d'esprits généralement incultes. La société fait donc quelque chose pour les domestiques, il faut le reconnaître, mais fait-elle assez ? Je ne crois pas qu'elle fasse assez. Je m'étonne par exemple qu'on se mette en peine de procurer du travail aux voleurs qui sortent de prison (il y a la société protectrice des libérés, que j'approuve de grand cœur), et qu'on ne se soucie nullement de procurer des places aux domestiques qui n'en ont pas, et un abri dans l'intervalle. Certains bureaux de placement, certains logis provisoires sont des causes puissantes et incessantes de corruption pour des domestiques qui, sans place et sans argent, ne savent à quel saint se vouer, et tombent quelquefois dans l'ordure par la fatalité des circonstances. Dans ces dernières années, on a établi des cours du soir pour les ouvriers adultes: pourquoi n'en a-t-on pas établi pour les domestiques adultes ? Est-ce que plus d'instruction, une certaine culture intellectuelle ne seraient pas pour ceux-ci, comme pour ceux-là, une source de perfectionnement moral ? Il y a des cercles d'ouvriers, des cercles où on leur procure, avec des exhortations et des encouragements, des plaisirs honnêtes: pourquoi n'y a-t-il pas de cercles de domestiques ? Il y a des sociétés de secours mutuels pour les ouvriers, où ils trouvent des secours d'argent dans le chômage, des remèdes et un médecin dans la maladie, une sorte de retraite dans la vieillesse: pourquoi n'y a-t-il pas des sociétés de secours mutuels pour les domestiques ? Voilà bien des lacunes (sans compter celles qui m'échappent), et qui devraient être comblées. Nul doute qu'en les comblant la société ne contribuât très efficacement à la moralisation des domestiques.

Ce qu'on a reproché à la société, on l'a aussi reproché à l'État, et avec plus de raison. Il est certain que l'État paraît aujourd'hui peu soucieux de la moralité des domestiques, et d'une réforme dont tous les particuliers sentent cependant l'urgence. Je suis même contraint à un aveu désagréable : c'est que l'État, après être entré d'abord dans une excellente voie, non seulement a cessé d'y marcher, mais est revenu sur ses pas, et paraît s'être voué à une immobilité définitive. Je veux parler de la mesure qui consisterait à assujétir les domestiques à des livrets. Un décret rendu le 3 octobre 1810, d'abord applicable à Paris seulement, puis aux villes de plus de 50,000 âmes, consacrait l'obligation du livret, portant nom, prénoms, lieu de naissance, état civil, signalement des domestiques, avec les noms des maîtres qu'ils avaient servis, les dates d'entrée et de sortie. Il fallait perfectionner ce livret, en le rendant obligatoire partout, en ajoutant aux indications sur l'état civil des indications sur l'état moral et le service (1): qu'a-t-on fait? On l'a laissé

(1) Ah bien oui! Il paraît que nous n'avons pas même le droit de donner des renseignements de cette nature *de vive voix*. Vous avez lu dans les journaux l'aventure de cet habitant de Paris (un comte, ma foi!) condamné à une amende pour avoir répondu la vérité à une famille qui l'interrogeait sur le compte d'une servante qu'il avait dû renvoyer. Il faut croire que c'est la loi. Vous avez, je suppose, une fille brutale qui assomme vos enfants : vous devez permettre qu'elle aille dans une autre famille, qui vous consulte, assommer d'autres enfants. C'est la loi. Eh bien, je déclare que, le cas échéant, je mettrais cette loi-là sous mes pieds, et d'une servante voleuse, je dirais nettement, si on m'interrogeait : c'est une voleuse. Voilà la Justice avertie : qu'elle prépare ses foudres.

tomber en désuétude, on l'a supprimé de fait. Eh bien, je dis que c'est là une erreur publique et un malheur public. Le livret, c'est ma conviction intime, serait l'ancre de salut, au milieu de nos orages domestiques. Lui seul pourrait retenir au port nos domestiques, toujours prêts à se lancer dans les hasards de places nouvelles, à déserter une maison pour une autre, qu'ils déserteront bientôt à son tour; lui seul pourrait mettre, en même temps que un frein à leur inconstance, une borne à leurs désirs d'une liberté sans règle et d'un bien-être sans mesure. Le Conseil général de la Seine-Inférieure demandait, en 1844, le rétablissement du livret des domestiques : il faudrait que ce vœu émis une fois par un Conseil général le fût constamment par tous les Conseils généraux. Le jour où l'État imposerait le livret aux domestiques, il ferait une révolution dans les mœurs des domestiques.

Mais, comme je l'ai déjà dit, si nous avons le droit de demander et d'espérer la coopération de la Société et de l'État dans l'œuvre capitale de la régénération de la domesticité, c'est cependant sur nous-mêmes que nous devons compter principalement. Comme les maîtres sont les plus intéressés dans cette grose affaire, ils sont aussi les mieux placés pour agir, pour agir efficacement et utilement sur la conduite, les habitudes et les mœurs de leurs domestiques. C'est un soin de tous les jours, je l'avoue, un art difficile, j'en conviens, mais si la cure est ingrate, n'oublions pas, de grâce, qu'il y va de nos plus chers intérêts, ceux de la femme, des enfants, du foyer, de la vie intérieure en un mot, c'est-à-dire de la vie par excellence.

Or, comment les maîtres doivent-ils s'y prendre pour réformer la domesticité, et par quelle méthode arriveront-ils à se donner, au lieu des mauvais serviteurs qui les désolent, des serviteurs honnêtes et zélés qui aident au bonheur commun ?

Messieurs, cette méthode, j'ai l'extrême chance de la trouver éloquemment exposée par un auteur et dans un livre qu'on ne s'attendait guère de voir figurer ici. Il s'agit de J.-J. Rousseau et de la *Nouvelle Héloïse*. — Et je remarque, en passant, que les personnes qui seraient tentées de se signer à un tel nom et à un tel titre, devraient bien se souvenir que Rousseau croyait à Dieu et à l'âme, ce qui se fait rare aujourd'hui, et que la *Nouvelle Héloïse* paraîtrait bien inoffensive, mise en regard des aimables productions de nos écrivains naturalistes. — Quoi qu'il en soit, le romancier, interrompant le récit des événements, nous introduit au domicile de ses héros, à leur foyer, et nous montre comment dans cette maison-là on se donne et on se conserve des domestiques à souhait. — Je résume très librement, à ma manière, avec le soin d'élaguer tout ce qui ne serait pas d'une application absolument générale.

Dans la maison en question, on n'accepte pas les premiers domestiques venus. On les choisit avec un soin extrême. On ne les choisit pas chez ses amis ou connaissances, après avoir cru leur trouver des qualités, grâce à quelques regards et à quelques phrases adroitement jetés en passant : outre que ce procédé manque de délicatesse, il n'est pas fort sage, puisque un domestique honnête ne quitte pas un maître dont il n'a pas à se plaindre, pour un autre qu'il ne connaît pas. On ne

les choisit pas pour certains avantages extérieurs, un valet de pied pour sa haute stature, une femme de chambre pour sa bonne grâce : on songe d'abord aux qualités solides, une intelligence ouverte, une âme saine, une probité à toute épreuve. On ne les choisit pas à la ville, où ils ont trop de chances d'être déjà gâtés par de fâcheuses compagnies, et par je ne sais quelle contagion dans l'air, où l'on ne peut les juger que sur des certificats de complaisance; mais aux champs, où tout est plus simple et plus pur, où la famille est connue du maire, du curé, où l'on peut se renseigner complètement et sûrement. On s'arrange enfin de façon à ne laisser franchir son seuil, à n'ouvrir son intérieur qu'à d'honnêtes gens, capables ou non, peu importe, mais en état de le devenir.

Les domestiques admis, on prend la peine de les former. On leur explique leur tâche clairement, doucement, patiemment, en ne négligeant rien pour leur en faire comprendre la nature et les convenances. On les dresse ensuite à l'exécuter, sans s'étonner ni se fâcher de maladresses inévitables dans les commencements, car le plus habile homme ne fait bien les choses les plus simples qu'après les avoir faites plusieurs fois. On les façonne ainsi au régime de la maison, on les plie aux habitudes de la famille, on les y associe, on les y incorpore. En un mot, on n'en fait pas des domestiques quelconques, mais ses propres domestiques. Il n'y a de bons que ceux-là.

En conséquence, on ne les traite pas comme des étrangers, mais comme des parties vivantes, intéressantes, nécessaires de la communauté. La famille a des

fêtes intimes, ces bonnes petites fêtes autour de la table, en cercle devant l'âtre, si simples, et si douces, et si gaies de la folle et innocente gaieté des enfants : on permet, on fait en sorte que les domestiques y assistent, qu'ils respirent cette saine et fortifiante atmosphère, qu'ils goûtent ces plaisirs si purs, si pénétrants, si rassérénants. La famille a ses événements heureux, ses succès, ses sourires de la fortune : on ne dédaigne pas d'en donner connaissance aux domestiques, de leur faire une part dans le bonheur commun, afin que, les mauvais jours venus, ils s'en fassent une d'eux-mêmes dans les communs revers.

Comme on veut leur inspirer de l'intérêt, on leur en marque. On prend quelques soins de ce qui les touche, de leur famille ; on ne répond pas à leurs joies par un froid mépris, on ne regarde pas leurs deuils d'un œil sec. On ne les traite pas comme des choses, mais comme des personnes, comme des personnes à qui l'on sait gré de leurs services, à qui l'on veut du bien pour celui qu'elles nous font ; que l'on estime dans la mesure où elles sont estimables, j'irais jusqu'à dire : que l'on aime dans la mesure où elles sont aimables. Estimer, aimer : tout est là. L'honneur et l'amour sont les deux grands ressorts de la nature humaine. L'amour peut transformer un valet en héros (il y en a des exemples) ; l'honneur peut faire des miracles au foyer domestique comme sur les champs de bataille.

En agissant ainsi, on enlace les domestiques par des liens indestructibles qui les rendent inséparables des maîtres qu'ils servent. On leur ôte d'ailleurs toute velléité de changement par une mesure absolument juste,

équitable, loyale, qui devrait être notre règle, et qui existe à peine à titre d'exception. On ne commence pas par leur donner des gages énormes, on les proportionne à la durée et à la qualité de leur service. Plus anciens et plus habiles, plus assimilés et plus dévoués, ne méritent-ils pas d'être récompensés plus généreusement? Ne leur faut-il pas cet encouragement à faire de mieux en mieux? Et, puisque les années s'ajoutent aux années, ne convient-il pas qu'ils soient plus en état d'augmenter leur petit pécule pour le temps où ils n'auront plus la force de gagner leur vie?

Voilà, Messieurs, par quel laborieux concours de la société, de l'État et des maîtres, on pourrait arriver, j'en ai la confiance, à modifier et à élever la moralité des domestiques. C'est, je l'ai avoué, et je l'avoue de nouveau, c'est une œuvre de longue haleine, où il y a des échecs à craindre, des dégoûts à essuyer, mais il y va de notre bonheur. Notre foyer est en quelque sorte entre les mains de la domesticité, et le foyer, c'est la femme choisie, ce sont les enfants adorés, c'est notre cœur, et le meilleur de notre cœur. Donc, prenons, comme on dit, notre courage à deux mains, et mettons-nous vaillamment à l'œuvre. Mettons la société et l'État dans nos intérêts qui, après tout, sont aussi les leurs; assurons-nous leur collaboration nécessaire. Et quant à nous, dans l'enceinte de la famille, faisons notre devoir, tout notre devoir, et chacun fera le sien autour de nous, par une généreuse émulation, par une heureuse contagion, car il y a la contagion du bien, comme il y a celle du mal. Soyons doux, soyons indulgents, soyons bienveillants, aimons!

Aimons à tous les degrés de la hiérarchie sociale : il faut aimer soi-même, pour être aimé, et quand on est maître du cœur, on l'est de tout le reste. Bref, soyons de bons maîtres, nous finirons par avoir de bons serviteurs. Et alors, quiconque verra notre foyer, se dira avec admiration, avec envie : un homme heureux, une femme heureuse règnent doucement ici, parmi les enfants dociles, les domestiques dévoués, dans un asile de paix, de concorde, de sympathie et de vertu.

LE XVIII^e SIÈCLE

DANS LE XVII^e

Par M. J. DENIS,

Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Caen,

Membre titulaire.

Lorsque Bayle, par représailles contre le dogmatisme intolérant et persécuteur, renouvela l'esprit sceptique par son érudition et par sa dialectique pénétrante et railleuse, l'autorité était partout triomphante sans réserve et sans partage. Elle dominait dans la politique et dans la société civile, comme dans le domaine religieux; il n'y avait pas jusqu'à la modeste république des lettres qu'elle ne menaçât d'envahir. Le scepticisme, ou pour parler plus exactement le libertinage d'esprit, très répandu sous Louis XIII et sous la régence, sans voir peut-être diminuer beaucoup le nombre de ses adhérents (1), avait perdu beaucoup de son crédit et de

(1) Cent mille athées dans Paris seulement, si l'on en croit Mersenne. On doit se défier de ces calculs sommaires qui sont

son audace. A demi vaincu par Descartes, par Port-Royal, par l'Oratoire, par Pascal et par les premières prédications de Bossuet, on dirait qu'il n'attendait plus que le règne personnel de Louis XIV pour disparaître tout à coup, comme par enchantement. A distance en effet, à ne considérer que la décence extérieure, l'ordre, la règle, la discipline du grand règne, et la presque unanimité de pensée de nos plus remarquables prosateurs, tous ou à peu près tous ecclésiastiques, il semble que l'esprit d'incrédulité se soit éclipsé sans bruit, sans protestation, sans murmure, sans même un soupir, sur un simple coup d'œil et à l'aspect seul du maître.

Mais il faut extrêmement se défier en histoire de ces coups de théâtre en quelque sorte magiques. On ne vit plus, il est vrai, des jeunes fous ivres courir, l'épée à la main, sur le crucifix, en criant: Voilà l'ennemi, ni des fanfarons d'irréligion se réunir pour manger de la charcuterie les jours saints. Le haut esprit de bienséance et la gravité du jeune roi auraient suffi pour étouffer jusque dans la pensée de pareils scandales qui, d'ailleurs, auraient perdu sans ressource leurs auteurs. Mais de croire que de vrais incrédules aient du jour au lendemain oublié leurs habitudes d'esprit, ce serait aller contre toute vraisemblance et, je crois, contre toute vérité. L'incrédulité avait si peu disparu dans les douze premières années du règne personnel de Louis XIV, qu'il eût pu la rencontrer près de son trône

presque toujours au-dessus de la réalité, mais l'exagération même de Mersenne prouve que les incrédules étaient fort nombreux.

et jusque dans sa famille. Madame (Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans), dont l'éducation générale avait été fort négligée et dont l'éducation religieuse était nulle, affectait l'esprit fort, si nous en croyons Le Camus, évêque de Grenoble (1). La princesse Palatine, alliée aux Condés, fut assez longtemps, nous le savons par son oraison funèbre, plongée dans l'incrédulité la plus profonde, jusqu'au moment où elle fut convertie par un songe. Enfin, le grand Condé, sur la fin de sa vie, se défendait trop vivement d'avoir jamais eu le moindre doute sur la foi, pour que cette protestation tardive ne soit pas suspecte. Ce n'est pas sans doute par simple curiosité qu'en 1673, pendant la campagne de Hollande, il voulut entrer en relations avec Spinosa, dont on connaissait déjà depuis trois ans le *traité théo-*

(1) Lettre de Le Camus, citée par Sainte-Beuve, *Port-Royal*. — Le Camus ajoute que Madame, mourante, montra un courage si simple et si tranquille que le roi en fut effrayé et scandalisé. Tout cela paraît assez différent de ce qu'on lit dans l'oraison funèbre, mais n'est pas pourtant inconciliable avec la narration de Bossuet. Il est certain que Madame, quelques mois avant sa mort, eut quelques conférences avec Bossuet. Il est probable que, sans la convertir entièrement, elles la touchèrent et lui laissèrent des impressions qui reparurent à son lit de mort. Il est donc possible que Madame, d'abord intrépide et douce humainement envers la mort, se soit ensuite montrée douce et intrépide chrétiennement, touchée qu'elle fut à ses derniers moments des exhortations persuasives et pleines d'onction de Bossuet. Louis XIV fut effrayé et scandalisé des premières dispositions de la princesse dont il fut témoin, et ne connut peut-être les dernières que par ouï-dire. Ainsi se concilieraient des témoignages contradictoires, dont il n'y a pas de raison de suspecter l'un ou l'autre.

logico-politique, ce premier manifeste de critique rationnelle et hardie appliquée aux livres saints. Et Condé n'était pas le seul qui fût piqué de cette étrange curiosité. Plusieurs officiers généraux de son entourage, entre autres Luxembourg, de passage à Utrecht où Spinosa avait rendez-vous avec le Prince, s'empressèrent de lier connaissance avec le philosophe et de rechercher ses entretiens (1). Il serait facile, mais fastidieux, de recueillir dans les Mémoires et dans les correspondances beaucoup de particularités de ce genre, qui montrent que la postérité de Montaigne, de Charon et de leurs successeurs immédiats, si remuants sous Louis XIII et sous la régence d'Anne d'Autriche, était loin d'avoir péri dans l'apparente unité morale et dogmatique du grand règne. Qu'il suffise de rappeler qu'à la date où fut écrit le dernier chapitre des *Caractères* (2), la situation morale n'avait pas beaucoup changé. Si les esprits forts sont moins en vue, moins effrontés et plus circonspects que vers 1660, ils ne sont guère moins nombreux qu'à l'époque où Garasse et Mersenne poussent le cri d'alarme. Toute la différence, c'est que les faux dévots et les hypocrites (3) fourmillaient à côté de ce qui

(1) E. Paulus, *Spinosa*, t. I, 624-626.

(2) Je ne saurais la préciser, parce que je n'ai pas sous la main toutes les éditions de La Bruyère. Mais elle tombe certainement entre 1687 et 1695.

(3) Il y aurait sans doute de l'exagération à transformer en athées les dévots de cette espèce, d'après le mot de La Bruyère: « Un dévot (lisez faux dévot) est celui qui, sous un roi athée, serait athée » (ch. de la *Mode*), mais il est constant que nombre d'incrédules de la Régence se sont recrutés parmi les dévots ou hypocrites de la fin du grand règne.

subsistait des libertins antérieurs au vrai règne de Louis XIV.

Cela supposé, sans plus ample démonstration, on se propose de rechercher les œuvres littéraires et les sociétés mondaines où se conservait le vieil esprit épicurien et sceptique, de mettre en lumière les secrets rapports qu'il y eut entre les restes de cet esprit et la fameuse question des *anciens* et des *modernes*, et enfin de marquer la part considérable de Fontenelle dans la transformation de l'esprit français à la fin du XVII[e] siècle.

Il y a toute une catégorie de prosateurs — les Méré, les Miton, les Bussy Rabutin, les Sarrazin, les Charleval, les Saint-Évremond — qui s'étaient fait un nom avant l'apparition des *Provinciales* et que nos histoires générales de la littérature française ignorent ou passent sous silence. Ils représentent pourtant un coin curieux et non sans importance de la société du XVII[e] siècle. S'ils ne sont pas tous franchement libertins, si même aucun peut-être ne l'est d'une manière formelle et déclarée, ils ont tous une pente sensible au libertinage. Je ne m'étendrai quelque peu que sur l'un d'eux, Saint-Évremond, après avoir marqué ce qu'ils ont tous de commun.

Un des traits qui les distinguent tous de nos grands écrivains classiques, c'est qu'ils offrent tous un certain air d'indépendance. Non, qu'ils soient de plus libres esprits qu'un Pascal, qu'un Bossuet, qu'un Bourdaloue, etc. Il y aurait autant de mauvais goût que de sottise à le prétendre. Mais ne se rattachant, à proprement parler, ni à la tradition classique de l'antiquité grecque

et latine, ni à la tradition chrétienne, ils semblent ne devoir qu'à eux-mêmes leur art et leur pensée. Sans grand souci de l'expérience universelle représentée par la tradition, et qui n'impose à l'esprit d'autre contrainte que celle de la raison, ils aiment à se cantonner dans leurs observations et leurs réflexions personnelles plus ou moins profondes, plus ou moins piquantes, sur la société polie de leur temps; et c'est sur la bonne compagnie qu'ils mesurent l'humanité tout entière. Aussi sont-ils par avance des modernes tels que nous les rencontrerons dans les dialogues de Perrault; et, par là, ils font l'illusion d'esprits indépendants, dégagés de toute servitude. Mais s'ils échappent à l'esclavage du pédantisme et de l'autorité, ils courent risque de tomber sous l'esclavage de la mode, plus inévitable et plus dangereux, parce qu'il est plus subtil et moins aperçu. Leur art est à l'avenant: dégoûtés, et non sans raison, de la rhétorique de Balzac, qui avait pourtant importé ou plutôt trouvé dans notre langue des qualités jusqu'alors inconnues, ils fuient non seulement le ton oratoire, mais même l'éloquence comme trop violente pour le tempérament moyen (1) et les habitudes raffinées de leur esprit; ils ne connaissent, ils ne cherchent que le ton et le langage de la bonne société.

(1) Sans prétendre expliquer leur rhétorique, Saint-Évremond nous en donne à entendre le principe et le fond, dans ces deux lignes des *Réflexions sur la religion :* « L'esprit ordinaire est peu favorable aux grandes vertus. Une sagesse élevée offense une raison commune. » Ne pas s'élever au-dessus du ton de la conversation des *honnêtes gens*, voilà le grand arcane de leur art ou de leur rhétorique.

Leur constante préoccupation, leur prétention la plus chère, c'était de ne représenter que les mœurs et le langage des honnêtes gens. « L'esprit et l'honnêteté, écrit Méré à Pascal, sont au-dessus de tout ». Mais qu'entendaient-ils par honnêteté ? D'abord (et il serait injuste de ne pas le reconnaître), ils entendaient ce que nous entendons nous-mêmes quand nous parlons de l'honnête homme, je veux dire la probité, la loyauté, l'exactitude à tenir ses engagements, la fidélité à ses amis, la modération, en un mot, les vertus qu'on appelait alors vertus morales (1), pourvu qu'elles fussent accompagnées d'élégance, de distinction et d'esprit; et en cela ils n'étaient libertins qu'autant qu'ils se refusaient à reconnaître des vertus plus hautes et venant d'une autre source que les vertus humaines. En second lieu, il est d'autres qualités qui paraissent essentielles pour faire l'honnête homme du XVII^e siècle et qui ne nous paraissent nullement inhérentes à la vraie honnêteté. On n'entend parler dans les écrits de nos beaux esprits moralistes que de finesse d'esprit, que de belles manières, que de langage poli, que de délicatesse et de cette chose équivoque appelée galanterie, dont on ne saurait dire si elle est une galanterie réelle et effective, telle que la pratiquait Ninon, ou une idée en l'air comme la chimère et les centaures, laquelle faisait l'occupation creuse et les délices des précieuses. Méré

(1) C'est ce que Pascal entendait, lorsqu'il crie aux incrédules, jeunes ou vieux, qui mettaient le bel air dans l'irréligion: « Qu'ils se montrent au moins honnêtes gens, s'ils ne peuvent être chrétiens ». Et il énumère quelques-unes des vertus qui font l'honnête homme selon le monde (art. IX, n° 1).

nous sature de ces fadaises jusqu'à la nausée et Saint-Évremond ne nous les épargne pas, même dans son écrit en apparence le plus sérieux *des divers génies du peuple romain*.

Ce qu'il nous importe de voir ici, ce sont les prodigieuses conséquences qui peuvent sortir de cette confusion sous un même nom de l'honnêteté vraie avec des qualités qui n'ont rien de commun avec elle. On n'en trouve pas, que je sache, dans Méré, qui soient trop contraires à la religion ou à la simple moralité (1). On ne peut lui reprocher que son engoûment pour le bel air qui bien souvent n'est rien moins que respectable. Mais quel singulier héros va choisir Saint-Évremond! Dans les pièces de vers qu'il lui consacre, comme dans les *Mémoires* d'Hamilton, le comte de Grammont ne paraît qu'un fripon (2) avec beaucoup de bravoure, assez d'esprit et très peu de scrupule. Sa religion est de n'en point avoir ; il n'est ni pour ni contre la foi ; il l'ignore absolument. Ce n'est que par procuration en quelque sorte qu'il pratique :

> Allait-il souvent à la messe ?
> Entendait-il vespre, sermon ?
> S'appliquait-il à l'oraison ?
> Il en laissait le soin à la comtesse.

Voilà le héros de Saint-Évremond, voilà l'honnête

(1) A moins qu'on ne prenne trop au sérieux son admiration du mot de La Rochefoucauld, qu'Épicure est un saint.

(2) Saint-Simon dit *escroc*.

homme (1) dont il ne nous propose pas le modèle, parce qu'il est inimitable, mais qu'il admire et qu'il envie. Ce n'est pas le seul exemple de l'idée singulière que beaucoup de personnes se faisaient au XVII[e] siècle de l'honnête homme. Pétrone, par exemple, paraît à Saint-Évremond un des plus honnêtes gens de l'antiquité, et pourquoi ? parce que Tacite le vante de son luxe savant et ingénieux (*erudito luxu*) et qu'il le donne comme la règle et l'arbitre des plaisirs élégants et du bon goût (*arbiter elegantiarum*) (2). Or à ce compte, l'honnêteté peut s'allier avec l'immoralité et la corruption la plus profonde, ou tout au moins, comme disait Bautru, cité par Saint-Évremond, « honnête homme et bonnes mœurs ne s'accordent pas ensemble » (3). C'est le dernier mot de nos moralistes mondains. Ils ne l'auraient pas avoué tous, je le sais, et de plus, comme je l'ai déjà donné à entendre, leur vie, sans être bien sévère, valait mieux que leurs idées. Ils aimaient le plaisir, mais ils haïssaient les excès et les grossièretés de la débauche ; et surtout par goût et par une certaine générosité de race, ils étaient en général incapables d'actions lâches et viles, en même temps que très capables de bons offices et de dévouement (4).

(1) Voyez le portrait que trace Saint-Simon de cet honnête homme. Il est un peu poussé au noir, mais après tout il n'est guère de trait qui ne se trouve dans Saint-Évremond et dans Hamilton. Il n'y a que les mots « son extrême poltronnerie » que je ne m'explique pas (Saint-Simon, liv. III, ch. XXXI, année 1707).

(2) Saint-Évremond, *Sénèque, Plutarque et Pétrone*, p. 115.

(3) Id., *ibid.*, p. 119.

(4) Témoin le souvenir fidèle et reconnaissant de Saint-Évre-

Pénétrons un peu plus avant dans la pensée de Saint-Évremond, et peut-être saisirons-nous la nature de son libertinage et de celui de ses contemporains et amis. Il se donne lui-même pour un « philosophe également éloigné du superstitieux et de l'impie » (1). Mais ce titre de philosophe n'est pas un garant bien sûr de la réalité et de la rectitude de sa foi; et l'on peut avoir autant et plus d'éloignement pour l'impiété que pour la superstition, sans être un croyant ferme et docile. Ce qu'on peut dire de lui, c'est qu'il ne se montre jamais révolté ni agressif. Il n'a ni emportement, ni railleries contre les mystères, contre les dogmes, contre les livres saints. Sa plus grande témérité est son opinion sur le *Cantique des Cantiques*. « Qu'on me pardonne, écrit-il, si je n'y cherche pas un sens mystique. On ne me persuadera jamais que Salomon ait voulu faire

mond pour Fouquet disgracié, s'il s'agit de Fouquet, comme j'en suis persuadé, dans le passage suivant : « Comme je n'ai aucun mérite éclatant à faire valoir, je pense qu'il me sera permis d'en dire un qui ne fait pas la vanité ordinaire des hommes, c'est de m'être attiré pleinement la confiance de mes amis; et l'homme le plus secret que j'aye connu de ma vie n'a été plus caché avec les autres, que pour s'ouvrir davantage avec moi. Il ne m'a rien célé, tant que nous avons été ensemble, et peut-être qu'il eût bien voulu me pouvoir dire toutes choses, lorsque nous avons été séparés. Le souvenir d'une confidence si chère m'est bien doux; la pensée de l'état où il se trouve m'en est plus douloureuse. Je me suis accoutumé à mes malheurs; je ne m'accoutumerai jamais aux siens; et puisque je ne puis donner que de la douleur à son infortune, je ne passerai aucun jour sans m'affliger; je n'en passerai aucun sans me plaindre » (*Sur l'Amitié*, p. 141-142).

(1) Épitaphe de M. de Grammont, etc., p. 213.

parler Jésus-Christ à son Église avec des sentiments plus mous et des expressions plus lascives que n'en ont eu Catulle pour Lesbie, Ovide pour Corinne, en vers plus tendres que ceux de Pétarque pour Laure, que ceux de Voiture pour Bélise » (1). Moins l'incongruité de ces rapprochements de Salomon avec les érotiques profanes, qui auraient fait frémir un vrai croyant et qui ne marquent pas une révérence bien profonde pour les personnages de la Bible, l'opinion de Saint-Évremond peut être malsonnante, mais il serait excessif d'y voir un acte exprès d'hostilité. Sa modération naturelle encore fortifiée par la réflexion et par la morale d'Épicure qu'il s'était appropriée, ses habitudes d'esprit, sa circonspection et peut-être simplement son bon goût d'homme du monde, ne lui permettaient ni haines vigoureuses ni tentations d'humeur militante à l'endroit des idées qu'il pouvait ne pas partager.

Il a assisté aux querelles des Jansénistes et des Jésuites; il a vu la révocation de l'édit de Nantes et ses tristes effets. Mais il n'a garde de s'aventurer et de se compromettre dans ces mêlées théologiques. A peine s'il touche en passant à l'acte impolitique d'intolérance, qui jeta tant de Français à l'étranger et qui raviva les haines religieuses. Son opinion pourtant n'est pas douteuse, quoique fort discrète. Dans son *éloge* de Turenne, il écrit ces simples mots qui sont la condamnation de la politique de Louis XIV : « Dans l'une et l'autre religion, (M. de Turenne) n'allait qu'au bien; huguenot,

(1) *De l'amitié sans amitié*, p. 150. — Ce titre est, dit-on, de M^me^ de Mazarin.

il n'avait rien d'opposé à l'intérêt des catholiques; converti, il n'avait point de zèle préjudiciable aux huguenots. Dans la déférence qu'avait le roi pour son grand sens, il est à croire qu'il l'aurait suivi, et que les ministres huguenots n'auraient pas à se plaindre de leur ruine, ni le clergé catholique à se repentir de son zèle » (1). Il paraît d'ailleurs, ce qui lui permettait de juger plus sainement des choses, être resté assez indifférent entre les deux communions, comme le montre son testament où il distribue sa fortune, partie aux indigents, de quelque religion qu'ils fussent, partie aux pauvres Français exilés comme lui. On pourrait, sur une lecture superficielle de la *Conversation du maréchal d'Hocquincourt avec le P. Canaye* et de la *Conversation de M. d'Aubigny*, supposer qu'il s'est plus occupé de la querelle des Jésuites et des Jansénistes, et même qu'il a pris parti contre les premiers. Mais avec un peu d'attention, on s'aperçoit bientôt que la question théologique est nulle à ses yeux. Il réduit toute la dispute à une simple rivalité de direction. Quant à l'objet dogmatique en cause, on peut dire qu'il renvoie les plaideurs dos à dos par cette courte décision : « Il me souvient d'avoir vu de l'aliénation entre les religieux dont les uns allaient à tout craindre de la justice de Dieu et les autres à tout

(1) P. 66. — Voici la seule autre trace que j'aie trouvée de ses sentiments sur la *Révocation* : « Je suis logé avec M. de Hermitage, fort honnête homme, réfugié en Angleterre pour sa religion. Je suis fâché que la conscience des catholiques ne l'ait pu souffrir à Paris, ou que la délicatesse de la sienne l'en ait fait sortir » (Correspondance, p. 231).

espérer de sa bonté'(1). — Je veux, en un mot, une morale chrétienne, ni austère, ni relâchée » (2).

Ce n'est donc pas sur tel ou tel point particulier de dogme ou de morale que Saint-Évremond est libertin; mais j'ose dire que son être tout entier était dans une sourde et invincible opposition avec l'esprit du christianisme. La nature l'avait doué, à ne considérer les choses qu'au point de vue purement humain, du plus excellent tempérament, dont il se félicite plusieurs fois dans sa correspondance et qu'il conserva jusqu'à l'extrême vieillesse. « A quatre-vingt-huit ans, dit-il dans une lettre, je mange encore des huîtres tous les matins, je dîne bien, je ne soupe pas mal » (3), et cela, aurait-il pu ajouter, sans préjudice de ma santé et de l'appétit du lendemain. Cette remarquable constitution physique le prédisposait naturellement à la philosophie du « bon Épicure » (4). Non content d'écrire : « J'ai toujours admiré la morale d'Épicure et n'ai rien estimé tant de cette morale que la préférence qu'il donne à l'amitié sur toutes les autres vertus » (5), il confesse ailleurs qu'il est pleinement persuadé de l'opinion du philosophe grec. On pourrait croire toutefois que ce n'est qu'une persuasion relative par comparaison avec les autres doctrines, et que dans cette phrase : « Je confesse que, de toutes les opinions des philosophes touchant le souverain bien, il n'y en a point

(1) *De l'amitié*, p. 162.
(2) Derniers mots de la Conversation de M. d'Aubigny.
(3) *Corr.*
(4) *Des plaisirs*, p. 135.
(5) *De l'amitié*, p. 140.

de si raisonnable que la sienne » (1), les mots « des philosophes » impliquent une restriction, les philosophes n'étant pas les seuls qui aient agité cette question. Mais lorsqu'il ajoute, quelques lignes plus bas, que « c'est une chose claire d'elle-même que la jouissance du plaisir, la volupté, pour tout dire, est la fin à laquelle toutes nos actions se rapportent », et qu'il « en est pleinement persuadé », il ne peut rester aucun doute sur sa pensée. L'épicurisme, d'ailleurs, est la morale naturelle des gens du monde : témoin les innombrables traductions d'Horace en vers et en prose. Saint-Évremond adopte donc sans hésitation, comme sans réserve, le principe même de la morale d'Épicure, et il n'a pas plus d'hésitation sur les conséquences.

Mais il ne faut pas attendre de lui une explication suivie, comme celle de Gassendi, son maître et son guide en matière de philosophie. Il philosophe à bâtons rompus, sans même se soucier, dans ses nombreux et courts écrits, de se contredire ou de paraître se contredire. Voici d'ailleurs, je ne dirai pas sa méthode — le mot serait vraiment pédantesque appliqué à un tel écrivain, — mais sa manière : « Vous me demandez, écrit-il à M. d'Olonne, ce que je fais à la campagne. Je parle à toutes sortes de gens; je pense sur toutes sortes de sujets, je ne médite sur aucun. Les vérités que je cherche n'ont pas besoin d'être approfondies » (2). Et la raison qu'il donne d'écumer ainsi les idées, plutôt que de les analyser, est singulière dans un homme qui

(1) *Sur la morale d'Épicure*, p. 174.
(2) *Des plaisirs*, p. 128.

se montre si content de la vie. Elle vaut que je m'y arrête quelque peu, au risque de rompre le fil de mes déductions. « D'ailleurs, ajoute-t-il, je ne veux avoir sur rien un commerce trop long et trop sérieux avec moi-même. La solitude nous impose je ne sais quoi de funeste par la pensée ordinaire de notre condition où elle nous fait tomber... Il n'appartient qu'à Dieu de se considérer et de trouver en lui-même sa félicité et son repos. A peine nous saurions jeter les yeux sur nous que nous rencontrons mille défauts qui nous obligent de chercher ailleurs ce qui nous manque » (1). Ne croirait-on pas entendre un écho affaibli de quelques pensées de Pascal (2)? Mais la conclusion que les deux moralistes tirent de cette vue mélancolique de notre condition est radicalement opposée. Tandis que l'un veut qu'on s'enfonce dans ces tristes pensées pour mieux sentir son néant et sa misère, et par ce moyen la nécessité de la rédemption, l'autre veut qu'on les fuie, et que, par une espèce de diversion, on se détourne des objets pénibles et lugubres vers des idées agréables et riantes. Pour vivre heureux, dit-il, il faut faire peu de réflexions sur la vie (3), mais souvent sortir comme hors de soi, et parmi les plaisirs que nous fournissent

(1) *Des plaisirs*, p. 129.

(2) Ce serait une erreur pourtant. Les *Pensées* n'étaient ni publiées, ni même écrites, lorsque Saint-Évremond fit ce petit traité en 1656, dans la retraite où il se tenait caché pour éviter les suites de son duel avec le marquis de La Fare.

(3) C'était une idée arrêtée dans l'esprit de Saint-Évremond. Il reprochait à Ninon de trop réfléchir, en lui disant qu'elle mourrait de réflexions.

les choses étrangères, se dérober la connaissance de ses propres maux » (1).

Je reviens de cette brève digression. Tel n'était pas le train habituel de la pensée de Saint-Évremond, ni le jour sous lequel il avait coutume de considérer la vie. Nullement mélancolique ni pessimiste de nature, il se flattait de n'être pas de ceux qui s'amusent à se plaindre de leur condition au lieu de l'adoucir. « Je laisse volontiers ces Messieurs, écrit-il, dans leurs murmures, et tâche à tirer quelque douceur des mêmes choses dont ils se plaignent. Je cherche dans le passé des souvenirs agréables et des idées plaisantes dans l'avenir » (2). Il aimait tous les plaisirs, mais comme les délicats, « sans lesquels la galanterie serait inconnue, la musique rude, et les repas malpropres et grossiers » (3). Il recommandait en même temps de rester maître de soi : non pas, disait-il à M^me^ de Mazarin, pour passer des jours ennuyeux dans une inutilité sèche et triste, dont on a voulu faire de la vertu, mais pour disposer de vos sens avec empire et pour ordonner vous-même de vos plaisirs » (4).

Ce qu'il admettait plus difficilement ou plutôt ce qu'il lui était impossible d'admettre, c'était toute espèce de mortification ou de pénitence. On ne pourrait certes

(1) *Des plaisirs*, p. 128-129.

(2) *Des plaisirs*, p. 134.

(3) *Des plaisirs*, p. 132.— Mêmes idées un peu plus haut, 131 : « Si nous n'en avons aucun soin (de nos plaisirs), nous les prendrons mal à propos, dans un désordre ennemi de la politesse, ennemi des goûts véritablement délicats. »

(4) *Sur l'amitié*, p. 147.

lui reprocher, ce qu'il attribue à Pétrone, de donner un air de ridicule à toute apparence d'austérité. Mais on sent bien qu'elle lui paraît déraisonnable. Soit qu'il fasse prévoir à M. d'Aubigny un changement dans le Jansénisme, soit qu'il loue la dévotion de M^me^ de Mazarin, il attaque l'austérité comme une vertu hors d'usage et, à ses yeux, impossible, fruit d'une humeur sombre, farouche et insociable.

« Nos opinions, fait-il dire à M. d'Aubigny, ne sauraient subsister d'elles-mêmes : elles sont une violence éternelle à la nature... Le christianisme est divin ; mais ce sont des hommes qui le reçoivent ; et, quoi qu'on fasse, il faut l'accommoder à l'humanité. Rien n'est durable que ce qui s'accommode à la nature » (1). Mais c'est peut-être dans l'éloge de la dévotion de M^me^ de Mazarin qu'éclate le plus l'incompatibilité de la raison avec l'esprit de la morale chrétienne. Je donne le passage *in extenso*, malgré sa longueur. « Je dois finir par une qualité qui doit être considérée devant toutes les autres. Elle est dévote, mais sans superstition, sans mélancolie ; éloignée de cette imbécillité qui se forge sur tout des miracles et se persuade à tous moments des visions surnaturelles ; ennemie de ces humeurs retirées qui mêlent insensiblement dans l'esprit la haine du monde et l'aversion des plaisirs, elle ne croit pas qu'il faille se retirer de la société des hommes pour chercher Dieu dans l'horreur de la solitude ; elle ne croit pas que se détacher de la vie civile, que rompre les commerces les plus raisonnables et les plus chers, soit

(1) *Conversation de M. d'Aubigny*, p. 28.

s'unir à Dieu, mais s'attacher à soi-même et suivre follement son imagination. Elle pense trouver Dieu parmi les hommes où sa bonté agit plus et où sa providence paraît plus dignement occupée » (1). Saint-Évremond pardonne (c'est son expression) à certains religieux la triste singularité de ne manger que des herbes (2), uniquement en raison de la fin qu'ils se proposent dans cette action vaine. Enfin, il laisse échapper — dans une lettre, et non dans un écrit destiné à la publicité — cette paradoxale et bizarre proposition du gassendiste Bernier, que l'abstinence des plaisirs est un grand péché. Il ne prend pas sans doute cet apophtegme à son compte, mais peu s'en faut : « Je fus surpris, dit-il, de la nouveauté du système ; il ne laissa pas de faire quelque impression sur moi. S'il eût continué son discours, peut-être m'aurait-il fait goûter sa doctrine » (3). Or, comme certaine maxime que j'ai citée de Bautru m'a paru le dernier mot des honnêtes gens sur la morale humaine, cette proposition du *joli* philosophe Bernier, comme l'appelle Saint-Évremond, me paraît le dernier mot des moralistes épicuriens sur la morale chrétienne.

Les sentiments de notre philosophe sur la mort ne s'éloignent pas moins de ceux des croyants que ses opinions sur les austérités et la mortification. La mort

(1) *La Femme qui ne se trouve pas*, p. 189.

(2) *Sur la morale d'Épicure.*

(3) *Correspondance*, p. 237. Cette proposition est bizarre à cause de l'impropriété du terme péché, n'y ayant pas proprement de péché dans l'épicurisme, mais des erreurs, des folies.

de Pétrone lui paraît la plus belle de l'antiquité, non seulement parce qu'elle ne fait paraître aucune trace de faiblesse, de peur ou de regret, mais encore et surtout parce que cet épicurien accompli, cet honnête homme par excellence a donné les derniers moments de sa vie à des bagatelles, s'amusant à écouter non les dogmes des philosophes sur l'immortalité de l'âme, mais des chansons aimables et des vers légers, tant la mort lui semblait une chose frivole et peu digne qu'on s'en souciât. Il ne craint pas d'opposer et de préférer cette fin si peu sérieuse, mais si intrépidement insouciante, à celle de Socrate. Sans doute, il avoue que « Socrate est mort véritablement en sage et avec assez d'indifférence »; mais une chose le fâche, c'est qu'il ait cherché à s'assurer de sa condition. Socrate « en raisonnait sans cesse dans la prison avec ses amis, et assez faiblement, et, pour tout dire, la mort lui fut un objet considérable », tandis que « Pétrone est le seul qui ait fait venir la mollesse et la nonchalance dans la sienne (1) ».

Ce n'est pas pour Saint-Évremond que la vie est l'apprentissage et la méditation de la mort. Il ne défend pas de songer quelquefois à la fin qui nous attend : car « il est impossible de ne pas faire quelque réflexion à une chose si naturelle ». Mais il n'en saurait approuver l'étude particulière. Il mettait tout son bonheur dans la raison, et l'emploi de la raison ou la sagesse dans l'art de régler, de ménager nos plaisirs avec une juste économie, c'est-à-dire dans l'apprentissage de la vie et

(1) *Sénèque, Plutarque et Petrone*, p. 116.

non dans la continuelle méditation de la mort pour s'y préparer. « Pour moi, dit-il lestement, qui ai toujours vécu à l'aventure, il me suffit de mourir de même. Puisque la prudence a eu si peu de part aux actions de ma vie, il me fâcherait qu'elle se mêlât d'en régler la fin (1) ». Je crains que la pensée de Saint-Évremond, inconsciemment peut-être, ne soit allée plus loin que cette nonchalance au sujet de la mort et de ses suites, et qu'il ne répugnât pas trop à l'anéantissement total, ce dogme favori des épicuriens de tous les temps. C'est du moins ce que font soupçonner les dernières lignes du panégyrique paradoxal de la mort de Pétrone : « C'est pour lui proprement que mourir c'est cesser de vivre. Le *vixit* des Romains lui appartient justement ». Mais ne pressons pas trop des paroles que l'auteur a écrites peut-être sans en mesurer la portée (2).

Voilà le libertinage de Saint-Évremond tel que je l'entends : libertinage sans dérision, sans aigreur, sans esprit d'hostilité contre les croyances établies, coulant de source et spontanément, plutôt qu'il ne part d'un propos délibéré et de l'intention formelle d'ébranler et de détruire des opinions qu'il ne partage pas.

Cependant, il y a deux petits écrits, l'un intitulé : *Réflexions sur la religion*, l'autre : *Que la dévotion est le dernier de nos amours*, qui portent des traces manifestes de quelque christianisme. A le bien prendre, cela ne peut modifier nos expositions précédentes. Je ne dirai pas que les *Réflexions sur la religion* sont une

(1) *Des Plaisirs*, p. 130.
(2) *Sénèque, Plutarque et Pétrone*, p. 116.

œuvre de circonstance, adressée à la duchesse de Mazarin, qui, venant de perdre en duel son amant, M. de Banier, pensait à se retirer dans un couvent, et que, par une tactique bien connue des faiseurs de *Consolations*, il entre dans les sentiments et les vues de son amie pour la détourner insensiblement de sa résolution. Sans recourir à cette petite stratégie ni aux faits qui furent l'occasion de l'écrit, il est facile d'en expliquer la composition et l'économie. Dès les premiers mots, Saint-Évremond reconnait un hédonisme supérieur à celui d'Épicure. Il y a là une page excellente (1) et presque toute chrétienne dont je ne citerai qu'une ligne, parce qu'elle suffit pour faire entendre l'ordre d'idées dans lequel se meut le discours de l'auteur. « La philosophie, dit-il, ne va pas plus loin qu'à nous apprendre à souffrir nos maux : la religion chrétienne nous en fait jouir ». Mais cette page est encadrée et comme étouffée entre deux séries de réflexions où revient l'esprit critique et sceptique de l'écrivain. Voici, en effet, ce qui la précède immédiatement : « Nous disons par docilité que nous croyons ce qu'on nous dit avec autorité qu'il faut croire ; mais sans une grâce particulière, nous sommes plus inquiétés que persuadés d'une chose qui ne tombe point sous l'évidence des sens et qui ne fournit aucune sorte de démonstration à notre esprit » (2). Et voici ce qui la suit, après quelques con-

(1) Je voudrais en voir disparaître la disparate : « et l'on peut dire sur elle (la religion) ce qu'on a dit galamment sur l'amour : Et les autres plaisirs ne valent pas ses peines.

(2) *Réflexions sur la religion*, p. 161.

sidérations secondaires qui ne font rien au sujet : « Dans la plupart des chrétiens, dit-il, l'envie de croire tient lieu de créance ; la volonté leur fait une espèce de foi par les désirs, que l'entendement leur refuse par ses lumières. J'ai connu des dévots qui, dans une certaine contrariété du cœur et de l'esprit, aimaient véritablement Dieu sans le bien croire, etc. » (1). Il n'y a point là évidemment de quoi nous forcer à nous dédire sur l'incrédulité foncière de Saint-Évremond. Et la conclusion de tout le discours confirme notre impression. En admettant que Dieu seul peut nous donner une foi ferme, il ne montre pas une grande confiance dans les enseignements de la foi ». L'humanité, dit-il, mêle aisément ses erreurs en ce qui regarde la créance ; elle se mécompte peu dans la pratique des vertus. Car il est moins en notre pouvoir de penser juste sur les choses du ciel que de bien faire. Il n'y a jamais à se méprendre sur les actions de justice et de charité » (2).

Je m'arrêterai peu sur l'opuscule intitulé : *Que la dévotion est le dernier de nos amours*, quoi qu'il me paraisse l'un des plus ingénieux et le plus suivi de tous ceux que je connais de Saint-Évremond. C'est un écrit qui n'est ni pieux, ni impie, ni religieux, ni irreligieux. Il consiste dans une suite d'observations fines et piquantes sur la dévotion, faites par un spectateur désintéressé. Je me contenterai d'en citer (3) seulement en note

(1) *Réflexions sur la religion*, p. 167.

(2) *Id.*, p. 168.

(3) ... « S'il souvient à une âme convertie d'avoir soupiré, ou elle vient à aimer Dieu et s'en fait un nouveau sujet de soupirs et de langueurs, ou elle arrête son souvenir avec agrément sur

une demi-page qui, par je ne sais quelle rencontre singulière, rappelle la querelle du quiétisme. Ce morceau pourtant ne manque pas plus d'importance historique que de pénétration et d'ingéniosité morale. On sait combien les beaux esprits mâles ou femelles avaient disserté et raffiné sur l'amour, sans renoncer toutefois, quoi qu'on dise, à l'amour réel tout en nageant dans les idéalités. Cette infatuation d'amour platonique avait en partie cessé durant les brillantes années du règne personnel de Louis XIV, au milieu des triomphes retentissants, des fêtes magnifiques et des désordres du grand roi, qui ne paraissaient pas tels alors et qui

l'objet de ses tendresses passées. La peur de la damnation, l'image de l'enfer avec tous ses feux, ne lui ôteront jamais l'idée d'un amant; car ce n'est pas à la crainte, c'est au seul amour qu'il est permis de bien effacer l'amour. Je dirai plus: une personne sérieusement touchée ne songe plus à se sauver, mais à aimer quand elle s'unit à Dieu. Le salut, qui faisait le premier de ses soins, se confond dans l'amour qui ne souffre plus de soins dans son esprit ni de désirs en son âme que les siens. Que si on pense à l'éternité dans cet état, ce n'est point pour appréhender les maux dont on nous menace, ou pour espérer la gloire que l'on nous promet; c'est dans la seule vue d'aimer éternellement qu'on se plaît à envisager une éternelle durée. Où l'amour a su régner une fois, il n'y a plus d'autre passion qui subsiste d'elle-même: c'est par lui qu'on espère et que l'on craint, c'est par lui que se forment nos joies et nos douleurs » (*Que la dévotion*, etc., p. 171). — J'ignore la date de cet opuscule; je ne puis donc dire s'il est antérieur ou postérieur à la querelle de Bossuet et de Fénelon. S'il est antérieur, je ne sais qui a inspiré Saint-Évremond. S'il est postérieur ou plutôt contemporain, c'est à Fénelon que Saint-Évremond a emprunté la substance de ses idées.

n'étonnaient personne. Mais l'âge était venu ; les temps devenaient sombres ou menaçaient de le devenir. Tout ce qui restait de précieux et de précieuses courait à la dévotion sous la bannière de M^me^ de Maintenon. Saint-Évremond vient leur enseigner tout doucement qu'ils n'ont pas autant changé qu'ils le croient, et que leur dévotion n'est que l'amour sous une autre forme, qui vient occuper leurs cœurs désabusés et vides (1). Quant à lui, il n'est pas difficile de deviner que cet amour d'une espèce particulière n'est pas à son usage. En apprenant la conversion du comte de Grammont, il écrit ironiquement à Ninon : « Jusqu'ici, je me suis contenté d'être homme de bien. Il faut faire quelque chose de plus, et je n'attends que votre exemple pour devenir dévot » (2). Puis, continuant sur le même ton et sans doute à l'idée de l'hypocrisie qui régnait à la Cour, et de là se répandait à Paris : « Vous vivez ajoute-t-il, dans un pays où l'on a de merveilleux avantages pour se sauver. Le vice n'y est guère moins opposé à la mode qu'à la vertu. Pécher, c'est ne pas savoir vivre et choquer la bienséance autant que la religion. Il ne fallait autrefois qu'être méchant, il faut être de plus malhon-

(1) On peut appliquer à tous ces dévots ce qu'il écrit à Ninon, qu'on disait avoir renoncé à l'amour pour l'amitié : « Vous êtes née pour aimer toute votre vie. Les amants et les joueurs ont quelque chose de semblable. Qui a aimé aimera. Si l'on m'avait dit que vous êtes dévote, je l'aurais pu croire ; c'est passer d'une passion humaine à l'amour de Dieu et *donner à son âme de l'occupation*. Mais ne pas aimer est une espèce de néant qui ne peut convenir à votre cœur ». P. 225.

(2) *Corr.*, p. 245.

nête homme pour se damner en France présentement. Ceux qui n'ont pas assez de considération pour l'autre vie sont conduits au salut par les égards et les devoirs de celle-ci » (1). Cette page est comme l'adieu ironique de Saint-Évremond et des sceptiques anciens aux dévots de la fin du grand règne, en attendant l'incrédulité plus hardie qui se prépare.

Je n'ai pas oublié la pièce la plus connue de Saint-Évremond, *La conversation du maréchal d'Hocquincourt avec le P. Canaye;* mais il ne me paraît pas certain qu'elle soit de lui (2). Voltaire la lui retire pour la donner à Charleval, et s'il ne nous affirme pas qu'il l'ait vue de ses yeux, touchée de ses mains, ni qu'il en ait vérifié l'écriture, il nous dit que M. de Caumartin, avec lequel il fut très lié, avait cette œuvre, tout entière écrite de la main de Charleval, jusqu'à la petite dissertation finale sur le jansénisme et le molinisme (3). Quoi qu'il en soit, il semble bien qu'il y a là plus qu'une de ces traditions anonymes et toujours douteuses qui infestent l'histoire. Ce qui, à mes yeux, donne une extrême probabilité à cette information de Voltaire, c'est que je ne reconnais pas la manière de Saint-Évremond dans cet opuscule. Les variations du maréchal, successivement esprit fort ou tout au moins ami des esprits forts, janséniste parce qu'il a été contrarié par un jésuite dans une entreprise folle, jésuite

(1) *Corr.*, p. 245-246.

(2) *Liste alphabétique des écrivains du siècle de Louis XIV*, dans l'ouvrage qui porte ce titre.

(3) Ces derniers mots feraient supposer qu'il l'a lue.

parce que M^me^ de Montbazon qu'il aimait le *lanternait* pour écouter le petit janséniste de Rancé, philosophe et enfin croyant sans raison et contre toute raison, les frayeurs du bon Père, ses airs pudibonds en apprenant que le maréchal convoitait les faveurs de la duchesse, les discours grotesques du jésuite et du maréchal, tout cela forme un ensemble très amusant, où la plaisanterie est plus franche et plus vive, mais moins fine et moins distinguée que celle de Saint-Évremond. On y rencontre aussi des expressions et des locutions vulgaires et grossières : *fesser*, *lanterner*, un *bougre de jésuite*, *que le diable m'emporte*, qui jurent avec la langue délicate et un peu timide de notre bel esprit philosophe. Mais que cette *Conversation* soit de Saint-Évremond ou de Charleval, je crois qu'on en a exagéré la portée. Elle n'a rien de commun avec la grande bataille théologique qui se livrait en ce moment et qui fut l'occasion et non le sujet de ce petit écrit. Pas un mot des questions qui agitaient tous les esprits. C'est une gauloiserie pleine de verve et sans prétention, comme celles de nos vieux trouvères, auxquels il arrivait souvent de rire des choses qu'au fond ils respectaient. Cependant, si l'on a pu dire avec quelque raison que les moqueries des trouvères étaient sans conséquence, il n'en est pas ainsi de celles de nos libertins. Elles accusent, notamment dans l'œuvre que nous critiquons, une liberté d'esprit plus qu'irrespectueuse. Quelques paroles du maréchal et tous les discours du Père sont des parodies des prêcheurs, de la prédication et par contrecoup de ce qui en fait le sujet. D'Hocquincourt, aussi ferré sur la philosophie que sur la théologie et

réciproquement, quoi qu'il crie : « Je ne l'ai que trop aimée la philosophie, je ne l'ai que trop aimée », nous donne cette preuve de sa compétence : « Un diable de philosophe m'avait tellement embrouillé la cervelle de *premiers parents*, de *pomme*, de *serpent*, de *paradis terrestre*, de *chérubins*, que j'étais sûr de ne rien croire ». Voilà, certes, une belle instruction philosophique. L'instruction religieuse qui en résulte est à l'avenant.

« Le diable m'emporte si je croyais rien. Depuis ce temps-là, je me ferais crucifier pour la religion. Ce n'est pas que j'y voie plus de raison, au contraire, moins que jamais. Mais je ne saurais que vous dire, je me ferais crucifier sans savoir pourquoi.

— Tant mieux, Monseigneur, reprit le Père d'un ton de nez fort dévot, tant mieux; ce ne sont pas mouvements humains, cela vient de Dieu. Point de raison ! c'est la religion, cela. Point de raison ! Que Dieu vous a fait, Monseigneur, une belle grâce ! *Estote sicut infantes*, soyez comme des enfants. Les enfants ont encore leur innocence, et pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pas de raison. *Beati pauperes spiritu !* bienheureux les pauvres d'esprit ! Ils ne pèchent point. La raison ? C'est qu'ils n'ont point de raison. ***Point de raison; je ne saurais que vous dire, je ne sais pourquoi :*** Les beaux mots ! Ils devraient être écrits en lettres d'or. ***Ce n'est pas que j'y voie plus de raison; au contraire, moins que jamais.*** **En vérité, cela est divin pour ceux qui ont le goût des choses du ciel. Point de raison ! Que Dieu vous a fait, Monseigneur, une belle grâce ! »**

Tous les petits sermons du Père, moins la brève explication sur le but des jésuites et des jansénistes, ont

ce caractère de parodie et de vérité dans la parodie. Tandis que tous les grands docteurs de l'époque, Arnauld, Bossuet, Bourdaloue, même Pascal, malgré ses nombreuses pensées sceptiques, tendent à concilier la raison avec la foi, veulent par conséquent que la raison ne se démette et ne se soumette qu'après un mûr et sérieux examen, des prêcheurs indiscrets ne vantent, comme le P. Canaye, qu'une foi aveugle et emportée. Ce sont précisément ceux-là que le malin auteur de la *Conversation* met en scène et livre à la dérision, espérant bien qu'il rejaillira quelque chose de leur ridicule sur les autres et sur l'objet même de la théologie.

L'ancien libertinage s'était donc plutôt modéré dans la forme qu'il n'avait cessé. Il avait encore tant de partisans dans la société polie que les libraires demandaient avec empressement du Saint-Évremond, et qu'au besoin ils en faisaient fabriquer. Nous le voyons en effet, dans son petit traité *sur la morale d'Épicure* et dans une lettre à Ninon (1), se plaindre qu'on imprimât sous son nom beaucoup de choses bonnes ou mauvaises. « Il a, dit-il, assez de ses sottises sans se charger de celles des autres ». Saint-Évremond avait donc des collaborateurs connus ou inconnus dont les œuvres sont venues grossir les siennes, par exemple Sarrazin

(1) «... Si vous connaissez Barbin, faites-lui demander pourquoi il imprime tant de choses sous mon nom, qui ne sont pas de moi: J'ai assez de mes sottises sans me charger de celles des autres ». Ainsi, il proteste qu'il n'a jamais pensé à écrire contre le P. Bouhours, l'un des auteurs qu'il estime le plus et qui ont rendu le plus de services à notre langue (*Œuvres choisies*, par M. de Lescure, p. 115-116).

et Charleval, sans compter ceux qui écrivaient dans le même sens que lui, mais sous leur propre nom, comme Sorbière et Bernier, ces diminutifs de Gassendi, auxquels on peut joindre Des Coutures qui publia en 1685 une traduction en prose de Lucrèce avec des commentaires philosophiques, et Hesnault, qui mit en vers les trois premiers chants du *De natura rerum*, mais dont il ne reste que le début. Tous maintenaient et propageaient le scepticisme épicurien. Mais, à côté de cette propagande par les écrits, il faudrait pouvoir suivre la la propagande incessante et peut-être plus efficace par les salons où se réunissaient les amateurs de la société polie et de la conversation. Nous serons très bref sur ce point, faute de documents précis.

Il y eut au XVII^e siècle une femme célèbre par sa beauté et par son esprit, non moins que par ses longues galanteries, Ninon de Lenclos, qui joua à Paris un rôle analogue à celui d'Aspasie dans Athènes. « Ninon, lisons-nous dans Saint-Simon, eut des amis illustres de toutes sortes, et eut tant d'esprit qu'elle se les conserva tous et qu'elle les tint unis entre eux, ou pour le moins sans le moindre bruit : Tout se passait chez elle avec une décence extérieure que les plus hautes princesses soutiennent rarement avec des faiblesses. Elle eut de la sorte pour amis tout ce qu'il y avait de plus trié et de plus élevé à la cour, tellement qu'il devint à la mode d'être reçu chez elle, et qu'on avait raison de le désirer par les liaisons qui s'y formaient. Jamais ni jeu, ni ris élevés, ni disputes, ni propos de religion ou de gouvernement. Beaucoup d'esprit et fort orné, des nouvelles anciennes et modernes, des nouvelles de

galanterie, et toutefois sans ouvrir la porte à la médisance; tout y était délicat, léger, mesuré et formait les conversations, qu'elle sut soutenir par son esprit et par ce qu'elle savait de faits de tout âge. La considération, chose étrange, qu'elle s'était acquise, le nombre et la distinction de ses amis et de ses connaissances continuèrent quand les charmes cessèrent de lui attirer du monde, quand la bienséance et la mode lui défendirent de ne plus mêler le corps avec l'esprit. Elle savait toutes les intrigues de l'ancienne et de la nouvelle Cour, sérieuses et autres, sa conversation était charmante; désintéressée, fidèle, secrète, sûre au dernier point, et, à la faiblesse près, on pouvait dire qu'elle était vertueuse et pleine de probité. Elle a souvent secouru ses amis d'argent et de crédit, est entrée pour eux dans des choses très importantes, a gardé très fidèlement des dépôts d'argent et des secrets considérables qui lui étaient confiés. Tout cela lui acquit de la réputation et une considération tout à fait singulière ». Il n'y a qu'une erreur dans ce morceau de Saint-Simon, mais elle est assez grave. Qu'on ne tint pas de propos de gouvernement dans le salon de Ninon, cela est facile à croire : la police de Colbert, puis de La Reynie, puis de d'Argençon y eût mis bon ordre; et les amis de Ninon ne tenaient pas plus à être jetés à la Bastille, qu'elle-même à se voir claquemurer dans un couvent. Mais il est plus qu'invraisemblable qu'on s'abstint dans ces réunions de tout propos de religion. Une pareille circonspection serait bien extraordinaire dans la vieille amie de Saint-Évremond, de Bernier, de Charleval et de tant d'autres esprits forts. Nous avons d'ailleurs à ce sujet un témoi-

gnage irrécusable. Ninon, qui avait débauché le mari de M^me^ de Sévigné, fut un moment la maîtresse de son fils, en attendant qu'elle donnât des leçons de bon air à son petit-fils, le chevalier de Grignan. Or, il n'est pas douteux qu'elle ait cherché à détruire les principes religieux du marquis de Sévigné par ses insinuations railleuses. « Qu'elle est donc dangereuse, cette Ninon, s'écrie la mère. Si vous saviez comme elle dogmatise sur la religion, cela vous ferait horreur. Son zèle pour pervertir les jeunes gens est pareil à celui d'un certain M. de Saint-Germain que nous avons vu une fois à Livry. Elle trouve que votre frère a la simplicité de la colombe et ressemble à sa mère. C'est M^me^ de Grignan qui a tout le sel de la maison et qui n'est pas assez sotte pour être dans cette docilité. Quelle corruption ! Quoi ? Parce qu'elle vous trouve belle et spirituelle, elle veut joindre à cela cette autre bonne qualité sans laquelle, selon ses maximes, on ne peut être parfaite » (1).

J'admets volontiers que jamais Ninon, à aucune époque de sa vie, n'a fait de discussion en règle, et n'a dogmatisé sur la religion non plus que sur tout autre sujet, ce qui eût paru de mauvais goût dans des compagnies où l'on se réunit pour se divertir et non pour s'endoctriner mutuellement. Elle devait éviter, elle et ses amis, de se mêler inconsidérément dans les controverses des jansénistes et des molinistes, des catholiques et des calvinistes, de plaindre les misères imméritées de ceux-ci, si ce n'est en termes couverts et furtifs, d'attaquer directement et de front toute

(1) Lettre 59.

croyance, toute pratique généralement reçue. Mais il y a un art de faire entendre ce que l'on veut dire par des demi-mots presque insignifiants, en les soulignant par le ton de la voix, par un regard, par un sourire, par un mouvement de tête, par tout l'air du visage et de la personne; et cette moquerie détournée, ce persifflage léger et qui affecte la naïveté a souvent plus d'efficacité que les plus solides raisons pour pénétrer dans l'esprit et pour saper doucement les principes de la foi, sans paraître y toucher. Or, il faudrait qu'entre la date où Ninon quitta Sévigné et celle où elle redevint M^lle de Lenclos, il se fût produit dans son tour d'esprit un changement vraiment prodigieux pour supposer qu'elle n'usât plus, avec ses amis jeunes ou vieux, des mêmes moyens de persuasion qu'elle employa avec le marquis. Son salon ne fut d'ailleurs, à aucune époque, une école d'orthodoxie et de piété, et elle était bien digne que l'abbé de Châteauneuf lui présentât son filleul Arouet, à peine sorti de l'enfance: il fera en grand et avec bruit, sous le nom de Voltaire, ce qu'elle faisait en petit et en silence.

Une autre société moins réservée en tout sens que celle de M^lle de Lenclos était celle de Vendôme et de son frère, le grand prieur, connue sous le nom de Société du Temple. Là se réunissaient La Fare, l'abbé Chaulieu, l'abbé Courtin et beaucoup d'autres épicuriens, abbés ou non, qui n'avaient d'autre religion que le plaisir. Non contents de pratiquer jusqu'à la débauche et au scandale leur morale facile et relâchée, ils la professaient hardiment avec ses conséquences les plus anti-chrétiennes. Comme Saint-Évremond, Chaulieu ne

reconnaît que le plaisir comme fin de nos actions. Mais il y a entre eux une extrême différence. Le premier ne nie la morale du christianisme qu'implicitement, parce qu'il en admet une autre sans avoir l'air de soupçonner qu'elles ne peuvent s'accorder ensemble, que leur contrariété est telle que si l'une est vraie, l'autre est nécessairement fausse, et par conséquent qu'elles se détruisent réciproquement. Le second la nie résolument, il la compare et l'oppose à celle d'Épicure ou à la loi de la bonne nature, comme l'imposture à la vérité. Il ne craint pas d'écrire, dans son épître sur la mort, au marquis de La Fare :

Plus j'approche du terme et moins je le redoute.
Sur des principes sûrs mon esprit affermi,
Content, persuadé, ne connaît plus le doute.
Je ne suis libertin, ni dévot à demi.
Exempt de préjugés, j'affronte l'imposture
Des vaines superstitions,
Et me ris des préventions
De ces faibles esprits, dont la triste censure
Fait un crime à la créature
De l'usage des biens que lui fit son auteur.

L'on ne peut pas dire précisément que Chaulieu fût athée. Car il semble mêler dans le dernier vers je ne sais quel déisme indécis à son horreur de la superstition. Mais il n'hésite jamais dans sa négation d'une autre vie ou du moins des terreurs chimériques que « l'on joint à la mort ». Les démons, les enfers ne sont, comme les loups-garous, que des imaginations vaines,

qu'une faible nourrice imprime dans nos cœurs et dont elle endort notre enfance (1). Ce qui peut étonner, c'est que des vers de cette nature n'auraient pas probablement empêché Chaulieu d'entrer à l'Académie, si le roi n'y eût mis son veto, non pas tant, il est vrai, à cause de la témérité malsonnante du poète, qu'à cause de sa mauvaise administration des biens de Vendôme.

Inutile de rechercher s'il n'y avait pas d'autres centres de réunion et de libertinage. Il y en avait certainement, quand ce ne serait que les cafés dont la vogue commençait dès lors dans Paris, et dont l'influence sur l'opinion devait bientôt prendre un tel développement sous la Régence. Ce qu'il serait plus important de savoir, c'est l'état des esprits par rapport aux choses religieuses dans les quinze ou vingt dernières années de Louis XIV, c'est-à-dire quand les habitués du Temple furent dispersés par la rupture, en 1699, de ce que Saint-Simon appelle l'identité des Vendôme, et que Ninon de L'Enclos qui avait vu mourir Charleval en 1693, Saint-Évremond en 1703, allait disparaître elle-même, 1706, avec la société assez mécréante qui lui était restée fidèle jusqu'au bout. Rien ne semblait changé : même uniformité de vie et même décence extérieure, à la cour ; en réalité, tout était miné et sentait le vermoulu à l'intérieur. Jamais plus de dévotion et moins de piété véritable ; l'hypocrisie pour toute règle de conduite ; les mêmes personnages, hommes et femmes, dévots à Versailles, débauchés et plus que mauvais

(1) Deuxième épître à La Fare, analogue à la précédente sur le même sujet.

croyants à Paris, où ils faisaient de fréquentes excursions pour échapper aux ennuis de la Cour. Enfin, comme cela arrive souvent dans les siècles éclairés qui dégénèrent, infiniment d'esprit et de lumières, et peu de principes solides, les lumières et l'esprit ne faisant que brouiller et affaiblir les principes.

Cette caducité morale et religieuse, à laquelle vient ajouter encore l'éternelle controverse des Jésuites et des Jansénistes, mal à propos ravivée par le zèle ignorant du roi et de sa vieille Egérie, on la sent et on la devine plus qu'on ne la saisit avec netteté, faute de documents précis et concluants. On pourrait espérer d'en trouver dans les Mémoires de Saint-Simon, qui parle si souvent des libertins de son époque. Mais ses informations ne portent que sur des faits trop particuliers qui n'ont vraiment d'importance que par leur nombre. Que conclure par exemple des gamineries irréligieuses de Courcillon ou des variations de M^me^ de Caylus revenant d'une vie austère, toute de pénitence, de prière et de bonnes œuvres pendant sa disgrâce, à ses anciennes galanteries et à la dérision des pratiques dévotes où elle se plaignait d'avoir perdu quatre ans de sa jeunesse? Que prouverait l'épicurisme de Phélippeaux, évêque de Lodève, avec ses maîtresses, ses bâtards et son athéisme qu'il ne prenait pas la peine de cacher ; ou la faconde libertine de La Feuillade, grand débiteur de maximes et de morales, impie d'effet et de profession? Quand on prolongerait ces énumérations : Noaille « toujours à la mode, dévot, débauché, mesuré, impie » ; Broglie, gendre du chancelier Voisin, se glissant parmi les roués par ses leçons d'athéisme ; et pour finir par

un membre de la petite cour de Saint-Germain, Midleton converti par une apparition du roi défunt, Jacques II, communiant, pratiquant, mais au fond « franc athée, si on peut l'être, ou du moins déiste » : on ne connaîtrait pas beaucoup mieux l'incrédulité qui couvait dans les hautes classes et les sources où elle était puisée. On voit bien que le libertinage, si modéré dans Saint-Évremond et dans ses amis, s'exaspérait de jour en jour davantage, à mesure qu'on approchait de la fin d'un règne qui paraissait bien long. Mais Saint-Simon se garde d'expliquer philosophiquement les termes épicurisme, cynisme, déisme, athéisme. On dirait que libertinage et bel air ne sont qu'une seule et même chose, ou que s'ils sont choses distinctes, c'est comme la conséquence et le principe. Plus philosophe, en apparence du moins, Saint-Évremond ne pénètre pas beaucoup plus avant : il sait seulement que le libertinage, tel qu'il l'entend et le pratique, suppose le bel air, mais a son origine dans le Gassendisme ou dans la philosophie d'Épicure, découronnée de sa théologie subversive. Mais il ne semble pas se douter que des incrédulités plus profondes et plus sérieuses sont en train de se greffer sur l'ancien scepticisme épicurien, pour former un scepticisme nouveau. C'est à peine s'il mentionne Hobbes et Spinosa comme promoteurs du libre examen en toutes choses, notamment en matière religieuse. Il ignore les travaux de Richard Simon; du moins, il n'en parle nulle part, que je sache. Il semble un peu plus explicite sur Bayle; il le défend même contre l'abbé Renaudot qui qualifiait son dictionnaire de pamphlet *in-folio*. Mais je ne sais vraiment s'il soupçonnait la

portée de l'œuvre de notre réfugié, et s'il pressentait que son scepticisme historique serait un des principaux facteurs du scepticisme qui pointait à l'horizon. Deux choses auraient dû lui ouvrir les yeux à ce sujet : d'abord, l'éclat que fit l'article *David* et, ensuite, le succès du Dictionnaire lui-même en France, où, lu avidement par le semi-janséniste Boileau, ainsi que par le libertin La Fontaine, il était demandé par toute la jeunesse aux portes des bibliothèques, pour en avoir les prémices.

Mais, ainsi que l'indique le nom de Richard Simon que j'ai prononcé en passant, il est un autre facteur de l'incrédulité nouvelle, non moins considérable que le scepticisme historique de Bayle ; c'est la critique appliquée à l'interprétation des livres saints et à leur composition. Je n'oserais assurer que la critique de l'*Ancien Testament*, et du *Nouveau*, avec celle de leurs interprètes, fut beaucoup connue en France ; elle devait l'être pourtant de quelques magistrats studieux, et sans doute aussi de quelques curieux parmi les hommes et la jeunesse des classes qui avaient du loisir. Je n'en ai qu'un indice certain ; ce sont les deux chapitres XVIII et XIX que Bossuet ajouta en 1702 à la deuxième partie de son *Discours sur l'histoire universelle*. En voici quelques lignes.

Après avoir réfuté, à sa manière, les preuves avancées contre l'authenticité du Pentateuque, Bossuet ajoute : « A-t-on jamais jugé de l'autorité, je ne dis pas d'un livre divin, mais de quelque livre que ce soit, sur des raisons si légères ? Mais c'est que l'*Écriture* est un livre ennemi du genre humain ; il veut obliger les hom-

mes à soumettre leur esprit à Dieu et à réprimer leurs passions déréglées; il faut qu'il périsse et, à quelque prix que ce soit, il faut qu'il soit sacrifié au libertinage » (1). Les passions déréglées de Spinosa et même de Richard Simon! Leur complaisance pour le libertinage! Car c'est à l'auteur du *Traité théologico-politique* et à celui des deux *Critiques*, particulièrement à ce dernier, que s'adresse cette violente diatribe. Mais il ne s'agit pas de la justice ni de la justesse de l'imputation. N'est-il pas probable que Bossuet s'attaque à un ennemi présent, et que cet ennemi n'est pas seulement Richard Simon, mais ses admirateurs et ses partisans, et qu'ainsi le critique avait sur un certain nombre d'hommes instruits, et par contrecoup sur la société polie, une sourde influence qui irritait le grand évêque?

Voilà donc, si je ne me trompe, les trois éléments, le scepticisme épicurien, le scepticisme historique et la critique sacrée, qui devaient entrer à doses inégales dans la formation du XVIII^e siècle et qui déjà s'agitaient au sein de la société française. Tout cela était encore fort obscur, même quand Louis XIV mourut; c'est pourquoi l'on n'en découvre péniblement que quelques traces à travers de petits faits ramassés de côté et d'autre; mais tout cela vivait et se développait, quoique confusément et sans but determiné, jusqu'à l'apparition de Montesquieu et de Voltaire.

Il nous faut maintenant retourner en arrière et reprendre sommairement un fait littéraire qui, sans

(1) Ch. XVIII, vers la fin.

portée de l'œuvre de notre réfugié, et s'il pressentait que son scepticisme historique serait un des principaux facteurs du scepticisme qui pointait à l'horizon. Deux choses auraient dû lui ouvrir les yeux à ce sujet : d'abord, l'éclat que fit l'article *David* et, ensuite, le succès du Dictionnaire lui-même en France, où, lu avidement par le semi-janséniste Boileau, ainsi que par le libertin La Fontaine, il était demandé par toute la jeunesse aux portes des bibliothèques, pour en avoir les prémices.

Mais, ainsi que l'indique le nom de Richard Simon que j'ai prononcé en passant, il est un autre facteur de l'incrédulité nouvelle, non moins considérable que le scepticisme historique de Bayle ; c'est la critique appliquée à l'interprétation des livres saints et à leur composition. Je n'oserais assurer que la critique de l'*Ancien Testament*, et du *Nouveau*, avec celle de leurs interprètes, fut beaucoup connue en France ; elle devait l'être pourtant de quelques magistrats studieux, et sans doute aussi de quelques curieux parmi les hommes et la jeunesse des classes qui avaient du loisir. Je n'en ai qu'un indice certain ; ce sont les deux chapitres XVIII et XIX que Bossuet ajouta en 1702 à la deuxième partie de son *Discours sur l'histoire universelle*. En voici quelques lignes.

Après avoir réfuté, à sa manière, les preuves avancées contre l'authenticité du Pentateuque, Bossuet ajoute : « A-t-on jamais jugé de l'autorité, je ne dis pas d'un livre divin, mais de quelque livre que ce soit, sur des raisons si légères ? Mais c'est que l'*Ecriture* est un livre ennemi du genre humain ; il veut obliger les hom-

les chants réjouissaient la canaille » (1). Desmarets de Saint-Sorlin, contemporain de Boisrobert et comme lui un des associés poétiques de Richelieu, reprit avec plus de suite, d'étendue et d'acharnement le paradoxe de son confrère, mais en y ajoutant une vue nouvelle qui aurait pu devenir féconde, celle de la supériorité de la poésie biblique et chrétienne sur la mythologie et sur les auteurs qui l'ont chantée. Boileau et le vieux Corneille prirent la défense de la fable et tout en resta là : l'opinion publique ne s'émut aucunement des nouvelles idées de Desmarets, bonnes ou mauvaises, mises d'ailleurs dans un assez pauvre style, et les laissa périr dans la poussière qui dévora bientôt son *Clovis*, « ce poème de la France », ainsi que sa *Marie-Madelaine*, ce poème de je ne sais quoi.

Les furieuses attaques de Desmarets et ses cris redoublés de 1658 à 1675 contre les anciens, sans grande efficacité apparente, ne furent que les préludes de la grande bataille qui couva longtemps dans les esprits avant d'éclater. Ce fut Perrault qui l'engagea douze ans après la mort de Desmarets, et qui en soutint presque tout le poids contre les érudits (Dacier, de Longepierre, Francius) et contre Boileau. Le 27 janvier 1687, il lut à l'Académie le poème intitulé *Le siècle de Louis le Grand*, où il exaltait le siècle de Louis au détriment de ceux de Périclès et d'Auguste. Les plus illustres partisans des anciens lui auraient peut-être passé sa thèse générale, car ils n'avaient pas une admiration

(1) Singulier début de la question homérique. — Voir Rigault, p. 84.

moins enthousiaste que Perrault pour le grand roi. Mais l'audacieux raillait et insultait Platon, Aristote, Hérodote et surtout Homère, le prince et le maître de la poésie et de l'art antiques. Boileau n'y put tenir; il sortit avant la fin de la séance, protestant et grondant moins encore contre Perrault que contre l'Académie, qui tolérait un pareil scandale et peut-être l'appuyait de son approbation. La guerre était déclarée; mais les hostilités se bornaient encore à des escarmouches insignifiantes, invectives furieuses et burlesques de quelques érudits ou épigrammes de Boileau. C'est sur ces entrefaites que Fontenelle se glissa entre les combattants, sa *Digression sur les anciens* à la main. Heureux de trouver un pareil secours, Perrault l'en remercia par l'*Épître au génie* qu'il lui dédia et qu'il lut à l'Académie, comme il y avait lu son premier manifeste.

Les choses n'en pouvaient rester là : Perrault se décida à en appeler au public par ses dialogues intitulés : *Parallèles des anciens et des modernes*, où il reprit et développa le fonds d'idées, indiquées dans son *Siècle de Louis Le Grand* et dans son *Épître au Génie ;* et Boileau, pressé par les partisans des anciens et par ses admirateurs, lui riposta par ses *Réflexions critiques sur Longin*. Au fond, l'œuvre du satirique n'est pas une réponse à l'argumentation du novateur, c'est un relevé des ignorances, des erreurs, des légèretés hautaines et cavalières de ses dialogues. Je ne signalerai qu'une seule des réflexions de Boileau, la VII^e, parce qu'elle suffit pour anéantir toutes les critiques particulières de Perrault contre les anciens. Il faut la lire tout entière; je n'en extrais que quelques lignes. « Le gros des

hommes, dit Boileau, à la longue, ne se trompe point sur les ouvrages de l'esprit. Il n'est plus question, à l'heure qu'il est, de savoir si Homère, Platon, Cicéron, Virgile sont des hommes merveilleux; c'est une chose sans contestation, puisque vingt siècles en sont convenus; il s'agit de savoir en quoi consiste ce merveilleux qui les a fait admirer de tant de siècles... L'antiquité d'un écrivain n'est pas un titre certain de son mérite; mais l'antique et constante admiration qu'on a eue pour ses ouvrages est une marque sûre et infaillible qu'on les doit admirer ». Et pourquoi ? Qu'on me permette de rapprocher de ces citations quelques lignes d'une lettre à Brossette, et je crois que la réponse sortira de ce rapprochement. « C'est tout dire, écrit Boileau, qu'on y opine du bonnet (à l'Académie) contre Homère et contre Virgile, et surtout contre le bon sens comme contre un ancien, beaucoup plus ancien qu'Homère et Virgile » (1). Si donc les œuvres d'Homère, de Virgile, de Platon, de Cicéron et de Démosthène sont

(1) Descartes, dans un tout autre but, se sert d'idées analogues. Se défendant d'avoir innové dans son système, il soutient que ce système est plus ancien que la philosophie de l'école, tant dans ses principes que dans ses conséquences. Dans ses principes, car il n'a fait usage que de principes universellement reçus lorsque la philosophie d'Aristote a paru; dans ses conséquences, car, si elles sont vraiment démontrées, elles sont aussi innées que les principes et comme eux gravées par la nature dans nos âmes. — Idées analogues à la fin du premier chapitre des *Pensées* (anciennes éditions)... Et quelque force enfin qu'ait cette antiquité, la vérité doit toujours avoir l'avantage, quoique nouvellement découverte, puisqu'elle est toujours plus ancienne que les opinions qu'on en a eues.

en possession de l'admiration universelle, c'est qu'elles sont conformes au bon sens, à la raison (1), au vrai (2).

Je ne m'arrêterai pas plus à l'analyse des *Parallèles* qu'à celle des *Réflexions critiques.* Ce qui nous choque le plus dans les dialogues de Perrault, et ce qui explique son absolue cécité sur la littérature hellénique en général et sur les poésies homériques en particulier, ce n'est pas seulement son ignorance du grec et les nombreux contre-sens qui en proviennent; c'est encore et surtout son incapacité de se détacher des mœurs polies et en partie artificielles de son temps. Il a beau mentionner les conjectures, alors inédites, de l'abbé d'Aubignac sur la personnalité d'Homère, et par conséquent sur la composition singulière de ses poèmes, en ajoutant qu'on travaille en Allemagne sur le même sujet. Cette vue n'est pour lui qu'une machine de guerre et ne lui dit rien. Il ne peut se représenter le vieil aède que sous la figure d'un écrivain de cabinet, méditant, compulsant ses auteurs et composant, versifiant selon les règles de la poétique. Il est donc choqué de ses fréquentes répétitions, de la multiplicité de ses particules, des épithètes qui reviennent sans cesse accrochées au nom de ses héros. Il l'est surtout de la simplicité de ses personnages, qui ne lui paraît que barbarie et grossièreté. On ne voyait pas de son temps des princesses lavant leur linge et celui de leur famille à la fontaine, des chefs de guerre tuant et faisant rôtir les animaux qui devaient leur servir de nourriture, un vieux roi

(1) Aimez-donc la raison...

(2) Rien n'est beau que le vrai; le vrai seul est aimable.

mettant du fumier sur ses terres, etc. Mais cela fait-il que Nausicaa manque de grâce et de vérité, qu'Achille ne soit pas un héros, que Laerte n'ait pas de majesté (1)? En vérité, Perrault méritait bien cette rude apostrophe de Huet, qu'il avait consulté sur ses parallèles. « Méprisez-vous les tableaux des grands maîtres, parce qu'on n'y voit point de brandebourgs, ni de barbes à la royale, ni d'audaces aux chapeaux, ni de falbalas aux jupes des dames. Mais alors vous prenez votre siècle et votre nature pour les règles du bien et du bon ».

C'est au moment où la dispute entre les deux adversaires paraissait devenir plus aigre qu'elle cessa tout à coup, assoupie plutôt qu'éteinte, par l'intervention du grand Arnauld. Elle ne recommença que 19 ans plus tard, en 1713. Je ne fais qu'indiquer cette troisième période de la querelle, où brillèrent, au premier rang, M^me^ Dacier pour les anciens et Lamotte-Houdard pour les modernes. Nommons encore Terrasson. Le débat perdait de plus en plus de son intérêt durable, parce qu'il allait de plus en plus se rétrécissant et s'abaissant. Il se concentra presque tout entier non pas sur la ques-

(1) Perrault voyait plus juste lorsque, à propos de la cohabitation de Thérasie et de Saint-Paulin qui pouvait donner lieu à de mauvaises plaisanteries, il refusait de la supprimer de son poème. « La règle, disait-il à ce propos, qui veut qu'on se conforme aux mœurs du siècle où l'on vit, en retranchant ou déguisant celles qui y sont contraires, est très bonne pour les pièces de théâtre; il n'en est pas de même pour les autres ouvrages qui sont d'autant plus agréables que les événements, les coutumes et les usages du temps qu'ils représentent sont plus différents des nôtres ». Baillet, *Jugement des savants*, t. IV, partie II, p. 598.

tion homérique qui était à peine née et qui n'a d'importance, vers cette date, que dans Vico alors inconnu, mais sur la question secondaire des perfections ou des défauts d'Homère. Il cessa en 1716 par la réconciliation de M^me^ Dacier et de Lamotte, sous les auspices de Valincour.

Mais les libertins ? Que font-ils dans tout cela ? Certes, je n'entends pas ranger les principaux chefs des modernes parmi les esprits forts. Je sais que le promoteur de tout ce tumulte littéraire fut un fanatique et un visionnaire qui, en attaquant les anciens, prétendait faire une sorte de croisade en l'honneur des lettres chrétiennes et pour la plus grande gloire de Dieu et de son propre génie. Et je n'oublie pas que Perrault était un bon croyant et qu'il fait, par la bouche de l'abbé de ses *Parallèles*, cette profession de foi qui n'est pas un simple coup de chapeau à la religion : « A l'égard des livres sacrés, j'ai une retenue, un respect et une vénération qui n'ont pas de bornes, et de là vient, sans doute, que j'en ai moins pour les anciens auteurs profanes. La grande soumission où je tiens mon esprit pour les ouvrages inspirés de Dieu, le souci que j'ai de le faire renoncer sans cesse à ses propres lumières et de le ranger sous le joug de la foi, lui donne ensuite toute liberté de penser et de juger ce qu'il lui plaît de ces grands auteurs, dont vous dites qu'il est si dangereux d'oser décider par soi-même ». (1). Très bien. Mais les intentions ne sont rien et les desseins de l'homme tour-

(1) *Parallèles* t. I, p. 42.

nent souvent contre son gré, et réussissent en bien ou en mal selon le milieu où ils tombent. En s'insurgeant contre la tradition classique, Perrault ne s'apercevait pas que ses coups pouvaient porter plus loin; qu'il ébranlait, s'il ne détruisait point, l'esprit même de tradition. Certes, il obéissait plus à son tempérament qu'à la prudence dans cette levée de boucliers. Doué d'aptitudes diverses, entreprenant, remuant et hardi plus qu'original, ne doutant de rien dans les lettres par suite d'une ignorance présomptueuse, il se plaisait à renverser les opinions les plus reçues et les réputations les mieux établies, sans se soucier beaucoup et sans même soupçonner, si ces ruines littéraires n'en appelleraient pas de plus graves dans un autre domaine. Les différentes sortes d'autorité s'étaient si bien enchevêtrées que qui touchait à l'une mettait les autres en péril et ébranlait toutes les colonnes du Temple. Si Perrault n'avait pas tellement abondé dans son sens et qu'il n'eût pas été emporté par la chaleur de la lutte, il aurait pu reconnaître le danger de son entreprise à la nature seule de ses alliés. Quel est le premier écrivain qui lui prêta le secours de sa plume ? C'est Fontenelle, le plus sceptique peut-être des sceptiques, et qu'il faut être aveugle pour ne pas reconnaître comme tel dans ses *Dialogues des morts*. Et après Fontenelle, parmi les auteurs connus, c'est Saint-Évremond, qu'il ne faut pas séparer de sa vieille amie Ninon de Lenclos. Sans méconnaître les grandes qualités des anciens, surtout des latins, Saint-Évremond montre un goût décidé pour les modernes, par le soin et la diligence qu'il met à résumer les arguments les plus apparents de Saint-

Sorlin et de Perrault (1). Quant à Ninon, elle ne parle qu'assez obscurément (2) dans un passage de sa correspondance de la querelle qui divisait les lettrés, mais il n'est pas douteux qu'elle partageât l'opinion de son ami, avec plus de penchant encore pour les modernes. Or, Ninon, c'est tout un petit monde à l'esprit très éveillé et à la langue fort libre; et qui a Ninon pour soi est sûr d'avoir aussi pour soi la plupart de ses amis. Je ne connais dans le camp des libertins que l'abbé de Chaulieu, qui tint pour l'antiquité. Autres alliés plus compromettants encore que les libertins et dont le suffrage aurait dû faire réfléchir Perrault; je veux parler de nos écrivains réfugiés qui presque tous, Basnage et Bayle entre autres, sans entrer bien avant dans la querelle, se montrèrent favorables aux novateurs. N'était-ce pas leur cause, c'est-à-dire celle du libre examen, qui se plaidait dans la question secondaire soulevée par l'auteur des *Parallèles? L'assemble-nues*, comme Bayle se qualifiait lui-même, et les écrivains de sa communion, étaient bien aises de voir leurs ennemis religieux se déchirer dans une sorte de guerre civile et de les pousser les uns contre les autres. C'est ce que Per-

(1) Rigault les a placés dans une conversation spirituelle qu'il prête à Saint-Évremond, mais qu'il a sans doute composée lui-même de morceaux rapportés.

(2) « Je fais, écrit-elle à Saint-Évremond, de vieux contes où M. d'Elbène, M. de Charleval et le chevalier de Rivière réjouissent les modernes. Vous avez part aux bons endroits; mais, comme vous êtes moderne aussi, j'observe de ne vous pas louer devant les académiciens qui se sont déclarés pour les anciens » (*Œuvres choisies de Saint-Évremond*, Lescure, p. 228.

rault ne sentit pas lorsqu'il cita triomphalement le fragment d'une lettre de Bayle où on lit : « Je suis tout à fait du sentiment de M. Perrault, et je remarque que ses adversaires ne se défendent jamais par des raisons : ils ne font que déclamer et ne viennent jamais au fait. Ses *Parallèles* ont été réimprimés à Amsterdam depuis quelques mois et plaisent beaucoup à nos curieux. Sa lettre à M. Boileau est tout à fait judicieuse et polie ».

Quoi qu'il en soit, c'est dans les esprits qui, d'une manière ou d'une autre, n'aimaient pas l'autorité et qui faisaient profession d'indépendance, que les nouvelles idées trouvèrent le plus d'appui et comptèrent le plus de partisans (1) ; et l'on ne doit pas s'étonner de cette déclaration de l'abbé Terrasson, que c'est à Perrault et à Lamotte qu'on doit l'émancipation de l'esprit humain : éloge excessif sans doute, mais qui a quelque vérité. S'ils ne sont pas plus grands philosophes que grands orateurs et grands poètes, en dépit de notre abbé philosophe qui leur décerne libéralement ces titres, ils ont du moins contribué, on ne saurait le nier,

(1) Le *modernisme* des Jésuites ne serait contraire à cette conclusion que s'il était réel, ce qui n'est nullement prouvé. Rigault a beaucoup exagéré ce point. Dans la première période de la querelle, celle de Desmarets, la société est pour les anciens par ses poètes latins, Commire, Rapin, La Rue. Dans la seconde, on ne saurait dire quelle est l'opinion de Bouhours, et le journal de Trévoux est ennemi de Boileau plutôt que des anciens. Dans la troisième, enfin, Sanadon et Porée couvrent Lamotte de fleurs. Mais ni les uns, ni les autres ne donnent de raisons.

à former les écrivains du XVIII^e siècle, à leur ouvrir les voies de la liberté, témoin Terrasson lui-même et les mots de philosophie, de raison. d'affranchissement de l'esprit humain, de progrès et de perfectionnement, qui reviennent sans cesse dans ses écrits.

D'ailleurs, Fontenelle, Perrault et après eux Terrasson, introduisirent dans le débat des considérations philosophiques qui ne devaient pas déplaire aux libres esprits de leur temps et qui les confirmaient dans leurs doutes et dans leur incrédulité, s'ils avaient du penchant à rejeter toute autre autorité que celle de la raison. Au lieu de se perdre dans des chicanes sur Homère et sur Pindare (et ils n'ont que trop donné dans cette sorte de critiques), ils opposèrent résolûment l'esprit humain dans l'antiquité à l'esprit humain dans les temps modernes, et proclamèrent la supériorité nécessaire de celui-ci au nom de deux principes tout philosophiques, la permanence des forces et des lois de la nature et la perfectibilité de la raison ou de la science. C'est la partie la plus intéressante pour nous et la plus durable de leur œuvre.

Mais le premier de ces principes, qui s'étale complaisamment dans le *Siècle de Louis le Grand*, dans l'*Épître au Génie*, dans les *Parallèles*, dans la *Digression sur les anciens et sur les modernes*, en un mot dans tous les écrits des novateurs, est tellement général qu'on voit mal ce que les modernes en ont tiré pour l'objet particulier qu'ils se proposaient. La seule conclusion qu'ils en ont déduite, c'est qu'il n'y a pas de raison pour que les hommes d'aujourd'hui ne soient pas égaux à ceux d'autrefois, et qu'il y en a, au contraire,

beaucoup pour qu'ils le soient, et même pour qu'ils les dépassent. Car ils ne leur peuvent être égaux qu'en leur devenant supérieurs (1). Le second principe, au contraire, fut fécond en conséquences vraies, spécieuses ou fausses. Fontenelle, qui le transporta le premier dans la dispute des anciens et des modernes, le renferma d'abord dans de justes limites. L'empruntant à Malebranche, sans doute qui le tenait de Bacon par l'intermédiaire de quelque cartésien antérieur ou de Pascal, il ne l'appliquait guère, comme ces savants, qu'aux connaissances scientifiques qui sont son véritable domaine. « Cependant, écrit-il, afin que les modernes puissent toujours enchérir sur les anciens, il faut que les choses soient d'une espèce à le permettre. L'éloquence et la poésie ne demandent qu'un certain nombre de vues assez borné par rapport à d'autres arts, et elles dépendent principalement de la vivacité de l'imagination. Or, les hommes peuvent avoir amassé en peu de siècles un petit nombre de vues, et la vivacité de l'imagination n'a pas besoin d'une longue suite d'expériences, ni d'une grande quantité de règles pour avoir toute la perfection dont elle est capable. Mais la physique, la médecine, les mathématiques sont composées d'un nombre infini de vues et dépendent de la justesse du raisonnement, qui se perfectionne avec une extrême

(1) Fontenelle, t. V, p. 288 : « Ainsi étant éclairés par les vues des anciens et par leurs fautes mêmes, il n'est pas étonnant que nous les surpassions. Pour ne faire que les égaler, il faudrait que nous fussions d'une nature fort inférieure à la leur : il faudrait presque que nous ne fussions pas hommes aussi bien qu'eux ». *Digression* sur les anciens et les modernes.

lenteur et se perfectionne toujours; il faut même souvent qu'elles soient aidées par des expériences que le hasard seul fait naître et qu'il n'amène pas à point nommé. Il est évident que tout cela n'a point de fin et que les derniers physiciens ou mathématiciens devront naturellement être les plus habiles ».

Voilà donc la question nettement posée; mais elle n'est que posée, et c'est Perrault qui la développera dans ses *Parallèles* et qui, en la développant, ne tardera pas à la fausser. Tant qu'il parle des sciences proprement dites, des mathématiques pures ou appliquées, de la physique ou expérimentale ou rationnelle, avec les sciences plus spéciales qui s'y rattachent, on peut trouver que ses explications sont assez superficielles, mais elles paraissent le plus souvent incontestables. Sa pensée commence à dévier lorsqu'il passe des sciences aux beaux-arts. Il entrevoit, mais il démêle mal ce que la science peut prêter à l'art, et de ce qu'un artiste connaît mieux ou l'acoustique ou la géométrie appliquée à la coupe des pierres, il en conclut ou il donne à entendre que cet artiste est meilleur musicien, meilleur architecte, etc., que celui qui n'a pas ces connaissances, ou au moins que l'œuvre du premier est plus parfaite que celle du second. Ce qui n'est rien moins que démontré. Je veux bien croire que Claude Perrault, frère de notre lettré, savait plus de mathématiques, de physique et d'histoire naturelle que Phidias. S'ensuit-il que la colonade du Louvre soit supérieure à ce qu'était le fronton du Parthénon? Les considérations de Perrault sur les arts étaient nouvelles, et quelque confuses encore et

superficielles qu'elles puissent paraître, elles déconcertèrent quelque peu ses adversaires qui n'y répondirent pas ; elles ont pourtant plus d'apparence que de solidité. Celles qu'il consacre aux lettres, pour immoler la poésie et l'éloquence antique aux productions modernes, ne sont même plus spécieuses, tant l'abbé des *Parallèles* se permet et le président lui passe d'impertinences et d'énormités! En vain, Fontenelle avait averti Perrault dans sa *Digression* de ne pas trop confondre la cause des sciences avec celle des belles-lettres et de ne pas appliquer également aux unes et aux autres le principe du progrès. Entraîné par la logique et par son mauvais goût, il alla donner à toutes voiles sur l'écueil que son ami lui avait signalé. Il faut donc que, *vi formulæ*, les anciens les plus renommés soient inférieurs aux modernes et qu'un Homère et un Virgile aient à compter avec l'auteur de la *Pucelle* ou avec l'auteur du *Clovis:* leur date seule les juge.

Il ne faut pas croire que les contre-sens, les aberrations et les excès de Perrault lui fissent tort, à lui et à son principe, devant le public. Les sottises qu'il prêtait plaisamment à Homère, à Pindare ou à tout autre Grec ou Latin, amusaient les jeunes gens, les dames et certains académiciens, de sorte que les plaisanteries plus ou moins bonnes de l'abbé et du chevalier des *Parallèles,* au lieu de décrier le principe philosophique d'où elles semblent partir, le faisaient entrer dans les esprits et le popularisaient par l'agrément. C'est ainsi que l'idée de progrès mise en honneur par Bacon, puis par Descartes, Pascal, Malebranche, mais sans sortir de la spéculation pure, se glissa peu à peu dans l'opinion

publique, grâce à la querelle des anciens et des modernes, et qu'elle traversa tout le XVIII^e siècle jusqu'à la Révolution française. Négligée par Lamotte, elle reparut dans l'abbé Terrasson qui l'exagéra au point de prétendre que l'esprit humain acquiert sans cesse, sans jamais rien perdre. Mais quelque géométrique que fut son esprit, il laissa dans son système une lacune qui est une vraie contradiction. Comme Fontenelle, comme Perrault, il admettait dix siècles d'ignorance et de barbarie entre la chute de l'Empire romain et la Renaissance. Un grand admirateur de Perrault, de Fontenelle et de Lamotte, Marivaux leva cette difficulté. Usant ingénieusement de la distinction de l'œuvre et de l'ouvrier plus d'une fois énoncée par ses devanciers, il soutint que ce qui avait manqué aux grands hommes du moyen âge, ce n'était ni la capacité naturelle (quel esprit est plus grand que saint Thomas), ni les idées (ils avaient recueilli tout l'héritage de l'antiquité), mais le goût et la méthode (1). Turgot, mais pour d'autres raisons, apporta aux mêmes spéculations un amendement analogue et fit rentrer dix siècles de notre histoire dans le mouvement progressif de l'humanité. Je ne doute pas que ce ne soit de ses mains que Condorcet reçut l'idée du progrès, mais en l'amplifiant et en la gâtant par des rêves chimériques.

Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'une idée si naturelle et en même temps si flatteuse pour l'esprit humain paraisse à peine dans les plus grands écrivains du XVIII^e siècle, où cet orgueil est porté à l'extrême. Elle

(1) Marivaux, Œuvres, t. XII. *Le Miroir*, p. 60 et 79.

est cependant partout présente au fond de ce siècle, sinon comme doctrine, du moins comme stimulant et comme aiguillon. C'est elle qui anime et soutient intérieurement leur confiance dans la guerre sans repos qu'ils entreprennent contre le passé. C'est elle qui dirige leurs coups contre les préjugés et les abus de toute sorte. Car à quoi bon s'agiter, se travailler, s'exposer à la haine des puissants, si l'on n'espère explicitement ou implicitement améliorer la condition des hommes en diminuant l'erreur, en dénonçant l'injustice, en répandant des lumières toujours plus vives qui étendent notre empire sur la nature et, s'il est possible, sur nous mêmes? C'est parce qu'ils étaient sourdement poussés par l'idée du progrès que les hommes du XVIII^e siècle n'ont pas manqué à leur tâche. C'est parce que l'intelligence ou plutôt le sentiment de cette idée s'est affaibli en nous, quoiqu'on en parle plus que jamais, que notre société défaillante est si dépourvue de ressort. En jetant dans la querelle des anciens et des modernes l'idée du progrès, Fontenelle, Perrault, Terrasson, avaient ouvert le champ à des espérances et à des ambitions infinies, en même temps que leurs attaques contre ce que la tradition littéraire avait de plus sacré, ravivaient ou plutôt portaient sur d'autres objets le doute et la manie de disputer: même les paradoxes de Lamotte Houdard sur la poésie, sur la versification, sur les trois unités tragiques, sur les avantages de la prose, nourrissaient l'esprit de libre examen, qui n'était pas encore l'esprit de réforme et de révolution, si ce n'était peut-être dans la tête utopique de l'abbé de Saint-Pierre, mais qui

pouvait et allait peu à peu le devenir. Évidemment, il se préparait, il se faisait même déjà, dès le dernier quart du XVII^e siècle, une transformation de l'esprit français. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les écrits polémiques de Perrault et de Lamotte, où l'idée et le sentiment religieux tiennent si peu de place. La pensée laïque ou profane, comme on voudra l'appeler, gagne du terrain. M^me^ Lambert, amie de Lamotte et de Fontenelle, est une pieuse dame, mais elle l'est à sa manière, et la plupart des conseils qu'elle donne à son fils et à sa fille conviennent aussi bien à toute mère qu'à une mère chrétienne (1). Les prédicateurs mêmes, comme s'en plaint Bossuet dans les *Mémoires* de l'abbé Ledieu, négligeaient le dogme, les mystères, les faits historiques qui servent de preuves à la religion, c'est-à-dire l'essentiel de la prédication, pour des portraits finement esquissés et pour de piquantes observations morales (2). Mais, au lieu de recueillir de côté et d'autre les symptômes de cette lente transformation, il vaut mieux dessiner le rôle de l'écrivain qui y eut la principale part.

Né en 1657 et mort en 1757, à cent ans moins un mois, Fontenelle eut la singulière fortune d'appartenir aux deux siècles les plus mémorables des lettres françaises, et d'exercer sur l'un et sur l'autre une influence

(1) Fénelon, tout en louant ces conseils, fait une réserve expresse au sujet des pensées, en effet très peu chrétiennes, de l'auteur sur l'ambition ou sur la passion de s'élever, qu'elle recommande à son fils.

(2) Cela ne s'appliquait-il qu'à des imitateurs indiscrets de Bourdaloue et n'atteignait-il pas Bourdaloue lui-même ?

considérable. Quoiqu'il ait obtenu rapidement, grâce à sa parenté avec les Corneille et au goût des salons pour la conversation et le bel esprit, une sorte de réputation équivoque, cela n'alla point sans des contradictions violentes. On connaît la sortie de La Bruyère, je la citerai pourtant en grande partie. « Après avoir toussé, relevé sa manchette, étendu la main et ouvert les doigts, Cydias débite gravement ses pensées quintessenciées et ses raisonnements sophistiqués. Différent de ceux qui, convenant des principes et connaissant la raison ou la vérité qui est une, s'arrachent la parole l'un à l'autre pour s'accorder sur leurs sentiments, il n'ouvre la bouche que pour contredire. Il me semble, dit-il gracieusement, que *c'est tout le contraire de ce que vous dites, ou je ne saurais être de votre opinion, ou ça été autrefois mon entêtement, comme il est le vôtre, mais il y a trois choses à considérer*, et il en ajoute une quatrième : fade discoureur, qui n'a pas plus tôt mis le pied dans une assemblée, qu'il cherche quelque femme auprès de qui il pourra s'insinuer, se parer de son bel esprit ou de sa philosophie et mettre en œuvre ses rares conceptions. Car, soit qu'il parle ou qu'il écrive, il ne doit pas être soupçonné d'avoir en vue ni le faux, ni le vrai, ni le raisonnable, ni le ridicule; il évite uniquement de donner dans le sens des autres et d'être de l'avis de quelqu'un; aussi attend-il dans un cercle que chacun se soit expliqué sur le sujet qui s'est offert ou qu'il a amené lui-même, pour dire dogmatiquement des choses nouvelles, mais à son gré décisives et sans réplique ».

La Bruyère dit encore (ce qui est précieux pour fixer

approximativement la date du portrait de Cydias) : « Il s'égale à Lucien et à Sénèque, se met au-dessus de Platon, de Virgile et de Théocrite; et son flatteur a soin de le confirmer tous les matins dans cette opinion. Uni de goût et d'intérêt avec les contempteurs d'Homère, il attend probablement que les hommes détrompés lui préfèrent les poètes modernes (lui en tête naturellement). C'est en un mot un composé du pédant et du précieux, fait pour être admiré de la bourgeoisie et de la province, en qui on n'aperçoit rien de grand que l'opinion qu'il a de lui-même ». Voilà un homme bien drapé; et si l'on jugeait Fontenelle par le portrait de Cydias ou par l'épigramme de Jean-Baptiste sur le vieux berger normand (1), on pourrait croire qu'il n'était qu'un sot bien ridicule et sans aucune probité d'esprit; et cependant ce sot était déjà un des hommes les plus distingués de son temps, et ce fade discoureur sans conviction, qui ne sait que contredire, n'avait qu'un tort, celui d'une trop grande pénétration et de trop de vues, qu'il se croyait obligé de dissimuler sous l'apparence de la frivolité et du paradoxe. Si La Bruyère, qui

(1) Depuis trente ans, un vieux berger normand
Aux beaux esprits s'est donné pour modèle;
Il leur enseigne à traiter galamment
Les grands sujets en style de ruelle.
Ce n'est le tout : chez l'espèce femelle,
Il brille encor malgré son poil grison.
Il n'est caillette, en honnête maison,
Qui ne se pâme à sa douce faconde.
En vérité, caillettes ont raison :
C'est le pédant le plus joli du monde.

se piquait de philosophie, n'eût pas été aveuglé par les passions littéraires et peut-être aussi par le souvenir de n'avoir pu obtenir le vote de Fontenelle et de ses amis pour entrer à l'Académie, il avait trop d'esprit pour ne pas découvrir facilement, sous ce composé du pédant et du précieux, une des intelligences les plus rares et les plus philosophiques qui fussent alors. Car Fontenelle était déjà un personnage dans les lettres, et avait publié ses principaux écrits en prose, *Dialogues des morts*, *Dissertations sur les oracles*, *Digression sur les anciens et les modernes*, *Pluralité des mondes:* ce sont les seuls dont nous ayons à nous occuper, en y ajoutant l'*Histoire de l'Académie des Sciences* et les *Éloges des savants*, ouvrages commencés en 1699, c'est-à-dire postérieurs à la mort de l'auteur des *Caractères*.

Les *Dialogues des morts* sont restés en disgrâce auprès de la plupart des critiques. C'est pourtant une des œuvres qui font le mieux connaître Fontenelle tout entier. Il est vrai qu'on se sent agacé de son affectation quelque peu puérile de mettre en présence les personnages les plus disparates, Auguste et Arétin, Sénèque et Scarron, Apicius et Galilée, etc., et de faire battre le plus grave par le moins sérieux, Aristote par Anacréon, Alexandre par Phryné, Brutus par Faustine. Cela choque nos idées et trop souvent le bon sens. J'ajoute, ce que je n'ai vu remarquer par personne, que Fontenelle a composé trop de dialogues et surtout de dialogues de femmes : ce qui le fait manquer à sa promesse de son épitre-préface à Lucien : « J'ai tâché de vous imiter dans la fin que vous vous étiez proposée. Tous vos dia-

logues renferment leur morale, et j'ai fait moraliser tous mes morts ». Car des dialogues des morts, pour être naturels, doivent rouler sur un petit nombre d'idées, et par conséquent être eux-mêmes assez peu nombreux ; et, d'un autre côté, des dialogues de femmes, n'ayant nécessairement pour sujet que l'amour ou la métaphysique de l'amour, aboutissent par une pente presque fatale à des conclusions assez minces ou alambiquées qui sont parfois presque inintelligibles. Eh bien ! malgré ces défauts et d'autres qu'on pourrait relever, je ne puis croire que les dialogues des morts ne fussent pour Fontenelle qu'un pur jeu d'esprit sans portée, ni admettre que l'auteur n'avait aucune intention sérieuse en les composant.

Supposons, en effet, qu'il y avait déjà au fond de l'esprit si prudent et si discret de Fontenelle quelque chose du scepticisme de Voltaire, et que, comme le veut Vinet, il ait été sans passion et sans verve, tout (1) ce que Voltaire a été passionnément et avec éloquence, les choses changent de face, et la frivolité paradoxale des dialogues pourrait bien n'être qu'un voile jeté sur une pensée hardie qui a besoin de se cacher pour se produire à demi. Quand même le tempérament de Fontenelle aurait été moins circonspect et plus ardent, les circonstances ne lui auraient pas permis de dire sérieusement et nettement ce qu'il pouvait avoir sur le cœur. Le XVII[e] siècle était essentiellement dogmatique, il acceptait à peu près sans contrôle, admettait à peu près sans réserve tout ce qui

(1) Ce *tout* est excessif et me paraît de trop.

lui venait de la double antiquité, profane et chrétienne, et par suite n'avait qu'un respect très médiocre pour tout ce qui contrariait ses idées traditionnelles et son goût. Or, le fonds de la philosophie de Fontenelle, qu'il n'exposa nulle part, mais qui est partout dans ses ouvrages, comme dans sa vie, c'est le *nihil admirari* des Épicuriens, qui n'est pas précisément le scepticisme, mais qui y confine. Fontenelle affirme peu de chose, mais il se garde de rien nier. Tranquille et indifférent pour tout ce qui excite les passions des hommes, ce qu'il évite le plus, c'est de s'en faire accroire à lui-même et d'en faire accroire aux autres, ou bien de les détromper violemment. Il semble persuadé, ou du moins il agit comme s'il était persuadé, que tout est possible et que tout le monde a raison. Je ne lui reprocherai pas, avec Vinet, de n'avoir pas confiance à l'autorité du témoignage et de considérer l'histoire comme une longue fable convenue, ni de respecter assez peu l'autorité du sentiment et par conséquent les opinions morales courantes, parce qu'elles lui semblent venir du sentiment et de l'imagination ; car ce reproche retombe sur tous les cartésiens et même sur tous les philosophes du XVIIe siècle, au moins spéculativement. Ce qui est vrai, c'est qu'il a horreur, si ce mot n'est pas trop fort pour son froid tempérament, de tout dogmatisme dans l'ordre des choses morales ; et ce qu'il disait des philosophes du XVIIIe siècle vers la fin de sa vie : « je suis effrayé de l'horrible certitude que je vois partout aujourd'hui », il a dû se le dire plus d'une fois de ses contemporains du XVIIe. Mais attaquer de front le dogmatisme au moment où il travaillait si ac-

tivement à la révocation de l'édit de Nantes, c'était se perdre de gaîté de cœur, et Fontenelle n'était pas homme à se sacrifier pour des opinions. Il aima mieux badiner aux dépens de tout ce qui faisait l'admiration de la plupart des hommes : le badinage paraît sans conséquence; on s'en défie peu; on ne le persécute pas et l'on ne songe pas même à le persécuter, parce qu'on se croirait un sot ou qu'on craindrait de paraître un sot de le faire. Je ne nie pas que le bel esprit et le goût du paradoxe n'aient eu une grande part dans la forme que Fontenelle donna à sa guerre contre les préjugés, non plus que je n'affirme qu'il ait choisi cette forme de propos délibéré. Mais dans la lutte des idées, chacun choisit d'instinct la position qui lui convient, et nulle tactique n'était mieux faite pour le tour d'esprit de Fontenelle que celle qu'il a choisie. Il ne dogmatise pas, comme le dit La Bruyère; il n'apporte pas dans la discussion des décisions sans réplique; il se contente de se jouer des esprits décisionnaires et de la certitude de tant d'opinions en réalité si incertaines; et par son badinage il s'insinue tout doucement dans les esprits, il dissout peu à peu, sans éclat et sans bruit, les convictions les plus robustes et les plus féroces. Ce n'est pas tant les croyances ou telle et telle croyance qu'il atteint, que l'habitude de croire, et par là il a contribué plus que personne, sur la fin du grand règne, à la transformation de l'esprit français.

J'ai à peine dit un mot du philosophe, et pourtant Fontenelle l'était déjà dans ses *Dialogues*. Mais d'où lui venait cette philosophie? Il est assez piquant que le plus croyant des philosophes soit le père spirituel du

moins crédule des hommes. En arrivant à Paris en 1674, vers l'âge de dix-sept ans, Fontenelle put voir la primeur et la vogue de la *Recherche de la vérité*, et dès lors il fut malebranchiste autant qu'il pouvait l'être. Tout ce qui appartient proprement à Malebranche dans cet ouvrage célèbre (vision en Dieu, causes occasionnelles, etc.), glissa sur son esprit net et fin sans y mordre. Mais comme Malebranche est de tous les cartésiens le plus acharné contre l'autorité et le plus dédaigneux à l'égard des anciens, son disciple se nourrit de ses préjugés comme de sa haine méprisante pour eux : c'est ce qui ne peut faire aucun doute. Qu'on lise seulement, pour s'en assurer, cette page de la *Recherche :* « On estime davantage les opinions les plus vieilles, parce qu'elles sont plus éloignées de nous. Et sans doute si Nemrod avait écrit l'histoire de son règne, toute la politique la plus fine et même toutes les autres sciences y seraient contenues, de même que quelques-uns trouvent qu'Homère et Virgile avaient une connaissance parfaite de la nature. Il faut respecter l'antiquité, dit-on. Quoi ! Aristote, Platon, Épicure, ces grands hommes, se seraient trompés? On ne considère pas qu'Aristote, Platon, Épicure étaient hommes, comme nous, et de même espèce que nous; et de plus qu'au temps où nous sommes, le monde est plus âgé de deux mille ans, qu'il a plus d'expérience, qu'il doit être plus éclairé et que c'est la vieillesse du monde et l'expérience qui font découvrir la vérité ». Voilà donc Malebranche moderne avant Fontenelle, qui le devient avec lui avant Perrault, et pour les mêmes raisons tant positives que négatives. Car ce n'est pas seulement dans

leur mépris pour la philosophie traditionnelle des écoles et pour l'antiquité profane que le maître et le disciple s'accordent. C'est encore au nom des mêmes principes (stabilité inviolable des lois de la nature et nécessité du progrès, à mesure que le monde vieillit, qu'ils proclament la supériorité des modernes sur les anciens. Même aversion pour les préjugés, sérieuse et profonde dans l'auteur de la *Recherche*, légère et moqueuse dans celui des *Dialogues*. J'ajouterais même amour de la science dans l'un et dans l'autre, s'il n'était pas convenu que Fontenelle est sceptique. N'a-t-il pas mis dans la bouche d'Homère, conversant avec Ésope, la profession du scepticisme le plus absolu? « Vous vous imaginez, fait-il dire au vieux poète, que l'esprit humain n'aime que le vrai; l'esprit humain et le faux sympathisent extrêmement. Si vous avez la vérité à dire, vous ferez bien de l'envelopper de fables; elle en plaira beaucoup plus... Le vrai a besoin d'emprunter la figure du faux pour être agréablement reçu dans l'esprit humain; mais le faux y entre bien sous sa propre figure; car c'est le lieu de sa naissance et sa demeure ordinaire, et le vrai y est étranger ». Fontenelle est là tout entier, dit-on, et Vinet conclut de ce passage que Fontenelle a manqué au respect que l'on doit à l'esprit humain. J'avoue que je n'en crois rien, et j'oppose à l'assertion de Rigault, comme à celle de Vinet, ce fait constant qu'il n'a jamais mis en doute la vérité des démonstrations mathématiques, ni celle des observations physiques bien faites. L'esprit humain, dont il parle ici par la bouche d'Homère, est-il bien cet esprit humain dont il allait un jour devenir l'infatigable et allègre

secrétaire durant quarante-quatre ans ? Ou n'est-ce pas plutôt l'esprit humain dans son enfance, encore tout enveloppé de la sensation et des imaginations sensibles ?

Toutefois, Vinet ne se trompe qu'à demi dans cette sévère parole que Fontenelle méprise la dignité originelle de l'esprit humain. Non, que je ne trouve excessif le compte qu'il fait des pensées sceptiques semées dans les *Dialogues des morts ;* mais l'impression générale qu'il a de cet ouvrage est juste. Elle est plutôt triste que gaie, malgré les gentillesses et peut-être à cause des gentillesses que l'auteur y a répandues à profusion. Ce qui y domine, c'est une raison souvent fine et pénétrante, féconde en vues ou vraies ou spécieuses, mais sèche au fond. Le *pectus*, le cœur y fait presque complètement défaut; l'imagination y est ingénieuse, mais sans élan. Avec le Fontenelle des *Dialogues*, quoique nous ne soyons encore qu'à l'an 1683, nous ne sommes plus dans le XVII^e siècle ou dans le siècle par excellence de l'admiration; nous touchons au temps où l'admiration paraît le partage des sots (1). Ce caractère, purement rationaliste des écrits de Fontenelle, est aussi celui des ouvrages de ses principaux amis, de Perrault croyant, comme de Lamotte qui l'était peut-être, comme de Terrasson qui ne l'était guère. Tous sont des raisonneurs à outrance et se croient raisonnables. Tous ils en appellent uniquement à la raison. La foi, même celle qu'on pourrait appeler

(1) Mot de M^me^ Lambert, amie de Fontenelle et de la plupart des *Modernes*.

la foi naturelle, est absente de leurs écrits en prose. Si elle tient quelque place dans leur pensée, c'est une place réservée et insensible; elle n'agit point sur la nature et le train de leurs spéculations habituelles. Bornons-nous à Fontenelle. Il faudrait avoir un flair très fin pour découvrir dans ses *Dialogues* et dans les œuvres qui les suivirent la trace évidente du christianisme et même de l'esprit religieux. Sans doute, il ne nie pas, il ne met en doute ni les dogmes, ni même l'efficacité des pratiques dévotes; il ne les attaque en quelque sorte que par son estime exclusive de la raison, mais il a la prudence de mettre la foi à l'écart, et sa conciliation de la religion et de la raison, ce rêve de tous les grands esprits du XVII[e] siècle, est très simple : il n'a garde de toucher à la religion, ni en bien, ni en mal. Il se renferme en général à son égard dans un silence prudent.

Il s'avisa pourtant, après la révocation de l'édit de Nantes, de dire son mot sur Rome et sur Genève, dans l'allégorie satirique intitulée : *Relation de l'île de Bornéo.* Il y rappelait très sommairement les principales nouveautés que les protestants reprochaient à Rome d'avoir introduites dans le christianisme (célibat des prêtres, communion sous une seule espèce, transubstantiation, culte des saints (1). Il avançait qu'il y a plus de conformité entre Genève (Enégu) et la tradition judéo-chrétienne (Solime), qu'entre celle-ci et Rome (Méro). Il hasardait enfin un blâme discret mais for-

(1) La Relation a des expressions et des périphrases assez insolentes (eunuques, magiciens qui font périr le pain, salle des cadavres), pour exprimer tout cela.

mel sur le guet-apens, dont le calvinisme venait d'être la victime, et qui, en l'affaiblissant extrêmement, ne fortifiait pas beaucoup le catholicisme. Fontenelle envoya ce petit écrit à son ami Basnage, qui le communiqua à Bayle, et celui-ci lui joua le mauvais tour de le publier dans son journal, avec le nom de l'auteur (1). Notre bel esprit libertin s'aperçut bientôt qu'il n'était pas de l'autre côté du Rhin où tout pouvait se dire et s'écrire, et je ne sais comment il évita la Bastille et peut-être pis encore. Il encourut, dit-on, sinon les mêmes périls, du moins les mêmes ombrages et le même mauvais vouloir de l'autorité lorsqu'il eut donné la *Dissertation sur les oracles*, librement imitée d'un gros livre de Van Dale. Mais quand? Comment? Quels furent ses ennemis et quels furent ses protecteurs. Nous sommes aussi mal renseignés sur les circonstances de ce second accident que sur celles du premier (2). Quoi qu'il en soit de ces

(1) Villemain commet ici une grave erreur en écrivant: « D'Argenson, déjà en crédit, le sauva du P. Le Tellier ». D'Argenson n'administrait pas encore la police en 1685. Et ce n'était pas Le Tellier qui était confesseur du roi, mais le P. Lachaise, qui ne cessa de l'être que par sa mort en 1709.

(2) Le *Dictionnaire historique* donne la date exacte de l'ouvrage, 1687. Mais il rejette à 1707 le danger que courut l'auteur. Vingt ans entre l'apparition et la persécution d'un livre qui souleva immédiatement une foule de contradictions, c'est une chose bien invraisemblable. Les détails suivants, possibles en ce qui concerne l'intervention de d'Argenson, impossibles quant à celle de Le Tellier, prouvent avec les formules: *on prétend, dit-on*, que l'auteur de l'article n'était rien moins que bien informé: « *On prétend* que le P. Le Tellier, confesseur du roi (il ne l'était pas en 1707), ayant lu le livre de Fontenelle, peignit l'auteur à son pénitent comme un impie. Le marquis d'Argenson écarta, dit-on, la persécution qui allait éclater contre le philosophe.

orages plus ou moins graves, les années 1685, 1686, 1687 paraissent les plus agitées et les moins timides de la vie de Fontenelle. Oubliant à demi son habituelle discrétion, on dirait que, sous l'influence de la philosophie et de la science auxquelles il se livrait alors tout entier, il est pris d'une velléité d'indépendance et ressent comme un accès d'humeur batailleuse. Gêné, impatienté d'oppositions redoutables qu'il prévoit, il laisse échapper ses sentiments à l'égard des adversaires d'où partiront les coups. « Il ne me reste plus, écrit-il dans sa préface de la *Pluralité des mondes*, qu'à parler à une sorte de personnes, mais ce seront peut-être les plus difficiles à contenter; non que l'on n'ait à leur donner de fort bonnes raisons, mais parce qu'ils ont le privilège de ne se payer pas, s'ils ne veulent, de toutes les raisons qui sont bonnes. Ce sont les gens scrupuleux qui pourront s'imaginer qu'il y a du danger, par rapport à la religion, à mettre des habitants ailleurs que sur la terre. Je respecte jusqu'aux délicatesses excessives que l'on a sur le fait de la religion; et celle-là même je l'aurais respectée au point de ne la vouloir pas choquer, si elle était contraire à mon sentiment... Quand on vous dit que la lune est habitée, vous vous y représentez aussitôt des hommes faits comme nous, et puis, si vous êtes un peu théologien, vous voilà tout plein de difficultés ». Faut-il voir dans ces lignes ironiques une bravade ou une simple précaution? Probablement l'une et l'autre. Dans tous les cas, Fontenelle ne tint compte des difficultés qu'il pressentait, et le succès que son livre obtint dans le public le débarrassa des contradictions ou tout au moins des dangers qu'elles auraient pu lui susciter.

Mais il n'en fut pas ainsi de l'*Histoire des oracles*. Ici l'auteur met le pied sur le terrain théologique, un tout petit bout du pied il est vrai; car il se gardait bien d'entrer dans aucune des grandes controverses du temps et se bornait à examiner une de ces mille questions incidentes qui se sont mêlées à l'histoire ecclésiastique et qui ne touchent qu'indirectement à la foi. De quoi s'agit-il dans tout son livre sur les oracles ? De savoir s'ils ont quelque chose de surnaturel et s'ils ont eté rendus par les démons ou s'ils n'étaient que le produit de l'imposture des prêtres païens, et en second lieu, s'ils ont cessé à l'apparition du Christ. De telles questions ne nous troublent guère aujourd'hui; elles n'ont même qu'un intérêt médiocre dans le livre agréable de Fontenelle. Qu'est-ce donc qui en faisait alors l'importance et par suite la témérité de l'auteur ? C'est que les Pères ont en général adopté la thèse de la production des oracles par les démons, tout en admettant, par une contradiction au moins apparente, que les oracles n'étaient que le fruit de l'imposture des prêtres. De même, certains Pères affirment que la venue du Christ a fait cesser la puissance fatidique des démons, ce qui ne les empêche pas d'avancer des faits qui prouvent qu'elle durait toujours et qu'elle n'a cessé qu'à l'extinction du paganisme. Ce sont ces contradictions de la polémique des Pères que Fontenelle relève avec sa netteté et son piquant ordinaires. Je n'entends pas le suivre dans sa discussion qui porte le plus souvent sur des faits trop particuliers pour être analysés et résumés. Il suffit de noter l'esprit tout rationaliste de ses deux dissertations. Il n'est pas effrayé ni arrêté par l'autorité

des Pères. S'il les respecte comme témoins et interprètes de la tradition chrétienne, il ne se croit pas tenu de les respecter comme historiens, par exemple lorsqu'ils citent des oracles manifestement impossibles et apocryphes. Leur dire en pareil cas n'a pas plus de valeur que celui d'un Cédrénus et d'un Suidas. Ils empruntaient de toute main et sans contrôle, à des livres apocryphes ou interpolés, des faits surprenants et merveilleux qui paraissaient servir à leur cause, sans se mettre en peine s'ils étaient réels et possibles. Et puis ils raisonnaient, ils spéculaient sur ces faits, ils les expliquaient en les rapportant à des causes imaginaires, avant de vérifier s'ils avaient jamais été. C'est l'éternelle histoire de la dent d'or. En 1593, le bruit courut qu'un enfant de Silésie ayant perdu ses dents, il lui en poussa une d'or à la place d'une de ses grosses dents. Aussitôt le savant Hortstéus, professeur en médecine, Rullandus, Ingolsteterus, Rullandus de rechef, et Libavius, écrivirent à ce sujet de doctes et gros livres. « Il ne manquait qu'une chose à tous ces beaux ouvrages, sinon qu'il fût vrai que la dent était d'or. Quand un orfèvre l'eut examinée, il se trouva que c'était une feuille d'or appliquée à la dent avec beaucoup d'adresse ; mais on commença par faire des livres et puis on consulta l'orfèvre ». Fontenelle ajoute : « Je suis moins convaincu de notre ignorance par les choses qui sont et dont les raisons nous sont inconnues, que par celles qui ne sont pas et dont nous trouvons la raison ». Il serait facile de citer d'autres exemples de cet esprit de rationalisme aussi pénétrant que spirituel. C'est là ce qui fit scandale parmi les gens d'Église et non pas sans cause. Le seul

fait d'attaquer des opinions parasites qui ne tiennent que très indirectement à la foi, mais auxquelles ils étaient attachés et peut-être plus attachés qu'à la foi même, aurait suffi pour soulever leurs clameurs. Mais est-ce leur prêter trop de clairvoyance que d'avancer qu'ils suspectaient à bon droit les intentions de Fontenelle et que, dans l'auteur timide de l'*Histoire des oracles*, ils pressentaient la polémique autrement hardie de Voltaire. Je ne sais pourtant si leurs cris et leur mauvais vouloir allèrent jusqu'à mettre sérieusement Fontenelle en péril. Mais il sentit qu'il n'y avait pas de sûreté pour lui à toucher aux choses religieuses, et désormais il se le tint pour dit. Il y avait donc longtemps (1687-1707) qu'il avait renoncé à toute velléité batailleuse, si ce n'est dans la querelle des anciens et des modernes, lorsque Leclerc le pressa de descendre dans la lice contre le P. Baltus, qui venait de publier un gros livre pour écraser l'*Histoire des oracles*. « Je n'ai point du tout l'humeur polémique, lui répondit-il, et toutes les querelles me déplaisent. J'aime mieux que le diable ait été prophète, puisque le Père Jésuite le veut et qu'il croit cela plus orthodoxe ».

Sa pensée d'ailleurs était en train de prendre une autre orientation. Tandis qu'il était en butte comme écrivain aux railleries de Racine, de Boileau, de La Bruyère et de leurs amis, il se livrait silencieusement à l'étude de la philosophie et plus particulièrement des mathématiques et de la physique. Il se sentit bientôt assez exercé dans ces belles et « agréables » connaissances (il dit ailleurs délicieuses), qui séduisaient son esprit raisonneur et net, pour concevoir l'ambition,

sinon d'y ajouter par ses inventions personnelles, au moins de les vulgariser. Il s'étonnait qu'elles restassent enfermées dans un petit nombre de têtes savantes et qu'elles fussent comme non avenues pour tant de personnes de loisir, qui ne manquent pas cependant d'intelligence. « Il faut avouer, écrivait-il plus tard, que la nation française, aussi polie qu'aucune autre nation, est encore dans cette sorte de barbarie, qu'elle doute si les sciences, poussées à une certaine perfection, ne dérogent point et s'il n'est point plus noble de ne rien savoir » (1).

C'est dans le dessein de dissiper ce préjugé et d'inspirer par l'agrément le goût des sciences aux gens de qualité, c'est-à-dire aux personnes qui ont le plus de loisir et de moyens de les cultiver, qu'il publia en 1686 sa *Pluralité des mondes*. La manchette de Cydias, comme on l'a dit, reparaît bien de temps en temps dans cet ouvrage, mais sauf quelques mièvreries de mauvais goût et quelques galanteries fades, il y a tant de piquant et de vérité dans ces entretiens d'une ignorante sensée et d'un philosophe spirituel qu'ils instruisent en même temps qu'ils amusent. Seulement, pour que le style familier et coquet, le ton sérieux et badin tour à tour du livre ne soit pas déplacé, il ne faut point surfaire la portée du livre et en faire, comme Vinet, une exposition du système de l'univers tel qu'on

(1) Éloge de l'Hôpital, 1704. — La même pensée se retrouve sous une autre forme dans l'éloge de Newton : « Le comte d'Halifax, chancelier de l'Échiquier et grand protecteur des savants, car les seigneurs anglais ne se piquent pas de l'honneur d'en faire peu de cas et souvent le sont eux-mêmes, obtint du roi Guillaume de créer Newton garde des monnaies ».

le concevait alors. La théorie de Copernic, étendue et confirmée par les découvertes astronomiques de Galilée et de Cassini, est bien le point de départ des spéculations de Fontenelle, mais la pluralité des mondes en est le véritable et unique sujet. Il se propose de prouver, autant que la chose est possible, que « la terre peut être (et est en effet) une planète, les planètes des sortes de terres, et les étoiles autant de soleils qui éclairent des mondes », et que par conséquent tout est peuplé d'êtres animés, à l'exception des soleils. Cette question était plus déterminée et surtout plus propre à piquer la curiosité des gens du monde que le système de l'univers.

Je n'entends pas donner une analyse de la *Pluralité des mondes* et moins encore, vu mon incompétence, essayer de faire la part du vrai et de la fantaisie scientifique dans ce livre. Je me borne à indiquer ce qu'il y avait de hardi dans l'entreprise de Fontenelle et l'extrême liberté d'esprit qu'elle suppose (1). Non seulement il attaque à tout propos la vanité de l'homme qui se fait le centre de l'univers et qui s'imagine que tout, sans exception, dans la nature est fait pour son usage, mais encore il plaçait à côté de notre petit globe terrestre autant de mondes habités qu'il y a de planètes dans notre système solaire : ce qui était déjà assez peu conforme à la tradition. Ce n'est pas tout : admettant l'idée, déjà proposée par d'autres, que les étoiles fixes sont des soleils ou des astres brillant de leur propre lumière, il était conduit à supposer qu'elles formaient des systèmes analogues au nôtre, et que leurs planètes

(1) Fontenelle, t. II. p. 26.

étaient des mondes habités comme notre globe. Je passe sur les innombrables étoiles minuscules de la voie lactée, « fourmilière d'astres et graine de mondes ». Mais au-delà des fixes dont la lumière vient jusqu'à nous, la raison conçoit dans les immenses profondeurs de l'espace d'autres étoiles et ainsi à l'infini. « Voilà l'univers si grand, dit la marquise, que je m'y perds; je ne sais plus où j'en suis; je ne sais plus rien... Tout cet espace immense, qui comprend notre soleil et nos planètes, ne sera qu'une parcelle de l'univers? Autant d'espaces pareils que d'étoiles fixes? Cela me confond, me trouble, m'épouvante ». Cela, en effet, bouleversait toutes les idées reçues et, en donnant à l'univers une face nouvelle, préparait une autre conception du monde moral. « Un caractère distinctif des *Entretiens sur la pluralité des mondes*, dit très justement Vinet, c'est l'absence complète du sentiment religieux ». Je ne crois pas que le mot de Dieu y soit prononcé une seule fois; il est partout remplacé par celui de nature. C'étaient là des symptômes plus graves que la bluette sur l'*Histoire de l'île de Borneo* qui avait paru l'année précédente et que les attaques détournées de l'*Histoire des oracles* qui allait paraître. Cependant, le livre ne paraît pas avoir excité de défiance et fut reçu avec les plus grands applaudissements.

Mais soit que Fontenelle eût épuisé dans la *Pluralité des mondes* tout ce qu'il avait d'audace, soit qu'il ait senti que le mélange de science et de fiction qui fait le caractère de ce livre n'est pas la vraie forme de l'exposition des vérités scientifiques, soit pour toute autre raison, le succès ne l'encouragea pas à recom-

mencer (1), et même de 1686, où il se révéla comme savant jusqu'en 1697, où il devint secrétaire de l'Académie des sciences, on ne trouve plus qu'un seul indice de ses études scientifiques, la préface qu'il fit en 1696 pour l'*Analyse des infiniment petits* de L'Hôpital (2). On ne peut douter cependant qu'il n'ait continué dans cet intervalle son éducation mathématique, comme cette préface suffit à le prouver; quant aux connaissances physiques, il suivait alors Duhamel et Duvernai, qu'il avait mis l'un et l'autre en rapport avec son ami Varignon. Il était donc sinon tout désigné, au moins tout préparé pour succéder à Duhamel, lorsque ce premier secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences prit sa retraite en 1697. Dès lors, il se voua tout entier à ses nouvelles fonctions, et quarante-quatre années durant (3), sans lassitude et sans défaillance, il

(1) Il semble même prendre l'engagement de ne pas récidiver dans ces paroles de sa préface des *Mondes* : « Il se peut bien faire qu'en cherchant un milieu où la philosophie convînt à tout le monde, j'en aie trouvé un où elle ne convienne à personne; les milieux sont trop difficiles à tenir, et je ne crois pas qu'il me prenne envie de me mettre une seconde fois dans la même peine ». T. II, p. III.

(2) Les ouvrages qu'il fit jusqu'en 1691 n'ont plus rien de scientifique : 1687, *Histoire des oracles*, *Discours sur la patience;* — 1688, *Discours sur l'Églogue*, *Digression sur les anciens et les modernes;* — 1689, *Vie de Corneille.*

(3) 44 est le chiffre donné par de Fouchy dans son éloge de F. Celui de 40 que donne Villemain est fautif dans tous les cas. S'il part de 1699 pour aller à 1640, ces deux années comprises, cela donnerait non 40, mais 42. — Maintenant, en ajoutant à ce nombre les années 1697, 1698, où F. fit effectivement les fonctions de secrétaire perpétuel, mais, à ce qu'il semble, à titre provisoire, nous arrivons au nombre de de Fouchy.

tint la plume pour l'Académie. Non content d'enregistrer exactement, comme son prédécesseur, les procès-verbaux des questions agitées dans la docte assemblée, avec la correspondance et les mémoires qui lui venaient de la France et de l'étranger, il publia chaque année un volume de l'*Histoire de l'Académie* (1). A cette innovation, il en ajouta, à partir de 1699, une autre qui complétait la première : il introduisit l'usage de lire l'éloge de tout académicien français ou étranger à la séance publique qui suivait sa mort. Et par cette double innovation, il ranima l'Académie qui semblait languissante depuis quelques années.

Je ne fais que mentionner l'*Histoire de l'Académie des sciences* et les *Éloges*, quoique ces écrits fassent le plus grand honneur au talent de Fontenelle et à son intelligence nette et flexible. Mais je cherche moins en lui les qualités de l'écrivain que l'esprit nouveau dont il fut un des promoteurs et le représentant le plus complet avant les *Lettres persanes* de Montesquieu et les premières tragédies de Voltaire. Sans dépasser beaucoup Saint-Évremond comme philosophe, sans égaler Bayle comme érudit et comme dialecticien, il se montra tout d'abord sceptique ou libre penseur, et je crois qu'il le resta toujours. A l'habitude de tout soumettre à l'examen de la raison, il joignait une curiosité scientifique et un goût pour la nouveauté, bien

(1) Ce qui me fait croire que l'idée des Annales de l'Académie des sciences est due tout entière à Fontenelle, c'est que l'histoire en latin de cette même Académie, par Duhamel, ne vit le jour qu'en 1698, c'est-à-dire probablement après le premier volume de F.

rares chez les lettrés de cette époque et qui durent trouver un aliment et une satisfaction dans ses fonctions académiques. Déplorant avec son ami, l'abbé Bignon, de voir tant de belles découvertes ou utiles ou curieuses des deux derniers siècles rester dans le cercle étroit de ceux qui cultivaient les sciences, il aspira, quand il fut secrétaire perpétuel, à les faire sortir de cette obscurité, préjudiciable à l'intérêt public, préjudiciable à la considération des savants et à l'honneur de la science. C'est sans doute moins une réalité qu'il exprime qu'un vœu et une espérance, lorsqu'il parle quelque part de « l'esprit géométrique qui se répand plus que jamais, et qui se communique de proche en proche à ceux mêmes qui ne connaissent pas la géométrie ». Mais tel paraît bien le but qu'il s'est proposé dans ses procès-verbaux annuels de l'Académie et dans les éloges des académiciens, répandre de plus en plus non seulement les nouvelles découvertes, mais l'esprit scientifique, en éclaircissant les inventions des savants, en glorifiant leur vie austère et laborieuse, en apprenant à toutes les personnes intelligentes de loisir à aimer et à considérer les savants et la science.

Le succès répondit à ses espérances. « Les lecteurs les moins appliqués, dit Duclos, se crurent savants en parcourant ses ouvrages, et la facilité qu'on trouvait à l'entendre nuisait peut-être à la reconnaissance qu'on lui devait ». L'auteur de son Éloge va plus loin : il avance que l'*Histoire de l'Académie* devint « un livre à la mode ». Même, si on l'en croit, « le goût des sciences se communiqua de proche en proche et l'espèce de barbarie dans laquelle on était sur cet article

céda à la lumière naissante..... Heureusement, le nombre (de ceux qui se refusent à cette lumière) est aujourd'hui le plus petit et diminue de jour en jour ». S'il y a quelque exagération dans ces lignes, il est pourtant incontestable qu'à la date de 1757, où fut écrit l'éloge de Fontenelle, la science avait pénétré dans la société française plus qu'elle n'avait fait jusqu'alors. Tous les écrivains en sont plus ou moins imbus. Les plus illustres, comme Voltaire et Montesquieu, s'y essaient, ou, comme Buffon, y consacrent leur génie et leur éloquence. D'autres qui, sans être au premier rang dans les lettres, ne sont pourtant pas des auteurs à mépriser, y excellent, comme d'Alembert, ou jettent à pleines mains, comme Diderot, des vues profondes sur la nature. Il n'y a presque plus d'esprit cultivé à qui la science soit étrangère, et lorsque s'éteint Fontenelle, on est en plein sur la voie du prodigieux mouvement scientifique qui signalera la fin du siècle et qui se prolongera dans le suivant.

Mais à cette culture presque exclusive et à ce progrès de la science s'attache un inconvénient à peu près inévitable. La science implique un scepticisme latent qui ne peut manquer d'éclater. En effet, presque toute découverte en physique vient se heurter en naissant contre quelque explication bizarre ou quelque préjugé, qui lui crie du haut de son ancienneté : *on ne passe pas*. Ainsi le système du mouvement de la terre autour du soleil est tenu en échec pendant près de trente ans par un texte plus ou moins bien entendu de Josué. Ainsi en 1654, quoique les éclipses fûssent déjà assez bien expliquées, presque tout Paris se blottit dans ses

caves, dans la terreur qu'inspira une éclipse de soleil (1). Ainsi, lorsque Jacques Bernouilli, à l'occasion de la comète de 1680, tenta l'explication de la nature de ces astres, qu'il considérait comme des corps célestes, ayant des mouvements réglés comme les autres, on lui proposa sérieusement cette puérile objection, que si elles étaient des astres réglés, elles n'étaient donc pas des signes extraordinaires de la colère céleste (2). L'histoire est pleine de ces conflits implicites ou explicites entre la science et ces explications fabuleuses et fantastiques.

Fontenelle, on le sait, ne cherchait pas les coups et n'y répondait pas, depuis qu'il s'était fait des affaires par son *Histoire des oracles*. Il se contentait d'aller tranquillement son chemin et d'expliquer de son mieux les découvertes de ses confrères et les services qu'ils avaient rendus ou qu'ils rendaient à la science et au public, toujours sceptique d'ailleurs et plus amoureux que jamais des nouveautés et des progrès de la science.

Sa considération s'était considérablement accrue de 1697 à 1715, et de cette date de la mort du grand roi à 1640, où il obtint de prendre sa retraite; et son influence sur ses jeunes contemporains avait grandi dans la même proportion. Aussi je ne crains pas de dire que, si l'on veut se rendre compte de son action sur les esprits, ce n'est pas dans ses premières œuvres, *Dialogues*, *Mondes*, *Histoire des oracles*, *Digression*, qu'il la faut chercher, mais dans l'œuvre de son ministère académique. Il y apportait un double préjugé dont le XVIIIe siècle resta si profondément imbu, le mépris de

(1) *Pluralité des mondes*, 2e *soirée*.
(2) *Éloge* de Bernouilli

l'antiquité et l'infatuation du présent ; et ces deux préjugés, dont le dernier n'aurait été après tout que justice, s'il n'avait pas supposé le premier, ne prirent le dessus que par la considération et l'influence croissantes du secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. Séduit, plus qu'on ne saurait le croire d'un esprit si froid, par le charme des démonstrations mathématiques et par celui des faits bien observés, il inspira les mêmes préventions aux jeunes générations dont sa longue vie le fit contemporain : c'est ainsi qu'il discrédita l'autorité, même celle qu'il aurait voulu respecter et qu'il ménagea toujours, excepté dans l'opuscule qui n'était pas destiné au public, sur l'île de Bornéo. On est même étonné qu'il ait partagé certaines illusions des auteurs de la Révolution. Il a fini par croire au règne de la raison. Ce n'est encore que peu marqué dans ces mots d'une de ses lettres : « Nous sommes dans un siècle où la raison commence à prendre plus d'empire qu'elle n'en avait eu, du moins depuis longtemps. Cela me paraît de ce que vous me mandez que vos gens d'Église commencent à se dégoûter des diableries » (1). Mais un rêveur comme l'abbé de Saint-Pierre, ou comme plus tard Condorcet, aurait pu signer les paroles suivantes : « Nous sommes dans un siècle où les vues commencent insensiblement à s'étendre de tout côté. Tout ce qui peut être pensé ne l'a pas été encore. L'immense avenir nous garde des événements que nous ne croirions pas aujourd'hui, si quelqu'un pouvait les prédire ».

Certes, comme le dit Villemain, on a fait une grande

(1) Allusion aux prétendus prestiges des démons dans la production des oracles. Lettre du 16 octobre 1732, à Gossched.

hyperbole académique en le (Fontenelle) supposant le promoteur de tout le XVIII^e siècle ». Il eût fallu pour cela avoir le diable au corps, et Fontenelle ne l'avait pas, ne pas craindre de se perdre inutilement, et Fontenelle était trop avisé, avait trop de soin de sa personne, pour jouer mal à propos le héros. Mais il a pressenti et inauguré le règne de la science ou de la raison, et préparé par là les générations plus jeunes et plus audacieuses qui tentèrent l'œuvre de l'Encyclopédie. Il est, avec Bayle, celui de nos sceptiques français qui fournit le plus d'éléments sérieux à la polémique de Voltaire et les plus solides combattants de son armée. L'ancien scepticisme épicurien n'existait plus comme doctrine, lorsque Fontenelle arriva au titre de secrétaire perpétuel; il n'existait plus que comme protestation contre le bigotisme servile et asservissant de l'époque. Il commençait à se perdre dans la débauche et l'orgie. Voltaire ne lui fit que trop d'avances déplorables. Mais il serait absurde autant qu'injuste de réduire toute sa philosophie à ces écarts. Il trouvait sous sa main le scepticisme historique et dialectique de Bayle, qui lui apprit à chercher des armes dans l'histoire. Quant à ce que ses disciples et lui empruntèrent de Fontenelle, c'est l'esprit même de la science, ou l'habitude de n'admettre que des principes vérifiés par la démonstration ou par l'expérience. C'est ainsi que se forma au sein même du XVII^e siècle, lentement et peu à peu, le siècle qui devait détruire l'œuvre du grand roi et de ses coopérateurs ecclésiastiques.

LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

DU CALVADOS

(1827-1869)

HISTORIQUE — SOUVENIRS

Par M. Jules CARLEZ,

Vice-Secrétaire de l'Académie.

La pensée qui avait donné naissance à l'institution dont je veux retracer ici l'histoire était exempte de toute frivolité. Prendre en main les intérêts de l'art musical, depuis longtemps négligés dans la région bas-normande; travailler à faire aimer la musique, à en faciliter l'étude; devenir enfin, pour les artistes musiciens, d'utiles auxiliaires, telles furent les intentions auxquelles obéirent les fondateurs de la Société Philharmonique.

L'œuvre par eux entreprise ne demeura pas inféconde; les résultats obtenus répondirent aux désirs formés, aux efforts déployés. Créée dans un but artistique, cette association sut aussi se montrer bienfai-

sante; elle eut sa caisse des pauvres, aussitôt vidée que remplie. Elle fut enfin, à tous égards, une institution sérieuse, utile.

Elle ne perdit ce caractère que lorsque fut venu pour elle le temps de la décadence; lorsqu'elle se dépensa en luttes vaines pour essayer de retarder une fin devenue inévitable. Mais dès ce moment son œuvre était achevée; elle avait semé, d'autres récoltaient; c'est ce qui arrive souvent ici-bas.

J'ai pensé qu'un exposé des travaux accomplis par la Société Philharmonique du Calvados, pendant les quarante années de son existence, pourrait offrir quelque intérêt. C'est tout un chapitre de l'histoire musicale de Caen, et non des moins importants, qu'il s'agissait d'écrire; j'y ai mis toute l'exactitude possible, à l'aide de documents précis, à l'aide aussi de mes souvenirs personnels.

I.

Les concerts privés, à Caen, de 1800 à 1825.

Après la disparition du « Concert de Caen » (1), qui, durant plus d'un quart de siècle, avait procuré d'agréables distractions à la société caennaise, contemporaine de Voltaire, il se passa un long temps avant que la capitale de la Basse-Normandie vît se reconstituer dans

(1) V. mon travail intitulé : *La musique et la société caennaise au XVIII^e^ siècle;* Mémoires de l'Académie de Caen, 1884.

ses murs une société musicale, offrant de sérieuses conditions de stabilité.

Les « redoutes » qui, sous le premier Empire, se tenaient dans une des salles de l'ancien Hôtel-de-Ville, place Saint-Pierre, n'étaient rien autre chose que les réunions semi-mensuelles de gens qui, moyennant une légère souscription, y venaient entendre un peu de musique entre deux contredanses. Les concerts qui furent donnés en ce temps-là, dans la salle des Redoutes, par des artistes tels que Baillot, M^me^ Simonin-Pollet, Hurel de Lamare, et autres, étaient des entreprises absolument particulières, et n'émanant d'aucune société musicale.

Mais, à défaut d'un vaste temple élevé en son honneur, dirai-je pour employer le langage solennel de l'époque, la musique était alors l'objet d'un culte fervent, dans quelques réunions privées, notamment chez MM. de Bavent et Frédéric Le Cavelier, dont les salons s'ouvraient périodiquement pour des concerts intimes. Une note insérée, sous le titre : « Académie de musique », dans l'*Almanach de la ville de Caen pour 1808*, nous renseigne comme il suit, sur l'une de ces réunions :

« M. Neufville de Bavent, rue de l'Oratoire, amateur distingué, réunit chez lui pendant tous les hyvers, depuis neuf ans, une société agréable et choisie, où les premiers artistes et les amateurs font preuve de leurs talens. Là ces derniers, sous les yeux de leurs maitres, trouvent l'occasion de développer le fruit des leçons qu'ils ont reçues, et de recevoir les justes éloges que méritent leur zèle et leurs efforts ».

Un peu plus tard, sous la Restauration, c'est dans

l'hôtel Auvray de Coursanne que nous trouvons établi le principal foyer d'attraction pour les dilettanti caennais. Dans l'hiver de 1824-1825, M. Léon de Coursanne, avec le concours de MM. Ferdinand de Boislambert, Robert et Alphonse Le Cavelier, organisa une série de sept concerts, qui réunirent de nombreux souscripteurs. La vive satisfaction que ces soirées de bonne musique procurèrent à tous fit naître le désir de voir se fonder une institution qui en assurât le renouvellement régulier. Tel était d'ailleurs le vœu formé par les amateurs dévoués, qui en cette circonstance avaient pris l'initiative.

II.

La Société Cécilienne de Normandie.

Il se produisait, en ce temps-là, dans la ville de Caen, comme un renouveau scientifique et littéraire, vraiment digne de justifier les épithètes ambitieuses : « ville de sapience », « Athènes normande », que lui ont souvent appliquées nos poètes ou nos orateurs. Aux trois sociétés savantes que la ville avait jusque alors possédées, c'est-à-dire l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres (1652), la Société d'Agriculture et de Commerce (1762) et la Société de Médecine (1798), Arcisse de Caumont et ses savants collaborateurs venaient d'ajouter la Société Linnéenne et la Société des Antiquaires de Normandie, fondées l'une et l'autre en 1823. Les études scientifiques, historiques et archéologiques prenaient chez nous un rapide essor ; elles exci-

taient l'intérêt des gens de loisir, nombreux alors, et sachant, eux du moins, utiliser intelligemment leur temps et leur fortune.

Tel était particulièrement le cas d'un des membres de la colonie anglaise, John Spencer Smith, docteur en droit civil de l'Université d'Oxford, membre de la Société royale de Londres et de beaucoup d'autres sociétés savantes d'Angleterre et de France (1). Fixé à Caen dès sa jeunesse, Spencer Smith se trouvait en relations avec l'élite intellectuelle de la cité ; l'Académie, la Société des Antiquaires, la Société Linnéenne lui avaient ouvert leurs rangs. Considéré en quelque sorte comme citoyen caennais, Spencer Smith fut appelé, dans le courant de janvier 1826, par le maire de Caen, M. le comte Louis d'Osseville, à donner son avis sur un projet d'établissement d'une école municipale de musique. L'assemblée, dans laquelle ce projet fut examiné et discuté, nomma une commission chargée de présenter un rapport sur les moyens d'exécution ; Spencer Smith en fit partie et fut choisi comme rapporteur. Le travail qu'il soumit à ses collègues proposait la création d'une association musicale, dont il avait formulé le règlement, ainsi que celui d'une école de musique qu'elle serait chargée de fonder.

Les travaux de la commission n'aboutirent point, et le projet relatif à l'école fut ajourné. Mais les idées de Spencer Smith sur la création d'une société musicale

(1) Né à Londres, le 11 septembre 1769, Spencer Smith mourut à Caen, le 5 juin 1845. Il a publié plusieurs écrits, dont quelques-uns sur la musique.

avaient porté leur fruit; il les reproduisit, avec plus de rhétorique, il faut l'avouer, que de sens pratique, dans un mémoire qu'il lut à l'Académie, le 10 novembre 1826 (1). Et sans tarder, on se mit en mesure d'agir

Le mercredi 22 novembre de ladite année, jour de la fête de sainte Cécile, patronne des musiciens, quatre personnages se trouvaient réunis, dans l'hôtel occupé par M. de Caumont, rue des Carmes. C'étaient, outre le maître de la maison, MM. Spencer Smith, Natalis Bourdon, étudiant en droit, et Salomon Leroy, organiste de Saint-Jean.

Si restreinte, si intime que fût l'assemblée, elle ne laissa pas de procéder avec quelque solennité. Spencer Smith, qui présidait, en qualité de doyen d'âge, commença par donner lecture de l'article 291 du code pénal, visant les associations ou réunions illicites. Bien convaincu que celle-ci ne tombait pas sous le coup de la loi, il lut alors le mémoire dont il vient d'être question; puis il garda la parole pour développer l'objet de la réunion. Après un échange d'observations entre les personnes présentes, le président déclara fondée la « Société Cécilienne de Normandie ».

Un bureau provisoire fut constitué; on prit diverses décisions relatives à l'organisation, et l'on arrêta, entre autres choses, que, pour se conformer à la loi, le nombre des membres serait limité à vingt. Enfin,

(1) *Quelques idées sur la culture de la musique à Caen et par extension dans toute l'ancienne Basse-Normandie*, Mémoires de l'Académie, 1829. Tiré à part sous ce titre: *Mémoire sur la culture de la musique dans la ville de Caen et dans l'ancienne Basse-Normandie;* Caen, Chalopin, 1827, br. in-8°.

Spencer Smith fit hommage d'un portrait lithographié de sainte Cécile, pour orner la salle des séances, et d'une copie de sa traduction de l'ode de Dryden, *le Festin d'Alexandre*, en exprimant le vœu que cette ode fût récitée, ou chantée, dans les réunions anniversaires de la Société Cécilienne. Il était deux heures lorsque fut levée cette première séance, si bien remplie.

Les suivantes se succédèrent à des intervalles très rapprochés; on y fit de nouvelles admissions: MM. d'Auray de Saint-Pois; Costy, avocat; Pattu, ingénieur en chef; Pierre-Aimé Lair, conseiller de préfecture; Léon de Coursanne; Félix Bayeux, avocat, et d'autres encore, vinrent tour à tour grossir les rangs de la Société. Il ne fallut pas moins de cinq séances pour mener à bonne fin la discussion des vingt-quatre articles composant le règlement projeté. L'adoption en fut prononcée le 21 décembre; il y eut, le 27, une nouvelle réunion des sociétaires; vers le même temps, Spencer Smith tomba gravement malade, et la Société Cécilienne cessa de donner signe de vie.

Était-elle constituée, cette société naissante, de façon à satisfaire complètement au but qu'elle s'était proposé, et que formulait ainsi l'article 3 de son règlement: « Elle encourage l'exercice de la musique dans ses trois principales branches: la composition, l'exécution instrumentale et le chant. Elle publie des mémoires, de la musique et des poésies » ?

Sans doute, il eût été possible aux vingt membres qui devaient la composer de remplir ces dernières conditions de leur programme; étudier la musique au point de vue théorique, historique, bibliographique,

tout cela, ils pouvaient l'entreprendre; mais, de quelle manière comptaient-ils encourager la pratique de l'art, c'est-à-dire la composition et l'exécution musicale? Par quelques médailles décernées de loin en loin? Moyen dont la stérilité n'a pas besoin d'être démontrée. Répandre le goût de la musique, en favoriser la culture, cette mission ne pouvait être entreprise que par une société active, prêchant d'exemple, ayant à sa disposition tous les éléments nécessaires pour organiser des auditions musicales, travaillant aussi, au moins d'une façon indirecte, à la divulgation des connaissances musicales, c'est-à-dire créant des cours, ou subventionnant ceux qui pouvaient exister déjà. Autant de choses que ne pouvait faire la Société Cécilienne, limitée dans son personnel et dans ses ressources pécuniaires (1), constituée enfin comme une société savante, et non autrement.

III.

Fondation de la Société Philharmonique.

Je croirais volontiers que ce furent les raisons que je viens d'exposer qui conseillèrent à certains mélomanes, ceux-là notamment qui avaient organisé les concerts de 1824-1825, de s'emparer à leur tour des projets conçus par la Société Cécilienne, mais cela pour les réaliser avec des moyens d'action plus étendus,

(1) La cotisation avait été fixée à 12 fr., soit pour 20 sociétaires : 240 fr., comme recettes annuelles.

plus sûrs. On ne tarda pas à tomber d'accord sur un point : c'est que, loin de créer une concurrence à la société nouvellement fondée, il fallait, au contraire, s'entendre avec elle, l'amener à élargir son organisation, et assurer ainsi la réalisation complète de ses propres intentions.

Mis au courant de ces projets, le vice-président de la Société, M. Ch. Costy, réunit chez lui, le 16 janvier 1827, ses collègues et les personnes composant le groupe d'amateurs dont il vient d'être question. La discussion à laquelle on se livra de part et d'autre aboutit bientôt à une entente générale ; la formation d'une association nouvelle fut décidée : la « Société Philharmonique du Calvados » venait de naître.

En conséquence de la fusion qui s'était opérée, les membres de la Société Cécilienne devenaient de plein droit fondateurs de la Société Philharmonique. Dans une nouvelle réunion, qui eut lieu le 25 janvier, chez le comte d'Osseville, on s'occupa de dresser les statuts de la nouvelle société, et d'élire les sociétaires devant former le conseil d'administration. Le 30, on procéda à la nomination des membres du bureau ; M. d'Osseville fut élu président, et l'on choisit comme secrétaire un ancien officier de marine, M. Hippolyte Bunel. Enfin, le 8 février, les statuts, dont la teneur différait peu de ceux qui avaient été rédigés pour la Société Cécilienne, furent définitivement adoptés, et l'envoi en fut fait à la préfecture, conformément à la loi.

Quant à la Société Cécilienne de Normandie, qui venait de s'effacer ainsi devant la Société Philharmonique, ou plutôt de se laisser absorber par elle, évitant

prudemment de se déclarer dissoute, elle se borna à prononcer l'ajournement indéfini de ses séances. Elle restait constituée quand même, et conservait la liberté de se réunir, si cela était jugé utile; toute autorisation pour la convoquer était donnée au secrétaire-archiviste, Spencer Smith (1). Celui-ci, à qui les fonctions d'archiviste de la Société Philharmonique avaient été dévolues, refusa de s'en charger, à cause de son état de santé. Il prit place néanmoins parmi les membres du conseil d'administration, et fut nommé par la suite président honoraire.

IV.

Les premières années. — Concerts. — L'école de chant.

D'après les statuts qui venaient d'être adoptés, la Société Philharmonique se composait de sociétaires et d'associés, chacune de ces deux catégories ayant des

(1) Ces indications résultent d'une note insérée à la fin du registre des procès-verbaux de la Société Cécilienne (Ms. 186 de la bibliothèque municipale de Caen). Le registre se termine ainsi : « En foi de quoi nous déclarons ce registre des travaux de la Société Cécilienne clos jusqu'à nouvel ordre. Caen, 1er février 1827 ». Suivent les signatures autographes de MM. de Caumont, Spencer Smith, R. d'Auray de Saint-Pois, N. Bourdon. On lit à la suite une autre note constatant la « communication pleine et entière du registre » donnée à M. Bunel, secrétaire de la Société Philharmonique, le... juin 1827. Et M. Bunel, à son tour, a donné et signé une reconnaissance de la communication susdite.

On n'était pas formaliste à demi, sous la Restauration.

obligations différentes, et jouissant d'avantages proportionnés auxdites obligations. Les sociétaires étaient résidants, ou non résidants; le nombre des premiers ne pouvait dépasser cinquante; les autres, en nombre illimité, devaient habiter hors le département du Calvados. Enfin, les sociétaires inscrits dès la création de la Société recevaient le titre de membres fondateurs.

Le tableau des sociétaires résidants se trouva immédiatement rempli; le recrutement des associés se fit non moins rapidement; soixante admissions, au moins, avaient été prononcées avant le premier concert, ce qui, joint au nombre des sociétaires, formait un total de cent à cent vingt familles devant composer le public des réunions musicales projetées. La noblesse, la riche bourgeoisie, la magistrature, l'armée, l'Université, les diverses administrations, le haut commerce y figuraient dans la personne de leurs représentants les plus distingués. Cet empressement général à seconder les efforts des fondateurs de la Société démontre combien sa création était désirée.

Le rassemblement des éléments nécessaires aux exécutions musicales s'opéra sans trop de difficultés. Jacques Gravrand, professeur réputé, auteur de duos que tous les amateurs violonistes jouaient en ce temps-là, fut mis à la tête de l'orchestre, qu'il avait organisé lui-même. On lui adjoignit, comme second chef, un amateur, M. Henri Brebam. M. Piquot de Magny, violoniste et compositeur estimé, s'occupa avec activité de l'organisation des chœurs et du recrutement des solistes du chant. Il rencontra bien quelques résistances parmi l'élément féminin, mais il réussit à les vaincre.

La salle de la Bourse, local choisi pour les concerts, fut accordée sans difficulté par le président du tribunal de commerce, M. Bonnaire, qui était un des vice-présidents de la Société; on fit dans cette salle les aménagements nécessaires, et, dès le vendredi 16 mars, un premier concert y fut donné.

Le programme de cette soirée initiale était ainsi conçu :

1re Partie.

1. Ouverture du *Siège de Corinthe*. . ROSSINI.
2. Grand air de *Joseph* (chanté par un amateur). . . . . MÉHUL.
3. Concerto pr violon, lettre D (M. D...) VIOTTI.
4. Chœur avec accompagnement d'orchestre. . . . . PIQUOT DE MAGNY.

2e Partie.

1. 25e Symphonie . . . . . HAYDN.
2. Duo de *Ma tante Aurore*. . . . . BOIELDIEU.
3. Air varié pour violon (joué par l'auteur). . D...
4. Chœur de la *Dame Blanche* . . . . . BOIELDIEU.

L'orchestre était fort d'environ soixante musiciens; le personnel des chœurs appartenait en majeure partie à la haute société caennaise. L'exécution, de part et d'autre, donna toute satisfaction à l'auditoire. Il en fut de même pour le second concert, qui eut lieu le 6 avril (1). Le programme ne comprenait, cette fois

(1) Un vendredi aussi; c'est le jour qui avait été adopté, et l'on ne dérogea que rarement, par la suite, à la règle établie.

encore, que huit morceaux; l'orchestre fit entendre la symphonie en *ut majeur*, de Beethoven, et l'ouverture de la *Dame Blanche* (1). Enfin, le 11 mai, un troisième concert fut donné au bénéfice des indigents, conformément à l'article 29 des statuts, lequel prescrivait aussi qu'à tous les concerts, un tronc serait placé à l'entrée de la salle, afin que chacun y déposât ses aumônes. Le procédé ayant été reconnu comme étant médiocrement productif, on y substitua bientôt la la quête faite par des dames, entre les deux parties du concert.

On s'en tint, pour cette première année, à ces trois soirées; elles avaient suffi pour démontrer la valeur et l'importance des ressources qu'il était possible de mettre en jeu; la Société Philharmonique avait fait ses preuves; on était désormais en droit de compter sur sa viabilité.

Ses travaux pendant l'année 1827-28 ne démentirent point ces espérances : la Société donna sept concerts, non plus dans la salle de la Bourse, laquelle était alors l'objet de réparations importantes, mais bien dans les salles du Musée de peinture, mises à la disposition de la Société par l'autorité municipale. De nouvelles admissions avaient été prononcées; un nombreux auditoire se pressait dans ce temple de l'art, où les yeux se récréaient en même temps que les oreilles.

Jetons une vue d'ensemble sur ces concerts des premières années de la Société Philharmonique. Les pro-

(1) Le chef-d'œuvre de Boieldieu fut souvent mis à contribution pour les concerts de la Société, et cela longtemps avant la première représentation qui en fut donnée au théâtre de Caen, le 30 avril 1831.

grammes se composaient généralement de huit morceaux. La musique de chant était surtout empruntée au répertoire français : morceaux d'opéra, romances, nocturnes, etc. La plupart de ces morceaux étaient accompagnés par l'orchestre.

Les noms des solistes, artistes de profession, étaient seuls portés au programme, et nous ne sommes renseignés, en ce qui concerne les amateurs, que par les indications manuscrites consignées sur les programmes de la collection appartenant à la bibliothèque de Caen (1). Sans insister plus qu'il ne convient sur ces noms d'amateurs, je signale dans le nombre ceux de MM. Bourdon, Benard, Costy, sociétaires-fondateurs, et du côté du sexe aimable, MM^mes^ de Murat, Bertoliny, de Bretteville, de Bougy, etc. Parmi les solistes instrumentistes, voici quelques noms qui ont laissé des souvenirs : le violoniste Thibout, un des membres d'une famille de luthiers et de facteurs de pianos, réputés à juste titre; Angélique, guitariste et violoncelliste, type original de musicien du temps jadis; le flûtiste-compositeur Rossy, professeur très estimé, homme excellent, que j'aurai plus d'une fois encore l'occasion de citer ici; M^lle^ Béziers, pianiste; Soster, le doyen actuel des violonistes caennais, et l'une de ses sœurs qui cultivait la harpe.

Les musiciens de la garnison étaient souvent mis à contribution comme solistes; de 1827 à 1830, on voit figurer sur les programmes des morceaux pour le cor, le basson, la clarinette, joués par des musiciens du

(1) Cette collection appartenait autrefois à M. P.-A. Lair.

18e ou du 4e de ligne. Au concert du 28 mars 1828, Mme de Savignac joua, avec un musicien du régiment, une symphonie concertante pour harpe et cor.

M. de Magny avait conservé la direction des chœurs, ayant comme suppléant un autre amateur, M. Marie. Quatre-vingts exécutants des deux sexes composaient le personnel choral. L'orchestre, dont on se plaisait à louer la bonne exécution, faisait entendre les symphonies d'Haydn, de Pleyel, de Mozart, et les ouvertures en vogue. J'ai déjà dit qu'il comptait une soixantaine d'exécutants; la plupart étaient de simples amateurs. Les fils de famille, en ce temps-là, ne craignaient pas d'aborder l'étude des instruments à vent, aussi bien que celle des instruments à cordes; plus tard, le piano eut toutes leurs préférences, en attendant qu'ils abandonnassent entièrement la musique pour d'autres exercices, dont je n'ai garde de médire.

Ceci m'amène à parler de l'école de musique, dont la création s'imposait aux fondateurs de la Société Philharmonique, comme étant un des moyens d'action les plus efficaces pour atteindre le but qu'elle s'était proposé (1). Dans son rapport, lu à l'assemblée générale du 21 décembre 1827, le secrétaire, M. Hippolyte Bunel, signalait la nécessité de cette création, que les dépenses de premier établissement faites par la Société avaient seules fait retarder. Et il ajoutait ce détail intéressant : « M. Choron, directeur de l'institution royale de musique religieuse, auteur d'une méthode d'ensei-

(1) L'idée de cette création dut leur être fournie par le rapport de Spencer Smith, dont il a été question précédemment.

gnement dont les résultats ont étonné la France, est tout disposé à organiser ici une succursale de son bel établissement de Paris : c'est un des plus importants objets que vous aurez bientôt à prendre en considération. »

Le 19 décembre de l'année suivante, le même rapporteur annonçait comme prochaine la mise à exécution de ce projet, et il rappelait la promesse faite par Choron de venir lui-même organiser l'école, à la tête de laquelle il devait placer un de ses meilleurs moniteurs. Notre éminent compatriote ne tint qu'à demi cette promesse; il s'abstint du déplacement annoncé; mais en revanche, dès le mois de janvier 1829, il envoyait à Caen, ainsi qu'il l'avait dit, un de ses bons élèves, Guerrier, avec mission de procéder à l'organisation projetée.

On ne pouvait songer à créer de toutes pièces un Conservatoire, si modeste qu'il fût ; les ressources financières de la Société ne l'eussent pas permis : des classes de solfège à l'usage des deux sexes, et, comme enseignement supérieur, une classe de chant et de vocalisation, telles furent les limites tout d'abord assignées à l'école qu'il s'agissait d'établir. Dans ces conditions, deux professeurs pouvaient suffire; on confia à Guerrier le cours supérieur de solfège et la classe de vocalisation, et l'on chargea de l'enseignement élémentaire le professeur Béziers, depuis longtemps établi dans la ville.

Le maire accorda la jouissance d'un local dans les bâtiments de l'Hôtel-de-Ville, et la publicité nécessaire ayant été faite, l'école put ouvrir après les vacances de Pâques. Elle reçut, pendant les trois mois qui cons-

tituèrent cette première période scolaire, 68 élèves. Tous payaient une rétribution, fixée à 10 fr. par mois pour les femmes, et 8 fr. pour les hommes. Il fut décidé, au commencement de 1830, que vingt élèves seraient admis gratuitement dans la classe des hommes. Le 29 mars, le Conseil municipal, sur la proposition du maire, accorda à la Société Philharmonique une subvention de 200 fr., en faveur de son école de chant.

Revenons maintenant aux concerts donnés dans les dernières années du règne de Charles X. J'y signalerai d'abord l'exécution de quelques compositions dues à des artistes caennais. Le 30 janvier 1829, c'est une ouverture des *Faux Derviches*, composée par Beck, organiste de Saint-Étienne. Angélique fournit au même programme sa Sérénade pour guitare, flûte, violon, alto et violoncelle. Le 24 avril, Rossy fait entendre son 3e Thème varié pour flûte.

A ce même concert, on joua pour la première fois l'ouverture de *la Muette de Portici*. L'opéra d'Auber ayant fait son apparition à Paris, le 29 février de l'année précédente, la Société Philharmonique avait mis, comme on le voit, quelque retard à fêter l'œuvre d'un compatriote; elle répara cette faute en accordant une large place, sur ses programmes, aux extraits de *la Muette;* l'orchestre donna de nouvelles auditions de l'ouverture, si colorée, si étincelante; le grand duo: « Amour sacré de la Patrie », fut chanté, au concert de bienfaisance du 15 mai, par MM. de Fontenay et Costy; enfin, les principaux chœurs, et d'autres morceaux encore, figurèrent aux programmes de l'année 1830.

Le rapport du secrétaire, sur les travaux de l'année 1829, constatait qu'à la date du 22 novembre, la Société avait déjà donné 17 concerts (1). La somme répartie entre les artistes de la ville, pour cachets et honoraires, dépassait 3,000 francs. Ceux-ci avaient à se féliciter, en outre, de l'augmentation considérable qui s'était produite dans leur clientèle d'élèves, en conséquence de l'impulsion donnée par la Société aux études musicales.

Ne négligeant point le côté philanthropique de son œuvre, la Société Philharmonique voulut apporter sa part de soulagement aux indigents qu'éprouvait si cruellement le rude hiver de 1830. Elle donna à leur bénéfice le concert du 29 janvier. La musique italienne commençait alors à envahir les programmes; sur dix numéros composant celui que l'on distribua à ce concert, il y eut six morceaux de chant italien. Pour la première fois, le programme donna la traduction, ou tout au moins, le résumé explicatif des paroles chantées.

Le concert du 16 juillet 1830 eut un caractère tout spécial. En conséquence des mesures prises par le gouvernement pour combattre les incendiaires mystérieux qui semaient alors dans nos campagnes la désolation et la ruine, deux régiments de la garde royale étaient venus tenir garnison à Caen. Lorsque l'horizon se fut un peu rasséréné, la Société Philharmonique voulut utiliser la présence dans la ville de deux excel-

(1) Ce qui donnait une moyenne de six concerts environ pour chacune des trois premières années. Ce chiffre de six concerts par an demeura comme règle générale; parfois même, la Société donna, en plus, un festival ou concert extraordinaire.

lents corps de musique ; elle organisa, avec leur concours, un concert dont voici le programme :

1re Partie.

1. Symphonie en ut (1). . . . . BEETHOVEN.
2. Air varié pour cor, avec accompagnement de piano. . . . .
3. Air varié de basson, arrangé pour l'harmonie. . . . . GEBAUER.
4. Chœur des Chevaliers d'Avenel, exécuté par la musique du 4e de la garde royale. . . . . BOIELDIEU.
5. Solo d'ophicléide d'*Ivanhoé*. . . . .
6. Ouverture de la *Dame Blanche*, arrangée pour l'harmonie, exécutée par la musique du 4e de la garde royale. . . . BOIELDIEU.

2e Partie.

7. Ouverture de *Masaniello*. . . . . CARAFA.
8. Air varié de clarinette, composé et exécuté par M. . . . . MOHR.
9. Polonaise pour l'harmonie, exécutée par la musique du 1er régiment de grenadiers de la garde royale. . . . .
10. Air varié de flûte. . . . . TULOU.
11. Air de *Moïse*, arrangé pour l'harmonie, exécuté par la musique du 1er régiment de grenadiers de la garde royale. . . . . ROSSINI.
12. Tyrolienne, arrangée pour l'harmonie,

(1) Cette symphonie, ainsi que les ouvertures portées aux nos 7 et 13, furent exécutées par l'orchestre de la Société.

exécutée par la musique du 4e de la
garde royale. . . . .
13. Ouverture du *Jeune Henri* . . . . . MÉHUL.

Pour exprimer sa gratitude aux musiciens qui avaient assuré le succès de cette soirée, la Société leur offrit, quelques jours après, un banquet. qui eut lieu à la Bourse. Les artistes d'élite que l'on fêtait ce soir-là ne prévoyaient sans doute pas le mouvement révolutionnaire qui, sans tarder, allait amener leur dispersion.

V.

Les Concerts, de 1830 à 1850.

Le 21 novembre 1830, M. Lefebvre-Dufresne, sous-inspecteur aux revues, en retraite, maire de Caen depuis le changement de règne, fut élu président de la Société Philharmonique, en remplacement de M. d'Osseville. M. Bunel céda ses fonctions de secrétaire à M. Benard, greffier en chef de la cour royale.

A partir de 1831, les programmes prennent plus d'extension et ne contiennent jamais moins de dix à douze morceaux. De nouveaux amateurs viennent accroître le nombre des solistes ; on voit figurer, parmi les chanteurs et chanteuses : MM. d'Ison, Ch. Verrier, Longuet, Delaunay, Desnoyers, de Choisy, Besnou, Le Menuet, de Croisilles, Guilbert, etc. ; MMmes d'Ison, Person, de la Rivière, Dursus, Creully, Crespin ; MMlles de Murat, Le Cavelier, Bérot, Delaunay ; puis, quelques gracieuses *miss*, fournies par la colonie anglaise, MMlles Rosclif, Cowe, Scott, etc.

La partie instrumentale des programmes était surtout défrayée par les musiciens de profession, et je n'aurai laissé de côté, en ce qui concerne les amateurs, que quelques noms, lorsque j'aurai cité : Mme de La Rivière, MM. Proutières et Pereau, pianistes; MM. Huard, Danjou-Paisant, Desnoyers, Huvé, violonistes; Tragin, flûtiste, et Wheatcroft, un des derniers guitaristes qui se soient fait entendre dans ces concerts.

Si nombreux que fût l'auditoire, les soirées musicales de la salle de la Bourse n'en conservaient pas moins le caractère de réunions privées, puisque cet auditoire était exclusivement fourni par les familles des sociétaires et associés, admis, les uns et les autres, suivant les formalités imposées par les statuts. De là vient que plus d'un amateur, qui, en raison de ses fonctions ou de sa position sociale, eût refusé de figurer dans un concert public, accordait volontiers son concours à ceux-ci. C'est ainsi que l'on vit à deux reprises, en 1833, le colonel Favereau, du 50e de ligne, paraître sur l'estrade, la première fois, pour chanter avec M. Borgarelli-d'Ison, le duo bouffe du *Mariage secret*, de Cimarosa, et la seconde fois, pour tenir le rôle de Figaro, dans le final du *Barbier de Séville*. C'est encore ainsi que le directeur de la maison centrale de Beaulieu, M. Diey, ne craignait pas de prendre part aux concerts comme simple choriste, et que, même plus tard, j'ai pu voir de graves conseillers à la Cour chanter la romance ou faire leur partie dans l'orchestre.

15 décembre 1831. — La Société célèbre la fête

Sainte-Cécile, en faisant exécuter la messe de Jomelli, dans la chapelle de l'hospice Saint-Louis.

18 janvier 1833 (1). — Au concert de ce jour, Ernest Déjazet joue des variations de piano de sa composition. Parent de la célèbre comédienne, Ernest Déjazet exerça pendant plusieurs années le professorat à Caen. Depuis 1832, il était chargé d'un cours à l'école-de musique de la Société (2).

Le 14 décembre 1834, M. le comte Borgarelli-d'Ison, colonel d'infanterie en retraite, fut élu président. Dilettante passionné, professant une admiration fanatique, je dirai même : exclusive, pour la musique italienne. M. d'Ison avait pris à tâche d'introduire dans les concerts de la Société Philharmonique les œuvres des maîtres ultramontains, chantées sur le texte original. L'innovation n'avait pas satisfait tout le monde ; nombre de sociétaires, indifférents d'ailleurs sur la question d'école, accordaient leurs préférences à la musique chantée sur des paroles françaises. Il leur fallut pourtant céder au goût du jour. Alors qu'à Paris la fleur du dilettantisme se délectait, trois fois la se-

(1) De 1833 à 1838, l'appellation : « exercice général » est substituée, sur les programmes, au mot : « concert ».

(2) L'avis suivant, relatif aux concerts, et dont la rédaction a comme un parfum d'ancien régime, fut communiqué aux sociétaires, à la date du 1er mars 1833 : « Pour faciliter la sortie, les personnes *qui auront voiture*, sortiront par l'escalier du côté de l'orchestre. Un des gardes les préviendra lorsque *leurs équipages* seront prêts à les recevoir. »

maine, au Théâtre-Italien, à l'audition des opéras de Rossini, Bellini, Donizetti, et autres *maestri*, interprétés par d'incomparables chanteurs, c'eût été se montrer bien arriéré, bien provincial, que de ne pouvoir supporter l'écho affaibli de ces tendres mélodies. Ce fut certainement pour contenter les auditeurs demeurés réfractaires aux charmes de l'harmonieux idiome florentin, que l'on prit l'habitude de surcharger les programmes de traductions ou d'analyses du texte chanté.

3 avril 1835. — Concert spirituel ; programme copieux, où l'on voit figurer les noms de Haydn, Mozart, Beethoven, Cherubini, Ayblinger, Weber, Neukomm, etc. Le futur chef de la musique de la garde nationale, Joseph Tanneur, fait entendre, pour la première fois, un solo de cornet à pistons.

10 avril. — Exécution d'une ouverture de Rossy. Les fonctions de chef d'orchestre adjoint, occupées pendant quelque temps par un fabricant de dentelles, M. Dubosq, furent conférées, cette année-là, à M. Soster.

La Société comptait alors 151 membres titulaires ou associés résidants, fournissant aux concerts un total de 330 auditeurs. Sur la liste des sociétaires honoraires non résidants, je relève les noms de Boieldieu, Auber, Rossini, Auber, inspecteur aux revues, frère du compositeur, Robberechts, Fétis, Castil-Blaze, Choron, Sowinski, de Sayve, compositeur-amateur, etc.

Le 1er octobre, la Société eut à déplorer la mort

d'un de ses principaux membres fondateurs, Charles-Guy Piquot de Magny, chevalier de Saint-Louis (1). Violoniste distingué, élève de Lemoyne pour la composition, ami intime de Robberechts, avec lequel il avait souvent fait sa partie dans les quatuors, De Magny, que la Société avait investi des fonctions d'inspecteur général de ses classes de musique, laissait en mourant un assez grand nombre de compositions manuscrites, notamment, un recueil de romances, des cantates, des motets, et quatre œuvres de quatuors pour instruments à cordes. Un service solennel fut célébré en son honneur, le 17 décembre, dans l'église Notre-Dame ; on y exécuta la messe funèbre de Jomelli.

En novembre 1835, M. Pierre-Aimé Lair fut élu président, en remplacement de M. Borgarelli-d'Ison, démissionnaire. M. de la Foye, professeur à la Faculté des Sciences, et membre de l'orchestre, prit possession du secrétariat. M. d'Ison reçut, peu de temps après, le titre de président honoraire.

Fut-ce une conséquence de ces changements? On peut remarquer qu'à partir de 1836, la musique italienne tient une place moins encombrante sur les programmes. Mais longtemps encore, on chantera en italien dans les concerts de la Société, et j'avoue avoir moi-même écorché la belle langue du Dante, en faisant

(1) Il était né le 29 septembre 1765, à Magny-la-Campagne (arrondissement de Falaise). Admis parmi les pages du duc d'Orléans, il avait embrassé ensuite la carrière militaire, qu'il quitta à la Révolution.

ma partie dans les chœurs de *la Donna del Lago*, de *Lucrezia Borgia*, et autres.

Voici d'ailleurs, à titre de renseignement sur les concerts de cette période, le programme de la soirée du 25 mars 1836, au bénéfice des pauvres :

1re Partie.

1. Ouverture du *Cheval de Bronze*	AUBER.
2. Duo d'*Elisa e Claudio* (Mlle Diey et M. d'Ison) (1)	MERCADANTE.
3. Trio pour harpe, violon et cor, exécuté par Mlle Soster, MM. Soster et Tanneur	LAFONT.
4. Chœur de la *Forêt de Sénart*	MOSCA.
5. Romance (Mlle Delanney)	...
6. Fantaisie pour flûte, composée et exécutée par M.	ROSSY.
7. Introduction de *Semiramide*	ROSSINI.

2e Partie.

1. Ouverture du *Jeune Henri*	MÉHUL.
2. Air du *Maître de Chapelle*	PAËR.
3. Romance (Mlle Delanney)	...
4. Duo (Mlle Diey et M. d'Ison)	MERCADANTE.
5. Concerto pour piano (M. Proutières). . .	HUMMEL.
6. Terzettino *della Camilla* (Mme Dursus, MMlles Le Cavelier)	PAËR.
7. Final de l'opéra de *Don Juan*	MOZART.

Le 29 avril 1836, la Société donna une audition de l'ode de J.-B. Rousseau, *Seigneur, dans ta gloire*

(1) Les noms entre parenthèses ne figurent pas sur le programme imprimé.

admirable, mise en musique, soli et chœurs, par Piquot de Magny. C'est une œuvre soigneusement écrite et d'un beau caractère.

On avait perdu l'habitude de faire accompagner par l'orchestre les morceaux de chant, autres que les chœurs. L'usage de l'accompagnement au piano était devenu constant, à la grande satisfaction des chanteurs, mais au grand désespoir des partisans des vieilles coutumes, ainsi qu'en témoigne une lettre adressée au président Lair par son prédécesseur.

Le 8 décembre, les sociétaires, pour fêter la Sainte-Cécile, se réunissent dans un banquet, ainsi qu'ils l'avaient fait plusieurs fois déjà. Le conservateur de la bibliothèque et du matériel de la Société, Luzurier, profitait ordinairement de cette circonstance pour faire entendre des couplets qu'il venait d'improviser, disait-il. Musicien, peintre et poète, auteur des *Adieux à Polymnie*, ariette avec orchestre, chantée au théâtre de Caen, le 12 octobre 1832, également auteur d'une *Messe solennelle*, exécutée dans l'église Saint-Michel de Vaucelles, le 12 février 1832, Luzurier ne laissa jamais passer un événement politique de quelque importance sans le célébrer par ses vers et par sa mélodie.

Le nombre des sociétaires et associés, pour l'année 1836-37, s'éleva à 179, et celui des billets d'entrée aux concerts, à 324. Il y eut pour 4.520 francs de cotisations reçues.

La salle de la Bourse, où depuis sa fondation, sauf une interruption que j'ai signalée, la Société Philharmonique donnait ses concerts, n'offrait d'autres avan-

tages que son acoustique excellente et sa situation au centre de la ville. Insuffisante comme dimensions, sombre d'aspect, dénuée d'ornements, difficile à bien éclairer, privée des dépendances nécessaires, telles qu'un vestiaire pour le public et un foyer pour l'orchestre, cette salle était l'objet de récriminations constantes, et chacun souhaitait de voir la Société s'installer dans un local plus vaste, plus commode et plus agréable aux yeux.

Ces désirs étant devenus plus pressants, la question fut examinée d'une manière sérieuse ; on songea alors à utiliser la partie inférieure de l'ancienne église des Eudistes, enclavée dans les bâtiments de cette maison religieuse, devenue l'Hôtel-de-Ville. Dans les premières années de l'Empire, cette église, comme on le sait, avait été divisée en deux étages; la partie supérieure était destinée à la bibliothèque municipale, qui s'y installa en 1809 ; le bas de l'église, demeuré sans affectation spéciale, servait de dépôt pour le matériel de la Ville.

Il s'agissait d'aménager ce rez-de-chaussée en salle de concerts. En faire purement et simplement la demande à la Ville, c'était s'exposer à un refus certain, étant connu l'esprit d'économie qui réglait en ce temps-là les décisions du Conseil municipal, et le doux *far niente* dans lequel ne cessa de se complaire l'administration du maire Donnet. En offrant à la municipalité de participer aux dépenses à faire, la Société avait plus de chances de réussir. C'est là ce qui fut décidé.

A la date du 9 mai 1837, une lettre fut adressée « à M. le Maire et à MM. les membres du Conseil municipal

de Caen », sollicitant d'eux l'aménagement de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, sous la bibliothèque. « La Société, disait cette lettre, n'ignorant pas que dans ce moment les revenus municipaux sont absorbés par des entreprises très importantes pour la prospérité commerciale du pays (1), se propose d'engager tous ses membres à soutenir son projet par de nombreuses souscriptions ». Et la Société Philharmonique offrait à la Ville, comme contribution au paiement des travaux, une somme de 15.000 fr., à condition qu'elle aurait la pleine jouissance de la salle pour ses réunions musicales.

Ainsi qu'on l'avait espéré, ces propositions furent acceptées; la condition posée par la Société ne gênait en rien le Conseil municipal, et l'offre des 15.000 fr. le séduisait fort. A son tour, il voulut faire preuve de largesse; il vota un crédit de 10.000 fr. Sur les sollicitations du maire, le gouvernement accorda un subside de 25.000 fr. Les travaux commencèrent aussitôt, d'après le plan dressé par M. Guy, architecte de la Ville, et vers l'automne de 1838, la salle se trouva disposée telle que nous la voyons aujourd'hui. Quelques travaux d'ornementation restaient à faire, on les acheva au printemps suivant.

La somme offerte à la Ville avait été promptement réalisée, à l'aide d'un emprunt auquel les sociétaires participèrent seuls; des remboursements échelonnés leur permirent de rentrer sans retard dans leurs fonds.

L'inauguration de cette salle eut lieu le 21 décembre

(1) Il s'agissait du canal de Caen à la mer.

1838, par un concert dont j'ai vainement cherché à me procurer le programme, absent dans la collection de la bibliothèque de Caen.

Lors du renouvellement du Conseil d'administration pour cette année 1838-39, la présidence de la Société avait été donnée à M. de Séran; M. Soye-Suriray fut élu secrétaire.

Je ne trouve à signaler, dans les concerts de 1839, que le début à Caen du professeur Scard, comme chanteur et pianiste-compositeur (18 janvier), l'audition de quelques compositions de Gervais-Fromain, professeur au Conservatoire de Caen (8 février, 22 mars et 19 avril), et le concours apporté au concert de bienfaisance du 22 décembre par les deux charmantes violonistes, Térésa et Maria Milanollo.

Une première révision des statuts eut lieu en novembre 1840. Parmi les modifications, d'ailleurs peu importantes, qu'ils reçurent, je ne signalerai que celle-ci : « La Société Philharmonique du Calvados, était-il dit dans l'article I^er^, a pour but de cultiver l'art musical et la poésie lyrique, et d'en répandre le goût ». On supprima, dans cet article, ce qui concernait la poésie lyrique, absolument négligée depuis la fondation de la Société, et l'on remplaça le dernier membre de phrase par celui-ci : « et d'en propager l'étude ».

C'est, je crois, le concert du 7 janvier 1842 qui fournit à Léon Le Cieux, l'élégant violoniste bayeusain, la première occasion d'une audition publique à Caen. Il y joua sa fantaisie sur *Norma* et ses variations sur *Niobé*, dédiées à P.-A. Lair. Léon Le Cieux plut tellement au public qu'on l'engagea immédiatement pour le concert du 22 avril.

Ce même soir, à Paris, le Théâtre-Italien donnait — et l'on sait avec quel succès — la première audition du *Stabat* de Rossini. La Société Philharmonique devança, dans la mise à l'étude de ce nouvel ouvrage de l'auteur de *Guillaume Tell*, la plupart des sociétés musicales de la province : dès le 18 mars, elle conviait à l'entendre le public caennais, qui put ainsi admirer sans retard ce regain de verdeur que la muse de Rossini semblait avoir puisé dans le long repos auquel elle venait de s'arracher.

La fête Sainte-Cécile fut célébrée, cette année-là, par l'exécution d'une messe de Lesueur, dans l'église Notre-Dame.

Le 31 mars 1843, un concert donné avec le concours de Léon Le Cieux, au profit des victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe, produit une somme nette de 3.250 francs.

Le 23 juin, l'orchestre de la Société prête son concours au concert de Henri Herz, le célèbre pianiste, et du violoniste Haumann, comme il l'avait déjà fait, à diverses reprises, pour d'autres artistes.

L'année 1843-44 s'ouvre sous une nouvelle présidence, celle de M. Dupleix. Beau concert spirituel, le 29 mars 1844, où le ténor Alexis Dupont chante l'*Ave Maria* de Cherubini et des fragments du *Stabat* de Rossini.

Le festival du mois de juillet, divisé en deux soirées, fournit l'occasion d'entendre quatre artistes de grand talent : M^lle^ Nau, de l'Opéra ; Barroilhet, du même théâtre ; Alexis Dupont et le violoniste Bernardin. L'orchestre, renforcé d'instrumentistes venus des villes

voisines, exécuta, sous la direction de Gervais-Fromain, les ouvertures de *Freyschutz* et de *Guillaume Tell*, ainsi que la symphonie en *ut mineur*, de Beethoven. Ce festival constituait le premier acte public d'une association que la Société Philharmonique avait entrepris d'établir entre les diverses Sociétés musicales du Calvados, de la Manche et de l'Orne. La tentative n'eut pas de suites.

Le concert du 11 décembre 1844 eut le caractère d'une brillante manifestation en l'honneur de Choron, le maître regretté. Le prix décerné à M. Gautier, à la suite du concours ouvert par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, pour un *Éloge de Choron*, lui fut remis dans cette soirée. On entendit plusieurs chœurs du maître, dirigés par Gervais, et accompagnés par Paul Nicolas, l'un et l'autre ses élèves. La célèbre romance : *La Sentinelle*, fut chantée par un amateur.

Nouvelle venue d'artistes parisiens : M^lle^ Méquillet, de l'Opéra, au concert du 22 mars 1845; Tagliafico, du Théâtre-Italien, à celui du 18 avril.

Le programme de la messe Sainte-Cécile, en 1844, avait été formé de fragments d'œuvres de Lesueur et de Neukomm, auxquels se trouvait joint un *Gloria* de Rossy; en 1845, à pareil jour, la Société fit entendre en entier la Messe du professeur caennais; elle fut appréciée de la manière la plus favorable.

Cet excellent début de l'année 1845-46 eut d'agréables lendemains. Le 7 janvier, première exécution à Caen du *Désert*, de Félicien David, avec le concours d'Alexis Dupont. Succès d'enthousiasme pour cette œuvre pittoresque. Le 9 du même mois, deuxième concert, où se

fait entendre le pianiste-compositeur Paul Bernard, à côté d'Alexis Dupont et de quelques autres artistes. Je passe sans m'y arrêter sur les deux concerts qui suivirent, mais il me faut encore signaler, au concert de bienfaisance du 25 juillet, la présence du violoniste Léon Le Cieux et une deuxième audition du *Désert*.

Au cours de la brillante période que nous parcourons, le personnel des solistes amateurs s'était renouvelé presque entièrement. Citer des noms me paraît inutile; je veux cependant rappeler celui d'une vaillante cantatrice : M^me^ du Tertre, qui fut souvent sur la brèche, en ce temps-là.

Du côté des artistes locaux, on vit successivement se produire, comme pianistes : Ernest Déjazet, Paul Nicolas, Auguste Carlez; MM^lles^ Lamy et Vannier; comme violoncellistes, Schlecht et Samary; puis le violoniste Brillant, le hautboïste Sabon, le corniste Tanneur, qui inaugura chez nous la vogue du cornet à pistons. Et l'on continuait, comme jadis, de faire appel aux musiciens militaires, parmi lesquels les solistes de talent étaient beaucoup plus nombreux qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Au concert du 18 avril 1845, on vit débuter une aimable cantatrice : M^lle^ Élodie Cordier, devenue plus tard M^me^ Morel. Excellente musicienne, trop tôt disparue, M^lle^ Cordier fit entendre, à diverses reprises, de jolies romances dont elle était l'auteur. La Société Philharmonique, en effet, accueillait volontiers, pour ses concerts, les productions des compositeurs habitant la ville. Au nom de Rossy, que j'ai déjà cité plusieurs fois, je dois ajouter ceux de Déjazet, Gervais-Fromain,

Jules Schœffer, dont les compositions vocales figurent sur un certain nombre de programmes; Dallée, chef de musique au 46e, qui fit exécuter des œuvres symphoniques; sans oublier le violoniste avranchin Bon de la Martre, duquel on joua, en 1845, une fantaisie en septuor sur la prière de *Zampa* et la ballade d'*Obéron*.

C'est aussi en 1845, à la matinée musicale du 29 mai, qu'Auguste de Croisilles commença de se produire comme compositeur. On chanta de lui deux nocturnes : *Départ pour la chasse*, et *Au clair de la lune*, discrètement annoncés au programme, avec les initiales A. D. C. suppléant au nom d'auteur. Mais on eut vite fait de deviner l'énigme. Neveu du regretté Piquot de Magny, Auguste de Croisilles prit bientôt une part active à l'organisation des concerts, où ses productions vocales figurèrent souvent. On exécuta de lui, le 24 avril 1847, un oratorio : *Les Chrétiens au martyre*.

Les événements politiques de 1848 amenèrent la Société à suspendre ses réunions; elle les reprit en 1849, et donna, pour commencer, à la date du 10 janvier, un fort beau concert, au bénéfice des indigents. On y entendit Mlle Félix Miolan, la future Mme Carvalho, Géraldy et le hautboïste Sabon. Vinrent à leur tour, le 19 février, Mme Persiani, du Théâtre-Italien, et le violoniste Hermann. Au 5e concert, le 30 mars, quatre chœurs furent chantés par les *Céciliens*, société chorale, de création récente, que dirigeait mon frère, Auguste Carlez. Cette admission de la musique orphéonique, c'est-à-dire de l'art démocratisé, dans le milieu semi-aristocratique, semi-bourgeois, que représentait la Société Philharmonique, peut être considéré comme un signe des temps.

Pour compléter les notes relatives à cette époque de pleine activité, je dois dire qu'en 1843, le professeur Gervais-Fromain avait succédé à Gravrand, dans la direction de l'orchestre. Les chœurs étaient dirigés par Guerrier. Paul Nicolas remplissait les fonctions de pianiste-accompagnateur.

Il résulte des rapports annuels sur les travaux de la Société que les dépenses pour l'orchestre s'élevaient, en moyenne, à 2.360 fr. par an. L'avoir de la caisse des pauvres, calculé sur les cinq années qui s'écoulèrent de 1842 à 1847, atteignit une moyenne d'environ 6.225 francs. Utile à l'art musical et aux artistes, dispensatrice d'un noble plaisir aux privilégiés de la fortune, la Société Philharmonique complétait dignement son œuvre en travaillant au soulagement des malheureux (1).

(1) Comme terme de comparaison avec les programmes donnés précédemment, je reproduis celui du 5 mars 1847, formé de fragments dramatiques et de productions légères, suivant le goût du jour.

1re Partie

1. Ouverture de *Gibby-la-Cornemuse* . . . . . CLAPISSON.
2. Chœur de *Judas Macchabée* . . . . . HANDEL.
3. *La Coquette*, ariette . . . . . LHUILLIER.
4. *Le Lévite*, mélodie . . . . . VIMEUX.
5. *Ma mère, c'est ma patrie*, romance . . . . . HENRION.
6. Air de *Fidelio* . . . . . BEETHOVEN.
7. Sextuor des *Mousquetaires* . . . . . HALÉVY.

2e Partie

1. Ouverture du *Siège de Corinthe* . . . . . ROSSINI.
2. Air du *Concert à la Cour* . . . . . AUBER.
3. *Le Masque de fer* . . . . . A. BOIELDIEU.
4. *Mignon*, romance . . . . . M. JOURET.
5. Duo de piano et basse . . . . . REISSIGER.
6. Romances { *Le petit toit qui fume* . . . . CLAPISSON. / *Le Magister* . . . . . HENRION.
7. Chœur du *Siège de Corinthe* . . . . . ROSSINI.
8. Duo de *Belisario* . . . . . DONIZETTI.

VI.

L'École de musique, de 1831 à 1843.

Conformément au règlement de l'école de musique, adopté le 4 décembre 1830, un professeur de violoncelle fut adjoint, à partir de l'année 1831, aux deux professeurs de chant. Il était alloué à chacun de ces derniers un traitement annuel de 800 fr., plus 1/8 du produit brut des élèves de chant. Le professeur de violoncelle ne devait recevoir que 200 fr. plus le quart du produit brut de ses élèves. Cette place fut donnée au violoncelliste Schlecht.

Un comité d'instruction musicale avait été formé parmi les sociétaires. M. Signard d'Ouffières en fut nommé président, le 7 février 1831. M. P.-A. Lair lui succéda, le 22 novembre 1833. M. Piquot de Magny fut appelé, comme je l'ai déjà dit, aux fonctions d'inspecteur général des classes. On fit usage, pour l'enseignement du solfège, de la méthode simultanée de Choron, dont on obtint de bons résultats. Enfin, des cours de musique furent institués, par les soins de la Société, dans les écoles primaires de la ville et dans quelques pensionnats.

Le 4 août 1831, 800 personnes environ assistèrent, dans les salles du Musée, à l'exercice général des classes de l'École. Le bel oratorio d'Haydn, *la Création*, y fut exécuté d'une manière remarquable.

L'état florissant de l'institution justifiait les encou-

ragements qui lui étaient accordés par le Conseil municipal, lequel avait élevé à 1.500 fr. la subvention primitivement votée. Malheureusement, un revirement d'idées se produisit au sein de cette assemblée, et la subvention fut rayée du budget pour 1833. La Société dut donc faire face aux dépenses de l'École avec ses seules ressources, augmentées du produit des inscriptions et des dons des sociétaires.

Au début de l'année scolaire 1833-34, l'École fut installée dans une maison de la rue des Quais, au numéro 30 (1). Le professeur Béziers, chargé de la classe élémentaire de solfège, fut remplacé par de Saint-Germain, élève de Choron. Sous la direction de ce nouveau professeur, l'École prit part, en juillet 1834, à un concert historique, dans lequel on exécuta un choix d'œuvres des grands maîtres depuis le XVI[e] siècle.

Quelques jours après, le 4 août, eut lieu dans les salles du Musée, et devant une nombreuse et brillante assistance, la distribution solennelle des prix aux élèves de l'École de musique. La séance s'ouvrit par un concert dont voici le programme :

1re Partie.

1. Ouverture de *Sémiramis* (Orchestre) (2). . ROSSINI.
2. Psaume *Roi des Rois* (chœurs de l'École). GOUDIMEL.
3. Solo de cor (par un musicien du 7e de ligne). N...

(1) L'immeuble porte aujourd'hui le n° 62 du boulevard Saint-Pierre.

(2) Les indications entre parenthèses sont ajoutées au programme original.

4. Duo d'*Otello* (MM. d'Ison et de Saint-Germain). . . . . ROSSINI.
5. Chœur de *Sémiramis* . . . . . ROSSINI.

2e Partie.

1. Ouverture de la *Muette de Portici* . . . . AUBER.
2. Introït, chœur (élèves de l'École). . . . . CHERUBINI.
3. Solo de violon, par M. Soster. . . . . N...
4. *Naples*, nocturne à 2 voix (MM. de Saint-Germain et Desnoyers) . . . . . MASINI.
5. Chœur et air d'*Othello* . . . . . ROSSINI.

M. Pierre-Aimé Lair, qui présidait cette solennité, prononça ensuite un discours, qui fut suivi de la remise des prix et accessits aux lauréats. Parmi les élèves qui furent couronnés ce jour-là, il en est quelques-uns qui, ayant embrassé la carrière artistique, la parcoururent avec succès. Joseph Barrière et son frère Antoine s'établirent comme professeurs à Cherbourg, et y dirigèrent l'un après l'autre la Société de Sainte-Cécile; Joseph se livra activement à la composition, et fut lauréat dans la plupart des concours auxquels il prit part. Devenu organiste de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, à Paris, il ne resta que peu d'années dans la capitale, et il retourna à Cherbourg, où il est mort en 1887.

Ovide Laurent, dont l'imagination précoce s'était déjà révélée dans quelques essais de composition, fut envoyé au Conservatoire de Paris, où il remporta les 1ers prix d'orgue et de contrepoint. Nommé organiste de la duchesse d'Orléans, au temple de la Rédemption, il était en train de se créer une situation brillante,

lorsque la révolution de 1848 vint tout détruire. Il perdit en même temps la raison, et sa carrière fut terminée.

Si le nom d'Alexandre Marie, qui fut professeur de chant à Caen, et ensuite à Nantes, n'éveille que peu de souvenirs, en revanche, personne ici n'a oublié celui d'Adrien Le Changeur, le directeur-fondateur des *Neustriens*, et, dans son temps, un des plus vaillants soutiens de l'institution orphéonique.

Enfin, je ne dois pas omettre de citer, parmi les lauréats de 1834, M. Francis de Biéville, qui depuis, a cultivé en amateur, mais avec talent, la composition instrumentale.

De nouveaux professeurs, formés, eux aussi, à l'Institution royale de musique religieuse et classique, vinrent, en octobre 1834, augmenter le personnel enseignant de l'École : Gervais-Fromain fut chargé de la classe de chant et de vocalisation ; Paul Nicolas dut faire un cours de solfège. De Saint-Germain, déjà titulaire d'une autre classe de solfège, y joignit l'enseignement de l'harmonie. L'École semblait prendre ainsi une certaine extension ; mais sa prospérité n'était qu'apparente ; chaque année voyait s'accroître l'infériorité du chiffre des recettes, comparé à celui des dépenses. En 1834, il y eut un découvert d'environ 2.000 fr. En 1835, on put calculer que le déficit, pour les sept années écoulées depuis la fondation de l'École, depassait 10.300 fr.

Sur ces entrefaites, les démarches réitérées du professeur de Saint-Germain auprès de la municipalité avaient décidé celle-ci à mettre à exécution le projet formé, neuf ans auparavant, par l'ancien maire,

M. d'Osseville. Le 15 juillet 1835, le Conseil municipal votait la création d'un Conservatoire de musique, avec école primaire annexée. La Ville se chargeant ainsi de l'enseignement public de la musique (1), la Société Philharmonique dut reconnaître, en dépit de quelques résistances, que le soin de ses propres intérêts lui commandait de se dessaisir du rôle enseignant qu'elle s'était attribué, plutôt que d'entreprendre une concurrence forcément onéreuse. Elle abandonna donc au Conservatoire naissant ses professeurs et ses élèves, sans excepter ceux des pensionnats, qui avaient fourni à l'École ses revenus les plus assurés (2). Elle s'engagea, de plus, à lui servir annuellement une allocation de 1.500 fr., à condition qu'une classe spéciale de chant pour les dames serait jointe aux cours qui allaient s'ouvrir.

Favorisé, d'autre part, d'une subvention de 2.500 fr. que venait de lui accorder le Conseil général, le Conservatoire s'installa rue de la Fontaine, 3 (3), et, grâce à l'activité déployée par le directeur, de Saint-Germain, les classes purent commencer dès l'automne de 1835.

Tout alla pour le mieux jusqu'en 1837, où surgirent, pour l'institution nouvelle, de sérieux embarras financiers. Dans le même temps, de Saint-Germain partit pour Versailles, où il était chargé d'organiser la

(1) Je dis « public », sans ajouter « gratuit », car 50 élèves seulement devaient jouir de la gratuité.

(2) Les élèves des pensionnats de jeunes filles payaient 7 fr. par mois; ceux de garçons, 5 fr. Chaque institution devait amener six élèves au moins.

(3) La maison porte aujourd'hui le no 7.

maîtrise de la cathédrale. Son absence, qui ne devait être que provisoire, étant devenue définitive, ceux des membres de la Société Philharmonique qui, naguère, s'étaient opposés à la transaction passée avec la Ville, considérèrent comme imminente la chute d'une institution dont l'existence leur semblait subordonnée à la présence de celui qui avait surtout contribué à l'établir. Cette opinion devint celle du Conseil d'administration tout entier; il jugea alors que le moment était venu d'essayer de ressaisir la direction de l'enseignement musical, dont on s'était démuni à regret. C'est dans ce but que fut rédigé et imprimé, à la date du 1er août 1838, le mémoire dont voici l'intitulé : « Exposé de l'état de l'enseignement musical dans la ville de Caen et propositions adressées au Conseil municipal et au Conseil général du département par le Conseil d'administration de la Société Philharmonique du Calvados » (Caen, Poisson, in-8°).

« Le Conservatoire de musique du Calvados, y fonctionnait-on, abandonné aujourd'hui par celui qui l'avait créé, va cesser d'exister, s'il ne reçoit un appui et une direction qui lui manquent. Il était naturellement réservé à la Société Philharmonique de les lui donner, c'est dans ce but qu'elle a étudié ce qu'il était possible de faire ». Suivait le plan d'une organisation nouvelle, comprenant la création de classes instrumentales, et supprimant par contre l'école primaire annexée. L'état des dépenses et recettes prévues aboutissait bien à un déficit de 3.900 fr. ; mais la Société ne regardait pas ce déficit « comme un obstacle insurmontable ». Finalement, elle proposait de se charger de la réorganisation et de l'administration du Conservatoire.

Le Conseil municipal et le Conseil général firent la sourde oreille, et, d'ailleurs, le Conservatoire resta debout. Mais la subvention qu'il tenait de cette seconde assemblée reçut, lors de la session d'août 1841, une première menace : une réduction de 500 fr. fut demandée sur ladite subvention par un des conseillers généraux. La demande n'eut pas d'effet ; mais prévit-on alors, au sein de la Société Philharmonique, la décision qui allait être prise un an après, c'est-à-dire le retrait complet de l'allocation départementale, par suite duquel le Conservatoire devait voir, pour un assez long temps, sa situation amoindrie ? Je croirais volontiers qu'il en fut ainsi, car, dès le mois de novembre 1841, on vit se rouvrir l'école de chant entretenue par la Société. Un local, situé au pied de l'escalier du musée, avait été concédé par le maire. Guerrier reprit la direction du cours secondaire ; le cours élémentaire fut confié à Gervais-Fromain. Mais les élèves ne se présentèrent qu'en petit nombre, et la situation, par la suite, n'alla pas en s'améliorant.

D'après le rapport présenté par M. Lecerf, dans l'assemblée générale du 3 décembre 1843, les recettes de l'École s'étaient élevées, pour l'année écoulée, à 612 fr., alors que les dépenses atteignaient le chiffre de 1.582 fr. Dans ces conditions, la Société ne pouvait plus hésiter à fermer définitivement son école ; c'est ce qu'elle ne tarda pas à faire.

VII.

Les Concours.

En instituant des prix pour récompenser les compositeurs de musique, ou bien les écrivains qu'elle invitait à traiter certaines questions musicales, la Société Philharmonique se montrait héritière d'intentions conçues, selon toute évidence, par les fondateurs de la Société Cécilienne. Elle usa peu, d'ailleurs, de ce mode d'encouragement. En 1832, elle mit au concours la question suivante : « Quels seraient les moyens d'étendre et de populariser en France, particulièrement dans les départements de l'ancienne Normandie, le goût de la musique, comme il existe dans certaines contrées de l'Europe? » Le prix consistait en une médaille d'or de 300 fr., due à l'inépuisable générosité de Pierre-Aimé Lair.

Le sujet était heureusement choisi; désireuse de remplir aussi bien que possible le rôle éducateur qu'elle s'était attribué, la Société Philharmonique sollicitait des concurrents l'indication des voies et moyens les plus pratiques et les plus féconds comme résultats. Cette question fut traitée par une dizaine de concurrents; le jugement du concours ne fut rendu qu'en 1834; il attribuait le prix à M. J.-F. Porte, d'Aix-en-Provence, dont le travail fut reconnu sans doute comme étant le mieux raisonné et le plus complet de tous. Il ne faudrait pas le juger

aujourd'hui à d'autres points de vue; on sent trop qu'il fut écrit en 1833, et que l'auteur ne connaissait qu'imparfaitement l'art dont il prenait les intérêts (1). Ce reproche serait moins mérité par le mémoire qu'envoya un autre concurrent, le chevalier Castaing, de Falaise (2), un compositeur-amateur d'une fécondité déplorable, mais qui maniait la plume avec quelque élégance.

Le concours de 1834, qui subit, comme le précédent, une prorogation, et ne fut jugé qu'en 1836, avait pour sujet : « Faire l'histoire de la musique en Normandie, depuis le IX^e^ siècle ». Traiter substantiellement un sujet de cette sorte serait possible aujourd'hui, grâce aux classements qui ont été opérés dans les dépôts d'archives, et d'autre part, avec les documents de seconde main que peuvent fournir les imprimés de toute nature parus depuis un demi-siècle. De tels secours manquaient aux musicographes de 1836; ceux qui prirent part à ce concours ne purent donc grouper qu'un ensemble de faits assez restreint. Eurent-ils, du moins, dans le peu qu'ils rapportèrent, le mérite de l'exactitude? Surent-ils aussi se montrer en possession de notions précises sur l'histoire de l'art, simplement considérée dans ses grandes lignes? Il est permis de

(1) Ce mémoire a été publié à Caen (F. Poisson, 1835, in-8°), sous ce titre : *Des moyens de propager le goût de la musique en France, et principalement dans les départements de l'ancienne Normandie.*

(2) *Essai sur l'art musical, en réponse au programme de la Société Philharmonique du Calvados*, etc. (Falaise, Brée l'aîné, 1834, in-8°).

douter de tout cela, si l'on en juge par le mémoire couronné (1). M^lle^ Emma Chuppin de Germigny n'en obtint pas moins, à l'unanimité des suffrages, la médaille d'or offerte en prix : c'était généreusement récompenser ses bonnes intentions

Deux concours de composition musicale furent ouverts, en 1836 et 1838, entre les artistes nés ou domiciliés en Normandie. Toute latitude leur était laissée quant au genre des œuvres à soumettre au jury. Le premier concours valut à Rossy une médaille d'or de 200 fr., pour une ouverture à grand orchestre, qui fut exécutée au concert du 26 janvier 1838. De même, ce fut une ouverture, composée par Gervais, qui obtint le prix du concours ouvert cette année-là. L'orchestre la fit entendre le 19 avril 1839.

VIII.

Concerts et Solennités musicales religieuses, de 1850 à 1860.

Les travaux de la Société Philharmonique, interrompus, comme je l'ai dit, par les événements politiques de 1848, repris assez régulièrement en 1849, s'arrêtèrent de nouveau, l'année suivante. Une sorte d'épuisement semblait avoir atteint la compagnie ; ses membres les

(1) *De l'état de la musique en Normandie depuis le IX^e^ siècle*, par Emma Chuppin ; Caen, Pagny, 1837, in-8°.

plus actifs s'étaient retirés, les solistes faisaient défaut, les chœurs étaient désorganisés, les finances se trouvaient dans un état peu prospère. L'initiative de quelques sociétaires dévoués, à la tête desquels s'était mis Auguste de Croisilles, l'aimable compositeur de mélodies, mit fin à cette situation anémique. Avant même d'entreprendre les réformes devenues nécessaires dans l'organisation de la Société, on voulut prouver, par un coup d'éclat, qu'elle existait toujours ; l'organisation d'une grande solennité musicale et religieuse, avec le concours de tous les éléments artistiques que la ville pouvait offrir, fut décidée. On choisit, pour être mise à l'étude, la messe solennelle de Dietsch, œuvre magistrale, d'un caractère semi-dramatique, semi-classique, très expressive en somme, et d'un brillant effet.

L'exécution de cette messe eut lieu le 21 novembre 1850, dans l'église Notre-Dame. Le Cercle musical, les deux sociétés chorales : les Neustriens et les Céciliens, et enfin, un groupe d'élèves du Conservatoire, étaient venus se joindre aux chœurs de la Société, nouvellement reconstitués ; l'orchestre avait été renforcé. L'ensemble vocal et instrumental comptait cent-cinquante exécutants environ, sous la direction du chef d'orchestre Gervais-Fromain, secondé par Guerrier, comme chef des chœurs. Les longues et sérieuses études auxquelles, de part et d'autre, on s'était livré, amenèrent le résultat désiré ; aussi cette manifestation musicale est-elle demeurée dans mes souvenirs comme une des plus brillantes auxquelles, jeune choriste alors, il m'ait été donné de prendre part.

Les élections pour la nomination du Conseil d'admi-

nistration appelèrent à la présidence Auguste de Croisilles; M. Picot, greffier en chef du tribunal civil, et membre de l'orchestre, fut élu secrétaire. On procéda ensuite à la révision des statuts, dont l'adoption, sous leur nouvelle forme, fut prononcée le 16 janvier 1851.

D'après les modifications apportées aux articles 4 et 5, les membres de la Société formaient les quatre catégories suivantes: sociétaires fondateurs, ou admis comme tels depuis la fondation, sociétaires honoraires, sociétaires exécutants, associés. Une innovation très importante consistait dans la création d'une caisse des retraites pour les artistes exécutants. Cette caisse devait être alimentée par la moitié du produit des quêtes et des concerts de bienfaisance, l'autre moitié étant réservée pour les pauvres. « Une retraite, était-il dit dans l'article 50, pourra être accordée à tout artiste parvenu à l'âge de 65 ans, et ayant rendu, pendant au moins cinq ans, des services à la Société ». C'était là une mesure excellente, et dont l'utilité se comprend sans peine; elle ne pouvait, en effet, qu'attacher plus étroitement à la Société les artistes dont le concours lui était nécessaire.

Enfin, pour compléter les dispositions devant assurer le fonctionnement de l'organisation nouvelle, un règlement pour l'orchestre et les chœurs fut rédigé et adopté, à la date du 1er février. Les répétitions reprirent alors leur cours régulier, et le premier concert de l'année 1851-52 put être donné le 7 mars. Dix années encore allaient s'écouler, pendant lesquelles la Société Philharmonique, tout en concentrant désormais son activité dans la préparation des concerts, ou autres

solennités musicales, la conserverait sans aucune défaillance.

Conformément aux habitudes passées, on donna six concerts par an; le cinquième avait lieu pendant la foire, et au profit des pauvres; les personnes étrangères à la Société étaient admises, moyennant un prix d'entrée, au festival du lundi des Courses, pour lequel on engageait d'ordinaire des artistes en renom.

Tous les jeudis, depuis décembre jusqu'en avril ou mai, l'orchestre se réunissait, à midi et demi, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Les répétitions étaient rarement laborieuses, car, il faut bien l'avouer, on n'abordait que de loin en loin quelque nouveauté, et, bien que la Société possédât, dans sa bibliothèque, une assez riche collection de symphonies et d'ouvertures (le répertoire orchestral de ce temps-là ne comprenait pas autre chose), on n'en utilisait qu'un nombre assez restreint, et les mêmes morceaux revenaient périodiquement, pour ainsi dire, sur les pupitres. Cet orchestre, à l'époque où j'y fus admis, c'est-à-dire vers 1853, était bien fourni en instruments à cordes, mais plus défectueux, et parfois incomplet, du côté des instruments à vent; auprès des artistes de profession, on y rencontrait, surtout parmi les violonistes, quelques amateurs pourvus d'un talent réel. Quant au chef d'orchestre, Gervais, musicien instruit, mais professeur un peu négligent, il tenait le bâton de mesure avec plus de correction que de passion.

A deux heures, les choristes arrivaient à leur tour, et répétaient, soit au piano, soit avec l'orchestre, sous les ordres de Guerrier, leur chef. Il en était des chœurs

comme de la symphonie; on n'aurait pu reprocher à cette partie du répertoire l'excès de variété; comme, d'autre part, le talent des choristes n'allait point *crescendo*, le public des concerts en était promptement venu à ne voir dans la partie chorale des programmes qu'un accessoire sans importance. Homme du monde, très répandu dans la société aristocratique, où il faisait fort bonne figure, l'excellent Guerrier dirigeait son bataillon de chanteurs et de chanteuses, sans aucunement s'émouvoir des tiraillements qui pouvaient se produire à droite ou à gauche: « Allons, mesdames, se contentait-il de dire, du ton le plus aimable, en s'adressant à l'élément féminin, avec l'attention du moment, cela ira très bien ». Et malgré « l'attention du moment », l'exécution des chœurs, le soir du concert, n'était pas toujours exempte de cahots.

Les concerts, où, quoiqu'il en soit, on entendait souvent de très bonne musique, offraient tout l'attrait d'une réunion mondaine. La salle des Fêtes de l'Hôtel-de-Ville répandait la douce mais abondante lumière de ses lustres, éclairés à l'huile (1), sur un public en toilette de soirée. On n'avait pas encore dédaigné, du côté masculin, de se conformer à l'avis imprimé au dos des cartes d'entrée: « Les hommes ne seront reçus qu'en habit ». Sur l'estrade, les fraîches toilettes des dames et les robes blanches des jeunes filles composant les chœurs, tranchaient agréablement sur la tenue plus sombre des choristes mâles, assis en face d'elles. Les lignes profondes de l'orchestre servaient de fond au tableau. Les honneurs de la salle étaient faits par les

(1) Le gaz n'y fut installé qu'en 1858.

membres du Conseil d'administration, reconnaissables à leur brassard en fils d'or. Comme on dînait tôt en ce temps-là, le concert pouvait commencer à huit heures; à onze heures, les voitures roulaient par la ville, ramenant chez eux les sociétaires et leur famille.

Ce coup d'œil jeté sur les réunions de la Société Philharmonique, je continue d'exposer, à l'aide de notes rapides, les faits saillants de son existence.

1851. — 16 mai. M^lle^ Léontine de Corteuil se produit pour la première fois, comme pianiste, dans les concerts de la Société. Le festival du 28 juillet met en scène M^me^ Charles Ponchard, cantatrice, Alexis Dupont et Henri Vieuxtemps. Le célèbre violoniste belge avait donné un concert à Caen le 11 juin précédent.

La caisse des retraites encaissa, pour cette première année, 558 fr. 90, dont 483,90 provenant de la moitié du produit net des quêtes et des concerts de bienfaisance, et 75 fr., représentant 5 % du boni revenant aux artistes exécutants.

Les titulaires des fonctions artistiques étaient alors : 1^er^ chef d'orchestre, Gervais; 2^e^, Soster; 1^er^ chef du chant, Guerrier; 2^e^, Le Changeur; 1^er^ accompagnateur, Carlez (Auguste); 2^e^, Marie (Alexandre).

1852. — Le 23 mai, la Société perdit un de ses vice-présidents, un de ses membres les plus sympathiques et les plus dévoués, Léopold Rossy, le flûtiste-compositeur (1). Un service solennel fut célébré en son hon-

(1) Né au Havre, en janvier 1798, Rossy a appartenu, comme membre titulaire, à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

neur, le 8 juillet, dans l'église Saint-Pierre. Les quatre sociétés musicales caennaises s'étaient réunies pour l'exécution de la messe de *Requiem* de Cherubini. A l'offertoire, l'orchestre joua la marche funèbre de la Symphonie héroïque, de Beethoven.

1er août: Festival, avec le concours de Franchomme, professeur de violoncelle au Conservatoire de Paris, son fils René, âgé de onze ans, violoncelliste comme lui (1), et Félix Godefroid, harpiste.

1853. — Au festival du 31 juillet, on entendit un remarquable trio d'instrumentistes: le hautboïste Triébert, le clarinettiste Leroy et le bassoniste Jancourt. Mme Auguste Carlez, professeur de chant à Caen, apporta pour la première fois son concours à la Société.

1854. — Par suite du départ de Gervais-Fromain, M. Soster devient 1er chef d'orchestre, ayant comme second, M. Placide Jaquot. Paul Nicolas reprend les fonctions de 1er accompagnateur.

12 janvier : les sociétés musicales de la ville se réunissent de nouveau, sur l'initiative de la Société Philharmonique, pour rendre un solennel hommage à la mémoire du vénérable Pierre-Aimé Lair, un de ses fondateurs et bienfaiteurs, qui venait de mourir. La messe funèbre de Cherubini fut exécutée, à cette occasion, dans l'église Notre-Dame (2).

25 février: le compositeur bayeusain Lair de Beauvais fait exécuter à Notre-Dame, par la Société Philhar-

(1) Il mourut, je crois, l'année suivante.

(2) Le 18 juillet suivant devait disparaître à son tour l'ancien chef d'orchestre de la Société, Jacques Gravrand. Depuis longtemps il vivait oublié; nul appareil musical n'accompagna ses obsèques.

monique, les Neustriens et les Céciliens, une de ses messes solennelles avec orchestre. — 31 juillet : festival où se font entendre Battaille et Mlle Lefebvre, de l'Opéra-Comique, Mme Schœffer, professeur de piano à Caen.

1855. — 30 avril : concert de bienfaisance, avec le concours des deux sociétés chorales de Caen, et de M. J. Verdier, professeur de violon à Bayeux. — 30 juillet ; festival : Alard, professeur de violon au Conservatoire impérial ; Mme Sudre, cantatrice.

1856. — Parurent dans les concerts de cette année-là : le violoncelliste Nathan, le violoniste Carré, Just Géraldy, que des relations de famille amenaient souvent à Caen, et Teresa Milanollo, l'éminente artiste qui, depuis longtemps, avait cessé d'être une étrangère pour notre ville, où elle comptait de précieuses amitiés. Un professeur de chant, nouvellement établi à Caen, Raymond du Tillet, se produisit également dans les concerts de 1856.

1857. — 16 janvier : Ernest Nathan. — 4 mai : Poultier, de l'Opéra. — Festival du 2 août : Sivori, l'émule de Paganini ; Van-Gelder, violoncelliste ; Mlle Marville, cantatrice.

Le 19 juillet, à l'occasion du concours orphéonique, le premier qui ait été organisé à Caen, une messe de Camille de Vos avait été chantée dans l'église Notre-Dame, par une nombreuse fraction de l'Orphéon municipal de Paris, sous la direction du professeur Foulon. L'orchestre de la Société Philharmonique prit part à l'exécution de cette messe.

Le personnel de la Société, pou. l'année 1856-1857,

se répartissait ainsi: sociétaires, 50; sociétaires honoraires, 36; sociétaires exécutants, 111, dont 82 amateurs et 29 artistes; associés, 188. Au total: 385 membres.

La moyenne des recettes effectuées pendant les années 1855, 1856 et 1857, atteignit 7.984 fr. 43, dont 4.345 fr. 66 environ, comme produit des cotisations, et 3.638 fr. 73, pour la caisse de bienfaisance. A la fin de 1857, la caisse des retraites possédait un avoir net de 3.440 fr. 62. Pendant cette même année, il fut payé aux artistes étrangers une somme de 2.550 fr.; les artistes de la ville reçurent 2.284 fr. 12. Les autres dépenses s'élevèrent à 2.980 fr. 16. Autre renseignement budgétaire: Durant plusieurs années, à partir de 1856, la Société contribua pour 200 fr. au traitement d'un professeur de clarinette au Conservatoire municipal.

1858. — Au concert du 8 janvier, l'orchestre exécute, sous la direction de José Barrière, ancien lauréat de l'école de la Société Philharmonique, une symphonie de sa composition. Cette œuvre, bien traitée dans le goût classique, fut appréciée comme elle le méritait. — 29 janvier: M^lle^ de Ruplin, cantatrice.

4 mars: Un service solennel fut célébré, à Saint-Pierre, en l'honneur de M. Albert Guilbert, membre de la Société et 1^er^ violon de l'orchestre. La messe funèbre de Cherubini fut chantée par les Neustriens, les Céciliens et les élèves du Conservatoire. L'orchestre joua la marche de la Symphonie héroïque, à l'offertoire.

29 mars: M^me^ Dottini, cantatrice. — 27 avril: au concert de bienfaisance, qui eut lieu au théâtre, on entendit M^me^ Bochkoltz-Falconi, cantatrice de la cour grand-ducale de Saxe, le ténor De la Hausse et le bassoniste Wartel.

1859. — Il ne fut donné cette année-là que trois concerts; les deux premiers, à cause des travaux d'agrandissement de l'Hôtel-de-Ville, eurent lieu à la Bourse. Au concert du 25 mars, on exécuta un quatuor pour instruments à cordes, de M. Francis de Biéville. C'est dans la salle des Fêtes de l'Hôtel-de-Ville, nouvellement restaurée, qu'eut lieu le festival du 5 août, avec le concours de Léon Le Cieux et de M^lle^ Maria Talvo. Le public accueillit chaleureusement la jeune cantatrice, aujourd'hui professeur de chant dans sa ville natale, après une carrière théâtrale semée d'abondants succès.

Le 6 septembre mourut Paul Nicolas, accompagnateur des concerts de la Société Philharmonique, fonctions qu'il avait remplies jadis à l'école Choron. J'étais depuis quelque temps son suppléant, je fus appelé à lui succéder.

A la fin de l'année, M. de Croisilles ayant résigné ses fonctions de président, le Conseil d'administration élut en cette qualité M. de la Mariouze, directeur de l'enregistrement et des domaines.

IX.

Les dernières années.

Le nombre des amateurs participant aux concerts comme solistes tendait sensiblement à décroître. Quinze noms, tout au plus, dont cinq de dames ou demoiselles, pourraient être cités, en ce qui concerne le chant,

pour les dix années d'exercice qui viennent d'être examinées. Quant aux instrumentistes, ils atteignent à peine le nombre de dix. Aussi, la formation des programmes réclamait-elle, beaucoup plus qu'autrefois, le concours des artistes de la ville; pour la même raison, de fréquents appels étaient faits aux artistes du dehors. Le public n'avait garde de s'en plaindre; mais les finances de la Société commençaient à se ressentir de ce nouvel état de choses, contre lequel d'ailleurs il eût été difficile de réagir. Bien au contraire, nous allons le voir s'accentuer davantage, enlever décidément à la Société Philharmonique son caractère originel, et hâter sa fin.

Cinq concerts furent donnés en 1860; on y entendit, comme artistes étrangers: Mme Cambardi, du Théâtre-Italien (27 janvier); le violoniste Sighicelli (25 février); Mlle de la Pommeraye, cantatrice, le cornettiste Arban (21 mars); Mlle François, cantatrice (30 avril); Léonard, professeur de violon au Conservatoire de Bruxelles; Mme Léonard, cantatrice, et l'organiste Alfred Lebeau (30 juillet).

Cette année-là, on vit se produire, comme pianiste, et ensuite comme violoniste, un artiste qui a longtemps joui, à Caen, d'une considération méritée, M. Joignant.

Les dépenses auxquelles ces concerts donnèrent lieu vinrent aggraver plus fortement l'état financier de la Société; les fonds en réserve s'étaient trouvés absorbés, et pour combler le déficit, il avait fallu puiser dans la caisse des retraites, désormais vide de numéraire, et par conséquent, de promesses. Depuis qu'Auguste de Croisilles avait abandonné la présidence, des vides

notables s'étaient produits parmi les sociétaires; le nombre des associés avait également diminué. Les recettes prévues n'atteignant ainsi qu'un chiffre bien inférieur à celles des années précédentes, il fut décidé, au commencement de 1861, qu'il n'y aurait, cette année-là, aucun concert d'abonnement, et que la Société se bornerait à organiser un ou plusieurs concerts de bienfaisance, ouverts à tout acheteur d'un billet d'entrée. C'était bouleverser de fond en comble l'organisation primitive.

Malheureusement, le public n'était plus disposé, comme autrefois, à seconder les bonnes intentions des administrateurs de la Société. On s'en aperçut bien, lors du concert donné, le 1er mars, dans la nouvelle salle, dite « des Concerts », à l'Hôtel-de-Ville. Un nombre assez restreint d'auditeurs y vint applaudir Mme Anna Bertini. Cette cantatrice revint pour le festival du 26 avril, auquel prirent également part l'éminent violoniste Delphin Alard et le joyeux Berthelier, de l'Opéra-Comique.

Là se bornèrent, pour 1861, les exercices de la Société. Il y eut pourtant, au mois d'août, de grandes fêtes musicales: un concours d'orphéons, un superbe festival régional, sous la direction de Pasdeloup; mais ici, l'initiative avait été prise par une association plus jeune, par conséquent, pleine d'ardeur et d'espérances: la Société des Beaux-Arts.

De même, pendant les deux années qui suivirent, la Société Philharmonique demeura étrangère au mouvement musical caennais, que d'autres sociétés eurent soin d'entretenir. On eût pu la croire morte : elle

n'était encore qu'endormie. Vers la fin de 1863 parut une circulaire de M. de la Mariouze, sollicitant, pour remettre la Société sur pied, cinquante souscriptions à 40 fr., dont le total lui permettrait de marcher, au besoin, sans le secours des abonnements. Cet appel fut entendu; 59 personnes prirent part à la souscription, pour elles et leur famille; une réunion des souscripteurs eut lieu le 24 janvier 1864, et le Conseil d'administration, immédiatement reconstitué, s'occupa de préparer la reprise des travaux.

Trois concerts furent donnés, à partir du 26 février, avec les seuls éléments locaux; M. Auguste Carlez dirigeait les chœurs. Un quatrième eut lieu le 1er août, au bénéfice des pauvres; Mlle de la Pommeraye y vint chanter de nouveau, et Mlle Léontine Soster y fit son début comme pianiste.

L'année 1865 s'ouvrit par un concert de bienfaisance, donné le 20 janvier, avec le concours d'une élève de Duprez, Mlle Isabelle du Boys, et de M. et Mme Fournier, arrivés à Caen depuis peu. Henri Fournier venait d'être nommé professeur de violon au Conservatoire municipal. Il fit entendre deux morceaux de sa composition. L'orchestre joua l'ouverture de *Fritz*, opéra d'Auguste de Croisilles.

Pour le concert du 24 mars, on avait engagé Mlle Rey, 1er prix de chant du Conservatoire de Paris, et pour celui du 20 mai, Mlle de la Pommeraye. Le concert des Courses (31 juillet) fut très intéressant; on y entendit, outre Mlle Rey, redemandée, Ch. Triébert, le clarinettiste Barbey, chef de musique du 70e, et Jancourt, qui firent leur partie dans la Symphonie pastorale de

Beethoven, et exécutèrent un quintette du même maître, avec Mlle Soster et Tanneur, celui-ci pour la partie de cor. Henri Fournier joua les *Souvenirs de Bellini*, d'Artot. Enfin, d'importants fragments de l'ode-symphonie de Wekerlin, *Les Poëmes de la mer*, déjà entendus au concert du 24 mars, furent exécutés sous la direction de l'auteur.

Après ces quatre soirées, la Société se trouva de nouveau endettée; les dépenses effectuées dépassaient d'environ 800 fr. les recettes; en y joignant un arriéré de 4 à 500 fr., il fallait évaluer à 12 ou 1.300 fr. le déficit existant à la fin de 1865. Et les cotisations des sociétaires et associés s'élevaient à peine à 3.200 fr.! Dans ces conditions, la liquidation s'imposait, à moins que l'on ne sortît des errements habituels pour tenter autre chose.

Ce fut alors qu'un membre du Conseil d'administration, qui depuis quelque temps y avait acquis une certaine prépondérance, M. Marcellus Muller, compositeur amateur et pianiste de talent, soumit à ses collègues une combinaison dont il proposait la réalisation pour l'année 1866. Il s'agissait d'entrer en pourparlers avec M. Bagier, directeur du Théâtre-Italien, à Paris, et d'obtenir de lui le concours de ses meilleurs artistes, pour deux ou trois soirées consécutives; il lui serait fait abandon du produit des billets pris par les personnes étrangères à la Société, et celle-ci se chargerait des frais matériels. Aux termes des engagements souscrits par les artistes du Théâtre-Italien, le directeur avait le droit de les emmener en représentation hors Paris, sans être astreint pour cela

à leur fournir un supplément d'appointements; cette clause facilitait la réalisation de la combinaison projetée. Le Conseil approuva la proposition qui lui était faite; on entra en négociations avec M. Bagier; un traité fut signé, qui donna lieu aux trois magnifiques soirées musicales et dramatiques des 10, 11 et 12 mars 1866.

On avait mis en communication, pour cette circonstance, la salle des Fêtes et la salle des Concerts, ce qui permettait de créer deux catégories de places. L'orchestre et les chœurs étaient installés à l'entrée de la grande salle; une estrade pour les solistes était dressée sur l'escalier qui donne accès dans l'enceinte.

Au premier concert, Mme de Lagrange, Mme Talvo-Bedogni (1), le ténor Brignoli et la basse chantante Agnesi chantèrent divers morceaux de solo ou d'ensemble, extraits des opéras de Rossini, Donizetti, Verdi, Flotow, etc. L'orchestre joua l'ouverture de *la Muette de Portici* et l'allegro de la Symphonie pastorale de de Beethoven. Deux chœurs et le quintette de Reissiger, joué par M. et Mme Fournier, M. Verdier et deux amateurs, complétaient le programme.

Les mêmes chanteurs parurent au second concert, avec un nouveau choix de morceaux; il y eut encore deux morceaux d'orchestre et deux chœurs. Le piano d'accompagnement, pour ces deux soirées, était tenu par le maëstro Giulio Alary, l'auteur des *Tre Nozze*.

La troisième soirée fut consacrée à la représentation de *Don Pasquale*, le charmant *opera buffa* de Donizetti. L'estrade avait été aménagée en scène de théâtre;

(1) Elle appartenait alors au personnel de la salle Ventadour.

l'orchestre, composé d'environ trente musiciens, sous la direction de M. Roméo Accursi, était placé au bas de la scène. L'opéra fut chanté par Mme de La Grange, Brignoli, le baryton Delle Sedie, et la basse bouffe Zucchini. Entre le 1er et le 2e acte, Delle Sedie chanta l'air de Figaro d'*Il Barbiere;* MM. Fournier et Accursi exécutèrent la 2e symphonie concertante pour deux violons, d'Alard.

Un public très nombreux assistait à ces trois concerts, dont l'effet artistique fut considérable. Je dois ajouter que le résultat financier donna toute satisfaction aux organisateurs, qui purent, grâce à l'accroissement de la liste des abonnements, rétablir l'équilibre dans les finances de la Société.

Je dis: la Société; mais, existait-elle bien encore? Ne s'était-elle pas déjà effondrée, cédant la place à une ou deux personnalités, qui, sans avoir changé l'enseigne, essayaient de rajeunir la maison? Était-ce donc l'œuvre d'une Société Philharmonique, cette « Redoute des Courses », du 29 juillet 1866, où l'orchestre de Deauville, sous la direction de Desgranges, vint faire danser le public sans cérémonie, et transformer ainsi les salles de l'Hôtel-de-Ville en salons de casino? Et que restait-il des traditions de la Société Philharmonique, dans la composition du programme dressé pour le concert du 17 décembre, où la musique du 70e de ligne prit la place de l'orchestre, où deux chanteurs, M. du Tillet et Mlle Meyer, occupèrent tous les autres numéros, et mirent fin à la soirée, en représentant l'opéra-comique de Poise, *Bonsoir Voisin*, avec accompagnement de piano?...

Le président, M. de la Mariouze, eut beau s'en défendre, dans une des circulaires qu'il fit paraître en décembre 1866 et mars 1867, la Société Philharmonique était devenue purement et simplement une entreprise de concerts. On s'épuisa en vains efforts pour remettre à neuf l'organisme usé ; les circonstances avaient changé depuis 1827, et même depuis 1850 ; et l'on se heurtait toujours à l'inévitable question financière. Les solistes amateurs, d'ailleurs fort rares, hésitaient à se présenter devant un public devenu plus difficile ; le concours des artistes de la ville ne pouvait être réclamé qu'avec modération ; il fallait donc recourir sans cesse aux artistes étrangers, procédé ruineux. D'autre part, l'orchestre coûtait assez cher (1) ; s'en priver était cependant impossible. On voulut astreindre les artistes qui en faisaient partie à payer une cotisation comme les autres sociétaires ; la prétention n'était pas heureuse, elle fut mal accueillie. De nouveau, la Société se vit contrainte au silence.

Ceux qui la dirigeaient laissèrent passer ainsi 1867 et 1868 ; puis, ils se décidèrent à frapper un nouveau coup d'éclat. La combinaison à laquelle s'était prêté, en 1866, le directeur du Théâtre-Italien, ne devait pas avoir contrarié ses intérêts, car il acquiesça pareillement

(1) Les artistes de l'orchestre, d'après les anciennes habitudes, étaient rétribués de la manière suivante : Sur le produit des cotisations, on prélevait la somme nécessaire pour solder les dépenses de l'année ; une autre somme était attribuée à la caisse de réserve, et le surplus était réparti entre les artistes de l'orchestre, d'après un état dressé d'accord avec une commission nommée par eux.

à de nouvelles propositions qui lui furent faites, relativement à deux concerts qu'il s'agissait de donner dans les mêmes conditions. Ces concerts, pour lesquels on utilisa seulement la salle des Fêtes, eurent lieu les 18 et 19 mars 1869. Ce furent encore deux superbes soirées.

Les artistes envoyés, cette fois, par M. Bagier, étaient: M^lle^ Gabrielle Krauss, alors dans toute la plénitude de ses moyens vocaux et de son talent; une jeune chanteuse américaine, M^lle^ Minnie Hauck; M^lle^ Rosello, contralto; le ténor Palermi; Agnesi, bien connu déjà du public caennais, et les basses bouffes Ciampi et Mercuriali. Le premier soir, on fit une reprise de *Don Pasquale*, que suivit un concert. Le lendemain, le concert précéda la représentation de *la Serva padrona* de Paisiello. Ce type aimable de l'opéra bouffe de la fin du XVIII^e^ siècle fut chanté par M^lle^ Krauss et Ciampi; une séduisante danseuse, M^lle^ Urban, mimait le rôle de Vespino. Comme en 1866, l'orchestre était dirigé par M. Roméo Accursi.

Comme la première fois aussi, ce fut un véritable régal, pour le public caennais, que cette réunion de chanteurs émérites, interprétant un double programme où quelques productions françaises semaient une agréable variété parmi la musique italienne, et où le genre bouffe et le genre sérieux se faisaient une mutuelle opposition. L'*Ave Maria* de Gounod, chanté par M^lle^ Krauss, avec accompagnement de violon, orgue et piano, par MM. Accursi, Karren et l'auteur du présent travail, fut salué d'acclamations enthousiastes. Et j'eus non moins de plaisir à seconder, comme accompa-

gnateur, la superbe exécution du quatuor de *Rigoletto*.

L'auditoire se retira charmé, les lustres s'éteignirent.... Plus jamais ils ne devaient se rallumer pour la Société Philharmonique !...

Elle disparut sans bruit; on ne la déclara point dissoute, ni même prorogée; il ne fut procédé à aucune liquidation; le matériel, les gros instruments, contrebasses et timbales, restèrent à la disposition des orchestres à venir. Longtemps encore, le dévoué bibliothécaire-archiviste, M. Victor Legentil, continua de veiller à la conservation de la bibliothèque. Elle fut annexée, en 1882, à la bibliothèque du Conservatoire, aujourd'hui l'École nationale de musique.

JULES SIMON

QUELQUES LETTRES INTIMES DE SA JEUNESSE

Jules Simon bachelier, — maître d'études à Rennes, — élève de l'École Normale, — professeur de philosophie au Collège royal de Caen, -- au Collège royal de Versailles, — suppléant de V. Cousin à la Sorbonne.

Un de nos confrères, M. Pierre Carel, a eu la bonne fortune de pouvoir copier un certain nombre de lettres intimes, adressées par J. Simon à un de ses camarades de collège, M. Fortuné ***. Nous sommes heureux de les publier, car elles nous fournissent quelques renseignements des plus curieux sur la jeunesse de l'illustre membre correspondant que vient de perdre l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (1).

Le Secrétaire, A. G.

(1) Dès 1888, M. Jules Simon donnait à M. P. Carel l'autori-

Vannes, 27 juillet 1831.

MONSIEUR LE SURVEILLANT,

Tu seras bientôt en vacances, et moi qui suis moi cependant, c'est-à-dire le plus grand amateur de vacances qu'il y ait au monde, tu ne sais pas que je n'irai point à Lorient avant le 1er septembre ! O temps ! ô sort ! coquin de sort ! Tu iras heureux et content promener tes douces rêveries sur le chemin de la terre natale ! Tu donneras un sou à Jaquot pour ton passage ! Ton cœur palpitera en apercevant dans le lointain la flèche chérie, le toit paternel ! Tu verras ton papa et ta maman ! Tu jouiras en paix des doux plaisirs de la retraite ! Tu te promèneras à ton aise au milieu des carottes de ton jardin ; tu feras tout cela et encore différentes autres choses, et celui que tu as appelé du doux

sation de publier ces lettres, comme en fait foi le charmant billet ci-joint :

Villers-sur-Mer, 1er juillet 1888.

Monsieur, vous pouvez citer les lettres de moi que vous avez entre les mains, je n'y mets aucun obstacle, étant bien persuadé, Monsieur, que ce sont des lettres authentiques. On m'a plusieurs fois attribué des lettres dont je n'étais pas l'auteur. J'avais un homonyme, portant mon nom et mon prénom, avec lequel on m'a quelquefois confondu, et qui, pour notre malheur à tous les deux, était écrivain et journaliste comme moi. Il y avait même une autre ressemblance, c'est que nous avions été professeurs tous les deux, mais moi de philosophie, et lui de flûte.

Agréez, etc *J. S.*

nom d'ami, celui qui t'a donné tant de coups de poing chez le Bourgeois, ira de nouveau parcourir la route qui le sépare de Rennes pour concourir, malgré lui, pour la bienheureuse École normale; il ira avec le bien-aimé et féal Richard visiter la ville des Rhédonnes et celle des Nannettes! Nannettes, bon Dieu! pouah du choléra pourtant! Il ira, il verra, il aura le choléra, c'est-à-dire qu'il aura grand'peur de l'avoir; car le poète l'a dit, que le choléra est une mauvaise chose; tu connais la charmante tirade :

Hé! juste ciel! mon corps serait-il enterré?
Offrirais-tu pour moi le divin sacrifice?
Le jour anniversaire aurait-il un service?
Daignerait-on encore dire le *libera*
Pour un infortuné mort par le choléra?
Voudrait-on sur mon corps jeter de l'eau bénite?

etc.

Par conséquent, de peur de toutes ces vilaines choses, je ne veux point du tout de cette belle maladie. Je le lui dirai avec le poète :

Tu n'auras pas mes os.

Cependant, il faut bien qu'on aille voir Nantes. Ainsi donc, Monsieur le Surveillant, en attendant le 1er septembre, j'espère que vous voudrez bien m'écrire par le porteur du présent message ou par un autre moyen (avant toutefois le 13 août, car je vais à Rennes le 14).

J'y compte, Monsieur le Surveillant, et aussi sur votre amitié et votre bon souvenir pour votre bien humble

Jules SIMON,
Bachelier ès lettres.

Vannes, le jeudi 10 novembre 1831.

. . . . . .

Mon caractère me porte à une joie ou à une tristesse immodérée. J'ai besoin d'épanchement. Tu as été mon confident jusqu'ici. J'ai besoin que tu le sois toujours. Au moins nous aurons tous les deux dans nos peines la satisfaction d'être certains qu'il est un homme qui y compatit comme aux siennes. Nous nous consolerons par là de la froide pitié des hommes.

Nous suivrons deux carrières différentes : nous arriverons à la mort par deux chemins différents. Mon voyage commencera bientôt, le tien vient de commencer; c'est pour cela que je t'arrête aux premiers pas de la route pour nous rappeler tes conventions et te prémunir contre l'indifférence.

Ne regarde pas ceci comme des frivolités; nous ne sommes ni l'un ni l'autre des hommes positifs; l'amitié doit être surnaturelle; son langage ne peut manquer d'être étrange; si ton cœur m'entend, nous sommes d'accord.

Parce que le reste des hommes fait consister l'amitié dans quelques services que je rendrais à un indifférent, est-ce une raison pour que nous fassions comme eux? Tu m'aimes bien, je t'aime de tout mon cœur, et c'est

pour cela que toujours tu pourras lire dans moi. Je t'ouvrirai mon âme. Nos cœurs sont francs, nos mains sont pures; joignons nos mains pour nous soutenir et nos cœurs pour nous consoler dans les travaux de la vie. Fortuné, ne doute jamais de moi; je pourrai aimer bien des hommes, mais je te promets de n'avoir jamais d'autre ami que toi. Pourras-tu me faire la même promesse?

Quand mon âme sera triste, je reviendrai souvent à de pareils objets. Si tu es l'homme qu'il me faut, mon langage ne te sera pas étranger et tu ne regarderas mes méditations comme des choses frivoles.

Le monde cache son cœur, parce qu'il est corrompu. Nous, cacherons-nous le nôtre?

Je voudrais bien que tu pûsses me répondre à tout ceci, car je suis encore triste. Fais-moi l'amitié de conserver mes lettres, comme je conserverai les tiennes. Nous y mettrons quelquefois des réflexions de ce genre. C'est un aliment de l'amitié. Je sais bien que j'ai quelque chose en moi qui n'est pas comme les autres hommes; aussi n'y a-t-il que toi qui m'entende.

Adieu, puissent mes lettres te consoler comme les tiennes me consoleront. Notre vie à tous deux n'a pas été toujours riante, et c'est ce qui doit contribuer à nous attacher l'un à l'autre. Je t'embrasse bien des fois et me recommande à tes prières.

Ton ami,
Jules Simon.

Rennes, le 10 novembre 1832.

MON CHER FORTUNÉ,

Quoique je fûsse déjà à Rennes quand ta lettre fut écrite, je l'ai néanmoins reçue, grâce à la complaisance de ma mère.

Tu vois, mon ami, que je suis un fidèle; car tu sais, par toi-même, ce que c'est le service de maître d'études, et si tu y joins l'étude du droit et six répétitions pendant les classes, tu sentiras que le moment que je te donne est un moment qui m'est bien cher. Mais à qui pourrais-je mieux le consacrer ? Ce n'est pas tant l'habitude, ni même la conformité de penchants et de caractère qui perpétuent l'amitié, c'est l'abandon et une confiance sans réserve. C'est là ce que j'ai trouvé en toi, et les amis de cette espèce sont trop rares pour qu'on les perde par sa faute.

Quant à moi, il me semble que plus nos carrières sont différentes, et plus mon amitié est forte : aussi, je me flatte que tu me conserveras une place dans ton souvenir, sûr d'avoir toujours la première dans mon cœur.

Tu me trouveras sentimental, mon bon Fortuné; ce sont ces malheureuses fonctions qui me rendent tel. Tu sais que j'ai une malheureuse tournure d'esprit; le positif est bien loin de moi.

Un homme grave ne verrait dans notre état que des enfants à punir; j'y vois des hommes à étudier. Ne me fais pas l'honneur de croire que je les étudie philosophiquement; la philosophie, dont je m'occupe toujours

cette année lorsque je suis à moi, ne peut trouver place dans mes pensées sitôt que je suis en service. Je suis tout entier à une sensibilité exagérée, à un avenir chimérique. Ce sont des rêves qui ont aussi leurs charmes; quelquefois c'est le passé, et quelquefois l'avenir qui m'occupe.

Je me promène le soir dans mon dortoir : dans chaque lit, un gros garçon, bel enfant le plus souvent, espiègle en diable quoique marmot, la face brillante de santé, les mains toutes sales d'encre, dort et ronfle de tout son cœur, sans penser à autre chose qu'à sa toupie et à ses pensums, ou tout au plus à sa classe et à ses prix. Je suis là, moi, pour faire des chimères à sa place : celui-là sera-t-il militaire, ou prêtre, ou magistrat ? Ne fera-t-il pas quelque jour une grande action ? Peut-être sera-t-il bientôt père d'une grande famille ? Quel sort l'attend au sortir d'ici ? — Les voilà tous qui dorment ! Combien dorment sur des écueils encore inconnus ! Le lycéen ne pense pas à ces billevesées. Il se lèvera demain matin au roulement, gai comme un pinson; il mettra le bel uniforme du dimanche, l'habit bleu et le chapeau fin, et s'il réussit à me faire une niche, il sera content comme un gueux pendant plus de huit jours. Pauvres enfants ! j'en ai condamné un à la prison, ce soir; voilà deux heures qu'il est couché et je l'entends encore sangloter. C'est une vilaine passe pour un homme qui adore les enfants comme moi; mais il me faut faire le mauvais, si je veux qu'on soit bien sage. Dans un collège royal, les bonnes paroles ne sont rien, les récompenses pas grand'chose, la sévérité, tout.

Écoute, Fortuné, ce n'est pas ainsi dans ton sémi-

naire, vos élèves ne sont pas habitués à haïr, à railler leurs maîtres, à subir par jour deux, trois, quatre punitions.

Je me rappelle souvent la galerie du milieu du grenier Daudé. Là, nous n'étions pas tous deux chiens de cour. Qui nous l'eût dit alors? C'est que dans ce temps-là, notre rôle à nous était d'obéir et de murmurer; aujourd'hui, c'est de gourmander et de punir, voilà la chose.

Pour toi, tu ne fais pas une quatrième étude; tu as affaire à des jeunes gens; tu les conduis par la raison; tu es un heureux chien. Nous, nous mordons du matin au soir. — On fait un peu de bruit; je regarde avec mes yeux noirs; une petite tête jolie sort de sous la couverture : « Ce n'est pas moi, Monsieur, je vous l'assure »; j'avais plutôt envie de l'embrasser ou de rire que de me mettre en colère. Bah! l'atroce métier!—Une heure d'arrêt à Révault pour parler sans nécessité. — Il faut en passer par là. On me reproche cependant de n'être pas assez sévère. Voilà la police des collèges royaux.

Ton JULES.

P.-S. — Quant à mes affaires, on me promet pour l'an prochain une chaire de philosophie. Je suis à bonne école pour m'instruire de cette science. M. Dufilhol me donne deux heures de leçon par jour; j'en ai vu plus dans huit jours qu'avec Monnier dans un an.

Rennes, 27 mars 1833.

MON CHER FORTUNÉ,

Il ne sera pas dit qu'au moment le plus solennel de ta vie, ton meilleur ami t'aura laissé manquer de ses consolations. Tous les actes irrévocables obligent l'homme pour toujours et laissent souvent dans l'âme une tristesse qui ressemble à la douleur. Pour toi, qui n'as pas agi légèrement, qui as mûrement pesé toutes les considérations, qui as suivi l'impulsion de ton cœur, tu n'as pas de remords à craindre et par conséquent pas de regrets ; car, crois-moi, si une conscience calme n'empêche pas les regrets, elle ne tarde pas à les bannir. Transmets à ta famille mes félicitations ; elles sont sincères en ce que je me réjouis de tout ce qui peut lui faire plaisir. Je me recommande spécialement à tes prières, mon ami !

Demande à Dieu que le malheur ne m'apporte pas l'impiété ; j'aurais bien désiré t'embrasser le jour de tes vœux ; car cette même cérémonie qui brise à l'avance tout autre lien doit rendre plus sacrés ceux de l'amitié, et notre amitié est assez pure, je pense, pour que tu puisses la porter aux pieds des autels.

Demande encore à Dieu qu'il nous la continue et la fortifie, si sa Toute-puissance le peut. Rappelle-toi que mes souhaits et mes vœux t'accompagneront toujours, que mes prières et mes pensées ne seront que pour toi.

Je t'embrasse de cœur et d'affection, et j'attends avec impatience le moment de te voir. J'aurais voulu pou-

voir t'embrasser le jour de l'ordination. Mais porte ma lettre sur ton cœur et tu croiras y sentir ton ami.

JULES.

Paris, 13 janvier 1836.

MON CHER FORTUNÉ,

... Je te dois quelques mots de détail sur ma situation actuelle. A l'école, je n'ai plus qu'un professeur unique, Victor Cousin, que tu connais sans doute de réputation, et que je ne te souhaite pas de connaître autrement.

Je m'occupe exclusivement de philosophie du matin au soir, c'est-à-dire de 4 heures du matin à 10 heures du soir, et je fais une certaine traduction d'un livre d'Aristote, qui sera publiée à la fin de l'année par mon excellent directeur sous son propre nom, grâce aux conseils peu utiles qu'il prend la peine de me donner. Mon espoir est que ce travail qui n'est pas mince me le rendra favorable à l'agrégation, qui dépend en entier de son caprice. Mais je doute qu'il me tienne grand compte d'un sacrifice auquel il sait que je n'avais aucun moyen de me soustraire.

. . . . . .

JULES.

Uzel, 26 septembre 1836.

Voici une lettre, mon cher Fortuné, qui court risque d'être coupable d'un péché véniel, puisqu'elle nourrit

l'intention de te détourner de tes méditations pour te faire songer malgré toi aux choses de la terre.

J'ai reçu ta lettre avec d'autant plus de plaisir que, ne sachant pas où t'écrire, j'avais été obligé de charger Jean-François de te conter ma sortie de l'école. Tu me félicites de ma place, et c'est avec raison. C'est la meilleure place qui ait été donnée cette année. Elle a pourtant ses désagréments. Je suis obligé de compter pour un des plus tristes la présence à mon cours des élèves du grand séminaire, parce que, dans tous les collèges où pareille chose a lieu, mes confrères sont embarrassés entre les tendances catholiques de leur auditoire et les tendances contraires de leurs chefs.

Tu penses que mon choix est tout fait; je crois même que c'est ma réputation de catholique qui m'a valu cette chaire dans une ville connue comme orthodoxe. Mais cela peut me susciter des contrariétés; heureusement que nous sommes inamovibles. Les appointements sont d'un peu plus de 3,000 francs. Je te dirai en confidence que la place de Rennes, qui est de 5,000 francs, m'est promise; mais j'ai des raisons pour hésiter; je te conterai cela plus tard.

Enfin, je suis presque sorti d'affaires, et ce n'a pas été sans peine.

Adieu, mon garçon, mes amitiés bien cordiales à tout notre monde; donne-moi toujours des nouvelles détaillées de ta famille. Nous nous portons tous bien ici, à l'exception de mon frère, le soldat, qui est malade à Tours.

Je pars pour Rennes après-demain. Je serai à Caen dimanche.

Mon adresse : M. Jules Simon, professeur de philosophie au Collège royal de Caen. Calvados.

Je t'embrasse de cœur,

JULES.

Caen, 6 novembre 1836.

MON CHER FORTUNÉ,

Je t'ai écrit à la fin du mois de septembre, au moment de partir de chez moi pour venir à Caen. Il est temps que je te donne de mes nouvelles, et que je te prie de me donner des tiennes. Je suis arrivé à Caen, mon bon ami, le 2 octobre 1836, à 4 heures du matin, et le même jour j'ai dîné chez mon proviseur, ensuite de quoi j'ai prêté serment et signé le procès-verbal de mon installation; rien ne peut être plus régulier.

Notre collège est admirable et il surpasse de beaucoup pour la majesté des bâtiments même les plus beaux de Paris. Nous avons 360 pensionnaires et 300 externes. Ma place va à 3,200 fr. et sera de 3,800 dans quatre ans, si je n'avance pas. Je suis logé à dix pas du collège, dans le plus beau quartier de la ville; mais je paie deux chambres 30 fr. par mois, et ma pension 50 fr., l'éclairage, le blanchissage et le chauffage à ma charge.

Ma classe se compose de 50 élèves, dont 30 laïques, le reste sont des abbés du séminaire de Bayeux, qui passent un an à Caen pour suivre mon cours et qui ont en même temps un professeur de théologie.

Le clergé de Caen, mon cher ami, renferme beaucoup de gens honorables; mais quoi qu'il m'ait très bien accueilli, je ne puis m'empêcher de trouver odieuse la conduite qu'il a tenue envers mon prédécesseur. Je suis obligé de me tenir en garde, mais ce qui passe l'imagination, c'est que chacun des prêtres qui viennent me voir m'avertit individuellement de me défier des autres. Comme je suis catholique et que je m'en fais gloire, j'espère n'avoir rien à craindre de la part du clergé, et cette conduite blesse ma délicatesse et m'afflige pour une cause qu'ils servent par de mauvais moyens, et à laquelle je m'intéresse autant qu'eux et peut-être plus encore. Espérons néanmoins que tout ira bien. J'ai quelques bons élèves, mais je n'en ai point de très bons, et quoique tout le monde travaille, je crois que mon enseignement mériterait d'être suivi avec plus d'entraînement. Les gens de ce pays-ci sont d'une nature apathique; je regrette les Bas-Bretons...

JULES.

Versailles, 19 mai 1838.

Je suis à Versailles depuis trois mois, ma nomination m'est arrivée à Caen comme la foudre, en pleine classe de philosophie; je l'ai serrée dans ma poche et j'ai achevé ma leçon très paisiblement, après quoi j'ai fait mes adieux au proviseur, et, une heure après, j'étais en route, au grand étonnement de tout le monde; mais personne n'était plus étonné que moi.

Paris, 22 juin 1846.

..... J'ai été beaucoup attaqué, vois-tu, il y a quelques années. On a dit du vrai, on a dit du faux. Mes amis ont cru tout à la fois; ils m'ont écrit des choses singulières ; j'ai répondu une première fois, mais à la réplique, j'ai pensé qu'il valait mieux pour tout le monde attendre que nous puissions traiter dans nos lettres toute autre question que les rapports du Clergé et de l'Université.

La mort de mon père est venue, et puis celle de ma mère ! Je ne suis pas trop heureux, mon pauvre garçon; ma famille me donne bien des soucis; les ennemis de l'Université m'attaquent tant qu'ils peuvent; le ministre de l'Instruction publique me déteste comme suppléant de Cousin; les amis de M. Cousin ne n'aiment pas beaucoup plus, à cause d'un peu de réputation que j'ai et quelques doctrines qui ne leur plaisent pas. Avec cela, je suis pauvre comme Job, grâce à l'accumulation de mes charges de famille et à la façon dont sont traités partout les suppléants. Je te dis tout cela pour te montrer que nos amis doivent être bons diables avec moi. Je t'apitoie sur mon sort. J'ai eu quelques bonnes chances dans ma vie, ce sont les apparentes; j'en ai eu plus de mauvaises qui sont secrètes.

A coup sûr, je ne pensais pas à Vannes qu'à 30 ans je serais professeur à la Sorbonne, décoré, éligible; mais je ne pensais pas non plus qu'on pouvait être tout cela, et lutter en secret contre la pauvreté, contre l'envie, contre la calomnie.

JULES SIMON.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA BIBLIOTHÈQUE

DE CAEN

Par M. Gaston LAVALLEY,

Membre titulaire.

I

On peut dire que l'histoire de la Bibliothèque de Caen commence avec celle de l'ancienne Université de la ville. Depuis l'année de sa fondation, en 1431, l'Université avait réuni dans ses différentes facultés un certain nombre de manuscrits, que l'on gardait avec soin dans une sorte de bahut *(arca* ou *archa)*.

Dans les anciens registres de l'Université on l'appelait souvent l'*arche commune* (1). Ce coffre, ou bahut, renfermait les titres, statuts, quittances et autres actes concernant la *très célèbre* compagnie, comme elle se

(1) « In *archa communi* reponi voluit... » *Reyistre des Conclusions* ou délibérations de l'Université, à la date du 1er oct. 1515. Voir ces manuscrits aux Archives du Calvados, ou l'excellent *Inventaire sommaire* rédigé par M. Armand Bénet, série D, t. Ier.

désignait elle-même sans trop de modestie, suivant d'ailleurs la formule usitée dans toutes les Universités du royaume. On y plaçait aussi le *petit coffre du recteur*, qui devait contenir sans doute les titres les plus précieux.

Comme les livres, tous écrits à la main, étaient extrêmement rares à cette époque, il n'est pas étonnant qu'on ait songé à les enfermer dans le coffre-fort où se conservaient les titres de propriété de l'Université. Ils formaient en réalité une sérieuse part de son patrimoine. Aussi, peu à peu, les recteurs s'habituèrent-ils à les considérer comme une ressource, dont on pouvait disposer pour le plus grand bien de la Compagnie. Quand celle-ci venait à manquer d'argent, on sortait les raretés bibliographiques de leur retraite pour les donner en gage et contracter des emprunts.

Cette sorte de trafic devenait l'occasion des conventions les plus variées. Ainsi le 29 août 1467, le prieur de la Maison-Dieu de Caen, qui avait en gage deux livres de l'Université, pour la somme de dix saluts d'or, consentit à restituer les volumes au prix de 8 écus seulement (1). Par ce marché, que l'Université s'empressa d'accepter, le prêteur se résignait à perdre deux écus plutôt que d'attendre, peut-être indéfiniment, que l'illustre compagnie songeât à s'acquitter de sa dette pour rentrer en possession de ses livres.

Si l'Université se séparait trop facilement de ses manuscrits pour contracter des emprunts, il est juste de reconnaître qu'elle en recevait aussi quelquefois en

(1) *Conclusions*.

défalcation des sommes qu'elle avait prêtées (1). Mais il n'en est pas moins vrai qu'elle fut trop longtemps à s'apercevoir que cette façon d'employer les livres profitait peu à l'avancement des études.

Ce fut seulement le 24 mai 1457 que, renonçant à considérer ses volumes comme une valeur commerciale, l'Université résolut de les mettre désormais à la disposition de ses professeurs et de ses écoliers. Dans cette assemblée générale, elle arrêta (2) qu'il serait établi une bibliothèque, une *librairie* comme on disait alors, dont l'organisation serait confiée au sieur Thomas Onfroy, doyen des Arts, à Me Thomas Fortin et à quelques autres. Elle déclara en outre que les livres de l'Université ne seraient prêtés à personne, mais enfermés dans l'*arche commune* jusqu'à l'achèvement de la bibliothèque.

Le 19 août, elle émet le vœu « que la Faculté des Arts soit priée par les autres Facultés de permettre que les livres, qu'elle a en gage de l'Université pour prêt d'argent, soient déposés avec les autres dans ladite *librairie*, en réservant son droit de gage et sous bonne caution (3) ». Quelques jours après, le 1er septembre, la Faculté des Arts consent au dépôt des volumes à la *librairie commune*, à la condition d'avoir la clef du banc où il seraient placés.

Du 24 septembre 1457 date l'installation de la nou-

(1) *Conclusions*, à la date du 23 mars 1465. Affaire Guillaume de Loraille qui avait emprunté 9 écus à l'Université.

(2) *Conclusions*.

(3) *Id*.

velle, ou, plutôt, de la première bibliothèque de l'Université; car, jusqu'à ce moment, on aurait pu difficilement donner ce nom au bahut, l'*arche commune*, où l'on enfermait quelques livres avec des pièces de comptabilité et des actes de propriété. Ce jour-là, on apporta dans une salle spéciale vingt-cinq volumes (tout ce que possédait alors l'Université), que l'on attacha et enchaîna dans quatre *bancs*.

Deux clefs pareilles servaient à fermer ces deux bancs, ou armoires. L'une d'elles fut gardée par l'Université, l'autre remise, suivant la convention précédemment acceptée, à M^e^ Thomas de Talvas, doyen de la Faculté des Arts (1).

Quel était exactement le mobilier de cette nouvelle bibliothèque? nous ne saurions le dire, puisque les documents qui restent ne donnent aucun renseignement sur ce point. Toutefois, il est permis de supposer que les *bancs* dont il s'agit faisaient plutôt l'office de coffres que de sièges. C'étaient probablement des sortes d'armoires, longues et basses, couronnées d'une tablette en forme de pupitre, et divisées, à l'intérieur, en plusieurs compartiments destinés à recevoir les

(1) Le texte du registre des *Conclusions* est ici d'une telle importance que nous croyons devoir le citer intégralement: «...Depositi sunt prenotati libri cum ceteris libris communibus in libraria communi pro inicio dicte librarie, et eadem die alligata sunt et incathenata in eadem libraria XXV volumina librorum in IIII^or^ bancis; de duabus vero clavibus similibus, quarum quelibet sufficiebat omnes bancas resecare juxta prehabita, tradita est una decano facultatis artium Ma. Tho. de Talvas ».

volumes. Comme ces meubles étaient souvent parallèles aux bancs à dossier, où s'asseyaient les lecteurs, et ne formaient qu'un même ensemble de menuiserie, on s'habitua sans doute, par une figure de rhétorique bien connue, à donner au tout le nom de l'une des parties.

Un des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, les *Chants royaux*, renferme une miniature qui pourrait servir d'illustration à la définition que nous venons de de donner. C'est une séance des docteurs de l'Université de Paris, qu'on voit assis, des deux côtés de la salle, devant un long meuble en forme de comptoir, incliné au sommet pour permettre au lecteur d'y poser son livre ouvert. A l'extrémité de chacun de ces meubles, par une ouverture cintrée, on aperçoit dans l'intérieur des tablettes, sur lesquelles des volumes sont couchés à plat. Mais là, point de portes, ni de serrures.

Celles-ci, nous allons les trouver dans un bois de la satire de Badius: *Navis stultifere collectanea* (1). Cette curieuse estampe représente un savant lisant au-dessus d'un coffre, que termine, comme un toit, une double planchette destinée à recevoir les livres. Le bahut est fermé par plusieurs portes, garnies de solides serrures, dont deux, entr'ouvertes, nous laissent voir des volumes entassés dans l'intérieur.

Voilà donc indiquée, dans cette seconde estampe, une précaution qui ne se découvre pas dans la précédente. Les livres y sont mis sous clef, comme dans les

(1) La Bibliothèque de Caen possède l'édition de 1513.

bancs de la première bibliothèque de l'Université de Caen. Mais celle-ci se défend encore plus sérieusement; elle ne se contente pas d'enfermer ses volumes: elle les enchaîne. Elle les enchaîne (1) d'ailleurs, comme cela se faisait à cette époque, où le livre était si rare, dans les églises et dans les *librairies communes*, c'est-à-dire dans les bibliothèques publiques.

La Bibliothèque de Caen possède encore quelques-uns de ces vétérans de la bibliographie, qui portent les traces de leur servitude passée: un manuscrit (*Summa de casibus conscientiæ Astesani astensis*) et quelques incunables. Parmi ces derniers le mieux conservé, le plus complet, c'est une édition de la *Cité de Dieu* de 1479.

Ce volume est encore muni de ses fermoirs en cuivre et de cinq clous, enfoncés dans la peau de la reliure, moins pour l'orner peut-être que pour le protéger, lorsque le livre était posé sur le plat dans le coffre où on le renfermait. Mais ce qui le caractérise particulièrement et lui donne une véritable valeur, c'est qu'il porte encore l'anneau de fer auquel on rivait la chaîne destinée à l'attacher.

« Les livres pourvus des anneaux qui les maintenaient enchaînés, dit l'abbé Valentin Dufour (tome V

(1) En général, on enchaînait les livres pour les protéger contre les voleurs; mais il arrivait aussi qu'on les « chargeait de fers » comme des malfaiteurs, de manière que personne ne pût les ouvrir. Ainsi furent traités en criminels, sous Louis XI, tous les ouvrages de philosophie nominaliste qui avaient été excommuniés. Voir *La Sorbonne*, par Alfred Franklin, pages 60 et suiv. de la 2e édition.

du *Bibliophile français*, page 164), sont assez rares en France dans les grands dépôts littéraires; presque tous ayant perdu leur ancienne reliure pour en prendre une plus moderne, il est difficile de déterminer la position de l'anneau ».

Notre exemplaire de la *Cité de Dieu* donne la solution de ce petit problème bibliographique. Le volume a 50 centimètres de haut sur 34 de large. L'anneau de fer, fixé à la partie supérieure de celui des plats qui précède le titre, se trouve à 13 centimètres du dos, c'est-à-dire à peu près au tiers de la largeur de l'in-folio. Cet anneau, plus long que celui d'une chaîne ordinaire, est soudé à deux larges pattes dont les clous, après avoir traversé le bois de la reliure, sont rivés sous la peau de la couverture. Et maintenant, comment le volume était-il attaché? Sa chaîne avait-elle des *mors* (1) comme celles des livres de la cathédrale de Troyes? Sa dernière maille glissait-elle, comme à la Bibliothèque d'Hereford, le long d'une tringle, cadenassée à son extrémité? Le sortait-on de son *banc*, pour le poser sur le plan incliné de ce meuble? ou bien sa chaîne était-elle assez longue pour permettre de le placer sur un pupitre, ou lectrin (lectrum) mobile? Cette dernière hypothèse paraît tout d'abord acceptable; car, dans plusieurs passages du registre des *Conclusions* de

(1) Les *comptes de la fabrique de la cathédrale de Troyes*, relatifs à l'aménagement de la librairie de cette église (1422-1423), mentionnent la façon de « huit verges de fer es pupitres, esquelles sont encheinnés les livres », de 40 chaînes de fer neuves et de 80 « *mors* à attacher les livres de ladite librairie ». Henri Havard: *Dictionnaire de l'ameublement*, tome III, p. 315.

l'Université de Caen, il est question, tantôt d'un demi-pupitre à installer (dimidium pulpitum; 1er février 1472), tantôt d'un nouveau *lectrin* pour poser des livres de médecine (novum lectrum ad reponendum libros medicine; 29 août 1461).

Mais, lorsqu'on rapproche ces différentes expressions du texte (1) qui précède l'inventaire de 1515, copié dans le *Matrologe*, on ne peut plus avoir de doute sur la signification du mot pupitre. Ces pupitres ou lectrins, loin d'être transportables, faisaient corps avec les *bancs* ou armoires.

Quoi qu'il en soit, nous savons qu'à partir de la seconde moitié du XVe siècle, tous les volumes de l'Université de Caen furent enfermés et enchaînés dans la *librairie commune*. Et cet usage ne tomba pas en désuétude, comme on pourrait le croire, d'après une opinion généralement répandue, avec l'invention de l'imprimerie qui, en multipliant les livres, rendit une telle précaution dispendieuse et peu praticable. Car, à la date du 28 juin 1519, nous pouvons constater, dans le registre des *Conclusions* de l'Université normande, que trois volumes sur les *Décrétales*, qui lui avaient été légués par un certain Guillaume Dormebault, furent encore enchaînés après mûre délibération (decernens quod hujus modi volumina *incathenarentur* in libraria communi).

(1) Voici la note qu'on lit au commencement de cet inventaire: « In libraria communi hujus Universitatis Cadomensis sunt quindecim scanna, ambones, sive lieutrini, cum quindecim formulis eisdem servientibus ». Il n'y avait donc de mobile que les quinze escabeaux (formulæ), dont trois manquaient, lors de la visite de la *librairie* en 1514.

Cette excessive prudence, faisant oublier un long passé de désordre, était peut-être nécessaire pour rassurer les donateurs. Quand ils apprirent que la nouvelle bibliothèque était organisée sérieusement, ceux-ci n'hésitèrent plus à lui offrir des livres. En 1458, Me Thomas Fortin lègue six volumes, parmi lesquels « Hystorie Scolasticœ »; en juin 1461, J. Harpin donne trois volumes de médecine; en janvier 1462, N. du Quesnay, quatre volumes. Tous les ans, ce sont des dons entrevifs, ou des legs, ou des ouvrages dont on attribue la nue-propriété, en s'en réservant l'usage sa vie durant, comme le fit G. de La Villète, official de Bayeux (24 fév. 1468). En 1470, L. de Harcourt, patriarche de Jérusalem et évêque de Bayeux, fait donation de six volumes et, la même année, un notable bourgeois de Caen, Jean Nolant, remet une somme de six l. t. pour acheter un traité de médecine au choix de l'Université.

Le branle était donné. Les libéralités affluaient, encouragées par l'ordre qui semblait régner dans la *librairie commune*. A la date du 27 juin 1467, l'Université n'avait-elle pas décidé (1) qu'on ferait deux inventaires des livres, dont un exemplaire serait conservé dans le bahut *(arca)*, tandis qu'un double serait confié au scribe ou secrétaire général? La même délibération n'avait-elle pas arrêté qu'une inspection de la bibliothèque serait faite, au moins une fois chaque année, par le recteur accompagné des doyens?

Pour attirer les donateurs, il ne suffisait pas de leur assurer la sécurité. Avec leur connaissance du cœur

(1) *Conclusions.*

humain et de ses faiblesses, les professeurs de la *très-célèbre* Université de Caen prirent toutes les mesures capables de flatter l'amour-propre des bienfaiteurs de la Bibliothèque. Quand on leur offrait un ouvrage, la présentation en était faite devant toutes les facultés, réunies en assemblée générale sous la présidence du recteur. Des remerciments étaient adressés au généreux donateur, et l'on décidait qu'un service solennel serait célébré, aux frais de l'Université, pour l'âme de ses parents (1).

Le résultat de ces heureuses et habiles dispositions ne se fit pas attendre. Dès l'année 1472, après la visite de la Bibliothèque, à laquelle il procéda avec son scribe, le recteur put constater la présence de soixante-trois volumes, sans compter ceux du Décret, les six volumes donnés par l'évêque de Bayeux et les trois autres, dus à la générosité de Guillaume de Villète (2).

Tout aurait été pour le mieux dans la meilleure des bibliothèques possible, si le local eût été assez grand et convenablement aménagé. Mais il paraît, d'après le registre des *Conclusions*, qu'on oubliait même de remplacer les vitres cassées et qu'il pleuvait sur les livres. Cet état de choses devint si scandaleux qu'un donateur, Roger d'Etampes, docteur en chacun droit, qui avait déjà présenté deux volumes, déclara, dans

(1) Voir dans les *Conclusions*, à la date du 1er février 1472, de quelle cérémonie pompeuse on entoura la réception d'un manuscrit (Summa Astesana) donné par Robert Cornegrue, évêque de Séez.

(2) *Conclusions*, 1er février 1472.

une assemblée générale de 1476, qu'il était disposé à faire d'autres libéralités, mais à la condition qu'on installerait une autre bibliothèque, ou qu'on agrandirait celle qui existait.

L'observation était si juste et contenait un sous-entendu si menaçant pour les intérêts de la Bibliothèque que l'Université, séance tenante, décida que l'ancien local, devenu trop étroit, serait agrandi aux dépens des écoles de théologie et des lois.

Il y aurait eu bien d'autres réformes à réaliser. Ainsi, la Bibliothèque avait un gardien (custos librarie) dont les fonctions paraissaient se borner à avertir les membres de l'Université quand il était urgent de réparer certains volumes (1), à ouvrir et fermer la salle, à la nettoyer, à conserver le catalogue ou inventaire, et à faire une ronde nocturne.

Pour ces besognes subalternes, on se contentait de l'exempter d'impôt. Aussi, pour se créer des ressources, cumulait-il souvent cette charge avec celle de portier des écoles (2). Primitivement, il ne logeait même pas dans le local de la Bibliothèque, qui était occupé par le bedeau du recteur. On le voit même solliciter la concession de ce logement le 25 septembre 1480, en s'appuyant sur ce motif qu'il pourrait « garder nuit et jour » la *librairie commune* (3). Il est vrai que s'il lui arrivait d'être détenu en prison, il avait l'avantage d'obtenir,

(1) *Conclusions*, 19 juin 1478.

(2) *La Bibliothèque de l'Université de Caen au XV^e siècle*, par le comte Amédée de Bourmont.

(3) *Conclusions*.

sur la requête de sa femme, que l'Université s'occupât de son élargissement (1).

On conçoit, après cela, que le prestige d'un tel fonctionnaire ne fût pas de nature à arrêter les abus qui se commettaient quotidiennement sous ses yeux. Qu'aurait-il pu faire d'ailleurs contre les gros personnages de l'Université, doyens et docteurs divers, qui avaient la prétention de disposer chacun d'une clef de la Bibliothèque ? Qu'aurait-il pu faire aussi contre les emprunteurs, cette plaie des bibliothèques privées ou publiques? Il est bien vrai qu'on obligeait ces derniers à donner une reconnaissance en bonne et due forme des livres qu'ils emportaient. Mais qui les empêchait de garder éternellement les volumes prêtés, qu'ils finissaient par considérer un peu comme leur propriété ? Et, surtout, comment se montrer rigoureux envers des gens considérables, tels que Guillaume de Villète, docteur ès lois, official de Bayeux et bienfaiteur de l'Université ? Tout au plus se permettait-on de répéter tout bas le vers de Virgile : *Timeo Danaos et dona ferentes.* Mais réclamer? Personne ne l'aurait osé. Et il arrivait très souvent que l'emprunteur, décédant avant d'avoir rendu les livres prêtés, léguait à l'Université toute une série d'embarras et de complications pour tenter de rentrer en possession de son bien.

Après les dangers du prêt, il fallait se garantir contre cet autre fléau : les bibliomanes peu scrupuleux, qui arrachent les feuillets de garde en parchemin ou découpent, pour se les approprier, les lettres d'or ini-

(1) *Conclusions*, 10 octobre 1481.

tiales des manuscrits. Ces mutilations furent assez nombreuses pour donner lieu, lors de la visite de la *librairie* en 1514, à tout un procès-verbal (1) pour constater « les dommages qui ensuyuent ».

On ne se contentait pas de déchirer des feuillets, d'enlever les clous qui ornaient les reliures, de découper des vignettes; on brisait aussi les portes ou l'on forçait les serrures, pour s'introduire dans la Bibliothèque et dérober des livres.

« C'est en vain, dit M. de Bourmont (2), que les recteurs faisaient soigneusement leur inspection, et que, signalant ces déprédations, ils réclamaient auprès de l'ordinaire une monition, et auprès du pape une bulle de « significavit ». C'est en vain que des affiches menaçaient les malfaiteurs d'excommunication, et que pour les rendre plus intelligibles, on les rédigeait en latin et en français: « in lingua latina et laïca ». On fit même un règlement; mais il fallut se résoudre, pour obtenir quelque peu d'ordre, à fermer la Bibliothèque durant le carême et pendant les collations de grades ès arts ».

Ces soustractions ne découragèrent pas le zèle des donateurs. Dans une période de dix années seulement, de 1480 à 1490, nous en trouvons, dans le registre des *Conclusions*, une longue liste. Roger d'Étampes donne d'abord pour cent écus de livres et, une autre fois, cinq volumes. Puis ce sont vingt-huit volumes offerts par divers, surtout par des docteurs en médecine, des ouvrages achetés par la Faculté des

(1) *Matrologe* de l'Université.

(2) *La Bibliothèque de l'Université de Caen au XV^e siècle.*

Arts, et un quart de sa bibliothèque, légué par un professeur de théologie.

Grâce à ces libéralités, la Bibliothèque, d'après un catalogue (1) dressé en 1515, possédait à cette époque 294 volumes, auxquels vinrent s'ajouter bientôt les 80 volumes donnés de son vivant par Pierre de Lesnauderie (2), docteur ès droits, scribe et procurateur de l'Université.

Cette collection, importante pour le temps, était renfermée dans une pièce qui occupait le centre du bâtiment dit des *Grandes Écoles*. Cet édifice, situé entre la rue aux Namps et l'église Saint-Sauveur-du-Marché (aujourd'hui halle au blé), avait été donné en 1476 à l'Université par Marie de Clèves, veuve du duc d'Orléans, moyennant la fondation d'un service pour le repos de l'âme de son mari.

(1) ***Matrologe de l'Université,*** fol. 171.

(2) Ce Pierre de Lesnauderie, deux fois recteur en 1505 et en 1520, est qualifié dans les *Conclusions* de *generosus atque circumspectus dominus*. Non sans raison; car il ne donna ses livres de son vivant que parce qu'il se défiait des exécuteurs testamentaires, qui trahissent, la plupart du temps, la volonté exprimée par le testateur. Précédemment, le 1er octobre 1515, il avait fait déposer dans le bahut (archa communi) le *Matrologe* écrit de sa main, où se trouvent les documents les plus précieux pour l'histoire de l'Université, manuscrit conservé aujourd'hui à la collection Mancel. De Lesnauderie devait être un esprit original; car c'est lui-même qui parle ainsi de son mariage: *nescio quo facto uxoratus*. Cet homme, qui ne savait pas trop comment il s'était trouvé marié, avait donc beaucoup d'*humour* avant même que le mot n'eût été inventé. Il serait, a-t-on dit, l'auteur de la *Farce des Pattes ouaintes*, qu'il n'aurait pas craint de copier à la suite de son *Matrologe*, un ouvrage cependant éminemment sérieux.

M. de Bras (1) nous en a conservé la curieuse description qui suit : « Lesquelles maisons ont été faictes « approprier pour l'vsage des Docteurs, Regents et « escolliers, de façon que c'est vn grand, magnifique « et superbe bastiment, qui contient en longueur l'es- « pace de cent cinquante marches, et faict tout le costé « d'vne rue, car aussy en ce seul bastiment sont les « escolles de Théologie, Droicts Canon et Civil, Méde- « cine, et les Arts où se font les lectures publiques, et « actes de chaque faculté : et au mitan est posée une « belle et singulière librarie, fournie d'vne infinité de « liures de toutes sciences, de laquelle les Docteurs et « le Clauier d'icelle Vniversité ont les clefs pour la « clorre et ouurir aux estudians, selon que les opportu- « nitez et occasions s'offrent. Et au haut de la vis « d'icelle est posée une Orloge et cadran, afin que les « Docteurs, Regents et escoliers soyent bien reglez en « leurs lectures. Et ie diray que ces escolles sont situées « en vne haute rue au quartier de Sainct Sauueur, au « plus bel air qui soit en la ville, et que autour d'icelles « sont des Colleges, Pedagogies, estudes, et plusieurs « libraires, et les Conuens des Croisiers et Cordeliers : « en vn des bouts desquelles escolles sont affichez des « posteaux de bois, et de grosses chaisnes (2) de fer ten- « dues pour empescher que les charettes et harnois ne « passent par la rue, et que le bruit ne nuise aux lec-

(1) *Recherches et Antiquitez*, par le sieur de Bras.

(2) Au lieu de substituer le nom de Pasteur à celui de la rue de *La Chaine*, qui rappelait un curieux usage, n'aurait-il pas été préférable, pour honorer la mémoire du grand savant, de débaptiser par exemple la rue Saint-Sauveur ?

« tures publiques, qui se font ordinairement. et autres « actes solennels ».

Cette description nous apporte deux renseignements importants pour l'histoire de la bibliothèque de l'ancienne Université.

Il résulte d'abord du passage, où il est parlé de la « belle et singulière librarie fournie d'une infinité de « livres de toutes sciences », qu'à l'époque où l'auteur écrivait (1), c'est-à-dire quelques années après les plus grands désordres des guerres religieuses, la bibliothèque de l'Université ne paraissait pas avoir souffert des fameux ravages des protestants. M. de Bras, le premier historien de Caen, ne peut pas cependant être soupçonné de professer de tendres sentiments à l'égard des huguenots. Celui qui nous a conservé si scrupuleusement tout le détail de leurs actes de vandalisme, n'était pas homme à passer sous silence les dégâts qu'ils auraient faits dans la « belle et singulière librarie ». Ce serait donc à tort que M. Georges Mancel (2) et, après lui, M. Ravaisson (3), auraient reproché aux religionnaires de 1562 d'avoir pillé la première bibliothèque de l'Université. Les huguenots de cette époque ont assez d'excès à leur passif sans qu'on leur prête encore des violences imaginaires.

(1) C'est en 1582 que M. de Bras avait achevé ses *Recherches et Antiquitez de la ville de Caen*. Une délibération du 3 mars 1582, consignée dans les registres de l'ancien Hôtel de Ville, nous apprend qu'à cette date M. de Bras présenta son manuscrit aux échevins.

(2) *Notice sur la Bibliothèque de Caen.*

(3) *Rapports au Ministre de l'Instruction publique sur les Bibliothèques des départements de l'Ouest.*

Ils détruisirent en effet deux bibliothèques, les plus anciennes de Caen, dans l'abbaye de Saint-Étienne et dans la collégiale du Sépulcre. D'après un procès-verbal dressé, par ordre du bailli de Caen, le 27 septembre 1563, ils auraient même enlevé les boiseries qui portaient les livres et le plomb de la couverture (1). Mais cette rage ne prenait de telles proportions que lorsqu'il s'agissait d'édifices religieux ; le flot destructeur s'arrêta aux portes de l'Université.

Si le fameux Corps enseignant n'eut pas trop à souffrir des troubles religieux, il avait été plus d'une fois singulièrement éprouvé par les mortelles atteintes de la peste.

En 1480, l'apparition du redoutable fléau eut même ce résultat inattendu de laisser en suspens un grave problème de théologie, dont l'inquisiteur de la foi avait demandé la solution aux maîtres et docteurs de l'Université de Caen. Mais terrifiés, ceux-ci avaient abandonné leurs chaires, et il fallut attendre leur retour pour savoir *s'il est de nécessité, sur peine de péchié mortel et de damnation, que la femme qui se marie soit vierge et le mari semblablement* (2).

Quatre-vingt-trois ans après, en 1563, la terrible maladie sévissait encore à Caen avec une telle violence, que les écoles furent désertées et que la plupart des habitants quittèrent la ville (3). Les mesures de

(1) *Mémoire sur la valeur et le prix des livres dans la Basse-Normandie depuis le XI^e siècle*, par l'abbé De La Rue.

(2) *Conclusions*, 13 décembre 1480.

(3) Dans des *remontrances* aux Commissaires du Roi, chargés

police, que l'on crut devoir prendre pour conjurer le fléau, n'étaient pas de nature à rassurer les esprits. Elles faisaient appel à une mise en scène lugubre, dont nous trouvons un exemple caractéristique dans l'ordonnance du 4 novembre 1563, rendue en la Chambre du siége présidial.

« ...En tant que les bourgeois et personnes notables « de lad. ville seraient inconvénientés de peste, disait « cette ordonnance, avons ordonné que leurs maisons « et boutiques seront closes et marquées par les fos- « soyeurs de chaque paroisse d'une croix blanche de « largeur de trois doigts en lieu apparent et visible, « et s'ils sortent de leurs maisons, seront tenus, même « leurs serviteurs et domestiques, de porter une verge « blanche en leur main apparentement, afin que les « personnes ne s'approchent d'eux.

« Que défenses et inhibitions sont et seront faites à « toutes personnes de lad. ville de ne nourrir en leurs « maisons aucuns connils, pigeons et autres oiseaux, « bêtes et animaux qui pourraient engendrer putré- « faction et corruption d'air en lad. ville, sur peine de « punition corporelle et d'amende arbitraire applicable « auxd. pauvres malades.

« Est par semblable défendu à tous regrattiers, « peuffières, fruitières, fromagères et autres, de vendre

de répartir la somme de 30,000 livres sur les villes du Bailliage, les habitants de Caen disaient, à la date du 16 septembre 1563 : « La ville et faubourgs est assaillie et tellement inconvénientée « du danger de la peste que la plupart des habitants sont con- « traints quitter et abandonner lad. ville. » *Archives municipales*.

« ni exposer en vente aucuns linges, langes, fruitages, « fromages, ni autres semblables choses qui peuvent « causer danger, sur semblable peine.

« Que, aux prêches et sermons publics, le peuple « sera admonesté et exhorté de prier Dieu qu'il veuille « retirer son ire, et de subvenir aux pauvres malades « de leurs biens et aumônes. »

Longtemps les registres de l'ancien Hôtel de Ville de Caen seront ainsi remplis de délibérations relatives aux ravages de la peste. Dès l'année 1564, le collége du Mont avait fermé ses portes, à la suite du décès de son principal, enlevé par l'épidémie. « Il n'y a eu depuis « aucun exercice d'estude, dit M. de Bras, pour le « danger et crainte que l'on a eu de la malladie. » Ce fut une terreur générale, un désarroi complet. Les écoliers fuyaient, les régents désertaient leurs chaires, le recteur lui-même oubliait ses devoirs.

Ce n'était plus ce personnage imposant que M. de Bras nous représente, dans son récit de l'entrée de François Ier à Caen, marchant « en très-honnorable « gravité, vestu d'escarlate rouge, avec sa grande « chappe rectorale fourrée d'ermines, précédé de son « bedeau avec sa masse d'argent. » Se négligeant dans sa mise, il compromettait sa dignité et celle de la docte compagnie dont il était le chef. M. de Bras, en sa qualité de Conseiller du Roi et conservateur des priviléges de l'Université, dut l'appeler devant lui pour lui adresser des remontrances. « Il n'estoit en habit « décent, lui dit-il, d'avoir une robe fourrée à collet « rabattu, qui ne sembloit pas trop honneste, encores « que la vertu et sçavoir ne consistast aux habits, si

« est ce qu'il est raisonnable de garder un décoré et « honneur, par celuy pourveu en tel estat, lequel a « tousiours esté estimé, comme il est, le premier en « l'Université. Aussi qu'auons entendu qu'il se rendoit « si commun et familier, que communément il alloit « par la ville sans son bedeau ou masse, avec habit « indécent à tel estat et encores moins honneste que « celuy qu'il portoit... »

A ces reproches humiliants le recteur répondit, sans se troubler, avec une brutale franchise, que « pour le « règard de sa robe, il auoit du temps des troubles « perdu ses biens et n'auoit pas moyen d'en auoir quant « à présent d'autres (1). »

Rien ne saurait mieux peindre l'état pitoyable de l'Université que l'aveu de son recteur. Cette situation dut se prolonger jusqu'à la fin de l'année 1580.

A cette époque, on songe pour la première fois à remettre un peu d'ordre dans les affaires de l'Université. Car les anciens registres de l'Hôtel de Ville, à la date du 5 novembre, nous montrent, se présentant devant les échevins, « scientifiques personnes MM. Claude Du- « buisson, docteur aux droits, et de Cahaignes, docteur « en médecine, lesquels ont dit et notifié que MM. de « l'Université les avaient délégués pour assister en « l'assemblée à tenir demain en la Maison de ville et « autres assemblées qui pourraient être faites en après, « pour aviser les moyens de rétablir et ressourdre

(1) Lire dans les *Recherches et Antiquitez de Caen* le passage intitulé : « Un procez verbal de la visitation des Colleges de l'Université. »

« l'Université de Caen, et en cela représenter le corps « de ladite Université. »

Quelque temps après, une Commission de trois membres du Parlement de Rouen reçut mission, par lettres royales de 1581, de procéder à la restauration des études dans l'Université de Caen. Pendant plusieurs années, cette Commission joignit ses efforts à ceux du Corps municipal, pour rendre au grand établissement d'instruction publique son importance primitive.

Dans toutes les tentatives qui furent faites alors pour obtenir ce résultat, nous ne voyons pas qu'il ait été jamais question de l'amélioration de la bibliothèque. A cet égard, les documents font absolument défaut. Toutefois un passage de M. de Bras jette un peu de lumière sur les commencements obscurs de cet établissement. Il nous apprend que les docteurs et le *clavier* de l'Université avaient seuls les clefs de la bibliothèque « pour la « clorre et ouvrir aux estudians, selon les opportunitez et occasions. » Ainsi, en 1588, au moment où parut la première édition du livre de M. de Bras, la bibliothèque n'avait pas encore de conservateur et, par suite, elle ne pouvait être régulièrement ouverte au public.

A la vérité il y avait toujours un « garde de la librairie » dont l'office n'avait cessé de se transmettre depuis la création de cette fonction, vers la moitié du XV^{e} siècle. Ainsi, à la date du 10 juillet 1622, nous voyons (1) un certain Jacques Deschamps, bourgeois de Caen, donner sa démission de « garde de la librairie »

(1) Archives du Calvados.

en faveur de Pierre Huet (1), également bourgeois de Caen.

Mais à quoi pouvait bien servir ce garde, puisque la bibliothèque n'était pas ouverte régulièrement ? Exerçait-il au moins une surveillance efficace ? Il est permis d'en douter, car la bibliothèque, au lieu de s'enrichir, s'appauvrissait tous les jours. Lors de l'inventaire de 1515, la fameuse librairie, que Pierre de Lesnauderie appelait « le Joyau incomparable de l'Université » (2), ne contenait déjà que quinze *bancs* ou armoires, garnis de 294 volumes. Or il arriva qu'à la visite faite en 1646 par Julien Le Maistre, recteur, assisté de plusieurs professeurs, et en présence du scribe général, on ne trouva plus que 7 bancs et 241 livres, *tant grands que petits, tous vieils et antiens* (3).

On se contenta d'inscrire ce déplorable résultat sur le registre des Conclusions et, comme par le passé, de remettre la clef au garde, que l'on qualifie ce jour là de « custos de lad. librairie, à charge de la tenir ouverte chaque fois que besoin sera. »

Après la constatation d'un pareil désordre, une réforme s'imposait. Elle eut lieu en effet. Quelques an-

(1) Ce Pierre Huet était-il parent du fameux évêque d'Avranches ? Nous ne le croyons pas ; car, d'après l'extrait des registres de la paroisse Saint-Jean de Caen, à la date du 9 février 1630, le père du savant prélat s'appelait Daniel. Ce Pierre Huet, d'ailleurs, est qualifié par notre pièce de « bourgeois de Caen » ; on ne saurait donc le confondre avec le père de Huet, qui était gentilhomme.

(2) *Matrologe.*

(3) *Conclusions.*

nées après, le fonctionnaire, entre les mains duquel on remettait la clef de la bibliothèque, ne s'appelait plus le *garde* ou le *custos* de la librairie. On lui donnait le titre de *bibliothécaire !*

Nous trouvons la preuve de ce changement; radical comme on le voit, dans une requête adressée, le 1er août 1671, aux membres de l'Université par un sieur de La Menardière (1). « Et vous remonstre que vous auriez « cy-devant confié le soin de la bibliothèque de votre « Université à M. Huet, maintenant conseiller du Roy « en tous ses conseils et sous-précepteur de Monsei- « gneur le Dauphin, lequel, par la grandeur de l'illustre « employ qui l'occupe, estant appelé auprès de la per- « sonne de Sa Majesté et mon dit Seigneur le Dauphin, « a remis entre vos mains les provisions dudit office « de bibliothécaire et consent que vous nommassiez « telle personne que vous adviseriez bien pour remplir « cette place qu'il ne peut plus tenir. »

La pièce que nous venons de citer nous offre un double intérêt. Après nous avoir appris un fait qui n'a pas été connu des nombreux biographes de Huet, elle nous prouve que la place de bibliothécaire de l'Université obligeait à résider dans la ville.

En 1679, un sieur Halley de Prefonteines remplace M. de La Menardière, décédé. Puis, à ces deux personnages obscurs, succède encore une des illustrations de notre histoire littéraire. A la date du 3 février 1685, le poète Segrais, qu'on ne lit plus aujourd'hui, mais dont

(1) Papiers relatifs à l'ancienne Université de Caen (*officiers et suppôts*), conservés aux Archives du Calvados.

tout le monde connaît le nom, adressa aussi sa requête aux recteur et professeurs de l'Université de Caen.

« Supplie humblement Jean Regnaud de Segrais, « disant qu'il auroit appris que l'office de bibliothé- « quaire de votre Université seroit vacante par le de- « ceds de Monsieur Halley, Con^er^ du Roy au siége Pre- « sidial de Caën. Et comme le suppliant desireroit sous « votre bon plaisir estre reçu audit office, ayant les « qualitez requises, étant de la Religion catholique, « apostolique et romaine, faisant sa résidence ordi- « naire en cette ville, dont il a l'honneur d'être le Pre- « mier Echevin, et ayant toujours aimé les lettres. A « ces causes, Mesd. Sieurs, il vous plaise de recevoir « audit office, et vous l'obligerez (1). »

A côté du renseignement biographique qu'elle nous donne sur un poète célèbre, nous trouvons dans cette pièce la mention d'une des qualités qu'on exigeait alors de celui qui aspirait au titre de bibliothécaire de l'Université. Pour remplir cette fonction, il fallait nécessairement appartenir à la religion catholique. Ainsi, même avant la révocation de l'Édit de Nantes, cet office n'aurait pu être accordé à une personne qui aurait appartenu à la religion réformée.

En 1701, Pierre Heroult, s^r^ de Bremont, conseiller du Roy au Présidial de Caen, obtient « la charge de garde-bibliothécaire de l'Université », vacante par la mort de Segrais. Mais nous ne voyons pas trop ce que ce nouveau titulaire eut à *garder;* car c'est précisément

(1) Papiers relatifs à l'ancienne Université de Caen (officiers et suppôts); Archives du Calvados.

à cette époque que la bibliothèque de l'ancienne Université, qui avait échappé aux ravages des guerres de religion, fut officieusement dépouillée de ce qu'elle renfermait de plus précieux par un des plus hauts fonctionnaires de la Généralité de Caen. Cet incident mérite un examen particulier.

Dans les dernières années du XVII[e] siècle, le bâtiment des *Grandes-Écoles*, occupé par l'Université, se trouva en si mauvais état que la reconstruction en devint indispensable. Le 15 octobre 1693, il y eut une assemblée générale de l'Université pour délibérer sur cette question. « Après qu'il a été représenté un plan « des bastimens, dit le procès-verbal de cette réunion (1), « qui sont nécessaires à restablir dans lad. Université, « qui auroit esté faict dressé par l'ordre de Monsieur « Foucault, intendant en cette qualité, qui se seroit « mesme donné la peinne de visiter et faire visiter lesd. « escolles et remarqué la nécessité qu'il y a de les resta- « blir, il a esté arresté que le S[r] Guilbert, qui a tra- « vaillé à faire le plan desd. bastiments, sera requis « d'en faire le devis sur le plan qui paroît le plus « éclairé, mesme d'y mettre un prix particulier sur cha- « cune des eschelles ou bastiments, ou en composer un « général. . »

La construction projetée fut commencée en 1694, et achevée en 1701. Nous en trouvons la description suivante dans un imprimé (2). « Ce bâtiment, qui est dans

(1) Archives du Calvados. Papiers relatifs à l'ancienne Université (*Conclusions du général*).

(2) *Relation des réjouissances faites en l'Université de Caen pour la naissance de Monseigneur le Dauphin.* Caen, Antoine Cavelier, 1730. In-4° de 49 pp.

« l'ordre ionique, présente une façade d'environ qua-
« rante-deux toises de longueur. Elle contient dans son
« milieu un gros Pavillon de dix-neuf toises de face
« sur cinq de large. Il est décoré d'un assez beau Fron-
« tispice. Quatre colonnes isolées y soutiennent un
« entablement, sur lequel s'élève un second ordre. C'est
« une attique ornée de huit Pilastres, dont quatre sou-
« tiennent un entablement couronné d'un grand fron-
« ton. Ce Pavillon est surmonté au milieu du comble
« d'une lanterne, dans laquelle l'Horloge de l'Univer-
« sité est renfermée. Il a environ trois pieds de saillie
« sur deux petits corps, qui l'accompagnent de chaque
« côté, et dont l'Architecture, ainsi que celle de tout
« le reste du bâtiment, ne s'élève pas plus haut que la
« corniche du premier entablement du gros Pavillon...
« Deux avant-corps dans le même goust, de dix toises
« de longueur sur environ cinq de large, sont joints à
« ceux-cy. Leurs faces de retour forment un enfonce-
« ment en quarré long, qui fournit une fort belle
« promenade. »

Comme pour compléter ce document, un plan, dressé en 1759 par M. de La Londe, nous a conservé la vue perspective et le plan géométral du même édifice. Le titre même de cette dernière pièce (1) nous apprend que la nouvelle construction fut élevée par les soins et aux frais de l'Université. Il semblerait donc que celle-ci n'aurait dû qu'une reconnaissance très bornée à Fou-

(1) Voici ce titre : *Lyceum diligentia et sumptibus Universitatis extructum, divinis humanioribusque litteris consecratum, inchoatum anno salutis 1694, perfectum 1701.*

cault, puisque cet intendant, en raison même des devoirs de sa charge, était obligé de présider aux travaux publics qui s'exécutaient dans la Généralité. Il n'en fut rien cependant. Pour récompenser le zèle de l'intendant, les gros bonnets de l'Université lui auraient donné l'autorisation de prendre dans leur bibliothèque tous les livres et manuscrits à sa convenance. Un corps enseignant qui dispose si légèrement de ses livres, c'est-à-dire de son plus précieux outillage, cela paraît d'abord si invraisemblable que l'on se refuse à y croire. Mais le fait est formellement attesté par M. l'abbé de La Rue, dans ses *Essais historiques sur la ville de Caen*.

« Il y avoit, dit-il, dans ces écoles primitives, une bibliothèque choisie, composée de manuscrits précieux et d'éditions *princeps* que léguèrent les professeurs des XV^e^ et XVI^e^ siècles, depuis l'année 1457, où l'on commença à la former. Mais comme M. Foucault étoit très-curieux de tous ces objets, l'Université, qui lui devoit beaucoup, lui en donna une grande partie, et ses professeurs, dans des pièces de vers imprimées, célébrèrent à l'envi les services qu'il leur avoit rendus, en procurant un asile aux Muses et aux Lettres. »

Il faut que l'abbé de La Rue ait eu connaissance d'un document écrit, perdu aujourd'hui, ou qu'il ait appris le fait par tradition ; car nous n'en trouvons aucune trace, ni dans les papiers de l'ancienne Université, ni dans les *Mémoires* de Foucault.

« Au mois de juin 1700, écrit l'intendant, j'ai fait réédifier les écoles de l'Université de Caen ; le roi leur a donné les halles. M. de Nesmond, évêque de Bayeux,

et moi, avons mis la première pierre de ces bâtiments. »

Et c'est tout. Pas un mot du présent magnifique de l'Université. Il aurait pu cependant s'en faire un titre de gloire, si l'on eût voulu réellement lui manifester une reconnaissance due à des services exceptionnels. Mais il s'en est bien gardé, et pour cause. Son silence, dans ses *Mémoires*, et celui de l'Université, dans les registres de ses délibérations, fortifient, au lieu de la diminuer, l'autorité du témoignage de l'abbé de La Rue. En effet, les hauts fonctionnaires de l'Université n'ignoraient pas que les gros cadeaux entretiennent encore mieux l'amitié que les petits ; et, afin de s'assurer, par un présent, les faveurs d'un personnage influent, ils n'hésitèrent pas à se servir du prétexte de la reconnaissance, qu'ils prétendaient lui devoir, pour dépouiller la bibliothèque de ses plus précieux ouvrages.

Ces sortes de spoliations étaient malheureusement très fréquentes autrefois. Et ce ne sont ni les ravages du temps, ni les révolutions, ni les guerres civiles qui ont fait perdre le plus de livres et de manuscrits. Nous n'en citerons que deux exemples qui appartiennent, comme notre épisode caennais, à l'histoire du XVIII[e] siècle. C'est d'abord Monseigneur l'évêque d'Autun qui emprunte à la bibliothèque du séminaire de la ville un superbe manuscrit, pour en faire don, comme de son bien, au coadjuteur de Reims, lequel le garda si consciencieusement qu'on ne l'a plus jamais retrouvé. C'est Pierre le Grand qu'on prie, dans une visite à la bibliothèque du Roi, d'accepter une douzaine de volumes in-folio, reliés en maroquin, qui renfermaient les magnifiques estampes des palais et jardins de Versailles,

et les campagnes de Louis XIV, gravées sur les dessins du célèbre Vander-Meulen (1).

L'intendant Foucault n'était pas homme à se contenter, comme Pierre le Grand, d'une douzaine de volumes, fussent-ils les plus rares du monde; car les curiosités bibliographiques et les antiquités, qu'il recherchait avidement, n'étaient pas toutes destinées à enrichir son cabinet. Beaucoup de ces raretés lui servaient à se faire des obligés parmi les puissants du jour. « Par un commerce de médailles, dit Saint-Simon dans ses *Mémoires*, il s'était fait une protection du père de La Chaise. Tous deux s'y connaissaient fort et en avaient ramassé de belles et curieuses collections. » Il cherchait aussi des manuscrits pour Colbert (2) et se livrait à de petits trafics de brocanteur, soit pour son compte (3), soit pour celui des autres.

Tel est le personnage que les hauts fonctionnaires de l'Université introduisirent dans leur bibliothèque, en le priant d'y prendre à discrétion les ouvrages qui lui conviendraient le mieux. Après le passage de l'intendant, il y resta, paraît-il, *onze* in-folio. Cette manière de faire un choix rendit les donateurs honteux et confus. Ils n'eurent pas même la consolation de jurer

(1) *Anecdotes originales de Pierre le Grand*, par M. de Stæhlin. Strasbourg, 1783; in-8°, p. 40.

(2) *Mémoires de Nicolas-Joseph Foucault*, publiés par F. Baudry. Introduction, pp. 117 et suiv.

(3) « Le... juillet, dit Foucault, dans ses *Mémoires* (p. 346 de l'édition ci-dessus), M. Dron, chanoine de St-Thomas-du-Louvre, est décédé. Je lui faisois une pension de 400 liv. pour partie du prix des médailles qu'il m'avoit vendues. »

qu'on ne les y prendrait plus ; car ils durent se taire et se bien garder de laisser, dans les registres de l'Université, la moindre trace de leur imprudence.

Pour le reste des membres de l'Université, Foucault continua d'être un bienfaiteur éclairé, digne des plus grands enthousiasmes. C'est ainsi qu'un poète anonyme du temps s'écrie, à la nouvelle du départ de l'intendant, qui venait d'être nommé conseiller d'État :

Protecteur des beaux-arts, Foucault, vous nous quittez?
Non, non ! rassurez-vous, tristes Divinités,
Foucault demeure icy dans un autre luy-même ;
Vous trouverez encor cette droite équité
Ce goust sûr de l'antiquité,
Cette politesse qu'il aime (1)...
. . . . . .

Cette pièce de vers ne semble-t-elle pas prouver que la plupart des membres de l'Université devaient ignorer la spoliation qui venait de s'accomplir. Naïvement, ils adressaient des compliments rimés à celui qui avait présidé à la reconstruction des *Grandes-Écoles,* sans se douter que le prétendu bienfaiteur avait moins donné d'une main qu'il n'avait retenu de l'autre.

Au centre du nouveau palais de l'Université, l'architecte avait élevé, au-dessus de la salle de l'École de droit civil, une vaste pièce destinée à servir de bibliothèque. Par une sorte d'ironie du sort, on n'y vit longtemps figurer que les onze volumes échappés

(1) Ms. in-fol. de la Biblioth. de Caen ; n° 150, feuill. 13.

au choix de Foucault. Le généreux intendant avait bien voulu présider à la construction de l'édifice; mais il le livrait presque vide, n'y laissant, comme des pierres d'attente, que les quelques in-folio qu'il avait dédaignés. Ces pauvres isolés attendirent de longues années avant que l'Université songeât à leur donner des voisins, dans la solitude de leurs armoires.

Ce fut seulement vingt et un ans après, en 1722, qu'un recteur, M. Crevel, honteux de cet état de choses, rappela à ses doyens, docteurs et professeurs, qu'une collection de livres pourrait bien ne pas être tout à fait déplacée dans un lieu où l'on faisait profession d'instruire la jeunesse. Ce vœu était d'autant plus méritoire qu'il se présentait sous la forme d'un sacrifice. Dans une ville où l'on ne dédaignait pas les plaisirs de la table, le recteur eut le courage d'offrir, pour l'œuvre de la bibliothèque, les 400 livres que coûtait le menu du repas annuel qu'il donnait aux membres de l'Université.

On attachait tant d'importance à ce repas, qu'il fut un jour le sujet d'un discours prononcé par un des recteurs de l'ancienne Université de Caen. Voici, en effet, ce que dit l'auteur d'une *Notice historique et littéraire sur M. Chibourg* (1), *docteur agrégé en médecine, ancien recteur :* « Dans l'assemblée générale du « 28 juin, M. Chibourg prononça un discours dont le « titre seul avoit favorablement disposé les auditeurs ; « il y traitoit de *l'utilité des repas académiques pour « le bien de l'Université.* »

(1) Ms. in-fol. conservé à la Biblioth. de Caen, n° 125, feuill. 27.

Après nous avoir montré les auditeurs alléchés par un sujet qui leur apportait comme un fumet rétrospectif de la cuisine du rectorat, l'auteur de la notice, M. Moysant, nous donne consciencieusement les divisions de la harangue relative aux repas. « Cicéron dit « que rien ne contribue plus au bonheur de la vie. — « Plutarque assure qu'ils entretiennent le commerce « entre les hommes, et que si on les supprime tout est « renversé. — Une autorité auprès de laquelle les « autres ne sont rien, c'est la présence de J.-C. aux « noces de Cana. » Malgré le poids de cette autorité, l'orateur n'en continue pas moins à citer les exemples de Minos, de Lycurgue, d'Eschyle, de Scipion, d'Horace, d'Ovide, etc. Après ces divagations, il se décide enfin à parler plus spécialement des repas de l'Université de Caen. « La gaieté qui y règne, dit-il, chasse la « discorde et fait entrer la paix qui réunit les cœurs. « — Les théologiens ont de grandes disputes pour le « doctorat ; comment les esprits s'apaisent-ils ? Par un « festin. — La Faculté des Arts, après l'élévation de « son doyen, ne célèbre-t-elle pas cet heureux évène- « ment par un repas qui prépare tous ses membres « à l'union ? — La Faculté de Médecine n'en a-t-elle « pas quatre tous les ans ? — C'est là que la chaire de « chirurgie a pris naissance. C'est là que les haines et « les querelles se sont éteintes. »

Ainsi, quatre dîners officiels par an n'étaient pas de trop pour ramener la paix dans le corps médical. Ce n'était donc pas un mince sacrifice que le recteur, M. Jacques Crevel, demandait à ses collègues, surtout aux professeurs de la Faculté de Médecine, en les priant

de renoncer à des repas reconnus si nécessaires pour entretenir la bonne harmonie entre les membres de l'Université. Il fut cependant approuvé. Le recteur, encouragé par ce premier succès, osa même demander à « ces M^rs de Théologie de convertir le repas de « Docteurs en quelques deniers applicables » également à l'achat de livres.

Tout ce passage du registre des *Conclusions* est à citer. Car on y verra dans quel état déplorable se trouvaient la Bibliothèque et les bâtiments de l'Université, quelque vingt ans après les prétendus bienfaits de l'intendant Foucault.

« Le 4 juillet, le recteur représente que le local de « la bibliothèque dépérit, l'eau entrant de toutes parts « faute de vitres, de manière que la charpente est déjà « considérablement endommagée, que par le règlement « de 1699 il a été ordonné qu'on travaillerait incessamment à la construction du bâtiment et que la bibliothèque y serait placée, que cela ayant été négligé, « plusieurs personnes qui voulaient du bien à l'Université, et qui étaient dans le dessein de donner leurs « bibliothèques pour l'ornement et l'augmentation de « celle de l'Université, n'ont pu satisfaire en cela à « leur inclination, aucun lieu n'étant disposé pour « placer sûrement les livres; l'honneur d'une Université « aussi fameuse que celle-ci demande que cet établissement ne soit pas différé. »

Une semaine après, — tant il est vrai qu'il n'y a, comme le premier pas, que le premier acte de générosité qui coûte, — l'Université décida, dans une réunion du 13 juillet, que « les honoraires provenant des offi-

ciers seraient employés à l'entretien de la Bibliothèque. » Mais, au bout de deux ans, en janvier 1725, la docte Compagnie, revenant à des sentiments égoïstes, prit la résolution de « remettre en leur premier état les gratifications qui avaient été destinées pour l'usage de la Bibliothèque. » La même année, dans l'assemblée du 9 juillet, elle décida aussi que les 300 livres du repas, abandonnées par le recteur pour l'achat des livres, seraient employées à soulager les pauvres, cruellement éprouvés par la cherté des grains.

La Bibliothèque eut donc à souffrir autant des pensées égoïstes du personnel universitaire que de ses sentiments charitables, jusqu'à l'époque heureuse où elle reçut, presque coup sur coup, des libéralités de la plus haute importance.

Ce fut d'abord, en 1728, l'imprimeur de l'Université, Antoine Cavelier, qui offrit et versa une somme de 2,000 livres pour acheter des ouvrages destinés à la Bibliothèque. De grands éloges furent naturellement décernés à l'auteur de cette libéralité. Mais, pour être juste, il faut rappeler que l'imprimeur n'avait pas tout à fait oublié, dans cette circonstance, les intérêts de sa maison de commerce. Dans un manuscrit de la Bibliothèque de Caen (in-folio, n° 111, feuillet 63), nous voyons en effet qu'il donna cette somme « à condi-« tion que les deux places d'imprimeur de l'Université « seraient réunies en faveur du sieur Pyron, son « neveu (1) ». Si elle n'était pas tout à fait désintéressée,

(1) « Son petit-neveu », dit le Registre des *Conclusions* à la date du 15 juin 1728. Cette donation paraît bien ici avoir été plutôt un contrat à titre onéreux, par lequel l'Université s'en-

l'initiative d'Antoine Cavelier eut l'excellent résultat de provoquer une nouvelle et louable émulation.

Après lui, le cardinal de Fleury, ministre et abbé commendataire de Saint-Étienne de Caen, offrit une somme de trois mille livres. Une telle libéralité et un tel personnage ne pouvaient manquer de mettre en verve les rimeurs de l'Université. Un professeur du collège du Bois, l'abbé Heurtauld, adressa au Ministre une ode dans laquelle il s'écriait :

C'est pour toi, Ville fortunée,
Que Fleury prodigue ses biens.
Quelle riante destinée
Se prépare à tes citoïens !
Tu verras tes remparts superbes
Enfanter de nouveaux Malherbes
Des Huets, des Pyrons, des Calys.
Sous l'empire tranquille et juste
Qu'offre à nos vœux un autre Auguste,
Tes lauriers orneront ses lys.

Dans ton sein, École savante,
Faut-il qu'un noble empressement
Ne puisse au Prélat que je vante
Dresser un pompeux monument !

gageait à conserver à Pyron, après le décès du sieur Le Cavelier, la place de seul imprimeur de l'Université, sans que celle-ci renonçât à son droit de se choisir deux imprimeurs à la mort dudit Pyron. Pour ne pas laisser deviner ce marché, l'Université adressait des remercîments à Le Cavelier et le priait, pour conserver le souvenir de sa libéralité, de bien vouloir mettre son portrait dans la bibliothèque.

Du moins, signalant notre zèle,
Plaçons-y le portrait fidèle
D'un si généreux protecteur;
Et cette immortelle peinture
Instruira la race future
Du bienfait et du bienfaiteur.

Le bienfaiteur ne se contenta pas de donner de l'argent; il approuva et appuya, dans le Conseil, la demande que l'Université de Caen avait présentée au roi pour obtenir la réunion du Collège du Cloutier, dont les revenus devaient servir d'honoraires au bibliothécaire qu'on se proposait de nommer. C'était M. Paul d'Albert de Luynes, récemment nommé évêque de Bayeux, qui avait pris l'initiative de la mesure. Le vieux cardinal aurait eu mauvaise grâce à refuser cette faveur au jeune prélat. Il s'occupa si activement de l'affaire qu'au mois d'avril 1731 le roi signait les lettres patentes, qui réunissaient les revenus du collège du Cloutier à ceux de l'Université. Le Parlement de Rouen les enregistra le 10 mai; l'Université s'assembla le 16, pour nommer le bibliothécaire, et, le 26, pour rédiger les statuts de la nouvelle Bibliothèque.

Dans la séance du 16 mai, l'Université, du consentement unanime de toutes les facultés, avait choisi pour bibliothécaire le sieur Buquet, bachelier en théologie, principal du collège des Arts et curé de Saint-Sauveur. Le nouveau titulaire, devant des armoires presque vides, se trouvait un peu dans la position d'un chef d'armée qui n'a que des cadres sans soldats; car la nouvelle Bibliothèque ne devait pas même avoir, à cette date, les 326 volumes dont un procès-verbal

constatait la présence quelque six mois plus tard, au 12 décembre 1731. On n'en résolut pas moins d'ouvrir la salle de lecture au public dans le courant du mois de juin.

« Nous sommes encore bien éloignés, dit le recteur, « M. de Than, dans son discours du 16 mai, de « pouvoir présenter de grands secours aux gens de « lettres; n'importe, faisons leur part dès aujourd'hui « de notre Bibliothèque naissante; l'avantage qu'ils en « retireront, quelque petit qu'il puisse être d'abord, « suffira pour leur faire connaître ce qu'on doit s'en « promettre dans la suite, lorsque tous ceux, qui « aimeront tant soit peu leur patrie, auront généreusement concouru avec nous à remplir le grand « vuide qui nous reste ».

En hommes pratiques, les membres de l'Université de Caen ne se contentèrent pas de faire appel aux gens de bonne volonté; ils voulurent attirer aussi ceux qui ne se décident à être généreux qu'autant que leurs libéralités doivent leur rapporter quelque jouissance d'amour-propre. C'est évidemment dans ce but qu'ils rédigèrent les articles 13 et 14 du règlement, où se trouvent les dispositions suivantes:

« Autant qu'il sera possible d'avoir les portraits des « Donateurs et Bienfaiteurs envers l'Université, ils « seront, en signe de reconnaissance, placés dans les « endroits de la Bibliothèque à ce destinez.

« Conformément à la présente disposition, le portrait « et les armes de son Éminence Monseigneur le Cardinal « de Fleury seront incessamment placés.

« Le portrait de Monseigneur de Luynes, évêque de « Bayeux, y sera pareillement placé.

« Dans le même esprit le portrait du sieur Antoine « Cavelier, seul imprimeur ordinaire du Roy et de « l'Université, sera placé dans ladite Bibliothèque, en « mémoire et reconnaissance des deux mille livres « dont il a fait présent pour l'augmenter ».

L'élan était donné, et il produisit les meilleurs résultats. Plus de quatre-vingts personnes firent des présents de livres à la Bibliothèque nouvellement créée. Parmi les auteurs, qui offrirent quelques-uns de leurs ouvrages, il convient de citer, au premier rang, Voltaire. Le fameux écrivain, qui avait séjourné à Caen (1) vers 1713, donna un volume de ses poésies et son *Histoire de Charles XII*. L'abbé de Saint-Pierre, ancien élève de l'Université, envoya ses ouvrages étiquetés, avec l'ex-dono : *tribut de reconnescence*, écrit suivant le système d'orthographe préconisé par le célèbre auteur du *Projet de paix perpétuelle*.

(1) Un manuscrit de M. de Quens (*Recueil Mézeray*, p. 297) nous apprend que Voltaire passa plusieurs mois à Caen, dans les années orageuses de sa jeunesse: « Voltaire fut envoié à « Caen par son père, qui craignoit qu'il ne se gâtât tout à fait à « Paris. Son père, honeste homme, et très fâché de ses écarts. « Voltaire alloit voir à Caën une dame Dozeville, qui faisoit « joliment des vers, en fut bien reçu, d'abord pour son bel « esprit; lui montroit de temps en temps des vers de sa façon; « mais cette dame ayant appris qu'il en lisoit ailleurs de liber- « tins, et sur la morale et sur la religion, elle lui interdit « honnêtement sa maison : Le P. A.(ndré) sçavoit cette anecdote « de ses confrères du collége de Caën. Le P. Couvrigni, jésuite, « étant à Caën, voyoit aussi Voltaire et étoit charmé de son « génie ».

Le nom du P. Couvrigni sert à fixer la date du séjour de Voltaire à Caen; car ce jésuite professa la rhétorique au collège du Mont en 1713.

Malgré ces dons, la Bibliothèque, comme le constate un procès-verbal de recensement, ne possédait encore dans le courant de l'année 1732 que 657 volumes. Mais, le 16 décembre de la même année, elle fut tout à coup enrichie par une donation importante. Guillaume Le Sueur de Colleville, arrière-petit-fils par les femmes de Samuel Bochart, fit présent à l'Université des 2,662 volumes qui provenaient de la Bibliothèque de son illustre parent. A la valeur intrinsèque de cette collection s'ajoutait le prix inestimable de notes marginales, dont le savant orientaliste avait couvert la plupart des livres qui lui appartenaient. Ce fut un événement si considérable dans l'histoire de l'Université de Caen, que l'accroissement inespéré de la Bibliothèque devint le sujet d'une des pièces de poésie du *Palinod* de 1734.

Dans la ballade qui remporta l'un des prix du concours (1), le poète couronné s'écriait, en parlant des bâtiments de l'Université, récemment construits par l'intendant Foucault :

A l'envi l'Art et la Nature
Ont construit ce Palais brillant ;
Mais son plus utile ornement
Ne doit point être en sa structure.
Livres sçavants et curieux,
Venez parer ce sanctuaire,
Et faire briller à nos yeux
La plus éclatante lumière.

(1) *Ballade qui a remporté le premier prix de 1734, au Palinod de Caen. L'argument est la Bibliothèque nouvellement établie dans l'Université de la même ville.* 3 p. in-4°, impr. à Caen, chez la veuve Godes Rudeval.

Après cette invocation, l'auteur de la ballade ajoutait :

Je les vois ! est-ce une imposture ?

Puis, comprenant sans doute que son enthousiasme manquait de clarté, au moment même où il promettait *la plus éclatante lumière*, le poète s'empressait d'écrire cette note :

« Ce n'est pas sans sujet qu'on marque ici de la « surprise : rien de plus étonnant que les progrès de « la nouvelle Bibliothèque. Avant la fin du rectorat « qui lui avait donné naissance, elle se trouva presque « remplie d'armoires et garnie d'un grand nombre de « très-excellents livres provenus de différentes dona- « tions, surtout de celle que fit M. de Colleville de la « Bibliothèque du célèbre Bochard ».

Le Sueur de Colleville méritait-il tant de reconnaissance ? Devait-il occuper le premier rang parmi ceux qui avaient enrichi la Bibliothèque ? Si l'on doit juger le bienfaiteur d'après l'importance du bienfait, il n'est pas douteux qu'il eût droit aux éloges qui lui furent décernés. Mais la plupart des contemporains ne pouvaient apprécier que la richesse du présent, sans connaître les mystérieux mobiles de celui qui l'avait fait. Ils n'avaient pas vu le dessous des cartes ; ils ignoraient les ressorts secrets de l'affaire, qui nous ont été révélés par la publication des *Mémoires* de Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes.

Ce seigneur français, pair de France et mestre de camp d'un régiment de cavalerie, était le frère de Paul de Luynes, évêque de Bayeux. Mgr de Luynes, qui

devint plus tard membre de l'Académie française et membre honoraire de l'Académie des sciences, s'était montré, dès le début de sa carrière, un zélé protecteur des sciences et des belles-lettres. A peine eut-il pris possession de son siège épiscopal, qu'il fit arranger dans son palais une salle où il réunit les membres dispersés de l'Académie de Caen. Il assistait régulièrement aux séances de la Société savante, y prononçait des discours ou y lisait des notices. Un tel prélat ne pouvait rester indifférent aux tentatives que fit l'Université pour créer une nouvelle bibliothèque. Nous avons vu comment il s'occupa d'obtenir les revenus du collège du Cloutier, destinés à servir d'honoraires à un bibliothécaire. Mais il ne se contenta pas de ce premier effort. Il offrit lui-même des présents et chercha surtout à exciter le zèle des donateurs. C'est ainsi qu'il eut la bonne fortune de découvrir l'homme qui devait apporter à la Bibliothèque sa plus précieuse collection. Cet incident curieux nous est raconté de la manière suivante par le frère du prélat, auteur des *Mémoires* publiés par Firmin Didot en 1860.

« Il y a quelques jours, écrivait le duc de Luynes au « mois de décembre 1750, que mon frère nous contoit « un avantage considérable qu'il a procuré à l'Univer- « sité de Caen, il y a douze ou treize ans. Cette Univer- « sité avoit pour tous livres dans sa Bibliothèque quatre « vieux volumes attachés avec des chaînes de fer et des « cadenas. Il sut qu'un nommé M. de Colleville, qui « demeuroit aux environs de Caen, neveu et héritier « du célèbre M. Bochard, qui avoit été membre de l'Aca- « démie des belles-lettres de Caen, avoit la Bibliothèque

« de son oncle, dont il ne faisoit nul usage. Il apprit « en même temps que ce M. de Colleville sollicitoit « depuis environ vingt ans des lettres de réhabilitation « de noblesse, parce que son père avoit dérogé. Il étoit « huguenot, ce qui mettoit un grand obstacle à « l'obtention de cette grâce. Mon frère le fit venir et « lui proposa de donner sa Bibliothèque à l'Université « de Caen, à conditition de lui obtenir ces lettres de « noblesse qu'il désiroit depuis si longtemps ; M. de « Colleville y consentit. M. de Bayeux écrivit aussitôt « à M. le cardinal de Fleury et à M. Chauvelin, pour « lors garde des sceaux, et leur fit sentir le grand « avantage qui reviendroit de ce bienfait à l'Université « de Caen et à son diocèse. La grâce fut promise ; mais « M. Chauvelin manda à mon frère qu'il ne lui enverroit « les lettres de réhabilitation que quand il l'auroit assuré « que les livres de la Bibliothèque de feu M. Bochard « auraient été remis à l'Université de Caen. Mon frère « avoit envoyé des commissaires de l'Université de « Caen pour dresser inventaire des livres et faire faire « les ballots. Aussitôt que les commissaires l'eurent « averti que les ballots étoient prêts, il demanda que « les lettres de réhabilitation lui fussent envoyées, et « les remit à M. de Colleville. Cette Bibliothèque, « précieuse par quantité de manuscrits rares et curieux, « fut déposée dans le vaisseau de la Bibliothèque de « l'Université de Caen, qui se trouva tout d'un coup « enrichie d'un grand nombre de livres choisis ».

Ce récit n'a pas seulement pour nous le mérite de remettre les choses à leur véritable point de vue, en nous apprenant quelle part de reconnaissance doit

être attribuée à l'un des bienfaiteurs de la seconde Bibliothèque universitaire; il nous permettra en outre de rectifier une erreur répétée par plusieurs auteurs, entre autres par l'abbé de La Rue dans ses *Essais historiques sur Caen*, par M. Trebutien dans son *Guide de l'étranger à Caen*, par M. Georges Mancel dans sa *Notice sur la Bibliothèque de Caen*, par M. Édouard Frère dans son *Manuel du bibliographe normand* et par nous-même dans notre *Guide du touriste à Caen*. Nous en tirerons en effet la preuve que ce Le Sueur de Colleville, dont il est ici question, n'était pas le neveu, mais l'arrière-petit-fils de Samuel Bochart, par les femmes.

Il est bien vrai que le duc de Luynes en fait lui-même le neveu et héritier de Samuel Bochart. Mais le duc rédigeait son journal d'après ses souvenirs. Il se faisait l'écho de conversations lointaines, dont il n'avait pu retenir que la substance, non les détails. Il ne faut donc s'attacher qu'aux points culminants de son récit. Qu'y trouvons-nous? que le sieur de Colleville sollicitait depuis longtemps, à la date de 1732, des lettres de réhabilitation de noblesse, « parce que son père avait dérogé ». Or, quel était le membre de la famille des Le Sueur de Colleville, qui avait commis des actes capables d'entraîner la perte de la noblesse et des privilèges qui y étaient attachés? Nous n'en voyons pas d'autre que Samuel Le Sueur, fils de Pierre Le Sueur et d'Esther Bochart, la propre fille du célèbre orientaliste.

En 1678, ce Samuel Le Sueur de Colleville avait succédé à son père comme conseiller au Parlement de Rouen. Religionnaire courageux et sincère, il

commit l'imprudence de parler trop librement sur le privilège de Saint-Romain, en vertu duquel le chapitre de Rouen délivrait un prisonnier tous les ans à la fête de l'Ascension. Pour le punir de cette hardiesse, Louis XIV, par lettre close, interdit à jamais Le Sueur de Colleville, en lui enjoignant de se démettre de sa charge *et de la résigner à un catholique* (1). Ce ne fut pas la seule persécution qu'il eut à subir. « Noté comme religionnaire opiniâtre, dit M. Beaujour dans son *Essai sur l'histoire de l'Église réformée de Caen*, il fut enfermé, à la révocation de l'Édit de Nantes, d'abord au château de Caen, puis au Val-Richer; ensuite, le 18 mai 1690, à la Bastille, où il resta plus de deux ans et demi; et, enfin, à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, en décembre 1692. Il avait été remis en liberté depuis quelque temps déjà lorsqu'en 1702, l'intendant Foucault lui enleva ses deux filles et les fit mettre au couvent des Ursulines de Caen. Toutes deux escaladèrent les murs et s'évadèrent. Le père, arrêté, fut de nouveau renfermé au château de Caen pour n'en sortir qu'après avoir révélé le lieu de leur retraite. Mais sa fermeté ne se démentit pas. Rien ne put vaincre son silence; et ses persécuteurs, lassés de n'en pouvoir rien obtenir, finirent par le laisser en repos ».

Ainsi, ce Samuel de Colleville, père de Guillaume, le donateur de la Bibliothèque, n'avait pas craint de sacrifier ses titres de noblesse à ses convictions reli-

(1) *Histoire du Parlement de Normandie*, par Floquet, t. VI. p. 44.

gieuses. Ce n'était pas la seule différence qu'il y eût entre le père et le fils. Celui-ci, si l'on en croit le duc de Luynes, attachait peu de prix aux livres de Bochart « dont il ne faisait nul usage ». Au contraire, Samuel Le Sueur de Colleville était un lettré. Dès l'âge de 16 ans il lisait au collège du Bois de Caen un poème latin de sa composition (1). Il ne se contentait pas d'écrire ; il avait aussi le goût des livres et gardait, comme un dépôt sacré, la bibliothèque qui avait appartenu à son grand-père maternel. Il faisait plus encore, il recherchait avec un soin jaloux tous les travaux inédits que Bochart avait laissés à sa mort. Il en avait recueilli un grand nombre et, pour que rien de ce qui se rattachait au souvenir de son illustre aïeul ne lui échappât, il faisait publier dans le *Journal des savants*, à la date du 1er juin 1682, l'avis suivant : « Le savant M. Bochard ayant laissé en mourant « plusieurs pièces d'une érudition singulière, M. de « Colleville Le Sueur, son petit-fils, Conseiller au « Parlement de Rouen, prend soin de les ramasser « pour en faire part au public dans un recueil. Mais « comme il peut y en avoir encore d'autres que celles « qu'il a trouvées dans la Bibliothèque de cet habile « homme après sa mort, ou qu'il a recouvrées d'ailleurs, « il prie ceux qui pourroient en avoir de les lui « communiquer. Nous donnerons ailleurs la liste de « ces dissertations, tant latines que françoises, afin que

(1) Voy. le n° 297 de notre première édition du *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Caen*, imprimée à Caen, chez Le Blanc-Hardel, en 1880.

« les curieux puissent voir celles qui peuvent lui « manquer ».

Ce n'est pas cet héritier, passionné pour la mémoire de son aïeul, qui se fût dessaisi de la précieuse collection de Bochart, même pour en faire hommage à l'Université de Caen. Celle-ci n'eut donc qu'à se louer d'avoir rencontré un descendant dégénéré, qui tenait plus à la noblesse que donnent les parchemins qu'à celle qui ressort de l'intelligence et du caractère. De tels vaniteux ont toutefois leur utilité. Grâce à la donation du sieur Guillaume de Colleville, la Bibliothèque, à peine créée, put offrir aux lecteurs un ensemble de quatre mille volumes environ, dont la moitié se composait d'ouvrages de choix.

Malgré l'importance de ce présent, le vieux cardinal de Fleury pensa, avec son expérience des hommes et des affaires, qu'il ne fallait pas trop compter sur les libéralités des particuliers, pour subvenir à l'entretien régulier de la Bibliothèque dont il avait pris le patronage. Il s'occupa donc de lui assurer des revenus sérieux.

Comme abbé commendataire de Saint-Étienne, le cardinal devait connaître le fort et le faible des établissements religieux du diocèse de Bayeux. Frappé sans doute de l'état de prospérité du monastère de Barbery, qui jouissait d'un revenu de cinquante mille livres environ pour 9 à 10 religieux, le cardinal résolut de prélever sur ces moines une pension de 3,000 livres, qu'il attribuerait à l'Université de Caen pour l'entretien de sa bibliothèque. Protecteur des belles-lettres, le Ministre ne se sentait guère disposé à garder des ména-

gements avec des religieux qui, se livrant à des travaux manuels et vivant dans l'ignorance la plus profonde, n'avaient jamais fourni à l'Église un seul sujet éminent (1). Ce ne fut peut-être pas sans malice que le vieux cardinal se plut à charger des frais d'entretien d'une Bibliothèque un ordre, si indifférent à tout ce qui ressemblait à un travail intellectuel que, non-seulement il se passait volontiers de livres, mais ne prenait même pas le soin de recueillir les titres de la communauté.

Il y eut grande joie dans l'Université de Caen lorsqu'on y apprit la nouvelle libéralité que le cardinal de Fleury devait lui faire, aux dépens des bons moines de Barbery. Il y eut même, à la date du 31 mars 1733, une assemblée générale dans laquelle on arrêta « de « faire une cérémonie publique au sujet de la donation « de la pension, et on nomma le sieur Buquet sur la « tête duquel la pension existeroit ».

C'était aller vite en besogne et se réjouir un peu trop tôt. Malgré le brevet expédié par ordre de Sa Majesté, malgré l'enregistrement du *sumptum* par lequel la chancellerie romaine approuvait la pension accordée à l'Université, les religieux de Barbery se refusèrent à payer la première annuité de la rente.

Devant cette résistance, on dut recourir à des moyens d'attaque légale, et un huissier fut chargé d'assiéger

(1) Sur l'abbaye de Barbery, voir *Statistique sur l'arrondissement de Falaise*, par Galeron ; *Recherches historiques sur l'ancien pays de Cinglais*, par Fr. Vaultier, et *Statistique monumentale du Calvados*, par M. de Caumont.

à coups de papier timbré les moines récalcitrants. C'est ainsi que le sieur Thibault, « premier huissier audiencier pour le Roy en la ville et élection de Caen », se présenta, le 10 novembre 1734, à la porte de l'abbaye.

L'abbaye de Barbery, située à cinq lieues de Caen, s'élevait à l'entrée d'un joli vallon, arrosé par un ruisseau. On y arrivait par de grandes avenues, au bout desquelles un clocher gothique dominait, de sa flèche élégante, les plus hautes constructions de la communauté. Ce fut tout ce que dut en voir le premier huissier audiencier de l'élection de Caen. Car, à peine eut-il déclaré sa qualité au concierge, que celui-ci s'empressa de lui fermer la porte au nez. Tout au plus avait-il pu apercevoir de loin la robe de serge blanche de quelques religieux, qui se promenaient dans une cour ornée de bassins et de jets d'eau. L'infortuné Thibault se retira en laissant la signification, où nous avons trouvé le récit de l'affront qu'il avait subi. Voici cette curieuse pièce de procédure, dont nous ne transcrivons que les passages essentiels :

« A la Requeste de Messieurs les Recteur, Doyens, « Docteurs et Professeurs de l'Université de Caen... J'ay « signifié à Mess. les Abbé et Religieux de Notre-Dame de « Barbéry, en leur abbaye, où je me suis exprès transporté « en parlant au portier de lad. Abbaye, lequel a reffusé de « signer et de me dire son nom. De ce interpellé, chargé « de faire scavoir aux s^rs abbé, prieur et religieux de « Barbéry, aussy interpellés, Copie d'un Brevet expédié « par ordre de sa Majesté à Versailles le quatre du mois « d'avril 1733, signé Louis... par laquelle sa Majesté

« accorde au sieur Buquet [le bibliothécaire de l'Université de « Caen], une pension de trois mille livres franche et quitte « de toutes charges à prendre sur les fruits et revenus de « lad. abbaye... les sommant de faire payment, aux termes « desd. pouvoirs, dans la quinzaine de la dapte de la signi- « fication des présentes, de la somme de trois mil livres « pour l'année de la pension écheue le quatre avril dernier « sans préjudice de la courante (1) »...

Malgré leur bonne envie de défendre leurs revenus, les moines durent renoncer à prolonger la lutte; car, à la date du 22 février 1735, nous voyons, dans un procès-verbal d'une assemblée de l'Université, qu'ils avaient payé la première année de la rente dont on leur avait imposé le service. Avec ces revenus réguliers, l'Université put non seulement fournir à ses lecteurs les livres les plus nécessaires, mais encore profiter de certaines occasions et, comme au mois de septembre 1735, à la mort de M. Ango, docteur-médecin, acheter des collections considérables. Grâce à ces achats, grâce aussi à certaines libéralités, dont la plus importante fut celle de l'abbé de Meuvaine, qui légua par son testament une somme de mille livres, la Bibliothèque, en 1759, possédait 7,114 volumes.

On pourrait croire qu'avec un accroissement si rapide, la Bibliothèque dut offrir de grandes ressources aux professeurs et aux écoliers de l'Université. Mais il n'en fut rien; elle ne rendit en réalité que peu de services aux travailleurs.

(1) Archives du Calvados; pièces relatives à l'ancienne Université de Caen.

Ce résultat paraîtrait presque invraisemblable, sans l'explication que nous allons en donner.

Le lecteur se rappelle sans doute qu'en 1731, après la réception des lettres patentes du roi, l'Université s'empressa d'écrire et de publier un règlement, où il était déclaré que la Bibliothèque serait ouverte trois fois la semaine, qu'il serait dressé six catalogues et qu'on ferait le recensement des livres tous les trois mois. Des dispositions sévères traçaient même les devoirs du bibliothécaire. Tout était prévu : les cas d'absence, d'emplois incompatibles, de vacances. Oh ! rien n'a jamais été plus admirable, en France, que l'art de rédiger des règlements ! Les faire exécuter, c'est autre chose.

Au moment même où l'Université adoptait le règlement qui disait, entre autres choses, que le bibliothécaire ne devait avoir « aucun employ incompatible avec « les jours et heures auxquels il serait obligé de « tenir la Bibliothèque ouverte », le même jour, dans la même séance, elle choisissait comme bibliothécaire M. Buquet, curé de Saint-Sauveur, promoteur de l'Officialité de Caen et principal du collège des Arts !

Il est vrai que le bibliothécaire ne devait toucher, d'après l'article 11 du règlement, que 200 livres d'appointements. C'était encore trop pour les services qu'il rendit. Il y eut bien, en 1736, une tentative de catalogue in-4°, dont sept feuilles seulement furent imprimées. Mais après cet effort surhumain, le curé de Saint-Sauveur se reposa et abandonna la Bibliothèque à ses vicaires. On l'ouvrait quand les offices et les services de la paroisse le permettaient.

Un tel état de choses ne put qu'empirer lorsque

M. Buquet fut nommé recteur. Comme chef de l'Université, il se préoccupa surtout d'attirer sur la célèbre compagnie les faveurs du pouvoir. « M. Buquet, qui « en est recteur, dit le rédacteur d'un compte-rendu « officiel publié par l'Université (1), chérit son emploi, « principalement par les événements qui lui donnent « occasion de signaler son zèle personnel et le zèle du « Corps dont il est le Chef. Il se trouve honoré par des « circonstances éclatantes, et il s'efforce de n'en pas « ternir l'éclat, ou par un injurieux silence ou par des « épargnes que la conjoncture des temps rendroit « légitimes, pour ne pas dire nécessaires; mais il est des « occasions singulières où la reconnoissance doit être « écoutée au préjudice de l'œconomie. C'est à la pre- « mière d'ordonner et à celle-ci d'obéir ».

Le fait est qu'on aurait pu difficilement reprocher au bibliothécaire-recteur de montrer trop de parcimonie, dans la manière dont il témoignait sa reconnaissance au Gouvernement. En 1744, *actions de grâces suivies de réjouissances publiques*, pour le rétablissement de la santé du roi; en 1745, nouvelles actions de grâces et fêtes, pour le mariage de Monseigneur le Dauphin; en 1746, encore des actions de grâces, à l'occasion de la glorieuse campagne de l'année 1745! Ce n'était que Te Deum, que feux d'artifices! A peine le chef de l'Université avait-il le temps de respirer entre deux illuminations.

Hâtons-nous toutefois d'ajouter qu'au milieu de tant

(1) *Actions de grâces rendues par l'Université de Caen pour le mariage de Monseigneur le Dauphin, suivies de réjouissances publiques, le 23 de mars 1745.* Caen, Claude Pyron; in-4° de 32 pages.

d'occupations, le recteur ne dédaignait pas de se rappeler ses modestes fonctions de bibliothécaire. S'il n'avait pas le temps de l'ouvrir très régulièrement au public, il n'oubliait pas que la Bibliothèque avait pour but d'éclairer. Celle-ci ne répandit jamais plus de lumière que sous le rectorat de M. Buquet. Dans toutes les fêtes publiques elle brillait d'un éclat qui éclipsait les lampions accrochés çà et là aux saillies de la façade du palais des Grandes Écoles. C'était sous son balcon qu'on plaçait une « longue caisse avec cette inscription en lumière : *Vivat Ludovicus decimus quintus !* »

« Au dessous de l'entablement ou corniche, ajoute le « compte-rendu auquel nous empruntons ces dé- « tails (1), régnoit un cordon de verdure et un de « lampions.

« Dans le fronton, dont le dessous de la moulure « étoit décoré d'un cordon de verdure et d'un triple « rang de lampions, il y avoit un soleil naissant très « bien éclairé, avec cette devise :

« *Renascente Sole fulget Academia.*
« *Au retour du Soleil ce lieu doit son éclat.*

« Dans les quatre croisées de la Bibliothèque étaient « placées quatre Muses de grandeur humaine avec leurs « attributs, chacune sur un piédestal, où étoit écrit « leur nom ».

Puisque la Bibliothèque leur distribuait si géné-

(1) *Actions de grâces rendues par l'Université de Caen pour le rétablissement de la santé du Roy, le 25 novembre 1744.* Caen, Claude Pyron, 55 p. in-4°.

reusement au dehors la mythologie, le latin et les lumières, comment les écoliers de l'Université auraient-ils pu souhaiter qu'on leur en ouvrît régulièrement les portes? Qu'y auraient-ils fait d'ailleurs? Comment s'y seraient-ils dirigés? Une bibliothèque sans catalogue, comme on l'a dit avec justesse, est un labyrinthe sans fil. Et M. Buquet qui s'était engagé, d'après le règlement, à faire l'inventaire des livres qu'on lui confiait, mourut sans avoir même songé à préparer l'original du catalogue, dont on lui demandait six copies.

Le 31 mars 1758, l'Université nomma bibliothécaire M. Le Guay, qui venait aussi de succéder à M. Buquet dans la place de principal du collège des Arts. Mais l'état de confusion dans lequel il trouva les livres, et la difficulté de faire un recensement sans catalogue déterminèrent le nouveau titulaire à donner sa démission, dès le mois de janvier 1759.

D'après une note que nous trouvons dans un des manuscrits de la Bibliothèque de Caen (In-f° 111, feuillet 63), il paraîtrait que M. Buquet avait laissé des comptes si embrouillés, qu'ils devinrent l'occasion d'un long procès avec ses héritiers (1). Le désordre de la Bibliothèque, et, probablement aussi, la modicité des appointements, écartèrent les gens instruits qui auraient pu remplir utilement la fonction de bibliothécaire.

Ce fut M. Riboult, ancien vicaire de M. Buquet, qui succéda à M. Le Guay. Cet ecclésiastique, curé à six

(1) Voir aussi le registre des *Conclusions* à la date du 18 décembre 1759, de 1770, et 19 novembre 1779.

lieues de Caen, venait rarement à la ville et remettait la clé de la Bibliothèque à qui voulait le représenter. En dernier lieu, un obitier d'un des faubourgs de la ville, l'abbé Jean Du Longchamp, voulut bien se charger d'ouvrir la salle de lecture deux fois la semaine, aux heures marquées par le règlement.

Tandis que les bibliothécaires oubliaient ainsi le chemin de la Bibliothèque, celle-ci s'augmentait dans des proportions considérables. Quelques années après la fermeture du collège du Mont, supprimé par arrêt spécial du Parlement en 1762, les livres qui appartenaient aux Jésuites de Caen furent réunis à ceux de l'Université. S'il faut en croire une note que nous découvrons dans un manuscrit de la Bibliothèque de Caen (In-f° 119, f. 2), cette augmentation aurait été sans importance, « parce que le commissaire du Parlement avait « permis aux membres de ce corps d'emporter les li- « vres à leur usage. » Si les Pères usèrent largement de la permission qui leur fut accordée (1), ils n'en lais-

(1) D'après le témoignage de MM. de Biéville et Cauvet commissaires chargés de faire transporter les livres du collège du Mont à la Bibliothèque de l'Université, on aurait trouvé, dans le premier établissement, un nombre de livres très inférieur à celui qui était indiqué sur le catalogue de la Bibliothèque des Jésuites. « Lors de ce transport, est-il dit dans les « *Conclusions* à la date du 19 novembre 1779, le sieur de « Biéville, commissaire, fut très surpris de trouver deux portes « ouvertes, lesquelles donnaient sur deux escaliers dérobés, « donnant près le réfectoire. Il ignore dans quel tems elles « ont été forcées.

« Lorsqu'il s'en aperçut il fit avertir le sieur Godard, pour lors « principal, et lui demanda qui avoit forcé les portes; le sieur

sèrent pas moins à l'Université un nombre considérable d'ouvrages. Nous en trouvons la preuve dans ce fait (1) que la Bibliothèque de l'Université, qui n'avait que 7,114 volumes en 1759, en comptait 13,000 vers 1786. Et ce n'est certes pas au zèle trop connu des bibliothécaires qu'il serait raisonnable d'attribuer un tel accroissement.

Un édit du roi, du mois d'août 1786, s'occupa des réformes à introduire pour assurer aux lecteurs la communication de la riche collection de livres que possédait l'Université (2). Le rédacteur du règlement avait enfin compris qu'on n'améliorerait la situation de la Bibliothèque qu'en améliorant la situation même du bibliothécaire. Jusqu'à ce jour les appointements de ce fonctionnaire semblaient avoir été accordés, comme certains bénéfices ecclésiastiques, à titre de revenus sans charges.

L'édit de 1786, en portant les émoluments de 200 à 800 livres, exigea que la Bibliothèque fût « à l'avenir « ouverte les lundi, mercredi, vendredi et samedi de « chaque semaine pendant tout le cours de l'année « scholastique ». De plus, il instituait régulièrement un sous-bibliothécaire, aux appointements de 200 livres.

« Godard fit réponse qu'il l'ignorait, et sur ces entrefaites « quelques-uns des professeurs de son collége montèrent aux « dits appartements; dans cette détresse, le sieur de Biéville, « voulant éviter tout éclat, envoïa chercher un serrurier « auquel il ordonna de barricader lesd. portes, ce qui fut « fait. »

(1) Ms. in-folio de la Biblioth. de Caen, n° 121, feuillet 4.

(2) Caen, Le Roy, 1786; 40 p. in-4°.

L'abbé Jean Du Longchamp, qui avait rempli gratuitement ces fonctions pendant quelques années, y fut maintenu. En même temps l'édit nommait bibliothécaire en chef M. Moysant, ancien professeur de rhétorique au collège du Mont.

Comme il venait d'être mis à la retraite, M. Moysant pouvait disposer de tout son temps pour le service dont il était chargé. Ses 800 livres d'appointements, avec sa pension *d'émérite* de 600 livres, son logement estimé 200 livres, sa part des revenus fonciers de l'Université et ses droits sur les réceptions des candidats aux grades, enfin les privilèges et immunités accordés aux membres de l'Université, lui assuraient une position assez lucrative pour qu'il ne fût pas obligé de suppléer par d'autres travaux à un traitement encore exigu. Son goût pour l'histoire littéraire et l'étude particulière qu'il avait faite de la bibliographie semblaient promettre enfin à l'Université un excellent bibliothécaire.

Malheureusement, dans les premières années de la Révolution, M. Moysant fut chargé, lors de la fermeture des maisons religieuses, de la surveillance des établissements supprimés. Nommé, le 7 février 1791, conservateur des bibliothèques du département, il dut les visiter et en vérifier les catalogues. Ce n'était pas une besogne facile, car il fallait disputer à la fureur populaire les manuscrits et les imprimés que renfermaient les abbayes. Malgré tout son zèle, M. Moysant ne put sauver la bibliothèque du Val-Richer; les gens du pays en avaient déjà employé les livres à faire bouillir de l'eau-de-vie (1). Il fut plus heureux avec celle des

(1) Il en fut de même, paraît-il, pour les livres de l'abbaye du

Cordeliers de Caen, dont les restes précieux furent déposés d'abord dans les galeries de l'abbaye de Saint-Étienne, puis, de là, dans un grenier à blé de l'Hôtel de Ville (1).

Tandis que M. Moysant remplissait cette mission, la Bibliothèque de l'Université restait dans un état d'abandon qui valut aux administrateurs du Calvados une pressante réclamation, adressée le 26 mars 1792 par la Société républicaine séant à Caen, pour obliger (2) le bibliothécaire, « nommé le cinq novembre dernier, à entrer en fonctions ou à abdiquer ».

Ce fut en visitant les précieuses et antiques collections du département, que M. Moysant conçut l'idée de publier les chartes qu'elles contenaient et de faire pour la Normandie, sous le titre de *Monasticon Neustriacum*, ce que les Anglais Dodsworth et Dugdale avaient fait pour leur patrie sous le titre de *Monasticon Anglicanum*. Dans l'espoir d'intéresser à son entreprise les principales familles anglaises, qui s'enorgueillissent d'être descendues des compagnons de Guillaume le Conquérant, M. Moysant résolut de passer en Angleterre et adressa, à ce sujet, une requête au Directoire du département du Calvados. Celui-ci lui accorda le congé demandé, à condition qu'il ferait l'abandon

Plessis-Grimoult, dont la Bibliothèque de Caen possède le catalogue.

(1) On trouvera sur cette collection importante de nombreux renseignements dans *La vie et les écrits du Père F. Martin*, par Ch. Fierville.

(2) Archives du Calvados : Pièces relatives à l'ancienne Université.

de son traitement à deux adjoints qui seraient nommés pour le remplacer pendant son absence.

Le Conseil général du département n'avait pas oublié sans doute la précédente réclamation d'une des Sociétés populaires du chef-lieu ; car, dès que M. Moysant fut parti pour Londres, il s'empressa de lui donner un successeur par un arrêté du 5 octobre 1792. « Le « citoyen Menard, disait cette pièce, sera tenu de se « conformer aux réglements de l'Université non abro- « gés et notamment sur l'ouverture régulière de ladite « Bibliothèque, afin que le public puisse en jouir. »

Ce souhait fut-il rempli ? Cet ordre fut-il suivi d'un commencement d'exécution ? Nous en doutons. Car on touchait à ce moment terrible où la patrie allait être déclarée en danger. La vie intellectuelle se trouva, pour quelque temps, suspendue. Le décret du 8 août 1793, qui supprimait les anciennes Universités, plaçait « les bibliothèques et autres monuments des arts sous la surveillance des autorités constituées », en attendant les décrets sur l'organisation de l'instruction publique.

Comment ces autorités comprirent-elles leurs devoirs ? D'un côté la loi leur faisait une obligation de défendre les dépôts de livres qu'on leur avait confiés, d'autre part le gouvernement *révolutionnaire* (1), au nom du salut public, leur imposait des mesures qui pouvaient entraîner la destruction de ces mêmes objets précieux. Le 7 prairial an II [21 mai 1794], l'Agence de la Conservation des armes et munitions de guerre de la République adressait au Directoire du département

(1) L'article 1er du décret du 19 vendémiaire disait : « Le Gouvernement provisoire de la France est révolutionnaire jusqu'à la paix ».

du Calvados (1) des instructions, pour qu'on lui envoyât tous les parchemins dont la dimension permettrait à l'artillerie de faire des cartouches. Le moindre délai dans l'exécution de ces ordres serait considéré comme un *attentat à la liberté*.

Connaissant la genre de punition dont il s'agissait, au moment où l'échafaud était en permanence, les Directeurs du département du Calvados, pour dégager leur reponsabilité, s'empressèrent de faire parvenir copie de la circulaire au citoyen Hébert, bibliothécaire du district de Caen.

Comment celui-ci se tira-t-il de ce pas difficile? Il est probable que, dans cette circonstance périlleuse, il sut, chose rare, contenter tout le monde, puisque sa situation (2), qui ne devait être alors que provisoire, fut bientôt confirmée par une nomination, émanant du Directoire du district de Caen, dont l'arrêté, à la date du 28 nivôse an III (17 janvier 1795), se terminait ainsi : « Le Directoire, l'agent national entendu, arrête que les citoyens Levèque et Hébert sont nommés bibliothécaires, et en conséquence ils feront sur le champ l'ouverture de la dite Bibliothèque de la cy-devant

(1) Ms. in-folio de la Bibliothèque de Caen, nº 121, feuillets 69 et 70.

(2) Comme la circulaire de l'Agence des armes et munitions avait ajouté à son tableau des dimensions, que devaient avoir les feuilles de parchemin pour gargousses, une colonne d'observations où il était dit que « la feuille doit être sans trou », on comprend qu'il était facile à un homme d'esprit de sauver, par quelque innocent subterfuge, les manuscrits de valeur dont il avait la garde.

Université, aux jours et heures qui seront indiqués par un Règlement particulier (1) ».

Les administrateurs du district de Caen ne pouvaient faire un meilleur choix. Sous la direction de M. Moysant, son oncle, M. Hébert, après avoir renoncé à la médecine, s'était occupé de recherches historiques et littéraires. Il était déjà un bibliographe éclairé lorsque M. Moysant abandonna la France pour tenter, à Londres, la grande publication dont il avait conçu l'idée.

La situation de M. Hébert ne fut définitivement régularisée qu'au moment de la formation des Écoles centrales, par un arrêté du 5e jour complémentaire de l'an IV.

Resté seul bibliothécaire avec un traitement de 2,000 livres, il put désormais consacrer tout son temps à l'organisation de la nouvelle bibliothèque.

Tandis qu'il se livrait à ces travaux, son oncle, M. Moysant, sommé de rentrer en France sous peine d'être considéré comme émigré, se vit dans l'impossibilité de satisfaire à l'arrêté qui le rappelait. Obligé de rester à Londres, il dut chercher dans son travail le moyen de vivre et de s'assurer une certaine indépendance. C'est pendant son séjour en Angleterre qu'il publia sa *Bibliothèque des écrivains français*, qui eut un certain succès.

Cependant la mère de M. Moysant, restée en France, avait adressé à la Convention une requête, dans laquelle elle demandait que le nom de son fils fût définitivement rayé de toutes les listes d'émigrés, où il aurait

(1) Ms. in-fol. de la Bibliothèque de Caen, n° 121, feuillet 76.

pu être inscrit. Un arrêté du Comité de Législation, du 19 germinal an III, fit droit à cette demande. Mais, nous ne savons pour quelle raison, M. Moysant prolongea son séjour en Angleterre jusqu'au mois d'août 1802.

Lorsque M. Moysant revint à Caen, la Bibliothèque de l'Université, augmentée des livres des maisons religieuses supprimées, était devenue la propriété de la ville. Oubliant les droits que dix années de travail lui avaient acquis, M. Hébert sollicita lui-même pour son oncle la place de conservateur de la Bibliothèque qu'il avait organisée. Il se contenta de la position modeste de conservateur-adjoint, et, abandonnant la meilleure part des appointements à son vieux parent, il ne garda guère pour lui que la besogne à faire.

Et ce n'était pas un petit travail. Il s'agissait de rassembler dans l'enceinte de la mairie tous les livres épars des bibliothèques de l'abbaye d'Ardennes, de Saint-Étienne de Caen, des Cordeliers (1), de l'Université et des dépôts du département. A cela s'ajoutèrent trente caisses énormes de volumes provenant des dépôts de Paris. Ce qui redoubla l'embarras des bibliothécaires, ce fut l'ordre qu'ils reçurent d'être prêts à faire l'ouverture de la nouvelle salle de l'Hôtel de Ville à l'époque de la fête de l'Empereur, fixée au 2 décembre 1809. Sans se préoccuper de la confusion qu'il allait intro-

(1) La Bibliothèque des Cordeliers, formée par le P. Martin, était si considérable qu'en 1791, après avoir été pillée plusieurs fois, elle comptait encore 6,953 volumes. — Voir *La vie et les écrits du Père F. Martin*, par Ch. Fierville.

duire dans le classement commencé, dès que la nouvelle salle eut son plafond et son pavé, le maire y fit transporter tous les livres des différents dépôts. On les y réunit pêle-mêle, avec un ordre apparent, pour les présenter au public dans la cérémonie du 2 décembre, jour où l'on devait inaugurer la salle de la Bibliothèque et la galerie du Musée de tableaux.

Ce jour là, il y eut grand enthousiasme, force discours et pièces de vers de circonstance. Un militaire s'écriait devant le portrait de Napoléon (1) :

Ah ! que le Ciel pour nos enfants,
Pour le payer de tant de gloire,
Fasse qu'il vive au moins mille ans.
Ce n'est pas un an par victoire !

Après quoi une femme ajoutait :

A son retour, chaque guerrier,
Déposant l'arme meurtrière,
A Vénus saura bien payer
Les torts que lui faisait la guerre.

Les organisateurs de la fête se figuraient sans doute que ces vers de mirliton permettraient au public d'attendre patiemment que ceux de Corneille et de Racine fussent mis à sa disposition. Il lui fallut de la patience en effet, puisque les conservateurs de la Bibliothèque, comme des chefs qui s'efforcent de rallier des soldats en déroute, durent rechercher longtemps

(1) *Procès-verbal des fêtes publiques célébrées en la ville de Caen les 2 et 3 décembre 1809.* Caen, Chalopin, 16 p. in-4°.

les livres dépareillés par un classement précipité. Et dans quel local, dans quelles conditions ! M. Moysant nous en a conservé le souvenir dans la note suivante (1) :

« Sans feu, sans secours, dans un appartement humide,
« où le pavé et le plafond conservaient toute leur humi-
« dité, nous ne pouvions travailler que peu d'heures dans
« la journée. Je contractai une maladie dont je fus retenu
« au lit pendant 22 jours et qui se termina par un dépôt
« sur le pied dont j'ai ressenti les suites pendant un an.
« M. Hébert, resté seul avec le garçon, continua de travailler
« avec courage. Les livres furent remis en ordre, et la
« Bibliothèque fut ouverte au public au mois de juillet 1811. »

C'est donc à partir de cette date que la Bibliothèque fut classée et définitivement livrée au public.

Mais en 1811, on lui ferma, un beau jour, la porte au nez pour l'ouvrir à une assemblée électorale, qui y tint ses séances pendant vingt-un jours. La même année, il fut encore privé de ses livres à l'occasion des travaux que nécessita le passage à Caen de leurs Majestés Impériales. Son exil dura 18 jours, non seulement pendant le séjour de l'Empereur et de Marie-Louise, mais encore pendant les fêtes qui furent célébrées après leur départ (2).

Quand la ville était en liesse pour une raison quelconque, avec un sans-gêne adorable on invitait les travailleurs à quitter la salle de lecture, qui se transformait aussitôt en salle de bal ou en salle à manger. Libres d'aller dévorer un livre à domicile, ils devaient

(1) Voir les mss. in-folio de la Biblioth. de Caen, n° 121, feuillets 148 et 149, et n° 120 (tome II), feuillets 3 et 4.

(2) *Journal du Calvados* du 1er septembre 1811.

céder la place à des convives qui mangeaient et buvaient à la santé de l'Empereur ou des Bourbons.

En 1814, peu de temps après le retour de Louis XVIII, en moins d'un mois, on donna successivement trois banquets dans la grande salle de la Bibliothèque.

Le 12 août, c'étaient le colonel et les officiers d'Angoulême, cuirassiers, qui, pour célébrer la nouvelle formation de leur régiment, avaient invité, à un dîner somptueux, les principaux fonctionnaires publics et quelques députations des autres corps de la garnison et de la garde nationale.

« La grande salle de la Bibliothèque de l'Hôtel de Ville, dit le *Journal du Calvados* du 13 août, avait été disposée avec beaucoup de goût et d'élégance pour cette fête.

« Au centre, s'élevait un grand trophée d'armes, surmonté du buste de S. M., et au-dessous duquel on lisait: *Au Roi, le régiment d'Angoulême, cuirassiers, toujours fidèle.* Derrière ce monument, était placée une musique d'harmonie, qui se fit alternativement entendre avec la musique militaire, pendant le repas.

« Une quantité prodigieuse de lustres et de flambeaux éclairaient une table de 140 couverts, ornée de lauriers, de jeunes palmiers et d'autres arbustes des espèces les plus rares. Le pourtour de la salle était décoré d'inscriptions en l'honneur des princes et des princesses de la famille royale.

« Entre les toasts, dont chacun était annoncé par la trompette sonnant la charge, et accueilli par des fanfares et des acclamations réitérées, on chanta des couplets ».

L'enthousiasme n'était pas moins débordant que les coupes de champagne.

Un des capitaines d'Angoulême, devant son colonel et les généraux qui l'approuvaient, malgré les règlements militaires, provoquait à l'ivresse :

Que chacun donc vide son verre,
Ne craignons pas de chanceler ;
Quand on boit la santé d'un père,
Ah ! qu'il est doux de s'énivrer !

Un grave avocat, officier de la garde nationale, M. Joyau, disait, en parlant du roi :

Mais dans la paix de nos ébats
Il ouvre la douce carrière ;
A Lise il cause un doux émoi ;
A Bacchus il gagne nos âmes :
Vive le Roi ! vive le Roi !
Vive le vin ! vivent les Dames !

Quand on se rappelle, suivant les expressions mêmes du Journal officiel de l'époque « la quantité prodigieuse de lustres et de flambeaux » qui se trouvaient à la portée de convives, si profondément troublés par les vertiges de la politique et du vin, on s'effraye à la pensée des risques que durent courir, dans cette soirée, les riches collections de la Bibliothèque. Il n'y eut cependant aucun accident à regretter, et, comme trace d'incendie, les lecteurs, lorsqu'on voulut bien les rappeler de leur exil, ne retrouvèrent sous leurs pieds

que les cendres de cigares, oubliées par les balayeuses de la salle du festin.

Peu de jours après, le 16 août, c'était le tour du 9e régiment de chasseurs, qui convoqua, pour le même motif, le même personnel au même banquet. Comme à la précédente réunion, chaque toast fut annoncé par des trompettes sonnant la charge. Mais on ne trouva pas que ce fût assez de tapage. On voulut naturellement faire plus fort que ses prédécesseurs, les cuirassiers d'Angoulême Et « la santé de S. M., nous dit le *Journal du Calvados* (1). fut répétée plusieurs fois, avec un nouvel enthousiasme, au bruit de plusieurs feux de carabines, parfaitement exécutés »

Comme les fusils du temps se chargeaient avec des bourres, qui s'enflammaient en sortant du canon, on peut imaginer aisément quelles furent les transes des deux érudits, obligés de veiller à la conservation des raretés bibliographiques, quand ils virent la salle qui les contenait transformée en champ de tir.

Eurent-ils le courage de jeter le cri d'alarme? Aucune pièce officielle ne nous a conservé l'écho de leur plainte. Sachant que les écrits restent, et que le fanatisme royaliste du moment n'aurait pas manqué de voir des marques de tiédeur dans les restrictions qu'ils auraient apportées à la libre expansion de son enthousiasme, ils durent probablement se contenter de quelques observations verbales, qui furent écoutées. Car, lors du troisième banquet, donné par l'état-major du 57e régiment de ligne, il n'y eut plus de feux de peloton

(1) N° du 20 août 1814.

exécutés dans le grand dépôt de livres. On se contenta d'y introduire la musique et les tambours du régiment, qui firent le tour de la salle en jouant et battant la charge. Le reste des troupes, disposé sur la place Royale, répondit à ce vacarme par de nombreuses salves de mousqueterie (1).

Après ces heures troublées, depuis que le calme s'est fait dans la rue et dans les esprits, l'histoire de la Bibliothèque se bornera désormais à des luttes pacifiques entre les conservateurs, qui demandent des améliorations pour l'établissement dont ils ont la direction, et les représentants de la commune, qui refusent habituellement des secours, qu'on aime mieux réserver pour des résultats dont le côté matériel frappe mieux la vue. C'est ainsi que les Conseillers municipaux, qui trouvaient la ville trop pauvre en 1833 pour consacrer 600 fr. à la copie du catalogue, l'estimaient assez riche, en 1834, pour dépenser 34,515 fr. lors de la réception du roi et de sa famille (2)!

Mais, depuis cette époque, des idées plus larges ont inspiré les décisions de nos Corps délibérants. Tout en tenant compte des intérêts positifs d'une cité, ils ont compris l'urgence de venir en aide aux établissements qui contribuent au progrès des lettres et de l'instruction publique.

Grâce à leurs libéralités, aux dons de l'État et aux legs de plusieurs particuliers, la Bibliothèque de Caen

(1) *Journal du Calvados* du 24 septembre 1814.

(2) Voir aux *Archives municipales* les procès-verbaux du 7 décembre 1833 et du 13 février 1834.

possède aujourd'hui plus de cent mille volumes, réunis dans trois grandes salles, où de nombreux portraits donnent, à ces belles galeries, le double caractère d'un musée et d'une collection de raretés bibliographiques.

POÉSIES

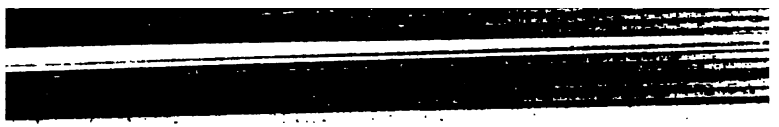

ERRANTS

Par M. Paul HAREL,

Membre correspondant.

Nous sommes les Errants du monde
Que les haltes ne gardent pas.
Nous sentons la terre profonde
Comme habituée à nos pas.

Nous sommes les fils de la Route,
Nés sur elle, marchant dessus ;
Les voyageurs que l'on redoute,
Mal abrités et mal reçus

Par l'étable ou par la chaumière.
Bah ! Un coucher sous les maisons...
Nous repartons dans la lumière
Magnétique des horizons.

Nos guenilles comme des plumes
Sont légères ! Par les temps gris,
Nous sentons le manteau des brumes
Peser sur nos corps amaigris.

Et le tas des gueux sert de cible
Aux grêlons qui percent la peau.
Qu'importe ! la Route inflexible
S'allonge et commande au troupeau.

La grand'route, aux lointains féeriques,
Soutient l'effort de nos pieds lourds,
Car nous sommes les Chimériques,
Les Sans but, qui marchent toujours.

Loin des cités, hors du servage,
Nous vivons. Joyeux ou plaintifs,
Nos cris gardent l'accent sauvage
Des miséreux, des primitifs,

Des mendiants à l'âme altière,
Dont le troupeau, jamais conquis,
A vu la terre tout entière
Et rançonné tous les pays.

Nos vieillards ont quitté la vie,
Des fils quelconques nous sont nés,
Mais de l'âpre route suivie
Ils ne nous ont pas détournés.

Prenant les enfants aux mamelles,
Les hommes ont courbé le dos
Et frappé plus fort des semelles,
Pour mieux soulever leurs fardeaux.

Les vieux, aux heures d'agonie,
Obéissant à des instincts,
Devant quelque route infinie
Ont arrêté leurs yeux éteints...

Dans leur défroque mortuaire
Nous les avons bientôt roulés
Et rendus au grand ossuaire.
Puis, nous nous sommes en allés.

Sur nos défunts ni croix ni marbres,
Aucun nom, personne à genoux.
Mais, là-bas, le vent tord les arbres :
On dirait qu'il hurle avec nous !

DES AILES

Par M. Paul BLIER,

Membre correspondant.

Des ailes ! pour voler haut et loin, — pour planer sur la vie...

Frédéric RUCKERT.

I

Aigles fiers, doux ramiers, agiles hirondelles,
O buveurs d'air ! que n'ai-je, ainsi que vous, des ailes !

Des ailes ! pour franchir les horizons lointains,
Et bercer dans l'aurore, au frisson des matins,
Mon âme d'un air libre et pur inassouvie !
Des ailes ! pour planer sur les monts et les mers ;
Des ailes ! pour planer sur ces gouffres amers :
Le destin, la mort et la vie !

Des ailes ! comme — aux jours enfuis de mon printemps —
En ouvraient dans l'azur les désirs haletants
Qui m'entraînaient déçu de mirage en mirage ;
Des ailes ! pour atteindre, en leur fuite, ces jours
Qui, pleins d'espoirs, épris de tous les beaux amours,
M'ont laissé seul et sans courage...

Souvent, durant les nuits sereines, emporté
Sur les ailes d'un rêve heureux, je suis monté
Vers la voûte éternelle où mon désir s'égare.
– Mais les ailes de cire au soleil ont fondu :
Et toujours aux bas-fonds du réel, éperdu
Je suis retombé comme Icare...

Et je rampe, et je tends les bras vers les sommets
Où, rêveur impuissant, je n'atteindrai jamais...
... O ramiers buveurs d'air, agiles hirondelles,
Grands aigles qui planez sans lasser votre essor,
Pour vous suivre et monter plus haut, plus haut encor,
Que n'ai-je, ainsi que vous, des ailes !

II

Variations sur le même thème.

Oiseaux de l'azur coutumiers,
Aigles, hirondelles, ramiers,
Si vous gardez pour vous — et pour vous seuls, — vos ailes,
Il est aux campagnes de l'air
Des hôtes à l'essor moins fier
Qui peut-être à mes vœux ne seront pas rebelles.

Loin des sommets et près du sol,
Comme eux je bercerai mon vol
Ou gagnerai, comme eux, la plage ensoleillée :
Et leurs beaux chants et leurs doux jeux
Feront dans mon cœur orageux
Refleurir et chanter la gaîté réveillée...

Oh ! ces ailes dont tu te sers :
Rossignol, pour fuir nos hivers
Sur quelque rive amie où s'attardent les roses,
Pour un instant prête-les-moi,
Que j'aille y goûter, avec toi,
L'oubli des cœurs glacés et des brouillards moroses !

Oui, je veux changer d'horizon
Et m'évader de la prison
Où l'ennui me retient, lié par l'habitude.
Inexaucé dans tous mes vœux,
Avec toi, rossignol, je veux
D'un chant triste et calmant, charmer ma solitude.

Mais quoi ! tu tiens à rester seul
— Seul sur l'érable ou le tilleul
Où dorment, dans leur nid, tes petits et leur mère... —
Eh bien, pars seul ! — et ce sera
Le papillon qui prêtera
Ses ailes de velours à mon vol éphémère.

O jeune et brillant papillon,
Qui voltiges dans un rayon
Comme une fleur de l'air qui dans l'air se déploie ;
Toi qui, de pourpre et d'or vêtu,
Ne vis que pour aimer, veux-tu
Sur ton aile, avec toi, m'emporter dans ta joie ?

Ton aile me suffira pour
Effleurer au vol tour à tour
Les fleurs qu'à ma portée un hasard fera naître.
Qu'un autre cherche le Graal !
Cueillir les fleurs du sol natal,
C'est le plus sûr, — et c'est le plus sage peut-être...

— Fuis donc aux cieux d'un large essor,
Aigle alpestre aux prunelles d'or ;
Toi, frileux rossignol, vole aux rives prochaines !
Moi, dans nos champs aux blonds sillons,
Je reste — avec les papillons —
Content des humbles fleurs qui croissent sous nos chênes.

Janvier 1895.

LE ROI DE THULE

Par le Même.

Sombre et haute est la tour ; le vent aux voix sans nombre
Se lamente à la cime, et la mer gronde au pied. —
Près du roi de Thulé, dans la tour haute et sombre,
La Mort invisible s'assied.

Seul le vieux roi mourant a vu le spectre blême ;
Et de sa faible voix, mais qui commande encor :
« C'est l'heure du départ et de l'adieu suprême,
« Qu'on m'apporte ma coupe d'or! »

Il dit. Du haut dressoir chargé d'orfévreries
On apporte au vieillard la coupe au pur contour
Où, jeune homme, il a bu de ses lèvres fleuries
Le vin de l'éternel amour.

L'échanson la remplit d'une liqueur choisie ;
Et le mourant croit voir, comme un rêve effacé,
Flotter dans le flot clair et blond du malvoisie
Tous les jours de son long passé.

Mais ses exploits guerriers, ses conquêtes, sa gloire
S'estompent vaguement dans un lointain obscur :
Rien ne brille et ne chante au fond de sa mémoire
Que son amour fidèle et sûr.

Amour unique, amour fait de tendresse exquise
Et de foi — ces plus purs des sentiments humains, —
Et que la coupe d'or évoque et symbolise,
Don de sa dame aux blanches mains.

Car ce graal d'amour qu'il admire et qu'il touche,
Elle seule et lui seul, en des temps fortunés,
Ils en ont seuls pressé les bords — qu'une autre bouche,
En s'y posant, eût profanés...

Elle tenait ainsi l'anse de la main droite,
Pour boire à son ami qui de loin lui riait ;
Et c'est à cet endroit, où le métal miroite,
Que sa lèvre en fleur s'appuyait...

Le vieux roi prend la coupe ; et toujours sous le charme
Du baiser qu'il y cherche, et qu'il retrouve encor,
Il boit à ses amours, — et sa dernière larme
Tombe au fond de la coupe d'or.

Et le vieillard, narguant la Mort qu'il déconcerte,
Se lève tout à coup de son fauteuil de fer,
Et d'un dernier effort, par la fenêtre ouverte,
Jette la coupe dans la mer.

Et quand la coupe d'or sous l'onde aux sombres voiles
S'enfonça dans l'abîme où son poids l'entraînait,
Son âme s'envola, là-haut dans les étoiles,
Rejoindre celle qu'il aimait.

— Heureux qui vit et meurt au même amour fidèle ;
Et, comme le vieux roi retiré dans sa tour,
Voue un culte à sa Dame, et près d'elle et loin d'elle
Lui garde un éternel amour !

A LEUCONOÉ

Par le Même.

HOR., O., L. 1, 11.

Blanche Leuconoé, le terme qu'à nos jours
Les destins ont fixé sans sursis ni recours,
Ne cherche pas à le connaître :
Crains des sorts chaldéens l'oracle captieux.
Le mieux, quoi qu'il arrive, est d'accepter des dieux
Les biens et les maux qu'ils font naître.

Que Jupiter nous garde encor plusieurs hivers;
Ou que celui qui gronde aujourd'hui sur les mers
Vienne clore nos destinées, —
Sois sage ! et dans l'étroit espace d'un moment,
Tout en filtrant les vins, resserre prudemment
Tes espérances obstinées.

Tandis que nous parlons, comme un oiseau de nuit,
Muet, inaperçu, le Temps vole et s'enfuit
D'une fuite, hélas ! insensible...
Crois-moi : cueille le jour, comme on cueille un bon fruit.
Le présent t'appartient : quant au jour qui le suit,
N'y compte que le moins possible.

1895.

EN BRETAGNE

Par M. Émile TRAVERS,

Membre titulaire.

Les loups bretons grincent des dents
En entendant le ban de guerre.

A. BRIZEUX, *Télen Arvor*.

Pour la route, j'ai pris hier un noble guide,
Le chantre de « Marie » et de « Télen Arvor ».
Au fond des bois, sa main m'a montré le druide
Cueillant le gui sacré dans le même décor.

Les flots avec fracas mordent le cap humide ;
Sous le ciel étoilé, les nains mènent encor
Leur ronde et les dolmens peuplent la lande aride
Où, dans le granit bleu, fleurit le genêt d'or.

« Is » n'est plus ; mais Saint-Pol lance aux cieux ses tourelles
Dont la main d'une fée a tissé les dentelles ;
Les cœurs sont demeurés simples, pieux, ardents,

Et, si les vieux donjons s'écroulent sous le lierre,
Voilà les loups bretons prêts à grincer des dents
Comme jadis le Celte au son du ban de guerre.

Morlaix, juin 1896.

LA RONDE DES PANTINS

Par le Même.

A Georges Auvray.

Un orchestre murmure et sa voix est plus douce
Que celle d'une fée éveillant les lutins.
Bientôt dans la nuit calme, en glissant sur la mousse,
Des pas s'approchent, c'est la ronde des pantins.

Piano, puis crescendo, la vague symphonie
S'esquisse. Les tambours font la basse et les cors
Soutiennent gravement les flûtes. L'harmonie
Éclate tout à coup en triomphants accords.

Par-ci par-là s'entr'ouvre une étroite fenêtre,
D'où quelque bon bourgeois, écarquillant les yeux,
Transi de froid, tremblant, de peur voit apparaître
De tout petits guerriers à l'air mystérieux.

Les voici ! Qu'ils sont beaux avec de grands panaches,
De larges baudriers et des sabres de bois,
Des fusils de fer-blanc et d'énormes moustaches,
Des habits galonnés aux modes d'autrefois.

Les baguettes plus fort frappent sur les timbales,
De leur rythme animé pressant chaque instrument;
Et la troupe, en faisant résonner sur les dalles
Ses bottes de carton, défile crânement.

Dans tous les carrefours ayant fini leur ronde,
— La ville avait repris son sommeil, — nos soldats
S'en vont, persuadés qu'ils ont sauvé le monde
Et que, sans leur vaillance, on ne dormirait pas.

Pantins, qui donc rirait? Parmi nous autres hommes,
Souvent plus d'un se croit quelque chose et n'est rien
Comme vous, qu'un fantoche éphémère. Nous sommes
Coulés au même moule et vous nous valez bien.

Combien de nous, pas plus que vous, n'ont de cervelle?
Aveuglé par l'orgueil, l'homme se juge mal
Et sa sottise est plus ridicule que celle
De marmousets, plaisants héros de carnaval.

Elle a duré trop peu la vision légère.
Dans l'ombre les pantins ont disparu joyeux;
Tout s'est tu, mais j'écoute encore la chimère
Qui me berce un moment et qui remonte aux cieux.

SUR LA MORT DE JULES SIMON

Par M. Edmond SAUTEREAU,

Membre titulaire.

Il n'est plus, le grand homme au cœur patriotique,
Qui sur nos jours troublés resplendit, pur flambeau,
L'apôtre du devoir à l'accent prophétique,
Jules Simon. Il dort maintenant au tombeau.

Pleure en lui le savoir moral et politique,
France, pour qui toujours son amour fut si beau,
Le sage et l'orateur à l'éloquence antique,
Qui guidait vers le bien notre monde nouveau.

Pleure le patriarche, ami de la famille,
Qui rêvait sur ce sol où croula la Bastille
D'éteindre le volcan des révolutions.

Fais plus : qu'à tout jamais vivant dans ta mémoire
Son bienfaisant génie, utile aux nations,
En toi brille immortel ! Et ce sera ta gloire.

Caen, juin 1896.

STANCES A LAMARTINE

Par le Même.

Quand l'astre de mes jours n'était qu'à son aurore
Et que mon cœur, tout plein d'un rêve d'avenir,
Comme un flot transparent, ne reflétait encore
Nulle ombre du passé, nul triste souvenir,

Lamartine, c'est toi, délicieux poète,
Dont le souffle à la fois puissant et gracieux
Sur mon âme encor neuve et jusqu'alors muette
Fit courir le premier frisson mélodieux.

Comme un ami charmant, qui sait mieux que nous-mêmes
Les secrets sentiments qui palpitent en nous,
Tu parfumais mon cœur dans tes divins poèmes
D'un je ne sais quel charme ineffablement doux.

Quand mes premiers regards interrogeaient la vie,
C'est par tes yeux qu'alors j'aimais à l'entrevoir,
Et c'est par ta candeur que la mienne ravie
Souriait à l'amour, souriait à l'espoir.

Tu prêtais seulement ton céleste langage
A tout ce qui parlait obscurément en moi,
Et je t'aimais de loin, comme on aime au bocage
Le rossignol, qu'on sent plus inspiré que soi.

Je n'étais pas de ceux dont l'oreille distraite
Entend, sans l'écouter, l'harmonieuse voix,
Et ne distingue pas dans sa verte retraite
Le virtuose ailé des autres luths des bois.

Au milieu du silence et de la nuit sacrée,
Attentif aux soupirs par ton cœur modulés,
Je respirais à peine, et mon âme altérée
S'abreuvait d'idéal sous les cieux étoilés.

L'amour a dans tes vers divinisé la femme,
Et, lorsque tu chantais ton immortel amour,
Je croyais assister aux scènes d'un grand drame
Où l'action sourit et pleure tour à tour.

J'ai porté, comme toi, le deuil de ton Elvire,
Et j'ai mêlé mes pleurs à ces pleurs douloureux
Qu'un soir a vus tomber, aux accords de ta lyre,
Dans les flots purs du lac poétisé par eux.

Laurence et Jocelyn dans leur grâce discrète
M'ont fait leur confidence, et j'ai trouvé bien grand
L'Homère familier, qui s'est fait l'interprète
De leur amour sans tache, impossible et navrant.

Sonore en moi vibrait l'écho de ton génie,
Qui me faisait d'instinct partager ton émoi,
M'emplir de ta lumière et de ton harmonie,
Méditer, m'attendrir ou souffrir avec toi.

Depuis a sur mon front passé plus d'une année.
De mes illusions, frêles et roses fleurs,
Au souffle des hivers, plus d'une s'est fanée,
Et, comme à toi, mes deuils m'ont coûté bien des pleurs.

Et plus peut-être encor qu'aux jours de la jeunesse,
Où mon rêve charmé sympathisait au tien,
Je chéris maintenant, aux heures de tristesse,
Tes chants consolateurs de poète chrétien.

Plus que jamais je sens dans la douceur plaintive
Qui s'exhale de toi sans rancœur et sans fiel,
Un invincible attrait, qui subjugue et captive,
Et soutient la souffrance, en lui montrant le ciel.

Oui, car tes premiers chants, leur grâce et leur tendresse
Révélaient dès l'abord un jeune homme, un vainqueur,
Et nul ne se pouvait méprendre à leur tristesse :
Elle faisait de toi le poète du cœur.

Et cependant je t'aime encor plus, Lamartine,
Quand, banni de Milly par un destin brutal,
Mais fidèle au foyer, que l'amour t'illumine,
En esprit tu reviens seul au pays natal.

C'est après que ta lèvre à cet amer calice
A bu jusques au fond l'absinthe après le miel,
Qu'on voit, mieux que jamais, malgré ta cicatrice,
Ta foi dans un pouvoir tout providentiel.

Tout ce qui fait douter, délaissement, souffrance,
Injure et du malheur excès immérité,
Au creuset de ton cœur tout devient espérance
Et motif de sourire à l'immortalité.

Plus ton cœur saigne, et plus on sent dans tes épreuves
Grandir cette pitié qui porte jusqu'à Dieu,
Plus encor que tes pleurs, ceux des vierges, des veuves,
De tous les oubliés, qui sont ton cher milieu.

Oui, c'est alors surtout que ta gloire est insi[illegible]e,
Et que, dans l'infini vers l'azur envolé,
Tu fais dans ton essor rêver au chant du cygne,
A sa grande aile, à son plumage immaculé.

Aussi, je te salue, ô chantre magnanime,
Ami de la justice et de l'humanité,
Toi dont la vie entière est un livre sublime,
Où brille en traits touchants ce mot : Fraternité !

Puisse, oh ! puisse à jamais la jeunesse de France,
Qu'on accuse parfois de t'avoir oublié,
Pour toi n'avoir jamais au cœur l'indifférence
Qui survient tôt ou tard pour le nom trop loué !

Mais, tant que la beauté, sa faiblesse et ses charmes
Au cœur des jeunes gens inspireront l'amour,
Tant que lui-même, fait de sourire et de larmes,
L'amour vivra, joyeux et triste tour à tour ;

Tant que dans nos cités, nos bourgs et nos villages
Il restera des cœurs souffrants à consoler,
Des pauvres dans nos murs, des pêcheurs sur nos plages,
En dépit des écueils, sur mer contraints d'aller ;

Puisse notre jeunesse ardente et point sceptique,
O poète au vol pur, te demander conseil,
Et, pour flambeau prenant ta splendeur sympathique,
Lamartine, allumer sa flamme à ton soleil !

Caen, 1896.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1896.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1895-1896

MM.

VILLEY, *président.*
BEAUJOUR, *vice-président.*
GASTÉ (A.), *secrétaire.*
CARLEZ (J.), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

VILLEY, *président.*
GASTÉ, *secrétaire.*
CARLEZ, *vice-secrétaire.*
} membres de droit.

BIVILLE,
HETTIER,
VIGOT,
BIGOT,
TESSIER,
GIDON.
} membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

Date de l'élection.	MM.
1866 26 mai.	BÜCHNER, prof. à la Fac. des lettres.
1866 24 juin.	FAYEL, prof. à l'École de médecine.
1869 27 mai.	DE BEAUREPAIRE, anc. conseiller à la Cour d'appel.
1869 24 déc.	LE GENTIL, anc. prof. au Lycée.
1870 29 janv.	CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.
1870 29 janv.	DE FORMIGNY DE LA LONDE, vice-président de la Soc. d'Agriculture.
1872 22 nov.	LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.
1873 24 janv.	TRAVERS (Émile), anc. conseiller de Préfecture.
1873 24 juin.	GASTÉ, prof. à la Fac. des lettres.
1876 28 janv.	TESSIER, doyen honoraire de la Fac. des lettres.
1877 28 déc.	GUILLOUARD, prof. à la Fac. de droit.
1878 22 fév.	DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Fac. des sciences.
1878 29 mai.	BEAUJOUR (S.), notaire honoraire.
1880 27 fév.	NEYRENEUF, prof. à la Faculté des sciences.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection

1881 24 juin. HOUYVET, premier président honoraire à la Cour d'appel.

1881 24 juin. GUERLIN DE GUER, chef de la 1re division à la Préfecture.

1882 28 déc. VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.

1884 22 fév. TESNIÈRE, artiste peintre.

1884 25 avril. BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.

1886 26 mars. LEBRET, député, prof. à la Fac. de droit.

1886 28 mai. HETTIER (Ch.), trésorier de la Soc. des Antiq. de Normandie.

1887 28 janv. VAUDRUS, avocat général.

1887 25 fév. GIDON (Dr), prof. à l'Éc. de médecine.

1889 25 janv. LIGNIER, prof. à la Fac. des sciences.

1889 22 fév. LETELLIER, prof. au Lycée.

1889 22 mars. SAUTEREAU, prof. au Lycée.

1891 27 fév. BARETTE (Dr), professeur à l'École de médecine.

1891 27 fév. LEREBOURS-PIGEONNIÈRE, avocat général.

1891 26 déc. CAREL (Pierre), avocat.

1892 26 fév. SAINT-QUENTIN (COMTE DE), député, présid. de la Soc. d'Agric. et de Commerce.

1892 26 fév. LUMIÈRE, vice-président de la Soc. des Beaux-Arts.

1892 25 mars. VIGOT (Dr), prof. à l'Éc. de Médecine.

1892 24 juin. BIGOT, professeur de géologie à

Date de l'élection

la Faculté des sciences.

1893 27 janv. COLIN (A.), professeur à la Faculté de droit.

1893 24 mars. BIVILLE, professeur à la Faculté de droit.

1894 27 avril. MARIE, prof. à la Faculté de droit.

1895 22 fév. POUTHAS, proviseur du Lycée Malherbe.

1896 28 fév. DUGAS, prof. de philosophie au Lycée.

1896 27 mars. DE LONGUEMARE (Paul), à Caen.

MEMBRES HONORAIRES

Date de l'élection ou de la nomination.

MM.

1861 26 avril. CHATEL (Eug.) (1), ancien archiviste du Calvados, Paris, 5, rue Vavin.

1869 22 janv. Mgr HUGONIN, évêque de Bayeux et Lisieux.

1873 24 juin. MAHEUT (2), prof. honoraire à l'École de médecine.

(1) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Maheut, comme membre titulaire.

Date de l'élection ou de la nomination.

1853 25 nov. GIRAULT (1), prof. honoraire à la Fac. des sciences.

1872 26 janv. CHAUVET (2), prof. honoraire à la Fac. des lettres.

1866 24 juin. DENIS, doyen honoraire de la Fac. des lettres (3).

(1) Date de l'élection de M. Girault, comme membre titulaire.

(2) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

(3) Date de l'élection de M. J. Denis, comme membre titulaire.

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS (1)

Date de la nomination.

MM.

1851 28 nov. AKERMANN, antiquaire, à Londres.
1854 24 fév. ALLEAUME, de l'École des Chartes, à Paris.

1875 28 mai. BAVELIER, ancien avocat au Conseil d'État.
1864 25 nov. BEAUNE, ancien procureur général à la Cour de Lyon.
1861 26 avril. BEAUREPAIRE (Ch. DE), archiviste de la Seine-Inférieure.
1893 22 déc. BERNIER (abbé), prof. à l'institution Sainte-Marie, à Tinchebray.
1862 25 juill. BERTHIER (J.), homme de lettres, à Paris.
1884 22 fév. BERTOLOTTI, archiviste, à Mantoue.
1879 28 nov. Mme DE BESNERAY (Marie), à Lisieux.
1862 28 nov. BIGOT, hommes de lettres, à Nîmes.
1865 28 juill. BLIER (Paul), prof. hon., à Coutances.
1843 25 mars. BOCHER, sénateur, à Paris.

(1) Un assez grand nombre de membres, élus titulaires, sont devenus, par suite de leur départ de Caen, membres associés correspondants. La date indique toujours, pour les anciens membres titulaires, la séance dans laquelle a eu lieu leur élection. — De même pour les anciens membres associés résidants, devenus membres associés correspondants, la date indiquera le jour de leur nomination comme membres résidants.

Date de la nomination.

1867 28 juin. Boivin-Champeaux, ancien premier prés., à Bernay.

1885 26 déc. Boreux, ingénieur des ponts et ch., à Paris.

1891 27 nov. Bouquet (l'abbé), aumônier du Lycée Saint-Louis, à Paris.

1886 28 mai. Bourmont (Amédée de), à Paris.

1852 22 nov. Boutmy, directeur de l'École libre des sc. polit., à Paris.

1888 24 fév. Bovet (Alp.), prés. de la Soc. d'émul. de Montbéliard.

1888 28 déc. Bréhal (Michel), prof. au Collège de France, à Paris.

1888 24 fév. Bréard (G.), à Versailles.

1853 22 juill. Breil de Marzan (du), littérateur, à Marzan.

1894 22 juin. Browning (Oscar), historien, prof. à l'Université de Cambridge.

1877 22 mars. Buchère, cons. à la Cour d'appel, à Paris.

1893 28 avril. Bruas (Alb.), ancien magistrat, à Versailles.

1864 22 avril. Caillemer, doyen de la Fac. de droit, à Lyon.

1862 28 fév. Camara Leme (da), à Madère.

1878 28 déc. Canivet (Ch.), journaliste, à Paris.

1858 26 nov. Mme Carey, poète angl., à Brixham.

1871 24 avril. Carlez (Christian), prof. au Lycée de Rennes.

Date de la nomination.

1859 25 nov. DE CHARENCEY, linguiste, à Paris.
1864 22 avril. CHARPENTIER, anc. off. supérieur, à Alençon.
1881 27 mai. CHEVALIER (l'abbé Ulysse), à Valence.
1851 23 mai. CHENNEVIÈRES (le marquis DE), anc. direct. des Beaux-Arts, à Paris.
1888 28 déc. CHRISTOPHLE, gouv. du Crédit foncier.
1872 22 nov. COPPÉE (Fr.), de l'Académie française, à Paris.
1886 28 fév. COULLOY (Marcel), à Fourchambault, (Nièvre).
1886 25 juin. COURAYE DU PARC, bibliothécaire à la Bibl. nat.
1884 22 fév. CRÈVECŒUR (Robert DE), à Paris.
1892 22 janv. CROZIER (le marquis), présid. de la Soc. acad. indo-chinoise, à Paris.
1853 23 déc. CUSSON, secr. de la mairie, à Rouen.

1868 25 nov. Mme DACHÉ, poète, à Bayeux.
1855 27 nov DANBÉ, chef d'orchestre, à l'Opéra-Comique, à Paris.
1860 26 déc. DECORDE, ancien sec. de l'Acad. de Rouen.
1844 23 fév. DELAVIGNE, doyen hon. de la Fac. des lettres de Toulouse.
1849 23 nov. DELISLE (Léopold), administr. gén. de la Biblioth. nat., à Paris.
1870 23 déc. DELORME (Ach.), ancien préfet du Calvados.
1890 24 janv. DESDEVISES DU DÉZERT (G.), professeur

Date de la nomination.

à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.

1889 28 juin. DESLANDES (le chanoine), à Bayeux.

1870 27 mai. DIGUÈRES (DES), de la Société des Antiq. de Norm., à Sévigny (Orne).

1877 28 déc. DITTE, professeur à la Faculté des sciences, Paris.

1894 27 avril. DURO (comte Fernandez), à Madrid.

1881 23 déc. DUVAL (Louis), archiviste, à Alençon.

1850 22 fév. DUVAL-JOUVE, ancien insp. d'Acad., à Strasbourg.

1879 26 déc. DURET, ancien prosecteur à la Fac. de médec. de Paris.

1884 28 mars. EGGER (Victor), professeur à la Fac. des lettres de Nancy.

1849 23 mars. ÉNAULT (Louis), homme de lettres, à Paris.

1847 26 nov. ENDRÈS, ingénieur gén. hon. des ponts et chaussées, à Paris.

1859 27 mai. ESTAINTOT (le comte D'), avocat, à Rouen.

1856 26 janv. FABRICIUS (Adam), prof. d'hist., à Copenhague.

1889 22 mars. FARCY (DE), à Château-Gontier.

1884 28 nov. FÉDÉRIQUE, conservateur de la Bibl. de Vire.

1869 22 fév. FÉLIX, conseiller à la Cour d'appel de Rouen.

Date de la nomination.

1871 24 mai. FERRAND, ancien préfet, à Amiens.
1865 28 juill. FIERVILLE, censeur du Lycée de Versailles.
1883 25 mai. FINOT, arch. du dép. du Nord.
1867 22 fév. FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.
1886 23 déc. FOLLIOLEY (l'abbé), proviseur du Lycée de Nantes.
1868 26 juin. FRIGOULT, anc. prof. à Cherbourg.

1884 24 mars. GALUSKI, à Créances (Manche).
1872 26 juill. GARNIER (G.), avocat, à Bayeux.
1887 26 nov. GERMAIN-LACOUR, à Cuigny (Orne).
1894 25 mai. GOSSART, professeur à la Fac. des sciences de Bordeaux.
1889 25 janv. GRANGES DE SURGÈRES (marquis DE), à Nantes.
1887 25 fév. GRAVIER, à Rouen.
1883 25 mai. GUÉRIN, bibliothécaire, au Mans.
1875 27 nov. GUIMET, à Paris.
1860 23 nov. GUISLAIN-LEMALE, au Havre.
1850 28 juin. GURNEY (Dan), à North-Runcton (Norfolk).

1849 23 nov. HALLIWEL (J.-O), à Londres.
1884 23 mai. HAREL (Paul), à Echauffour (Orne).
1885 27 nov. HENRY (Edm.), anc. député, à Paris.
1862 25 juill. HERBERT, prof. de rhét., à Bastia.
1885 26 juin. HÉRON, présid. de la Soc. d'Hort., à Rouen.

Date de la nomination.

1860 23 nov. HUARD (Ad.). h. de lettres, à Paris.
1883 22 juin. HUGUET-LATOUR (le major), à Montréal (Canada).

1883 28 déc. JACQUEMART (Dr), à Paris.
1884 28 nov. JANVIER, m. de la Soc. des Antiq. de Picardie.
1856 26 nov. JARDIN, insp. des serv. adm. de la marine, à Brest.
1884 25 avril. JORET, prof. à la Fac. des lettres d'Aix.
1878 22 mars. JORET-DESCLOSIÈRES, littérat., à Paris.

1858 24 déc. LAIR (J.), de l'École des Chartes, à Paris.
1842 24 juin. LALOUEL, ancien prof., à Sourdeval.
1895 26 avril. LANGLOIS, notaire, à Tours.
1877 23 mars. LAUNAY, prof. d'hist. en retraite, à Granville.
1884 28 nov. LEBRETON (Gaston), dir. du Musée céram., à Rouen.
1869 23 juill. LEBRETON, prov. du Lycée de Saint-Brieuc.
1871 24 fév. LECACHEUX (l'abbé), à Coutances.
1875 28 mai. LECESNE, cons. de préf., à Arras.
1881 22 juill. LE CORNU, ing. des mines, à Paris.
1886 26 fév. LE GOUX (J.), anc. magist., à Paris.
1885 13 mars. LEGRELLE, 11, rue Neuve, Versailles.
1853 27 mai. LE JOLIS (A.), natur., à Cherbourg.
1852 23 janv. LEPELLETIER, cons. à la Cour de Cassation.

Date de la nomination.

1892 25 mars. LEPINGARD, président de la Soc. d'arch. de Saint-Lo.
1884 28 mars. LEREBOULLET, docteur, à Paris.
1872 26 janv. LE ROY-BEAULIEU, de l'Inst., à Paris.
1858 26 nov. LEVÉEL, sculpteur, à Cherbourg.
1894 25 mai. LEVERDIER, secrétaire de l'Ac. des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.
1853 27 mai. LIAIS (Ém.), anc. maire de Cherbourg.
1881 29 avril. LIARD, dir. de l'Enseig. sup., à Paris.
1883 28 déc. LIÉGEOIS (Dr), à Bainville-aux-Sauges (Vosges).
1857 24 juill. LIVET (Ch.), homme de lett., à Paris.
1851 28 nov. LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, à Bernay.

1861 27 déc. MAREY, prof. au Coll. de Fr., à Paris.
1871 24 nov. MARSY (le comte DE), directeur de la Soc. franç. d'archéol., à Compiègne.
1856 25 janv. MAYER, de la Société des Antiq. de Londres, à Liverpool.
1848 22 déc. MÉNANT, membre libre de l'Institut, à Rouen.
1869 24 déc. MÉTIVIER, insp. gén. hon., à Paris.
1865 27 janv. MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
1885 27 nov. MILLOUÉ (DE), conservateur du musée Guimet, à Paris.
1840 24 janv. MOLCHNET (Dom.), sculpt., à Paris.
1881 23 déc. MONOD (H.-L.), directeur de l'Assistance publique, à Paris.

Date de la nomination.

1882 24 nov. MONOD (Théodore), pasteur, à Paris.

1856 26 mai. NICOT, recteur honoraire, à Nîmes.
1893 28 juill. NOURY, secrétaire de la Soc. libre d'émulation, à Rouen.
1893 24 nov. NYROP (Ch.), prof. à l'Université de Copenhague.

1887 24 juin. OGIER D'IVRY (le comte), capitaine commandant au 9e hussards.
1859 26 nov. OLIVIER, inspecteur gén. des ponts et chaussées, à Brix (Manche).

1874 26 juin. PARROT, antiquaire, à Angers.
1863 19 déc. PELLERIN, avocat, ancien proc. de la République, à Cintheaux.
1860 23 nov. PÉRIN (Jules), avocat, à Paris.
1853 25 nov. PETIT (J.-L.), antiq., à Londres.
1871 27 juill. PÉZERIL, intend. militaire en retraite, à Versailles.
1872 25 mai. PIEDAGNEL (Alex.), à Neuilly-sur-S.
1882 28 juin. PINEL (Hon.), anc. officier supérieur, à Gonesse (Seine-et-Oise).
1853 25 nov. POGODINE (Michel), à Moscou.
1881 24 juin. POINCARRÉ, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.
1862 25 juill. POTIN (Alph.), h. de lettres, à Paris.

1872 25 janv. RAMBAUD, sénateur, à Paris.
1840 27 nov. RAVAISSON, m. de l'Inst., à Paris.

Date de la nomination.

1854 28 avril. Reinvillier (Dr), à Paris.
1862 25 juill. Ribeyre (F.), h. de lettres, à Paris.
1894 26 janv. Rivières (baron de), secrétaire de la Soc. archéol. du Midi, à Albi.
1867 22 nov. Robinot-Bertrand, avocat, à Nantes.

1863 23 janv. Sauvage, anc. juge de paix, à Paris.
1875 24 déc. Séguin, anc. recteur, à Paris.
1878 27 déc. Servois, garde-général des Archives, à Paris.
1860 28 déc. Sezzi (Mme Esther), à Paris.
1872 22 mars. Sorel (Alb.), économiste, à Paris.

1866 24 juin. Thureau, h. de lettres, à Paris.
1868 23 avril. Thielens, naturaliste, à Tirlemont.

1873 23 déc. Vallès, ex-insp. général des ponts et chaussées, à Gros (Gard).
1869 26 fév. Van Bastelaer, nat., à Bruxelles.
1889 22 nov. Vimont, ancien prof., à Argentan.
1893 24 nov. Vissière, premier secrétaire de la légation de France, en Chine.

1869 24 déc. Wiesner, ancien prof. d'histoire au lycée Louis-le-Grand, à Paris.
1834 31 juill. Wolf (Ferdinand), à Vienne.
1851 28 nov. Wright (Thomas), corr. de l'Inst., à Londres.

NÉCROLOGIE (1895-96)

Membre titulaire

CAREL (Alex.), professeur à la Faculté de Droit.

Membre honoraire

LE BOUCHER, professeur honoraire de la Faculté des Sciences.

Membres correspondants

ANQUETIL, inspecteur d'Acad. hon., à Versailles.
BOSQUET (Mlle), femme de lettres, à Paris.
FERRIÈRE (Hector de LA), littérateur, à Paris.
HAURÉAU, membre de l'Institut.
LE MAÎTRE, président du tribunal d'Argentan.
LE VAVASSEUR (Gustave), à La Lande-de-Lougé (Orne).
ROZIÈRES (de), sénateur, à Paris.
SIMON (Jules), de l'Acad. française.
TROCHON, ancien magistrat, à Tours.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

PARIS.

Académie française.
Académie des sciences morales et politiques.
Académie nat., etc., soc. franç. de statistique univ., rue de Châteaudun, 41 *bis*.
Assoc. scient. de France, fondée par Le Verrier.
Association philotechnique, rue Serpente, 24.
Comité des travaux histor., au Min. de l'Inst. publ.
Conservatoire des Arts et Métiers.
École polytechnique.
Journal des Savants.
Musée Guimet.
Société de Géographie, boulevard Saint-Germain, 184.
Société des Antiquaires de France.
Soc. de l'hist. de France, r. des Francs-Bourgeois, 60.
Soc. franç. de numism. et d'arch., r. de Verneuil, 26.
Société de médecine légale, au Palais-de-Justice.
Société des études histor., carrefour de l'Odéon, 2.
Soc. académique indo-chinoise, r. de Rennes, 44.
Société philologique, rue Molière, 17.
Société philomathique, rue des Grands-Augustins, 7.
Observatoire de Paris.

DÉPARTEMENTS.

Abbeville. Société d'émulation.
Agen. Annales de l'Académie Jasmin.
Aix. Académie des sc. agric., arts et belles-lettres.

Alençon. Société historique et archéolog. de l'Orne.
Amiens. Société des Antiquaires de Picardie.
— Académie des sciences, etc., de la Somme.
Angers. Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société d'horticulture de Maine-et-Loire.
Angoulême. Société d'agric., etc., de la Charente.
Argentan. Le Cidre et le Poiré, revue normande.
Arras. Académie des sciences, lettres et arts.
— Commission des mon. hist. du Pas-de-Calais.
Autun. Soc. Éduenne.
Auxerre. Soc. des sciences histor., etc., de l'Yonne.
Avranches. Société d'archéologie, etc.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences et arts.
Bayeux. Société d'agric., sc., arts et belles-lettres.
Bayonne. Société des sciences et arts.
Beauvais. Société académique de l'Oise.
Belfort. Société Belfortaine d'émulation.
Bernay. Section de la Société libre de l'Eure.
Besançon. Académie des sc., etc., de Besançon.
— Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Société archéologique.
— Sociétés d'études des sciences naturelles.
Blois. Société des sciences et lettres.
Bône. (Algérie). Académie d'Hippone.
Bordeaux. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société des sc. physiques et naturelles.
Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture, etc.
— Société académique de l'arrondissement.
Bourg. Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain.

Bourges. Société des Antiquaires du Centre.
Brest. Société académique.
Caen. Société d'agriculture et de commerce.
— Société de médecine.
— Société Linnéenne de Normandie.
— Société des Antiquaires de Normandie.
— Société des beaux-arts.
— Société d'horticulture.
— Association Normande.
— Société française d'archéologie.
Cambrai. Société d'émulation.
Châlons. Société d'agriculture, etc., de la Marne.
Châlon-sur-Saône. Société d'hist. et d'archéologie.
Chambéry. Académie des sciences, etc., de Savoie.
Cherbourg. Société académique.
— Société des sciences naturelles.
Clermont-Ferrand. Académie des sciences, etc.
Compiègne. Société historique.
Coutances. Société académique du Cotentin.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan. Société d'études scientifiques et archéol.
Dunkerque. Société des sciences, lettres et arts.
Épinal. Société d'émulation du départ. des Vosges.
Évreux. Société libre d'agriculture, etc., de l'Eure.
Falaise. Société académique, agricole, etc.
Gap. Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
Guéret. Société des sciences naturelles et d'antiquités.
Havre. Société havraise d'études diverses.
— Société géologique de Normandie.

Havre. Société des sciences et arts agric. et hort.
Laon. Société académique.
La Roche-sur-Yon. Société d'émulation de la Vendée.
Lille. Société des sciences, etc.
Limoges. Société d'agriculture, sciences et arts.
Lisieux. Société d'émulation.
— Société historique.
Lons-le-Saulnier. Société d'émulation du Jura.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture, etc.
Mâcon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Mans (Le). Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société historique et archéol. du Maine.
— Société philotechnique du Maine.
Marseille. Académie des sc., belles-lettres et arts.
— Société de statistique.
— Société scientifique industrielle.
Montauban. Acad. des sc., etc., de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moulins. Société d'émulation de l'Allier.
Nancy. Société des sciences (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg).
— Académie de Stanislas.
Nantes. Société académique de la Loire-Inférieure.
Nice. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
Nîmes. Académie du Gard.
— Société d'études des sciences naturelles.
Orléans. Société d'agriculture, etc.
Pau. Société des sciences, lettres et arts.

Périgueux. Société hist. et archéolog. du Périgord.
Perpignan. Société agricole, scientifique, etc.
Poitiers. Société d'agriculture, sciences et arts.
Pont-à-Mousson. Société philotechnique.
Puy (*le*). Société d'agriculture de la Haute-Loire.
Reims. Académie.
Rochefort. Société d'agriculture, etc.
Rodez. Société des lettres, sc. et arts de l'Aveyron.
Romans (Drôme). Bulletin de l'histoire ecclésiastique des Diocèses de Valence, etc.
Roubaix. Société d'émulation.
Rouen. Société libre d'émulation.
— Académie des sciences, etc.
— Société centrale d'agriculture.
— Sociétés des amis des sciences naturelles.
— Société de l'histoire de Normandie.
— Société industrielle.
Saintes. Société des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis.
Saint-Étienne. Société d'agriculture, etc , de la Loire.
Saint-Lô. Société d'agriculture, d'archéologie, etc.
Saint-Omer. Société des antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin. Société des sciences, etc., de l'Aisne.
Senlis. Comité archéologique.
Toulon. Société académique du Var.
Toulouse. Académie des Jeux-Floraux.
— Académie des sciences, etc.
— Société d'histoire naturelle.
— Société des sciences phys. et naturelles.
— Société académique franco-hispano-portugaise.

Tours. Société d'agriculture.
Valognes. Société d'archéologie, etc.
Versailles. Société des sciences morales, etc.
Vire. Société viroise d'émulation.

ALSACE-LORRAINE.

Colmar. Société d'histoire naturelle.
Metz. Académie.
— Société d'histoire naturelle de la Moselle.
Mulhouse. Société industrielle.
Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

ÉTRANGER.

Amsterdam. Académie royale des sciences.
— Société royale de zoologie.
Anvers. Académie archéologique de Belgique.
Baltimore. Johns Hopkins University.
Boston. Acad. américaine des arts et des sciences.
Brunn. Société des sciences naturelles.
Bruxelles. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
— Société malacologique.
Bucarest. Institut météorol. de Roumanie.
Buffalo. Société des sciences naturelles.
Caire (le). Société khédiviale de géographie.
— Institut égyptien.
Chicago. Université de Chicago.
Christiana. Université royale de Norwège.
Cincinnati. Mechanical Institut.

Colombie. Société de médecine.
Colombus. Société d'agriculture de l'Ohio.
Copenhague. Acad. roy. danoise des sc. et des lett.
Cordoba. (Républ. Argentine). Acad. nat. des sc.
Essex. Institut d'Essex.
Florence. Institut royal des études supérieures, etc.
Gand. Société royale des beaux-arts et de littérat.
Lucques. (Italie). Académie de Lucques.
Lund. (Suède). Université royale.
Manchester. Société littéraire et philosophique.
Mexico. Anuario del observatorio astronomica nacional de Tacubaya.
— Observatorio meteor. magn. central.
Milan. Institut lombard.
New-York. Lycée d'histoire naturelle.
Ottawa. (Canada). Geological and natural history Survey of Canada.
— Institut canadien franc. de la cité d'Ottawa.
Palerme. Acad. des sc. naturelles et économiques.
Philadelphie. Académie des sciences naturelles, etc.
— American philosophical society.
Pise. Société toscane des sciences naturelles.
Portland. Société d'histoire naturelle.
Porto. Journal des sciences mathématiques.
Prague. Académie tchèque de l'Empereur François-Joseph.
Rio-de-Janeiro. Bulletin astronom. de l'Observat.
Rome. Académie royale dei Lincei.
Rivista di artigliera e genio.
San-Francisco. (Californie). Acad. des sciences.
St-Louis. Académie des sciences.

St-Pétersbourg. Société d'archéol. et de numism.
Stockholm. Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiq. de Suède.
Sidney. Soc. royale de la Nouvelle-Galles du Sud.
Torento. (Canada). Canadian Institute.
Trieste. Société adriatique des sciences naturelles.
Topeka. (Kansas, Am. du N.). Acad. des sciences.
Vienne. (Autriche). Musée royal d'histoire naturelle.
Washington. Institut Smithsonien.
Wisconsin. Société d'agriculture.

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. »
(Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854).

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface*).

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs,** dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886).

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au Bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir, et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891).

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

Pages.

I. PARTIE SCIENTIFIQUE.

NOTES SUR L'ORGANISATION GÉNÉRALE ET SPÉCIALEMENT SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA BOTANIQUE DANS LES UNIVERSITÉS DE LIÈGE, DE LA VALLÉE DU RHIN ET DE WURTEMBERG, par M. O. LIGNIER, membre titulaire 3

VIBRATIONS CIRCULAIRES DES CORDES, par M. NEYRENEUF, membre titulaire 26

II. PARTIE LITTÉRAIRE.

LA LÉGISLATION OUVRIÈRE ET L'INITIATIVE INDIVIDUELLE, par M. J. MARIE, membre titulaire . . 3

MALHERBE, CONCESSIONNAIRE DE TERRAINS A BATIR SUR LE PORT DE TOULON, par M. Armand GASTÉ, secrétaire de l'Académie 54

LE TRAVAIL. ÉTUDES MORALES, par M. CHAUVET, membre titulaire 67

LE XVIII^e^ SIÈCLE DANS LE XVII^e^, par M. J. DENIS, membre titulaire 109

LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DU CALVADOS (1827-1869), — HISTORIQUE — SOUVENIRS, par M. Jules CARLEZ, vice-secrétaire de l'Académie. . . . 189

JULES SIMON. QUELQUES LETTRES INTIMES DE SA JEUNESSE, par M. Armand GASTÉ, secrétaire de l'Académie. 251

NOTICE HISTORIQUE SUR LA BIBLIOTHÈQUE DE CAEN, par M. Gaston LAVALLEY. 265

POÉSIES

ERRANTS, par M. Paul HAREL, membre correspondant 335

DES AILES, par M. Paul BLIER, membre correspondant 338

LE ROI DE THULÉ, par le Même 342

A LEUCONOÉ, par le Même 345

EN BRETAGNE, par M. Émile TRAVERS, membre titulaire 346

LA RONDE DES PANTINS, par le Même. 347

SUR LA MORT DE JULES SIMON, par M. Edmond SAUTEREAU, membre titulaire 349

STANCES A LAMARTINE, par le Même 350

LISTE DES MEMBRES AU 1er NOVEMBRE 1896. 355

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES. 370

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE CAEN. 378

Caen. -- Imp. Henri Delesques, rue Froide. 2 et 4.

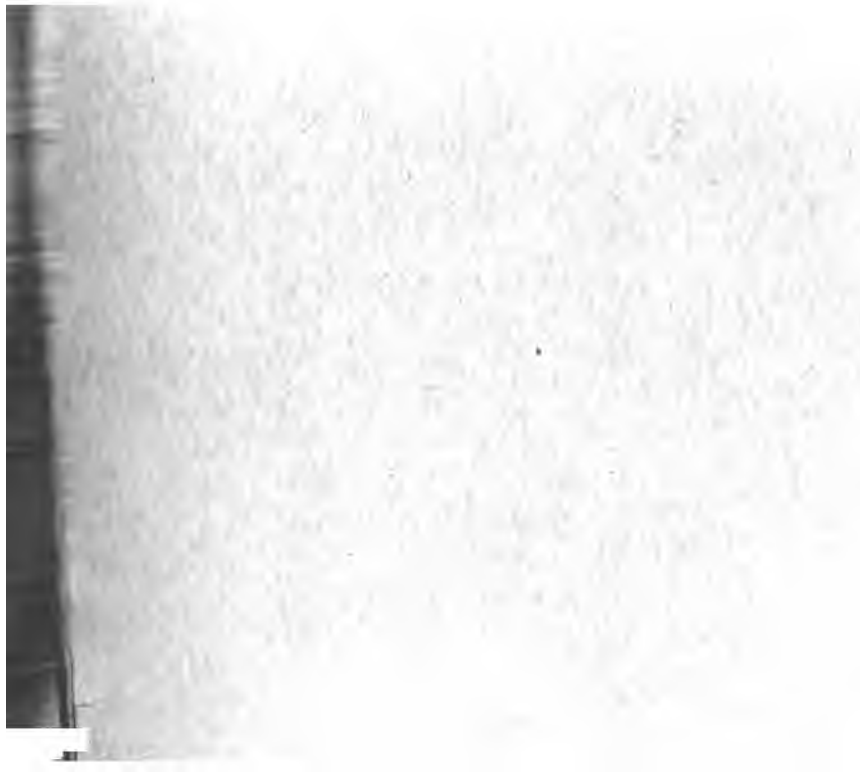

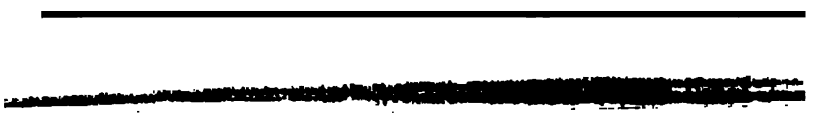
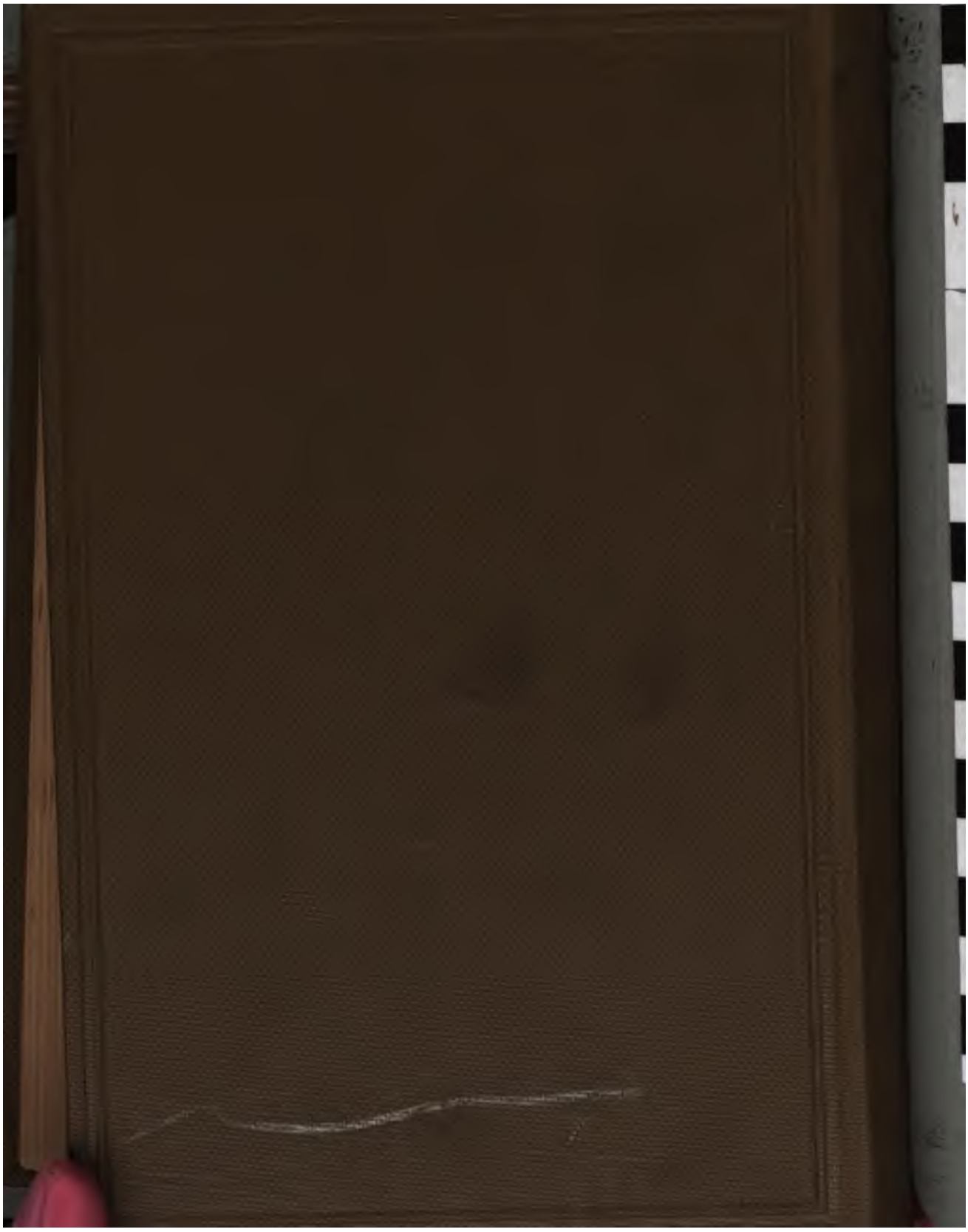
UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06351 7737